This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Per. 237295 d. 11/6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'EST

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'EST

(L'AUSTRASIE)

XXVIIIe ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

SIXIÈME VOLUME

METZ

IMPRIMERIE ROUSSEAU-PALLEZ, BUREAU DE LA REVUE

RUE DES CLERCS, 14

—

1869

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

1869

Conférence forestière, par M. Lanier..... 1
Sur la poésie populaire, par M. le comte de Puymaigre..... 25, 335
Waterloo, récits de la campagne de 1815, du général Drouot et du maréchal Ney, par M. Arthur Benoit..... 46
Contestation de Colmar avec la Cour de France, par M. X. Mossmann. 72
Bibliographie : *Unité de l'Espèce humaine, d'après M. Quatrefages*, par M. J. B..... 97
Chronique, par M. Niemand..... 99
Les plaids annaux de la baronnie de Sarreck (Meurthe), étude sur les justices seigneuriales au dix-huitième siècle, par M. Arthur Benoit.. 105
Macias l'énamouré, par M. le comte de Puymaigre..... 156
Encore sur Hamlet, à propos d'Hamlet et à côté d'Hamlet, par M. H. Gomont..... 182, 311
Essai sur les enseignes, prospectus, adresses avant le dix-neuvième siècle..... 203
Les Romains et les Germains au quatrième siècle..... 215
Bibliographie : *Roland* imité en vers français, de F. Ragon, traducteur des *Lusiades*, par M. Blumgarten..... 278

Digitized by Google

Chronique, par M. X..... 282
Annexions à la France, par M. Arthur Benoit..... 289, 377, 445
Un portrait d'Éginard découvert dans un manuscrit du neuvième siècle, de la bibliothèque de Metz, par M. Ch. Abel..... 337
Bibliographie : l'*Apôtre saint Paul*, étude historique, de M. Trognon, par M. Th. P..... 368
Chronique, par M. Niemand..... 374
La poésie populaire en Sicile, par M. de Puymaigre..... 396
Une lettre de Rabelais, par M. Victor Jacob..... 413
Une préface oubliée, par M. X. Mossmann..... 425
Variété : *Les grandes Dames, — les Parisiennes*, de M. Arsène Houssaye, par M. A. Jacquet..... 434
Bibliographie : *Bourkard Zink et sa chronique d'Augsbourg*, de M. Ed Fick, par M. X. Mossmann..... 441
Le livre de Sindibad, par M. le comte de Puymaigre..... 475
Une lettre de rémission du roi Louis XVI. par M. Arthur Benoit..... 487
Le Mythe de Prométhée dans la littérature, par M. E. Goguel..... 493

Metz. — Typ. ROUSSEAU-PALLEZ.

Digitized by Google

CONFÉRENCE FORESTIÈRE [1]

J'ai cédé à de trop bienveillantes instances en promettant mon concours aux conférences organisées sous le patronage de l'Académie et je viens aujourd'hui, non sans émotion, m'efforcer de tenir la parole imprudemment engagée.

L'année dernière, j'avais, dans un local plus modeste et devant un auditoire plus restreint, cherché à démontrer combien il importait à l'intérêt général de conserver précieusement les forêts que nous possédons encore ; j'avais indiqué sommairement les soins d'entretien et d'amélioration qu'elles réclament impérieusement, les ressources précieuses qu'elles nous promettent à cette condition d'une culture intelligente.

N'ai-je pas trop présumé de mes forces et n'y a-t-il pas témérité présomptueuse de ma part, modeste sylviculteur, à faire entendre ma voix dans une enceinte ou tant de savants, de littérateurs, d'éminents économistes ont su captiver votre attention et mériter vos suffrages.

J'ai besoin, Messieurs, de toute votre bienveillance, parce que les faits, les considérations et les vérités que je

[1] Nous mettons avec empressement, sous les yeux de nos lecteurs, cet intéressant travail qui a fait l'objet, le 20 février dernier, d'une des conférences organisées par notre Académie.

Digitized by Google

me propose d'exposer, n'auront probablement pour vous d'autre mérite que celui de la nouveauté. Si je ne parviens ni à vous convaincre ni à vous intéresser, j'aurai réveillé du moins ce sentiment, je dirais presque cet instinct populaire, essentiellement conservateur, qui protège encore si efficacement, aujourd'hui, cette importante fraction de la richesse publique.

On ne saurait douter qu'à l'époque de la conquête romaine, les Gaules n'aient été presqu'entièrement couvertes de forêts. Pomponius Mela, qui écrivait au commencement de notre ère, qualifie la Gaule de : *Amœna lucis immanibus,* et tout ce que rapporte César dans ses commentaires, confirme de tout point les paroles du géographe latin.

Au temps de Charlemagne, l'abondance des bois était encore telle que les capitulaires ont dû prescrire les mesures capables de prévenir l'envahissement des forêts sur les plaines cultivées.

Les déserts que l'on appelle aujourd'hui les Dunes, les Landes, la Sologne, étaient boisés. L'antique Lutèce était entourée d'une vaste ceinture arborescente. Ainsi, au nord, s'étendaient la grande forêt Yveline, celles de Sarris et de Saint-Denis, qui disparaissent vers la fin du treizième siècle; on ne trouve plus au onzième que des traces insignifiantes des importants massifs boisés qui ombrageaient la rive gauche de la Seine ; Saint-Germain ne garde que la portion réservée aux chasses royales.

A nos portes, on trouvait la plus importante de ces grandes masses, l'Ardenne, la forêt profonde, qui, au dire de César, s'élevait sur les bords du Rhin, du pays de Trèves au territoire des Nerviens, sur une longueur de plus de 500 milles. A l'époque mérovingienne, les rois Francs y avaient

Digitized by Google

une résidence royale, à Bastogne; c'est là que Childebert II réunit les grands de son royaume.

Ce massif, le plus vaste de toute la Gaule-Belgique, embrassait, dans notre pays, les forêts de Saint-Avold, de la Houve, de Calenhoven; celle de Rémilly, qui a été longtemps la propriété des évêques de Metz, n'en était probablement qu'un démembrement.

Les forêts occupaient donc une portion trop importante du sol pour qu'on ne dût pas considérer longtemps leur destruction comme une conquête de la civilisation sur la barbar

Cette œuvre de destruction a marché bien vite depuis le quatorzième siècle, et les ordonnances de François Ier, de Charles IX et de Henri IV, n'y ont opposé que d'impuissantes digues.

Déjà Sully, en présence des dévastations qui, de son temps, semblaient compromettre nos massifs les plus considérables, s'écriait : La France périra faute de bois!

C'est au ministre de Louis XIV, c'est à Colbert qu'était réservé le soin, je dirais presque la gloire, de donner à la propriété forestière les garanties que réclamait sa conservation.

L'ordonnance d'août 1669, dont le préambule constate que le désordre qui s'était introduit dans la gestion des forêts du royaume était si universel et si invétéré que tout remède semblait impossible, l'ordonnance de 1669, dis-je, vint mettre un terme aux aliénations du domaine, réglementer les droits d'usage et sortir le régime forestier du cahos ou il était plongé. Un mode à peu près uniforme d'aménagement, de traitement et de juridiction fut introduit dans toutes les provinces du royaume.

Digitized by Google

Cette réforme administrative et judiciaire s'appliquait non-seulement aux bois du domaine public, qualifiés alors de Bois du Roi, mais à ceux des communes et des communautés religieuses, si riches à cette époque. Elle apportait enfin un terme aux abus de jouissances dans les bois des particuliers.

La Révolution française vint bientôt abaisser les barrières que l'autorité opposait à la destruction des forêts et rendre aux particuliers la libre disposition de leurs bois.

Le danger de cette soudaine émancipation ne tarda pas à frapper les yeux les moins clairvoyants, et la loi de floréal an XI vint prohiber de nouveau le défrichement des bois de particuliers, sans autorisation. Enfin les modifications libérales, apportées par la loi du 18 juin 1859 au code forestier, ont défini et singulièrement restreint ces dernières prohibitions.

En moins d'un siècle, nos ressources forestières ont été réduites de 17 à 8 millions d'hectares, et la génération qui nous a précédés à vu disparaître les forêts vigoureuses qui couronnaient les collines calcaires, si fatalement stériles aujourd'hui, qui bordent notre belle vallée de la Moselle.

Nous avons vu tomber dans le domaine de l'État, puis dans le gouffre des aliénations, puis bientôt disparaître, plus de 3,000 hectares de bois que possédaient, autour de Metz, la cathédrale et de nombreuses communautés ecclésiastiques.

L'homme, de nos jours, ne se préoccupe guère du passé et de l'avenir ; il ne cherche ses jouissances ni dans le respect des traditions, ni dans le bien-être de ses descendants, ni même dans celui de ses contemporains. Le profit immédiat, si minime qu'il apparaisse, qui pourrait résulter de la destruction d'un bois, prévaudra trop souvent sur les

Digitized by Google

avantages certains, mais éloignés, que présenterait sa conservation.

Il est donc permis d'affirmer l'impuissance de l'autorité législative et de constater que les besoins de la civilisation ont surtout contribué à la destruction et à l'appauvrissement des forêts.

Faut-il s'effrayer outre mesure du mal accompli et faut-il revenir aux mesures de restriction, de prohibition et de protection, utiles en des âges d'inégalité et de despotisme, impuissantes pour des peuples libres et juges de leurs propres intérêts.

La végétation forestière tend sans doute à perdre de son domaine, mais la plus-value d'une matière première, d'une indispensable nécessité, ramènera le bois, j'en suis convaincu, là ou le sol ne saurait plus fournir des produits avantageux.

Le temps de cet équilibre si désirable entre la culture agricole et la culture forestière ne semble t-il pas venu? Les défrichements, depuis que sont abaissées les barrières de la prohibition, sont singulièrement ralentis. Il a suffi de quelques mécomptes pour que leur étendue ne s'élevât plus, en moyenne, depuis 10 ans, à plus de 60 hectares dans l'arrondissement de Metz.

Le Gouvernement, seul capable de cette grande œuvre sociale, est entré résolument dans la voie du reboisement des montagnes. Les Conseils généraux encouragent à l'y suivre, par de généreuses subventions, les communes propriétaires de terrains montueux et improductifs. L'intérêt particulier escompte déjà, par de larges bénéfices, le reboisement de la Champagne pouilleuse, de la Sologne et des Landes, commencé dans les premières années de ce siècle. Et remarquez-le bien, nous sommes encore, en matière de

Digitized by Google

reboisement, dans la période d'expérience et d'études. Bientôt nous saurons planter et surtout planter à bon marché, mieux approprier les essences aux conditions diverses de sol et de climat, et le progrès si désiré s'accomplira à grands pas.

Messieurs, la conservation des forêts, leur culture intelligente et le reboisement des terrains improductifs se rapportent à la fois à l'intérêt général et à l'intérêt particulier. A ne considérer que l'intérêt général, est-il bien nécessaire d'insister longuement sur les avantages considérables qui résultent, pour une contrée tout entière, d'une distribution convenable des forêts, au point de vue de la température, des abris, du régime des eaux et par conséquent du danger des inondations?

La présence des forêts tend à modérer les extrêmes de température; ainsi, pendant l'été, quand le sol des terres cultivées est déjà profondément crevassé par une longue sécheresse, le couvert des forêts entretient à la surface du terrain une humidité constante d'où s'exhalent des vapeurs aqueuses, bien capables de tempérer la sécheresse et l'ardeur de l'atmosphère. Durant l'hiver, ces mêmes vapeurs humides modèrent la rigueur des vents qui traversent des massifs importants de forêts.

Les massifs boisés purifient l'atmosphère en absorbant les miasmes délétères qui s'exhalent des eaux stagnantes et marécageuses. Un hectare de forêt fixe par an, dans les tissus ligneux, 2,000 kilos de carbone, empruntés tout entiers à l'atmosphère, par la décomposition du gaz acide carbonique.

Les forêts constituent, on le comprend, un des abris naturels les plus puissants; les vents viennent s'y briser; elles détournent les orages ou en diminuent l'intensité en

Digitized by Google

dérobant aux nuages une partie de l'électricité dont ils sont chargés. Il semble même résulter d'observations météoriques récentes, mais nombreuses et fort concordantes, que le fléau de la grêle se produit plus rarement et avec moins d'intensité aux approches des massifs de forêts.

L'état boisé favorise l'infiltration des eaux pluviales ; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'état superficiel d'un sol nu et d'un sol forestier. Les eaux pluviales pénètrent facilement ce dernier, parce qu'elles rencontrent un terrain meuble, toujours frais, pourvu d'une couche épaisse d'humus et de feuilles mortes, qui remplissent à peu près l'office d'une éponge. Sur un sol sec et tassé, les eaux pluviales s'écoulent rapidement et forment des torrents dévastateurs.

Un grand nombre de rivières, autrefois navigables, ne le sont plus aujourd'hui, non-seulement parce que le niveau moyen a baissé, mais parce que les torrents arrachent à leurs rives déboisées et déposent dans leurs lits des sédiments qu'ils charrient ensuite jusqu'à l'embouchure des fleuves. Saint-Gilles, qui était au douzième siècle un port important, ne peut plus recevoir de navires ; Aigues-Mortes n'offre plus, depuis longtemps, un chenal assez large pour donner accès aux navires tels que ceux qui servirent, au temps des croisades, à transporter saint Louis sur les côtes d'Afrique.

Au temps des Romains, sur les parties les plus hautes de la Durance, de la Saône, de la Loire et de la Seine, où toute navigation est aujourd'hui impossible, il existait d'importantes corporations de bateliers et de flotteurs.

Mais pourquoi chercher au loin des exemples de l'influence fatale des déboisements sur les sources et le régime des cours d'eau? Ne pourrions-nous le constater autour de nous?

Digitized by Google

Dans la vallée de Montveaux, la source qui donne naissance au ruisseau de Châtel, autrefois si pittoresque, aujourd'hui si industriel, se précipitait du haut d'une roche élevée. L'eau, affluant de toutes parts, s'était frayé un passage au milieu du rocher et jaillissait à son pied. Rien de semblable aujourd'hui: plus de cascade ni de fracas; c'est une modeste fontaine qui s'écoule sans bruit au pied d'une rampe boisée, et dont le débit, aux jours de sécheresse, n'est pas comparable à ce qu'il était il y a trente ans. C'est qu'il y a trente ans, aux lieu et place de la ferme de Saint-Vincent et des portions communales de Lorry, croissaient sur le plateau qui domine le versant sud de la vallée de Montveaux, 320 hectares de bois communaux et de bois de particuliers dont le défrichement, je ne puis hésiter à le proclamer, a été calamiteux.

La destruction du bois de la Hart, sur les limites des territoires de Chambley et de Saint-Julien-lès-Gorze et le défrichement d'une partie des bois communaux de Villecey, ont profondément modifié le régime de deux petits ruisseaux, affluents du Rupt-de-Mad, qui n'avaient jamais tari et qui aujourd'hui sont à sec depuis les premiers jours de juin jusqu'à la fin de l'automne.

Pourquoi sommes-nous dans ce pays à l'abri des inondations qui désolent périodiquement les vallées de la Durance, de la Saône, du Rhône, de la Loire?

C'est que nos principaux cours d'eau nous arrivent des Vosges, admirablement boisées. Enlevez à ces belles montagnes leur précieux ornement et les torrents s'y formeront aussi promptement que dans les Alpes et combleront nos vallées des débris de la montagne. Aujourd'hui les eaux pluviales, si abondantes et si persistantes qu'elles soient,

Digitized by Google

sont lentement tamisées dans le sol et vont alimenter de vastes réservoirs qui les dispensent sous forme de sources à régime constant.

Si le plateau de nos collines n'avait été imprudemment déboisé, de Lorry à Novéant, verrions-nous parfois, par de violents orages, se former, avec la rapidité de la foudre, des torrents qui désolent nos cultures et ravinent profondément le sol ?

Enfin, parmi les nations civilisées et rivales, la France est déjà l'une de celles qui possèdent le moins de bois. C'est là un motif d'infériorité plus grave qu'on ne le croit généralement, et nous payons à l'étranger, pour combler le déficit de notre production, un tribut annuel de plus de 140 millions.

Messieurs, tous ces motifs d'intérêt général n'ont pu sauvegarder jusqu'à ce jour nos forêts; cherchons ailleurs leur salut et hâtons-nous de prouver, si nous en avons la faculté, que le temps est venu où l'intérêt particulier commandera impérieusement leur conservation; que le temps est venu de les *cultiver*, parce qu'elles ont besoin, comme tous les autres biens de la terre qui n'est fertile qu'à cette condition, des soins intelligents de l'homme pour développer toute leur puissance productive.

Alors, mais alors seulement, les particuliers rechercheront, dans la conservation et l'amélioration des forêts, autre chose que de simples garanties de sécurité qu'ils sont habitués à trouver dans les placements immobiliers.

Je m'estimerais bien heureux, Messieurs, si je parvenais à faire passer dans vos esprits la conviction qui m'anime.

On distingue plusieurs sortes de forêts, si je puis m'exprimer ainsi, suivant le mode de traitement auquel elles

Digitized by Google

sont assujéties: la futaie, le taillis sans futaie, le taillis simple.

Le traitement en futaie consiste dans l'éducation, en massifs pleins et uniformes, des essences les plus intéressantes et les plus longevives, depuis l'âge le plus tendre jusqu'au terme de leur existence, ou du moins jusqu'au jour où les bois sont parvenus aux dimensions qui les rendent le plus précieux.

La futaie, c'est le beau idéal de la forêt. Rien de plus majestueux que ces dômes élevés de verdure qui laissent à peine tamiser la lumière, que cet ensemble de beaux arbres, à fût droit, régulier, aux formes élégantes. J'aurai toujours présente à l'esprit cette première impression de ma jeunesse, qui a décidé de ma vocation, à l'aspect de nos belles futaies des Vosges. Je verrai toujours ces sapins magnifiques s'élevant, pressés les uns contre les autres, au milieu d'un cahos de roches, sur les pentes les plus abruptes.

Quel spectacle grandiose, bien fait pour prendre en dédain les petites misères de la vie et nos mesquins débats, pour élever l'âme vers les régions infinies et pour bénir la providence dont la main a semé si généreusement ces abîmes! Et que l'on comprend bien le sentiment religieux qui faisait dresser, à nos ancêtres les Druides, leurs autels au plus profond des forêts!

La futaie est surtout destinée à produire des bois de forte dimension et à se régénérer par la semence.

Deux mots seulement du mode de traitement qu'il convient de lui appliquer.

La régénération naturelle est assurée quand, le temps étant venu, on assied des coupes qui ont pour objet une diffusion suffisante et uniforme de graines. On entame donc

Digitized by Google

les massifs, en ne laissant sur pied que les porte-graines jugés nécessaires à procurer à la fois et la semence et l'abri indispensable au jeune plant. Ces réserves ne sont enlevées que successivement, et au fur et à mesure que le nouveau peuplement réclame une participation plus directe, plus large, aux bienfaits de l'atmospère et enfin l'état complément libre.

Telles sont, Messieurs, les coupes *sombres*, signalées comme abusives par l'opposition, sous le règne de Louis-Philippe, et qui ont au contraire sauvegardé les belles forêts apanagistes de Compiègne, Saint-Germain, Villers-Cotterets.

On a donc substitué à la vieille forêt un jeune peuplement composé d'une innombrable quantité de brins naissants, aussi nombreux que des épis dans un champ, et dont l'ensemble constitue un fourré. Bientôt l'espace fait défaut à cette population si nombreuse, dans le sol pour l'extension des racines, dans l'atmosphère pour le développement des tiges. Il se produit une lutte dans laquelle succombent les plus faibles qui demeurent sous le couvert et disparaissent bientôt. Cette lutte se perpétue ainsi, d'âge en âge, incessamment, jusqu'au terme de la révolution où on ne trouve plus, par hectare, survivant à cette population si nombreuse que 5 à 600 pieds d'arbres.

Il est du devoir du forestier intelligent d'abréger cette lutte qui est une cause incessante de souffrance et de ralentissement de croissance et de faire tourner au profit de la consommation des bois qui pourriraient sur le sol. C'est dans ce but que sont entreprises les coupes dites d'*éclaircies*, qualifiées de périodiques, parce que le retour sur le même point de ces opérations se manifeste à des intervalles à peu près réguliers.

Digitized by Google

Quand on est parvenu à constituer ainsi une futaie où l'on trouve des bois d'âges convenablement gradués et des massifs pleins et uniformes, on n'a plus sous les yeux la belle forêt seulement, mais surtout la bonne forêt, la forêt généreuse. Vous en serez convaincus, Messieurs, quand je vous aurai prouvé qu'en des conditions semblables de sol et de climat, elle fournit plus de produits et surtout des produits plus utiles et plus précieux qu'on ne saurait en obtenir par tout autre mode de traitement. J'ajouterai que la futaie améliore le sol qui l'a nourrie.

I. La futaie fournit les produits les plus considérables.

Nous pouvons emprunter à deux ordres différents la preuve de cette vérité fondamentale, de cet axiôme d'économie forestière, si je puis m'exprimer ainsi. A la physiologie végétale, d'abord :

Nous savons tous que la croissance des arbres est bien moins considérable dans les premières années de la vie que dans l'âge moyen ; un chêne d'un an ressemble singulièrement à une herbe et ne s'élève pas au-delà de $0^m,20$; puis l'accroissement est progressif et devient bientôt considérable pour se maintenir tel pendant une longue période. Cette loi que j'indique, je puis la lire sur la souche même de l'arbre récemment exploité où les accroissements annuels et successifs ont laissé des traces visibles, des circonférences concentriques.

Le nombre de ces circonférences m'indique d'abord l'âge précis de cet arbre ; la largeur de ces zones ligneuses est la mesure exacte de la quotité des accroissements en matière annuels et successifs.

On peut donc attendre, en 120 ans, par exemple, une production plus abondante de la forêt qui aura parcouru

Digitized by Google

lentement la phase des accroissements progressifs et considérables qu'on ne pourrait en espérer de cette même forêt si, exploitée en taillis, à la révolution de 30 ans, elle était rejetée quatre fois, durant ce laps de temps, dans la phase des premières années durant lesquelles l'accroissement est à peine appréciable.

Enfin, l'absorption du carbone par les parties vertes, par les feuilles surtout, c'est-à-dire la production du bois, est évidemment proportionnée à la surface foliacée et bien plus considérable par conséquent dans le massif plein et homogène qui couvre le sol que dans l'ensemble des rejets qui se produisent après l'exploitation du taillis.

Ce qui démontre encore l'incontestable supériorité, au point de vue de la production, de la futaie sur le taillis, c'est l'autorité des expériences nombreuses et concluantes des forestiers français et étrangers.

On constate en effet que l'accroissement moyen qui dépasse rarement 5 stères par hectare et par an, dans un taillis situé en très-bon sol, n'est jamais inférieur à ce chiffre pour les futaies qui croissent dans les conditions les plus défavorables de sol, de situation et de climat, et peut s'élever, pour ces dernières, jusqu'à 15 et 18 stères ; si bien qu'on trouverait dans une futaie exploitée à la révolution de 120 ans, et sur l'hectare venant en tour de régénération, un matériel sur pied de 15 à 1800 stères. Quel taillis approcherait d'une pareille production dans le même laps de temps ?

II. Venons à la qualité des produits.

Les bois les plus précieux, les plus rares, les plus chèrement payés, sont évidemment les bois de service et de travail.

Digitized by Google

Or, les taillis sont destinés surtout à fournir des bois de feu et l'on n'obtient des bois de service qu'en élevant au-dessus d'eux des réserves destinées à parcourir plusieurs révolutions. Ces arbres, exposés sans aucun abri et sans aucun soutien à tout l'effort des vents qui déchirent ou courbent leur tête, contractent des défauts de toute sorte, s'élèvent peu, se développent en branches considérables, chargent leur fût de nœuds qui rompent la régularité des fibres ligneuses et portent, par conséquent, atteinte à son homogénéité et à son élasticité.

Dans la futaie régulière, l'état de massif dans lequel vivent constamment les arbres leur fait acquérir de bonne heure un fût droit, régulier, élancé, exempt de nœuds. L'appui mutuel qu'ils se prêtent contre les vents, la pression de la neige et du givre, les met à l'abri des vices si communs sur les arbres isolés. Les éclaircies auxquels ils sont assujettis fournissent l'occasion de faire disparaître tous les pieds de forme défectueuse ou ceux affectés d'un défaut quelconque.

Enfin, dans deux forêts peuplées d'essences précieuses, traitées, la première en futaie, la deuxième en taillis sous futaie, la proportion des bois de service et de travail est bien autrement importante dans la première, à ce point que si le taillis sous futaie fournit en volume une proportion de 15 à 20 °/₀ de bois de service, cette proportion s'élève dans la futaie de 65 à 70 p. °/₀.

III. Le traitement en futaie est éminemment favorable à l'amélioration du sol.

En forêt, où l'on n'a jamais songé à faire usage d'engrais ou d'amendement, le sol emprunte surtout ses éléments de fertilité à l'humus naturel. Cet humus est abondant si un couvert complet fournit d'abondants détritus et si la trans-

Digitized by Google

formation de ces détritus est favorisée par l'humidité et le calme de l'air. Or, dans les futaies, en général, et surtout dans les futaies traitées par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies, l'état constamment serré du massif procure un couvert complet qui entretient à la surface du sol une humidité favorable à la rapide décomposition des détritus. Ces détritus, très abondants d'ailleurs, forment chaque année une épaisse couche d'humus, qui répare avec excès la déperdition des substances nourricières fournies à l'alimentation des végétaux.

La méthode du taillis convient-elle aussi bien que celle de la futaie pour conserver et améliorer la fertilité du sol?

Évidemment, non.

Et d'abord, chaque année, une portion considérable de la surface est mise à nu et le sol est livré sans défense à l'action directe du soleil qui dessèche l'humus, de la pluie qui le lave et l'entraîne, du vent qui disperse le lit de feuilles mortes.

Avec le temps, le sol s'enrichit de plus en plus dans la futaie et se dérobe dans le massif complet sous une épaisse couche d'humus et de mousses. On y marche comme sur le plus moëlleux tapis. Ceci ne saurait s'appliquer toutefois là où la forêt est obligée de partager avec l'agriculture cette riche dépouille des feuilles mortes. Le sol s'améliore rarement dans les taillis; il peut même s'appauvrir s'il est sec, perméable, en pentes rapides et surtout dans les pentes méridionales.

Ainsi le traitement en futaie satisfait admirablement à toutes les exigences de l'intérêt général. Il semble même, *à priori*, que ce mode de traitement convient également à l'intérêt particulier, puisque la quotité du revenu variera

Digitized by Google

avec la quotité de la production, et surtout avec la qualité des produits en matière.

Oui, Messieurs, il est infiniment préférable d'être possesseur d'une forêt constituée en futaie que d'une forêt constituée en taillis. Gardons-nous toutefois de l'espoir de voir jamais les particuliers cultiver les futaies ailleurs que dans la région des montagnes, où tout autre traitement ne saurait trouver d'application. Autrement les faits viendraient donner à nos conclusions un éclatant démenti.

Les particuliers ne possèdent pas de futaie ; loin de songer à en créer, ils s'empressent de détruire ou au moins de transformer celles que l'aliénation des forêts de l'État peut mettre entre leurs mains.

L'intérêt privé est-il donc si aveugle ? Non, Messieurs, et nous n'avons envisagé que l'une des faces de la question, le revenu, sans nous préoccuper de la rente. Et ce sont là deux choses essentiellement différentes, deux expressions employées trop fréquemment l'une pour l'autre et qu'il importe de définir et de distinguer.

La rente, suivant l'économiste Say, exprime la relation qui existe entre un capital et son produit, entre la cause et l'effet. Ce n'est qu'un chiffre, une valeur abstraite. Le revenu, c'est la somme des produits ou des profits qu'on retire des biens qu'on possède ou qu'on exploite.

Il n'y a identité entre la rente et le revenu qu'en ce qui concerne les capitaux monétaires. Relativement aux immeubles, des rentes très dissemblables peuvent correspondre aux mêmes revenus.

Ainsi, par exemple : que j'achète 100,000 francs une terre susceptible d'un revenu net de 3,000 francs. J'aurai placé mon capital au taux de 3°/°, parce que pour 100 unités de capital j'obtiens 3 unités de revenu.

Digitized by Google

Mais si cette terre susceptible d'un revenu de 3000 fr., au lieu d'être payée 100,000 francs, n'était payée que 60,000, la rente s'éleverait évidemment à 5 °/°, sans que le revenu ait varié.

Mais on ne doit pas perdre de vue que le revenu seul est un produit véritable, un élément de richesse et que la rente est une pure abstraction de l'esprit.

La richesse, en prenant ce mot dans sa plus large acception, consiste dans l'ensemble de cette multitude de valeurs et de matières qui frappent incessamment nos regards et que le travail met en œuvre pour en tirer des produits applicables à nos besoins.

Ces produits sont infiniment variés : tantôt ils naissent des labeurs de l'agriculture et de l'industrie et s'appliquent surtout à la satisfaction de nos besoins et à nos jouissances matérielles ; tantôt ce sont les produits du talent et du génie qui nous procurent les jouissances de l'esprit. Tels capitaux, enfin, les remparts d'une place forte, les vaisseaux de guerre, ne produisent aucune rente et exigent même un entretien coûteux, mais ils produisent la sécurité à l'abri de laquelle se développent l'industrie, le commerce, l'agriculture.

Que si la quotité de ces produits, que les économistes appellent immatériels, n'est point appréciable en argent, ils n'en sont pas moins précieux, parce qu'ils sont le gage de la prospérité et de la sécurité publiques.

Après cette courte digression, revenons à la question qui nous occupe. Nous nous sommes demandé, après avoir constaté l'excellence de la futaie au point de vue de la production et même du revenu en argent, si un particulier avait intérêt à conserver une futaie existante.

Digitized by Google

Il suffit, pour résoudre cette question, de constater le revenu en argent de cette futaie, de déterminer la quotité du capital engagé et de rechercher si le taux de placement est ou non favorable.

Pour fixer nos idées, supposons une futaie résineuse de 150 hectares, exploitée à la révolution de 150 ans. Admettons un accroissement moyen de 7 mètres cubes par hectare et par an, nous trouverons tous les ans, sur l'hectare venant en tour de régénération, un matériel sur pied de 150 fois 7 mètres cubes, soit 1,050, soit 1,000 mètres cubes. Appliquons au mètre cube une valeur moyenne de 10 fr., notre revenu sera donc de 10,000 francs.

Comparons maintenant à ce revenu, si considérable qu'il peut vous paraître exagéré, la valeur du capital engagé qui se compose de deux éléments : la valeur du sol et la valeur des bois non exploitables qui concourent ensemble à la production.

La valeur du sol. — Négligeons là pour ne nous occuper que d'un autre élément bien autrement essentiel :

La valeur des bois non encore exploitables et que nous appellerons, si vous le voulez bien, la richesse propre de la forêt. Vous allez être frappés de l'énorme accumulation de cette richesse.

J'ai déjà eu occasion de vous dire que les bois entraient de bonne heure dans la phase de l'accroissement considérable, j'aurais pu ajouter : de l'accroissement uniforme. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter des tables quelconque d'accroissement.

Ouvrons celles du Wurtemberg ou celles d'un pays voisin, du grand-duché de Baden.

Car nous avons à exprimer le regret que l'administration

Digitized by Google

française n'ait pas encore songé à réunir et à publier les résultats des expériences nombreuses faites depuis 25 ans sur la production de nos futaies.

Les tables de Baden ont été traduites par M. Chevaudier de Valdrôme, député de la Meurthe. C'est un savant sylviculteur que notre école française compte au nombre de ses premiers élèves.

L'essence dominante dans la région forestière de Baden est l'épicea qui couvre seul la belle chaîne de la Forêt-Noire, parallèle à notre chaîne des Vosges.

Dans des conditions moyennes de sol et de situation, on constate qu'un massif plein et uniforme d'épicea est composé, à 40 ans, de 2,600 pieds d'arbres cubant ensemble 332 mètres cubes ; d'où $8^{mc},30$ d'accroissement moyen.

A dater de cette époque, nous voyons l'accroissement moyen varier d'une manière insensible jusqu'à 100 ans, où nous retrouvons un massif de même consistance, dans des conditions identiques de fertilité, composé, par hectare, de 913 pieds d'arbres, cubant ensemble 889 mètres cubes, d'où $8^{mc},89$ d'accroissement moyen.

Ainsi, si l'hectare exploitable dans la forêt que nous considérons possède un matériel de 1,050 mètres cubes, nous trouverons, à côté de lui, un autre hectare où, les bois n'ayant que 149 ans, le matériel sur pied ne sera que de 149 fois 7 mètres cubes, soit . . . . . 1043^{mc}

Puis un autre hectare où les bois n'étant demeurés sur pied que 148 ans, et ayant cru, en moyenne et par an, de 7 mètres cubes, le matériel sur pied sera de. . 1036^{mc}

Puis un autre hectare (147) 147×7. . . . 1029^{mc}

Enfin l'hectare où les bois sont âgés de 40 ans, aura un matériel égal à 40 fois 7 mètres cubes . . . . 280^{mc}

Digitized by Google

Négligeons un instant tous les bois au-dessous de 40 ans, pour conclure *à fortiori*.

N'est-il pas évident que pour déterminer la *richesse* propre de notre forêt, nous n'avons qu'à faire la somme des termes d'une progression arithmétique de 109 termes. Ce calcul est fort simple, et si je l'effectue je constate que la richesse de notre forêt s'élève à 72,000 mètres cubes, soit à 720,000 fr., si j'applique, à ces 72,000 mètres cubes, le prix qui nous a servi au calcul du revenu annuel.

Ainsi, négligeant à la fois et la valeur du sol et celle des bois âgés de moins de 40 ans ; ne tenant aucun compte des frais de garde et de contributions qui viennent amoindrir le revenu annuel, le capital engagé s'élève, pour un revenu de 10,000 fr., à plus de 720,000 fr.

Quel particulier serait assez riche pour se contenter d'une rente aussi minime et si le père de famille a su conserver intact à ses enfants le dépôt qu'il avait reçu de ses ancêtres, n'y a-t-il pas lieu de présumer que ce dépôt ne sera pas longtemps respecté ?

Nous apercevons donc clairement le motif pour lequel les particuliers ne possèdent pas de futaie et pour lequel ces futaies sont avidement recherchées par les spéculateurs, la bande noire des forêts, qui s'empressent de réaliser, pour en tirer un meilleur parti, des richesses accumulées par des générations entières.

Nous apercevons clairement le motif pour lequel l'État est plutôt propriétaire de forêts que de champs, de prés, de vignes. C'est que le gouvernement est seul capable de tirer de ces fonds le parti le plus utile et le plus profitable à la société. Il serait sans doute le pire des cultivateurs pour les terres, les prés, les vignes ; il est le meilleur cultivateur pour les forêts.

Digitized by Google

Mais remarquons-le bien, l'État n'est le meilleur des cultivateurs forestiers qu'à la condition de maintenir les forêts qu'il possède à l'état de haute production et d'élever leur richesse propre à un niveau supérieur à celui des forêts particulières le mieux administrées, à un tel maximum qu'il implique en même temps un taux de rente tellement restreint qu'il serait incompatible avec la fortune particulière de l'ordre le plus élevé.

Si ce devoir n'était en même temps une charge et si le gouvernement venait à le méconnaître au point de répudier cette charge, en cherchant dans la culture des forêts autre chose que la satisfaction de l'intérêt général ; s'il tentait, en un mot, de mobiliser la richesse propre, accumulée par les générations précédentes, la loi générale du classement des capitaux serait méconnue dans une de ses applications essentielles et je ne verrais, en vérité, quels arguments on aurait à opposer aux économistes qui, ne considérant les forêts de l'État qu'au point de vue rétréci d'un intérêt purement financier, en conseillent l'aliénation.

Les forêts de l'État rapportent à peine 1 $^1/_2$ 0/0 du capital engagé ; ce serait donc, à les entendre, une excellente opération, au lieu de recourir dans les moments de crise, ou quand le crédit de l'État est chancelant, à la ressource de l'emprunt, de convertir ces immeubles en capitaux susceptibles d'un revenu de 5 0/0. L'appauvrissement, si ce n'est la destruction de ces forêts, ne viendrait-il pas augmenter la masse de la fortune mobilière publique, et la transmission aux mains des particuliers de la propriété boisée ne serait-elle pas pour le fisc une source nouvelle de revenus par la perception de l'impôt direct et des droits si fréquents de mutation ?

Digitized by Google

Mais s'il importe au crédit de l'État que la richesse propre des forêts qu'il possède soit portée au chiffre le plus élevé; s'il importe essentiellement à l'intérêt général que la production en bois soit la plus considérable et la plus utile ; à la sécurité et à la prospérité publiques que les bois soient convenablement répartis et occupent les pentes rapides, les sommets les plus élevés et les lieux impropres à toute autre culture; si d'ailleurs les particuliers sont inhabiles ou incapables à cet égard, on conçoit très-bien à quelles conditions cette propriété peut demeurer entre les mains de l'État.

Il faut qu'il apparaisse à tous les yeux que le gouvernement est le meilleur de tous les cultivateurs forestiers, non-seulement parce qu'il est le plus riche, mais parce qu'il est le plus éclairé de tous les propriétaires de forêts.

Il faut qu'il soit sylviculteur comme il est manufacturier à Sèvres ou aux Gobelins, et qu'il soit permis d'entrevoir dans l'avenir la propriété forestière constituée sur des bases entièrement nouvelles.

Admettons en effet que l'État ait soigneusement conservé et amélioré ses futaies; qu'il ait élevé à un degré considérable la richesse propre de toutes les forêts qu'il possède; que son domaine ou celui des communes se soit accru de tous les repeuplements à faire aujourd'hui non-seulement dans la région des montagnes, mais dans tous les terrains frappés de stérilite ou de quasi-stérilité.

La production sera le double ou le triple de ce qu'elle était précédemment et l'État pourra sans danger, transmettre aux particuliers, aussi habiles que lui à les entretenir à l'état de taillis, les forêts reconnues non susceptibles de haute production.

Digitized by Google

Les forêts du domaine public seront l'arche sainte à laquelle on ne pourra attenter sans danger pour la sécurité publique et l'État y trouvera, aux jours de crise, d'importantes ressources, non plus par l'aliénation, mais par la réalisation d'une partie du matériel immobilisé.

Laissant cette courte excursion dans le domaine de l'avenir, je termine en proclamant que le temps est venu d'abandonner le régime de la simple conservation pour entrer dans celui de la production, dans l'application scientifique des principes de la sylviculture.

Que dis-je, Messieurs, nous y sommes entrés dans ce régime salutaire, timidement peut-être, et il me sera facile de démontrer que l'administration des forêts n'a pas failli à la mission sociale qui lui a été confiée. Ici les faits parlent d'eux-mêmes et les chiffres ont une éloquence et une dialectique auxquelles on ne saurait se soustraire.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'emprunte ces chiffres aux sources officielles.

En 1827, à l'époque de la promulgation du Code forestier, les forêts de l'État, qui comprenaient 1,278,000 hectares, ne rapportaient que 25,000,000.

Aujourd'hui que leur étendue a été réduite par les aliénations à 1,086,000 hectares, c'est-à-dire qu'il a disparu près de 200,000 hectares, leur production s'est élevée, par un progrès lent et continu, à 41,000,000.

C'est-à-dire que le revenu a presque doublé dans une période de quarante ans et s'élève aujourd'hui à 40 francs par hectare et par an.

Les causes de cette amélioration si sensible sont certainement multiples :

1° La valeur des bois a augmenté et l'on peut affirmer

Digitized by Google

que le prix des bois de service et de travail a presque doublé. C'est que de nouveaux besoins se sont manifestés et que la production n'est plus en rapport avec les besoins de la consommation. Aussi notre industrie et notre marine demandent-elles à l'étranger, non plus 20 millions, comme en 1827, mais bien 120 millions de bois de service.

2° La création de nouvelles voies de communication, à proximité et dans l'intérieur des forêts.

3° Enfin une gestion plus intelligente et une augmentation notable de la richesse propre des forêts du domaine public ont exercé la plus heureuse influence sur le revenu forestier, malgré la substitution graduelle du combustible minéral dans l'industrie métallurgique et dans le foyer domestique.

LANIER,

Inspecteur des forêts.

Digitized by Google

SUR LA POÉSIE POPULAIRE

I

Je demande aux lecteurs de la *Revue de l'Est* la permission d'ouvrir dans ce recueil et sous la rubrique placée en tête de ces lignes, une sorte de compte au jour le jour de la poésie populaire. Ce sera continuer, mais par fragments, les recherches que j'ai données précédemment, et conserver sous la forme très modeste de notes le souvenir de rencontres bizarres qui, au milieu d'autres études, pourraient être oubliées s'il fallait attendre qu'elles fussent en assez grand nombre pour former un article en règle. Seulement j'élargirai un peu mon cadre; sans doute mon intention est de prendre surtout pour point de départ les chants populaires connus dans le Pays Messin, mais quand, en dehors d'eux, je découvrirai des analogies remarquables, je n'hésiterai pas à les indiquer. Du reste, plus on étudie la poésie populaire, plus on donne raison à M. le chevalier Nigra, plus on partage sa conviction sur une identité d'origine fort singulière ; la Lorraine ne peut pas prétendre avoir une poésie populaire à elle, pas plus que la Franche-Comté, pas plus que la Provence. Ce que l'on chante — ou plutôt ce que

Digitized by Google

l'on chantait à Retonféy, à Audun-le-Roman, on peut le retrouver à Laruns, à Grasse, près de Douai, dans le Piémont, en Catalogne ; on peut le retrouver même chez les Basques, dans cette langue mystérieuse, sans analogie avec aucun autre idiôme et dont l'origine est une énigme qui n'a pas encore été devinée. Toutefois la poésie populaire basque mais bien moins que la poésie populaire bretonne, la seule qui ait une originalité incontestable, a en général un caractère plus particulier que les chants des autres dialectes.

Je profiterai dès aujourd'hui de la faculté de ne pas restreindre d'une manière absolue mes notes au Pays Messin, pour m'occuper d'un chant historique relatif à la captivité de François Ier. Je le dois à la bienveillance de M. de la Villemarqué, qui l'a recueilli, il y a une trentaine d'années, dans la Bretagne française. Il me semble que je ne puis mieux inaugurer ces articles qu'en les plaçant en quelque sorte sous le patronage du savant membre de l'Institut, auquel la poésie populaire doit tant de reconnaissance.

Chanson sur la captivité de François Ier

Quand le roi départit de France,
Vive le roi !
A la male heure il départit,
Vive Louis !
A la male heure il départit (bis).

Il départit jour de dimanche,
Vive le Roi !
Et jour de lundi il fut pris,
Vive Louis !

Digitized by Google

— Retire-toi, grand roi de France,
Vive le Roi !
Retire-toi, ou tu es pris
Vive Louis !

— Je ne suis pas le roi de France,
Vive le Roi !
Vous ne savez pas qui je suis,
Vive Louis !

Je suis un pauvre gentillâtre,
Vive le Roi !
Qui va de pays en pays,
Vive Louis !

En demandant la caristade,
Vive le Roi !
Un petit morceau de pain bis,
Vive Louis !

Le soldat qui bien le regarde,
Vive le Roi !
Sourit aux paroles qu'il dit,
Vive Louis !

A mis la main sous sa casaque,
Vive le Roi !
Découvre les trois fleurs de lys,
Vive Louis !

V'là qu'on le prend, v'là qu'on l'emmène,
Vive le Roi !
Tout droit au château de Madrid.
Vive Louis !

V'là qu'on le met dans une tourelle,
Vive le Roi !
Où il n'voyait ni jour ni nuit,
Vive Louis !

Digitized by Google

Où il n'avait de lit de plumes,
Vive le Roi !
Que de la paille pour son lit,
Vive Louis !

Où on ne lui donnait à boire,
Vive le Roi !
Que de l'eau froide du grand puits,
Vive Louis !

Où n'avait d'air que d'un' lucarne,
Vive le Roi !
Qui était au pied de son lit,
Vive Louis !

Tant qu'un jour par cette lucarne,
Vive le Roi !
A vu un postillon veni,
Vive Louis !

— Beau postillon qui portes lettre,
Vive le Roi !
Que dit-on du Roi dans Paris,
Vive Louis !

— S'il est mort, il y aura grand'guerre,
Vive le Roi !
S'il est pris, y aura encor pis,
Vive Louis !

— Beau postillon qui portes lettre,
Vive le Roi !
Retourne-t-en vite à Paris,
Vive Louis !

Va dire à mon cousin Guillaume (Vendôme ?),
Vive le Roi !
Qu'il vienne vite ici me quéri.
Vive Louis !

Digitized by Google

Une armée de cent mille hommes,
Vive le Roi !
Tout droit au château de Madrid,
Vive Louis !

S'il manque de l'argent en France,
Vive le Roi !
On en trouv'ra à Saint-Denis,
Vive Louis !

Que l'on fonde croix et lanternes,
Vive le Roi !
Jusqu'aux dorures du lambris,
Vive Louis !

Quant à mon bon peuple de France,
Vive le Roi !
Point ne veux de cargue sur lui !
Vive Louis !

Il serait difficile de dire si le morceau qui précède a servi de modèle à celui qu'a publié M. Leroux de Lincy ou s'il en dérive. L'adjonction de nouveaux détails pourrait faire pencher vers la dernière de ces opinions, mais, d'un autre côté, la langue paraît quelquefois plus vieille dans le chant que nous venons de publier, par exemple dans l'emploi de *départir* pour partir, *od* pour avec, *cargue* pour charge ; le mot *caristade* semblerait prouver une influence méridionale. Le refrain *Vive Louis* est singulier ; est-il mis là en honneur du bon roi Louis XII dont le peuple avait dû garder bon souvenir ? Indique-t-il que ces couplets ne datent que du règne de Louis XIII ? Les termes que je rappelais tout à l'heure sembleraient, par leur vetusté, contredire cette dernière supposition. Il est possible que le nom de

Digitized by Google

Louis n'ait été employé que pour donner une rime ou plutôt une assonance en *i*. Je crois inutile de mettre dans son entier, sous les yeux du lecteur, le chant qu'a recueilli M. Leroux de Lincy, — chant dont le premier couplet, qui pourrait bien être une interpolation, a servi de motif à la déplorable complainte dans laquelle la Monnoie a ridiculisé l'illustre la Palice, — mais j'en donnerai les premiers vers :

Hélas ! la Palice est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas ! s'il n'était pas mort
Il serait encore en vie.

Quant le roy partit de France
A la malheur il partit.
Il est parti le dimanche
Et le lundi il fut pris.

Il est partit le dimanche...
Rens-toi, rens-toi, roy de France,
Rens-toi donc ou tu es pris.

Rens-toi, rens-toi, roy de France...
— Je ne suis point roy de France,
Vous ne savez qui je suis.

Je ne suis point roy de France...
Je suis pauvre gentilhomme
Qui s'en va par le pays.

Je suis pauvre gentilhomme...
Regardèrent à sa casaque,
Avisèrent trois fleurs de lys.

Digitized by Google

Regardèrent à sa casaque...
Regardèrent à son espée,
Francoys ils virent escry, etc. etc.

(*Chants hist. français*, t. II, p. 192.)

Ce chant sur François Ier a joui d'une grande popularité; il a pénétré jusque dans les Pyrénées, — il les a même franchies, nous le verrons tout à l'heure. — M. Mazure rapporte, dans son *Histoire du Béarn*, les couplets suivants qui se sont conservés dans la vallée d'Ossau :

Quan lou rey parti de France
Counqueri d'autes pays
A l'entrade de Pavi
Lous Espagnols be l'an pris.

« — Renté, renté, rey de France,
Que si non, qu'es mourt ou pris. »
« — Quin seri lou rey de France
Que jamey you nou l'ey bist. »

Queou lheban l'ale deoü mantou,
Toban l'y la flou de lys.
Quoü ne prenen et quoü liguen
Dans la prison que l'an mis.

Dehans üe tour escure
Jamey sou ni lue s'y a bist,
Si non per üe frinestote
U postillou bet beni.

« — Postillou, que lettres portes
Que si counte ta Paris ? »
« — La nouvelle que you porti
Lou rey qu'ere mort ou pris. »

Digitized by Google

— « Tourne t'en postillou en poste,
Tourne t'en enta Paris,
Arrecommandém à ma femme,
Tobé mous infants petits.

Que hassen batte la mounede.
Lo qui sie deus Paris
Que men embien üe cargue
Por rachetam aü pays [1].

Quand le roi partit de France pour conquérir d'autres pays, à l'entrée de Pavie il fut pris par les Espagnols.

— Rends-toi, rends-toi, roi de France, sinon tu es mort ou pris.
— Comment serais-je le roi de France, jamais je ne le vis.

Les Espagnols lèvent le pan de son manteau et ils trouvent la fleur de lys. Ils le prennent, ils l'enchaînent, ils le tiennent en prison.

Dans une tour obscure où jamais soleil ni lune ne se montrent si ce n'est par une petite fenêtre, un postillon il voit venir.

— Postillon qui portes les lettres, que raconte-t-on à Paris? — La nouvelle que j'apporte, c'est que le roi de France est mort ou pris.

— Retourne vite, postillon, et va-t'en vers Paris, recommande-moi à ma femme et à mes petits enfants.

Qu'ils fassent battre monnaie, toute celle qui est à Paris, qu'ils m'en envoient une charge pour que je revienne au pays.

D. Manuel Milà y Fontanals a donné dans le romancero catalan qui suit ses excellentes *Observaciones sobre la poesia*

Histoire du Béarn, par Mazure. Pau, 1839, p. 475 et suiv.

Digitized by Google

popular, un chant [1] qui est l'imitation, presque la traduction des pièces qu'on vient de lire, et dans lequel, remarquons-le en passant, de même que dans ces trois morceaux, l'assonance est en *i*. M. Milà y Fontanals ne se doutait pas qu'il avait à faire à un *romancé* d'origine française, il croyait y voir une intention ironique qui n'existe que dans le troisième et le quatrième vers :

Ya parti per pendr' Espanya
Y 'ls Espanyols be l'han pris

Il est parti pour prendre l'Espagne
Et les Espagnols l'ont pris.

[1] Ya parti lo rey de Fransa
Un dilluns et dematí,
Ya parti per prendr' Espanya
Y 'ls Espanyols be l'han pris,
Posan lo ab presó mol fosca
Que no's coneix dia y nit,
Sino per una finestra
Y un passatger veu venir :
« — Passatger, bon passatger,
A Fransa qu'es diu de mi ? »
« — A Paris y a Fransa deyan :
Nostre rey es mort ò pris. »
« — Passatger torna 'n Fransa
Portaras novas de mi,
Diras a la meva esposella
Qu'em vingui a treurer d'aqui.
Si no n' ha prou dine 'n Fransa
Que vagin à sant Denis.
Que venguin la concha d'or,
Qu'es venguia la flor de lis,
Si no hi ha prou diné 'n bossa
Que vagin à sant Patris.

(*Observaciones sobre la poesia popular,* p. 142).

Dans la *Fleur des Chansons* on lit une « chanson nouvelle faicte par les

Digitized by Google

A part ces deux vers et les quatre derniers, où il est question d'une *concha d'or* — signifiant peut-être la courte-pointe du lit royal, suivant M. Milà y Fontanals, — et de saint Patris auquel on pourra recourir si on n'a pas assez d'argent après avoir vendu la fleur de lys, la *concha d'or*, et mis a contribution saint Denis; à part ces quelques lignes, tout le *romancé* catalan est la reproduction des chansons françaises.

II

On s'est depuis quelque temps beaucoup occupé des Basques; le sujet certes est fort digne d'intérêt. Ce peuple dont l'origine reste inconnu, dont la langue n'offre d'analogies avec aucun autre idiome, qui, des recherches récentes l'ont démontré, occupa à des époques bien lointaines une partie de la France, de l'Italie et de l'Espagne, ce peuple mérite d'être étudié avec soin, et il est temps de se livrer à cette étude, car peu à peu il se mêle aux populations qui l'entourent et finira par disparaître. Parmi les écrivains qui l'ont fait le mieux connaître, il faut citer M. F. Michel; son volume intitulé le *Pays Basque* (Paris, Didot 1857), plein des plus curieux renseignements, contient un long chapitre sur la poésie populaire euskarienne pour quelques chants de laquelle on a revendiqué une ancienneté qui paraît

auanturiers estans à la iournée de Pavie du noble roy de France, sur le chant: gentille fleur de noblesse ». Cette chanson n'a aucun rapport avec les chants que je viens de donner, pas plus que les deux romancés castillans sur le même sujet recueillis par Duran (*Romancero general*, t. II, p. 142).

Digitized by Google

aujourd'hui fabuleuse. M. Fauriel a cité dans son histoire de la *Gaule méridionale*, livre II, page 354, un morceau connu sous le titre de *Chant des Cantabres*, et qui, disait-on, était contemporain d'Annibal. M. Bladé a parfaitement démontré, dans sa *Dissertation sur les chants héroïques des Basques* (Paris, Franck), que ce morceau n'est pas plus authentique que le fameux *chant d'Altabiscar* dans lequel s'était, disait-on, perpétué le souvenir de la déroute de Roncevaux et de la mort de Roland. Dépouillés de ces deux morceaux, œuvres de nouveaux Marphersons, les Basques sont bien moins riches en chants populaires que les Bretons; dans leur bagage poétique, assez considérable cependant, on trouve d'ailleurs plusieurs imitations avérées de poésies appartenant à divers pays. Quand on songe au titre de la grammaire destinée à l'enseignement de la langue basque: *El Imposible Vencido* (l'*Impossible Vaincu),* on peut bien supposer que ces plagiats doivent être attribués à ceux dont l'idiome est si peu accessible.

J'ai publié dans les *Chants populaires du Pays Messin* une pièce intitulée : *l'Eau et le Vin,* pièce qui est aussi connue en allemand dans une partie du département de la Moselle et qui semble remonter à un petit poëme du XVe siècle: *le Débat du Vin et de l'Eau.*

Cette pièce existe avec très-peu de différence, dans la langue basque; la voici d'après M. F. Michel :

L'Eau et le Vin

Noé, l'homme célèbre de la vieille foi, c'est par vous que fut plantée la première vigne. Qui vous mit en tête de fixer dans la terre ce cep précieux? C'est lui qui rend l'homme consolé à l'heure de sa tristesse.

Digitized by Google

LE VIN

C'est moi que l'on honore comme vin que je suis; c'est moi seul que l'on aime dans toutes les assemblées. En France, en Italie et aussi en Espagne, à la cour même des rois, c'est moi qui tiens le haut bout de la table.

L'EAU

Ta jactance est grande, mais au fond tu n'es pourtant pas si aimable; c'est toi qui, par le monde, entretiens les hommes dans la discorde; tu altères la santé, et les souillures que tu produis, c'est moi qui suis obligé de les laver.

DE VIN

Quand l'homme se trouve en proie à la mélancolie, le cœur touché de quelque peine, de quelque douleur, qu'il boive de moi à plein verre et sans scrupules: peines, douleurs, chagrins, passions, je chasserai tout, moi.

L'EAU

Mes charmes ne le cèdent en rien aux tiens. L'homme noyé dans le vin ne songe point à moi, dans ton indolence et ta vanité, il perd l'esprit. La grâce, la constance et par là même la vertu, ne sont point l'objet de ton culte.

LE VIN

Il me semble que tu es envieuse et jalouse, puisque tu m'injuries sans raison; et malgré tout ce que tu peux dire tu ne trouves pas encore en moi un ennemi. J'ai pour ami hommes et femmes, les prêtres et les rois.

L'EAU

Non, il n'y a pas dans l'univers un autre que toi capable d'y répandre ainsi la désolation. Ma beauté, ma pureté, par toi sont ensevelies. Tu vas errant dans ton ivresse, cherchant qui te ressemble, sans contenance et hors de toi.

LE VIN

L'amour et l'eau restez en silence, chacun dans vos limites, sans rien répliquer. Bacchus en joie sur un tonneau goûte mon enchantement, c'est lui qui m'a placé au bout de la table et sur les lèvres de tous.

L'EAU

C'est à moi que sont accordés les louanges véritables: je rafraichis les fruits de la terre entière, je promène sur les mers les navires toujours en commerce, j'ai ma place dans le saint baptême et dans le sacrifice de la messe.

Digitized by Google

LE VIN

Moi aussi je me trouve à la sainte messe, et je suis du sacrifice avant toi. En cela du moins tu n'as sur moi aucun avantage, tu attristes le cœur et je le réjouis entre hommes.

L'EAU

Ton allégresse passe rapidement, tu ne laisses aucun repos dans les familles, tu mets souvent les hommes, chef de la dispute, dans la taverne; par là tu occasionnes les déplaisirs, souvent les meurtres.

Ne fais-tu point à ceci quelque réponse? Reste de la sorte confondu. L'homme fera mieux de te haïr et de m'aimer : toujours dans une douce quiétude et dans une santé plus douce encore, il vivra de longs jours.

(Le *Pays Basque*, par Francis Michel, page 356 et suiv.)

M. Chaho, dans un livre intitulé : *Biarritz* (Bayonne, 2 volumes), s'est aussi occupé de la poésie basque. La pièce la plus remarquable analysée par lui est l'histoire si connue partout de la jeune fille qui, enlevée par trois capitaines, feint d'être morte pour sauver son honneur. M. Chaho donne les derniers vers de cette chanson et les traduit ainsi : « Au bout de trois jours, la morte fait un cri à son père : Écoutez-moi, père, de grâce vous devez le croire, c'est par le vif désir de préserver ma vertu que je suis restée morte. » (P. 174.)

L'une des versions que j'ai données se termine par ce couplet :

Deux ou trois jours après
Son père se promène.
— Levez la tombe, mon père,
Levez-la, s'il vous plaît,
J'ai fait trois jours la morte
Pour mon honneur garder.

Digitized by Google

La seconde version que j'ai recueillie finit de cette manière :

Deux ou trois jours après, son pèr' qui s'y promène.
— Levez, levez, mon pèr' ma tomb' si vous m'aimez;
J'ai fait trois jours la mort' pour mon honneur garder.

C'est encore la même conclusion que dans le chant basque, dans la chanson conservée par Gérard de Nerval, dans la chanson provençale du recueil de M. Damase-Arbaud, dans celle qu'a recueillie M. J. Bujeaud, dans les couplets franc-comtois de la collection de M. Max-Buchon, enfin dans les *Canti popolari* de Marcoaldi :

Pardon, i m'han tradia
An Fransa i m'han mena
J'ho fatt trei di la morta
L'onor a l'ho salva.

(P. 162.)

III

Parmi les chansons que j'ai réunies dans le volume dont le Pays Messin m'a fourni les éléments, il en est une qui m'avait semblé pouvoir être attribuée soit à cette contrée, soit à la Lorraine: c'est celle de *la Bergère*, restée très populaire, chantée dans plusieurs villages, le dimanche-gras, avec une sorte de mise en scène, et se terminant par des vers dont le sentiment hostile paraissait inspiré par l'annexion effectuée sous Henri II ou par les guerres de Louis XIII contre Charles IV :

Laissez, laissez ces potences
Pour ces grands voleurs de France.

Digitized by Google

A cette chanson je trouvais toutefois de nombreux parallèles. Elle offrait des ressemblances avec un fabliau, le *Chevalier à la robe vermeille*, avec un romancé espagnol *Blanca Niña*, avec un chant anglais le vieux *Wichet et sa femme*, dont M. Rathery a parlé dans un intéressant article sur la poésie populaire anglaise (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1863). Une ballade danoise traduite par Ampère, la *Profondeur de la mer du nord*, roulait encore sur la même idée. Ces analogies étaient d'ailleurs assez vagues, mais bientôt je trouvais dans le recueil franc-comtois, de Max-Buchon, dans les *Chants populaires de la Provence*, de Damase-Arbaud, dans les *Chants de l'ouest*, de Bujeaud, des couplets offrant avec les nôtres trop de ressemblance pour que l'on puisse croire à une lointaine et indécise transmission ou à des rencontres fortuites. Il n'y a plus moyen de regarder *la Bergère* comme une chanson messine ou lorraine; on peut dire seulement que, venue on ne sait d'où dans notre province, on y ajouta les vers dont l'esprit rappelle le célèbre couplet :

Lon lon la, laissez-les passer,
Les Français par la Lorraine;
Lon lon la, laissez-les passer,
Ils auront du mal assez.

Cette chanson de *la Bergère* ne s'est pas arrêtée dans la Provence, dans l'est et dans l'ouest de la France. L'année dernière je l'ai rencontrée encore dans le Béarn. Un libraire de Pau, aussi instruit qu'obligeant, M. Léon Ribaut, a bien voulu me communiquer la version suivante recueillie par lui dans la mémoire de vieux paysans :

Digitized by Google

Mariou

— Toun t'en ères tantos anade,
Courblu, mourblu, Mariou,
Toun t'en ères tantos anade ?

— Taü caraü coeille l'ensalade,
Hélas ! moun Diü, lou mé amic,
Taü caraü coeille l'ensalade.

— Dab qui doun éro qui tau parlabes
Courblu, mourblu, Mariou,
Dab qui doun éro qui tau parlabes ?

— Qu'éro la mio so ainade,
Hélas ! moun Diü, lou mé amic,
Qu'éro la mio so ainade.

— Qu'em semblabe qu'abé culottes,
Courblu, mourblu, Mariou,
Qu'em semblabe qu'abé culottes.

— Qu'ère sa raübe retroussade,
Hélas ! moun Diü, lou mé amic,
Qu'ère sa raube retroussade.

— Qu'em semblabe qu'abé un espade,
Courblu, mourblu, Mariou,
Qu'em semblabe qu'abé un espade.

— Qu'éro sa filouso daürade,
Hélas ! moun Diü, lou mé amic,
Qu'éro sa filouso daürade.

— Qu'em semblabe qu'abé moustaches,
Courblu, mourblu, Mariou,
Qu'em semblabe qu'abé moustache.

Digitized by Google

— De mourettes qu'éro tintade,
Hélas! moun Diü, lou mé amic,
De mourettes qu'éro tintade.

— Nou n'y abé pas d'aqueste anade,
Courblu, mourblu, Mariou,
Nou n'y abé pas d'aqueste anabe.

— Qu'éron de l'anade passade,
Hélas! moun Diü, lou mé amic,
Qu'éron de l'anade passade.

— Oun las abès tu counserbades,
Courblu, mourblu, Mariou,
Oun las abès tu counserbades?

— Aü cabinet fort plaā clabades,
Hélas! moun Diü, lou mé amic,
Aü cabinet fort plaā clabades.

. . . . . .

— Qu'et hèi saüta tres dits de tèste
Courblu, mourblu, Mariou,
Qu'et hèi saüta tres dits de tèste.

— Qué héras-tu après deü reste,
Hélas! moun Diü, lou mé amic,
Qué héras-tu après deü reste?

— Qu'oü yétérey per la frinesto,
Courblu, mourblu, Mariou,
Qu'oü yétérey per la frinesto.

— Lous Capuchis qu'en héran heste,
Hélas! moun Diü, lou mé amic,
Lous Capuchis qu'en héran heste.

— Qu'et yétérey catbat Garonne,
Courblu, mourblu, Mariou,
Qu'et yétérey catbat Garonne.

Digitized by Google

— Qué m'arrestérey à Bayonne,
Hélas! moun Diü, lou mé amic,
Qué m'arrestérey à Bayonne.

Marion

— Où t'en étais-tu tantôt allée,
Corbleu, morbleu, Marion,
Où t'en étais-tu tantôt allée?

— Au jardin cueillir la salade,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
Au jardin cueillir la salade.

— Avec qui donc tant parlais-tu?
Corbleu, morbleu, Marion,
Avec qui donc tant parlais-tu?

— C'était avec ma sœur aînée,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
C'était avec ma sœur aînée.

— Il me semblait qu'elle avait des culottes,
Corbleu, morbleu, Marion,
Il me semblait qu'elle avait des culottes.

— C'est qu'elle avait sa robe retroussée,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
C'est qu'elle avait sa robe retroussée.

— Il me semblait qu'elle avait une épée,
Corbleu, morbleu, Marion,
Il me semblait qu'elle avait une épée.

— C'était sa quenouille dorée,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
C'était sa quenouille dorée.

Digitized by Google

— Il me semblait qu'elle avait des moustaches,
Corbleu, morbleu, Marion,
Il me semblait qu'elle avait des moustaches.

— De mûres ses lèvres étaient teintes,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
De mûres ses lèvres étaient teintes.

— Il n'y en a pas de cette année,
Corbleu, morbleu, Marion,
Il n'y en a pas de cette année.

— Elles étaient de l'an passé,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
Elles étaient de l'an passé.

— Où les avais-tu conservées?
Corbleu, morbleu, Marion,
Où les avais-tu conservées?

— Dans l'armoire fermée à clef,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
Dans l'armoire fermée à clef.

. . . . . .

— Je te fais sauter trois doigts de la tête,
Corbleu, morbleu, Marion,
Je te fais sauter trois doigts de la tête.

— Que feras-tu après du reste?
Hélas! mon Dieu, mon ami,
Que feras-tu après du reste?

— Je le jetterai par la fenêtre,
Corbleu, morbleu, Marion,
Je le jetterai par la fenêtre.

— Les capucins en feront fête,
Hélas! mon Dieu, mon ami,
Les capucins en feront fête.

Digitized by Google

— Je te jetterai dans la Garonne,
Corbleu, morbleu, Marion,
Je te jetterai dans la Garonne.

— Je m'arrêterai à Bayonne,
Hélas! mon Dieu, mon ami.
Je m'arrêterai à Bayonne,

Pendant que, grâce à l'obligeance de M. Ribaut, j'enrichissais mes notes de la chanson béarnaise qui précède, M. Cénac Moncaut recueillait de cette même chanson une version gasconne :

Marioun, oun n'eros-tu dado
Que tant tardaouos ?
Perdiou, cordiou, Marioun!
— Nèroy ent' amassa salado,
Pierrot, meu amigoun... etc.

(*Litt. popul. de la Gascogne*, p. 316.)

Faut-il tâcher de découvrir d'où vient cette rusée commère qui sait aussi bien mentir dans un dialecte du midi que dans un dialecte de l'est ou de l'ouest? La recherche serait difficile. Si cependant il est vrai, comme tout semble le prouver, que dans la poésie populaire le chant le plus court est ordinairement le plus ancien, c'est de la Catalogne que le type de Marion pourrait bien être originaire. Cependant, il faut le dire, la chanson[1] qui paraît nous l'offrir,

[1] Y a dins del hort — de lo meu pare
Lo meu galant — me hi esparava.
Viva, viva l'amoreta
Soleta
Vidòm
A davall del óm!
Lo pare tot — s'ho escoltava.

Digitized by Google

semble altérée vers la fin, à ses éditeurs MM. Pelay Briz et Joseph Salto. Ils regrettent de n'avoir pu trouver une autre version qui leur permît de compléter celle qu'ils donnent. Si, en effet, la chanson de *la Trapassera* (la Trompeuse) était tronquée, l'observation que je faisais à son égard ne subsisterait plus.

Pour en finir avec Marion, je dirai encore que dans un volume intitulé : *Le Pèlerinage de Mireille* (Paris, Lévy, 1864, p. 173), on rapporte une chanson des campagnes de la Crau, qui n'est autre chose qu'une variante de tout ce qu'on vient de lire.

TH. DE PUYMAIGRE.

— Qui n'éra aquell — ab qui parlavas ?
— N'éra tan sols — una companya.
— Me sembla que — barret portava.
— N'éra lo lli — qu'ella filava.
— Ay ! m'apar que — espasa portava.
— N'éra lo fus — ab que filava.
— Ay ! m'apar que — capa portava.
— N'éra l'abrich — que l'abrigava.
— Ay ! m'apar que — barba portava.
— N'éran monjetas — que menjava.
— No som al temps — de las monjetas
Qu'al temps som de — las amoretas.

(*Cansons de la Terra*, t. II, p. 73. — Barcelone, 1867).

Digitized by Google

WATERLOO

RÉCITS DE LA CAMPAGNE DE 1815, PAR LE GÉNÉRAL DROUOT ET LE MARÉCHAL NEY

C'est un penchant assez naturel aux hommes témoins de grandes catastrophes, aux dangers desquelles ils ont échappé à grand'peine, au milieu de nombreuses victimes frappées à leurs côtés et succombant sous leurs yeux, de chercher à raconter la part qu'ils ont prises dans ces événements. Le comte Drouot et le maréchal Ney, en donnant l'un et l'autre le récit de la malheureuse campagne qui termina les Cent-Jours, n'ont fait que suivre cette coutume, et quoique poussés par des motifs différents, leurs narrations méritent d'être reproduites. Elles produisirent, dans le moment, des effets bien contraires : l'une fut accueillie avec satisfaction, elle émanait d'un cœur noble et généreux; l'autre fut reçue avec tristesse, elle avait pour auteur un homme au cœur ulcéré et inquiet.

Peu de siècles dans l'histoire offrent une si grande variété de tableaux et une aussi grande importance d'événements et de résultats que les trois mois écoulés depuis le retour de l'île d'Elbe. Grande et difficile serait l'entreprise de raconter, sous tous les points de vue, le règne si court de l'Empereur

Digitized by Google

et qui laissa cependant pour jamais sa trace sanglante dans l'histoire du monde.

Napoléon venait d'être vaincu à Waterloo, à la tête de la plus brave armée qu'un général puisse s'honorer de commander; des milliers d'intrépides soldats étaient restés sur le champ de bataille. La plus effroyable déroute avait succédé au plus grand des carnages. Pour la seconde fois, la capitale de la France allait subir la honte d'être occupée par l'ennemi. Les séances des représentants de la nation offraient un spectacle bien triste. D'inutiles questions sur le règlement occupaient des moments précieux. En vain citait-on l'exemple du sénat romain après la défaite de Cannes, le tumulte était dans les deux assemblées comme il régnait dans la capitale. Chacun scrutait avec anxiété l'avenir. Les dépêches les plus rassurantes étaient reçues avec défiance. L'une d'elles fut cause que le général Drouot et le prince de la Moskowa crurent devoir donner chacun une narration des faits qu'ils avaient vus dans le peu de jours qui venaient de s'écouler. [1] Voici à quelle occasion:

A la séance permanente de la Chambre des Pairs, du 22 juin, après la lecture de la *Déclaration au Peuple français,* le ministre de l'intérieur monta à la tribune pour y lire, au nom de son collègue de la guerre, une lettre officielle contenant quelques détails sur l'armée. Le maréchal Soult avait rallié 2,000 hommes de la vieille garde à Rocroi, 3,000 soldats s'étaient réfugiés à Mézières; le maréchal Grouchy avait

[1] Les troupes, à leur entrée en campagne, étaient animées de la plus noble ardeur. Chaque soldat portait avec lui du pain pour quatre jours et du riz pour huit. En outre, les régiments avaient pour quinze jours de vivres sur leurs équipages. La garde impériale, d'après le rapport du ministre de l'intérieur, était forte de 24 régiments d'infanterie, 5 de cavalerie, de corps de gendarmerie, du génie, du train d'artillerie, etc.

Digitized by Google

battu le prince Blücher, passé la Sambre et fait sa jonction avec le duc de Dalmatie, enfin 60,000 hommes couvraient notre frontière du nord. On assurait pouvoir augmenter l'armée de 10,000 hommes, en garnison à Paris, et de 200 pièces de canon qui étaient restées dans la capitale.

Cette communication, faite pour rassurer les esprits et donner un peu d'énergie au premier corps de l'État, ne fut pas comprise dans ce sens par le maréchal Ney. Il déclara protester contre la nouvelle officielle, la taxa d'être empreinte de la plus grande fausseté; puis s'animant de plus en plus et voulant résumer sa protestation :

« Dans les circonstances importantes, s'écria-t-il, on doit la vérité à la nation! Il n'y a point 60,000 hommes sur la frontière du nord. L'ennemi peut passer partout. Le duc de Dalmatie et le maréchal Grouchy ne peuvent rallier que 25,000 hommes au plus. Si le maréchal Grouchy eût été intact, le 18 il eût fait un mouvement à gauche. Ce que l'on dit dans la lettre sur le ralliement de la vieille garde est également faux. C'est moi qui la commandais sous les ordres de l'empereur, et je sais ce qui doit en rester. L'ennemi peut être dans six à sept jours à Paris. Vous n'avez d'autre voie de salut que de faire des propositions à l'ennemi! »

Prié ensuite par M. de Pontécoulant, parent par alliance du maréchal Grouchy, de déclarer si cet officier-général s'était, dans le cours de la campagne, comporté en bon Français et en brave général, le prince s'empressa de répondre de la manière la plus satisfaisante à cette interpellation, et le comte de Lacépède, qui présidait, put enfin terminer cette pénible discussion.

Une heure après, le comte Drouot, que la confiance de ses collègues venait d'appeler à faire partie de la commission

Digitized by Google

chargée d'arrêter les mesures de salut public prescrites par les circonstances, entra dans la salle et indiqua à son tour la situation de l'armée. La faiblesse de sa voix fit qu'on ne put l'entendre distinctement. Parmi les détails rassurants que l'on put saisir, on remarqua que 60,000 hommes étaient encore sur la frontière, que 4,000 grenadiers ou chasseurs de la vieille garde avaient été ralliés ainsi que 12,000 cavaliers et plusieurs batteries.

Le lendemain, le prince archichancelier présidait la Chambre des Pairs; le général Drouot, qui, comme il vient d'être dit, n'avait pas été présent lors de la malheureuse sortie du maréchal Ney, et sachant tout ce qu'elle avait eu de retentissement parmi la population de Paris, crut devoir prendre la parole pour en montrer toute l'exagération. Dès l'ouverture de l'assemblée, il demanda la parole et, debout à la tribune, il prononça d'un ton assuré et d'une voix pénétrée le discours qui suit :

« Messieurs,

« Mon service ne m'ayant pas permis de me trouver hier matin à la Chambre des Pairs, je n'ai pu connaître que par les journaux les discours qui ont été prononcés dans cette séance. J'ai vu avec chagrin ce qui a été dit pour diminuer la gloire de nos armées, exagérer nos désastres et diminuer nos ressources. Mon étonnement a été d'autant plus grand que ces discours étaient prononcés par un général distingué, qui, par sa grande valeur et ses connaissances militaires, a tant de fois mérité la reconnaissance de la nation. J'ai cru m'apercevoir que l'intention de M. le maréchal avait été mal comprise, que sa pensée avait été mal rendue. L'entretien que j'ai eu ce matin avec lui m'a convaincu que je ne m'étais

Digitized by Google

point trompé. Je vous prie, Messieurs, de me permettre d'exposer en peu de mots ce qui s'est passé dans cette trop courte et trop malheureuse campagne. Je dirai ce que je pense, ce que je crains, ce que j'espère. Vous pouvez compter sur ma franchise. Mon attachement à l'Empereur ne peut pas être douteux; mais, avant tout et par dessus tout, j'aime ma patrie; je suis amant enthousiaste de la gloire nationale : aucune affection ne pourra jamais me faire trahir la vérité.

» L'armée française franchit la frontière le 15 juin; elle était composée de plusieurs corps de cavalerie, de cinq corps d'infanterie et de la garde impériale. Les six corps d'infanterie étaient commandés: le premier par le comte d'Erlon, le deuxième par le comte Reille, le troisième par le comte Vandame, le quatrième par le comte Gérard, [1] le cinquième par M. le maréchal Grouchy, le sixième par le comte de Lobau. Elle rencontra quelques troupes légères en deçà de la Sambre, les culbuta et leur prit de 4 à 500 hommes; elle passa ensuite la rivière: le premier et le deuxième corps à Marchiennes-au-Pont, le reste de l'armée à Charleroi. Le sixième corps, qui était resté en arrière, n'effectua le passage que le lendemain. L'armée se porta en avant de Charleroi, sur la route de Fleurus. Le corps de Vandame attaqua, vers quatre heures du soir, une division ennemie qui paraissait forte de 7 à 8,000 hommes, infanterie et cavalerie, soutenue par quelques pièces de canon, et qui se tenait à cheval sur la route de Fleurus. Cette division fut enfoncée, ses carrés d'infanterie furent culbutés par notre cavalerie, l'un d'eux

[1] Ce corps, formé par l'armée de la Moselle, s'était porté dès le 7 sur Rocroi. Les paysans voituriers avaient eu l'ordre d'avoir quatre jours de vivres.

Digitized by Google

fut passé entièrement au fil de l'épée. Dans une des charges de cavalerie, la France perdit mon brave et estimable camarade, le lieutenant-général Letort, aide de camp de l'Empereur. Nos avant-postes se portèrent sur Fleurus.

» Le lendemain matin, l'armée française entra dans la plaine de Fleurus, que vingt-un ans auparavant nous avions illustrée par les plus beaux faits d'armes.[1] L'armée ennemie paraissait en amphithéâtre sur un coteau derrière les villages de Saint-Amand et de Ligny. La droite paraissait s'étendre peu au-delà de Saint-Amand, la gauche se prolongeait insensiblement au-delà de Ligny.

» Vers midi, le troisième corps d'infanterie, soutenu par son artillerie, attaqua le village de Saint-Amand, s'empara du bois qui précède le village, et pénétra jusqu'aux premières maisons. Bientôt il est ramené vigoureusement; soutenu par de nouvelles batteries, il recommence l'attaque, et, après plusieurs tentatives très-opiniâtres, il finit par rester maître du bois et du village, qu'il trouve remplis de morts et de blessés prussiens.

» Pendant ce temps, le quatrième corps attaquait le village de Ligny; il y trouva beaucoup de résistance, mais l'attaque fut dirigée et soutenue avec la plus grande opiniâtreté. Des batteries occupaient tout l'intervalle des deux villages, pour contre-battre l'artillerie que l'ennemi avait placée au pied et sur le penchant du coteau. Je voyais avec complaisance se prolonger cette canonnade, qui était tout à notre avantage. Les troupes destinées à protéger nos batteries étaient éloignées et masquées par les sinuosités du terrain;

[1] Le 5 juin, Blücher avait fait manœuvrer dans cette plaine douze régiments de cavalerie et six batteries d'artillerie. Le 7, le duc de Wellington donna un bal magnifique à Bruxelles.

Digitized by Google

elles n'éprouvaient aucun dommage. Celles de l'ennemi, au contraire, étant disposées par masses et en amphithéâtre derrière ces batteries, éprouvaient les plus grands ravages.

» Il paraît que l'intention de l'Empereur était de porter une réserve au-delà du ravin et sur la position de l'ennemi, aussitôt que nous serions entièrement maîtres du village de Ligny. Cette manœuvre isolait entièrement la gauche des Prussiens et la mettait à notre discrétion. Le moment de l'exécuter était arrivé, entre quatre et cinq heures, lorsque l'Empereur fut informé que le maréchal Ney, qui se trouvait loin de notre gauche, à la tête du premier et du deuxième corps, avait en tête des forces anglaises très-considérables et avait besoin d'être soutenu. S. M. ordonna que deux bataillons de chasseurs de la vieille garde et une grande partie des réserves de l'artillerie se portassent à la gauche du village de Saint-Amand, au secours des deux premiers corps; mais bientôt on reconnut que ce renfort n'était pas nécessaire; il fut rappelé au village de Ligny par lequel l'armée devait déboucher. Les grenadiers de la garde traversèrent le village, culbutèrent l'ennemi, et l'armée, chantant l'hymne de la Victoire, [1] prit position au-delà du ravin, sur son champ de bataille qu'elle venait d'illustrer par les plus beaux faits d'armes. J'ignore quels sont les autres trophées qui illustrèrent cette grande journée, mais ceux que j'ai vus sont plusieurs drapeaux et 24 pièces ennemies rassemblées sur le même point. Dans aucune circonstance je n'ai vu les troupes

[1] On devait diriger sur Charleroi douze bataillons de gardes nationales pour escorter les prisonniers. Parmi eux était le général de partisans Lutzow, qui avait formé une légion de cavalerie, en 1813, portant son nom. Le poète Kœrner, un des hussards noirs volontaires, composa pour ce petit corps d'armée un chant de guerre célèbre; l'illustre Wéber en fit la musique.

Digitized by Google

françaises combattre avec un plus noble enthousiasme ; leur élan, leur valeur faisaient concevoir les plus nobles espérances. Le lendemain matin, j'ai parcouru le champ de bataille ; je l'ai vu couvert de morts et de blessés ennemis. L'empereur fit donner des secours et des consolations à ces derniers ; il laissa sur le terrain des officiers et des troupes chargés de les recueillir. Les paysans emportaient les Français blessés avec le plus grand soin ; ils s'empressaient de leur apporter des secours, mais on était forcé d'employer les menaces pour les obliger d'enlever les Prussiens auxquels ils paraissaient porter beaucoup de haine.

» D'après les rapports de reconnaissance, on apprit qu'après la bataille l'armée ennemie s'était partagée en deux ; que les Anglais prenaient la route de Bruxelles, que les Prussiens se dirigeaient vers la Meuse. Le maréchal Grouchy, à la tête d'un gros corps de cavalerie, des troisième et quatrième corps d'infanterie, fut chargé de poursuivre ces derniers. L'Empereur suivit la route des Anglais avec les premier, deuxième et sixième corps et la garde impériale. Le premier corps, qui était en tête, attaqua et culbuta plusieurs fois l'arrière-garde ennemie, et la suivit jusqu'à la nuit ; elle prit position sur le plateau en arrière du village du Mont-Saint-Jean, sa droite s'étendant vers le village de Brenne, et sa gauche se prolongeant indéfiniment dans la direction de Wavres. Il faisait un temps affreux, [1] tout le monde était persuadé que l'ennemi prenait position pour donner à ses convois et à ses parcs le temps de traverser la forêt de Soignes, et que lui-même exécuterait le même

[1] Le temps est affreux, la pluie tombe à flots. L'Empereur est fatigué, mais se porte bien. (Dépêche du 17, à dix heures et demie du soir. Ferme de Caillou.)

Digitized by Google

mouvement à la pointe du jour. Au jour, l'ennemi fut reconnu dans la même position. Il faisait un temps effroyable, qui avait tellement dénaturé les chemins, qu'il était impossible de manœuvrer avec l'artillerie dans la campagne. Vers neuf heures, le temps s'éleva, le vent sécha un peu la campagne, et l'ordre d'attaquer à midi fut donné par l'Empereur. Fallait-il attaquer l'ennemi en position avec des troupes fatiguées par plusieurs journées de grandes marches, une grande bataille et des combats? ou bien fallait-il leur donner le temps de se reposer de leurs fatigues, et laisser l'ennemi se replier tranquillement sur Bruxelles? Si nous avions été heureux, tous les militaires auraient déclaré que c'eût été une faute impardonnable de ne point poursuivre une armée en retraite, lorsqu'elle n'était plus qu'à quelques lieues de sa capitale, où nous étions appelés par de nouveaux partisans. La fortune a trahi nos efforts, et alors on regarde comme une grande imprudence d'avoir livré la bataille. La postérité plus juste prononcera [1].

» Le deuxième corps commença l'attaque à midi. La division commandée par le prince Jérôme attaqua le bois qui était placé en avant de la droite de l'ennemi ; elle s'en empara d'abord, en fut repoussé ensuite, et n'en resta entièrement maîtresse qu'après plusieurs heures de combat opiniâtre.

» Le premier corps, dont la gauche était appuyée à la grande route, attaquait en même temps les maisons du Mont-Saint-Jean, s'y établissait, et se portait jusque sur la

[1] « Jamais, dit Wellington, je n'ai eu autant de peine à obtenir une victoire, et jamais je n'ai été si près d'être battu.

» Les Français ont combattu avec une fureur dont il n'y a jamais eu d'exemple. (Le *Times* du 23 juin). »

Digitized by Google

position de l'ennemi. Le maréchal Ney, qui commandait ces deux corps, se tenait de sa personne sur la grande route pour diriger leurs mouvements suivant les circonstances.

» Le maréchal me dit, pendant la bataille, qu'il allait faire un grand effort sur le centre de l'ennemi, pendant que sa cavalerie ramasserait les pièces qui paraissaient n'être pas soutenues. Il me dit plusieurs fois, lorsque je lui portai des ordres pendant la bataille, que nous allions remporter une grande victoire.

» Cependant le corps prussien, qui s'était joint à la gauche des Anglais, se mit en potence sur notre flanc droit, et commença à attaquer vers cinq heures et demie du soir. Le sixième corps, qui n'avait pas pris part à la bataille du 16, fut disposé pour lui faire face, et fut soutenu par une division de jeune garde et plusieurs batteries de la garde. Vers sept heures on aperçut dans le lointain, vers notre droite, un feu d'artillerie et de mousqueterie. On ne douta pas que le maréchal Grouchy n'eût suivi les mouvements des Prussiens, et ne vînt prendre part à la victoire. Des cris de joie se font entendre sur toute notre ligne. Les troupes, fatiguées par huit heures de combats, reprennent vigueur et font de nouveaux efforts. L'Empereur regarde cet instant comme décisif; il porte en avant toute sa garde, ordonne à quatre bataillons de passer près du village de Mont-Saint-Jean, de se porter sur les positions ennemies, et d'enlever à la baïonnette tout ce qui résisterait. La cavalerie de la garde et tout ce qui restait de cavalerie sous la main secondent ce mouvement. Les quatre bataillons, en arrivant sur le plateau, sont accueillis par le feu le plus terrible de mousqueterie et

Digitized by Google

de mitraille. Le grand nombre de blessés qui s'en détache fait croire que la garde est en déroute : une terreur panique se communique aux corps voisins qui prennent la fuite avec précipitation. La cavalerie ennemie, qui s'aperçoit de ce désordre, est lâchée dans la plaine; elle est contenue pendant quelque temps par les douze bataillons de vieille garde qui n'avaient point encore donné, et qui, entraînés eux-mêmes par ce mouvement inexplicable, suivent, mais en ordre, la marche des fuyards. Toutes les voitures de l'artillerie se précipitent sur la grande route : bientôt elles s'y accumulent tellement, qu'il est impossible de les faire marcher. Elles sont, pour la plupart, abandonnées sur le chemin et dételées par les soldats qui en emmènent les chevaux[1]. Tout se précipita sur le pont de Charleroi et celui de Marchiennes, d'où les débris furent dirigés sur Philippeville et Avesnes. Tel est l'exposé de cette funeste journée : elle devait mettre le comble à la gloire de l'armée française, détruire toutes les vaines espérances de l'ennemi, et peut-être donner très prochainement à la France la paix si désirée. Mais le ciel en a décidé autrement ! Il a voulu qu'après tant de catastrophes notre malheureuse patrie fût encore une fois exposée aux ravages des étrangers. Quoique nos pertes soient considérables, notre position n'est cependant pas désespérée ; les ressources qui nous restent sont bien grandes, si nous voulons les employer

[1] « ... Laissant derrière lui, autant que je puis en juger, 150 pièces de canon avec leurs munitions, qui tombèrent entre nos mains, je continuai de le poursuivre longtemps après la chute du jour, et ne m'arrêtai qu'à cause de la fatigue des troupes qui se battaient depuis douze heures et parce que je me trouvai sur la même route que le maréchal Blücher. (*Rapport du duc de Wellington.*)

Digitized by Google

avec énergie. Le corps commandé par le maréchal Grouchy, et composé des troisième et quatrième corps d'infanterie et d'un grand corps de cavalerie, vient d'effectuer sa retraite par Namur; il est rentré en France par Givet et Rocroi. Son matériel est intact et les débris des corps battus à Mont-Saint-Jean forment déjà une masse respectable qui s'augmente de jour en jour. Le ministre de la guerre a annoncé à la France qu'on pouvait disposer de 20,000 hommes pris dans les dépôts. Les mesures prises par les Chambres pour appeler à la défense de la patrie tous les hommes en état de porter les armes, donneront bientôt un grand nombre de bataillons, si on presse, avec toute l'activité possible, la levée, l'embrigadement et la formation de ces bataillons. La perte de notre matériel peut être facilement réparée. Nous avons à Paris trois cents pièces de bataille avec leurs approvisionnements. La moitié de ces pièces suffit pour remplacer celles que nous avons perdues. Il suffit que les Chambres prennent des mesures pour avoir de suite des chevaux et des conducteurs ; ce qui, dans une ville comme Paris, peut être effectué en vingt-quatre heures. Je ne puis assez le répéter à la Chambre, la dernière catastrophe ne doit pas décourager une nation grande et noble comme la nôtre. Si nous déployons dans cette circonstance critique toute l'énergie nécessaire, ce dernier malheur ne fera que relever notre gloire. Et quel est le sacrifice qui coûterait aux vrais amis de la patrie, dans un moment où le souverain que nous avons déclaré naguère, que nous avons revêtu de toute notre confiance, vient de faire le plus grand et le plus noble des sacrifices? Après la bataille de Cannes, le Sénat romain vota des remercîments au général vaincu, parce qu'il n'avait pas

Digitized by Google

désespéré du salut de la république, et s'occupa sans relâche de lui donner les moyens de réparer les désastres qu'il avait occasionnés par son entêtement et ses mauvaises dispositions. Dans une circonstance infiniment moins critique, les représentants de la nation se laisseront-ils abattre, et oublieront-ils les dangers de la patrie pour s'occuper de discussions intempestives, au lieu de recourir au remède qui assurera le salut de la France? »

Ces nobles paroles produisirent sur les membres de la Chambre des Pairs la plus vive sensation. Sur la proposition du comte Boissy-d'Anglas, l'impression en fut votée à 6,000 exemplaires, et comme le général n'avait pas écrit son discours, il dut le dicter de mémoire aux journalistes présents.

Le lendemain, il partait pour l'armée, comblé des marques de bienveillance de ses collègues. La commission provisoire venait de le nommer au poste de commandant en chef de la garde impériale. Elle espérait « que mieux que personne, par l'ascendant de son caractère, il y maintiendrait la discipline et l'obéissance aux nécessités du moment[1]. »

Si les paroles du général Drouot s'étaient perdues dans le trouble et le découragement universel, celles du prince de la Moskowa, au contraire, avaient été lues, relues et commentées partout. Sujet de satisfaction pour les uns, sujet de dérouragement pour les autres, elles furent vivement attaquées dans les feuilles publiques qui soutenaient encore le prestige impérial et qui voulaient voir la capitale de la France se défendre à tout prix. Le *Journal de*

[1] R. P. H. Lacordaire. *Éloge funèbre du général Drouot*, p. 29.

Digitized by Google

l'Empire, du 27 juin, crut devoir prendre la défense du maréchal en insérant dans ses colonnes les lignes suivantes :

« Dans les crises politiques, la méfiance s'empare de tous les esprits ; et comme alors la crédulité publique n'a plus de bornes, la calomnie peut tout oser.

» Un journal a rendu compte d'une séance de la Société des Fédérés [1], où le prince de la Moskowa a été dénoncé par un membre de cette assemblée.

» Ce serait blesser toutes les convenances que de chercher à défendre d'une pareille attaque un maréchal qui s'est fait un nom célèbre dans nos fastes militaires ; mais nous saisirons cette occasion pour faire connaître que jamais la rare valeur qui le distingue n'a brillé de plus d'éclat que lors des derniers événements.

» Parti de Paris le 13, et précédant ses équipages, le maréchal se jeta sur un bidet de poste aussitôt qu'il apprit que les hostilités allaient commencer, et put ainsi assister à la première affaire. A la bataille du 16, il commandait la gauche de l'armée et combattit les Anglais, auxquels il prit un drapeau et trois pièces de canon. Le 18, il fut tout le jour au point le plus périlleux de l'action, dans laquelle il eut quatre chevaux tués sous lui et trois blessés. A la fin de la journée, combattant à pied et exécutant avec son ardeur habituelle les ordres qu'il recevait, il mena à la charge les derniers bataillons, et il ne céda à la fortune que lorsque la résistance cessa d'être possible.

» Le prince de la Moskowa n'étant retenu à l'armée par aucun commandement, est revenu prendre sa place parmi les pairs. Ce qu'il a dit à la tribune de cette chambre sur

[1] Le 11 juin au matin, les fédérés des faubourgs de Paris avaient défilé sous les fenêtres de l'Empereur à l'Elysée.

Digitized by Google

la situation de l'armée a été très-diversement interprété ; mais tous les bons esprits ont dû considérer que l'état des choses auxquelles il avait pu croire à son départ, pouvait aussi ne pas exister deux jours après, et que son intention, en faisant un rapport alarmant, ne pouvait pas être de faire naître le découragement, mais de provoquer des mesures de salut public [1]. »

Le maréchal ne se crut pas assez justifié par cet article. Deux jours après, la même feuille insérait une lettre de lui au célèbre Fouché, duc d'Otrante, président du gouvernement provisoire. Dans cette lettre, le maréchal raconte tout au long et à son point de vue la malheureuse campagne de 1815. A ce titre, cette narration peut servir de pendant au discours du général Drouot; on y verra la différence de caractère de deux guerriers à qui leurs concitoyens ont élevé, à quelques lieues de distance, des statues. On y observera combien le courage civil, qui commande aux événements et fait le destin des empires, est plus rare que cette intrépidité qui brave les dangers du moment, et combien peu de militaires parurent, aux jours d'épreuves, posséder cette qualité moins brillante et plus précieuse que la bravoure dont ils avaient donné tant de preuves [2].

[1] « Naguère, dans cette enceinte, après la bataille de Waterloo, il a déchiré le voile, il a dissipé toutes les illusions, il a dévoilé les pertes qu'avaient éprouvées les forces nationales, il a annoncé que la patrie était menacée d'une seconde invasion. » (Défense du maréchal par Me Berryer.)

[2] Le *Bulletin officiel* de la bataille de Ligny-sous-Fleurus dit que le maréchal occupait les positions de Frasnes, à la gauche de l'armée ; qu'il avait marché sur les Quatres-Bras avec une division qui avait culbuté une division anglaise qui y était placée. Mais attaqué par le prince d'Orange avec 25,000 hommes, partie Anglais, partie Hanovriens, il se replia sur sa position de Frasnes. Là s'engagèrent des combats multipliés. L'ennemi s'attachait à le forcer, mais il le fit vainement. Le duc d'Elchingen attendait le premier corps, qui n'arriva qu'à la nuit; il se borna à garder sa position.....

Digitized by Google

Lettre de M. le maréchal prince de la Moskowa[1]
à son Exc. M. le duc d'Otrante.

« Monsieur le duc,

» Les bruits les plus diffamans et les plus mensongers se répandent, depuis quelques jours, dans le public, sur la conduite que j'ai tenue dans cette courte et malheureuse campagne; les journaux les répètent et semblent accréditer la plus odieuse calomnie. Après avoir combattu pendant vingt-cinq ans, et versé mon sang pour la gloire et l'indépendance de ma patrie, c'est moi que l'on ose accuser de trahison, c'est moi que l'on signale au peuple, à l'armée même, comme l'auteur du désastre qu'elle vient d'essuyer!

» Forcé de rompre le silence, car s'il est toujours pénible de parler de soi, c'est surtout lorsque l'on a à repousser la calomnie, je m'adresse à vous, Monsieur le duc, comme président du gouvernement provisoire, pour vous tracer un exposé fidèle de ce dont j'ai été témoin.

» Le 11 juin, je reçus l'ordre du ministre de la guerre de me rendre au quartier impérial[2] : je n'avais aucun commandement, ni aucune donnée sur la composition et la force de l'armée ; l'Empereur ni le ministre ne m'avaient jamais rien dit précédemment qui pût même me faire pressentir que je dusse être employé dans cette campagne. J'étais conséquemment pris au dépourvu, sans chevaux, sans équipages, sans argent, et je fus obligé d'en emprunter pour me rendre à ma destination. Arrivé le 12 à Laon, le 13 à

[1] M. Berryer, en défendant le maréchal, crut devoir parler de cette lettre.
[2] Il était depuis deux mois et demi dans sa terre des Coudreaux.

Digitized by Google

Avesnes, et le 14 à Beaumont, j'achetai, dans cette dernière ville, de M. le maréchal duc de Trévise, deux chevaux avec lesquels je me rendis, le 15, à Charleroi, accompagné de mon premier aide de camp, le seul officier que j'euse auprès de moi ; j'y arrivai au moment où l'ennemi, attaqué par nos troupes légères, se repliait sur Fleurus et Gosselies.

» L'Empereur m'ordonna aussitôt d'aller me mettre à la tête des premier et deuxième corps d'infanterie, commandés par les lieutenants-généraux d'Erlon et Reille, de la division de cavalerie légère du général Piré, d'une division de cavalerie légère de la garde, sous les ordres des lieutenants-généraux Lefebvre-Desnouettes et Colbert, et de deux divisions de cavalerie du comte de Valmy [2], ce qui formait huit divisions d'infanterie et quatre de cavalerie. Avec ces troupes, dont je n'avais encore qu'une partie sous la main, je pressai l'ennemi et l'obligeai d'évacuer Gosselies, Frasnes, Mellet et Heppignies ; là, elles prirent position le soir, à l'exception du premier corps qui était encore à Marchiennes, et qui ne me rejoignit que le lendemain.

» Le 16, je reçus l'ordre d'attaquer les Anglais dans leur position des Quatre-Bras. Nous marchâmes à l'ennemi avec un enthousiasme difficile à dépeindre ; rien ne résistait à notre impétuosité ; la bataille devenait générale, et la victoire n'était pas douteuse, lorsqu'au moment où j'allais faire avancer le premier corps d'infanterie, qui jusque-là avait été laissé en réserve par moi à Frasnes, j'appris que

[1] Le journal du 13 annonça que le maréchal était attaché au quartier-général de S. M. et que le maréchal Masséna était nommé gouverneur de Metz. Ce fut le général Belliard, ex-major-général de l'armée royale, qui remplaça le général Gérard.

[2] C'était l'aile gauche de l'armée.

Digitized by Google

l'Empereur en avait disposé, sans m'en prévenir, ainsi que de la division Gérard, du deuxième corps, pour les diriger sur Saint-Amand et appuyer son aîle gauche qui était fortement engagée contre les Prussiens. Le coup que me porta cette nouvelle fut terrible; n'ayant plus sous mes ordres que trois divisions, au lieu de huit sur lesquelles je comptais, je fus obligé de laisser échapper la victoire, malgré la bravoure et le dévouement de mes troupes; je ne pus parvenir dès lors qu'à me maintenir dans ma position jusqu'à la fin de la journée. Vers neuf heures du soir, le premier corps me fut renvoyé par l'Empereur, auquel il n'avait été d'aucune utilité; ainsi vingt-cinq à trente mille hommes ont été pour ainsi dire paralysés et se sont promenés pendant toute la bataille, l'arme au bras, de la gauche à la droite, et de la droite à la gauche, sans tirer un seul coup de fusil.

» Il est impossible de ne pas suspendre un instant ces détails pour vous faire remarquer, Monsieur le duc, toutes les conséquences de ce faux mouvement, et en général des mauvaises dispositions prises pendant cette journée.

» Par quelle fatalité, par exemple, l'Empereur, au lieu de porter toutes ses forces contre lord Wellington, qui aurait été attaqué à l'improviste et ne se trouvait point en mesure, a-t-il regardé cette attaque comme secondaire? Comment l'Empereur, après le passage de la Sambre, a-t-il pu concevoir la possibilité de donner deux batailles le même jour? C'est cependant ce qui vient de se passer contre des forces doubles des nôtres, et c'est ce que les militaires qui l'ont vu ont encore peine à comprendre.

» Au lieu de cela, s'il avait laissé un corps d'observation pour contenir les Prussiens, et marché avec ses plus fortes masses, pour m'appuyer, l'armée anglaise était indubi-

Digitized by Google

tablement détruite entre les Quatre-Bras et Genappes, et cette position qui séparait les deux armées alliées, une fois en notre pouvoir, donnait à l'Empereur la facilité de déborder la droite des Prussiens et de les écraser à leur tour. L'opinion générale en France, et surtout dans l'armée, était que l'Empereur ne voulait s'attacher qu'à détru e d'abord l'armée anglaise, et les circonstances étaient bien favorables pour cela ; mais les destins en ont ordonné autrement.

» Le 17, l'armée marcha dans la direction du Mont-Saint-Jean.

» Le 18, la bataille commença vers une heure, et quoique le bulletin qui en fait le récit ne fasse aucune mention de moi, je n'ai pas besoin d'affirmer que j'y étais présent.

» M. le lieutenant-général comte Drouot a déjà parlé de cette bataille, dans la Chambre des Pairs; sa narration est exacte, à l'exception toutefois de quelques faits importants qu'il a tus ou qu'il a ignorés, et que je dois faire connaître.

» Vers sept heures du soir, après le plus grand carnage que j'aie jamais vu, le général La Bédoyère vint me dire de la part de l'Empereur que M. le maréchal Grouchy arrivait à notre droite et attaquait la gauche des Anglais et Prussiens réunis[1]. Cet officier-général, en parcourant la ligne, répandit cette nouvelle parmi les soldats, dont le

[1] Le mauvais état des chemins empêcha les Prussiens, qui devaient soutenir nos troupes, de se joindre à elles aussitôt qu'on l'aurait désiré ; mais une fois qu'ils furent arrivés, leur présence nous rendit les plus grands services. Si le général Bulow, par une manœuvre bien calculée, ne s'était point placé sur les flancs de l'ennemi, le duc de Wellington n'aurait probablement pas risqué l'attaque qu'il fit si à propos et qui décida du sort de la journée. (Le *Times* du 23 juin.)

Digitized by Google

courage et le dévouement étaient toujours les mêmes, et qui en donnèrent de nouvelles preuves en ce moment, malgré la fatigue dont ils étaient exténués. Cependant, quel fut mon étonnement, je dois dire mon indignation, quand j'appris, quelques instants après, que non-seulement M. le maréchal Grouchy n'était point arrivé à notre appui, comme on venait de l'assurer à toute l'armée, mais que 40 à 50,000 Prussiens attaquaient notre extrême droite et la forçaient de se replier ! Soit que l'Empereur se fût trompé sur le moment où M. le maréchal Grouchy pouvait le soutenir, soit que la marche de ce maréchal eût été plus retardée qu'on l'avait présumé par les efforts de l'ennemi, le fait est qu'au moment où on nous annonçait son arrivée, il n'était encore que vers Wavres sur la Dyle. C'était pour nous comme s'il se fût trouvé à cent lieues de notre champ de bataille.

» Peu de temps après, je vis arriver quatre régiments de la moyenne garde, conduits par l'Empereur en personne, qui voulait, avec ces troupes, renouveler l'attaque et enfoncer le centre de l'ennemi ; il m'ordonna de marcher à leur tête avec le général Friant : généraux, officiers, soldats, tous montrèrent la plus grande intrépidité ; mais ce corps de troupes était trop faible pour pouvoir résister longtemps aux forces que l'ennemi lui opposait, et il fallut bientôt renoncer à l'espoir que cette attaque avait donné pendant quelques instants. Le général Friant a été frappé d'une balle à côté de moi [1] ; moi-même j'ai eu mon cheval tué et j'ai été renversé sous lui. Les braves qui reviendront de

[1] Il commandait les chasseurs à pied de la garde. Il reçut une blessure grave au bras gauche.

Digitized by Google

cette terrible affaire me rendront, j'espère, la justice de dire qu'ils m'ont vu à pied, l'épée à la main, pendant toute la soirée, et que je n'ai quitté cette scène de carnage que l'un des derniers, et au moment où la retraite a été forcée.

» Cependant les Prussiens continuaient leur mouvement offensif, et notre droite pliait sensiblement; les Anglais marchèrent à leur tour en avant. Il nous restait encore quatre carrés de la vieille garde, placés avantageusement pour protéger la retraite; ces braves grenadiers, l'élite de l r mée, forcés de se replier successivement, n'ont cédé le terrain que pied à pied, jusqu'à ce qu'enfin, accablés par le nombre, ils ont été presqu'entièrement détruits[1]. Dès lors, le mouvement rétrograde fut poursuivi, et l'armée ne forma plus qu'une colonne confuse; il n'y a cependant jamais eu de déroute, ni de cri *sauve qui peut*, ainsi qu'on a osé calomnier l'armée dans le bulletin. Pour moi, constamment à l'arrière-garde que je suivis à pied, ayant eu tous mes chevaux tués, exténué de fatigue, couvert de contusions, et ne me sentant plus la force de marcher, je dois la vie à un caporal de la garde, qui me soutint dans ma marche et ne m'abandonna point pendant cette retraite. Vers onze heures du soir, je trouvai le lieutenant-général Lefebvre-Desnouettes, et l'un de ses officiers, le major Schmidt, eut la générosité de me donner le seul cheval qui lui restait. C'est ainsi que j'arrivai à Marchiennes-au-Pont, à quatre heures du matin, seul, sans officiers, ignorant ce qu'était devenu l'Empereur que, quelque temps avant la

[1] La belle réponse de Cambronne est mentionnée dans les procès-verbaux des séances de la Chambre des Représentants du 29 juin.

Digitized by Google

fin de la bataille, j'avais entièrement perdu de vue, et que je pouvais croire pris ou tué. Le lieutenant-général Pamphile Lacroix, chef d'état-major du deuxième corps [1], que je trouvai dans cette ville, m'ayant dit que l'Empereur était à Charleroi, je dus supposer que Sa Majesté allait se mettre à la tête du corps d'armée de M. le maréchal Grouchy, pour couvrir la Sambre et faciliter aux troupes les moyens de se rallier vers Avesnes, et dans cette persuasion, je me rendis à Beaumont ; mais des partis de cavalerie nous suivant de très près, et ayant déjà intercepté les routes de Maubeuge et de Philippeville, je reconnus qu'il était de toute impossibilité d'arrêter un seul soldat sur ce point et de s'opposer aux progrès d'un ennemi victorieux. Je continuai ma marche sur Avesnes, où je ne pus obtenir aucun renseignement sur ce qu'était devenu l'Empereur.

» Dans cet état de choses, n'ayant de nouvelles ni de Sa Majesté ni du major-général, le désordre croissant à chaque instant, et à l'exception des débris de quelques régiments de la garde et de la ligne, chacun s'en allant de son côté, je pris la détermination de me rendre sur-le-champ à Paris par Saint-Quentin, pour faire connaître le plus promptement possible au ministre de la guerre la véritable situation des affaires, afin qu'il pût au moins envoyer au-devant de l'armée quelques troupes nouvelles, et prendre rapidement les mesures que nécessitaient les circonstances. A mon arrivée au Bourget, à trois lieues de Paris, j'appris que l'Empereur y avait passé à neuf heures.

» Voilà, Monsieur le duc, le récit exact de cette funeste campagne.

[1] Ce corps perdit le 15, 200 hommes, le 16, 4,125, et le 18, 5,000. Dans sa marche de Laon sur Paris, il ne manqua pas un seul homme. L'esprit était excellent.

Digitized by Google

» Maintenant, je le demande à ceux qui ont survécu à cette belle et nombreuse armée, de quelle manière pourrait-on m'accuser du désastre dont elle vient d'être victime, et dont nos fastes militaires n'offrent point d'exemple? J'ai, dit-on, trahi ma patrie, moi qui, pour la servir, ai toujours montré un zèle que peut-être j'ai poussé trop loin et qui a pu m'égarer; mais cette calomnie n'est et ne peut-être appuyée d'aucun fait, d'aucune circonstance, d'aucune présomption. D'où peuvent cependant provenir ces bruits odieux qui se sont répandus tout à coup avec une effrayante rapidité? Si, dans les recherches que je pourrais faire à cet égard, je ne craignais presque autant de découvrir que d'ignorer la vérité, je dirais que tout me porte à croire que j'ai été indignement trompé, et qu'on cherche à envelopper du voile de la trahison les fautes et les extravagances de cette campagne: fautes qu'on s'est bien gardé d'avouer dans les bulletins qui ont paru, et contre lesquelles je me suis inutilement élevé avec cet accent de la vérité que je viens encore de faire entendre dans la Chambre des Pairs.

» J'attends de la justice de V. Exc. et de son obligeance pour moi, qu'elle voudra bien faire insérer cette lettre dans les journaux, et lui donner la plus grande publicité.

» Je renouvelle à V. Exc., etc.

» *Le Maréchal prince de la Moskowa,*

» Signé: NEY.

» **Paris, le 26 juin 1815.** »

Le même jour où cette lettre paraissait, Fouché annonçait aux deux chambres que le gouvernement était prêt à

Digitized by Google

défendre jusqu'à la dernière extrémité l'indépendance de la nation, l'inviolabilité des chambres et la liberté des citoyens. Les communications télégraphiques déjà interceptées sur les lignes de Lille à Boulogne-sur-Mer et de Metz à Strasbourg, venaient de l'être sur celles de Paris à Lille et à Metz.

On entendait des environs de la capitale et même des barrières, une forte canonnade [1] qui paraissait venir du côté de Senlis et de Dammartin, où on supposait campées les divisions du comte d'Erlon et du maréchal Grouchy. Le corps du général Reille était déjà à Gonesse et celui de Vandame à Nanteuil. L'ennemi occupait Compiègne.

Dès le 27 juin, on voyait arriver dans Paris les habitants des environs, qui venaient s'y réfugier avec leurs meubles et leurs bestiaux.

Le public, justement ému à la vue des événements douloureux qui se déployaient devant ses yeux depuis une semaine, ne prêta qu'une légère attention aux plaintes du maréchal. Sa lettre ne fut considérée que comme un document historique sur la valeur duquel on aurait le droit de discuter plus tard, mais qu'en ce moment on pouvait laisser de côté. De plus grands intérêts étaient en jeu. Celui de la défense de la patrie le premier. Mais les progrès de l'ennemi et la promesse d'une suspension d'armes avaient bientôt fait taire ce noble sentiment. Des armées allaient être en présence sous les murs de Paris; on allait se battre en vingt endroits, depuis Saint-Denis jusqu'à Montrouge, en passant par Saint-Cloud, et au milieu de ce tintamarre, Paris était tranquille, d'une tranquillité parfaite. Dans les promenades publiques, non-seulement l'affluence des promeneurs était

[1] C'était à Villers-Cotterets.

Digitized by Google

la même que de coutume, mais il n'y avait rien de changé aux toilettes d'usage. Aux Tuileries particulièrement, les femmes remplissaient la belle allée, et les hommes, assis par petits groupes dans le quinconce, s'entretenaient des nouvelles du jour, et se passaient l'un à l'autre les gazettes aussi tranquillement que s'il ne se fût agi que des débats du parlement d'Angleterre et des affaires de l'Inde. Il en était de même sur les boulevards, au Palais-Royal, dans les cafés; enfin il ne devait pas être dit qu'une armée de deux cent mille ennemis avait fait fermer les spectacles de Paris.

On avait appris avec joie que les blessés français étaient très bien traités à Bruxelles. Ils avaient reçu des secours de tout le monde. Une députation venue de La Haye leur avait apporté dix mille florins. Les prisonniers valides avaient été, il est vrai, transportés de suite en Angleterre; mais l'espérance d'une prompte paix avait calmé ce que cette nouvelle avait de triste. Une paix compatible avec l'honneur du pays était le cri général; elle devait réparer petit à petit ce que le désastre de Waterloo avait eu d'épouvantable pour la France.

Avant de terminer, on doit remarquer que beaucoup de généraux de l'ancienne province des Trois-Évêchés occupaient à Waterloo des postes importants. Le maréchal Ney était de Sarrelouis, ancien chef-lieu d'un bailliage présidial relevant du parlement de Metz. Le commandant du 6e corps était le général Mouton comte de Lobau, né à Phalsbourg, [1] ancienne prévôté relevant du même parlement. Le comte de Valmy,

[1] Avant la Révolution, cette ville était du gouvernement militaire d'Alsace et du diocèse de Strasbourg. Ce qui n'empêche pas des écrivains de la mettre de la province de Lorraine, parce qu'elle fait partie maintenant du département de la Meurthe.

Digitized by Google

Kellermann, fils du maréchal, un des premiers généraux de cavalerie, était né à Metz. La petite ville de Damvillers, enclave luxembourgeois de la province des Trois-Évêchés, est la patrie du général Gérard, commandant le quatrième corps [1].

Le général comte Drouot était de Nancy; son père était né à Thicourt, petit village lorrain dans le bassin de la Nied, rivière affluent de la Sarre.

ARTHUR BENOIT.

[1] Peu de provinces en France produisirent autant de maréchaux de France (depuis le commencement de ce siècle) que la petite province des Trois-Évêchés. Il y en eut cinq : Ney, Gouvion Saint-Cyr, Molitor, Gérard, Lobau. La Lorraine et le Barrois en comptent quatre: Oudinot, Excelmans, Victor et M. de Vioménil, l'un des héros de la guerre de l'Indépendance de l'Amérique.

Digitized by Google

CONTESTATION DE COLMAR

AVEC LA COUR DE FRANCE [1]

(1641-1644)

L'épisode que j'entreprends de vous raconter se rattache à la guerre de Trente ans. Frappée en 1628 par les rigueurs de l'empereur Ferdinand II, la bourgeoisie protestante de Colmar avait profité, quatre ans après, de l'approche des Suédois, vainqueurs de Benfeld et de Sélestadt, pour restaurer son culte et pour regagner au sein de la cité sa vieille prépondérance. Cette révolution diversement jugée eut pour Colmar l'avantage d'en faire, non une conquête, mais un allié de la Suède, et lorsque plus tard, en 1634, le désastre de Nordlingen l'eut obligée à livrer l'Alsace à la France, Colmar passa sous la protection de Louis XIII, et, seule de toutes nos villes, il obtint la garantie d'un traité conclu à Ruel, le 1er août 1635. Grâce à cette alliance, notre cité fut peut-être la moins maltraitée de l'Alsace ; la France, dont elle était la place d'armes, avait tout

[1] Conférence faite à Colmar, le 17 mars 1869, sous les auspices de la Ligue de l'enseignement.

Digitized by Google

avantage à se faire bien venir de la population, et au milieu de la ruine générale, nos ancêtres trouvèrent moyen d'arrondir leurs possessions du dehors.

En 1638, la chute de Brisach, du plus solide boulevard de la maison d'Autriche sur le haut Rhin, diminua quelque peu l'importance de Colmar et faillit même faire méconnaître la réalité de ses services. De fait, sinon de droit, la possession du pays était désormais assurée à la France et, n'eussent été les sympathies de l'Allemagne protestante qu'il fallait ménager, il est probable que les engagements pris d'abord avec Colmar, n'auraient plus pesé d'un poids bien lourd dans la balance.

Lorsqu'en 1641, le gouvernement français ordonna de lever une dîme extraordinaire sur toutes les terres d'Alsace soumises à sa domination, le baron d'Oysonville, mestre de camp d'un régiment d'infanterie et lieutenant du roi au gouvernement de Brisach, prétendit imposer cette contribution aux biens des bourgeois de Colmar situés hors de sa banlieue.

La question de savoir si les habitants d'une ville libre ou impériale devaient l'impôt territorial au seigneur pour celles de leurs propriétés soumises à une juridiction étrangère, n'était rien moins que nouvelle. Il s'agissait du maintien ou du rejet du vieux principe de droit en vertu duquel le régime des terres se réglait sur la condition des personnes qui les possédaient, et qui reconnaissait au sol la même franchise qu'à son possesseur. C'était le fond même des longues querelles de nos communes avec les seigneurs féodaux au sujet des *pfahlburger* et des *aussburger*, ou bourgeois non résidants, et de leur admission aux droits de bourgeoisie, dont la collation devait relever les vassaux de

Digitized by Google

leurs obligations antérieures envers leurs suzerains. Pour ce qui concernait spécialement notre ville, elle se prévalait d'un diplôme de l'empereur Frédéric III, daté d'Aix-la-Chapelle, 18 juin 1442, qui reconnaissait au magistrat seul la faculté d'imposer les biens des bourgeois, sans distinction des bans où ils étaient situés, et elle alléguait de plus que la maison d'Autriche, aux droits de laquelle la conquête avait substitué la couronne de France, avait toujours respecté cette immunité. Au cas particulier, l'immunité pouvait se justifier par cette considération que, Colmar étant place forte, tout le voisinage qui y trouvait un refuge en temps de guerre, tirait avantage des sacrifices que la ville s'imposait pour sa défense. Dans ce moment même elle percevait encore la dîme extraordinaire imposée aux confédérés de Heilbronn pour les frais de la guerre, et elle en appliquait le produit à la subsistance d'une compagnie allemande de 200 hommes qu'elle avait à sa solde. C'était une dépense de 12,000 rixdales, ou 30,000 livres, dont elle s'était chargée très gratuitement, attendu que le traité de protection conclu avec la France, qui garantissait à la ville ses priviléges, ses us et ses coutumes, mettait à la charge du roi toutes les dépenses militaires, y compris l'entretien de la garnison et les travaux de fortification. La nouvelle contribution militaire de M. d'Oysonville aurait donc imposé jusqu'à trois dîmes aux habitants pour ceux de leurs biens situés hors de la banlieue, de sorte qu'au lieu de l'alléger, la protection de la France aurait aggravé le sort de la population.

Cependant le lieutenant du roi jugea le pays trop épuisé encore, en 1641, et il lui laissa rentrer paisiblement sa moisson ; il fut d'un autre sentiment à la vendange, dont il

Digitized by Google

réclama partout sa part. Colmar résista en menaçant de se plaindre à la cour : d'Oysonville qui était parent du secrétaire d'état, François Sublet, seigneur de Noyers, intendant des finances du ministère de Richelieu, ne s'y opposa point ; il consentit même à attendre la décision qui interviendrait, à condition qu'on lui permettrait de surveiller la rentrée du raisin, afin de pouvoir l'imposer à loisir, si l'administration était favorable à ses vues. (Lettre du 27 septembre 1641.) Colmar saisit de l'affaire son agent à Paris, M. de Polhelm, qui lui répondit, le 31 décembre, que sa demande ne serait pas accueillie sans difficulté. Pour donner plus de poids à ses instances, la ville députa à la cour son *registrator* ou archiviste Jean-Balthasar Schneider.

Schneider quitta Colmar le 10 janvier 1642, et ne voulant pas s'exposer à quelque malencontre en Lorraine, il prit par la Suisse. Il était le 16 à Genève, le 19 à Lyon ; le bruit courait déjà que le roi et le cardinal Richelieu s'étaient mis en route pour la Catalogne. Soit qu'il eût quelque raison d'en douter, soit qu'il voulût profiter d'une occasion unique pour voir le pays, il poussa plus avant vers Paris, où il arriva le 26.

Sa première visite fut pour M. de Polhelm, qui lui confirma la nouvelle du départ prochain de la cour, et qui lui apprit qu'il avait reçu de Strasbourg mission de la suivre. De là il se rendit, suivant ses instructions, chez l'ambassadeur de Suède, le célèbre Hugo Grotius qui, en plusieurs circonstances, avait rendu les meilleurs offices à ses commettants. La conversation porta naturellement sur l'affaire qui amenait Schneider à Paris. Il parla de la dîme extraordinaire à laquelle la France prétendait soumettre les biens extérieurs des bourgeois, contrairement à la foi du

Digitized by Google

traité qu'elle avait consenti, et après ce préambule, il remit à Grotius une lettre du 10 janvier (Prot. miss. 1641-46, f° 15), dont la ville l'avait chargé pour lui.

L'ambassadeur en prit connaissance, puis il demanda quelques éclaircissements que Schneider s'empressa de lui donner. Grotius témoigna son étonnement de la difficulté qu'on suscitait à la ville, et déclara qu'elle ne pouvait ni ne devait se prêter à de telles exigences. « Je n'ignore pas, dit-il, jusqu'où vont les droits que la couronne de France tient des traités, puisque c'est avec ma participation qu'ils ont été conclus : je suis prêt à en faire mes représentations auprès de qui de droit et, si vous le désirez, je vous donnerai des lettres de recommandation pour M. de Chavigny, le secrétaire d'état pour les affaires étrangères. » Mais le maréchal Guébriant venait de battre, à Kempen, les Impériaux commandés par Lamboy et par Mercy. Schneider avait remarqué les airs arrogants que tout le monde affectait après cette victoire : ce n'était pas dans ces dispositions que la Suède aurait pu prendre son avantage auprès de la cour de France, et il déclina poliment les offres de Grotius.

Cependant le roi avait quitté Paris avant que le député de Colmar eût pu commencer ses sollicitations. Notre envoyé se mit à la recherche de la cour le 28 janvier, et la rejoignit le 2 février à Moulins. Il y rencontra le baron d'Oysonville, venu tout exprès sans doute pour soutenir les mesures de son administration. C'était pour Schneider un motif de plus d'aller le saluer de la part de ses commettants. L'accueil qu'il en reçut lui laissa peu d'illusions sur les dispositions de son adversaire à l'égard de Colmar. « Je suis aise de vous voir ici, lui dit le baron, à celle fin que vous voyés les ordres qu'on donnera. » Schneider ne voulut

Digitized by Google

pas relever le gant, bien persuadé que, quand on viendrait à discuter l'affaire, il serait admis à dire son mot, et craignant par une parole inconsidérée de provoquer inutilement d'Oysonville. Celui-ci lui demanda encore : « N'avés-vous pas une copie de vostre traicté ? » Schneider repartit : « Ouï, monsieur, en original si vous le voulés. » Sur ce mot, d'Oysonville le quitta. Notre envoyé le suivit et arriva en même temps que lui chez M. de Noyers, qu'ils rencontrèrent comme il descendait son escalier. D'Oysonville expliqua au ministre les motifs de la présence de Schneider à la cour. Mais de Noyers se rendait à la messe où Richelieu l'avait précédé, et il s'excusa de ne pouvoir donner audience dans ce moment. Au sortir de l'église, Louis XIII et le cardinal se remirent en route, et il ne resta à Schneider qu'à les suivre. Il comptait sur une audience à Roanne, où la cour devait faire séjour le dimanche 6 février. Mais la venue du cardinal Alexandre Bichi, arrivé en poste de Carpentras dont il était évêque, rendit vain cet espoir qui ne se réalisa que le 13 à Lyon, grâce à M. de Polhelm qui présenta Schneider au cardinal Richelieu.

L'envoyé de Colmar remit à Son Éminence le mémoire que la ville avait fait rédiger, et en l'acceptant Richelieu lui donna les meilleures assurances : « Je veux seruir à messieurs de Colmar, dit-il, ie suis bien leur amy, puisqu'ils ont tousjours si bien faict. » Ainsi congédié, Schneider, d'après le conseil de Polhelm, courut saluer M. Charpentier, le secrétaire de Richelieu. Il lui rapporta la parole qu'il venait d'obtenir de son maître, et le pria d'user de son crédit pour lui procurer la prompte expédition des ordres qu'il était venu solliciter. Charpentier ne refusa point ses bons offices, mais il avertit l'envoyé de Colmar qu'il

Digitized by Google

n'aurait pas de sitôt la satisfaction qu'il attendait, car Sa Majesté devait se remettre en route immédiatement, et le cardinal la suivrait le surlendemain.

Quoiqu'il comprît parfaitement que d'Oysonville lui ferait de l'opposition, Schneider espérait cependant obtenir par son entremise accès auprès de son parent M. de Noyers. Une fois devant le ministre, si d'Oysonville s'opiniâtrait, il comptait par de bonnes raisons venir à bout de sa résistance. Mais le lieutenant-colonel de Rosen le prévint qu'il ne devait pas compter sur la bonne foi de son adversaire ; il apprit encore que d'Oysonville avait fait avertir sous main M. de Polhelm de ne pas se mêler des affaires de Colmar, ni de celles de Strasbourg. Notre envoyé ne devait compter que sur lui-même pour obtenir son audience, et il ne fut pas long à venir à ses fins. Il fut d'abord reçu par de M. Noyers, à qui il présenta la lettre qui l'accréditait et le mémoire de Colmar. Le ministre l'écouta d'un air distrait : « Je verray ce qu'il y a ; je suis serviteur à messieurs de Colmar. » Dans une autre entrevue avec Chavigny, celui-ci ne fut pas moins bref ; la seconde fois il n'en put tirer qu'un mot : « Je scay bien ce que vous voulés, donnés-vous patience. »

Cependant toute la cour avait fini par quitter Lyon en prenant par deux routes différentes. Le pauvre Schneider faisait piteuse mine en courant après ces grands personnages, chez qui le baron d'Oysonville avait ses grandes entrées. Celui-ci profita de son avantage pour faire adresser de Valence « aux magistrat et conseil de Colmar, » une lettre close, datée du 25 février et contresignée par de Noyers, dans laquelle on faisait dire entre autres à Louis XIII : « Nous aurions à plaisir de vous pouuoir donner une entière satisfaction... ; mais ayans considéré de quelle consequense

Digitized by Google

seroit une telle exemption, si elle s'estendoit à toutes les possessions des bourgeois et habittans de la ville de Colmar, veu qu'ilz ont plusieurs terres et heritages hors du territoire et antienne jurisdiction d'icelle... qui ne peuuent ny ne doibuent estre exemptés des... dixmes, Nous auons jugé que tout ce qui se pouuoit faire pour vous en cette occasion estoit d'exempter desd. dixmes militaires les terres qui sont dans le ban et antienne jurisdiction de vostred. ville..... voulant néantmoins que ce soit à condition que vous tiendrez la main à ce qu'il ne soit fait aucune difficulté à payer les d. dixmes de tous les bledz et autres fruictz generallement quelconques qui ont esté recœuillis depuis les ordres que Nous auons enuoyez pour la levée d'icelles, et qui se recœuilleront cy-apres..... »

Schneider qui, en quittant Lyon, avait pris la route suivie par le cardinal Richelieu, ne se doutait pas de ce qui s'était fait dans le camp du roi. Les deux tronçons de la cour se rejoignirent à Montpellier le 24 février (6 mars). Schneider courut aussitôt chez M. de Noyers qui lui dit d'un ton radouci : « Il est raisonnable que vous ayez vostre depeche ; nous contenterons Messieurs de Colmar, mais vous voyés que tout le monde est sur le départ : je ne manqueray pas de vous faire donner votre depeche à Narbonne. »

Notre député poussa donc encore jusqu'à Narbonne où il arriva le 27 février (9 mars). Il écrivit le lendemain à ses commettants. Son voyage s'était heureusement accompli. Cependant sur ces routes que le passage de la cour aurait dû rendre si sûres, de nombreux voyageurs avaient été détroussés et maltraités. On les écorchait de plus dans les hôtelleries, de l'hospitalité desquelles Schneider n'avait guère à se louer. « La santé, dit-il, s'en trouve aussi mal que la

Digitized by Google

bourse. » Le fait est que son estomac s'accommodait difficilement de la cuisine oléagineuse du midi. Il s'en consolait en se berçant de l'espoir qu'il serait bientôt au bout de ses maux.

A Narbonne le ministre le renvoya à l'un de ses commis, M. Leroy, qui devait lui faire expédier un duplicata de la lettre de Valence. Avant tout le député de Colmar demanda à prendre connaissance de la minute. Il ne s'attendait à rien moins. Cependant il remarqua fort bien que la pièce n'était pas d'une seule main. La fin était d'une autre écriture, et la même plume avait aussi retouché le contexte. Schneider crut reconnaître dans la rédaction primitive le style de M. d'Oysonville, et cela expliquait tout. Mécontent, mais non découragé, notre député dit aux commis : « Messieurs, je vous prie, ne vous donnés pas la peine de faire un duplicata de la lettre qui a esté donnée à M. le baron d'Oysonville pour Messieurs de Colmar, car j'y trouve bien à redire ; il faut que j'en parle de rechef pour cela à M. de Noyers. » Puis il se mit à exposer à Leroy les graves intérêts engagés dans cette affaire. Le commis l'écouta de bonne grâce, mais quand Schneider eut fini, il lui dit : « Faictes quelque chose, accordés-vous avec M. le baron. » L'envoyé répliqua : « Monsieur, nous n'avons pas à faire de nous accorder, puisque le traicté et les ordonnances de Sa Majesté nous suffisent. »

Cependant Narbonne ne pouvait pas loger tant de monde. Le roi donna ordre aux ambassadeurs étrangers, aux résidents et aux agents particuliers de se rendre à Béziers, d'où Schneider écrivit le 4/14 mars une nouvelle lettre à ses commettants. L'éloignement ne l'empêchait pas de serrer les ministres de près. Une nouvelle lettre du 13/23 mars

Digitized by Google

le montre de nouveau à Narbonne. Il songeait à remettre un mémoire à Richelieu. Mais Son Eminence était toujours souffrante : elle avait pris médecine, on l'avait saignée, il ne fallait pas prétendre l'aborder. Schneider ne savait plus à quel saint se vouer : « Vous remués trop d'affaires », lui disait-on. Enfin le 16/26 mars, il obtint une nouvelle audience de M. de Noyers.

Notre député entra aussitôt en matière : « Monsieur, je vous demande pardon de ce que je me présente si souventes fois deuant vous : mon devoir m'y oblige, voyant que la lettre qui a esté donnée à Mr le baron d'Oysonville est tout expressement contre les priuileges et franchises de mes superieurs, portant le mesme pour l'amour de quoy j'ay esté enuoyé icy en cour. Je vous supplie de ne pas permettre que Messieurs de Colmar soyent surchargés en lieu de recompense. Ils esperent que leur zele et affection seront plus considerés, [ce] dont ils ont eu de tout temps des asseurances de Sa Majesté et de Son Eminence, et mesmement de vous, Monsieur. » Le ministre répondit : « La ville de Colmar est aussy bien qu'aucune ville de toute l'Allemagne, et comme les villes d'Allemagne contribuent toutes au seruice de l'Empereur, qui ne laisse pas d'estre leur protecteur, ainsy est-il raisonnable que la ville de Colmar qui a esté protegée par les armes du Roy, contribue aussy quelque chose à son seruice. » — « Monsieur, reprit Schneider, je vous asseure que mes superieurs l'ont faict aussy bien et aussy fidelement que personne, et desirent de le faire encore doresenauant. » — « Qu'ont-ils fait, répliqua de Noyers ? Pour le vous dire en un mot, ils n'ont rien faict. » Sans se troubler de cette apostrophe, le député répondit : « Monsieur, je vous prie de m'excuser : tout le monde sçait ce

Digitized by Google

que nous auons contribué à la prise de Brisach, sans parler d'autres seruices que nous auons rendus à Sa Majesté, et si ce n'estoit l'impossibilité qui prouient plus de la conséquence que du dommage, Messieurs mes supérieurs ne seroient que très aises de pouuoir seruir au Roy en si peu de chose. » Le ministre repartit : « Nous ne faisons rien icy que ce qui est possible et de quoy nous sommes aduertis par Mrs d'Erlach et d'Oysonville. » Ce ton finit par échauffer Schneider qui s'écria : « Monsieur, vous scaués l'intention du Roy quant au traicté que nos Messieurs ont auec Sa Majesté : ils se fondent sur iceluy et se fient que vous ne souffrirés aucune infraction, autrement ils seroient contraincts de se resoudre malgré eux à quelque autre chose. » — « C'est bien parlé », répliqua le ministre; et il mit fin à l'audience en entrant chez le roi, car c'était à sa porte que cette conversation se tenait.

Ainsi congédié par M. de Noyers, Schneider s'abstint pendant quelques jours de toute démarche. Il finit cependant par s'adresser à M. de La Barde, premier secrétaire de M. de Chavigny, et lui représenta l'infraction du traité de Ruel qu'on allait violer sans motif. M. de La Barde, dont le maître avait signé le traité, répondit en souriant : « Le traité est à nous, mais l'execution d'iceluy [appartient] à M. de Noyers : c'est à luy que vous aués à faire. » Cependant il l'engagea à faire une nouvelle tentative auprès de Richelieu, dès que la santé de Son Eminence le lui permettrait. Le cardinal ne se rétablissant pas, notre député entreprit de lui faire remettre un nouveau mémoire par l'abbé de Beaumont, l'un de ses familiers. Mais il y avait défense de parler au ministre d'affaires publiques, et l'abbé fit d'abord quelques difficultés. De M. de Noyers Schneider n'avait plus

Digitized by Google

de nouvelles. Son abord était si froid que l'envoyé comprit qu'il ne fallait rien tenter pour le moment. Quand le visage du secrétaire d'État se rasséréna, Schneider l'accosta de nouveau en lui disant : « Je croy qu'on traictera nos Messieurs comme des alliés et confederés et non comme gens de conqueste. » A quoi de Noyers répondit : « Le roy entend qu'on vous traicte comme des alliés, ce que nous ferons aussy asseurement. » Sur cet unique mot, il coupa court en se portant à la rencontre de l'archevêque de Narbonne qu'il venait d'apercevoir.

Au milieu de ces vaines démarches, Schneider reçut de Colmar l'ordre de revenir, daté du 25 mars. Ses dispositions furent bientôt arrêtées, et il ne lui restait qu'à prendre congé de M. de Noyers. Il lui annonça son départ en lui disant que ses commettants avaient décidé d'attendre une meilleure occasion pour présenter leurs réclamations au roi et à Son Eminence et le pria d'avoir leurs affaires en bonne recommandation. De Noyers l'interrompit : « Je ne veux pas que vous [vous] en alliés : vous aurez demain vostre depeche. » Sur cette assurance, Schneider courut encore chez M. Leroy et lui demanda de rappeler sa promesse au ministre le soir à table.

Cette fois il n'en eut pas le démenti. Il obtint sous la date du 9 avril, qui répond au 30 mars vieux style, des lettres du roi pour la ville de Colmar, pour le général-major d'Erlach et pour M. d'Oysonville. La dépêche pour la ville, sous le contre-seing de de Noyers s'exprimait ainsi :

« Tres chers et bons amis, Nous vous auons fait assez expressement congnoistre par le retour du Sr baron Doysonuille combien Nous desirons vous contenter et soulager en toutes les choses qui ne peuuent point faire de dangereuse

Digitized by Google

consequense ni de prejudice au bien general du pays, . . . et neantmoins Nous n'auons pas voulu laisser retourner vers vous le Sr Schneidre vostre depputé, sans vous tesmoigner derechef que Nous desirons contribuer tout ce qui sera possible et raisonnable pour vostre satisfaction, et vous dire que Nous mandons aux Srs Derlac et d'Oysonuille de pouruoir sur vostre demande touchant l'exemption des decimes que l'on est contrainct de leuer pendant la guerre pour ayder à l'entretenement des troupes necessaires pour la conseruation du pays, ainsy qu'ilz verront le pouuoir faire sans prejudicier a nostre seruice et au public, auquel Nous nous asseurons que vous estes trop affectionnez pour desirer aucune chose qui y soit contraire ». . . . . .

C'était, avec un peu moins de sécheresse dans les termes, absolument ce que disait la lettre du 25 février. Schneider avait perdu un mois pour n'obtenir que la paraphrase d'une dépêche dont il n'avait d'abord pas voulu. D'un autre côté, il apprit que M. d'Oysonville avait déjà affermé à l'un de ses agents, le commissaire Raguiehne, le produit de la dîme contre laquelle il réclamait. Il se résigna à retourner à Colmar, et en prenant congé des personnages qui s'étaient montrés si rétifs à ses sollicitations, il ne se donna pas la peine de dissimuler l'ennui que lui causait son échec.

Pendant son voyage, entre Nyon et Rolle, on lui remit le 11/21 avril, une lettre de ses commettants, du 4 du même mois (cf. Prot. miss. fol. 41 b); elle lui annonçait que le feld-maréchal Gustave Horn se rendait auprès du roi de France pour le remercier de lui avoir procuré sa liberté en échange de celle de Jean de Werth — il était resté prisonnier depuis la journée de Nordlingen — et qu'il s'était chargé d'appuyer les réclamations de Colmar; en même

Digitized by Google

temps elle prescrivait à Schneider de demeurer à la cour jusqu'à nouvel ordre. Sans hésiter un instant, le fidèle envoyé tourna bride et rejoignit le feld-maréchal le soir même à Genève. Il en obtint audience le lendemain et lui expliqua le peu de succès de sa mission. Sans s'engager autrement, Horn promit de saisir les occasions favorables qui se présenteraient pour recommander aux ministres les intérêts de Colmar. Sur cette demi-assurance, Schneider jugea superflu de suivre le général suédois et revint à Colmar. Indépendamment de ses lettres, un rapport de sa main rend compte des divers incidents de son voyage.

En attendant le résultat des nouvelles démarches qui devaient se faire à la cour, le magistrat transmit à d'Erlach et à d'Oysonville les lettres royales que Schneider avait obtenues. D'Oysonville répondit le 1er mai qu' « il était bien aise d'apprendre le retour de leur député, et qu'il l'aurait été encore plus s'il lui avait apporté un bon ordre de gratifier » la ville de l'exemption qu'elle sollicitait, mais « quelque inclination qu'il eût à l'obliger, il n'oserait pas agir sans ordre, et bien moins contre ceux qu'il a reçus » ; il les prie de lui envoyer quelqu'un pour voir « ce qu'il y aura à faire pour la satisfaction de la ville et le soulagement de ses bourgeois, sans préjudice du service de Sa Majesté et du bien commun du pays. »

Voyant que le lieutenant du roi le prenait sur ce ton, le magistrat recourut encore à M. de Polhelm, et essaya de faire intervenir le résident suédois Mockhel. Mais la moisson approchait et d'Oysonville harcelait notre ville pour qu'elle entrât en accommodement avec le commissaire Raguienne. Dans une conférence avec le magistrat, celui-ci proposa de consentir au moins à payer la dîme sur les biens que les

Digitized by Google

bourgeois avaient achetés depuis la conclusion du traité de Ruel ; sans daigner répondre les membres présents du magistrat et du conseil se levèrent pour quitter l'assemblée. Outré de ce procédé peu respectueux « pour les personnes qui leur parlaient de la part du roi » d'Oysonville menaça la ville de pousser les choses à l'extrême, c'est-à-dire de procéder à la perception par voie d'exécution, en la rendant responsable de toutes les conséquences de cette mesure. (Lettre du 24 juin 1642).

Cependant le feld-maréchal Horn s'était souvenu de la parole qu'il avait donnée à Colmar. Il avait poussé jusqu'à Perpignan dont Louis XIII faisait le siége. Il est vrai qu'il ne put entretenir de l'affaire ni le roi qu'il ne vit qu'un instant, ni le cardinal Richelieu qui était toujours souffrant. Il constata toutefois que Chavigny en avait rendu compte à Son Eminence. — Auprès de M. de Noyers, qui avait suivi la cour à Perpignan, son intercession fut plus directe ; malheureusement il le trouva à peu près dans les mêmes dispositions que précédemment. De retour à Narbonne, il recourut encore à Chavigny et, sur ses représentations, voici à quoi on sembla se résoudre.

Le gouvernement reconnaissait que l'entretien d'une partie de sa garnison était une dépense dont Colmar s'était chargé très bénévolement ; on proposait en conséquence de la déduire du produit de la dîme extraordinaire, sauf à la ville à porter l'effectif de sa compagnie allemande à un chiffre qui épuiserait le solde de la contribution. (P. S. d'une lettre de Gustave Horn au résident Mockhel, datée de Toulouse 3/13 mai 1642, communiquée à Colmar le 22 mai.)

Tel n'était pas l'avis du baron d'Oysonville : il trouvait mauvais que la ville eût un corps de troupes à sa solde ;

Digitized by Google

c'était à ses yeux la marque d'une défiance injurieuse pour le roi, une violation du traité de protection qui lui remettait le soin de garder la place; ces soldats, qui lui rendaient service à l'occasion, ne lui rendaient pas hommage. Le duc de Würtemberg avait lui aussi voulu faire garder Horbourg et Montbéliard par ses troupes, et on s'y était opposé. (Rapport de Schneider, du 14/24 juillet, sur un entretien avec l'auditeur général à Brisach.)

Il convenait encore moins à Colmar d'augmenter son effectif. Sur le pied où elle était actuellement, sa compagnie allemande ne lui coûtait, ainsi qu'on l'a vu, pas moins de 30,000 livres par an, et ce n'était pas avec la ressource de la dîme extraordinaire que la ville pouvait l'augmenter. Cependant il est certain que la protection dont la France devait couvrir la ville était peu efficace. L'ennemi donnait des inquiétudes pour la rentrée de la moisson. Plusieurs bourgeois étaient tombés entre ses mains, et ils étaient généralement traités avec plus de rigueur que les autres prisonniers, en raison de la trahison que les Impériaux imputaient à Colmar (Lettre de d'Oysonville, juin 1642). Un parti ennemi faillit même enlever les députés de la ville à leur retour de Brisach, où ils avaient été conférer au sujet de la dîme. (P. S. d'une lettre sans date (août 1642) écrite à d'Oysonville par la ville de Colmar.)

Dans l'impossibilité de s'entendre avec le lieutenant du roi, Colmar eut encore recours à M. de Polhelm. Cet agent n'eut pas plus de succès que la première fois. M. de Noyers s'opiniâtrait: « Pour vous en parler franchement, disait Polhelm dans une de ses lettres, il n'est aucunement porté à rien relascher de la première resolution, qui est de faire leuer la dixme extraordinaire hors de vostre banlieue,

Digitized by Google

soutenant que cecy ne va pas à l'infraction de vostre traité. Si d'abbord on eust declaré les biens et terres que vos bourgeois ont acquis depuis peu, et fait séparation d'auec ce qu'ils ont possédé de long temps, ie crois que vous ne seriez pas dans la peine où vous estes. . . . Lorsque i'ay fait entendre a mondit Sr de Noyers que vous auiez fait des offres à Monsr d'Oysonville et desiriez soulager le Roy en aultre chose, il. . . . m'a demandé à combien montoyent ces offres et en quoy ils *(sic)* consistoyent. . . . mais le mal est qu'il entend que cela aille à proportion de ce que la ditte disme peut porter, m'ayant dit rondement que le Roy y trouue son compte, et pourueu qu'on le soulage, qu'il n'importe de quelle façon il se face; et encores que i'aye mis en auant que vous entreteniez une bonne compagnie d'infanterie pour le seruice de sa Maiesté et faissiez d'aultres grandes despenses, si est-ce que ie n'ay rien pu gaigner par là. L'impression qu'on a donné *(sic)* à la Cour que la ville de Colmar est à son ayse et en meilleur estat qu'aucun' aultre vous est preiudiciable; vous pourriez dire, Messieurs, qu'il se faut addresser à Monseigr le Cardinal. . . . mais son Emin. s'en remet entierement à mon dit Sr de Noyers et ne permet pas qu'on luy parle de semblables choses, particulièrement pendant ce voyage et son esloignement, de sorte que ie preuois à mon regret qu'il n'y a nulle apparence de vous exempter deuant les vendanges prochaines. . . . La lettre qu'auez escrit *(sic)* à Monsr l'ambassadeur de Suede n'operera pas dauantage; la raison en est qu'il ne voit pas son Emin. ny M. de Noyers; il en escrira bien un mot au dernier, mais vous iugerez aysement s'il aura plus d'effect que la recommandation de Monsr le Mareschal Horn faite de viue voix et dans un temps qu'on le vouloit contenter en toutte façon. . . . »

Digitized by Google

Polhelm accompagna cette lettre d'un billet pour le signataire du traité de Ruel, l'ancien greffier-syndic Mogg, devenu stettmestre, et il y explique plus complètement encore sa pensée : son conseil était d'évaluer à combien pouvait monter la dîme sur les terres nouvellement acquises, et de s'abonner avec d'Oysonville pour la somme qu'elle produirait. « En mon particulier, dit-il, je ne me puis pas promettre d'obtenir aultre chose de Monsr de Noyers ; il me reste bien cett' esperance, si vous prenniez la peine de venir à la Cour, et comme celuy auec lequel en a traictté, fairiez souvenir son Emin. et Mr de Chauigny des assurances qu'ils vous donnerent de bouche touchant l'obseruation du traictté, que nous pourrions à la fin porter la Cour a quelque resolution plus favorable. »

Ces deux lettres sont datées de Lyon, 14 septembre, où Polhelm avait rejoint le cardinal depuis deux jours. Cinq-Mars et de Thou avaient été décapités le 12, et Polhelm parle de leur supplice dans son billet à Mogg : « Vous aurez desja sceu qu'on a trauaillé au procès de nos prisonniers, et s'estant trouué qu'ils ont traictté avec le Roy d'Espagne au grand preiudice de cette couronne et de ses alliez, comme il est aysé à iuger, M^r le Grand et Mr de Thou ont esté condamnez à auoir la teste tranchée et furent executez auant-hier en cette ville, le mesme iour que Monseig^r le cardinal en estoit party : le premier alla à la mort avec une resolution et constance incroyable, le second auoit un peu de peine à s'y resoudre, au moins ses gestes le donnerent à cognoistre ; il embrassa en montant sur l'eschaffot le bourreau qui le traictta après fort mal, luy donnant cinq coups de hache deuant que luy pouuoir oster la teste ; mon dit S^r le Grand en eust deux. Ces Mess. sont bien à plaindre de s'estre oubliez jusques à ce poinct. »

Digitized by Google

Quelle impression ces nouvelles firent-elles sur nos aïeux? Ils ne pouvaient avoir oublié François-Auguste de Thou, qui avait rempli, en 1636, les fonctions d'intendant à l'armée du cardinal La Valette, lors du ravitaillement des places d'Alsace, et qui avait en cette qualité traité avec la ville. Cinq-Mars et de Thou! Ce furent les dernières victimes de la politique de Richelieu qui ne leur survécut guère. Dans un post-scriptum Polhelm mandait encore à Mogg que « Monseigr le Cardinal se fait tousjours porter dans son lit à cause de son incommodité au bras: il ne fait que deux lieues par iour et couchera ce soir à Tarare. »

Colmar ne pouvait pas se dissimuler que dans ce refus persistant qu'on opposait à ses réclamations, sous quelque forme qu'elles se produisissent, il y avait un parti pris dont il ne serait pas aisé de faire revenir le ministère. La ville se résigna donc à payer la dîme extraordinaire pour les terres nouvellement achetées; le produit fut en 1642 de 3,225 livres, en 1643 de 5,625 livres; mais elle fit ses réserves et protesta contre la violence dont elle était l'objet. Puis elle laissa faire le temps.

Cette fois il ne fut pas lent à agir.

Le 4 décembre, la mort frappa le cardinal Richelieu. Le 14 mai 1643, son maître le roi Louis XIII le suivit dans la tombe. Colmar n'avait pas attendu jusque-là pour se remuer. Dès les premiers temps du ministère de Mazarin, il avait écrit au maréchal Guébriant, au comte d'Avaux, ambassadeur de France à Hambourg, au grand-chancelier de Suède Axel Oxenstirn, au duc de Longueville, à Mazarin lui-même pour les intéresser à sa cause. Mais il fallait encore pour recouvrer quelque chance la disgrâce de MM. de Noyers

Digitized by Google

et de Chavigny, qui furent éloignés quand la régente constitua son ministère.

Comme de juste le renouvellement des personnes fut suivi de bien des réparations. M. de Manicamp, le premier gouverneur français de Colmar et de la haute Alsace, sortit de la prison où le despotisme de Richelieu le retenait. Le magistrat de Colmar avait tenu sur les fonts un de ses fils, et pendant sa disgrâce, Manicamp avait eu beaucoup à se louer des procédés de la ville. Il lui écrivit le 22 juin 1643, qu'ayant « accès auprès de M. le comte de Brienne » le successeur de Chavigny, il la « supplie de ne prendre plus doresnauant d'aultre solliciteur que » lui. « La justice regnant à present en France, continue-t-il, vous devés estre asseurés qu'elle vous sera faite, et le conseil que j'ose vous donner est que vous demeuriés fermes et immobiles dans la teneur de vostre traité auec sa Maiesté, et que vous ne payés rien que ce à quoy ledit traité vous oblige. » En même temps il annonça à ses compères qu'il allait « seruir de maréchal de camp dans l'armée que commande M. le duc d'Angoulesme soubs l'authorité de M. le duc d'Anguien, laquelle s'assemble aux environs de Guise. »

Colmar n'avait pas besoin qu'on l'encourageât. Ses démarches devenaient de plus en plus pressantes. Le 28 juin, il s'adressa directement à Michel Le Tellier, qui avait remplacé de Noyers au ministère. De leur côté Manicamp et Polhelm redoublaient leurs instances. Le 22 août, vieux style, ce dernier écrivait à Jean-Henri Mogg : « Je vous fais ces lignes pour vous donner aduis que ie viens d'apprendre tout presentement que Monsr le cardinal Mazarin a resolu ce matin de vous faire donner satisfaction en vostre affaire, et vous veult escrire une lettre en responce de celle qui luy

Digitized by Google

a esté presentée, qui vous fera veoir que *tandem bona causa triumphat:* ie la vous feray tenir par la voye de Lyon mardy prochain. »

En effet, la ville reçut de Son Eminence, le 8 septembre, vieux style, la lettre suivante datée de Paris, 18 août 1643:

« Messieurs, Scachant le zele que vous auez tousiours eü pour cette Couronne, Ie ne puis que ie ne prenne beaucoup de part en ce qui vous touche, et que ie ne souhaite que vous receuiez de la satisfaction en l'affaire dont vous m'escriuez; Mais dautant qu'elle a besoin d'estre considérée pour la conséquence, Ie vous promets qu'après que la Iustice de vostre pretention sera reconnüe, d'apporter tout ce qui dépendra de moy, pour faire cesser le mal dont vous vous plaignez. Ie n'auray point de la peine d'obtenir cela de Sa Maiesté, puisque ie scay qu'elle vous affectionne beaucoup et qu'elle desire vous departir largement les effets de sa Royalle protection et bienueillance. »

Cette dépêche fut suivie, le 1er septembre, d'une autre lettre du comte de Brienne, qui semblait encore plus positive.

« Le suject, y est-il dit, que vous auez de poursuiure la descharge d'une dixme extraordinaire que M. d'Oysonville vous a demandée dez l'année derniere m'aiant esté esclaircy par vostre lettre et par l'article du Traicté faict auec vous en 1635, j'en ay parlé à la Reyne, qui a trouué beaucoup de justice en vostre demande ; Elle n'a pas pourtant voulu la juger determinement pour ce qu'Elle n'a pas encore la cognoissance des raisons qui ont obligé M. d'Oysonuille à en user ainsy. C'est pourquoy il y a pres d'un mois que ie luy escriuiz de nous en esclaircir, et en attendant sa response, la Reyne luy escrit et à M. d'Erlach aussy, comme Elle n'entend pas qu'il soit rien faict au préjudice dud. Traité,

Digitized by Google

et qu'ils aient à vous en faire jouir et de la descharge que vous demandez, si ce n'est que M. d'Oysonuille eust des raisons si bonnes et si fortes qu'elles l'eussent engagé à cela sans violer led. traité, de sorte que je croy que tous deux vous pourront donner contentement, et s'ilz ne le faisoient sur le premier escláircissement que nous en aurons, je vous puis assurer que vous en aurez toute satisfaction, leurs Majestez n'aiant rien plus à cœur que de conserver la foy des traitez et la justice à qui elle appartient. »

Malheureusement ces assurances si formelles étaient toujours accompagnées de restrictions derrière lesquelles M. d'Oysonville pouvait abriter son mauvais vouloir. Le 10 octobre, il écrivit à Colmar : « Monsr le general major d'Erlac me remit hier des ordres du Roy qu'il a receus en mon absence au subject des dixmes dont vous pretendez l'exemption, mais comme ilz ne sont pas determinez et positifz et suffizans pour vous donner le contentement que vous desirez, je vous prie de voulloir prendre la peine de m'enuoyer dans deux ou trois jours quelqu'un de vostre conseil à qui je feray uoir lesd^s ordres, et affin que nous conferions ensemble des choses qui seront à dire et à faire la dessus, et pour le seruice du roy et pour vostre satisfaction »...

Sans m'étendre sur les incidents de cette négociation avec d'Oysonville, je me bornerai à dire que Colmar dut prendre de nouveau son recours auprès du gouvernement. Manicamp s'adressa encore une fois de sa part à M. de Brienne; mais quelques instances qu'il fît, il n'en tira d'abord « que de bonnes paroles » c'est-à-dire de l'eau bénite de cour. Cependant poussé à bout, « le secrétaire d'état des pays étrangers » finit par dire que Colmar n'avait qu'à envoyer un député à Paris, et qu'on lui « donneroit contentement. » (Lettre du 2 janvier 1644.)

Digitized by Google

Cet avis répondait de tout point au conseil que Polhelm avait précédemment donné à Mogg, de venir lui-même à Paris et de faire valoir les assurances dont on avait été si prodigue lors de la conclusion du traité de Ruel.

La ville se résigna donc à faire partir le stettmestre Mogg avec des pouvoirs suffisants pour traiter. L'opiniâtreté avec laquelle on lui contestait sa vieille immunité fiscale, lui fit juger qu'il ne serait pas inutile d'obtenir le renouvellement du traité de protection, et elle donna ses instructions dans ce sens à son envoyé. Ce n'est pas ici le lieu de parler du traité du 12 mai 1644, qui fut le résultat le plus apparent des démarches de l'ancien greffier syndic. Quant à la dîme militaire, une lettre de M. d'Oysonville, datée de Sélestadt, 28 avril, montre que la question était bien près d'être résolue dans un sens favorable à la ville. « Sa Majesté, y est-il dit, me faict entendre... qu'elle ne desire prejudicier en aucune façon à la foy du... traicté (que le feu Roy vous auoit accordé), mais aussy que pour diuerses conséquences elle ne peult pas bien sans obligation ce relascher du droit qu'elle peult prétendre de faire leuer cette dixme sur lesds. heritages, et me tesmoigne avoir en plus particulliere consideration que touttes les autres raisons, que Messieurs vos deputez luy representent un certain tiltre concede par les empereurs et un usage continuel qui a mis vos bourgeois en possession de cette franchise; c'est pourquoy elle m'ordonne de vous demander la communicquation de ce tiltre et de vos semblables priuileges lesquels elle ne peut permettre estre choqués en aucune façon..... (et) que jaye.... à luy en rendre un fidel rapport, affin qu'elle puisse vous en donner une resolution diffinitifue. »

C'était à M. d'Oysonville de faire son profit de l'avis qu'il

Digitized by Google

avait reçu. Le gouvernement n'attendit pas ses informations. Deux lettres du roi, l'une du 7 mai, contresignée par Le Tellier, l'autre du 12, contresignée par le comte de Brienne, une dépêche ministérielle de ce dernier, aussi datée du 12 mai, dont M. d'Oysonville eut la mortification de délivrer lui-même copie à la ville, informèrent le tenace baron que l'intention de Sa Majesté était qu'il fît décharger les biens des habitants de Colmar, « en quelque lieu qu'ils fussent situez, » de la dîme militaire « et de toutes autres impositions ou contributions. »

Telle fut l'issue de ce débat mémorable qui montre si bien qu'avec des intérêts d'un ordre tant soit peu élevé, avec la force de la volonté, la vigueur des caractères et cet esprit de conduite qui est le vrai savoir-faire, il n'y a de petite ville nulle part. Je voudrais cependant me persuader, Mesdames et Messieurs, qu'en faisant cette concession la cour de France rendait de bonne foi un hommage *in extremis* au bon droit. Je ne puis pas malheureusement me bercer de cette illusion. Les conférences de Munster et d'Osnabrück allaient s'ouvrir, et, pour mieux assurer sa liberté d'action, l'empereur Ferdinand III prétendait en exclure le collége des princes et celui des villes. De leur côté la France et la Suède savaient que les états allemands consentiraient à la paix même au prix des plus grands sacrifices, et il leur importait au plus haut point qu'ils prissent part aux négociations. A ce moment les deux couronnes usaient de toute leur influence pour décider leurs alliés et leurs clients à se joindre à elles autour du tapis vert de la diplomatie. C'est là, n'en doutons pas, le secret du tardif revirement dont nous venons d'être témoins.

Toutefois ce n'est pas ainsi que Colmar le comprit. De même

Digitized by Google

que la justice de leur cause avait seule soutenu leurs efforts, nos pères supposèrent que seule elle avait amené Mazarin à capituler. Vous avez souri peut-être, Mesdames et Messieurs, en entendant ces paroles hautaines de mon prédécesseur Schneider, quand, dans sa conversation avec le ministre de Noyers, il sembla menacer la France des résolutions de ses commettants. A mes yeux cependant ce n'était pas une vaine jactance, une forfanterie déplacée. Jusque-là, ne l'oublions pas, en Alsace du moins, le droit avait rarement fléchi devant la violence. N'avait-on pas vu Colmar faire échec à la maison d'Autriche et sauver son immédiateté contre les envahissements de Rodolphe de Habsbourg? Et n'avait-on pas l'exemple de Mulhouse qui, deux siècles après, défiait à la fois les convoitises de l'archiduc Sigismond, les assauts répétés de sa noblesse, les menées souterraines de l'empereur Frédéric III, la tyrannie de Pierre de Hagenbach, les richesses et la toute-puissance de Charles-le-Téméraire? Nos ancêtres pouvaient donc sans trop de présomption espérer de faire prévaloir contre les entreprises du fisc des droits que la France avait reconnus. Plus tard seulement ils apprirent — à leurs propres dépens — combien la justice est débile devant un prince infatué de sa force!

X. MOSSMANN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Unité de l'Espèce humaine, d'après M. de Quatrefages, par un membre de l'Association scientifique de Metz. — Metz, imprimerie de V. Maline.

Pour ne pas admettre les notions que nous donne la *Bible,* comme pour ne point accepter les miracles, on est obligé d'inventer des théories qui exigent plus de crédulité qu'il n'en faudrait pour croire à ces choses dont s'irrite l'orgueil des savants. De là un système qui depuis un peu plus d'un an a fait dans notre ville un bruit assez étrange. L'auteur de la brochure que nous annonçons a voulu réunir dans peu de pages tout ce que M. de Quatrefages dit de probant en faveur de l'unité de la race humaine; il l'a fait d'une manière nette, claire, et l'on ne peut que le féliciter d'avoir, dans un si petit volume, condensé une réfutation aussi complète. Une dizaine de pages ont suffi à ce travail qui débute par une citation empruntée à une des conférences de M. Benoit Faivre, citation excellente où on invoque avec beaucoup d'esprit « le respect de la liberté, de cette » liberté pour tous dont on fait si bon marché quand il s'agit de » l'accorder à autrui. » Espérons que la conférence qui a fourni un si remarquable fragment, ne tardera pas à être publiée en entier.

Les *Méditations sur la religion chrétienne,* de Guizot, auraient

Digitized by Google

pu fournir quelques excellentes pages à l'auteur de la brochure dont nous parlons. Mais il n'a pas voulu sans doute donner trop d'étendue à son travail et il a bien fait ; sous sa forme concise il s'adresse évidemment à un plus grand nombre de lecteurs.

J. B.

P. S. Le souhait que nous formons a été accompli. La conférence de M. Faivre est en vente chez tous les libraires, sous ce titre : *Les étages de la vie*, prix : 25 centimes. Nous recommandons cette brochure à nos lecteurs.

Digitized by Google

CHRONIQUE

« Il n'y a rien de nouveau dans ce monde, il n'y a que de nouveaux hommes qui refont de vieilles choses » — disait, je crois, Rachel de Warnhagen et elle avait parfaitement raison. Il y a bien trois cents ans qu'un des hôtes les plus singuliers qu'aient hébergés nos ancêtres, Agrippa de Nettesheim, faisait des conférences non pas à Metz il est vrai, mais dans d'autres villes, à Cologne par exemple. Il est probable qu'il ne fut pas le seul *ce merveilleusement grand clerc,* comme l'appelle Philippe de Vigneulles, à grouper sous sa parole de nombreux auditeurs. Comme toute chose, la mode des conférences passa, elle est revenue et ne semble pas encore près de rencontrer un nouveau déclin. Les salons de l'hôtel-de-ville ont plusieurs fois par semaine, depuis le 5 décembre, continué à se peupler comme l'année dernière, d'un public savant, cherchant à le devenir ou à le paraître. Plus de vingt fois le verre d'eau sucré traditionnel a été placé sur le tapis vert et a désaltéré des lèvres éloquentes. La science a eu sa bonne part des soirées et trouvant ce monde-ci trop étroit, a fait parfois de la fantaisie érudite et amusante, elle n'a pas pensé avec le bonhomme Chryrale qu'il ne faut

..... Point aller chercher ce qu'on fait dans la lune,

et s'est préoccupé de l'*habitabilité des mondes*... Si vous n'y voulez pas croire, c'est le cas de répéter la locution populaire, allez-y

Digitized by Google

voir... mais le moyen? Il semble perdu depuis le voyage qu'y fit Astolfe, grâce à l'hippogriffe. Et qu'il fut surpris le bon chevalier en trouvant là sa raison dans une fiole! Ce qui le consola un peu, c'est qu'il vit beaucoup d'autres petites bouteilles contenant le bon sens d'hommes réputés fort sages ici-bas :

Di sofisti e d'astrologhi raccolto
E di poeti ancor ve n'era molto.

Les conférences organisées par l'Académie et favorisées par notre édilité — comme l'on dit dans le style relevé — ont été précédées par une séance dans laquelle un professeur de la Faculté de Nancy a parlé et fort bien parlé sur le luxe. Malheureusement les auditeurs étaient en petit nombre, non pas certainement parce que cette conférence n'était pas gratuite, il fallait ne pas avoir trente sous dans sa poche... mais parce que l'habitude de ces doctes plaisirs n'était pas encore reprise. Aucun de nos concitoyens bien certainement ne se sera dit qu'ayant des conférences gratis, ce serait un luxe déplacé de s'en payer une en passant.

Une surprise a été faite à notre public d'élite. M. Frédéric Passy est venu tout à coup se faire entendre sur l'un des graves et intéressants sujets qu'il connaît si bien, qu'il expose avec tant de clarté, tant d'éloquence, tant de conviction. M. Passy a traité la question du travail, il l'a fait de manière à rappeler la définition de l'orateur que toutes les rhétoriques empruntent à Quintilien : *Vir bonus, dicendi peritus,* un homme de bien habile à bien dire.

La littérature est restée un peu en arrière dans toutes ces exhibitions de savoir, espérons que l'année prochaine elle sera un peu plus causeuse.

Le Comice a aussi couvé des conférences sous ses ailes et l'exemple donné par Metz a été suivi sur divers points du département. Des petites villes, des villages même ont eu leurs conférenciers. Tant mieux, il ne faut pas mettre la lumière sous le boisseau, il faut seulement que la lumière éclaire réellement, qu'à la

Digitized by Google

flamme calme et pure d'un bon fanal, on n'aille pas substituer la flamme vacillante et rouge de la torche.

*
* *

Des conférences d'un genre différent de celles de l'hôtel-de-ville ont été faites durant une partie de l'hiver, dans une des salles de l'Évêché. Là, M. l'abbé Tardif de Moidrey a traité avec un remarquable talent de l'existence de Dieu. Une éloquence réelle, spontanée, ne rapelant en rien les froides règles qui en sont la fastidieuse contrefaçon, une profonde érudition philosophique et théologique, une grande richesse d'idées neuves et saisissantes, telles sont les qualités qui ont assuré le succès de ces graves et belles instructions. M. l'abbé de Moidrey continuera, dit-on, l'hiver prochain l'œuvre qu'il a si brillamment commencée. Nous aurions désiré voir un peu plus des auditeurs de l'hôtel de ville à ces intéressantes conférences, d'autant que qui n'entend qu'une cloche... Mais il y a des personnes qui ne veulent pas entendre de cloches du tout.

*
* *

Un projet de baptême a causé une certaine émotion à Metz. Pour mieux dire, il s'agissait non-seulement de noms à donner, mais aussi de noms à ôter. Notre édilité — j'emploie de rechef ce mot qui me fait apparaître tout le Conseil municipal en toges, — notre édilité donc s'est occupée de l'idée d'honorer les morts et de stimuler les vivants, non point par des statues toujours coûteuses, mais d'une manière simple et économique, en inscrivant au coin de quelques rues les noms d'hommes célèbres nés à Metz ou y ayant résidé. — L'auteur d'un vieux poème sur Alexandre-le-Grand raconte que le roi de Macédoine proposa une fois à ses généraux divers changements, contre lesquels on cria beaucoup, mais qu'on trouva excellents quand ils furent exécutés. Je suis bien certain qu'il en sera ainsi pour le projet en question. Il est

Digitized by Google

bon, mais tant qu'il ne sera pas réalisé il provoquera objections sur objections. J'ai entendu demander si c'était en honneur d'un vin de Champagne estimé des gourmets que nous devions avoir la rue Rœderer. On a dit que c'était une singulière manière de glorifier quelqu'un que de mettre son nom sur un mur, comme ces inscriptions auxquelles V. Hugo faisait allusion, quand, ennuyé de l'empressement des musiciens à s'emparer de ses poésies, il prétendait vouloir protéger celles-ci par cette prohibition : *Défense de déposer des notes le long de ces vers.* On s'est étonné de la pensée d'accaparer la renommée d'hommes qui ne sont pas nés à Metz, tel que Bossuet. Mais quand un homme a vécu longtemps dans un lieu, il subit assurément une certaine action exercée par tout ce qui l'entoure et ce n'est pas sans raison que la ville où il a fait un séjour important, réclame des droits sur lui et prétend s'attribuer un peu de sa gloire. A Paris, on a changé les rues en une *biographie universelle.* C'est aller beaucoup trop loin, mais à Metz on n'a pas suivant moi été assez loin encore. Il est des noms que je n'aurais pas voulu voir oublier, celui de de Serre, qui, s'il n'est pas né parmi nous à la vie, y est né à la célébrité ; celui de Toqueville, qui a passé ses premières années, ces années qui ont tant d'influence sur l'existence entière, au milieu de nos pères. Il y a aussi quelques autres souvenirs qui pouvaient être évoqués. Pourquoi ne pas remonter à la plus importante époque de Metz et ne pas emprunter quelques noms à la royauté mérovingienne ? — J'ai vu je ne sais plus où, sur une vieille porte, une inscription qui m'a frappé *mens ædibus addita.* C'est bien ajouter l'esprit aux maisons que de leur faire parler de grands hommes, de grandes choses. Les pierres semblent vivre et s'animer, le voyageur circule avec intérêt entre les réminiscences intéressantes que quelques lettres badigeonnées à l'angle d'une maison éveillent en lui. Mais je suis trop exigeant, peut-être, le mot des révolutions : *ôte-toi de là que je m'y mette,* va ici encore avoir son emploi. Pour faire de la place aux dénominations nouvelles, il faut en supprimer d'anciennes, dont quelques-unes ont leur valeur ou qui sont protégées

Digitized by Google

par l'habitude. Je ne vois pas cependant de motifs pour défendre le nom de *rue aux Ours*, et il me semble que les habitants de cette rue ne doivent pas y tenir du tout, si véritablement Ours n'a été mis là que par corruption et qu'en place de « Ouilles. » — Rue aux Oies, on ne pourrait guère tenir à cette dénomination que si l'on habitait près du Capitole.

Je me suis laissé dire, du reste, qu'il était question d'élargir la ceinture de notre ville et que de nouveaux quartiers se développeraient probablement un jour dans la direction du Sablon. Il y aurait là assez de rues nouvelles pour donner satisfaction à tout le monde, car il ne me semble pas nécessaire que le nom d'un homme distingué soit donné justement à la ligne de maisons parmi lesquelles se serait trouvé l'appartement habité par lui. Ce serait préférable pourtant et cette considération semble avoir été le point de départ du projet dont il s'agit, notre édilité pourtant n'a pas considéré ce qui n'était qu'une convenance comme une obligation et c'est ce qui lui a permis de ne pas oublier Brondex, l'auteur de *Chan Heurlin*, le charmant poète que nous pouvons hardiment opposer à Despourrins, à Goudouli et à tant d'autres poètes populaires dont les provinces méridioniales sont si fières.

*
* *

Le théâtre, sous l'habile direction de M. Polonus, a été fort suivi cet hiver. On y a fait preuve d'une très grande activité. Opéras, opéras comiques, vaudevilles, drames, comédies se sont succédé de façon à tenir sans cesse en éveil la curiosité des abonnés. Parmi les grands opéras, *Roland à Roncevaux* a été représenté de la manière la plus satisfaisante et avec un grand luxe de mise en scène. Depuis longtemps le théâtre n'avait été si florissant; mais les efforts de M. Polonus auraient peut-être eu plus de succès encore si plus de sévérité eût été apportée dans la composition de certaines représentations. Il est des pièces qui s'adressent particulièrement à un public et il ne faudrait pas les encadrer dans des

Digitized by Google

productions faites pour choquer la délicatesse de ce public. On ne devrait pas emprunter au répertoire du dimanche le complément d'un spectacle dont les principaux éléments pourraient tenter une mère désireuse de procurer une agréable soirée à ses filles et que ce fâcheux complément empêche de se rendre au spectacle. On dira qu'il est facile de s'en aller après la représentation de la pièce principale, avant l'*Œil crevé*, la *Belle Hélène*, mais une bonne mère est économe et *veut en avoir pour son argent :* elle veut ses quatre à cinq heures de stalle.

*
* *

Quand je reprendrai la plume, j'aurai, je l'espère, à mentionner plus de faits locaux. Chargé un peu tardivement de la besogne que je viens de faire, j'ai laissé sans doute s'effacer certains incidents dont j'aurais conservé la mémoire, si j'avais prévu qu'un peu plus tard il y aurait eu intérêt à en entretenir les lecteurs de la *Revue de l'Est*. En tous cas, je prie ceux-ci de se dire que, comme la plus belle fille du monde, un chroniqueur ne peut donner que ce qu'il a.

NIEMAND.

Désirant vivement que la *Revue de l'Est* réponde entièrement à son titre, la direction de ce recueil prie instamment ses collaborateurs du dehors de lui faire connaître les faits divers de leurs départements, Meuse, Meurthe, Bas-Rhin, Haut-Rhin, etc., propres à être enregistrés dans une chronique régulièrement écrite.

(*Note de la Direction*).

Le Directeur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

Metz. — Typ. ROUSSEAU-PALLEZ

Digitized by Google

LES PLAIDS ANNAUX

DE LA BARONNIE DE SARRECK (MEURTHE)

ÉTUDE SUR LES JUSTICES SEIGNEURIALES AU XVIIIe SIÈCLE

Lorsqu'une institution obtient une longue durée, on doit présumer qu'elle repose sur une base très solide : tout établissement qui ne s'appuie pas sur des principes fixes et immuables est menacé d'une chute rapide. On ne peut concevoir comment l'institution des plaids-annaux se serait soutenue pendant tant de siècles, si elle n'eût pas été érigée sur des fondements très fermes et très profonds. On parle quelquefois de la puissance du temps pour conserver comme pour détruire ; mais jamais le temps n'a consolidé un édifice essentiellement ruineux. Quel a donc été cet esprit de vie qui, durant tant de siècles, n'a cessé d'animer cette justice populaire? On peut répondre à cette importante question en examinant si, avant 1789, il existait réellement une justice féodale. L'antiquité de l'existence judiciaire dans les provinces est la preuve de l'affirmative, car rien ne saurait être durable s'il n'a une organisation et des lois propres à sa conservation. Mais cette question n'engendrerait qu'une question de mots si on ne se proposait pas

Digitized by Google

de prouver que cette législation rurale ne différait pas, au fond, de celle qui est en vigueur de nos jours. Il ne s'agit donc ici, pour arriver au but, que d'écarter les ronces de l'erreur, qui sont dans le chemin, et de donner quelque relief et quelque éclat à des choses un peu obscurcies par la roue du temps.

Ainsi les plaids-annaux, base de la justice seigneuriale, existaient en Lorraine depuis des siècles. Après la Révolution on se mit à oublier leur existence et on vit bien des gens distingués méconnaître leur ancienneté et n'avoir pas même l'idée de leur importance. En effet, tandis que d'humiliantes peintures ne cessent de représenter nos pères comme des esclaves courbés sous le joug des seigneurs, il est permis de montrer les habitants de la campagne soumis pour leurs contraventions champêtres aux mêmes amendes que de nos jours, les seigneurs frappés des mêmes peines que les sujets, et ces derniers soutenir devant les tribunaux suprêmes l'existence de leur liberté et invoquer pour cela les droits les plus nobles de l'humanité.

Avant 1789 « les parlements jugeaient en dernier ressort. Les officiers des bailliages et des prévôtés tenaient le second rang de la hiérarchie judiciaire et formaient avec les parlements et le grand conseil la juridiction royale. Mais indépendamment des justices seigneuriales et municipales, également soumises à l'autorité des parlements, et dont la plupart ne connaissaient que des délits de police, il existait une foule de juridictions extraordinaires [1]. »

L'étude des justices seigneuriales sera l'objet de ce travail, il n'y sera parlé que des plaids annaux tenus par les officiers

[1] Curasson. *Traité de la compétence des Juges de Paix.* 1841. Préf. VIII.

Digitized by Google

des seigneurs et où on ne jugeait, en Lorraine comme dans beaucoup d'autres provinces, que les simples délits de police commis pendant l'année.

I

Dans l'ancien langage, *plaid* signifiait *plaidoirie;* c'est en ce sens que Loisel dit : *pour peu de chose peu de plaid* [1]. Les plaids, au pluriel, étaient les assemblées de justice. Il y en avait de deux sortes : les plaids ordinaires, qui étaient les jours d'audience, et les plaids généraux, nommés en quelques endroits *assises*, qui étaient l'assemblée extraordinaire des officiers de la justice du seigneur haut-justicier, à laquelle ils convoquaient tous les vassaux, censitaires ou justiciables; les réunions se tenaient sous l'orme, comme à Asnières près de Paris, ou en plein champ, sous des arbres, dans la place ou devant la porte du château ou de l'église, mais le plus souvent dans des lieux ouverts ou publics.

Dans ces derniers plaids, le vassal devait reconnaître les redevances dues à son seigneur, lui déclarer les héritages pour lesquels elles étaient dues, etc. Le vassal devait comparaître en personne ou par son fondé de procuration, sous peine d'être condamné à l'amende.

Les plaids ordinaires, ou jours d'audience de la seigneurie, se tenaient communément une fois ou deux par an. C'est ce qui les faisait désigner sous le nom de plaids annaux. C'était ordinairement le lendemain de la fête de

[1] On disait proverbialement : *On est sage au retour des plaids*, pour dire qu'on était résolu de ne plus plaider.

Digitized by Google

saint Étienne et le plus souvent le vingtième jour après Noël (dans le temps, l'année commençait à cette époque), qui était le jour de la Saint-Hilaire.

Le bailli, ou officier principal du seigneur, les présidait. Il jugeait toutes les contraventions champêtres et tout ce qui regardait la police des villages et des campagnes. Il assurait ainsi aux cultivateurs la conservation de leurs récoltes et faisait respecter la propriété en infligeant des amendes fortes pour l'époque. On verra au § III quelques extraits de procès-verbaux de ces justices populaires.

En Lorraine les plaids annaux sont déjà cités dans un rotule du prieuré de Saint-Quirin, qui rappelle d'anciennes traditions remontant à l'an 1137. Dans un titre de 1416, on voit figurer ceux du village de Donnelay, appartenant à l'abbaye de Neuviller en Alsace [1].

Voici en quels termes les *Ordonnances de Lorraine pour l'administration de la justice du mois de novembre 1707* parlaient des justices seigneuriales :

Article Premier. — Voulons que les seigneurs Hauts-Justiciers soient tenus de faire administrer la justice chacun dans sa Seigneurie par un gradué résidant, si faire se peut, ou tel qu'ils pourront choisir dans les villes ou lieux voisins, qui seront de notre obéissance; à charge qu'en ce cas, le Gradué se transportera une fois, au moins en quinze jours, au lieu de la Seigneurie, pour y donner audience et y terminer sommairement les affaires, autant que faire se pourra, demeurant néanmoins en chaque seigneurie, un Maire, un Lieutenant, un Echevin et un Greffier pour le règlement des affaires de la communauté, l'exercice de la Police,

[1] L. Benoit. *Études sur les institutions communales du Westrich et sur le livre du vingtième jour de Fénetrange*, p. 11. Nancy. 1866.

Digitized by Google

l'exécution de nos Ordres, et pour ce qui sera provisoire dans l'instruction de la procédure, comme assignations, permissions de saisir et autres actes de cette nature.

. . . . . .

ART. III. — Il ne pourra être établi par les Seigneurs aucun Sergent qui ne sache lire et écrire, à peine de nullité, et d'y être par Nous pourvu, ainsi qu'il appartiendra.

ART. IV. — Les Seigneurs ne pourront plaider par devant leurs Justices que sous le nom de leurs Procureurs d'office, et pour les Droits seigneuriaux et les domaines de leurs Seigneuries seulement, et non pour les autres affaires [1].

ART. V. — Les fermiers ou amodiateurs des Seigneurs ne pourront intervenir dans les causes qui seront poursuivies d'office, pour la punition des délits, ni se rendre parties pour obtenir l'amende.

. . . . . .

Dans la Lorraine allemande on désignait le maire seigneurial, sous le nom de *haut maire*. C'était lui qui transmettait les ordres qu'il avait reçus de son seigneur aux échevins des villages et il veillait à leur exécution. Il était généralement pris parmi les habitants les plus recommandables sous le point de vue de la moralité et de l'instruction. La place de maire l'exemptait de bien des redevances et lui donnait une certaine prépondérance dans le pays. Le lieutenant du maire est l'adjoint actuel. L'échevin existe encore, c'est l'adjoint spécial créé dans les hameaux éloignés de leur centre de mairie pour y remplir les fonctions d'officier de l'état civil. Le maire, son lieutenant et les échevins formaient la justice foncière.

Un arrêt de la cour souveraine de Lorraine, du 11 sep-

[1] Voy. note A.

Digitized by Google

tembre 1710, jugea qu'un maire pouvait être destitué par son seigneur haut-justicier avant son année révolue. L'abbé de Belchamp avait écrit à son procureur d'office de remplacer de suite son haut maire qui lui avait manqué de respect. Le maire plaida inutilement sa cause au présidial de Lunéville; il se pourvut à Nancy, où, tout en maintenant sa révocation, on mit dans l'arrêt que ce n'était pas pour des motifs contraires à sa réputation [1].

Les bangardes (gardes champêtres actuels) étaient responsables; le propriétaire pouvait leur demander la réparation du préjudice causé, et dans le cas d'insolvabilité, ce qui se voyait parfois, il avait recours contre ceux qui les avait présentés. Ils étaient pris à tour de rôle tous les ans parmi les habitants et prêtaient serment entre les mains du maire, qui pouvait en établir deux ou trois selon l'étendue du ban. Les nominateurs avaient, comme on le voit, le plus grand intérêt à faire de bons choix. Grâce à cette responsabilité, qui pesait sur les uns et sur les autres, jamais les bans n'avaient été si bien gardés, ce qui faisait dire avec infiniment d'esprit que les bangardes avaient mérité le titre de bongardes [2].

« Un usage de ce temps était de gager les délinquants, c'est-à-dire de leur prendre un gage pour le paiement de de l'amende et du préjudice causé; quand il s'agissait d'un troupeau, le garde en emmenait une partie et quelquefois le tout. C'était une source de discussions et de voies de fait, les propriétaires de ces animaux n'entendant pas d'ordinaire répondre de la négligence du pâtre [3]. » Bien sou-

[1] Recueil manuscrit de M. de Serre.

[2] *Petite Gazette d'Alsace*, t. III, p. 22.

[3] Dumont. *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, t. I, p. 198.

Digitized by Google

vent on prenait le fouet, le bâton, un couteau, le licol du cheval : pièces à l'appui pour le procès-verbal. C'était ainsi dans le bailliage de Fénetrange.

» Un bangard est cru sur son rapport sans témoin ; un particulier propriétaire sur ses terres peut gager sur son fond et sera cru à son serment, sans témoin. Mais un tiers non propriétaire, ni bangard, pour être cru à son rapport, doit arrêter ou représenter la personne ou le bétail, ou se faire suivre d'un témoin digne de foi pour obvier à toutes contestations. Pourveu que la partie adverse ne veuille soutenir le contraire. Car quand la coutume s'arrête au serment d'une personne elle s'entend si la partie ne veut faire preuve suffisante au contraire [1]. »

Bien des procès-verbaux de ces modestes fonctionnaires prêtaient quelquefois à rire. Ils avaient souvent des expressions assez curieuses. Ainsi dans un procès-verbal du 10 mai 1791, enregistré, le bangarde des finages de Renting et de Bébing (arrondissement de Sarrebourg), déclara avoir rencontré dans un terrain en litige entre ces deux villages et la commune de Haut-Clocher, le pâtre de ce dernier endroit gardant environ soixante pièces de bétail, « tant habillées de soie » que chèvres [2].

[1] Commentaire manuscrit de M. Mahuet sur la coutume de Lorraine.

[2] Archives communales de Haut-Clocher. Les coutumes de Metz et de Lorraine défendaient de conduire les troupeaux de porcs dans les prés.

Le dommage des chèvres aux arbres fruitiers ou dans le jardin était estimé à deux journées de travail par tête d'animal : on devait les conduire attachées. (Loi du 28 septembre 1792, art. XVIII.)

J'ai raconté, dans le *Journal de la Société d'archéologie Lorraine*, une scène de violences, qui eut lieu à cause d'un rapport fait au commencement du dix-huitième siècle au pâtre de Haut-Clocher. (V. Démêlés des religieuses de Renting et des habitants de Haut-Clocher, 1867, p. 25). Des sœurs furent battues dans l'enceinte du couvent par des paysans irrités de l'enlèvement de leurs porcs.

Digitized by Google

Le messier était l'homme chargé de la surveillance de la récolte des fruits et particulièrement de ceux de la vigne.

Dans bien des provinces, on n'avait pas, comme en Lorraine, un si juste sentiment de ce que devaient être les juges seigneuriaux. On le voit en lisant le résumé des doléances présentées en 1789 par les électeurs à leurs députés [1]. A cette époque, le clergé du diocèse de Laon demandait pour ces officiers judiciaires la production d'un certificat d'exercice pendant deux ans dans des études de siéges royaux. Les électeurs du Tiers du bailliage de Troyes auraient voulu un travail de trois ans chez un procureur... « Qu'il soit avisé aux moyens les plus prompts et les plus efficaces de réformer les abus qui se sont introduits dans les justices seigneuriales, » disaient les électeurs du clergé de *la vicomté* de Paris. Ceux du même ordre des villes de Colmar et de Sélestadt faisaient insérer qu'il sera avisé au moyen de rendre les juges moins dépendants du caprice des seigneurs ; il ne sera plus possible à ceux-ci de prendre, sous la dénomination de simple agrément, des sommes plus considérables que ne pourrait être la plus forte finance. Qu'un juge soit certain de conserver sa place, tant qu'il n'aura contrevenu ni à l'honneur, ni à ce qu'il doit à son seigneur ; qu'en un mot, il soit mis en situation de n'être pas forcé à se trouver chaque jour dans l'odieuse alternative de choisir entre son devoir et le désir de conserver sa place par sa bonne conduite. Les membres du Tiers des villes de Metz, Saarlouis, Phalsbourg, Sarre-

[1] F. Grille. Tableau comparatif des mandats et pouvoirs donnés par les provinces à leurs députés aux États généraux de 1789. Paris, 1825, t. I, p. 374.

Digitized by Google

bourg, etc., dévoilaient d'autres abus. « Tout seigneur qui n'aura pas, disaient-ils, de deux en trois lieues des juges selon les lois et des prisons saines et sûres, ne pourra, jusqu'à ce qu'il y ait pourvu, exercer les faits de haut justicier. » Curieuse révélation qui montrait à quels excès en étaient venues les choses dans certaines provinces, les seigneurs ayant des justices sans juges, et des granges pour prisons d'où les malfaiteurs s'échappaient. Aussi il n'est pas étonnant que bien des électeurs aient voulu leur suppression totale ; c'était le désir des députés du Tiers-État des provinces du Cotentin, du Nivernais, des villes de Reims et d'Etampes, etc.

Ils demandaient en remplacement des tribunaux de paix, idée première de nos justices de paix actuelles. « Les habitans de cinq ou six communes se réuniront pour choisir un certain nombre de notables, qui jugeront sans frais, sans appel, les contestations qui naissent journellement dans les campagnes. » (Tiers-Etat de Paris.) « Dans chaque paroisse il y aura des prud'hommes qui jugeront les dommages ruraux. » (Tiers-Etat du Nivernais.) « Il sera établi dans la campagne des juges de paix, élus par les gens les plus honnêtes et les plus éclairés, pour arranger les affaires jusqu'à 50 livres. » (Noblesse de l'Agénois.) La ville de Lyon faisait insérer que, dans chaque paroisse, il y eût un juge de paix pour juger les contestations, et dans chaque district un conseil pour assister les pauvres. Comme on le voit, c'était l'anéantissement complet de la justice seigneuriale. C'était une demande générale qui partait de tous les points de la France.

Le duc de Lorraine Léopold avait, près d'un siècle auparavant, prévu ce qui pouvait arriver, si on laissait les

Digitized by Google

seigneurs hauts justiciers maîtres de leurs juges ; aussi avait-il établi dans ses Etats, comme on l'a vu plus haut, la justice seigneuriale sur des bases solides. Plus loin, son code, si sage, qui avait paru en février 1701, avec toutes les chances de durée et d'application dont il était digne[1], entrait dans des détails plus longs sur l'organisation de la police rurale et sur les amendes par les articles suivants :

ART. VI. — « Les reprises des mésus[2] commis par les bestiaux ès fruits champêtres, seront réelles et faites par prise et gagère des bestiaux trouvés en mésus, autant que faire se pourra : sinon la cause en sera exprimée dans la reprise, et seront les rapports faits au Greffe de chacun lieu, dans les vingt quatre heures au moins, rédigés par le Messier ou Bangarde, s'il sait ou peut signer : de même que des témoins qui y auront assisté, si aucun y a : sinon en sera fait mention, et le rapport sera circonstancié du lieu et du temps de la reprise, du nombre et qualité des bestiaux, et du propriétaire d'iceux : le tout à peine de nullité, suivant la qualité du fait. »

. . . . . .

ART. VIII. — « Les amendes encourues pour raison de mésus commis par les bestiaux, et l'infraction de police champêtre par les particuliers dans les bans et finages de notre domaine, seront taxées annuellement par les Prévôts, lesquels, en cas qu'ils aient jurisdiction, connaîtront des contestations pour raison de la taxe ou appel d'icelles seront portées aux Baillages ; lesquels Nous maintenons

[1] DUMONT. *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, t. I, p. 120.

[2] *Mésus*, mauvais usage, abus. Ce mot n'est pas de l'usage ordinaire, il se dit dans le style du palais et des affaires. On le trouve dans les factums. (*Dre de Trévoux*).

Digitized by Google

néanmoins au droit de taxer lesdites amendes dans les lieux où ils sont en possesion; à l'effet de quoi seront tenus les officiers desdites Prévôtés et Baillages, chacun en droit soit, choisir certains jours fixes et déterminés pendant l'année, en nombre suffisant par rapport à celui des villages et communautés de leurs ressorts, les faire notifier une fois pour toutes et en faire enrégistrer l'acte ès greffes de chacun desdits villages et communautés à ce que chacun n'en prétende cause d'ignorance. »

Art. IX. — « Trois jours avant l'échéance desdits jours, ou la veille du moins, le rôle des amendes de chaque village, sera lu en pleine assemblée de communauté par le greffier, en présence du maire et autres officiers, pour avertir tous ceux qui se trouveraient compris et intéressés aux dits rapports, de se trouver, si bon leur semble, au chef lieu de chaque Prévôté ou Baillage, par devant le commissaire qui sera député, pour y contester et dire leurs raisons, s'ils croient en avoir; à l'effet de quoi, le rôle sera porté par le greffier, et son voyage taxé par le juge dont le droit sera pris sur le fond desdites amendes. »

Art. X. — « Le Commissaire de la Prévôté ou du Baillage, qui sera nommé pour la taxe desdites amendes, les taxera sommairement, en présence des parties intéressées qui s'y trouveront, et du substitut, sans assistance du greffier; sinon il les taxera, en leur absence, s'ils ne comparent, à la marge du rôle, dans l'ordre qu'elles y seront écrites, et percevra pour ses honoraires, dans les Baillages, la somme de six francs pour chaque communauté, et dans les Prévôtés la somme de quatre francs et la moitié au substitut, le total à prendre sur le fond desdites amendes. »

Art. XI. — « Les rôles contenant les amendes ainsi taxées, seront remis au greffe, pour en être délivré des expéditions au fermier [1], pour s'en faire payer. Voulant qu'elles soient payées

[1] Les délégués des membres du Tiers-Etat du bailliage de Mirecourt demandèrent la diminution des fermiers, administrateurs, directeurs, receveurs, etc., dans tous les genres d'administration. (27 mars 1789).

Digitized by Google

nobostant opposition ou appellation quelquonque, et sans préjudice, sinon pour les amendes extraordinaires. »

Il est permis de douter sur la plus ou moins observation de ces articles. Les nombreuses transformations que subit la Lorraine au dix-huitième siècle donnèrent beau jeu aux intéressés pour ne pas toujours les suivre à la lettre. « Avec Léopold, la nationalité lorraine s'éteignit : mais la Cour Souveraine subsista comme pour alléger et ennoblir les souffrances d'une transition grosse d'orages qui grondaient déjà dans le lointain.[1] »

II

Le seigneurie de Sarreck, dont on va citer les plaids annaux, était un ancien fief des comtes de La Petite-Pierre et de Lichtemberg en Alsace. La partie relevant de ce dernier comté fut cédée en fief par son possesseur Jean le jeune de Lichtemberg, en 1323, à Cuneman Vogt de Wasselnheim [2] (Wasselonne en Alsace), moyennant cinquante marcs d'argent. Par suite de son mariage avec Marguerite de Thann de Wasselnheim, héritière de sa famille, Henri de Lutzelbourg devint le possesseur de cette seigneurie [3].

[1] M. L. Leclerc. Le Parlement de Nancy, p. 21.

[2] Cette famille a donné son nom au petit village de Dann, près de Phalsbourg (Meurthe). Elle portait, selon Herzog, IV. p. 212, « de gueules à la fasce d'argent, à la bordure d'or. »

[3] Papiers de feu le président Collignon. Copie sur papier tirée des archives de la régence de Bouxwiller en Alsace, chef-lieu de la terre de Hanau-Lichtemberg.

Digitized by Google

En 1491, Simon Wecker, comte de Deux-Ponts, seigneur de Bitche et de Lichtemberg, donne aux deux époux l'investiture de la moité du château de Sarreck, avec les champs, prés, héritages, terres, eaux, fontaines et pâturages, ensemble tout ce qui en dépend sans en rien excepter.

En 1399, Henri comte de La Petite-Pierre, ayant cédé tout ce qu'il avait à Sarreck au duc de Lorraine Charles II, moyennant qu'il serait acquitté de ce qu'il lui devait, et Walther, chevalier de Thann, ayant vendu en 1477, au duc René de Lorraine, la part qui lui revenait de ses pères [1], la maison de Lorraine parvint à être maîtresse d'une des belles seigneuries du Haut-Saargau, pays relevant, pour ainsi dire, entièrement de la crosse des évêques de Metz, qui y possédaient en souveraineté les châtellenies de Fribourg et d'Albestroff.

Le 25 juin 1525, le duc Antoine, fils de René, voulant récompenser Frédéric de Lutzelbourg, capitaine de Sarrebourg, lui céda tout ce qu'il avait dans la terre de Sarreck, à condition que le capitaine lui céderait ses droits sur la seigneurie de Faulquemont. La famille de Lutzelbourg posséda ainsi presque toute cette terre. Celle-ci s'étendait alors depuis les villages du comté de Dabo, jusqu'aux environs de la petite ville de Fénetrange, alors une des quatre archi-maréchaussées du Saint-Empire. Les comtés de Réchicourt et de la Petite-Pierre la bornaient des deux autres côtés.

Par suite de nombreux partages, la seigneurie de Sarreck, dès le dix-septième siècle, fut bien vite divisée entre les divers membres de la famille de Lutzelbourg, qui formèrent les branches de Sarrebourg, de Kerprich et d'Imling, et par

[1] Trésor des Chartes de Lorraine. Layette Steinzel. 8. (Voyez la note B.)

Digitized by Google

suite d'alliances contractées avec d'autres familles. Ce fut ainsi que les comtes de Saintignon et de Custine, et les barons de Klinglin, y eurent des parts qu'ils possédèrent jusqu'à la révolution.

En 1695, un arrêt du parlement de Metz ordonna que les MM. de Custine, seigneurs de Sarreck, reconnaîtraient tenir en fief la moitié de la seigneurie des comtes de Hanau-Lichtemberg. Aussi Henri Théodore, chevalier, seigneur de Custine-Pontigny, rendit ses foi et hommage, en son nom et au nom de son cousin Philippe Antoine, à Jean Reinhard comte de Hanau-Lichtemberg [1], le 10 mai 1697. Ils étaient aux droits de leur parent Philippe de Custine, époux d'Anne-Suzanne de Lutzelbourg. C'était la première fois que la famille de Custine s'acquittait de ce devoir. C'est ce qui avait obligé les officiers de Hanau de se pourvoir au bailliage de Saarlouis, dont dépendait alors Sarreck, et l'affaire, portée ensuite devant le parlement de Metz, avait eu le résultat énoncé ci-dessus.

Le duc de Lorraine, réintégré dans ses états, fit défense de faire de nouvelles reprises aux seigneurs de Hanau. Plus tard, le chancelier du royaume de France suivit la même voie, lors de la réunion de la Lorraine. Les comtes de

[1] L'origine de l'ancienne famille des Lichtemberg d'Alsace se perd dans l'obscurité de l'époque mérovingienne et carlovingienne. Je ne ferai point l'inutile tentative d'y porter le jour, ces seigneurs n'existent pour nous qu'au moment où ils jouent un rôle dans notre pays La maison de Lichtenberg compte dans son sein trois évêques de Strasbourg, dont l'un surtout a laissé de longues traces dans l'histoire alsatique.... Une infinie quantité de documents conservent les noms d'autres membres de la famille, ils fournissent la preuve évidente de l'extension que prit, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, le domaine de Lichtenberg, mais l'histoire locale elle-même n'enregistre et ne conserve que les existences marquées au coin d'une forte individualité. (M.-L. Spach, *Le comté de Hanau-Lichtenberg*).

Digitized by Google

Custine, forts de l'appui de Paris, restèrent sourds aux demandes des comtes de Hanau et de leurs successeurs les princes de Hesse-Darmstadt.

En 1720, la terre de Sarreck appartenait à M. le baron de Bande, marié à Théodora de Custine, fille d'Adam-Philippe de Custine [1] Guermange et de Marie Gertrude, comtesse de Caba de Cabergue. (C'est par suite de ce mariage que les Custine prirent le titre de comte.) Il en avait acheté la moitié du marquis Christophe de Custine, gouverneur de Nancy, colonel des gardes et premier chambellan du duc de Lorraine, et il conservait l'autre moitié en nantissement des sommes considérables qu'il avait avancées pour les dots de ses belles-sœurs et en particulier de celle de sa femme. Le seul membre de la famille de cette dernière, qui aurait pu lui disputer la possession de ce domaine, était Adam Philippe, capitaine-commandant au régiment de Rosen, qui venait de mourir en 1709 des suites de blessures reçues à la bataille de Malplaquet, laissant de Marie-Louise de Trecza, sa femme, un enfant en bas âge, dont il sera question plus loin.

M. de Bande, que l'imagination des habitants du pays se figure encore voir traîné dans son carrosse à huit chevaux et suivant à travers monts et vaux une chasse nocturne, résidait habituellement dans son château de Sarreck qu'il avait fait rebâtir. Un chapelain venait desservir la chapelle castrale.

Le 5 septembre 1720, le capitaine des gardes, Antoine de la Vallée de Rarécourt, prêta pour lui au duc Léopold, à

[1] V. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1864, page 44-55 : La terre de Sarreck sous la famille de Custine ; dénombrement de 1681 ; opposition des habitants, par l'auteur du présent travail.

Digitized by Google

Lunéville, le serment de fidélité et d'homme-lige pour la seigneurie de Sarreck, relevant de la châtellenie de Lunéville. (V. H. LEPAGE. *Communes de la Meurthe.*)

Le 26 janvier 1726, son fils François est parrain, dans l'église de Fénetrange, avec Mlle Françoise-Antoinette de Jeandelaincourt de Silly, d'une fille de Stephan Klein [1]. A Sarraltroff, le 7 juillet 1727, il remplit de nouveau les mêmes fonctions avec Marie-Anne Wéber pour François Touche. Le 23 août 1728, le prévôt de Fénetrange, Henri-Nicolas Palléot de Videlange, ayant eu un enfant de sa femme Jeanne-Marguerite Maclot, choisit pour parrain le jeune baron de Sarreck, qui lui donna son prénom. Sa commère était Elisabeth Bertrand de (Vieux) Saarverden. Le 17 avril 1731, sa sœur « *prœnobilis domicella Charlotte de Bande ex Saareck* » tient sur les fonts baptismaux dans l'église d'Oberstinzel, avec un nommé Abraham de Sarraltroff, un enfant d'un an et demi, Charles Masson, fils de calvinistes établis comme meuniers à Berthelming.

On trouve une autre demoiselle de cette famille, Marie-Sidonie de Bande, épouse de Claude-François de Pouilly, seigneur de Porcheresse, etc.

Le château de Sarreck consistait, au commencement du XVIIIe siècle, « en fossez, basse-cour, granges, estableries, colombier, vacheries, jardinages et autres places. » La pièce de terre dite le Grand-Breuil était à côté contenant vingt jours ; puis venaient d'autres jardins et les réservoirs, moitié sur le ban de Sarraltroff et d'une contenance de quatre jours [2].

[1] S. Klein, chirurgien juré du bailliage, un des fondateurs de la confrérie du Très-Saint Sacrement à Fénetrange.

[2] Archives communales de Gosselming et de Sarraltroff.

Digitized by Google

Sur la rive gauche de la Sarre en aval était le moulin seigneurial et à côté la tuilerie. Autour du château étaient les terres de la ferme dites « les courvées » formant 230 jours et 164 fauchées.

Les autres terrains des villages de Gosselming et d'Oberstinzel appartenaient aux habitants, puis aux vénérables chanoines, à l'hôpital et aux cordeliers de la ville de Sarrebourg, aux dominicaines de Renting, à la fabrique de l'église, etc. Sur le territoire de Dolving, les cordeliers de Sarrebourg avaient quelques pièces. Dans ce dernier village, on remarquait un terrain de quatre jours planté en vignes, chose rare dans cette partie du pays de la Sarre.

Le domaine de Sarreck est, de nos jours, une des belles propriétés du département. C'est une dépendance de la commune d'Oberstinzel (canton de Fénetrange).

On vient de voir ce que c'était que la terre de Sarreck, on a essayé de donner quelques éclaircissements sur ses seigneurs, il est temps de faire connaître les procès-verbaux de la tenue des plaids annaux de cette seigneurie. Par un arrêt de la cour souveraine de Lorraine, du 10 septembre 1705, celui des seigneurs qui avait la plus grande part dans la seigneurie avait la préséance sur les autres lors de la tenue des plaids annaux.

Les extraits des procès-verbaux des plaids annaux de la terre de Sarreck sont tirés des archives communales de Dolving, village du canton de Fénetrange (Meurthe). Ils forment quatre petits cahiers in-4°, timbrés aux armes de Lorraine. (Deux aigles couronnés soutenant les armes de Lorraine et de Bar, surmontées de la couronne ducale. Les aigles s'appuient sur une banderole sur laquelle on lit : *Lorraine et Barrois. Deux Sous*). Ils sont écrits, comme

Digitized by Google

toutes les pièces judiciaires de cette époque, en langue française, quoique le pays fît usage de l'idiome germanique.

Il est à remarquer que ce sont les officiers du duc, de la prévoté de Lixheim, qui remplissent ici les fonctions de juges seigneuriaux. Lorsque la ville de Lixheim aura été érigée en bailliage, le lieutenant-général et le procureur fiscal rempliront les mêmes devoirs auprès des habitants de Gosselming, Dolving, etc. On ne pouvait pas mieux se conformer aux ordonnances du duc et aux prescriptions de la cour souveraine de Nancy.

III

« PLAIDS ANNAUX [1] tenus ce jourd'huy dixième janvier de l'année dix sept cent vingt et un, par Nous Jean-François d'Affinicourt, baillif de la principauté de Lixheim et juge en garde de la terre et seigneurie de Sarreck, composée des villages de Dolving, Gosselming et Oberstinzel, comme aussi d'Altzinc [2], pour et au nom de haut et puissant seigneur, Messire François-Eustache de Bande, chevalier, seigneur de Jeandelaincourt, de Sarreck et d'Altzinc, et autres lieux, chambellan de Son Altesse Royale, à la requête de M. Pierre Aubry, procureur d'office de ladite terre et seigneurie de Saareck et en présence de Sébastien Paté, maire à Gossel-

[1] Cahier de 22 feuillets.

[2] Alzinc, ferme de la dépendance de Gosselming. M. de Custine y introduisit des fermiers anabaptistes, malgré le curé. Leurs descendants y sont encore.

Digitized by Google

ming; de Michel, échevin à Oberstinzel, et de Jacob Didier, maître échevin a Dolving, en présence et à l'assistance des trois communautés à ce assemblées, au son de cloches, au village de Gosselming, chez le sieur Paté, maire, selon la manière ordinaire et le désir de l'ordonnance. »

Après ce préambule vient le nom de tous les habitants des trois villages; on voit qu'à Gosselming il y avait 58 hommes et 13 veuves; à Dolving 29 hommes présents, et à Oberstinzel 32 hommes et 2 veuves.

Puis viennent les « déclarations des reprises et gagères faites par les bangards de Gosselming. »

Primo. Par Nicolas Hic, premier bangarde a déclaré avoir gagé:

Le 30e mars, huit bœufs sur les bleds de Jean Remus; après avoir crié trois fois, personne ne s'étant présenté, il les a mis dehors. Taxé cinq francs par pièce.

Le 9 avril, cinq bœufs à Dominique Fix, pâturant dans les bleds, après avoir crié, il les a mis dehors. Taxé cinq petits sols par pièce [1].

Le 9 avril, cinq bœufs dans les prés défendus auprès des bleds, le garçon étant auprès à la Feldenbrunn. Rayé, ouï le maire qui avait permis.

Le 9 avril, à Jean Remus, deux bœufs sur les bleds; après avoir crié trois fois, il les a mis dehors. Taxé cinq francs par pièce.

[1] « La coutume parle de l'amende de cinq sols, qui est pour chacune bête trouvée de jour en mésus, elle n'établit pas de plus grande peine pour le cas de garde faite de jour, que pour celui d'une échappée; quoyqu'il sembleroit raisonnable de la rendre arbitraire quand le temps est à garde faite, puisque notoirement le délit paroit affecté au mésus nocturne; la coutume n'impose pas une amende plus grande que cinq francs pour le délit par échappée. Mais pour un mésus à garde faite la nuit, il échet une confiscation pour le bétail, attendu que c'est un vol nocturne, et dont ce cas le laboureur est responsable pour la perte de son bétail, quand son valet le fait vain pâturer la nuit dans un endroit défendu. » (Commentaire de M. de Mahuet.)

Digitized by Google

Le 5 avril, quatre chevaux dans les bleds; ayant crié une fois, le garçon est venu les chasser. Taxé cinq petits sols par pièce.

Le 13 avril, deux poulains d'un an à Élisabeth Karcher, sur les bleds, personne ne s'étant trouvé là, après avoir crié trois fois, il les a fait sortir. Taxé cinq francs par pièce.

Le 22 mai, un cheval dans les fèves à Léonard Louis; après un cri, le valet est venu le chercher. Taxé cinq petits sols par pièce.

Le 5 juin, à Hans Michel Holtz, deux chevaux dans les prairies, après avoir crié deux fois, un garçon est venu les chercher. Même amende.

Le 5 juin, un bœuf dans les bleds à Philippe Elmerich; après un cri, le fils est venu le chercher. Même amende.

Le 8 juin, deux chevaux à Mathis dans l'avoine; après deux cris, le fils est venu les faire sortir. Même amende.

Le même jour, trois bœufs à Helvig dans les prés; après avoir crié trois fois, le garde les a fait sortir. Même amende.

Le 21 juin, un bœuf dans les seigles, le garçon était couché à côté, le bangarde l'avertit de les faire sortir, ce qu'il fit de suite. Même amende.

Huit autres contraventions semblables sont encore inscrites.

Lesquelles déclarations ledit bangarde a déclaré véritables et a fait sa marque ordinaire, pour n'avoir l'usage d'écrire et le greffier soussigné à signer: COUSIN, *greffier*.

Gosselming.

Par Peter Louis, second bangarde.

Primo.

Le 29 mars, trois vaches à Morbach, égarées dans les bleds; après trois cris, il les a fait sortir. Taxé cinq petits sols par pièce, le garde ayant dit qu'elles s'étaient sauvées du troupeau.

Digitized by Google

Le 30 mars, un cheval à Fix dans les blés; le garde a crié trois fois, le valet s'est trouvé dès qu'elles étaient dehors. Même amende.

Le 2 avril à Nicolas Karcher, neuf pièces de bêtes dans les prés dits Krampmatt au-dessous des bleds; le valet ayant vu le bangarde, a chassé les bêtes. Rayé, le maire ayant permis d'entrer dans les prés.

Un bœuf dans les bois, nul ne s'étant présenté, le bangarde l'a chassé.

Lesquelles déclarations le bangarde a déclaré véritables et n'a pas signé, n'ayant l'usage d'écrire. COUSIN, *greffier*.

Dolving.

Déclarations faites des gagères faites par les bangardes dudit ban. Primo par le premier bangarde.

Sept procès-verbaux n'offrant pas de nouvelles variantes.

Le second bangarde fait également ses déclarations, ainsi que ceux d'Oberstinzel.

Le premier bangarde gage des chèvres au pâtre dans les bleds; après avoir crié trois fois, il les fait sortir. Elles sont taxées à cinq sols par pièce.

Le second garde gage un cheval dans les blés de M. de Bande et l'autre dans les avoines du même seigneur, il les fit sortir. Taxé à cinq francs par pièce.

Le 27 juin, deux chevaux de M. de Bande étant dans les avoines, il les chassa. Taxé à cinq petits sols par tête.

Le procès-verbal des plaids annaux se termine ainsi :

Enjoignons à toutes les trois communautés d'observer toutes les ordonnances prescrites, tant par les plaids annaux de 1708, que celles des suivantes et pour l'administration de la justice, nous avons continué pour maire le s^r^ Paté; pour échevin de Dolving, le

Digitized by Google

sr Henri Obersteig a été créé par nous, et celui de Steinzel, Philippe Guerin. Desquels nous avons pris le serment, au cas requis. Ordonnons que toutes les amendes par nous taxées seront payées, nonobstant appel, appellations ou oppositions quelconques, sans préjudice de ce faire, au premier huissier ou sergent sur ce requis. Fait en présence des trois communautés le 10 janvier 1721. *Signé :* D'AFFINICOUR. P. AUBRY. SÉB. PATÉ. Marques d'HANS OBERTERG et de PH. GUERIN. *Signé :* A. COUSIN.

Remontre le procureur d'office en ladite terre et en sadite qualité, disant qu'au préjudice des défenses faites, le nommé Stephen Jung, habitant de Gosselming, aurait fait sécher du chanvre dans le fourneau ; de quoi il est presqu'arrivé un incendie général ; pour ces causes requiert que ledit Jung soit condamné à payer l'amende prescrite aux plaids annaux des années dernières [1].

Fait à Gosselming en la tenue des plaids annaux le dixième janvier 1721. *Signé :* P. AUBRY.

Vu la réquisition ci-dessus et ouï ledit Jung nous l'avons condamné à une amende de cinq francs avec défense de récidiver sous peine plus grande. Les an et jour que dessus. *Signé :* D'AFFINICOURT et COUSIN, *greffier*.

La présente copie des plaids tirée mot pour mot sur son original et y rendue conforme autant que faire se peut par moi greffier soussigné de la terre et seigneurie et haute justice de Saareck le 15e janvier 1724. *Signé :* COUSIN, *greffier*.

Le quinze décembre 1721, les plaids annaux se tinrent pour cette année. (Ils forment un cahier de 20 feuillets). On remarque parmi les procès-verbaux des gardes de Gosselming :

Le 11e août avoir gagé le valet de Peter Louis, il gardait 10 chevaux entre les blés et la dîme. Taxé trois francs par pièce.

[1] Voir note D, § II.

Digitized by Google

Le bangarde fait des rapports à ceux qui ont passé par le Krauffelz et le Kransmatt, cantons de buissons et de haies, défendus par le maire pour éviter le dommage des grains.

Le 22 juin huit chevaux trouvés dans les étables de navettes [1] au long des grains, auprès de *la justice*.[2] Taxé un franc par pièce.

Le 6e août un cheval à Weis trouvé près des gerbes de blé des dîmes. [3] Taxé à cinq petits sols.

Dolving.

Le bangarde a attrapé le valet de Didier dans son jardin mangeant ses cerises le 4 juillet. Taxé à deux francs.

Hans Sang fait rapport au bangarde qu'il a trouvé les enfants Brichler et de Poirson mangeant ses fruits. Même amende chacun.

Les plaids annaux pour l'année 1722 se tinrent le 16 janvier 1723. (Cahier de 28 feuillets.)

[1] Un arrêt de la cour souveraine de Lorraine du 21 février 1706 ordonnait que la dîme de navette ne se payait qu'à la grange ou au grenier. La navette ne se met pas en gerbes, elle se bat à la campagne, et on la nettoie à la grange. Il est dangereux qu'elle se perde entièrement dans le mauvais temps sur la terre et qu'il est difficile d'en faire des monceaux pour pouvoir y percevoir la dîme, parce qu'elle se dégraine facilement. (Le curé de Pont-Saint-Vincent contre un habitant du lieu.) (Recueil ms. de M. de Serre, p. 248.)

[2] Le baron de Sarreck, comme seigneur haut, moyen et bas justicier, avait droit à avoir sur ses terres le signe de la haute justice, c'est-à-dire un gibet; il se trouvait sur le chemin qui va à Saint-Jean de Bassel. D'après la carte de Cassini, il n'était qu'à deux piliers et était très-rapproché de celui de la haute justice de Bassel. Les gens de Gosselming devaient aider l'exécuteur en fournissant les échelles, en réparant les piliers, etc.

[3] D'après le *Pouillé* manuscrit de la bibliothèque de la ville de Metz, le commandeur de Malte touchait les dîmes à Dolving; à Gosselming, le baron de Fénetrange et le curé se les partageaient. Il y avait, vers 1770, deux familles juives dans ce village. Le même seigneur nommait à la cure. A Oberstinzel, le chapitre de Sarrebourg avait ce droit. Ces trois paroisses étaient de l'archiprêtré de Bouquenom (diocèse de Metz.)

Digitized by Google

On remarque parmi les procès-verbaux :

1° Une chèvre dans un jardin à Gosselming. Son propriétaire doit payer 5 petits sols.

Un individu traversant un jardin fut renvoyé.

Le 23 juillet, une fille cueillant les pommes du garde dans son jardin, à un franc d'amende.

Pour la commune de Dolving, le bangarde de Haut-Clocher (terre et seigneurie de Fénetrange) a rapporté que le fils d'Antoine Hiegel avec un valet l'ont terrassé et l'ont voulu battre à la limite des bans, parce que leur bétail avait été sur Haut-Clocher. Taxé cinq francs.

Le 21 juin, le garde a trouvé le chien de S. Hess sans chaîne ou gaillot [1].

Le 23 août, le petit valet de Mazeran et celui de Didier ont été trouvés prenant, pendant la messe, des poires dans le jardin d'Obersteig. Taxé un franc chacun. Ils ont donné de ces poires à la servante de Weber, afin qu'elle ne dise rien.

Le 15 août, trois veaux à Brichler dans les fèves; il les a fait sortir. Taxé 5 petits sols par tête.

Ledit jour, un cheval à G. Brichler dans les avoines et lorsque le bangarde criait, le valet dudit Brichler a traversé à cheval toute la campagne d'avoine pour le chasser dehors.

Le 8 octobre, tout le bétail de la communauté, sauf celui de l'échevin, a été trouvé dans le pré dit Boubnickelmatt mis en embannie par ledit échevin. Taxé deux francs par laboureur.

Ledit échevin J. Obersteig se plaint que tous les garçons ou valets de laboureurs du village ont molesté son fils à la campagne, à cause de ladite embannie. Payé un franc par valet ou fils de charrue.

[1] V. note C.

Digitized by Google

Le même échevin de Dolving[1] se plaint que sur les ordres qui lui ont été envoyés par messire de Bande, seigneur haut justicier, de sonner la cloche de retraite au temps réglé par lui, Jacob Kaltembacher, habitant et tailleur dudit lieu a déclaré ne vouloir pas obéir aux dits ordres : ledit échevin a été obligé de se rendre à l'église et de sonner la cloche pour faire retirer les jeunes gens des cabarets et lieux de débauche ; il a reçu des coups de pierre ; on en voit les traces sur la porte de l'église. Il suppose le tailleur d'être l'auteur de cette violence.

Sur quoi, le procureur d'office a ordonné que pour continuer la bonne police, on suivît les ordonnances de M. de Bande, et pour ce, la communauté de Dolving devait payer un individu pour sonner ; si mieux aiment les bourgeois sonner tour à tour, sous peine d'amende et du double en cas de récidive. Et comme ledit Kaltembacher n'a pas obéi aux ordres de son seigneur et a cherché à frapper l'échevin, il sera condamné à une amende de trente francs. Requérant en outre que le maire et les officiers de police tiennent la main à cette ordonnance.

« Nous, faisant droit aux dites réquisitions, ordonnons que dans tous les villages de la seigneurie lesdites ordonnances soient exécutées et qu'il y aura une amende de cinq francs pour chaque contravention de ne pas sonner la cloche, et pour l'insulte commise par ledit Kaltembacher le condamnons à dix francs d'amende. Ordonnons aux dits maires et échevins de tenir la main aux présentes. »

Les trois communautés recueillant les fruits champêtres annuellement sans observer les règles prescrites par la coutume, lesdits habitants n'exécutent pas le règlement, ils gâtent les grains et

[1] Le commandeur de Malte de Saint-Jean de Bassel nommait à la cure de Dolving. On voit encore la croix de Malte, avec la date de 1760, sur la tour de l'église. On a dernièrement, dans cette commune, abattu un vieux tilleul sous lequel les habitants se réunissaient, avant 1789, pour y discuter les affaires de la communauté. On y attachait aussi pendant quelques heures les maraudeurs de jardins et les ivrognes.

Digitized by Google

frustrent le seigneur haut-justicier du tiers qui lui appartient de droit et les bangardes ne gagent personne.

Pourquoy le procureur d'office a demandé qu'il soit ordonné auxdites communautés de mettre leurs fruits champêtres en ban, et que pendant ce temps il soit défendu à toutes personnes d'en ramasser ou recueillir aucuns même sur leurs propres champs, et en cas de contravention, les bangardes doivent faire des rapports qui seront jugés aux plaids annaux ; que quand il plaira de lever le ban, lesdites communautés doivent demander permission audit seigneur haut-justicier [1], afin que le tiers et canton desdits fruits, qui sera désigné pour lui, puissent être recueillis un jour avant que ledit ban ne soit levé et les fruits des deux autres tiers partagés entre les habitants par égale portion, le tout à même d'une amende de trente francs contre les communautés contrevenantes et pareille contre les bangardes et même des dommages et intérêts envers le seigneur.

A la marge, on lit : *Que les dites réquisitions soient exécutées.*

Les mêmes communautés font des embannies sans en demander

[1] Ce fut l'article III de la déclaration de S. A. R. au sujet des eaux et forêts, du 13 juin 1724.

« Les fruits d'un arbre sauvage creu dans mon champ labourable et dans mon bois taillis ne m'appartient pas plus qu'à un autre habitant : la communauté ne pouvant mettre en ban les fruits d'un arbre sauvage. Ce qui est contraire au droit, mais c'est un usage et statut de la coutume. » (*Commentaire* de M. Mahuet.)

La Cour souveraine de Lorraine jugea, le 6 septembre 1719, que le seigneur haut-justicier ne pouvait prétendre au tiers denier des fruits champêtres si la communauté employait l'argent à la réparation et à la décoration de l'église du lieu ainsi qu'aux nécessités urgentes autres que la subvention. Si on faisait le partage de la somme, le seigneur avait deux parts et le curé une part comme les habitants (4 septembre 1704). Les fruits peuvent être donc mis en ban, mais le corps de l'arbre est à la communauté, dont le seigneur du lieu est protecteur, et alors on ne peut couper l'arbre sans sa permission, car c'est faire acte de destruction.

Digitized by Google

la permission au seigneur haut-justicier : ils en font de regain et les ouvrent sans la même permission et sans donner le tiers desdits regains. Sur quoy le procureur d'office de la terre et seigneurie demande que cela leur soit défendu, à peine d'une amende de dix francs, et Nous, faisant droit, ordonnons aux communautés de demander la permission au seigneur pour faire ou ouvrir les embannies et les regains et les partager au désir de la coutume, à peine d'amende arbitraire [1].

Le quatrième procès-verbal des plaids annaux de la terre de Sarreck se tint à Oberstinzel, en la maison de Stephen Klein, le 15 décembre 1723, pour cette année (c'est un cahier de 28 feuillets). Après l'appel des habitants des trois villages, on commença à entendre les rapports de police. Il y avait trente-six délits champêtres à Gosselming.

Le 15 juin, un individu qui traversait les blés par plaisir avec quatre bœufs, paya cinq petits sols par tête.

Un autre qui était, le 28 juillet, dans les dîmes de blé nuitamment avec cinq chevaux, fut taxé à trois francs par pièce.

Le 15 juin, trois chevaux trouvés à courir dans la prairie, le propriétaire paie cinq petits sols par pièce.

A Oberstinzel [2], il y eut trente-deux procès-verbaux. Il y avait trois gardes champêtres.

Le 12 juillet, quatre chevaux pâturant dans les blés de M. de Bande font un dommage de six bichets. Taxé à trois francs par pièce.

Des cultivateurs surpris avec leurs bêtes dans les regains furent

[1] V. note D.

[2] A Oberstinzel, il n'y avait un curé que depuis 1768, les chanoines du chapitre de Sarrebourg partageaint avec lui les dîmes. Le village fut réduit en cendres en 1727, et tous les titres de la commune furent perdus.

Digitized by Google

condamnés à dix sols par tête, comme il avait été convenu en corps de commuuauté.

L'affaire du berger cueillant des fruits dans un jardin est abandonnée.

Le garde des regains fait cinq procès-verbaux, entre autres au gardeur de porcs de Dolving, venu avec vingt-deux cochons sur les avoines de Steinzel. Chaque pièce fut taxée à un sol, comme il avait été convenu.

Les trois bangardes de Dolving firent soixante-huit procès-verbaux.

Le 21 mai, un habitant qui traversait les prés avec son chariot, fut condamné à payer cinq petits sols.

Deux poulains de M. de Bande, en liberté près des avoines. Taxé de même.

Le 4 juillet, le garde trouve quatre chevaux d'un habitant d'Oberstinzel, dans les avoines ; après avoir crié trois fois, il les conduit à Dolving. Même amende.

Le même jour, on présenta encore vingt-cinq procès-verbaux de Dolving qui n'avaient pas été taxés lors de la dernière tenue des plaids annaux. Ils furent tous annulés.

Après la déclaration des bangardes vint celle du commis à la garde des ordonnances, contre les cabaretiers de Gosselming. Les deux commis déclarèrent que le maire et un autre bourgeois avaient bu chez le moitrier de MM. de Fèretrange, depuis les vêpres jusqu'au soir. Il fut ordonné que l'ordonnance de Son Altesse Royale serait exécutée.

Le même jour, a été distribué le vin des dîmes à la communauté dudit Gosselming, et trois particuliers ont pris leurs parts et ont été boire chez ledit moitrier. *Idem.*

Digitized by Google

Le même jour, le sergent fut surpris avec des autres à boire chez le même. *Idem*, sauf le recours contre le rapporteur.

Le 5 juillet, on fit le marché avec le hardier chez le même, plusieurs habitants y burent. *Idem*.

Le 1er août, un habitant buvait chez le même avec le fils du moitrier. *Idem*.

Les gardes cabarets étaient nommés aux plaids annaux par les officiers de justice; ils y prêtaient serment. Ils devaient visiter, de jour et de nuit, les lieux où on vendait du vin, surtout lorsqu'ils étaient avertis par les curés; faire les rapports des délits, à peine d'en répondre. Le procès-verbal faisait foi, s'il était souscrit par deux gardes ou d'un seul et d'un témoin. L'amende ne pouvait être modérée. La sentence s'exécutait nonobstant appel ou opposition, sans y préjudicier: les gardes avaient le tiers du dénonciateur. Les officiers de justice ne devaient pas fréquenter les cabarets de leur résidence; les cabaretiers étaient jugés rebelles s'ils refusaient l'entrée aux gardes ou aux curés, et s'ils faisaient évader les buveurs. L'ordonnance du duc Léopold devait être lue à l'issue de la messe paroissiale. (Arrêt de la Cour souveraine du 27 avril 1753.) Les deux autres tiers de l'amende étaient pour le seigneur et les pauvres.

Enfin, il était défendu aux communautés de stipuler des vins dans la vente de leurs biens, encore moins les officiers de justice, ni autres se les approprier [1]. Les jeux de la bassette, du hocca, les dés, le lansquenet, la blanque, le vingt-et-un, la dupe et autres jeux de hasard étaient aussi

[1] Table de Riston, p. 66, 175.

Digitized by Google

interdits sous peine de la privation de l'enseigne et cinq cents francs d'amende.

Le duc Léopold venait de publier le 28 mai 1723 un édit très sévère contre la fréquentation des cabarets. Il défendait « à toutes personnes résidantes ès villes, bourgs et villages de nos États, notamment aux laboureurs, vignerons, artisans, manœuvres, journaliers et autres de hanter ni de fréquenter de jour ou de nuit les tavernes et cabarets des lieux de leur demeure, ni de la distance d'une lieue d'icelle, et aux taverniers et cabaretiers de les y recevoir, sous prétexte de boire les vins de quelque marché, gain de procès, ou pour quelque autre cause pareille que ce puisse être ; à peine pour la première fois de cinq francs d'amende contre chacun des contrevenants et autant contre le cabaretier ; du double desdites amende pour la seconde, et pour la troisième de punition arbitraire ou autre peine contre les contrevenans ; et contre le cabaretier, de privation du droit de tenir cabaret ou taverne. »

Il était cependant permis aux négociants venus pour affaires « d'appeler et inviter pour boire et manger avec eux dans les tavernes, telles personnes que bon leur semblera. »

Dans un autre article, le duc réglait la quantité des plats qui devaient paraître à la table le jour des noces d'un habitant de la campagne.

Mais revenons à notre procès-verbal du plaid annal de 1723 et à la suite des contraventions commises par le moitrier de la seigneurie de Fénetrange :

Le 4 septembre trois habitants buvaient chez le moitrier avec un étranger. « Il y a nécessité, dit le juge, attendu qu'ils faisaient un marché avec ce dernier. »

Digitized by Google

Le 5 du même mois, le tonnelier fit un marché pour une maison avec le charpentier. Ils burent les vins du marché chez le moitrier et le maître d'école aussi qui avait écrit le marché. (On renvoie à l'ordonnance.)

Au même moment d'autres bourgeois y jouaient aux quilles avec le coupeur de pailles [1]. (*Idem.*)

Deux habitants buvaient trois chopines de vin chez un autre bourgeois. (*Idem.*)

Le maire avait aussi un rapport; on avait trouvé quatre individus du village buvant chez lui. Quelques jours après, nouveau rapport pour la même cause contre cet officier municipal. (*Idem.*)

Deux individus jouant aux quilles chez le moitrier, d'autres y jouant aux cartes avec le maître d'école, furent renvoyés.

Le 5 septembre, la communauté fit la hausse des regains chez Jacob Dedrich et y burent les vins du marché. Renvoyé à l'exécution de l'ordonnance. Il y eut querelle et la compagnie, avec le maire en tête et les deux gardes préposés, resta à boire chez le cabaretier après la retraite sonnée. (*Idem.*)

Les commis déclarent en outre que le maire ne cesse de vendre du vin, malgré la défense. Le maire et ceux qui ont bu doivent être punis, dit M. d'Affinicourt.

Enfin un nommé Holtz est accusé par M. de Bande, seigneur de Sarreck, d'avoir dansé chez le moitrier, le deuxième ou le troisième jour de la fête de Gosselming. Ordonné qu'il se conformera à l'ordonnance de S. A. R. selon laquelle il sera taxé, ajoute le juge [2].

Les plaids annaux de 1723 furent terminés par les rap-

[1] Presque toutes les maisons étaient couvertes en chaume. Cela tend actuellement à disparaître complètement.

[2] C'est bizarre de punir un homme parce qu'il dansait un jour de fête. De nos jours l'autorité municipale peut défendre à tout autre qu'à l'amodiateur de la fête d'établir des bals publics. Cela se justifie, au moins, par le motif que cette mesure tend à faciliter la surveillance.

Digitized by Google

ports des mêmes commis aux vins du petit village d'Oberstinzel. Ils étaient deux chargés de ces fonctions, ce qui faisait un total, avec les bangardes, de cinq officiers de police aux ordres de l'échevin.

Les officiers de la seigneurie de Sarreck eurent alors les coudées plus franches qu'à Gosselming, où ils avaient perpétuellement affaire à un individu qui n'était pas leur justiciable et qui se fiait et avec raison à la haute protection des officiers du duc de Lorraine, son seigneur, aux droits des anciens barons régaliens de Fénetrange. A Oberstinzel ils purent agir plus rigoureusement contre une cabaretière qui ne voulait pas exécuter les ordonnances. Le premier procès-verbal contre Odile Christmann (c'était son nom) eut lieu le 25 juillet : elle avait donné du vin après la retraite et avait fait évader par une fenêtre ceux qui buvaient chez elle. Elle fut renvoyée à l'exécution de l'article Ier de l'ordonnance. Le lendemain, le commis entendant des buveurs dans la maison, voulut entrer, et ne le pouvant pas, il cassa un carreau pour voir ceux qui étaient là après la retraite. Pas de jugement.

Le 15 août, après la retraite, il y avait foule chez la cabaretière ; personne ne voulut sortir, malgré les ordres du commis. On but jusqu'à minuit, on jura et blasphéma et en réponse à ses avertissements on menaça de le battre. C'est ce que firent de leur côté les ivrognes, qui avaient bu outre mesure cette fois. Odile fut taxée à dix francs pour la seconde fois. Ses domestiques, qui avaient voulu battre le commis, n'eurent aucune punition.

Enfin le 22 août, après la retraite, ayant averti, chez la même, les buveurs de se retirer, le commis fut suivi par quelques-uns d'entre eux, qui étaient sortis par derrière et

Digitized by Google

par devant la maison; attaqué et précipité par terre d'un coup de piquet, il fut traîné par les cheveux à vingt pas de là. La veuve Christmann excitait par ses cris les gens à le battre. En raison de ce fait elle fut condamnée à vingt francs d'amende et en outre elle eut défense de tenir le cabaret.

Le 10 octobre, jour de la fête du village, la même donna à boire toute la nuit; elle avait les violons, selon l'expression du temps, et on dansait à cœur joie. Les mêmes « joyeusetés » se firent les jours suivants.... Le commis se retira en disant qu'il n'y avait plus d'ordre. Il n'y eut pas de peine infligée, attendu que la précédente annulait tout le reste.

Les rapports d'Oberstinzel se terminent par une amende de dix francs, avec défense de récidiver, sous peine plus grande, et après avoir entendu le maire et le procureur d'office contre un particulier qui avait traité en pleine assemblée le maire de la terre de Sarreck de voleur et l'avait envoyé..... on avait requis vingt francs d'amende.

En faisant la récapitulation des amendes pour les délits champêtres pour la commune de Gosselming, pour cette année, on trouve la somme de..... 45f 50

Pour celles des cabarets.....	»	»
Pour les délits champêtres d'Oberstinzel....	48	70
Pour les cabarets	30	»
Pour les délits champêtres de Dolving.....	73	50
Ce qui faisait une somme totale de...	197f	70

Tous les procès-verbaux faits dans les embannies de regains furent acquittés. Le berger de M. de Bande, surpris avec tout son troupeau dans la prairie dite Burtzmatt, qui était défendue et réservée pour les regains, profita de cette faveur.

Digitized by Google

La séance fut terminée par l'ordre de se conformer de nouveau à l'ordre de la sonnerie de la retraite, de mettre les fruits champêtres en ban avec défense, pendant ce temps, de les ramasser ; de laisser le droit au seigneur haut justicier d'ouvrir le ban, qu'un tiers desdits fruits serait pour lui, et les deux autres tiers à partager entre les habitants.

Il en était de même pour les regains ; c'était au seigneur à donner la permission d'ouvrir et de fermer les embannies et les regains devaient être partagés un tiers au seigneur et les deux autres tiers aux communautés, sous peine d'une amende de dix livres.

Et sur l'avis qui a été fait au procureur d'office, que lorsqu'on sonne la cloche communale pour assembler les habitants et communautés pour n'importe quoi, beaucoup ne viennent pas à l'assemblée, c'est pourquoy il nous requiert d'imposer une amende de quatre francs contre chacun de ceux qui manqueront de se trouver à l'assemblée, à moins qu'ils ne soient absents, de quoi leurs femmes ou gens de leurs maisons viendront faire la déclaration à l'assemblée. M. d'Affinicourt ordonna qu'un chacun se trouvera au son de la cloche, à peine d'une amende d'un franc, si mieux ils n'aiment envoyer quelqu'un de leur part lorsqu'ils se trouveront absents.

Et comme il convient d'établir un nouveau maire, deux échevins, ensemble des bangardes, mondit seigneur de Bande aurait nommé pour maire Hans Adam Nouvert, pour premier échevin Henri-Gabriel de Dolving, pour second Louis Laurent de Gosselming, lesquels jouiront des prérogatives, priviléges et honneurs annexés à leurs emplois, et avons ensuite reçu leurs serments au tel cas requis et à eux enjoint de nommer des bangardes, chacun de leur part et de recevoir leurs serments, lesquels seront obligés de les

Digitized by Google

avertir et de faire les rapports bien circonstanciés sur les livrets qui leur seront présentés. Fait et clos le présent procès-verbal à Oberstinzel le quinze décembre 1723. Signé : D'AFFINICOURT, P. AUBRY, H.-A. NOUVERT, GABRIEL Henri, LAURENT Louis et A. COUSIN, *greffier*. (Avec paraphe).

Le 10 avril de cette année, les troupeaux d'Oberstinzel avec des chevaux de ce village furent vus pâturant dans les prés défendus en ce moment selon le prescrit de la coutume générale et l'ordonnance du maire du dimanche précédent. Les gardes champêtres des villages ne voulant pas faire de procès-verbaux, malgré l'ordre du maire, chaque communauté fut condamnée à une amende de dix francs pour avoir envoyé pâturer au-delà du temps prescrit par l'ordonnance, avec défense de récidiver, sous peine plus grande.

Comme on le voit, les contraventions rurales étaient les mêmes que de nos jours ; elles étaient même punies plus sévèrement. Le seigneur haut justicier, au nom duquel on rendait la justice, n'était pas plus épargné que le dernier journalier de la seigneurie. L'époque, du reste, était critique pour M. de Bande : il se trouvait en procès, à cause des droits féodaux, avec le fermier du duc de Lorraine, à Gosselming, et avec ses propres sujets de Dolving, de Gosselming et d'Oberstinzel.

IV

Le village de Gosselming appartenait alors, et cela dura jusqu'à la révolution, à trois seigneurs. Le commandeur de

Digitized by Google

l'ordre de Malte, à Saint-Jean-de-Bassel [1], y avait quelques maisons et le moulin; le seigneur de Sarreck avait une bonne partie du village, et enfin le duc de Lorraine y était co-seigneur pour une part avec le prince de Salm-Salm. On doit comprendre les difficultés qui devaient résulter de cette situation. Les officiers judiciaires y perdaient beaucoup de leur autorité. Le parlement de Metz soutenait les vassaux de l'ordre de Malte, le village de Saint-Jean-de-Bassel dépendant des Trois-Evêchés; le duc de Lorraine, toujours jaloux de son autorité et qui ne cherchait qu'à abattre la féodalité dans son petit duché, ne laissait pas empiéter sur ses droits. Aussi Léopold répondit aux plaintes de son fermier par ordonnance rendue le 15 janvier 1719, à Lunéville, que « le fermier et ses successeurs dans la maison franche de Gosselming ne devaient subir aucune juridiction devant la justice du sieur de Sarreck; qu'il ne devait pas moudre à son moulin [2], qu'il ne devait pas lui payer de gabelle, ni de droit pour vendre du vin. » Le 23 mai 1725, sur une nouvelle requête du fermier, M. de Bande dut lui restituer la moitié des basses amendes champêtres depuis l'année 1720,[3] et enfin un nouvel arrêt du conseil d'état du duc, en date du 9 février 1729, accorda

[1] Le dernier commandeur de Saint-Jean-de-Bassel fut le dernier grand-maître de l'ordre de Malte — le malheureux Ferdinand de Hompesch.

[2] Le moulin de Gosselming était pour les sujets de l'ordre de Malte, celui de Sarreck pour ceux de cette seigneurie, et celui de Berthelming pour ceux de Fénetrange. Ce qui faisait trois moulins pour les habitants d'un petit village.

[3] Un état de la terre de Fénetrange porte qu'à Gosselming les seigneurs de Sarreck ont la haute justice, mais qu'ils n'ont que la moitié des amendes basses qui se commettent dans le ban et finage. Les seigneurs de Fénetrange ont l'autre moitié. (Sans date, mais vers la moitié du XVIIe siècle.) (*Trésor des chartes de Lorraine*, Fénetrange, *4*.)

Digitized by Google

définitivement au fermier de la cense franche de Lorraine, la franchise et exemption de toutes charges et impositions publiques, surtout de la subvention. C'était un rude coup porté à l'autorité de M. de Bande et un avertissement sévère donné à ses officiers. L'influence, du reste, de M. de Bande était bien compromise : ses propres vassaux avaient entamé contre lui, devant le conseil d'état de Lunéville, plusieurs instances qui lui furent toutes défavorables.

« Les maires, habitants et communautés des trois villages de la seigneurie, » se refusaient à être déclarés de condition serve et en cette qualité être attenus aux droits de fort fuyance. Leur avocat, Me Simon, disait dans ses écritures du 3 novembre 1721 : « Que contre la liberté des peuples, contre et au préjudice de l'abus pour ainsi dire réformé dans tous les états de la chrétienté, ils sont déclarés de condition serve, si mieux ils n'aimaient mieux payer chacun un résal de blé ; chacun, pour la décharge de cette servitude violente.... que les vicissitudes des temps écoulés ont entièrement abolie ; vu qu'autant de fois que les sujets se sont pour ainsi révoltés et secoués d'un pareil joug, les souverains et leurs compagnies souveraines ont toujours apporté de la modification à ces sortes de servitudes anciennes et ont rétabli les peuples dans la liberté qui leur a été diminuée par l'autorité trop étendue des anciens seigneurs vassaux desdits souverains, et l'on tient partout que cette condition serve est convertie en une charge assez pénible qui consiste en corvées que les sujets doivent presque tous aux seigneurs.

» Si V. A. R. avait été informée que quelques-uns des seigneurs, ses vassaux, prétendissent reconnaître les sujets de leurs seigneuries de condition serve, il est certain que

Digitized by Google

quand il a donné son édit, portant extinction du droit de main morte dans ses domaines, elle eut de même déchargé tous les sujets de cette prétendue condition serve, dont on ne doit aujourd'hui entendre parler qu'avec indignation! Car quoi de plus contraire à la liberté de l'homme que de vouloir l'empêcher de quitter une patrie pour se retirer dans une autre seigneurie.... Les souverains font payer le droit de sortie ou imposent à sept années de subvention.... Voila la variation des sujets établie sans qu'il soit besoin de les charger d'une autre servitude seigneuriale....

» C'est en vertu de cette prétendue condition serve que les seigneurs assujettissent les sujets à des corvées à volonté : tandis qu'il ne peut être permis qu'aux souverains de le faire, ce serait, pour ainsi dire, souffrir que le vassal allât de pair avec le maître; il doit y avoir de la subordination.

» Dans le commencement de ce siècle, le seigneur de Sarreck n'exigeait que huit jours par an de ses sujets; il les nourrissait, eux et leurs chevaux. Le premier jour était pour labourer les avoines, le second pour les semarts, le troisième pour retourner les terres, le quatrième pour emblaver ou semer, le cinquième jour était occupé à faucher les prés, le sixième chaque habitant envoyait sa femme ou sa servante faner, le septième on rentrait les foins, et le huitième jour on faucillait. . . . . »

Le procès des habitants contre M. de Bande était encore à Lunéville en 1731. Une déclaration du duc de Lorraine, François II, nous apprend que Claude-François-Christophe de Bande, second lieutenant de cavalerie au régiment de royal-allemand-cavalerie, et demoiselle Marguerite-Charlotte de Bande, demeurant au château de Sarreck, avaient repris la procédure commencée par leur père contre les habitants

Digitized by Google

de Dolving et Gosselming. Ces derniers sont condamnés à payer le tiers de leurs usages communaux et regains et à ne rien vendre de ces récoltes sans la permission du seigneur [1]. La duchesse régente présidait, au nom de son fils, le conseil d'état, le 28 août 1731.

Les discussions n'étaient pas terminées en 1754. Le duché de Lorraine était alors l'apanage de Stanislas, l'ex-roi de Pologne. Ce dernier était assez disposé à traiter le paysan lorrain comme les serfs du pays glacial qu'il avait été obligé de quitter. La baronnie de Sarreck avait changé de maître. Par sentence du bailliage de Lunéville, du 24 mars 1733, Philippe-François-Joseph de Custine, déclaré majeur en 1732, avait récupéré sur les enfants de son oncle, et moyennant une légère indemnité, la terre de Sarreck. Les avantages qu'avait pu procurer le bon duc Léopold aux habitants allaient se trouver bien compromis sous le règne aristocratique de son successeur. M. de Custine était le grand-fauconnier de Stanislas et son grand-sénéchal en la principauté de Lixheim ; il faisait tous ses efforts pour faire revivre les droits féodaux, et il mérita qu'on lui répondît comme Me Simon à son prédécesseur :

« Mais de quoi s'est avisé le sieur de Custine de Sarreck, de vouloir étendre la prétendue condition serve jusqu'au service des garçons et des filles des familles des suppliants pendant une année, à quoy il les obligerait, sans doute, s'il parvenait à les faire déclarer de condition serve? Il ne peut étendre sa servitude, selon son caprice, au-delà des prestations justifiées depuis trente ans..... Est-il permis de dire que ces servitudes abusives exigées de jeunes gar-

[1] Voir note F.

Digitized by Google

çons et filles, avant leur mariage, ont été confirmées par une sentence du prévôt de Sarrebourg, du 19 mars 1670 [1] ?

. . . . . .

Rien n'est-il plus naturel que de secouer le joug d'un fardeau aussi pénible, lorsque la justice ni l'équité n'obligent pas de la supporter, et qu'au contraire on peut employer l'une et l'autre pour s'en libérer ? »

Le comte de Custine fut plus heureux que son oncle, il parvint à récupérer sur les habitants les forêts qu'ils avaient usurpées [2] et à recouvrir d'anciens droits que la générosité du duc Léopold avait garantis à ses sujets. Par son mariage avec Anne-Marguerite Maguin [3], qui lui avait apporté en dot le comté de Roussy, il était devenu un des plus riches seigneurs fonciers de la Lorraine et des Trois-Évêchés. La belle terre de Guermange lui appartenait aussi. Feu M. Teissier, dans son *Histoire de Thionville,* cite l'inscription funéraire du comte et de sa femme, dans l'église de Roussy-le-Village. Je l'ai vainement cherchée, il y a quelques années. Roussy devint l'apanage du second fils du comte et, à sa mort, la terre revint à son fils aîné, le vainqueur de Mayence. On connaît la triste fin de ce malheureux général qui eut, le premier, l'honneur de donner un peu d'élan à nos troupes républicaines. Ses immenses propriétés furent vendues, soit par la nation, soit par sa

[1] La coutume de Lorraine exemptait les septuagénaires, les femmes mariées et les filles, de la contrainte par corps pour faits purement civils (art. XI, t. XX). J'ai publié dans le *Journal* de la société précitée, une petite note sur la charte de Sarraltroff et du service des femmes en terme de féodalité. (1862, p. 43.)

[2] Voir note D, § III.

[3] V. E. Michel. *Biographie du Parlement de Metz.*

Digitized by Google

famille [1]; l'immense fortune amassée, avec tant de soins, par Philippe-François-Joseph, pour la conservation de laquelle il avait entamé tant d'instances devant les parlements de Nancy et de Metz et devant le conseil d'état du roi, disparut presque complètement, en même temps que les droits féodaux et la juridiction seigneuriale de Sarreck.

V

Tout en rendant justice au mérite du code Léopold, à la force et à la vérité de quelques-uns de ses articles et surtout à la pureté générale de ses intentions, on doit convenir qu'il était bien au-dessous des lois qui nous régissent actuellement. Cette longue suite de mesures prises pour protéger ce qu'on appelait autrefois le pouvoir féodal est aujourd'hui sans intérêt, sans action et sans but.

A partir de Léopold « les institutions judiciaires du vieux bailliage d'Allemagne cessent d'avoir une physionomie particulière; elles sont les mêmes que celles qui régissent le duché tout entier [2]. » Tout cela devait finir. L'Assemblée nationale de 1789, en supprimant la féodalité et les hautes justices, obéissait aux sentiments de la partie saine de la nation, dont Louis XVI avait consulté les vœux. La France,

[1] Le 27 janvier 1772, Adam Philippe, comte de Custine, fait ses foi et hommage pour raison de la terre et seigneurie de Sarreck, composée du vieux château de ce nom et des villages de Gosselming, Oberstinzel, Dolving et de la cense d'Altzinc, qu'il possédait patrimonialement en haute, moyenne, basse et foncière justice. (H. Lepage. *Communes de la Meurthe.*) Voir la note E.

[2] M. J. Thilloy. *Les institutions judiciaires de la Lorraine allemande*, p. 48.

Digitized by Google

grande et forte par elle-même, allait recevoir de nouvelles garanties morales par des formes judiciaires plus conformes à sa nouvelle situation. Les contraventions rurales allaient former le nouvel édifice de la police rurale. Selon le comte Réal, plusieurs dispositions contenues dans ce code ne seraient pas déplacées dans un « cours de morale » et le code vengeur des crimes arrivait par degré « aux codes de bon voisinage et d'urbanité [1] ». Il appartenait à l'immortel fondateur du Code Napoléon de donner à ces premiers essais la forme actuelle qu'ils ont.

ARTHUR BENOIT.

---

[1] Rapport des conseillers d'état Réal, Faure et Giunti, présenté le 29 février 1810, sur les motifs du IVe et dernier livre du Code pénal.

Digitized by Google

NOTES

NOTE A.

Voici la copie d'une permission donnée à un procureur de plaider dans une Haute Seigneurie :

« Nous, dame marquise Duchatelet, douairière, étant informée des bons » sens, capacités, suffisance, vigilance, bonne conduite et fidélité du sieur » Collignon, procureur résidant à Lorquin, lui avons par ces présentes et » jusqu'à notre bon plaisir, accordé et accordons la faculté de postuler au » siége de notre baronnie de Cirey, à charge de se faire recevoir et registrer » partout où besoin sera. En foy de quoy nous avons aux présentes, signées de » notre main, fait mettre et apposer le cachet de nos armes.

« Donné à Blamont, le 28 décembre 1755.

» *Signé :* La marquise DUCHATELET, *douière.* »

(Le cachet est en cire noire aux armes de Du Chatelet et de Fleming d'Ardach. Le papier a deux timbres. *G. de Metz et de Sedan. Trois sols et deux sols*).

NOTE B.

Récepte des conduits en la terre et seigneurie de Saareck auprès Salbourg en 1525 [1].

Conduicts de la Haute Mairie.

Le premier village appelé Ruedingen (Rhéding).

Soma des conduits.....	26 1/2
Valant en argent.....	39 f. 9 gros.
2e L'autre village appelé Eich, 11 conduits valant.....	16 f. 6 gros.
3e Humerdingen, 34 conduits 1/2 valant.....	51 f. 9 gros.
4e Bulle le village (Bühl) 29 conduits valant	43 f. 6 gros.

1 Trésor des chartes de Lorraine. Layette Sarreck, n° XV.

Digitized by Google

Les conduicts de la Basse Mairie.

Le premier village appelé Altorff (Sarraltroff.)

Nihil, Hans Nickel le maire exempt pour 7, et sont à nombre de 15 valant en argent..... 22 f. 6 gros.

2° Dolfingen le village (Dolving).

Nihil. Hans le Maire le maire pour 7.

Nihil. Conste Peter chastellain des seigneurs pour 7.

Nombre de conduits payant II valant en argent..... 17 f. 3 gros.

3° Steinzel le village (Niderstinzel).

Huit conduicts et une veuve un demi en argent..... 12 f. 9 gros.

(Bien des villages de la seigneurie manquent: ainsi Kerprich-aux-Bois, Nitting, Wachenbronn (Imling ou Trois-Fontaines), Herols, Hart-Gosselming.) (V. Schœpfflin, *Alsatia Illustrata*).

NOTE C.

La duchesse de Lorraine régente, Christine de Danemarck, avait ordonné, le 1er mai 1560, de ne lâcher les chiens dans la campagne qu'après leur avoir attaché au cou un bracot de 2 pieds de longueur, sous peine de 10 livres d'amende. Son fils rétablit cette ordonnance tombée en désuétude et ordonna l'amende arbitraire en cas de première récidive et une punition corporelle pour la seconde fois. Le 5 octobre 1705, le duc Léopold donna l'ordre de faire couper les jarrets aux chiens et aux mâtins dans les villages enclavés dans *les plaisirs*. Les maires étaient responsables de cette mesure. Par édit du mois de janvier 1729, les mâtins devaient avoir le jarret coupé, une chaîne ou un billot au col. Enfin, par une déclaration du 23 avril 1731, les voyageurs ne devaient pas laisser écarter leurs chiens, même ceux ayant des billots. Les cultivateurs ne devaient pas les prendre avec eux aux travaux de la campagne, excepté pour la garde des troupeaux et des chevaux. Les forestiers, les gardes et les gardes avaient permission de les tuer s'ils en rencontraient en contravention. Il n'est pas étonnant que l'on exigeait que chaque village eût deux louvières et qu'elles fussent amorcées tous les soirs. Les loups et les autres animaux malfaisants devaient se multiplier à leur aise. Aussi le dernier baron de Sarreck, en louant sa ferme de Dolving, exigea du fermier qu'il eut toujours un bon chien chez lui. Cette habitude de pourchasser les chiens de la part des

Digitized by Google

voyageurs ne fut-elle pas la cause de l'ardeur, à leur tour, que les chiens dans les villages mettent contre les étrangers sur lesquels ils se précipiteraient si on ne les retenait ?

NOTE D.

I.

« La vaine pâture dans les preys s'étend depuis la fenaison appelée la première faux ou depuis la seconde, qui est le regain jusqu'au 25 mars, jour de Notre-Dame ; elle s'entend aussi de l'herbe, qui est dans le chemin ; de même que toutes les terres labourables, depuis la moisson jusqu'à ce qu'elles aient été sémées de nouveau dans les terres friches et non labourables. « Un homme dont le bétail aura été trouvé en mésus dans l'héritage d'autrui, sera condamné de payer tous les dommages et intérêts pour tout ce qui aura été pâturé précédemment et depuis encore jusqu'à la visite actuelle, sauf son secours. C'est pourquoy, quand un particulier a été gagé, il est de la prudence de faire visiter lui-même le champ, autrement le propriétaire le ferait faire la veille de la moisson ou de la fenaison. » (Commentaire de M. de Mahuet.)

Le cahier des remontrances, plaintes, doléances, moyens et avis de tous les sujets du bailliage de Mirecourt (Vosges), demandait, en 1789, que le roi devait ordonner que ceux qui ont troupeau à part, de même que les communautés, ne pourront, en aucun temps, faire conduire dans leurs preys, leurs troupeaux de bêtes blanches et que ceux des bêtes à cornes ne pourront aller pâturer dans les embannies qu'au moment où ceux de la harre des communautés y sera conduite[1].

Comme on le voit, cette question des embannies occupait toujours tous les esprits, et bien des personnes pensaient comme feu Curasson, qui disait que « tous les vrais agronomes réclament aussi l'abolition de la vaine pâture, qui détruit la liberté des assolements, empêche de multiplier les prairies artificielles, et sous prétexte de favoriser le prolétaire, est un obstacle continuel à des améliorations qui lui procureraient une plus grande aisance par le travail. » (Id. XXII.)

1 *Documents rares et inédits de l'histoire des Vosges*. Epinal, 1868. (Pièces sur les élections du bailliage de Mirecourt.)

Digitized by Google

En 1720 et en 1723, 1731, 1735, etc., sans doute à cause de la rareté du foin, on permit d'aller vain pâturer dans les bois, avec les chevaux et les bêtes à cornes, même dans les taillis au-dessus de six ans, pour l'année seulement et jusqu'au 30 juin.

II.

La déclaration du 22 novembre 1728 fit défense de sécher le chanvre, le lin, etc., sur les courbes des cheminées, de tiller devant ou dedans les maisons ou d'y répandre les chénevottes. On dut avoir des lanternes pour peigner le chanvre la nuit. Il fut aussi enjoint de sécher et de tiller le chanvre dans des fours et halliers communaux, loin des maisons. Les incendiés par suite du tillage du chanvre ne devaient avoir aucun secours. Tous les officiers de justice étaient chargés de ce sage règlement, bien nécessaire dans un pays dont les maisons, dans les campagnes, étaient presque toutes couvertes en chaume. Les maires devaient réclamer les amendes aux plaids annaux.

On devait rouir le chanvre et le lin dans des fosses qui ne pouvaient communiquer aux eaux vives et qui ne gênaient pas la navigation, ni ne faisaient aucun tort aux poissons. Ces sages mesures sont encore observées de nos jours. Avant la révolution, la commune de Dolving avait une maison hors le village pour préparer le chanvre et éloigner ainsi toute cause d'incendie.

III.

Les habitants plaidèrent pour leurs forêts jusqu'à la liquidation totale de la fortune du général Custine : ils s'appuyaient sur la prescription. Leur dernier factum imprimé est intitulé :

« MÉMOIRE pour les maire et habitants de la commune de Dolving, demandeurs en opposition et intimés en réponse au précis signifié

Par

« LOUISE-DELPHINE-ELÉONORE-MÉLANIE de SABRAN, veuve d'ADAM-FRANÇOIS-LOUIS-PHILIPPE CUSTINE, en qualité de tutrice établie à LOUIS-ASTOLPHE-ÉLÉONORE CUSTINE son fils.

» EVRARD DREUX-BREZÉ, à cause d'ADELINE-ANNE-PHILIPPE CUSTINE son épouse, tous héritiers bénéficiaires d'ADAM-FRANÇOIS-LOUIS-PHILIPPE CUSTINE, appelant. »

Digitized by Google

Ce mémoire [1], sorti des presses de J.-R. Vigneulle de Nancy, est signé du maire de Dolving, de l'avocat et de l'avoué à la Cour Impériale de Nancy (1808). La commune perdit son procès. Les forêts seigneuriales purent alors être vendues, à la grande satisfaction des créanciers de la succession Custine.

A propos de ce procès, l'avocat à la Cour Impériale de Nancy demanda à son confrère de Sarrebourg des renseignements sur le nombre de feux et sur les charges de la commune. La réponse nous apprend que la commune de Dolving avait été obligée d'emprunter 3,000 francs, à huit pour cent, pour payer l'acquisition d'une maison de cure [2] et d'une maison d'école ; qu'elle payait les appointements du desservant et que l'église et les autres bâtiments communaux étaient l'occasion d'autres dépenses, dont le total montait à près de 12,000 francs par an.

NOTE E.

Par partage passé devant Me Nicolas, notaire à Nancy, le 18 décembre 1778

« Très haute et très puissante dame Madame Anne-Marguerite de Maguin, douairière de très haut et très puissant seigneur Philippe-François-Joseph comte de Custine, chevalier, comte de Roussy, baron de Sarreck, seigneur de Guermange et autres lieux, grand-fauconnier de Lorraine et Barrois, et grand-sénéchal de la principauté de Lixheim, demeurant à Nancy, faubourg Saint-Pierre, et à Paris en son hôtel, rue des Fossés de M. le Prince, paroisse Saint-Sulpice.

» Très haut et très puissant seigneur, Adam Philippe comte de Custine, chevalier, baron de Sarreck, seigneur de Guermange, Niderviller et autres lieux, gouverneur de la ville de Dieuze, colonel du régiment de dragons de son nom.

» Très haut et très puissant seigneur, Philippe Blaickard, vicomte de Custine, chevalier, comte de Roussy, colonel du régiment de Rouergue-infanterie, tous deux demeurant à Nancy, place Carrière. (Sic.)

» Très haut et très puissant seigneur Albert Louis de Pouilly, chevalier, baron de Chauffour, seigneur du dit Pouilly, Quincy, Villème et autres lieux, mestre de camp de cavalerie et lieutenant-colonel du régiment-royal des

[1] Tiré à 200 exemplaires.

[2] L'ancienne maison de cure, bâtie par les habitants, avait été vendue au profit de la République en 1796.

Digitized by Google

Cravattes, et très haute et très puissante dame Madame Marie-Antoinette Philippine née comtesse de Custine [1] son épouse qu'il autorise, etc., demeurant ensemble à Nancy, place Carrière.

Sont convenus de ce qui suit :

» Le comte de Custine comme l'aîné de la famille a les deux tiers de la succession, dont l'estimation montait à 1,134,998 francs 17 sols 8 deniers, dans son lot il y a la terre et baronnie de Sarreck et dépendances estimée à la somme de..... 366,330 francs 2 sols 6 deniers.

Les vignes et héritages du pays de Metz estimés..... 9,500 francs

La terre et seigneurie de Guermange estimée..... 754,767 francs 4 sols 2 deniers.

» Plus la maison située à Metz, rue Mazelle (c'était sans doute la maison où il était né), à la charge de payer l'hypothèque de 15,000 livres dont elle est grevée sous l'intérêt de deux et demi pour cent envers la dame Douglas de la dite ville représentant le sieur Mathias Dorthe, suivant contrat passé par mesdemoiselles Jacobine-Philippine et Antoinette-Hernestine de Custine. »

Son frère devait en outre lui donner en plus-value.. 4,401 fr. 11 sols.

Le vicomte de Custine avait pour sa part le tiers de la succession en tous droits et propriété et fond, la terre et comté de Roussy, appartenances et dépendances, sans réserve, estimée..... 571,900 fr.

La baronne de Pouilly avait eu en mariage la somme de 200,000 fr. dont elle devait se contenter.

Dans ces sommes, quelques petites rentes ne sont pas comprises, ainsi que les meubles des châteaux de Roussy, de Guermange et de la maison de Nancy, que la comtesse douairière estimait à 50,000 livres.

MM. de Custine devaient payer à leur mère une rente viagère de 9,000 fr., et payer toutes les dettes de la succession ; on hypothéquait pour cela les biens et revenus ci-dessous. Cet état donnant sur la seigneurie de Sarreck des renseignements certains, on croit devoir le donner *in extenso :*

1. Les fiefs et ferme d'Alzinc estimés par les sieurs Déprez et Petit experts prud'hommes à..... 30,000 fr.
2. Droits de servitude à Gosselming..... 1,950 fr.
3. Droits de corvées audit lieu..... 9,600 fr.
4. Gabelle, tiers denier, grasse et vaine pâture . 8,100 fr.

[1] M. de Pouilly est l'aïeul du comte de Mensdorff-Pouilly V. *Biographie de la Moselle* de Bégin, et l'*Almanach de Gotha.*

Digitized by Google

5. Ferme de Gosselming, terres et prés et dépendances ..... 30,406 fr.
6. Droit et four banal et cens fonciers..... 1,955 fr.
7. Maison seigneuriale et jardins à Gosselming . 855 fr.
8. Rentes foncières à Gosselming ..... 503 fr.
9. Gabelle, servitude et corvées à Dolving ..... 6,180 fr.
10. Ferme de Dolving (117 fauchées d'anciens prés et 44 de nouveaux prés défrichés)..... 12,075 fr.
11. Terres relaissées..... 25,377 fr. 10 s.
12. Jardins et maisons seigneuriaux.... ..... 825 fr.
13. Tiers deniers, cens fonciers et droit de four banal..... ..... 5,883 fr. 6 s. 8 d.
14. Droit et pressoir à Dolving et étaux à saint Oulrych [1] ..... 233 fr. 6 s. 8 d.
15. Droits de servitude et corvées à Stinzel..... 3,500 fr.
16. Cens fonciers et four banal à Stinzel..... 1,866 fr. 13 s. 4 d.
17. Tiers deniers, grasse et vaine pâture et gabelle 2,625 fr.
18. Moulin banal et tuilerie de Sarreck..... 35,000 fr.
19. Bois de Dolving de 274 arpents sur le ban de Gosselming ; bois de Scheindenvald de 82 arpents, même ban ; bois de Nachveid de 112 arpents , ban d'Oberstinzel ; bois de Kleinvald de 48 arpents, même ban, ce qui fait 516 arpents à 64 fr. 9 sols l'un, fait..... 33,256 fr. 4 sols.

Ces bois étaient mis en coupe réglée de trente années sans pouvoir anticiper. On mettait ainsi de côté près de 210,160 francs pour payer les dettes.

Dans ces diverses sommes on ne comprenait pas les finances de la place de gouverneur de Dieuze du comte de Custine, ni celles de la lieutenance de roi de la même ville dont était revêtu le vicomte, son frère. Les héritiers devaient en outre soutenir les procès engagés ; il y en avait un avec la maison des comtes de Hanau-Lichtenberg devant le conseil souverain d'Alsace à Colmar. Au moment où la féodalité allait disparaître, on plaidait encore sur la donation de l'année 1323.

Le général de Custine avait acheté encore beaucoup de terres et de forêts,

[1] On a vu plus haut l'étendue de la pièce de vigne. La chapelle de saint Ulrich, ban de Dolving, appartenait au commandeur de Saint-Jean de Bassel, qui y avait mis des ermites, mais le terrain autour de la chapelle appartenait au baron de Sarreck; il en profitait pour rançonner les marchands qui venaient étaler aux foires.

Digitized by Google

il avait ainsi augmenté sa fortune immobilière ; mais malheureusement il lui restait beaucoup à payer lorsque la révolution survint.

Le nom de Custine actuellement éteint, a repris, depuis quelques années, un certain éclat. Les admirables produits de la faïencerie de Niderviller sont recherchés avec passion par le monde artistique, et ils donnent au malheureux général, un des créateurs de l'usine, une renommée que le souvenir glorieux du siége de Mayence contrebalance à peine.

NOTE F.

Déclaration des droits, biens et usages des charges et dettes de la communauté de Dolving.

. . . . . .

Fruits et usages.

2. Elle a plusieurs arbres plantés sur les chemins et pâquis communaux dont elle vend les fruits, lorsqu'ils en portent.

3. Elle tire la moitié du parc des brebis, toutes les semaines il est laissé au dernier enchérisseur. (Cela se fait encore de cette manière dans quelques communes).

4. Elle touche une corde de bois de chaque nouveau entrant au village pour droit de bourgeoisie et la susdite corde se vend au profit de la communauté.

. . . . . .

Charges de la communauté.

1. La communauté donne tous les ans le tiers du produit de ses biens au seigneur haut justicier.

2. Elle paie aussi de ses revenus le vingtième de ses biens, excepté ceux de ses bois, lequel elle lève sur les habitants du village.

3. Elle entretient toutes les bêtes mâles pour le service de la communauté. Les deux maisons des hardiers lui appartiennent ainsi que celle du maître d'école.

4. Elle entretient ces maisons et celle pour arranger le chanvre, en outre elle a à sa charge la fontaine communale et tout ce qui en dépend et les autres puits du village ; elle a la restauration du pont de pierre, de ceux en bois, du clocher de l'église, de l'ossuaire et des murs du cimetière.

Digitized by Google

Elle donne tous les ans au seigneur haut-justicier 26 rézeaux d'avoine pour le droit de grasse et vaine pâture dans les forêts du seigneur. Elle touche, par contre, tous les ans, le produit des amendes faites dans les bois de la communauté, après avoir payé les officiers de la gruerie.

5. La communauté fournit tout ce qu'il faut pour le parc des brebis et de temps en temps du sel pour les brebis et de l'onguent pour celles qui ont la gale ; elle a à son debet les cordes des cloches et elle doit tous les ans faire chanter quatre messes pour attirer la bénédiction de Dieu sur le village et détourner les orages.

. . . . . .

Arrêté par l'assemblée municipale et confirmé véritable à Dolving, ce 21 août 1788. M. Marchal, curé de Dolving, le syndic, les deux notables et le greffier signent.

Digitized by Google

MACIAS L'ÉNAMOURÉ [1]

On sait quel mouvement littéraire se fit en Espagne au quinzième siècle, sous le règne de Juan II, ce règne étrange plein de fêtes, de troubles, de pas d'armes, de guerres, de séditions, de cours d'amour; cette première renaissance où l'imitation simultanée de l'antiquité, de l'Italie et de la Provence, produisit une émulation qui s'empara de la nation entière. Tout le monde faisait des vers : évêques, grands seigneurs, chevaliers, pages, marchands, artisans. Le succès mêlait aux plus hautes classes ceux qu'il favorisait, et Juan le truand et Juan le bourrelier et Martin le joueur d'instrument et Montoro le juif converti, qui, à son métier de tailleur, devait le sobriquet de fripier. *(Ropero.)* Les érudits, M. de los Rios par exemple, savent encore les noms de tous ces poètes si nombreux [2], en tête desquels se trouvent le roi de Castille lui-même et son grand connétable D. Alvaro de Luna. C'était une véritable épidémie poé-

[1] Ces pages sont en partie extraites d'un livre inédit que M. de Puymaigre se propose de faire paraître sous ce titre : *La cour littéraire de Juan II* et dont le *Correspondant*, dans son numéro du 29 janvier dernier, a donné un chapitre sur *Juan de Mena*. (Note du Directeur de la *Revue*.)

[2] *Historia critica de la literatura española*, t. VI, p. 574.

Digitized by Google

tique. Si les documents historiques relatifs à ce temps étaient anéantis, si on ne le connaissait plus que par ses œuvres littéraires, on s'imaginerait volontiers qu'il fut une ère de calme et de prospérité; à voir tout un peuple prendre part à de tels jeux d'esprit, on croirait que l'Espagne eut alors de longs et doux loisirs, on ne se figurerait jamais qu'elle fut, au contraire, agitée par les secousses continuelles de guerres civiles sans cesse renaissantes; que ces hauts personnages, disciples de la *gaie science*, n'avaient que trop le temps de tirer leurs épées hors du fourreau, de les tirer tantôt pour, tantôt contre leur roi, de les tirer avec des alternatives de trahison et de dévoûment qui semblent révéler un étrange besoin d'aventures et de tumulte. Il faudrait un volume pour étudier cette bizarre période où la chevalerie espagnole fut à son apogée. La chevalerie au-delà des Pyrénées ne paraît pas avoir été aussi précoce que parmi la plupart des autres nations de l'Europe. L'invasion des Arabes n'avait pas laissé aux éléments féodaux qui avaient pénétré dans la péninsule ibérique le temps de se développer librement. Plus tard ces éléments reparurent dans les Asturies et les contrées voisines de la France, mais ils manquèrent de vigueur. Ils ne furent point comme ailleurs favorisés par les croisades auxquelles les Espagnols prirent peu de part, occupés qu'ils étaient chez eux à une croisade continuelle contre les Mores. Cette guerre incessante peut être regardée comme une des causes qui empêchèrent en Espagne le développement de la féodalité parce qu'elle annihila, pour ainsi dire, l'aristocaratie et créa une sorte d'égalité entre tous ceux qui s'efforçaient de résister aux Arabes et de les refouler. L'esprit chevaleresque tel que nous l'avions en France ne

Digitized by Google

s'introduisit donc que tardivement en Espagne ; il n'y entra qu'à la suite de nos romans de la Table-Ronde et s'y révéla au quinzième siècle avec les exagérations que l'imitation produit d'ordinaire. Amadis avait déjà paru et préparait l'Espagne pour D. Quichotte. Ce fut sous le règne de Juan II que Suero de Quiñones, un poète encore, donna ce fameux pas d'armes qui dura trente jours et où lui et les siens devaient rompre trois cent lances, nombre voulu pour qu'il ne se crût plus obligé de porter tous les jeudis, en l'honneur de sa dame, un carcan de fer à son cou[1]. Ce fut aussi au commencement de ce règne ou dans les dernières années du règne d'Enrique III, que vécut Macias. De sa vie on ne connaît guère que la partie qui a été mise en relief par une passion dont les détails pourraient bien n'être pas entièrement véritables. Quoiqu'il en soit, Macias dont le nom de famille a disparu sous l'épithète d'énamouré *(enamorado)* qui pour jamais reste jointe à son prénom, Macias jouit d'une grande célébrité en Espagne et n'est pas complètement inconnu en France. A lui s'est attaché cet intérêt que produisent des malheurs d'amour et une fin tragique, cet intérêt qui chez nous a protégé le souvenir de Raoul de Coucy. Les tendres infortunes, la mort romanesque de Macias ne sont d'ailleurs pas beaucoup mieux établies que l'histoire de l'amant de la dame de Fayel. Il y a lieu d'être frappé de la facilité avec laquelle au moyen âge on mêlait les fictions aux réalités. Et en Espagne plus encore qu'ailleurs peut-être, ce mélange s'est fait souvent de manière à dérouter les historiens. Dans la vie du Cid, les

[1] L'histoire de ce fameux pas d'armes : *El paso honroso* a été publiée à la suite de la *Crónica de D. Alvaro de Luna.* (Madrid, 1784.)

Digitized by Google

fables se sont tellement embrouillées avec les faits authentiques qu'il est malaisé de dégager la vérité des traditions apocryphes. A une époque peu reculée, Mariana a accueilli sans scrupules bien des épisodes dérivant de vieilles chansons de geste. Enfin un poète qui, comme Macias, figure dans le *Cancionero de Baena*[1], Rodriguez de Padron est devenu le héros d'un roman qui, un certain temps, a pu sembler un récit véritable. Lorsque l'on fait ces observations, lorsque l'on compare les deux versions fort différentes dans lesquelles est racontée la mort de Macias, quand on voit Hernan Nuñez de Guzman, le commentateur de Juan de Mena, parler de la peine qu'il a eue, lui presque contemporain, à réunir des renseignements sur l'amoureux poète et avouer que personne n'a été en état de les lui donner d'une manière suivie : quand on examine ces diverses circonstances, ces défauts de corrélation, il est bien permis de sentir s'élever quelques doutes. Si ensuite on lit les poésies du troubadour galicien, il n'est pas impossible d'y découvrir, par une interprétation littérale, l'origine des détails les plus touchants racontés sur sa fin. Sur Macias, je viens de le dire, on a deux traditions : l'une, la plus répandue est celle que donnent Hernan Nuñez de Guzman et Argote de Molina ; la seconde est rapportée par l'infant de Portugal, Don Pedro. Je commencerai par m'occuper de la première de ces versions et je traduirai d'abord le texte du commentateur de Juan de Mena :

« L'histoire de Macias est bien renommée parmi tous

[1] On nomme ainsi un recueil de poésies que le juif converti, Alfonso de Baena, entreprit pour complaire au roi Juan II. Il a été publié pour la première fois par le marquis de Pidal. Je me sers de l'édition donnée à Leipsig en 1860, par F. Michel.

Digitized by Google

ceux qui se livrent aux malices de l'amour, mais quoique j'aie bien fait des efforts pour savoir comment les choses se passèrent, jusqu'à présent il ne m'est pas advenu de parler avec quelqu'un qui me sût rapporter cette histoire autrement que par pièces et morceaux ; ce que j'ai pu recueillir de beaucoup de narrations que j'ai ouïes est ceci : que Macias fut un gentilhomme serviteur du maître de Calatrava (Enrique de Villena [1]), que celui-ci avait à son service une damoiselle de grande beauté de laquelle Macias s'éprit. Il eut dans ses amours à souffrir longtemps jusqu'à ce que d'elle il obtînt quelque chose. Au bout de quelque temps le maître maria cette sienne dame, et pour cela Macias ne cessa de la servir comme d'abord il avait fait, de quoi le mari se tenant pour offensé se plaignit au maître et le maître réprimandant Macias par paroles, lui ordonna à diverses fois qu'il se défît de cela. Pour Macias, épris d'amour comme il l'était pour la dame, il ne put se retirer de l'aimer et le maître importuné des plaintes continuelles du mari fit enfermer Macias, et comme il était en prison, l'époux obtint du geôlier qui le gardait qu'il ouvrît une petite fenêtre qui était dans les toitures et donnait sur la prison où était Macias et par cette ouverture le mari le frappa avec une lance et le tua. Son corps fut enseveli dans une ville d'Andalousie, à cinq lieues de Jaen et qui se nomme Arjenilla [2]. »

Le récit d'Argote de Molina qui, comme Hernan Nuñez, vivait près d'un siècle après Macias, est pour le fond semblable à celui qu'on vient de lire, mais les détails y ont pris

[1] Le nom est laissé en blanc dans le texte.

[2] *Copilacion de todas las obras del famosisimo poeta Juan de Mena*, etc., 1554, folio XXXV.

Digitized by Google

quelque chose de plus romanesque encore. C'est pendant une absence de Macias que celle qu'il aime est, sur l'ordre du marquis de Villena, mariée à un seigneur de bonne maison, originaire de Porcuna. Macias à son retour entretient avec sa dame une correspondance secrète. Cette intelligence n'échappe pas au mari, il n'ose attenter à la vie du poète et se plaint au grand-maître de Calatrava. Celui-ci enjoint à Macias de renoncer à son amour. Loin d'obéir, le poète, dont la passion grandit au milieu des obstacles, ne cesse de témoigner ses sentiments. Le marquis de Villena fait arrêter l'amant et le fait enfermer à Arjenilla, lieu appartenant à l'ordre de Calatrava. Captif, le troubadour n'a d'autres consolations que de chanter sa maîtresse dans des vers qu'il lui fait parvenir. Ces vers, les lettres qui les accompagnent tombent dans les mains du mari outragé. Plein de fureur, il saisit un épieu, monte à cheval et se rend à Arjenilla. Là il aperçoit Macias à la fenêtre de sa prison, gémissant sur sa triste destinée. L'aspect de ce rival exaspère tellement le chevalier qu'il lance son épieu au malheureux amant. Mortellement blessé, Macias rend l'âme en murmurant de tendres plaintes. Le mari vengé doit son salut à la vitesse de son cheval et se réfugie chez les Mores. Le corps du fidèle troubadour est enseveli avec les plus grands honneurs dans l'église de Sainte-Catherine, il est porté en terre par les chevaliers les plus considérables du pays, le dard qui lui a ôté la vie est placé sur sa tombe, où l'on écrit des vers de la composition du poète [1], vers qui dans la pièce d'où ils sont tirés ont un sens allégorique, mais qui, pris à la lettre, ont pu sembler une prophétie de

[1] *Nobleza de Andalucia* (Sebilla 1588) lib. II, fol. 272.

Digitized by Google

sa triste fin et qui, peut-être, sont même devenus l'origine de la version dont Hernan Nuñez et Argote de Molina ont perpétué la popularité. Ces vers, on les trouvera plus loin.

Arrivons maintenant à la version que don Pedro de Portugal, contemporain de Macias, a laissée sur la mort du poète. Dans son œuvre intitulée : *Satira de felice e infelice vida*, Don Pedro rapporte que Macias avait sauvé celle qu'il devait tant aimer, en la retirant d'un torrent dans lequel elle se noyait. Il raconte ensuite que Macias l'ayant rencontrée lorsqu'elle était déjà mariée, la supplia si instamment de descendre de son cheval qu'elle ne put lui refuser cette grâce. Macias la remercia tendrement, mais comprit bientôt le danger qu'il courait en apercevant le mari qui arrivait ; il engagea alors la dame à continuer son trajet « et — poursuit l'infant de Portugal, — dès qu'elle » fut partie survint son mari et voyant ainsi, à pied et au » milieu du chemin, celui qu'il n'aimait guère, il lui » demanda ce qu'il faisait là, à quoi Macias répondit : — » Ma dame a placé ici ses pieds et sur l'empreinte de ses » pas j'entends vivre et finir ma triste vie. — Et l'autre sans » aucun sentiment de noblesse et de courtoisie, plus rempli » de jalousie que de clémence, avec une lance lui fit une » mortelle blessure et étendu sur le sol, d'une voix faible » et les yeux tournés du côté par lequel sa dame s'en allait, » Macias dit les paroles suivantes : — O ma seule et perpé- » tuelle dame ! n'importe où tu ailles, aie mémoire, je t'en » supplie, de moi, ton indigne serviteur. — Et ces mots » dits avec un grand gémissement, il rendit sa bienheureuse » âme[1]. »

[1] De los Rios, *Historia de la literatura española*, t. VI, p. 77. Nota.

Digitized by Google

Ce récit est probablement plus près de la vérité que celui de Hernan Nuñez et d'Argote de Molina, mais la version de ces derniers est en quelque sorte consacrée. Quoiqu'il en soit, tout en pouvant soupçonner que la tradition a orné la vie du poète de détails romanesques, il ne semble guère permis de douter que sa mort n'ait été tragique. A cette fin est dû évidemment le long souvenir qu'a laissé Macias et que ses poésies ne réussiraient pas à expliquer.

Le *Cancionero de Baena*[2] contient seulement cinq *cantigas* de notre troubadour. Le marquis de Santillana n'attribue que quatre de ces pièces à Macias : « Je me rappelle, magnifique seigneur, — dit Santillana dans sa lettre tant de fois citée au connétable de Portugal, — étant en âge non avancé, mais encore un jeune garçon et sous la puissance de mon aïeule Doña Mencia de Cisneros, avoir vu entre autres livres un grand volume de chansons, pastourelles et dits portugais et galiciens *(Cantigas, serranas e decires)* dont la plus grande partie était du roi Dionys de Portugal qui, si je ne me trompe, fut votre bisaïeul ; tous ceux qui lisaient ces vers en louaient les inventions ingénieuses, les harmonieuses et douces expressions. Il y avait aussi des vers de Johan Soarez de Pavia, lequel, dit-on, mourut en Galice par amour pour une infante de Portugal, et d'un autre poète Fernant Gonzalez de Sanabria. Après eux vinrent Basco Perez de Camoes, Fernant Casquicio et ce grand amoureux Macias dont on n'a que quatre chansons, mais certainement amoureuses et pleines de belles sentences. » Santillana donne ensuite le premier vers de chacune des pièces qu'il vient d'indiquer. Le *Cancionero* de

[2] *El cancionero de Juan Alfonso de Baena*, (Leipzig, 1860), t. II, p. 3.

Digitized by Google

Baena à ces quatre morceaux en ajoute un cinquième qui est attribué par Santillana à Alfonso Gomez de Castro.

Santillana s'est encore plu à célébrer Macias dans deux de ses poésies. La première porte pour titre : *l'Enfer des amants* et offre de très nombreux souvenirs du chant V de l'*Enfer* de Dante. Les ombres de Macias et de celle qu'il aimait sont des copies de Francesca et de Paolo. La seconde pièce de Santillana ne contient que sept stances de douze vers chacune. Macias y apparaît percé d'un dard et chantant d'amoureuses plaintes empruntées plusieurs fois à ses propres vers [1].

Dans un petit poème intitulé *l'Enfer d'amour* Garci Fernandez de Badajos parle ainsi du troubadour galicien : « En entrant je vis Macias sur un siége, navré des blessures qui mirent fin à ses jours, couronné de fleurs, une chaîne autour du cou et chantant avec douleur une chanson dont le commencement était : « Sois loué, Amour, malgré les peines que je souffre. » Rodriguez de la Camara ou de Padron aurait voulu mourir rien que pour voir Macias. Ce même Rodriguez cite encore ce Macias devenu si fameux dans le *Triomphe des Dames* (El triompho de las Doñas [2]) *les Sept joies de l'Amour* (los siete Gozos de Amor) et un roman souvent inspiré par Amadis (El siervo libro de Amor) [3]. Dans le poème jadis si vanté qu'il intitula le *Labyrinthe*, Juan de Mena n'a pas oublié non plus le troubadour galicien. Il l'a placé dans le cercle sur lequel la planète de Vénus exerce son influence : « Nous marchâmes

[1] Je m'occuperai avec plus de détails de ces deux productions quand j'examinerai les œuvres de Santillana.

[2] De los Rios. *Historia de la literatura española*, t. VI, p. 267.

[3] *Idem*, t. II, p. 346.

Digitized by Google

tant en contemplant ce cercle que nous rencontrâmes notre Macias. Nous vîmes qu'il était là pleurant les jours où, en aimant, il trouva la fin de sa vie. J'approchai davantage et fus troublé quand je vis un tel homme de notre nation, et j'entendis qu'en vers élégiaques il redisait une triste chanson[1]. » On retrouve encore Macias dans *la Gloria d'Amor,* curieux poëme catalan publié en partie par M. Cambouliu[2]. Il y figure au chant VII avec quelques autres poètes parmi lesquels est Cabestanh, ce Raoul de Coucy méridional.

Ce n'est du reste pas seulement dans le temps voisin de sa mort que Macias fut entouré de tant de renom. Il devint un des héros du théâtre espagnol, une première fois dans une pièce anonyme : *El español mas amante*, une autrefois dans un drame de Lope de Vega, *Porfiar hasta morir* (persister jusqu'à mourir). Un des personnages de la *Celestine* rappelle une des chansons du poète. Calderon dans une de ses comédies cite Macias comme le modèle d'une constance devenue proverbiale[3], et Lara, caché sous le pseudonyme de Figaro, l'a pris pour héros d'un roman : *El donzel de don Enrique-el-Doliente*[4], et ensuite d'un drame.

Lorsque préoccupé de cette renommée, dont on pourrait multiplier les preuves, on lit les *Cantigas* qui portent le nom de Macias, on éprouve un véritable désappointement et l'on ne s'explique guère les éloges que lui ont données

[1] *Copilacion de todas las obras del famosissimo poeta Juan de Mena* (M.D.XXXIV) folio 35 verso.

[2] *Essai sur l'histoire de la littérature catalane.* (Paris, Durand 1858), p. 7.

[3] *Darstellung der spanischen literatur*, von L. Clarus, 2 band, s. 147.

[4] Ce roman a été traduit en français par M. Marcel Mars, sous ce titre : *le Damoiseau de Henri le dolent.* Châteauroux 1865, un vol. in-12.

[4] Ticknor *History of spanish literatur*, vol. I, p. 330 n. 37.

Digitized by Google

quelques critiques modernes. M. de los Rios a très-bien dit à son sujet : « On croirait, connaissant sa malheureuse histoire, que ses vers inspirés par un sentiment vrai, applaudis universellement et glosés par les plus fameux poètes du temps, devraient être une exception à la loi commune à laquelle étaient assujétis les disciples de l'école provençale. Mais ni une situation particulière, ni l'amour qui le transportait, ni la douleur qu'il lui inspirait, ne donnent aux *canciones* que nous possédons de lui un esprit distinct de celui des vers érotiques de ses contemporains, ni un coloris qui leur soit propre [1]. »

Quelque médiocres que soient les vers du poète galicien, il faut bien, en raison de sa longue renommée, essayer — personne n'y a encore songé, en France du moins, — d'en faire connaître quelques-uns. Voici d'abord une chanson qui put fournir quelques éléments à la tradition dont Macias est le héros. La captivité dont il parle doit certainement être prise au figuré et ne signifie qu'un amoureux servage ; mais en se tenant au sens litteral on a dû y voir une allusion à la prison d'Arjenilla. J'essaie de rendre ces mauvais vers galiciens en mauvais vers français [2], et de donner une idée du rhythme de l'original :

Captif, mon air plein de tristesse
Inspire à tous de la stupeur,
Et chacun recherche sans cesse
D'où me vient si grande douleur;

[1] De la Rios. *Hist. critica*, t. VI, p. 77.

[2] Comme malgré tous mes efforts pour me tenir près du sens, les vers originaux ne peuvent toujours être rendus avec toute la fidélité désirable, je crois devoir donner une traduction en prose de chaque morceau cité. Le lecteur qui n'entend pas la langue de Macias, peut se former ainsi une idée exacte du texte, puisqu'une traduction en reproduit l'aspect rhythmique et que l'autre offre la signification plus précise des couplets galiciens.

Digitized by Google

Mais je ne vois personne au monde,
Ami, qui touchant mon malheur,
Autrement que moi vous réponde :
« Qui comme moi fut insensé,
Pâtit ainsi bien je le sai. »

Cativo, de miña trystura
Ia todos prenden espanto,
E preguntan que ventura
Foy que me tormentò tanto;
Mays non sey no mundo amigo,
Que mays de meu quebranto
Diga d'esto que vos digo :
« Quen ben see, nunca devia
Al pensar, que fas folya. »

Voulant monter vers la lumière
Pour plus grand état acquérir,
Je tombai dans une misère
Où nul ne vient me secourir.
Que vous dirai-je davantage...
Avec chagrin, avec désir,
J'ai vérifié cet adage :
« Que plus haut on a su monter
Plus bas ensuite il faut sauter. »

Cuydé sobyr en altesa
Por cobrar mayor estado,
E cay en tal pobresa
Que moyro desamparado :
Con pesar e con desejo
Que vos dyrie mal fadado
Lo que yo he, ben o bejo :
« Cuerdo ó loco que mays alto
Sobyr prende, mayor salto. »

Bien que tentant une folie
D'où grand mal devait me navrer,
La passion si fort me lie,
Que point ne m'en puis délivrer;

Digitized by Google

Je n'obtiens rien dans mon martyre
Rien sinon voir et désirer,
Aussi pour cela veux-je dire :
« Que qui vit dans une prison,
S'accoutume à telle maison. »

Pero que prove sandeçe,
Porque me deva pesar,
Miña locura asy cresce
Que moyro por en trovar ;
Pero mays non averey,
Synon ver é desejar,
E por en asy dyrey :
« Quen en carcel sole bivir,
En carcel deseja morir. »

Le destin qui ne me pardonne,
En telle aventure m'a mis,
Que maintenant mon cœur m'ordonne,
De ne pas désirer le prix.
De plus rien ne ferai connaître
Sur le chagrin que je nourris,
Et l'on répétera peut-être :
« Chose dure et chiens enragés,
Empoignent qui les a logés [1]. »

[1] « Captif, de ma tristesse — tous prennent stupéfaction — et demandent quelle infortune — est celle qui me tourmente tant, — mais, je ne sais, ami, personne au monde — qui sur la cause de mon malheur — en dise plus que je ne vous dis, — car bien sais que jamais ne dût attendre — autre chose celui qui fit telle folie.

» J'ai voulu m'élever en hauteur — pour acquérir plus grand état — et suis tombé en telle misère — que je meurs abandonné — avec chagrin et désir, — que vous dirai-je, malheureux ? — Je vérifie le proverbe : — quand le fou croit plus haut — monter, il fait plus lourde chute.

» Quoique j'aie tenté une aventure — d'où me devait venir peine, — ma folie s'accroît tellement — que je meurs d'envie d'y retourner, — mais jamais

Digitized by Google

Miña ventura en demanda,
Me puso atan dubdada,
Que mi coraçon me manda,
Que seja senpre negada :
Pero mays non saberan,
De miña coyta lasdrada,
E por en asy diran :
« Can rravioso e cosa brava
De su señor sé que trava. »

On remarquera que chaque stance de cette pièce se termine par un proverbe. Il en est de même dans plusieurs poésies françaises du quinzième siècle. Une autre chanson de Macias, la dernière des cinq que donne le *cancionero* de Baena offre aussi à la fin de chaque couplet deux vers que le poëte nomme *trebello*, mot qui n'existe plus dans l'espagnol d'aujourd'hui, mais qui semble avoir été remplacé par le mot *estrebillo* (refrain). Je pense que les deux vers qui arrivent ainsi doivent être un emprunt fait à d'autres poésies. On trouve dans notre vieille littérature des exemples de combinaisons semblables, notamment dans la *Dame de Saint-Gille* [1], un ou deux vers étrangers finissent tous les couplets de ce fabliau.

La pièce dont je vais maintenant essayer la traduction a pu apporter aussi quelques matériaux à la tradition qui a rendu Macias célèbre. Le coup de lance, dont il raconte

je n'obtiendrai rien — que voir et désirer — et à cause de cela je dirai : — qui en prison s'est habitué à vivre, — désire y mourir.

» Ma fortune en aventure — si contraire m'a jeté, — que mon cœur m'ordonne — de vouloir que le prix soit refusé. — Mais on n'en saura jamais davantage — sur ma peine misérable — et par ainsi l'on dira : — chien enragé et chose dure, — déchirent, je le sais, leur maître. »

[1] *Fabliaux de Barbazan*, édit. Méon, t. III, p. 369.

Digitized by Google

qu'il fut frappé à l'improviste, doit être évidemment compris d'une manière allégorique, il ne s'agit que d'une blessure faite par l'amour. C'est ainsi qu'un troubadour s'était écrié:

Des coups de lance
Me sont donnés,
Je suis percé
Au corps, au cœur.

Que ferrs de lanza
May no macora,
Que mi transtora,
Lo cor, el cors [1].

C'est ainsi encore, mais sous une inspiration toute mystique, que s'expriment des vers attribués à saint François d'Assise :

Tels coups me sont donnés
Par lances amoureuses,
Le fer est long et large
De cent brasses, sachez
Qu'il m'a tout transpercé.

.... Tai colpi mi son dati
Da lancie inamorate
E'l ferro e lungo e lato
Cento braccie, sappiate
Che mi ha tutto passato [2]

Pris à la lettre, les vers de Macias ont pu entrer pour quelque chose dans le récit qui a si profondément ému les imaginations espagnoles et c'est la dernière strophe de la

[1] *Flors del gay Saber*, t. I, p. 105.
[2] Opuscula sancti Francisci Assisatis. *Cant.* 22. Lugd. 1637.

Digitized by Google

pièce suivante, qu'au dire d'Argote de Molina, on écrivit comme épitaphe sur la tombe du troubadour :

O ma Dame, en qui confiance,
J'ai mis certes et sans doutance,
Ne te fais pas une vengeance
De mon tourment;
Je t'adore loyalement,
Et pour la vie
T'aimerai comme en ce moment
Toujours, dame, fidèlement;
Par courtoisie,
Aie à ton souvenir présent,
Ton serviteur obéissant,
Tu montreras pour son service,
O Dame, mesure et justice
En le faisant.

Señora, en que fyança
He por cierto, syn dubdança,
Tu non ayas por vengança
Mi tristura.
E en ty adoro agora
E todavya
De todo lealmente:
Mienbrate de mi, señora,
Per cortesia
E sienpre te venga emiente
E non dexes tu serviente
Perder por olbidança,
E tu faras buenestança
E mesura.

Ce n'est pas mon faible mérite
Qui seul pourrait
Attirer sur moi l'intérêt
Que de ta part je sollicite;

Digitized by Google

Tout mon espoir
C'est ta bonté qui me le donne;
O Dame, à toi je m'abandonne;
Pitié puisse-tu concevoir
Pour qui partout ne saurait voir
Que ta personne.

Non por mi merecimiento
Que a ty lo manda,
Mas por tu merced conplida
Duelete del perdymiento
En que anda
En aventura mi vyda;
Fas que non sea perdida
En ty mi esperança
Pues que toda mi menbrança
Es tu fygura.

Je ne connais un lieu si fort
Qui me défende,
Dame, de ta beauté trop grande;
Sans conteste pour moi la mort
C'est ta présence
Si ne vient m'aider ta bonté,
Et prouvant cette vérité,
Hélas! Amour, par remembrance
En mon cœur tu plonges la lance
De cruauté!

Non sé lugar tan forte
Que me defenda
De la tu muy grant beldad;
En ty traygo yo la morte
Syn contenta,
Si me non vala tu vondat;
E porque esto es verdat,
¡Ay! amor en rremenbrança,
En meu cor tengo tu lança
De amargura.

Digitized by Google

Cette lance d'une muraille
Ah ! triste sort !
Ne vint pas me frapper à mort.
Ce n'est pas dans une bataille,
Infortuné !
Que j'ai reçu cette blessure,
C'est de l'Amour faux et parjure,
Quand sans crainte à toi je venai
Tristement il a terminé
Mon aventure [1].

Aquesta lança, syn falla,
¡ Ay ! coytado !
Non me le dieron del muro,
Nyn la prise yo en vatalla
¡ Mal pecado !
Mas veniendo a ty seguro,
Amor falso é perjuro
Me firiò, e syn tardança
E fue tal la mi andança
Syn ventura.

[1] « Dame en qui confiance, — j'ai certainement sans doutance, — ne cherche pas à te venger — par ma tristesse. — Je t'adore à présent et toujours — bien loyalement. — Souviens-toi de moi, dame — par courtoisie, — que toujours je te sois présent à l'esprit. — Ne laisse pas ton servant — perdre par oubli — et tu feras bonne action — et mesure.

» Ce n'est pas que mon mérite — te le recommande — mais par ta grâce accomplie — aie pitié de la perdition dans laquelle va — au hasard ma vie. — Fais que ne soit pas perdue — en toi mon espérance — puisque toute ma pensée — est ta personne.

» Je ne connais lieu si fort — qui me défende — de ta grande beauté — en toi je trouve la mort, — sans conteste — si ne m'aide ta bonté. — Et la preuve que c'est vérité — hélas, Amour, en remembrance en mon cœur j'ai ta lance — d'amertume.

» Cette lance, je ne mens pas, — ah ! malheureux ! — on ne m'en a pas frappé d'un mur, — elle ne m'a pas blessé dans une bataille, — triste sort ! — mais venant à toi en sécurité, — Amour faux et parjure — m'en frappa et sans retard, — et fut telle mon entreprise — sans bonheur. »

Digitized by Google

Dans cette chanson et dans d'autres poésies de Macias on trouve un mot, *mesura*, que j'ai mal traduit par mesure, et que l'on a souvent rendu d'une manière peu satisfaisante, par modestie, gravité, politesse. Nous n'en avons pas l'équivalent, c'est ce dont on se convaincra en lisant la définition qu'en donne le roi don Sancho-le-Brave dans son livre *Castigos e documentos*. « Mesure ne peut faire un homme de petit état à l'égard d'un de ses pareils, ni un homme de petit état à l'égard d'un grand, mais d'un grand à un petit mesure peut exister, et de là vient le nom de mesure parce que le plus grand la fait au plus petit.... Beaucoup de gens croient par ignorance que mesure et pitié sont une même chose, et cela n'est pas. La pitié est une bonté qui naît dans l'âme de l'homme et fait qu'il s'intéresse à l'âme de son frère. La mesure est une bonté du corps, laquelle a ses racines dans les bonnes mœurs et de la retenue qu'elles produisent se crée la mesure [1]. »

La dernière chanson que je traduis n'est peut-être pas de Macias, elle ne lui est, du moins, pas attribuée par le marquis de Santillana. Elle est un peu moins mauvaise que les autres *cantigas* dont le troubadour galicien passe sans contestation pour être l'auteur. Santillana s'est peut-être rappelé cette chanson lorsque dans un dit (decir) il rapporte comme quoi Beauté déployant des bannières de sens brodées de courtoisie et à la tête d'une nombreuse armée formée de personnages allégoriques, triompha de lui et le contraignit à se soumettre :

Jamais ne se montra l'Amour
Avec une telle puissance,
Avec tant d'orgueil, que le jour
Où j'osai, fatale démence,

[1] *Escritores en prosa anteriores al siglo* XV, p. 17.

Digitized by Google

L'aller contempler dans sa cour;
C'est pour la peine de mes fautes,
Qu'entre ses hôtes,
On me vit paraître à mon tour.

Con tan alto poderyo
Amor nunca fué juntado,
Nin con tal orgullo é brio,
Qual yo vy por mi pecado
Contra mi que fuy sandio
Denodado en yr á ver
Su grant poder,
E muy alto señoryo.

Quel cortége avait son altesse!
Mesure était à son côté,
Prudence, Courtoisie et Liesse
Venaient conduites par Beauté.
Cette irrésistible déesse
Apparut telle en ce moment,
Que promptement
L'Amour eut vaincu ma faiblesse.

Con él venia Mesura
E la noble Cortesya,
La poderosa Cordura,
La briosa Loçanía:
Reglavalos Fermosura
Que traya grant valor,
Porque amor
Venció la mi grant locura.

Ah! quelle épouvante eut mon cœur
Devant une pareille armée!
Elle trouva vite un vainqueur
Ma pauvre raison désarmée;

Digitized by Google

L'Amour frappa, cruel seigneur
Et je meurs si ne s'interpose
Celle que n'ose
Nommer son humble serviteur.

El mi coraçon syn seso
Des que las sus ases vydo,
Fallesciome e fuy priso,
E fynque muy mal ferydo.
La mi vyda es en pesso;
Syn acorro, non me ven
Ora de quien
El desir m'era defeso.

Je me rendis à son altesse
Par la raison abandonné,
Mon vainqueur à l'âme traîtresse,
A la prison m'a condamné;
Souci me garde avec Tristesse;
Et depuis qu'Amour m'a vaincu
Je n'ai vécu
Avec ces gardiens qu'en détresse.

Rendyme a su altesa
Des que fuy desbaratado,
E prisome con cruesa
Onde bivo encarçelado,
La mis guardas son Tristura
E Cuydado en que bevi
Despues que vi
La su muy grant rrealesa [1].

[1] « Avec un aussi grand pouvoir — Amour ne se montra jamais — ni avec tant de pompe et d'orgueil — que je le vis pour mon péché — paraître devant moi qui fus assez insensé — et assez hardi pour aller voir — son grand pouvoir et sa très haute seigneurie. — Avec lui venaient Mesure et la noble Courtoisie — et la puissante Prudence — et la noble Joie (*Lozania*, mot intraduisible mal rendu par joie, vigueur, gaîté, vivacité). — Beauté

Digitized by Google

On ne m'aura sans doute pas trouvé trop sévère à l'égard de Macias, on se sera dit, en jetant un coup-d'œil sur son petit bagage littéraire :

Ce style figuré.....
Sort du bon caractère et de la vérité,
Ce n'est que jeux de mots, qu'affectation pure
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

Non, ce n'est pas ainsi que parle la nature, mais ainsi s'étaient exprimés nos troubadours et à l'époque où vivait

les conduisait qui avait grande valeur, — c'est pourquoi Amour — vainquit ma faible raison (ma grande folie).

Et mon cœur privé de sens, — dès qu'il vit cette armée, — me manqua et fut pris — et devint très fort blessé — ma vie est en danger — si ne me vient secours — à présent de celle dont — il m'est défendu de parler.

Je me rendis à son altesse — dès que je fus abattu — et elle me prit avec cruauté, — pour cela je me vis emprisonné — mes gardes sont Tristesse — et Souci avec lesquels je vis, — depuis que je vis — sa très grande royauté. »

Un poète italien, un ami de Dante, Cino da Pistoia, a, dans un sonnet, exprimé quelques idées semblables à celles qui forment le fonds de cette pièce :

Madonna, la beltà vostra infollio
Si gli occhi miei, che menaro lo core
Alla battaglia, ove l'ancise Amore
Che di vostro piacere armato uscio.
  Si che nel primo assalto l'abbattio :
Poscia entró nella mente, e fu signore,
E prese l'alma che fuggia di fore
Piangendo per dolor che ne sentio.
  Pero vedete che vostra beltate
Mosse quella follia ond'è il cuor morto ;
Et a me ne convien chiamar pietate,
  Non per campar, ne per aver conforto.
Della morte crudel che far mi fate.
Et ho ragion, se non vincesse il torto.

Rime di Cino da Pistoja. — (1866, Firenze) p. 28.

Digitized by Google

Macias, si, depuis longtemps, ils étaient muets en Provence, leur influence était restée très vive sur l'Espagne. La *Gaie-science*, morte en France, était ressuscitée au-delà des Pyrénées et c'est là ce qui peut inspirer un certain intérêt et faire excuser la longueur de cette notice. Ce n'est pas seulement la poésie castillane qui se trouva altérée par le contact de la Provence; c'est aussi le caractère espagnol, ce caractère que les plus anciens monuments littéraires de la Péninsule nous ont montré austère, sérieux, rigide, éminemment religieux. Que les sujets de Juan II ressemblent peu aux hommes de la Chanson de Geste du Cid! Que les femmes célébrées dans le *Cancionero de Baena* diffèrent de la vraie Ximena dont la Chimène de Corneille est une imitation aussi charmante qu'infidèle! Pour les Espagnols des premiers siècles, la femme était presque une esclave, tout au plus une compagne dans un état d'infériorité. Peut-être la considéraient-ils ainsi à cause de leur immuable point de départ: la croix. Peut-être y avait-il un sentiment chrétien dans leur manque de sympathie pour la belle Yseult, pour la reine Genièvre, pour tous les adultères chantés par les trouvères et les troubadours. Peut-être y avait-il un peu de rancune pour Ève dans cette froideur à exalter ses filles. Au quinzième siècle, une brusque transformation s'est faite et c'est à une de ces passions illicites, qui naguère semblaient inspirer plus de répulsion que d'intérêt, que Macias doit sa célébrité. C'est cette passion qui fait de lui un des saints du grand et païen martyrologe des poètes de la gaie science, on se rappelle comment l'infant Don Petro raconte que l'amant « rendit sa bienheureuse âme. » Alors il y a eu invasion de ces romans de la *Table Ronde* auxquels l'Espagne d'autrefois avait préféré la chronique du prétendu

Digitized by Google

Turpin, pleine de miracles, offrant peu de traces de féerie, sans femmes, sans amours et se rapprochant de l'ancienne rudesse espagnole. Alors les exagérations amoureuses sont poussées jusqu'à la folie; la galanterie arrive à l'impiété par les comparaisons les plus déplacées ; des prêtres même sont saisis par cette contagion soudaine ; l'imitation de Dante et de Pétrarque, le souvenir de Béatrice et de Laure ajoutent encore à ces exaltations et se mêlant étrangement à des pensées sensuelles, d'origine provençale, elles en divinisent pour ainsi dire les objets. L'Espagne est transformée dans ses classes supérieures, elle est sous la domination, sous la tyrannie d'un sentiment factice mais incroyablement puissant qui crée Macias, qui crée Quiñones. L'amour n'est pas dans le cœur, il est dans la tête comme il sera plus tard dans la pauvre cervelle du chevalier de l'imaginaire Dulcinée. Au milieu de cette révolution, la poésie populaire dans quelques-unes de ses romances conserve encore des traces du vieux caractère de la nation. C'est cette poésie populaire, par exemple, qui nous raconte ce qui arriva à la belle Doña Ana de Mendoça. — Un jour, comme elle se promenait dans le palais du roi suivie d'autres dames et de chevaliers qui lui faisaient la cour, elle s'arrêta avec son brillant cortége au-dessus de l'endroit où, suivant un ancien usage [1], on tenait des lions renfermés. Ana, comme par mégarde, laissa tomber un de ses gants au milieu des terribles bêtes, puis d'une voix douce : — « Quel sera, dit-elle, le chevalier assez hardi pour aller chercher mon gant? Je lui donne ma parole que je le distinguerai entre tous. » —

[1] On peut lire sur cet usage la loi XXIII du titre XV de la septième partie des *Siete partidas* d'Alfonso X.

Digitized by Google

Don Manuel tire son épée, entoure son bras de son manteau et, le visage pâle, descend au milieu des lions. Tous le regardent, aucun ne bouge, il sort sain et sauf et monte l'escalier, tenant le gant de la main gauche; mais avant de le rendre à Doña Ana il lui applique un soufflet en prononçant ces mots : « Prenez, prenez, et une autre fois pour un mauvais gant vous n'aventurerez pas l'honneur d'un bon gentilhomme. S'il est quelqu'un qui n'approuve pas ce que j'ai fait qu'il le dise. » — Doña Ana ne témoigna aucun ressentiment et répondit : — « Je ne veux pas que nul le fasse, il me suffit d'avoir éprouvé, Don Manuel, que vous êtes le plus brave de tous et, si vous y consentez, je vous prends pour mari. Je veux un mari vaillant qui sache punir le mal. Faites voir que vous avez pratiqué à mon égard le proverbe qui dit : « Qui aime bien, châtie bien [1]. »

Voilà encore l'ancienne Espagne; je ne la retrouve plus dans les chevaliers dont Fray Inigo Lopez de Mendoça a fait un portrait si vif : « Leurs danses, leurs fêtes, leurs dépenses, leurs joûtes, leurs habits, leur habileté à tricher au jeu, leur manière de vivre, leurs escalades nocturnes, leur martyre célébré jour et nuit pour se faire aimer des belles; à voir tout cela vous jureriez que pour le dieu de Macias ils vendraient mille fois Jésus-Christ [2]. »

Toujours Macias, partout Macias ! On l'a vu, et de reste, comme poète il ne méritait pas de faire ce grand bruit.

[1] *Primavera y flor de romances*, pub. par F. Wolf, t. II, p. 45. Brantome a raconté cette anecdote, mais en attribuant le rôle de Don Manuel à M. de Lorge *l'un des vaillants et renommés capitaines des gens de pied de son temps.* (*Dames galantes*, discours VI.) Schiller a écrit une ballade sur le même sujet, *der Handschuh.*

[2] *Studien zur geschichte der spanischen und portugiesischen nationalliteratur*, von F. Wolf. (Berlin 1839.) P. 723.

Digitized by Google

M. de Ochoa et avant lui Sarmiento lui ont toutefois fait honneur, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, d'une chanson qui légitimerait un peu tant de renommée [1]. Mais il paraît évident que cette chanson ne peut être attribuée à Macias. Elle est en castillan tandis que la plupart des vers de l'amoureux troubadour sont en galicien ; enfin elle a, sous le rapport de la forme, un mérite qui manque entièrement aux *cantigas* précédemment traduites. Macias me paraît donc rester avec ses quatre ou cinq chansons, et l'on ne peut expliquer sa célébrité qu'en se rappelant une phrase de Châteaubriand : « Mourir à propos est une des conditions de la gloire. »

TH. DE PUYMAIGRE.

Membre correspondant de l'Académie de l'histoire de Madrid.

[1] M. de Pidal, dans ses notes du *Cancionero de Baena*, donne aussi deux chansons castillanes qu'un manuscrit attribue à Macias (t. II. p. 332). Dans la première on a poussé l'impiété jusqu'à appliquer les paroles les plus sacrées à l'expression de peines amoureuses. On a désigné Villalobos comme auteur de cette chanson, mais à tort puisqu'elle était connue du Mis de Santillana qui en a reproduit le début dans la *Querella de Amor*. Le ms. de la Bibliothèque impériale 8168 place cette pièce sous le nom de Rodriguez de Padron.

Digitized by Google

ENCORE SUR HAMLET,

A PROPOS D'HAMLET, ET A CÔTÉ D'HAMLET

Æternis minorem
Consiliis animum!
HORACE.

I

En feuilletant le livre de M. Cousin sur le *vrai,* le *beau* et le *bien,* nous rencontrâmes un passage évidemment inspiré par un esprit trop absolu. Quand il l'écrivit, le célèbre professeur était sans doute animé du désir si fréquent d'élever autel contre autel. Emporté par sa très légitime admiration pour le grand génie de Corneille, il allait jusqu'à oublier le côté si noble et si moral du théâtre grec, qu'ont bien senti tous les écrivains judicieux, et surtout Fénelon. Puis, arrivant à Shakespeare, il s'exprimait ainsi : « Les spectacles que donne Corneille sont moins déchirants que ceux de Shakespare, mais à la fois plus délicats et plus sublimes. Qu'est-ce que la mélancolie d'Hamlet, la douleur

Digitized by Google

du roi Lear, même la dédaigneuse intrépidité de César, devant la magnanimité d'Auguste s'efforçant d'être maître de lui comme de l'univers, devant Chimène sacrifiant l'amour à l'honneur, surtout devant cette Pauline ne souffrant pas même, dans le fond de son âme, un soupir involontaire pour celui qu'elle ne doit pas aimer ? »

Ce jugement nous sembla trop incomplet et trop sommaire pour être équitable. Il nous choqua surtout relativement à Hamlet. N'a-t-il pas le défaut d'opposer ce qu'il y a de plus grand dans la pièce de Corneille, à ce qui n'est certainement pas le principal mérite de celle de Shakespeare? Le drame d'Hamlet et le rôle d'Hamlet lui-même, renferment bien d'autres beautés du premier ordre qu'une peinture plus ou moins heureuse de cette maladie de l'âme qu'on nomme *mélancolie*. On y trouve des sentiments et des actes qui, par leur élévation morale, ne sont pas inférieurs à la grandeur que déploient la scène de Cinna, mentionnée par M. Cousin, et tout le reste de cette tragédie. Seulement, cette haute moralité se manifeste dans d'autres circonstances, sur des points différents, d'une manière moins dogmatique, moins frappante peut-être; elle n'en existe pas moins et se révèle à qui veut la trouver. Voilà les pensées que nous suggéra le morceau fort éloquent de notre célèbre philosophe; elles nous menèrent à relire *Hamlet* et à composer le travail suivant. On pourrait l'intituler *divagation*. Nous n'avons pas cherché, du reste, à venger *Hamlet* des expressions un peu dédaigneuses de M. Cousin, la simple lecture de la pièce étant, après tout, le meilleur moyen de s'éclairer sur le plus ou moins de justesse de son appréciation.

Il nous faut commencer ce travail en tenant le même

Digitized by Google

langage que La Fontaine, à propos de son conte de la *Matrone d'Ephèse*, et reconnaître que nous prenons un sujet bien souvent traité. Si l'on nous demande, comme au fabuliste, pourquoi nous le choisissons, nous répondrons en citant deux vers du plus français de nos poètes :

> Ce sujet ne se peut tellement moissonner,
> Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

ou bien, pour échanger ce style simple et familier contre celui de la haute philosophie allemande, nous dirons que nul sujet ne fournit au *subjectif* comme la tragédie d'Hamlet, que nulle pièce de théâtre ne prête autant à l'interprétation personnelle, au travail de chaque imagination ; qu'ainsi tout esprit peut faire sur *Hamlet* quelque chose d'un peu original, au moins par certains endroits.

Mais avez-vous assez lu toutes les études publiées sur cet œuvre, pour être sûr de ne pas donner ici beaucoup d'idées venues déjà à d'autres? Nous reconnaissons ne pas avoir lu toutes les *exégèses* d'Hamlet, en être incapable, aimer mieux ne jamais écrire un mot que de lire toutes les élucubrations sorties, au sujet de ce prince, des presses allemandes, anglaises et françaises. Avant de s'irriter de cette extrême franchise, que le lecteur songe à quel point il nous eût été facile d'affirmer le contraire, et comme notre mensonge aurait peut-être été admis.

Voilà, du reste, un assez long préambule, et l'on nous approuvera d'entrer en matière.

Shakespeare s'est-il peint dans Hamlet, dans ce héros d'une pièce qu'il a remaniée trois fois, tant il l'affectionnait? c'est la question que l'on s'est fréquemment posée depuis près d'un siècle, surtout depuis la publication de *Weilhelm*

Digitized by Google

Meister de Gœthe. Elle se présente naturellement à nous, au début de notre *Méditation littéraire;* et nous comptons, nous aussi la traiter, sans toutefois en faire le principal objet de cet écrit. Mais avant de l'aborder ne faudrait-il pas la diviser et la poser ainsi? Shakespeare a-t-il eu le dessein de se peindre dans Hamlet, ou s'est-il spontanément, et à son insu, représenté dans ce caractère?

A la première partie de la question, nous croyons pouvoir répondre que la traiter est inutile, si on veut le faire avec l'espoir d'arriver à une solution. Rien de ce que nous savons de Shakespeare ne peut nous autoriser à porter un jugement sur ce point. Nous nous réservons de le démontrer plus tard.

Quant à la seconde : *s'est-il spontanément, sans intention, représenté dans Hamlet?* Elle nous semble plus abordable, et l'on peut raisonnablement se donner le plaisir de se livrer, sur ce sujet, au moins à des conjectures.

Shakespeare était un grand philosophe; il ne fournit tant de citations heureuses que parce qu'il est dans ses écrits essentiellement penseur. Tous les poëtes du premier ordre le sont; mais le *barbare* (car, malgré notre admiration pour lui, nous trouvons assez juste cette épithète appliquée par Voltaire), le *barbare,* l'était plus qu'un autre; ou du moins il a donné plus qu'un autre carrière à son esprit philosophique. Le système dramatique par lui adopté, le goût et les mœurs du temps le lui permettaient. Peut-être Corneille et Racine avaient-ils autant que lui l'esprit méditatif; mais les règles étroites de la scène française, le choix des sujets, le tyrannique *decorum,* caractère dominant du siècle, les obligeaient à ne laisser prendre à leurs méditations qu'un faible essor. Dans leurs pièces, des digressions philoso-

Digitized by Google

phiques eussent choqué et révolté, auraient paru, soit des hors-d'œuvre, soit des divagations indignes des héros mis en scène. Peut-on comprendre le Mithridate de Racine, réduit aux abois, « tout prêt d'être forcé » et déclamant les vers de Macbeth sur la rapidité et le néant de la vie ; ou bien Cinna, quand il a des velléités de se tuer, se livrant avec les idées de Platon ou de Zénon, à quelque soliloque analogue à celui d'Hamlet sur la mort et la non-légitimité du suicide ? Tout le public, celui de la ville aussi bien que celui de la cour, les esprits sérieux et les frivoles, se seraient récriés. Le précepte d'Horace relatif au rôle du chœur tragique : *Ne quid medios intercinat actus quod non proposito conducat et hœreat apte,* était la règle absolue pour tous les personnages d'une tragédie. Boileau l'avait promulguée en vers français, et il est de ces tyrannies de goût que le génie lui-même doit respecter.

Ces entraves n'existaient pas pour Shakespeare. Or, profond penseur en sa qualité d'Anglais, « les Anglais pensent profondément », a dit La Fontaine, il a dû méditer souvent sur les grandes questions qui occupent et occuperont toujours l'esprit humain. Pouvant dans ses pièces manifester librement ses pensées habituelles, il a dû souvent, et une fois plus que de coutume, les réunir, les condenser en quelque sorte, les produire dans un de ses personnages et, suivant les expressions de M. Mézières [1], verser dans un rôle les idées philosophiques dont son âme était remplie, et cela sans dessein arrêté, sans système. Hamlet, si l'on veut, aura été le produit de cette opération intellectuelle.

On peut avancer du reste avec une certaine raison que

[1] Voir son ouvrage intitulé : *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques.*

Digitized by Google

tout écrivain dramatique, épique ou romancier, désirant une fois en sa vie, à l'exemple des poètes lyriques, exprimer ses idées et ses propres sentiments, les a mis dans les discours d'un de ses héros, autant que cette licence lui était permise. On peut admettre aussi qu'il s'est laissé aller involontairement, par mégarde, à peindre son propre caractère, ses douleurs et ses faiblesses. Prenons nos exemples parmi les auteurs dramatiques seulement, et parmi ceux qui s'oubliaient le plus en composant leurs ouvrages, parmi nos auteurs du dix-septième siècle. Molière était, nous disent ses contemporains, porté à la jalousie, et comme tous ceux qui ont beaucoup étudié le cœur humain, un peu misanthrope. Aussi Alceste a-t-il toujours paru comme la personnification de ses faiblesses et de ses idées sur l'homme. Nous serions tenté de dire, et même sérieusement, que le grand Corneille s'est à son insu reproduit, ou du moins complu dans Cinna. Du portrait fort élogieux que Fontenelle nous a laissé de lui, on peut conclure qu'il joignait à des sentiments élevés un caractère peu ferme, timide même, hésitant; qu'il était aisément amoureux, et faible devant celle qu'il aimait. Tel se présente le complice d'Émilie, subissant par amour le fanatisme politique de celle-ci, flottant entre le remords et la passion, plein de mouvements impétueux et nobles, et, malgré quelques fières paroles, fléchissant si vite devant Auguste, se déclarant d'une manière si complète son débiteur et son sujet, quand il pouvait renoncer à sa vengeance sans renier sa foi politique et son caractère; les priviléges de l'art dramatique autorisaient le poète à lui laisser cette noble attitude. Corneille avait, avant tout, l'esprit politique et romain. Or, Cinna n'est-il pas de tous ses personnages celui qui

Digitized by Google

disserte le plus savamment sur la question du gouvernement le mieux approprié aux intérêts de Rome? Si l'on nous demandait dans quel héros Racine s'est complu, nous oserions répondre: dans Xipharès; Xipharès tendre et amoureux comme Racine savait l'être, soumis à l'autorité, mais avec noblesse et indépendance de cœur comme l'était Racine, Xipharès nous semble avoir dû être le favori du rival de Corneille. Nous transportant dans l'antiquité, nous trouverons que Sophocle, méprisé et maltraité par ses enfants, a pris plaisir à tracer le rôle d'Œdipe, et s'est uni de sentiments et de souffrances morales avec lui; qu'Euripide, ennemi des superstitions, mais ayant éprouvé combien il coûte cher de les braver, s'est identifié avec Penthée mis à mort par les Ménades, pour avoir voulu s'opposer au culte de Bacchus.

Au dire de certains auteurs, la tristesse rêveuse, universelle, dont Hamlet semble en quelque sorte l'incarnation, serait particulière surtout aux temps modernes. Nous croyons qu'ils se trompent. On en trouve trop d'indices chez les anciens, pour ne pas admettre qu'elle fût un peu endémique parmi eux. Qu'y a-t-il de plus triste, dans leurs considérations générales, que le livre de l'Ecclésiaste, que certains psaumes de David, que les plaintes de Job? Et si nous passons à l'antiquité profane, l'énigme du sphynx ne renferme-t-elle pas la plus mélancolique des doctrines sur l'homme? Héraclite n'était-il pas le rêveur désolé par excellence, plus désolé que Pascal et Byron? Rappelez-vous certaines paroles de Solon, et celles d'Artabane au roi Xerxès, conservées par Hérodote; et, dans Homère, le discours de Glaucus à Diomède, et celui d'Achille à Priam? Citerons-nous encore tant de passages des lyriques et des

Digitized by Google

tragiques grecs; et chez les Latins tant de pensées de Lucrèce, de Virgile, de Juvénal et de Sénèque le philosophe? Dans tout cela abondent les réflexions mélancoliques sur la douloureuse condition de l'humanité, sur la vie si fragile, si féconde en maux, toujours si rapide. Dans Sénèque le tragique, elles coulent à pleins bords, et souvent avec une singulière éloquence et des formes tout actuelles. Horace lui-même est empreint d'une tristesse philosophique assez prononcée. Seulement il la tempère par des exhortations épicuriennes, et ce mélange fait le grand charme de ses écrits. Enfin la morosité maladive, le *spleen*, n'était pas inconnue des anciens. Homère nous apprend que Bellérophon devint hypocondriaque à la fin de sa vie [1]. Et Hercule lui-même, assurent de vieux livres de médecine, avait des crises de mélancolie. Sans doute ils appellent ainsi ses accès de fureur célébrés par les poëtes.

Ainsi, on ne pourra pas dire que le caractère d'Hamlet soit nouveau, mais bien que la mise en scène en est nouvelle. Les anciens avaient produit sur le théâtre la douleur physique dans les personnages de Philoctète et d'Hercule; la démence dans Penthée, Agavé et Ajax; mais il était réservé aux temps modernes, à Shakespeare et à Molière, d'y montrer la mélancolie chagrine et maladive; le premier dans l'amant d'Ophélia, le second dans l'amant de Célimène.

Etant admis que Shakespeare ait instinctivement cédé au plaisir de se peindre dans un de ses héros, ou peut-être seulement, chose plus probable, de mettre dans la bouche de celui-ci son fonds d'idées philosophiques, comment

[1] Iliade, ch. VI.

Digitized by Google

aura-t-il procédé? Il aura cherché un personnage appartenant à un pays et à une époque éloignés, et qui, par conséquent, peu dessiné par l'histoire, se prêtât mieux aux intentions du poëte. Hamlet, prince danois du treizième siècle, héros d'une légende à demi-fabuleuse, réunissait les conditions voulues. Ce prince, à la vérité, avait déjà été mis deux fois sur le théâtre, mais d'une manière qui ne pouvait aucunement gêner l'auteur anglais. La légende donne à entendre qu'il avait des intelligences avec le démon, et savait ainsi les faits restés inconnus aux autres humains. Shakespeare aura compris que ces relations avec l'esprit des ténèbres étaient une mauvaise recommandation, et il a remplacé le démon par le spectre du père d'Hamlet. Ainsi il laisse à son héros un caractère pur et irréprochable. Il aura tenu à le représenter contrefaisant l'insensé; de là, en effet, plus de latitude pour le faire parler suivant son caprice. On pourrait aller jusqu'à soutenir qu'il est heureux de le représenter tel, parce que cette situation morale le rapproche davantage de lui, Shakespeare. Au temps d'Elisabeth, qu'était un pauvre comédien vivant de ses productions scéniques et de son jeu? C'était presque un fou volontaire, un bouffon public. Acceptant cette idée, il serait facile de s'aventurer un peu et de dire une foule de choses ingénieuses. Nous ne les dirons pas, par cette raison que la folie simulée d'Hamlet est un fait rapporté par le chroniqueur, et qu'elle a trop de précédents historiques pour qu'on l'attribue raisonnablement à une intention toute personnelle et en quelque sorte intéressée du poëte. La feinte de la démence ou de la maladie, a souvent, en effet, depuis Solon jusqu'à Sixte V, été la ressource des hommes ayant ou croyant avoir une grande et difficile tâche à remplir.

Digitized by Google

Le théâtre antique offrait à Shakespeare bien des types, bien des conceptions dont il aurait pu tirer parti. Mais cet écrivain, qui ne se gênait aucunement pour emprunter, imiter, transcrire même des passages des auteurs modernes, ou des vieux historiens, ne s'est jamais, nous le croyons, inspiré du théâtre de l'antiquité. Il ignorait très probablement celui des Grecs, et dédaignait évidemment celui de Rome. Ce dernier cependant, à cette époque, était le manuel des auteurs dramatiques, non-seulement en Angleterre, mais encore en France. On sait à quel point Corneille aimait et imitait Sénèque. Racine même, plus tard, lui a fait bien des emprunts qu'il savait s'approprier et transformer avec cet art, ce goût et ce naturel merveilleux qui constituent son génie. On peut s'étonner d'autant plus de l'indifférence de Shakespeare pour Sénèque, que cet auteur est, comme lui, essentiellement moraliste et dissertateur.

Avant de commencer notre analyse du drame d'Hamlet, rappelons ici une vérité. Le propre des grands poëtes est de créer (ποιειν). Par cela qu'ils sont philosophes, ils savent s'isoler d'eux-mêmes, comprendre autre chose que leurs propres passions. Par cela qu'ils ont le génie poétique, ils savent rendre les sentiments, les passions, les idées des autres aussi naturellement, aussi vivement que les leurs. A cause de ces aptitudes et des illusions qu'elles produisent, ils semblent souvent être en réalité ce qu'ils ne sont qu'en apparence, montrer dans leurs écrits leur âme et leur cœur lorsqu'ils montrent simplement les fruits de leur imagination. Philosophe et poëte éminent, Shakespeare a dû concevoir et produire Hamlet, ce personnage chargé d'une grande tâche, mais mélancolique et peu propre à l'action, ou du moins à l'action simple, dégagée de réflexions

Digitized by Google

douloureuses ; ce personnage qui, à propos du meurtre de son père, s'écrie : « O forfait exécrable ! Devais-je donc venir au monde pour en être le vengeur ? » Mais on ne saurait s'autoriser de la perfection de son œuvre pour conclure qu'il s'est reproduit, soit volontairement, soit à son insu, dans cette création étrange et sans antécédents. On peut le supposer, et voilà tout. L'erreur sur ce point serait aussi grande que celle où l'on est tombé il y a cinquante ans, lorsque l'on voulut voir dans Byron le type des caractères sombres et criminels qu'il a dessinés.

A la vérité, si le travail apporté à la composition d'une pièce, si le choix des faits et la structure du drame permettaient de conclure que l'auteur se soit peint dans son héros principal, on serait en droit de supposer qu'Hamlet est réellement le portrait moral de Shakespeare ; car aucune tragédie n'a été plus étudiée, plus remaniée par lui ; et le cadre, le sujet, sont essentiellement conformes au génie du poëte, génie qui représente si bien l'esprit littéraire et philosophique de sa nation. Tout, dans cette œuvre, est calculé pour plaire à des imaginations vastes et sombres. La scène est placée au fond du nord, dans un pays encore barbare, sous un ciel rigoureux. Elle s'ouvre la nuit, non point à cette heure « où des temples déjà l'aube blanchit le faîte », heure choisie par Sophocle dans *Electre*, et par Racine dans *Athalie* et dans *Iphigénie*, mais au moment où les ténèbres sont le plus épaisses et semblent les auxiliaires naturels des faits terribles, au moment où Hector apparaît à Enée, où Jésabel se montre à sa fille, où Macbeth s'avance vers la chambre de Duncan. Et remarquons ici la différence entre le génie des Grecs et celui des Latins et des Modernes. Les Grecs ont raconté et représenté des événements aussi

Digitized by Google

lugubres, aussi tragiques que les Latins et les Modernes; mais ils ne paraissent pas autant qu'eux avoir considéré la nuit, l'obscurité, comme un fond nécessaire aux scènes qu'ils retraçaient. Serait-ce parce que la nuit de cette contrée, si lumineuse au dire des voyageurs, *Mère des astres d'or,* suivant l'expression d'Euripide, n'ajoute rien à l'horreur des desseins de l'homme et de ses crimes?

La première apparition du spectre est un chef-d'œuvre dans l'art fantastique. On est fortement ému par ce fantôme qui, pareil à un sombre météore, traverse deux fois le théâtre en silence, s'arrête un moment, et, alors qu'il semble prêt à parler, s'évanouit sans avoir proféré un mot. Les phrases courtes et les conjectures qu'échangent entre eux les trois témoins de cette apparition, les interpellations même d'Horatio, révèlent tout leur effroi, et nous le communiquent d'une manière directe et irrésistible. Puis, après sa disparition, leurs hypothèses sur la cause, l'essence, et l'objet de ce phénomène surnaturel, sur les grands événements qu'il présage, et que, dans le passé, ont toujours présagés de semblables prodiges; tous ces graves entretiens prolongent et confirment la terreur dans nos esprits. Nous trouvons la seconde apparition moins heureuse. Un spectre qui prononce une seule parole amoindrit déjà son prestige; s'il fait de longs discours, s'il se livre à de longs entretiens, vainement dira-t-il les choses les plus terribles, les plus mystérieuses, il est perdu comme être fantastique et surnaturel, et ne cause plus aucune impression sur nos yeux et notre esprit. Hamlet, conversant en notre présence avec le spectre de son père, nous semble une faute théâtrale. Le mot d'Horace, *Lenius irritant animos demissa per aurem,* est juste; la règle qu'il pose n'est cependant pas sans exception. Il est des

Digitized by Google

circonstances où le récit bref, incomplet même, agit plus fortement que le spectacle et le dialogue. Le songe d'Athalie, mis en action, produirait une moindre impression que raconté. Shakespeare, esprit si fécond, aurait aisément trouvé un moyen de faire savoir ou du moins soupçonner au spectateur ce qui s'était dit entre le roi de Danemarck, victime de Claudius, et son futur vengeur, même en n'en mettant pas le récit détaillé dans la bouche d'un tiers, à la manière classique. Le fantôme retrouve quelque autorité lorsque, rentré dans les entrailles de la terre, il fait entendre par trois fois le mot: *Jurez!* sommant ainsi les compagnons d'Hamlet de s'associer au dessein de son fils.

Un auteur du siècle de Louis XIV, l'un des adversaires de Boileau, Chapelain, si notre souvenir est exact, disait qu'il n'y avait ici-bas qu'heur et malheur, et que si l'on s'était mis en tête de trouver les règles de la composition épique dans tout autre livre que l'*Iliade* ou l'*Odyssée,* dans le roman de sire Lancelot du Lac, par exemple, on les y aurait trouvées. Nous ne connaissons pas le roman de Lancelot. Cependant, nous osons le dire, le mot de Chapelain est une heureuse saillie, et voilà tout. On ne rencontre pas dans le premier ouvrage venu les règles d'un genre; et, dans les drames de Shakespeare, on chercherait vainement un système d'art dramatique. Seulement, nous reconnaissons avec M. Guizot qu'il y a dans ces compositions, sinon une théorie arrêtée, au moins une vraie science de la combinaison et de l'arrangement des scènes, et des moyens d'agir sur l'esprit de l'auditoire, de tenir en haleine l'intérêt et la curiosité; et la tragédie dont nous nous occupons en ce moment nous paraît au nombre de celles qui en fournissent le mieux la preuve. Le poète anglais n'a aucun respect pour

Digitized by Google

les unités de temps et de lieu, mais il sait tirer un parti vraiment remarquable de son indépendance illimitée. Ainsi, de la plate-forme où l'esprit du père d'Hamlet s'est montré aux gardes et aux spectateurs du drame, il nous transporte dans le palais, au milieu de la cour, et en présence du monarque régnant, d'Hamlet et de sa mère; ensuite, dans la chambre d'Ophélia, où viennent le frère de celle-ci, Laertes, et son père Polonius. Tous ces personnages importants se montrent et se dessinent d'une manière vague encore, mais qui cependant peut déjà éclairer le public. Claudius se laisse entrevoir, astucieux et hypocrite; la reine, bonne mais faible, pleine de tendresse pour son fils. Ophélia se montre douce sérieuse et pure, la plus touchante des héroïnes de Shakespeare; celle dont le souvenir reste le plus dans l'âme du lecteur, et qui mérite d'être, chez les Anglais, un type connu et populaire, comme l'est en Allemagne la Marguerite de Gœthe, comme l'a été longtemps en France, et comme devrait l'être encore, la Virginie de Bernardin de Saint-Pierre. Laertes se révèle grave et sage, frère affectueux, un peu moralisant; en tout, nature généreuse mais facile à entraîner. Le vieux Polonius est bavard et brouillon, mais si sensé par moment qu'on pourrait trouver en lui une réunion invraisemblable d'éléments opposés, et soutenir que Shakespeare a prêté à ce personnage une partie de ses idées, aussi bien qu'à Hamlet. On pourrait dire également, il est vrai, que l'auteur a dû mettre plusieurs de ses sentiments dans les discours de Laertes, et même dans ceux des fossoyeurs au quatrième acte. Autant admettre alors qu'il a pris la pièce d'Hamlet tout entière, et non pas seulement le rôle d'Hamlet, pour cadre de ses doctrines; et c'est peut-être ce qu'il faudrait avancer.

Digitized by Google

Toutefois, par déférence pour l'opinion à peu près reçue qu'il s'est surtout réfléchi dans le neveu de Claudius, nous ferons de ce prince l'objet d'une étude plus spéciale.

La seconde scène nous met donc en présence du monarque régnant, de la reine, de Polonius et d'Hamlet. Les premières phrases de celui-ci sont déjà d'un homme qui joue un rôle, et prélude à la triste comédie qu'il doit bientôt s'imposer. Ses réponses à sa mère et à son beau-père sont à double entente et ironiques. A la rigueur, on serait déjà fondé à établir un rapport de situation entre Hamlet et Shakespeare. Hamlet, dirait-on, sans autorité à la cour de Danemark, suspect au roi et le redoutant, est obligé de feindre, de déguiser sa pensée, de se taire; il est comédien par nécessité, comme le grand poëte l'était sur la scène, et en dehors de la scène, grâce à sa condition précaire. Il satisfait ses sentiments comprimés, il se venge par des mots ambigus. A peine est-il seul qu'il éclate dans un monologue violent et amer. Ainsi devait faire bien souvent Shakespeare, froissé dans ses rapports avec les grands et le public dont il dépendait. On pourra dire tout cela dès l'entrée, et sur l'entrée d'Hamlet en scène. On l'a peut-être dit. En tout cas, on a écrit et imprimé des choses moins sensées.

Voici ce monologue qui fait déjà connaître une notable partie du caractère d'Hamlet :

« Oh ! pourquoi ce corps trop solide ne peut-il se fondre, se dissoudre et se résoudre en rosée? Pourquoi le Tout-Puissant a-t-il menacé de sa foudre le meurtrier de lui-même? Dieu ! ô Dieu ! comme tout en ce monde me paraît triste, insipide, bas, inutile ! Honte à lui ! c'est un jardin plein d'herbes mauvaises et qui montent en graine. Des plantes grossières et malsaines le possèdent exclusivement.

Digitized by Google

Dire que les choses en sont venues là ! Deux mois seulement se sont écoulés depuis sa mort ; pas même tant, un mois au plus ! un prince si excellent ! qui était auprès de celui-ci comme Apollon est auprès d'un satyre ; qui aimait tellement ma mère qu'il ne pouvait pas permettre aux vents du ciel de souffler trop fortement sur son visage ! Cieux et terre ! Faut-il que je rappelle cela ? Elle se penchait sur lui comme si son amour s'était d'autant plus accru qu'il se satisfaisait davantage. Et cependant, dans l'espace d'un mois ! Je ne puis y penser ! Fragilité ! ton nom est *femme !* moins d'un mois ! Et avant que les souliers, avec lesquels, tout en larmes, comme Niobé, elle suivait le corps de mon pauvre père, fussent usés, elle épousa mon oncle, le frère de mon père, mais qui ressemble aussi peu à mon père que moi à Hercule. Cela est mal, et ne peut que tourner mal. Mais brise-toi, mon cœur, car il me faut contenir ma langue. »

Par cette diatribe, Hamlet se révèle comme atteint d'une âcre et profonde mélancolie. Toutefois rien ne prouve encore que cette mélancolie soit inhérente à sa nature, comme l'est, par exemple, celle de l'Alceste de Molière. Elle peut n'être que le résultat de ce qu'il a vu et souffert. Nos maux particuliers nous portent tous, plus ou moins, à de tristes réflexions sur la condition de l'homme en général. Car la douleur, tout en resserrant parfois notre sensibilité, semble élargir notre intelligence, ou du moins le champ de nos méditations. Pour les faire, ces réflexions générales, il n'est pas indispensable d'être un disciple d'Héraclite. Racine n'a pas conçu son Oreste comme un philosophe morose, et cependant Oreste fait du désespoir philosophique quand il dit à Pylade :

« . . . . Mais s'il faut ne te rien déguiser,
Mon innocence enfin commence à me peser.

Digitized by Google

Je ne sais de tout temps quelle injuste puissance
Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence ;
Mais de quelque côté que se portent mes yeux,
Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux. »

Chez le même poëte, Agamemnon s'écrie :

« Triste destin des rois ! Esclaves que nous sommmes
Et des rigueurs du sort et des discours des hommes,
Nous nous voyons sans cesse assiégés de témoins ;
Et les plus malheureux osent pleurer le moins. »

Agamemnon est cependant un esprit très-positif.

Et chez Corneille, le vieil Horace, homme rude et peu rêveur, s'exprime ainsi après la mort de sa fille :

« Retirons nos regards de cet objet funeste,
Pour admirer ici le jugement céleste ;
Quand la gloire nous enfle, il sait bien comme il faut
Confondre notre orgueil qui s'élève trop haut.
Nos plaisirs les plus doux ne vont pas sans tristesse ;
Il mêle à nos vertus des marques de faiblesse,
Et rarement accorde à notre ambition
L'entier et pur honneur d'une belle action. »

En parcourant le théâtre antique, surtout celui d'Euripide et de Sénèque, on trouverait aussi plus d'un personnage qui, sans être essentiellement un penseur, se livre, inspiré par ses infortunes, à des considérations générales et amères. C'est souvent, on pourrait dire habituellement, le rôle du chœur de ce personnage qui tient tant de place dans les drames grecs et romains.

Le langage d'Hamlet, à la vérité, comme celui d'Oreste, dépasse en âcreté le langage de la plupart des héros dramatiques. Mais n'est-on pas en droit, jusqu'ici, d'attribuer

Digitized by Google

cette violence à son infortune qui dépasse la plupart des douleurs mises sur le théâtre? Quand un homme, doué seulement d'une énergie moyenne, est frappé de malheurs extrêmes, il tombe dans un désordre moral dont la guérison est souvent difficile. La faculté de voir le bon côté, le côté heureux des choses et des humains s'affaiblit ; celle de voir le côté triste et menaçant, et d'en être affecté, domine presque dans son âme. L'équilibre est détruit. Alors il cesse d'être juste envers la vie, envers ses semblables, envers le monde, envers le créateur, envers lui-même. Toutes ses pensées sont lugubres. La crainte, les sombres pressentiments, la défiance, l'effroi de tout ce qui existe, règnent souverainement en lui, et ses discours portent le cachet de ce douloureux état. Les esprits atteints de ce mal se rencontrent fréquemment; on aurait tort de les considérer comme les victimes d'une disposition congéniale à trop penser, à trop fouiller les mystères de la nature et de la Providence, et les misères de notre condition.

Pourtant Hamlet a bien certainement un esprit par lui-même méditatif et philosophique. Son humeur, plus que sérieuse, n'est pas due uniquement aux circonstances extérieures. Les critiques l'on dit avec raison, et la suite du drame le montrera; mais quand cette disposition morale se trahit-elle dans la pièce? Si nous ne craignions pas de bâtir sur un mot, nous dirions : c'est quand, après l'apparition de son père, il dit à l'un de ses confidents, sorte de Pylade généreux et dévoué, mais un peu subalterne : » Il y a plus de choses, Horatio, dans le ciel et la terre, que ne le suppose votre philosophie, » Ces paroles ne sont pas le résultat de ce qu'il a vu et entendu. Hamlet n'a jamais été un esprit fort, et il a cru toujours au surnaturel

Digitized by Google

et même aux revenants ; elles attestent chez lui une vieille habitude de méditer et de creuser le monde métaphysique, les obscurités *d'au-delà et de ci-après*, pour emprunter le langage pittoresque d'un héros indo-américain de Long-Fellow. A la vérité, on pourrait, même avant l'apparition, remarquer chez Hamlet au moins un penchant à moraliser; car, à propos des exploits bachiques du roi, il se livre à une longue et peu opportune dissertation sur le tort qu'un seul défaut peut causer aux vertus d'un peuple et d'un particulier ; dissertation qui semble à l'adresse du peuple anglais, bien que faite à propos des Danois.

Plusieurs de ses compagnons d'université sont récemment arrivés à la cour de Danemark. Ils viennent présenter leurs hommages au neveu du roi. En conversant avec ses amis, nouveaux venus, celui-ci a toujours le langage ironique et douloureusement railleur qu'il affectionne dès le début.

« — Monseigneur, lui dit Horatio, j'étais venu pour voir les funérailles de votre père.

HAMLET. — Je t'en prie, mon compagnon d'étude, ne te moque pas de moi ; c'était pour voir, je pense, les noces de ma mère.

HORATIO. — Il est vrai que les deux cérémonies se sont suivies de près.

HAMLET. — Economie, Horatio, pure économie. Les mets des funérailles ont servi d'aliments froids pour le festin nuptial. Oh ! j'aimerais mieux rencontrer dans le ciel mes plus cruels ennemis que d'avoir jamais vu ce jour, Horatio. Mon père ! il me semble que je vois mon père !

HORATIO. — Où, monseigneur ?

HAMLET. — Avec l'œil de mon âme, Horatio.

Digitized by Google

Cette exclamation : « Mon père ! il me semble que je vois mon père ! » a-t-elle été mise dans sa bouche pour indiquer chez lui une tendance aux hallucinations, et préparer la scène du fantôme ? A bien dire, il n'était pas nécessaire de supposer cette tendance, puisque dans le drame l'apparition est représentée comme un être réel et visible à tous, bien qu'appartenant à un autre monde. Toutefois, cette phrase inattendue arrive heureusement. Elle frappe l'imagination de l'auditoire. Elle le saisit et l'émeut.

Nous avons déjà parlé du peu d'effet que produit, suivant nous, la seconde apparition du spectre, conversant sur le théâtre longuement et d'une manière tout humaine ; nous n'en dirons plus rien; nous remarquerons seulement la doctrine du purgatoire développée dans ce passage. Elle est ici toute naturelle, puisqu'il s'agit de personnages catholiques ou réputés tels. Mais les auteurs qui ont représenté Shakespeare comme ayant professé au fond du cœur la vieille foi anglaise, n'ont-ils pas eu le droit, à l'appui de leur opinion, de citer les paroles suivantes : « Je suis l'esprit de ton père, condamné pour un certain temps à errer la nuit, et pendant le jour étroitement enfermé au milieu des flammes, jusqu'à ce que je sois purifié par le feu des actions coupables que j'ai commises durant ma vie. »

Aussitôt le spectre disparu, Hamlet commence à simuler la folie, non la folie héroïque dans son langage, mise en scène par les tragiques grecs, par Sénèque et Racine, mais une démence plate et triviale, à travers laquelle et à l'aide de laquelle il émet néanmoins plus d'une fois des idées fortes et ingénieuses, ce qui ajoute encore à la vraisemblance ; car on sait comme souvent de remarquables saillies jaillissent de l'imagination déréglée d'un fou, vraies pail-

Digitized by Google

lettes d'or éparses au milieu d'un *detritus* impur et troublé, mais paillettes d'or dont n'a pas conscience le fleuve désordonné qui les roule. Dans cet épanouissement du rôle et du caractère d'Hamlet, qu'allons-nous être capable de démêler et de trouver d'un peu neuf à dire, et qui mérite d'être lu, après tant de commentaires et de savantes dissertations dues à d'éminents esprits? Nous n'en savons réellement trop rien, et nous continuerons à aller au hasard, espérant l'inspiration sans trop y compter.

On nous permettra de quitter un instant le prince danois pour nous occuper un peu de celui qui l'a produit sur la scène, et à son image, selon maint critique. Il n'est pas inutile de rappeler ici et de préciser ce que l'on sait positivement de son existence et de ses habitudes.

H. GOMONT.

(*La fin à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

ESSAI

SUR LES

ENSEIGNES, PROSPECTUS, ADRESSES

AVANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Si notre Philippe de Vigneulles, le chaussetier chroniqueur, pouvait revenir, il aurait certes, aujourd'hui, plus d'un sujet d'étonnement. Que dirait-il, le bonhomme, en voyant une foule éblouie se ruer, comme de joyeux papillons, dans nos riches magasins étincelants de lumière, prônés, jusque dans le plus humble village, par cette moderne renommée aux cent voix qu'on appelle la réclame? Il n'oserait en croire ses yeux, je le gage; toutefois, il se rappellerait peut-être certaine tapisserie faite, patiemment, de plus de « huict mille pièces cousues et joinctes ensemble, » touttes de biais et à laine », exposée le jour de la Saint-Marc 1507 « avec ung tableau escript, par licence de » justice, devant la grant esglise » (*Chron. messines,* p. 651, col. 1), afin, sans doute, de montrer son habileté et d'attirer les clients.

Au lieu de ce marchand écrivain, imaginez d'autres bourgeois moins légendaires, mais ayant aussi vécu du

Digitized by Google

négoce, l'impression qu'ils ressentiraient serait la même. Ils chercheraient en vain ces gigantesques coiffures bariolées obstruant la boutique du chapelier; ces guirlandes de saucissons en bois que le vent balançait au-dessus de la porte des charcuteries; ces simulacres de bâtons de cire à cacheter, de cruchons d'encre, rangés avec ordre et symétrie devant les marchands de papier; les reptiles exotiques empaillés qu'un auvent en fer-blanc déchiqueté protégeait à l'entrée des dépôts d'épices, et bien d'autres emblèmes, ruses innocentes que l'expérience avait recommandées, que nous avons vues à leur déclin, mais qui, paraît-il, ne répondaient plus depuis longtemps aux exigences toujours croissantes du commerce. C'est Montaigne, le grave Montaigne lui-même, qui nous le dit: « Feu » mon père, homme, pour n'estre aydé que de l'expé- » rience et du naturel, d'un iugement bien net, m'a dict » aultrefois qu'il avoit desiré mettre en train qu'il y eust » ez villes certain lieu désigné, auquel ceulx qui auroient » besoing de quelque chose se peussent rendre, et faire » enregistrer leur affaire à un officier estably pour cet » effect: comme, « Ie cherche à vendre des perles; Ie » cherche des perles à vendre; Tel veult compaignie pour » aller à Paris; Tel s'enquiert d'un serviteur de telle qualité; » Tel d'un maistre; Tel demande un ouvrier; qui cecy, » qui cela, chacun selon son besoing. » Et semble que ce » moyen de nous entr'advertir apporteroit non legiere » commodité au commerce publicque; car à touts coups il » y a des conditions qui s'entrecherchent, et, pour ne » s'entr'entendre, laissent les hommes en extrême néces- » sité. » (Livre I, chap. XXXIV.)

Cependant la réclame avait déjà fait de grands progrès.

Digitized by Google

Pour la voir dans son enfance, il nous faut remonter jusqu'aux beaux jours de Rome. Témoin, cet esclave portant une amphore, cette chèvre, ces lutteurs, cet homme fouettant un enfant, sculptures ou peintures trouvées à Pompéï, et servant d'enseignes à un aubergiste, à un laitier, à un gymnasiarque, à un maître d'école. (*Recherches historiques sur les enseignes, etc.,* par M. E. de la Quérière, p. p. 2. 5., *Mag. pitt.* an 1836, p. 93.) Je ne doute pas qu'à force de remuer ces ruines vénérables, on ne finisse par découvrir aussi quelque panneau représentant une grave matrone, à la démarche austère, cachant avec soin, dans les plis de sa blanche chlamyde, un frêle nouveau-né. Cette représentation, d'un sens si clair, qu'on rencontre partout, doit avoir, on le comprend, une origine des plus anciennes.

Franchissons des siècles : nous retrouvons au moyen âge, et plus tard encore, les mêmes besoins, les mêmes usages, la même naïveté. Les *Statuts des petites écoles de Paris* renferment la disposition suivante : « .... enjoint et » commande mondit sieur le chantre à tous maistres et » maistresses, sous peine de l'amende, qu'ils ayent à mettre » tableaux à leurs portes ou fenestres, pour plus facilement » les trouver. » (Félibien, *Hist. de Paris,* tom. II, p. 448, b.)

Les barbiers messins avaient le droit de pratiquer la saignée, et suspendaient devant leurs boutiques le bassin, emblème d'un privilége que les chirurgiens d'alors revendiquaient sans cesse. Toutefois, ce bassin devait disparaître les jours de fêtes indiquées par l'atour du 28 janvier 1412. En temps d'épidémie, les officines des barbiers qui donnaient leurs soins aux malades devaient également être dépourvue de tout signe extérieur. *(Ceu quil samble auz maistres et six*

Digitized by Google

*et à tous le plain mestiers des berbiers de mets estre bon de faire cil plait a mess*rs *de Justice touchant ceulx dud. mestier qui mettent a point la malladie cond. la gourre, etc.* Collect. Emmery, pièce de la fin du quinzième siècle.)

En 1603, le droit à la saignée passe définitivement aux chirurgiens. L'atour, qui leur attribue ce monopole, les astreint à pendre devant devant leurs logis « une boette avec le bassin » et fait défense aux maîtres barbiers « de pendre la ditte boette qu'ils n'ayent la qualité de chirurgien. » L'atour ne parle pas du bassin. C'est que, pour tourner la difficulté, les barbiers l'avaient échancré, et, qu'en bonne justice, on ne pouvait leur interdire d'exhiber le plat à barbe, dès lors principal instrument de leur profession restreinte. *(Atour des chirurgiens de la ville et cité de Metz, 1603.* Coll. Emmery.)

Grâce aux rapides progrès de l'imprimerie, la réclame put centupler ses forces. La quatrième page des journaux n'était pas encore chose connue et exploitée que déjà la quasi-science en plein vent — vendeurs de spécifiques et autres — inondait la foule, au Pont-Neuf, de prospectus se disputant la palme de l'originalité. (Furetière, *Roman bourgeois,* Ed. Jannet, p. 234-235). Les marchands sérieux mirent à profit ce nouveau procédé. Ils firent mieux : ils appelèrent à leur aide des écrivains exercés, voire des poètes. On pourrait citer plus d'un auteur célèbre qui, à son début, implorait les faveurs de Polymnie pour célébrer, dans le langage des dieux, les reflets diaprés d'une moelleuse étoffe, ou la fine transparence d'un précieux cristal. Tout le monde y gagnait. Si la pratique affriandée s'empressait d'accourir chez l'adroit marchand, le disciple d'Apollon trouvait, dans une bourse grassement garnie, la récompense de ses dithyrambes élogieux.

Digitized by Google

Metz, croyez-le bien, ne resta pas étrangère à ce progrès industriel. A défaut d'écrivains, nous avions des graveurs — Sébastien Le Clerc est notre compatriote : — l'art fut chargé de remplacer les belles-lettres.

Paul Bancelin, reçu maître-marchand mercier le 5 novembre 1664 (Archiv. municip. *Réceptions aux maîtrises.* Reg. F 4, p. 124), distribuait, à quiconque venait acheter chez lui, le portrait gravé de Turenne. Au-dessus de l'encadrement octogonal, on lisait : AU GRAND TURENNE, au-dessous : « PAUL BANCELIN marchand demeurant en Fournirue » à Mets, vend Chapeaux de Castor, Loutre, Uigogne, » Codebec, Gans de Dain, de Senteur, et garny, Bas de soie » d'Angre. Destame, Rubans faconné et vny, Crepe por le » dœüil, Mousseline, tafetas, Coiffe et Echarpe de Tafetas, » Dantelles d'Angre. et du Haure, Gaze de soye et de fil, » Galon, Dantelle d'Or, d'Argent fin et faux, ligature de toutte » couleur, Robe de chambre por homme, pour feme, pour » enfants, Guipure, Baudrier, Ceinturon, Plumets, Masques, » Miroüers, glace de Miroüers, Colier d'Ambre, Tabac, » Poudre de Cipre, Sauonettes, Chemise, Crauatte à dantelle, » couuerte, Toille d'holande, batiste, blanche et indienne, » Euantaille, Coiffure et autres sortes de marchandises à la » mode à juste prix. »

Ces prospectus, alors d'un usage à peu près général, étaient déjà, chose curieuse, recherchés par les collectionneurs. On lit dans *L'esprit de Guy Patin*, Amsterdam 1710, p. 12 : « Monsieur M. M. R. D. conserve bien précieusement » un recueil que son grand-père, son père et lui, ont fait » avec beaucoup de soin, de toutes les enseignes imprimées » que les marchands de Paris donnent d'ordinaire à ceux » qui viennent acheter de leurs marchandises. Ainsi on

Digitized by Google

» peut trouver là l'origine de bien des gens, qui ne veulent
» jamais descendre de l'élévation où la fortune les a placés. »

La musique prêtait parfois le concours de ses accords à la réclame. Je me bornerai à mentionner un marchand de chocolat qui, en 1723, faisait distribuer et chanter par tout Paris des couplets pour vanter la bonté de ses produits et surtout pour donner son adresse. De gais refrains, d'harmonieuses cadences, étaient l'original véhicule qu'il avait choisi afin de s'insinuer dans l'oreille du consommateur. (Ed. Fournier, *le Vieux-Neuf,* tome II, p. 268).

La peinture se soumettait moins que la gravure et la musique aux caprices de la publicité.

Néanmoins, certaines enseignes peintes ont échappé à l'oubli, grâce à la bizarrerie de leur conception. On se souvient encore à Metz des suivantes :

C'EST ICI ET NON LA-BAS.
IL N'Y A PAS DE BON VIN,
NON C'EST LE
(ici un superbe CHAT gravement assis),

Peinte sur le volet d'une bicoque en planches, démolie lors de la construction de la caserne du génie.

Absalon, suspendu à un arbre par les cheveux, est percé par la lance de Joab, au-dessous:

D'ABSALON PLAIGNEZ LE MALHEUREUX SORT,
S'IL EUT PORTÉ PERRUQUE IL NE SERAIT POINT MORT.

Perruquier, rue du Pont-Sailly d'abord, de la Fontaine ensuite.

Digitized by Google

Autour d'un soleil étincelant :

LE SOLEIL LUIT POUR TOUT LE MONDE.

Barbier, également rue du Pont-Sailly.

Au-dessous d'une figure épanouie, toute blanche de savon et encadrée par une ample bavette :

ON RASE ICI, AUJOURD'HUI, POUR DE L'ARGENT,
ET DEMAIN POUR RIEN.

Pont-Sailly.

Un lion en fureur lacère une botte, au-dessous :

IL PEUT LA DÉCHIRER MAIS NON PAS LA DÉCOUDRE.

Bottier, rue de la Tour-aux-Rats.

J'en passe, je ne dirai pas des meilleures, mais des moins présentables.

D'autres — en très-petit nombre — sont restées célèbres par leur mérite artistique ou par le nom du peintre qui, avant de passer à la postérité, avait d'abord barbouillé en plein vent. Chardin fit ainsi son entrée dans la carrière. « Un chirurgien, ami de son père, demanda au » jeune homme de lui faire une enseigne pour mettre au-

Digitized by Google

» dessus de sa boutique ; il y vouloit les instruments de » son art : bistouris, trépan et autres. Ce n'étoit pas ce » que Chardin se proposoit : il peignit une nombreuse » composition de figures. Le sujet étoit un homme blessé » d'un coup d'épée, qu'on avoit apporté dans la boutique » d'un chirurgien qui visitoit sa plaie pour la panser. Le » commissaire, les femmes et autres figures remplissoient » la scène ; tout y étoit plein de feu, de remuement » et d'intérêt ; le tableau n'étoit que heurté, mais traité » avec goût. L'effet en étoit singulièrement piquant. Un » jour, avant que personne ne fût levé dans la maison du » chirurgien, il le fait poser en place. Le chirurgien voit » de sa fenêtre la foule des passants qui s'arrêtoient devant » sa porte, ce qui l'excite à demander de quoi il est ques- » tion. Il voit cette enseigne ; il fut tenté de se fâcher, n'y » retrouvant plus rien des idées qu'il se souvenoit d'avoir » confiées à son peintre, mais les éloges du public paci- » fièrent un peu son humeur ; il ne se plaignit que très- » modérément. On juge bien que le tableau fit bruit, on » s'empressa d'aller en juger ; toute l'Académie connut les » talents du jeune Chardin. » (Vie de J.-B. Siméon Chardin, par Maillet de Couronne. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie Royale de peinture et de sculpture*. Le n° 95 de l'*Intermédiaire* a reproduit cette anecdote.)

Ce n'était pas d'ailleurs dans le seul but de faire valoir leurs produits que les marchands s'évertuaient à donner un nom à leur maison de commerce, c'était aussi par nécessité, suivant en cela l'exemple des autres habitants. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que le numérotage obligatoire des maisons date seulement de 1789. Dans le cours du dix-

Digitized by Google

huitième siècle, on parut, un instant, songer sérieusement à cette utile mesure de police: il fut même apposé un certain nombre de numéros; mais la décision ne fut pas générale, et, probablement parce qu'elle faisait prévoir un nouvel impôt, le commerce ne l'accueillit guère mieux que la noblesse. (Rapport fait au Préfet de la Seine par M. Ch. Merruau, membre du conseil municipal de Paris, cité dans le n° 105 de l'*Intermédiaire.)* « On avait commencé, » dit Mercier, *Tableau de Paris* (v. également l'*Intermé-* » *diaire),* à numéroter les maisons des rues; on a inter- » rompu, je ne sais pourquoi, cette utile opération. Quel » en serait l'inconvénient? Il serait plus commode et plus » facile d'aller tout de suite, chez M. un tel, n° 87, que de » trouver M. un tel, *Au cordon bleu* ou *A la barbe d'argent,* la » quinzième porte cochère à droite ou à gauche après telle » rue..... » Ce qui se passait à Paris se passait aussi à Metz, où la plupart des maisons particulières étaient désignées par le nom soit du propriétaire ou des anciens propriétaires, soit par un qualificatif qui s'était perpétué après avoir perdu sa raison d'être originelle. J'ai relevé dans le *Recueil des notes* d'Emmery, ms. 204 de la bibliothèque municipale, quelques-unes de ces désignations: « Partage » du 27 mai 1626. Les biens partagés consistaient en » quatre maisons à Mets, la première appelée *Bretagne* » sise rue des Chariés... § 39.

» Une maisonnette et ce qui en dépend, appelée *la* » *Chaufferie* sise sur les molins ou l'on va abreuver les » chevaux est louée par les me Échevin et Trésoriers, le » 29 octobre 1613, pour 49 ans, moyennant 5# de loyer » à Jean Morel cuisinier. § 241*.

« Bertrand le Hongre, fondateur des Célestins de Mets,

Digitized by Google

» leur donne entre autres choses 30# de mes. de cens qu'il » affecte sur sa maxon condit la *grant maxon facot* ou il » bertrand demours. 1370. » § 254*. Il s'agit ici très-probablement de ce vaste hôtel occupé, il y a environ trente ans, par un pensionnat, ensuite par une fabrique d'aiguilles, et situé rue des Parmentiers, si longtemps connue sous le nom de rue de la *Grand Maison*. Cet hôtel est contigu presque à la place Cocotte, et je ne puis m'empêcher de penser que *Facot* et *Cocotte* ont entre eux les plus grands rapports de parenté. On a dit et répété que la place en question s'appelait, en 1515, *Falcotte*, à cause d'une hôtellerie qui y était située, et qui portait pour enseigne un faucon ou falcon, suivant la manière d'écrire d'alors ; que de *falcon* est venu par corruption *falcotte* et ensuite *cocotte*. C'est, au moins, fort douteux. Il y avait bien sur cette place une hôtellerie, mais cette hôtellerie avait — en 1573 — pour enseigne un cheval blanc, de plus la place s'appelait alors *facatte*, depuis *facotte* ou *cocotte*. (Emmery, loc. cit. § 255 *). *Facot* n'est, suivant moi, que la prononciation du nom patronymique *Falcol*. — La finale ne sonnant pas. — Les Falcol jouèrent, très-anciennement, un certain rôle dans l'histoire de Metz : un de leurs membres, Simon Falcol, fut même nommé maître-échevin en 1196. (Ve ms. 105 de la bibl. municip., p. 172.) Rien d'étonnant que ces patriciens aient donné leur nom d'abord à l'hôtel qu'ils habitaient, puis à la place voisine.

En 1250, Jacquemins Faccol fait partie du Paraige de Saint-Martin. (*Hist. de Metz*, tom. III, p. 201). A compter de cette époque, la famille des Falcol, Faccol ou Facot, semble éteinte. Leur hôtel passa entre les mains de « Burtrant le Hungre, Amant de St-Estenne » du Paraige de Porsaillis

Digitized by Google

(*Hist. de Metz*, t. III, p. 202), qui, ainsi qu'on l'a vu, y demeurait en 1370; et devint, depuis, la propriété des Baudoche, famille messine également ancienne et célèbre, aussi du Paraige de Saint-Martin. (V. *Hist. de Metz, loc. cit.*) *La grant maxon Facot* devint alors *La grande maison des Baudoche.* (Extrait d'un titre du 5 juillet 1644, cité par Emmery, *Liste alphab. des rues et places de la cité de Metz,* lettre G, ms. 204 de la bibl. municip.)

« Maison sise à Metz (le ms. ne dit pas dans quelle rue) » appartenante au chapitre de la Cathédrale, communément » appelée *les petites ourses.* » § 278*.

« *Cour d'Ormes*, maison où sont à présent les Trini- » taires. » § 279*.

« Laix du 28 janvier 1593 pour 60 ans de la grange size » derrière St-Supplice, vis-à-sis de la maison de la *mon-* » *naie.* » § 290*.

« La maison *des vieux Lombards* sur les murs où sou- » loient résider les lombards, a été laissée à cens, etc. » § 270*.

La maison *du porcillon*, sise en Chèvremont, appartenait à la ville. Elle fut vendue à Abraham Fabert qui la revendit le 20 janvier 1613. § 287*.

« Une maison dite la *halle des tanneurs,* située au Champ » à Seille, entre.... d'une part, et la maison dite *la charrue* » d'autre part. En 1679, cette maison appartenait à Mathieu » de Paulo, lieutenant particulier au bailliage, ainsi que » celle dite *la charrue.* » § 310*.

« La maison dite du *passe-temps* sur la Moselle entre les » Ursulines et l'hopital St-Georges. C'est l'hôtel de Mor- » bach. » § 295.

Je note dans la *Liste alphabétique des rues et places de*

Digitized by Google

la cité de Metz, par Emmery, v. sup. : « Une maison c'on » dit *la follie* que ciet en *Chieuremont* 1402. » (Lett. C.)

« Sur nos maisons, menoirs et héritages séant en la » plesse devant notre d. Eglise et en *fourneirue* c'on dit *les* » *menoirs de la Court à loup* deuant le Moustier. 1407. » (Lett. F.)

A cette nomenclature, j'ajouterai l'*hôtel de la haute pierre* où demeura le duc de Suffolck, et, rue du Pontiffroy, la maison dite *des cinq cents*, qui a conservé son nom.

Un mot encore pour finir, et il en est temps, sur ces vieilles enseignes, ces gants, ces bottes, ces bas gigantesques qui allaient toujours en augmentant, et auraient pu faire croire notre bonne ville peuplée par des géants. La police les fit réduire à une grandeur raisonnable parce qu'elles empêchaient de voir les maisons, et que, dans leur chute, elles pouvaient écraser les passants. Peut-être auraient-elles pris, un jour, ce parti d'elles-mêmes : quand tous veulent se distinguer, personne ne se distingue.

Quoiqu'il en soit, les nombreux prospectus que la poste distribue chaque jour, les annonces insérées dans d'innombrables journaux, ont nivelé le tout.

Seuls, nous font souvenir du passé, les plats en cuivre du barbier, les couronnes de buis des cabarets. Tout honteux, osant à peine se montrer, ces vestiges se sont réfugiés dans nos rues écartées, et disparaîtront bientôt lors de l'embellissement projeté des quartiers qui les abritent encore.

V. Jacob.

Digitized by Google

LES ROMAINS ET LES GERMAINS

AU QUATRIÈME SIÈCLE

traduit de l'allemand de M. Rudolf Kœpke.

Il est dans la destinée de l'homme de suivre la voie de son développement et de se rapprocher insensiblement de son but en subissant les conflits d'une foule de principes. Jamais peut-être cette lutte n'a été plus acharnée que dans les premiers siècles de notre ère, depuis que l'amour passionné des Germains pour la liberté fut venu s'opposer à la force conquérante de Rome, depuis que l'Empire vieillissant se fût heurté à la jeunesse de corps et d'esprit propre aux peuples nouveaux, et que les cultes nationaux qui s'adressaient surtout aux sens eurent vu jaillir la pensée chrétienne accomplissant lentement, mais sûrement, son œuvre de rénovation. D'un côté combattait un passé plein de grandeur, de l'autre un avenir plus grand encore.

Dans les premiers temps le désavantage des Germains fut manifeste. On put croire un moment qu'eux aussi allaient entendre cet épouvantable cri des champs de bataille, qui annonçait aux vaincus des maux sans fin ; mais ils sauvèrent leur nationalité et résistèrent à la tem-

Digitized by Google

pête. Pendant un temps les forces se tinrent réciproquement en équilibre : enfin la balance pencha en faveur des Germains. Dès la fin du troisième siècle, leur triomphe n'était plus douteux ; la question n'était plus que de savoir combien de temps les Romains se maintiendraient encore dans leur position. Le combat prit de plus en plus le caractère d'une lutte à mort ; des deux côtés on comprenait que c'était l'existence même qui était en jeu. D'une part, il y avait l'antique possession du sol et de la puissance que les Romains retenaient d'une étreinte convulsive ; de l'autre, un désir croissant de pillage et un amour de la guerre que rien ne réfrénait, et qui menaçait de tourner en habitude de destruction. Les Germains avaient beaucoup perdu de la simplicité primitive de leurs mœurs, et emprunté de nombreux vices à la civilisation raffinée de leurs ennemis. Le fonds de l'ancien naturel tendait à s'effacer de plus en plus de part et d'autre.

Pendant plusieurs siècles, de nombreuses générations s'étaient succédé les unes aux autres, se persuadant facilement que les traditions aux dépens desquelles elles vivaient étaient assises sur des bases inébranlables ; une longue habitude ne leur permettait même point de supposer une situation différente. Puis ces institutions auxquelles l'éternité semblait promise, s'écroulèrent ensevelissant tout le monde sous leurs ruines.

La situation de l'empire romain était désespérée. L'orgueilleuse race des conquérants s'était rapetissée. Elle se traînait dans la poussière devant ses maîtres également redoutés et haïs, qui, dans l'ivresse du sang et des appétits sans frein, rêvaient qu'ils étaient les dieux de la terre, quand ils étaient à peine des hommes ! On faisait des offrandes à

Digitized by Google

leur génie; sur leurs autels on allumait la flamme des sacrifices, jusqu'à ce que les fidèles, las de ce culte insensé, précipitassent le dieu de son trône, pour se prosterner devant un autre peut-être encore plus indigne. Ce droit rigide, contre lequel les forces des peuples s'étaient brisées, ne put préserver les Romains du plus humiliant esclavage. Il est vrai que depuis que Constantin avait fait profession du nouveau culte, l'idolâtrie impériale avait cessé, mais il restait encore assez de causes d'abaissement à l'extérieur comme à l'intérieur.

Semblable aux grandes eaux dont le flot impétueux monte de plus en plus sans que rien puisse l'arrêter, à partir de la fin du troisième siècle les attaques des Alémans et des Francs avaient rompu toutes les digues, enfoncé toutes les barrières, et leurs bandes sauvages, détruisant tout sur leur passage, s'étaient répandues sur les provinces germaniques et gauloises de l'Empire. Du temps d'Aurélien, des Alémans avaient même pénétré dans la haute Italie, en ravageant tout le pays qu'ils parcoururent : leur approche avait fait trembler la reine du monde. Comme du temps de l'invasion des Cimbres, les Alpes avaient cessé d'être le rempart de Rome, mais Rome n'avait plus de Marius pour la défendre.

Les incursions de l'ancien roi aléman Chrok peuvent donner une idée de cette rage de destruction. « Que faut-il que je fasse pour mériter le surnom de Grand? » demanda-t-il un jour à sa mère, d'après une relation postérieure. « Mon fils, lui répondit-elle, si tu veux acquérir une grande gloire dans le monde, détruis la superbe ordonnance du temple que les anciens ont bâti, détruis les villes somptueuses, frappe leurs habitants de l'épée. Car tu ne

Digitized by Google

pourras jamais construire de plus belles maisons ni étendre davantage ta réputation. » Là-dessus le barbare traversa le Rhin, se conformant en tout aux leçons de sa mère. Il prit d'assaut Mayence, Trèves, Metz, fit abattre la tête à l'évêque Désiderius ou Didier de Langres, mourir un autre évêque sous les coups, et à Clermont il renversa un ancien temple célèbre dans le pays. Ce ne fut qu'avec peine que les solides murailles des villes et des églises tombèrent sous les efforts des destructeurs; l'incendie se fit jour de dessous les monceaux de décombres. Sur le bas Rhône seulement, près d'Arles, on parvint à arrêter le terrible chef; il fut pris et périt d'une mort cruelle.

Dans leur consternation les Romains se demandaient: « D'où viennent ces hordes impitoyables, ces Alémans, ces Francs? » C'étaient des noms nouveaux que ni Tacite ni Ptolémée n'avaient connus.

Un historien de ce temps, à qui l'on peut rendre le témoignage qu'il avait une connaissance exacte du monde germanique, Asinius Quadratus, explique le nom des Alémans *(Alamann)* en disant qu'il désigne un peuple mêlé, formé d'éléments hétérogènes. Ce devaient être toutes sortes d'hommes *(allerlei Mannen)*. Cette manière de voir s'est longtemps maintenue mal à propos. Il est certain que cette agglomération avait pour lien la communauté d'origine; la langue, les mœurs, le droit lui donnaient déjà tous les caractères de la nationalité, sinon de l'unité politique. C'étaient des groupes indépendants les uns des autres, conduits chacun par son roi ou son duc. En somme, les Alémans étaient issus des anciens Hermions et Suèves, les Francs des Iscévons. Cette transformation, qui correspond à l'anéantissement de la plus ancienne confédération des

Digitized by Google

Germains, doit s'être accomplie dans le siècle compris entre les règnes de Trajan et de Caracalla, pendant lequel les Germains occidentaux échappent pour ainsi dire complètement aux recherches de l'historien.

Les nouvelles études de linguistique ont établi que les Alémans étaient les hommes au-dessus de tous les autres *(Mœnner vor allen andern)*, c'est-à-dire qui l'emportaient sur tous en bravoure ; en effet, la préfixe *ala* renforce le sens du radical et y attache l'idée d'excellence. Le nom des Francs annonce avec une égale fierté la liberté à laquelle ils prétendaient. Il est difficile qu'il leur soit venu de la framée, l'antique arme nationale des Germains ; leur arme de prédilection était la hache de combat à laquelle ils ont donné son nom de francisque. Aucun nom ne convenait mieux à ce caractère national que ceux d'Alémans et de Francs, d'hommes forts et libres. L'un et l'autre sont des qualifications dont la signification est également glorieuse. Quiconque se sentait assez de vigueur pour se soustraire au joug pesant de l'ennemi, était libre : c'était le Franc ; il était libre parce qu'il était en même temps un homme fort et vaillant, un Aléman.

Les deux noms ne se rencontrent que sur les frontières romaines du Rhin et du Danube ; partout ailleurs on n'en voit nulle trace. A l'ouest et au sud de ces frontières, sur le territoire romain, vivaient mélangés avec des colons gaulois et romains des débris de bandes, tribu sgermaniques que l'ennemi était parvenu à soumettre. Elles n'étaient pas libres, et le Germain indépendant ne pouvait avoir pour elles que du mépris, car à ces hommes dégénérés manquait la première vertu des Germains, le courage, et c'est là ce qui leur avait fait perdre l'héritage de leurs pères, la

Digitized by Google

liberté. Les hommes libres ne pouvaient mieux exprimer cette opposition qu'en se nommant eux-mêmes Alémans et Francs, et peut-être donnèrent-ils pour la même raison, à leurs compatriotes déchus de la liberté, le nom méprisant de Lites, Lates ou Lètes. *Lazze* veut dire le paresseux, le lâche, le serf; partout il est opposé au vaillant, au noble, à l'ingénu ; c'est le nom de ces hommes à moitié libres, soumis au servage, qui avaient à payer une redevance pour leur champ, et qui avaient probablement été réduits à cette condition comme prisonniers de guerre. C'est dans ce sens que les colons germains fixés sur le territoire romain portaient le nom de Lètes.

« Les Lètes, écrit le césar Julien à Constance, sont les descendants de Barbares nés de ce côté-ci du Rhin (rive gauche), ou du moins les descendants de ceux qui se sont soumis en venant à nous. » Le rhéteur Eumène est le premier qui se sert de ce nom dans les provinces frontières de la Gaule; il l'emploie pour désigner, vers 296, des colons francs et frisons, et il n'en fait l'application que sur le prolongement de la limite rhénane.

Depuis la fin du troisième siècle, on en était venu de plus en plus à remplacer par des laboureurs germains l'ancienne population qui diminuait d'une manière effrayante; pour maintenir en état de culture le pays abandonné, on y transplantait des tribus entières, ou on les répartissait à titre de colons. Un grand nombre, poussés en avant par d'autres peuplades, avaient passé sur le sol romain d'une manière pacifique et en vertu de traités. Ils recevaient la loi de l'empereur, et étaient comptés pour des sujets libres. Ils supportèrent leur part des charges publiques, et pour les affaires particulières de leurs communautés ils conser-

Digitized by Google

vèrent leur droit primitif. Telle fut, par exemple, la condition des Vandales quand ils s'établirent dans la *Pannonie*, après avoir été défaits par les Goths du temps de *Constantin*. Il n'en était pas de même des prisonniers de guerre qui devinrent des colons, des serfs ; après avoir été domptée, la force des Germains devait restaurer ce qu'elle avait d'abord détruit. On en délivra aussi à des particuliers ; ces derniers étaient attachés à la glèbe, n'avaient aucun droit à la terre qu'ils cultivaient, payaient le cens au propriétaire, et comme ils ne pouvaient pas pour leur personne acquitter l'impôt foncier, ils furent soumis à la capitation. Ils étaient punis à la manière des esclaves et dispensés du service militaire. Cependant, comme on ne pouvait les arracher arbitrairement au sol qu'ils cultivaient, leur sort était encore supportable.

C'était pour faire oublier à ces Germains leur vie primitive et leur esprit de nationalité qu'on les transplantait dans des provinces écartées. Probus déjà avait transporté des Vandales dans la Bretagne, des Francs sur les côtes du Pont-Euxin. C'est ce qui donna lieu au voyage inoui de ces Francs qui, pris de nostalgie, traversèrent en pirates toute la Méditerranée, et, nouveaux Argonautes, atteignirent les rivages d'où on les avait enlevés. Maximien avait établi d'autres Francs comme colons chez les Nerviens et les Trévires, et Dioclétion des Bastarnes plus avant dans les Gaules, près de Langres et de Troyes. C'était un lieu commun des discours d'apparat de vanter la sollicitude de l'empereur, qui avait transformé le déprédateur barbare en un paisible laboureur, et qui obligeait la charrue du Germain à remplir les greniers du Romain. C'étaient là les symptômes de la grande révolution qui allait s'accomplir : le jeune sang germanique commençait à s'infiltrer dans le corps défaillant de l'Empire.

Digitized by Google

Il y avait donc dans les provinces gallo-germaniques deux sortes de Lètes : les uns étaient libres, les autres ne l'étaient pas. Ces derniers étaient de simples serfs attachés à la culture des terres par le colonat, tandis que les premiers fournissaient des corps de troupes dont on trouve les noms et les quartiers dans la *Notitia dignitatum*. C'étaient les Lètes teutoniciens, bataves, suèves ou francs ; ils ont leurs préfets particuliers, et dans les provinces frontières on leur avait attribué des terres létiques, franches de contributions, mais soumises au service militaire. Ainsi ce qui n'était chez les Germains libres qu'une injure, devint chez les Romains, qui ne connaissaient point le sens du mot, un nom de peuple auquel l'usage donna une signification officielle.

En somme, le soin de défendre les frontières contre les Barbares qui les assaillaient de toutes parts, de relever et de soutenir les remparts qui s'écroulaient, fut la principale occupation des empereurs des temps postérieurs. L'avantage du particulier devait s'identifier autant que possible avec l'intérêt général. Alexandre-Sévère avait déjà utilisé dans cette pensée les services des soldats vétérans. Il leur avait distribué, comme des espèces de fiefs, de petits corps de biens qui devaient se transmettre à perpétuité dans la famille du premier tenancier, à charge par elle de pourvoir à la défense du sol. Probus eut recours à la même mesure, mais sur une plus grande échelle. Dans les terres décumates, entre le Rhin et le Danube, il établit de nouvelles places fortes, de nouvelles stations militaires, et les garnisons qu'il leur donna reçurent dans le voisinage des champs à cultiver, avec les bâtiments et le bétail nécessaire à l'exploitation ; de plus, elles avaient le droit de faire parmi les habitants de

Digitized by Google

la province des réquisitions de denrée pour l'approvisionnement des forts. Ces fiefs castraux avec l'obligation de les défendre passaient ensuite aux fils des possesseurs, tenus de porter les armes dès l'âge de dix-huit ans.

Cette organisation était excellente, mais il lui fallait du temps pour prendre racine et elle exigeait une surveillance de tous les instants. Si le vétéran n'avait pas de fils ni d'autres héritiers mâles qui pussent en tenir lieu, il fallait se hâter de remplir les vides, si l'on ne voulait pas que la défense de la frontière en souffrît. Voilà pourquoi la transmission de ces fiefs militaires à des provinciaux qui ne pouvaient pas en remplir les obligations, était sévèrement défendue, et cependant il était bien difficile de l'éviter quand de part et d'autre on se trouvait en relations journalières. Les premiers résultats furent brillants. Les chefs alémans établis à la frontière militaire devinrent tributaires; ils prirent l'habitude de fournitures régulières de blé et de bétail; une peine rigoureuse atteignait celui qui était en retard ou qui manquait à sa parole. En temps de guerre on payait une pièce d'or pour chaque tête d'Aléman. L'empereur se repaissait des plus belles espérances. La Germanie, le pays des Alémans, devait être convertie en province, ses habitants désarmés; en cas d'attaque, ils devaient implorer le secours de l'empereur, qui enverrait à leur secours des Germains disciplinés à la romaine. Probus fit une levée de seize mille Alémans qu'il répartit par petits détachements entre les légions des frontières.

Une fois entré dans cette voie, on arriva à des conséquences d'une portée incalculable. Il y avait longtemps que l'ancienne et terrible arme qui avait valu à Rome la conquête du monde, s'était rouillée; de leur côté, ses légions de bronze

Digitized by Google

avaient subi la loi de la corruption générale. Leur antique vertu, la discipline, le courage avaient disparu ; à leur place s'étaient substituées l'insolence, l'avidité, la fourberie, la lâcheté. L'effectif ne répondait plus à la matricule des chefs de corps ; ils y maintenaient les noms de soldats congédiés ou morts pour bénéficier de la solde qui leur revenait. En même temps on grapillait sur la subsistance et le vêtement des troupes. Les préfets et les centurions étaient devenus des marchands d'hommes, et les légions, aussi dégradées au physique qu'au moral, ne surent pour ainsi dire plus inspirer d'autre sentiment à l'ennemi que le mépris. C'est pour cela qu'on commença à remplir leurs cadres avec des Germains. Sans doute les Romains avaient toujours employé des troupes barbares à titre d'auxiliaires ; mais elles étaient restées en dehors des légions et dans leur dépendance : aujourd'hui elles les envahirent.

Il est facile de comprendre que l'ancien esprit militaire des Romains, leur organisation, l'abondance de leurs moyens d'exécution, leur tactique éprouvée pendant tant de siècles, durent faire une impression profonde sur un jeune peuple, plein d'ardeur pour le combat. Pour faire la guerre aux deux extrémités du monde, selon toutes les règles des Romains, les Germains oublièrent leur nationalité, leurs compatriotes, même la liberté ; ils en vinrent jusqu'à user de leurs armes contre leur propre peuple. Ainsi, dès le temps de César, on les voit combattre à côté des Romains, non-seulement dans la Gaule, mais encore à Pharsale et aux bords du Nil ; on les voit à Jérusalem escorter Hérode au tombeau. Ce goût n'avait fait que se fortifier pendant les siècles où se prépara la dissolution du grand empire des nations. Des princes, suivis de leurs compagnons et d'associés avides de

Digitized by Google

butin, s'étaient mis à la solde de l'empereur. Les descendants des Lètes et des colons germains qui prirent rang parmi les légionnaires, ne furent pas moins nombreux, et souvent ils fournirent une brillante carrière. Ils arrivèrent aux dignités militaires les plus élevées, et bientôt ils ne rougirent plus de prétendre même à la couronne impériale. Leur force physique, leur valeur morale, étaient bien supérieures à celles des autres provinciaux : c'était chez ces Germains, et non sans danger pour l'Empire, que le vieil esprit de Rome reprenait son action.

Cela fit que dès la seconde moitié du troisième siècle, ils ne cessèrent plus d'être une arme toujours prête entre les mains des prétendants au trône impérial. Si l'un prenait son recours chez les Francs, l'autre appelait à son aide les Alémans. Le Batave Carausius, formé lui-même à l'école de Rome, et qui devait défendre les côtes de la Gaule contre les pirates germains, fit alliance avec eux au lieu de les repousser, et avec leur appui se revêtit de la pourpre en Bretagne. Ces pirates germains étaient des Frisons et des Saxons qui font ici leur première apparition dans l'histoire de Rome.

L'origine germanique des Saxons remonte à une haute antiquité ; cependant c'est Ptolémée qui les mentionne le premier : il les place en arrière des Chauques, dans la presqu'île Cimbrique et dans les îles à l'embouchure de l'Elbe. Plus qu'aucun autre, ces Saxons ont droit au titre de peuple maritime ; ce sont des Inguévons, les représentants de la troisième grande branche des peuples germains. D'après l'ancienne légende nationale, ils doivent leur nom à l'arme redoutable dont ils se servaient de préférence, la courte épée appelée *sahs*. Au troisième siècle, au début

Digitized by Google

de la grande migration vers le sud, ils avaient gagné du terrain, s'étendaient le long de la mer du Nord jusque vers le bas Rhin, et en remontant les grands fleuves jusqu'aux montagne du Harz. Ils avaient reçu dans leur sein les débris des peuples, autrefois si puissants, qui habitaient ces contrées, les Chérusques entre autres, et leur avaient transmis leur nom de Saxons. Quand les Alémans issus des Hermions, les Francs issus des Iscévons, les Saxons issus des Inguévons, puis les Goths en Orient, se mirent presqu'ensemble en mouvement contre l'Empire romain, sa chute devint certaine.

Où Carausius avait échoué, Constantin réussit. Personne ne contribua avec plus de zèle à son avénement comme auguste, en 306, que le prince aléman Chrok, qui avait déjà accompagné Constance en Bretagne. Dans la dernière bataille que Constantin livra à Licinius, et qui fut décisive, des Goths et des Francs en assez grand nombre combattirent de son côté.

On ne trouve guère d'empereurs qui ait fait sur les Germains de l'orient et de l'occident une impression plus forte que Constantin; ils tenaient sa maison pour une demeure sacrée. Malgré la cruauté dont il usa souvent à leur égard, ils se laissèrent mener par lui presque de plein gré. Si son caractère renfermait en effet les éléments de la grandeur politique, la meilleure preuve qu'il en fournit, ce fut son aptitude à reconnaître et à utiliser les nouvelles bases sur lesquelles il était peut-être possible de reconstituer l'Empire. Ces bases étaient les puissances auxquelles l'avenir appartenait, l'Église triomphante et les peuples triomphants de la Germanie. C'est avec leur aide qu'il organisa son gouvernement, qui n'était autre que celui de l'État moderne.

Digitized by Google

Il renonça à la politique de partage de Dioclétien et mit à sa place l'unité. Ce fut une immense conquête, mais ce n'était cependant que l'unité sans âme, purement mécanique, d'un état despotique, dont l'action se limite aux forces de la machine gouvernementale, toujours tenue en échec par la division et les conflits du travail administratif, et qui, par ses habiles combinaisons, doit mettre toute cette lourde masse en mouvement. Ces préfectures, ces diocèses et ces provinces, avec leurs préfets, leurs présidents, leurs comtes et leurs délégués; ces innombrables fonctionnaires titrés, gradés et classés par rang; ce partage de l'administration en civile et en militaire; la sévère subordination des employés, qui chacun dans sa sphère, si limitée qu'elle fût, était pour ainsi dire aussi inviolable que l'empereur même; le gouvernement secret et sans bruit dans l'ombre du cabinet, où venaient aboutir tous les fils dont l'action se faisait sentir sur les frontières de la Perse comme sur celles de la Germanie; par dessus tout cela les points de rencontre avec la hiérarchie de l'Église qui s'était développée parallèlement: c'étaient là des créations dont les empereurs n'avaient pas eu l'idée avant Constantin, ou des institutions dont ils ne s'étaient pas servi de la même façon.

Cette nouvelle organisation ne fut pas sans action sur les Germains. Les pays occupés par les Celtes et les Germains formaient la plus occidentale des quatre préfectures, et les diocèses dont la Gaule se composait étaient subdivisés en dix-sept provinces; dans le nombre on comptait la Germanie inférieure et la Germanie supérieure, désignées maintenant, dans la *Notice des Provinces,* comme Germanie seconde et première. Dans la seconde Germanie se trou-

Digitized by Google

vaient, indépendamment de Cologne, les principales villes de Nimègue, de Tongres, d'Andernach, de Coblentz; dans la première, outre Mayence, Worms, Spire et Strasbourg. Puis venait la Grande-Séquanaise *(Maxima Sequanorum)*, le pays des anciens Séquanais et Helvétiens, entre la première Germanie et la Rhétie, avec Constance, qui avait reçu son nom de Constantin, Winterthur, Bâle et Brisach.

A l'ouest, ces provinces confinaient à la première Celtique avec Trèves et Metz. La première et la seconde Rhétie dépendaient de la préfecture italique; la Norique de la préfecture illyrique. La défense des provinces germaniques était confiée à un duc; plus tard, le danger croissant obligea d'en créer un second à Mayence; de plus, il fallut deux comtes, l'un à Strasbourg, l'autre sur les côtes gauloises. Tous étaient sous le commandement du maître de la cavalerie *(magister equitum)* dans les Gaules. L'administration civile était entre les mains des présidents, qui dépendaient du vicaire, comme celui-ci du préfet. Ils étaient accompagnés d'un nombre considérable de fonctionnaires chargés des écritures et de la comptabilité, qui formaient la chancellerie sous tous les titres imaginables.

Dans cette nouvelle organisation des provinces, il n'y a plus de place pour les anciennes terres décumates, entre le Rhin et le Danube. L'Empire cessait donc de revendiquer la possession de ces provinces lointaines au-delà du Rhin qu'on abandonnait ainsi aux Alémans; ils y avaient établi leurs demeures et ne cherchaient encore qu'à se maintenir sur les rives du fleuve. Par suite, la rive gauche prit une importance nouvelle. On ne se contenta pas de relever les murs tombés des villes: à Cologne, on bâtit un pont; à Deutz, de nouvelles fortifications. Cologne, Mayence,

Digitized by Google

Trèves, ne furent plus seulement des centres militaires ; les empereurs même y établirent leur résidence pour se rapprocher des points menacés. Ces villes ne gagnèrent pas seulement sous le rapport de la sûreté ; la présence des empereurs leur valut, en outre, des agrandissements et des embellissements considérables.

Trèves surtout fut le séjour de prédilection de Constantin ; c'est là qu'il a rendu tout une suite de lois. Ce n'est pas à tort qu'Eumène a comparé cette ville à Rome. Dans son panégyrique de 310, il dit : « Je vois le grand cirque, je vois la basilique et le forum, royales œuvres, siége de la justice. Telle est la hauteur de ces constructions qu'elles semblent atteindre le ciel et le firmament. Tout cela est un don de ta présence, car dans tous les lieux que ta divinité honore le plus habituellement, se multiplient les hommes et les bâtiments. Partout où tu t'arrêtes, ô Constantin ! s'élèvent de nouvelles villes, de nouveaux temples ! » On créa des bains près de la Moselle, des fabriques impériales de boucliers, des manufactures de drap ; on établit une école où professaient des rhéteurs et des grammairiens romains et grecs. La population était devenue romaine, et si dans les classes inférieures on n'avait pas complètement renoncé à l'usage de la vieille langue celtique, il n'était plus question nulle part des Trévires belges primitifs.

Constantin reprit, à peu près pour la durée d'une génération, une autorité politique et morale considérable sur les Germains, et si dans la suite la paix ne fut que rarement troublée, ce succès ne fut pas acheté sans verser des torrents de sang. Il s'entendait admirablement à les observer, à les surprendre, à rompre leurs alliances, à disperser leurs armées, à paraître au milieu d'eux quand ils y songeaient

Digitized by Google

le moins, à accabler leur prisonniers de hontes et de misères. La vieille haine des Romains se fit jour encore une fois avec toute sa violence.

« Quiconque fournit aux barbares l'occasion de dévaster le territoire romain, ou partage avec eux le butin qu'ils ont fait, sera brûlé vif. » Tel est le texte d'un des édits impériaux. Il n'y avait pas de meilleure politique pour réprimer la passion de la guerre chez le Germain, que de lui offrir, au lieu de la gloire qu'il espérait, une ample récolte d'humiliations et de souffrances; l'opprobre et d'horribles supplices devaient être sa part de butin. Les princes francs Ascaric et Mérogaise furent livrés aux bêtes féroces dans le cirque de Trèves, et ce fut par troupeaux qu'on poussa les prisonniers germains dans l'arène. Les spectateurs romains poussaient des cris de joie en voyant couler dans le sable le sang des nobles francs déchirés par la griffe des ours rendus furieux avec des fers rouges. C'est ainsi qu'on se débarrassait des prisonniers de guerre dont on ne pouvait ou ne voulait plier le caractère indompté ni au service militaire, ni à l'esclavage. « Les animaux féroces se lassent devant le nombre des victimes! » s'écrie pompeusement un panégyriste du temps.

Le traitement dont ils étaient l'objet fit sur les Germains une impression terrible. Ils se défendirent avec le courage du désespoir, ils se précipitèrent au combat avec un redoublement de folle témérité, ils se donnaient la mort de leur propre main tant qu'il leur resta la force de la mouvoir, plutôt que de se laisser immoler, victimes déshonorées par l'esclavage, à la passion des Romains pour les spectacles sanglants où la mort des héros n'était plus qu'un jeu et un passe-temps. Un autre panégyriste fait, avec un

Digitized by Google

sang-froid qui n'est pas dépourvu de justesse, cette réflexion cruelle : « On peut voir par là combien il est glorieux de vaincre un peuple qui fait si bon marché de sa vie. » Pour conserver le souvenir de telles victoires, Constantin institua les jeux franciques, qui devaient se célébrer tous les ans dans la troisième semaine du mois de juillet, et fit frapper des médailles représentant deux femmes en deuil au pied d'un trophée, avec la légende : « FRANCIA ET ALAMANNIA. »

Malgré cela ces Germains étaient le principal soutien de l'empereur. Il avait des ailes et des cohortes de Francs, d'Alémans et de Saxons, en Syrie, en Égypte et en Mésopotamie ; des corps semblables de Marcomans en Italie ; de Saliens et de Bructères en Gaule ; de Tubantes en Espagne ; c'étaient les généraux et les fonctionnaires germains qui lui inspiraient le plus de confiance. Parmi les accusations dont il fut l'objet, ses ennemis ne lui épargnèrent pas celle d'avoir livré l'Empire romain aux barbares. Malaric avait le commandement des troupes étrangères, des *gentiles ;* Mellobaudes, qui avait le rang de roi dans son pays, était comte des soldats du palais ; il en était de même de Richomer ; Gainobaudes était tribun des porte-boucliers ; Teutomer chef des gardes du corps : tous étaient des Francs. L'Aléman Scudilon était maître de l'écurie ; son compatriote Agilon commandant des porte-boucliers. Tous avaient été formés à l'école de Constantin, et figurèrent plus tard parmi les officiers de la cour de son fils Constance. Ils ne restèrent pas étrangers à la culture intellectuelle du temps. Le prince aléman Médéric, qui avait longtemps vécu comme ôtage dans la Gaule, s'était fait initier à je ne sais quels mystères de l'Orient, et par suite il imposa à son

Digitized by Google

fils Aguénaric le nom de Sérapion. Là encore la Germanie et l'Égypte eurent leurs points de contact.

Il est vrai que cette politique présentait de grands risques; l'arme que Constantin avait su manier avec une telle habileté pouvait se tourner contre l'empereur, et d'appui du trône qu'ils étaient, les Germains pouvaient en devenir les maîtres. C'est ce qu'éprouvèrent déjà les fils de Constantin, entre lesquels l'Empire fut de nouveau partagé : le même homme qui avait ramené l'unité et qui l'avait défendue d'une main si puissante, fut le premier à la rompre. Magnence, le commandant de la légion d'Hercule, fit assassiner Constant, en 350, et prit la pourpre impériale pour son propre compte, à Autun même. Ce Magnence était un Germain, né dans la Gaule, d'une famille de Lètes, un colon qui avait obtenu la liberté, et qui, grâce à la faveur de l'empereur, était parvenu aux grades supérieurs.

Magnence joignait à une force prodigieuse la souplesse de l'esprit; façonné par la civilisation romaine, il avait effacé toute trace de sa barbarie originelle, et une apparence innée de loyauté lui servait à cacher une profonde astuce et une ambition démesurée. Il se passa trois ans avant que Constance, le dernier fils de Constantin, parvînt à l'abattre, et seulement avec l'aide de princes alémans qu'il opposa aux Francs qui soutenaient leur compatriote Magnence. A la fin, celui-ci se trouva réduit à la possession de Lyon. Trahi par son compagnon Silvanus, il s'abandonna à un sauvage désespoir. Aucun des siens ne devait tomber vivant au pouvoir de l'empereur; à l'un de ses frères il fit une blessure mortelle, un autre se tua lui-même, ensuite Magnence poignarda sa mère de sa propre main : c'était une de ces Germaines mystérieuses aux yeux desquelles

Digitized by Google

l'avenir passait pour n'avoir point de secret. Elle avait suivi son fils dans ses expéditions militaires, et une seule fois il avait refusé pour son malheur de prêter l'oreille à ses prédictions. A la fin il se perça lui-même de son épée. Ces événements arrivèrent au mois d'août 353.

Mais la tragédie n'était pas finie. Le traître Silvanus, également un Franc, qui avait été élevé au grade de maître de l'infanterie, ne jouit pas longtemps de son salaire. Quoi qu'il pût faire, il resta suspect et dangereux ; on craignait tout de lui, et environné d'espions et d'intrigants il crut devoir faire pour son salut ce que l'on attendait de son ambition. A Cologne il arbora les insignes impériaux, mais ne les conserva que peu de semaines. Un matin, des meurtriers stipendiés l'arrachèrent de l'asile où il s'était réfugié et le mirent à mort.

Ces événements eurent pour effet de faire tomber la défense des frontières que Constantin avait eu tant de mal à organiser. Même le dernier des boulevards qu'il avait créés devait disparaître. Les Alémans que Constance avait appelés contre Magnence, franchirent la frontière du haut Rhin sous la conduite de leur féroce roi Chnodomar, et sans se préoccuper des amis ou des ennemis, entreprirent une guerre de destruction contre ces murailles et ces tours qui leur faisaient tant d'horreur. Sur le bas Rhin les Francs s'emparèrent de la puissante Cologne qui, depuis le temps de Civilis, n'avait plus vu d'armée germanique ennemie. Quarante-cinq places fortes, depuis les sources du fleuve jusqu'à son embouchure, tombèrent entre les mains des conquérants barbares ; ils inondèrent, ravagèrent, occupèrent tout le pays jusqu'à la Moselle et à la Sarre et même par delà la Meuse. C'était comme s'ils avaient voulu

Digitized by Google

rendre à ces provinces la nature vierge de la Germanie, et cependant il ne s'était pas encore passé vingt ans depuis la mort de Constantin !

Il était toutefois réservé à un homme de sa race de chasser encore une fois ces nouveaux venus du sol où ils s'étaient établis : c'était Julien. Dans l'extrémité où il se trouvait, Constance jeta les yeux sur son cousin, à la fois méconnu et suspect. Il fit quitter au philosophe, à l'idéaliste, les jeux littéraires où il se complaisait à l'école d'éloquence d'Athènes, pour lui faire battre les Alémans et les Francs. L'an 355 il revêtit de la pourpre des Césars ce jeune homme de vingt-cinq ans, et l'envoya au-delà des Alpes avec peu de soldats et beaucoup d'espions.

Combien s'étaient trompés ceux qui ne voyaient en lui qu'un adolescent incapable d'entendre le bruit des armes sans en éprouver du malaise. Il n'avait pas seulement rêvé de la vieille grandeur de Rome ; parmi les Romains de la dernière heure il n'y en a pas un qui en ait eu la force au même degré que Julien. Ce fut avec une rapidité foudroyante qu'il remporta ses premiers succès ; il chassa les Alémans du nord-est de la Gaule, il reprit Cologne sur les Francs, mais la sécurité ne pouvait être rétablie d'une manière durable que par la défaite des premiers. Sept rois Alémans avaient contracté une confraternité d'armes sous le commandement supérieur de Chnodomar, et en 357, vers la fin de l'été, leur armée, forte de trente-cinq mille hommes, se trouvait réunie dans la Robertsau près de Strasbourg.

Personne n'attirait davantage les regards que Chnodomar : d'une taille gigantesque, monté sur un cheval de bataille tout couvert d'écume, tenant à la main une lance formidable, le casque ombragé d'un panache couleur de feu qui le

Digitized by Google

faisait reconnaître comme le général en chef. Quand Julien approcha, les fantassins crièrent aux nobles à cheval de quitter leurs montures, que personne ne devait se réserver le moyen de fuir. Chnodomar fut le premier qui se rendit à cette invitation ; puis les barbares commencèrent l'attaque avec leur furie accoutumée. La cavalerie romaine, pesamment armée, fut rompue, la première ligne de l'infanterie renversée ; ce ne fut que la réserve, plus solide qu'on ne s'y attendait, qui arrêta l'élan furieux des assaillants. Les Alémans ne s'acharnèrent point et prirent aussitôt la fuite. C'était l'ancienne manière de combattre de ces peuples, qui renonçaient à la victoire dès qu'elle ne se laissait pas enlever du premier coup. Chacun se précipita vers le Rhin ; mais Chnodomar se vit couper la retraite et tomba avec deux cents de ses leudes entre les mains de l'ennemi. La vieille Rome sembla revivre comme au temps de la victoire de César sur Arioviste, quand on vit le terrible chef de guerre se jeter aux pieds de Julien, pour être envoyé ensuite en Italie comme trophée de la victoire.

Cette année Julien franchit le Rhin à cinq reprises et par là rendit au nom romain toute sa terreur d'autrefois. Il refoula les Alémans sur la rive droite et leur imposa la paix ; il assujétit à l'Empire les Francs saliens de la Toxandrie ; il affranchit les bouches du fleuve des ennemis qui les tenaient bloquées, et releva en partie les forts qui défendaient le Rhin. Il n'avait pas craint la bataille rangée, il craignit encore moins la paix. Il avait mis un prix considérable à chaque tête d'Aléman qu'on lui apportait. Ce fut par là que le Franc Charietto commença une carrière qui devait être brillante : il guettait dans les bois les Alémans dans l'ivresse et leur coupait la tête qu'il apportait à Trèves.

Digitized by Google

Julien aimait à se tenir dans l'ombre, à s'environner de mystère, puis par un mouvement rapide à surprendre les barbares étonnés, il voulait par de véritables coups de théâtre faire sur eux l'effet d'un être d'une nature supérieure. Un jour il exigeait impérieusement d'un prince chamave son fils comme gage de la paix. Le père le suppliait en pleurant de ne pas tenir à cette condition en lui jurant que son fils était mort dans un combat. Sur un signe de Julien, le jeune homme se présenta lui-même : il n'était pas tombé et avait seulement été retenu captif. Les Germains ne résistèrent pas à cette surprise et se prosternèrent devant le César. L'une des premières conditions qu'il imposait aux vaincus, c'était de rendre les Romains qu'ils avaient fait prisonniers ; il se vantait d'en avoir fait mettre vingt mille en liberté.

Vêtu du costume militaire, trônant sur une estrade élevée, entouré de soldats, de fonctionnaires et de scribes, le César recevait les députés chargés de rendre les prisonniers. S'ils exprimaient leur regret de ne pas en avoir davantage, protestant qu'ils avaient livré jusqu'au dernier homme, les scribes collationnaient les noms de ceux qui étaient revenus avec les noms des hommes portés sur la liste des perdus et reconnaissaient assez souvent qu'on essayait de les tromper. Ils se glissaient derrière le César et lui soufflaient à l'oreille le nom des manquants. Alors d'une voix tonnante il reprochait aux députés leur tromperie et réclamait en les nommant par leurs noms les prisonniers qu'ils dissimulaient. Tant de perspicacité désarmait encore les Germains; ils croyaient qu'un Dieu lui révélait les plus secrètes pensées des hommes. Aucune victoire ne rendait Julien plus glorieux que celles qu'il avait remportées sur les Germains. Souvent

Digitized by Google

les siens lui entendaient dire avec un sentiment de légitime orgueil : « Écoutez-moi ! les Francs et les Alémans m'ont bien écouté ! »

Ce fut un répit de peu de durée ; Julien traça son orbite dans le ciel de la Germanie, comme un météore brillant mais fugitif. En 361 il quitta le théâtre de ses exploits pour devenir empereur ; deux ans plus tard, le jeune vainqueur, qui parcourut encore une fois toute l'étendue du monde romain, succombait à l'autre bout de l'Empire, sur la frontière orientale, dans la guerre contre les Perses. A peine était-il tombé que les Alémans arrivent d'un côté devant Châlons, enlèvent Mayence de l'autre, tandis que les flottes des pirates francs et saxons pillaient les côtes. En vain Valentinien essaya par la cruauté de ses mesures de sauvegarder la forte position prise par son prédécesseur ; la victoire de Gratien sur les Alémans près d'Argentaria resta stérile. Venant de l'est, un nouveau nom retentissait dans l'empire, un nom effrayant que personne n'avait encore entendu : les Huns, peuple asiatique complètement étranger à ce continent, avaient franchi le Wolga ; les Goths s'étaient levés et précipités en masse sur l'Empire romain. Le courant des migrations allait se détourner dans un autre lit, plus large et plus profond ; le dernier acte commençait.

Il y a un mot fréquemment employé, mais qui ne s'applique à personne plus justement qu'à Julien : il fut le dernier des Romains. Le dernier en effet qui sur la rive droite du Rhin ait mené l'aigle romaine de victoire en victoire, le dernier devant lequel les plus vaillants princes germains se soient trouvés enchaînés, le dernier triomphateur qui ait rappelé les souvenirs de Drusus et de Germanicus, qui ait

Digitized by Google

eu une foi ardente et téméraire dans l'idéal de l'empire universel des Romains, alors que depuis longtemps cet idéal n'était plus qu'une vaine ombre. A la vérité, il fut aussi le dernier qui osât croire encore au rêve brillant de l'Olympe païen, et qui attendait des dieux de l'ancien temps le salut et le rétablissement du gouvernement de Rome sur les nations, parce qu'il avait relevé leurs autels ? Ce fut une grave erreur historique d'un homme de génie ; depuis longtemps ces temps étaient passés, à lui pas plus qu'à d'autres il n'était donné de forcer le courant. A l'aigle jadis victorieuse, mais dont les ailes étaient rompues, s'était substitué un autre signe de victoire : la croix autrefois l'objet de tant de mépris, dont le plus célèbre orateur de l'antiquité romaine avait dit : « Qu'elle reste loin du corps du citoyen romain, que son nom même reste loin de son oreille, de ses yeux, de sa pensée ! »

Depuis Constantin la situation intérieure avait également éprouvé de grands changements, mais il est douteux qu'elle se fût améliorée. Les réformes de Dioclétien et de Constantin avaient visé à sauver le gouvernement, mais elles eurent pour résultat la ruine des gouvernés. Il s'était formé une armée de l'administration, comme il y avait une armée de la guerre. L'empereur commença à s'isoler sous les serviles dehors des cours asiatiques, et volontairement étranger au libre courant des idées, des sentiments et des besoins, il trôna sur ses hauteurs solitaires, dur, impitoyable, despotique.

Pour tenir agglomérés tant de pays différents, il avait fallu des emplois pour lesquels on façonna des hommes ; bientôt on en vint à créer des emplois à la convenance des hommes. L'armée des fonctionnaires avait cru en proportion du nombre des provinces ; il devint de plus en plus difficile de réprimer les

Digitized by Google

abus, en dépit de toutes les mesures à l'aide desquelles on essayait de les combattre; de tous côtés s'élevaient des tyrannies locales qui au nom du droit et de la justice exploitaient les populations. L'administration, la cour, l'armée, la politique absorbaient des sommes fabuleuses. C'étaient par les emplois qu'il fallait se les procurer; pour arriver aux emplois, l'argent était nécessaire, et une fois qu'il y était nommé, il fallait qu'ils en procurassent beaucoup au fonctionnaire. Mais d'où pouvait-il venir à une époque où tout entrait en dissolution? Il fallut faire jouer, avec un redoublement de forces, les leviers de la machine à impôts, jusqu'à ce qu'elle eût, par une intolérable pression, retiré aux provinces la dernière goutte de leur sang.

Par l'énormité du taux et par la dureté avec laquelle on le faisait rentrer, l'impôt foncier était devenu légalement une véritable contribution de guerre. La formation du cadastre, que l'on poussait jusqu'à décompter les pieds de vignes et d'oliviers, donnait déjà lieu à d'insupportables avanies. On obligea les propriétaires à porter leurs propres estimations aussi haut que possible. Des familles entières avec leurs esclaves furent rassemblées par troupeaux pour être interrogées. On recourut à la torture pour obtenir sur le rendement des biens-fonds le témoignage des enfants contre leurs pères, des esclaves contre leurs maîtres; on n'avait d'égards ni pour l'âge ni pour la maladie ; le forum retentit de nouveau des coups des licteurs et des plaintes des victimes. Pour allonger autant que possible les rôles de la capitation, on vieillit les enfants, on rajeunit les vieillards, on porta comme vivants des gens qui étaient morts, et les vivants furent taxés plus haut qu'ils n'auraient dû. A peine le contribuable avait-il satisfait les agents du fisc en sacrifiant

Digitized by Google

ses dernières ressources, qu'il s'en présentait d'autres pour réclamer des suppléments, et pas plus que les premiers ils ne voulaient s'en retourner les mains vides. « Il n'est même plus permis de mourir gratuitement, s'écrie Lactance à qui l'on doit cette sombre peinture; il ne reste que des mendiants dont on ne peut plus rien exiger, leur malheur, leur misère les met à l'abri de l'injustice ! »

Dans aucune province l'oppression n'était plus lourde que dans la Gaule autrefois si riche, maintenant épuisée à la fois par l'impôt et par les fréquents ravages des barbares; les pays germaniques qui en dépendaient ne furent pas plus épargnés. Quand Julien prit l'administration en main, le manse qui formait l'unité cadastrale payait vingt-cinq *aurei* d'impôt; il réduisit la contribution à sept, c'est-à-dire de 311 francs à 86. « Les agents s'entendent à piller, non à percevoir ! » disait-il à l'une de ces sangsues. Tous les témoignages, ceux des froids observateurs comme ceux des critiques passionnés, l'historien Ammien Marcellin, le rhéteur Mamertin, le chrétien Salvien, s'accordent à dire que les présidents des provinces étaient des voleurs sans vergogne : « Ce sont d'infâmes brigands, s'écrie Mamertin, qui viennent dans les campagnes sous le nom de juges; il n'y a que ceux qui se rachètent qui échappent à leurs cruautés; ils pillent pour s'ouvrir le chemin du consulat. » Les choses étaient pires encore au temps de Salvien : « La préfecture est-elle autre chose qu'un instrument de pillage? Quelques-uns achètent la fonction pour la payer au prix de la ruine de tous. Il faut que les contribuables fournissent l'argent pour les emplois qu'ils n'achètent point. La vénalité des emplois est devenue chose ordinaire; tels les hauts fonctionnaires, tels leurs employés subalternes; tel l'usage

Digitized by Google

dans les campagnes, tel dans les villes! Dans les municipes, dans les bourgades, autant de curiales, autant de tyrans! »

On s'adressait aux curiales ou décurions partout où il s'agissait de payer. Ils remplissaient la charge odieuse de faire rentrer les impôts, et ils en répondaient sur leur propre fortune. Peut-être leur sort était-il le plus misérable de tous: les hauts fonctionnaires obligeaient les subalternes à se rendre oppresseurs. Des réductions d'impôts restaient sans effet, car elles ne profitaient qu'aux riches. « Qui se préoccupe des pauvres? Qui les appelle à prendre part au bienfait? demande Salvien; quand il s'agit d'aggraver les charges, ils sont les premiers; ils sont les derniers, quand il s'agit de les alléger! » Le *defensor* qui devait les défendre ne pouvait rien en leur faveur.

Il ne faut pas s'étonner si les classes inférieures, toujours vexées et opprimées, cherchèrent à se soustraire à l'oppression; si le petit propriétaire en vint à préférer de tenir sa propriété franche à ferme du riche, s'il chercha à se racheter à l'aide d'un fermage élevé de l'impôt foncier plus élevé encore, et accepta de n'être plus que colon ou même esclave. D'autres s'enfuirent chez les Germains; d'autres, poussés au désespoir, abandonnèrent leur maison et leur champ et se jetèrent dans les forêts. Après avoir été si longtemps pillés, ils devinrent pillards à leur tour et se vengèrent de leurs persécuteurs en leur faisant, sans trève ni merci, une guerre de dévastation. De là les Bagaudes dont les révoltes réitérées furent l'une des grandes plaies de l'empire expirant. Ici encore le mot de Salvien est le cri de la conscience: « Nous les nommons rebelles et scélérats, ceux que nous avons forcés à devenir criminels?

Digitized by Google

Qui est-ce qui en a fait des Bagaudes, si ce n'est notre injustice, les prévarications des juges, le brigandage de ceux qui ont fait des contributions un butin? »

Et cette misère se transmettait comme un héritage! Ce n'était pas une succession qui passait seulement en gros aux nouvelles générations : dans chaque classe les charges et les devoirs étaient héréditaires. Les fils des curiales succédaient à leurs pères : des lois coërcitives à l'infini les maintenaient dans leur condition, parce que c'était des curiales qu'on pouvait le moins se passer; les emplois inférieurs de l'administration, le service militaire, le colonat se transmettaient de même; les corporations de métiers, accablées des charges les plus lourdes, retenaient dans leur sein les fils comme les pères; même les ouvriers des fabriques impériales n'élevaient leurs enfants que pour leur succéder. L'État était devenu un vaste servage dont les membres se tenaient réciproquement sous le joug; le libre arbitre ne se rencontrait plus nulle part, le moindre souffle de liberté expirait sous le poids de cette révoltante machine.

Pendant que la liberté disparaissait avec la petite propriété, la grande prenait des proportions qu'il n'était plus possible de maîtriser. Déjà Pline l'ancien exprimait cette plainte : « Les *latifundia* ont ruiné l'Italie; dans ce moment ils en font autant des provinces! » Malgré l'accroissement des esclaves, malgré la fréquente introduction de colons germains, les bras manquaient pour cultiver la terre, ou bien les propriétaires surchargés et endettés ne pouvaient plus subvenir aux frais de culture. Les champs se dépeuplèrent, de riches guérets devinrent incultes. La désolation du territoire d'Autun, qu'Eumène décrit en traits de feu, n'est ni l'unique ni le pire exemple qu'on pourrait citer.

Digitized by Google

Les fertiles plaines des bords de la Saône étaient transformées en marécages, parce que les eaux avaient cessé de couler dans leur lit; les forêts n'étaient plus aménagées, les mauvaises herbes avaient envahi les champs, les routes étaient défoncées, les demeures des hommes ne servaient plus de refuge qu'aux animaux. La disette, la famine, la maladie furent les conséquences de cette administration. Enfin à ces fléaux indigènes se joignit la peste qui, depuis le règne de Marc-Aurèle, étendait de plus en plus ses ravages et qui n'épargna pas les pays du Rhin et du Danube. Dans les provinces orientales son apparition fut accompagnée de terribles tremblements de terre.

La guerre, la faim, la maladie, la mort, tous les ennemis du genre humain, parcouraient le monde en faisant partout des milliers de victimes; enfin la terre s'ouvrit. La nature même parut entrer en convulsions et vouloir mettre fin à une vie qui avait perdu ses meilleures forces physiques et morales. Depuis longtemps une mortalité fatale réduisait de plus en plus la population, sans qu'aucune loi, aucun remède pût la conjurer. Le désespoir universel anéantissait jusqu'aux générations à venir. Aucune loi ne fut plus habituellement violée que celle qui défendait d'exposer et de mettre à mort les enfants nouveau-nés. Même les provinces frontières de l'ouest, qui s'étaient longtemps fait remarquer par le nombre et par l'énergie de leurs habitants, commencèrent à se dépeupler. Le contact avec la vie romaine et avec ses excitations factices leur avait inoculé ces mêmes infirmités du corps et de l'esprit que l'on rencontrait aussi chez les barbares les plus redoutés. A l'occasion des Helvétiens, Tacite fait déjà la remarque qu'ils avaient jadis été célèbres par leurs hommes, mais qu'alors ils ne

Digitized by Google

l'étaient plus que par la mémoire de leur nom. Le territoire des plus vaillants, des Belges, des Nerviens et des Trévires, s'était changé en solitude. Saint Jérôme, témoin impassible de ces symptômes effrayants, pouvait s'écrier très justement : « L'espèce humaine est anéantie, la terre retourne en arrière et se couvre de nouveau de forêts et de déserts ! »

Les ravages du mal moral étaient encore plus profonds que ceux du mal physique ; il n'infectait pas seulement l'État, il se faisait surtout jour dans le milieu où l'homme éprouve le moins la contrainte des lois, c'est-à-dire dans la société et dans la famille. Pendant que les campagnes se dépeuplaient, les populations se pressaient dans les villes, où elles trouvaient une sécurité relative, des moyens d'existence plus faciles, mais par dessus tout des plaisirs. Rome était un patron que toutes les villes prirent pour exemple, et par les magnificences de leur cour les empereurs propagèrent le goût des jouissances dans les provinces.

La peinture qu'Ammien Marcellin fait d'une main vigoureuse de ces nouvelles mœurs, n'est pas applicable seulement à Rome. « A Rome, dit-il, règnent l'amour du faste, la vanité, une sensualité effrénée, l'affectation des manières, le mensonge et la plus lâche méchanceté. Il est de bon ton de parler d'un air d'importance des choses les plus futiles et les moins dignes d'attention, afin de pouvoir trancher d'un mot léger les questions les plus graves et les plus élevées. » Écrasés par la somptuosité de leurs vêtements et par leur luxe, les gens riches cheminent par les rues portés dans les litières ou traînés dans leurs voitures ; après eux un long cortége de fainéants, des valets, des cuisiniers, des danseurs, de soi-disant artistes et des parasites de toute espèce. Il n'y a pas de général qui mette plus de sérieux à

Digitized by Google

ranger son armée en bataille, qu'eux à bien ordonner leur suite d'esclaves. Ils n'ont pour l'homme ordinaire qu'un froid mépris qui s'exprime par la manière dont ils le toisent; mais ils accablent publiquement leurs favoris et leurs complaisants de caresses honteuses et dégoûtantes. Quand ils font la débauche à table, ils mettent leur gloire dans la grandeur des volailles et des poissons qu'on leur sert, on recourt à la balance pour déterminer leur poids, pendant que dans la rue la foule assouvit sa faim avec les restes. On excuse plutôt un meurtre qu'un refus de se rendre à un dîner. Si un esclave apporte l'eau chaude une minute trop tard, les supplices font justice de sa négligence; s'il en tue un autre, on dit : « Si cela lui arrive encore une fois, qu'il prenne garde à lui ! »

On étouffe le sentiment des grandes choses par les plaisirs immodérés du jeu, par les combats d'animaux, par de fastueuses représentations théâtrales. L'amitié n'est plus qu'un nom conspué, mais les compagnies de joueurs forment de saintes associations. Tout le monde s'empresse au théâtre, au cirque; on ne craint aucune incommodité, ni la chaleur, ni la pluie. Le sénat ne peut pas peser avec plus de zèle ce qui profite, ce qui nuit à l'État, que l'on ne discute ici pour pour savoir si la borne a été contournée dans toutes les règles de l'art, si l'un a battu son concurrent de la longueur d'un nez. Des talents pareils exigent de l'argent, et de toutes les manières d'en faire, nulle n'est plus en vogue que la chasse aux héritages. Jeunes et vieux la pratiquent, et il arrive trop souvent qu'à peine le testament rédigé, le testateur meurt de mort subite. Les mœurs ne s'étaient pas améliorées depuis les temps de Sénèque, qui parle d'une vaste émulation de scélératesse, d'une convoitise croissante

Digitized by Google

du crime, qui s'affichent le front levé aux yeux de l'univers entier; les vices et les actions infâmes défient toutes les peines. Les liens de la famille se sont relâchés, le mariage a perdu sa sainteté; il se trouve à peine une maison qui ne cache derrière ses murs les plus honteux déportements.

Il n'en était pas autrement dans les provinces; c'étaient les mêmes orgies, le même goût puéril pour les spectacles. On essayait d'oublier ses misères dans l'excitation nerveuse des combats d'animaux, d'en noyer le souvenir dans l'ivresse des repas. Cette fureur se retrouve à Trèves, à Cologne, à Mayence. Même dans la suite, après que Trèves eut déjà subi plus d'un pillage, on vit des vieillards des premières familles, aussi distingués par leur position que par les charges qu'ils remplissaient, insouciants des dangers nouveaux et menaçants, chercher à s'étourdir dans le vin, par les cris, par des farces ignobles. Environné de toutes parts de ruines fumantes et de cadavres, on réclamait avec fureur des spectacles et des combats d'animaux, comme si le salut était au prix de ces jeux. Tels étaient les Catons et les Aristides que le laudatif Ausone avait connus à Trèves!

D'où pouvait venir un avertissement capable de chasser le vertige qui avait saisi cette génération, l'ivresse où elle gaspillait sa part de l'infini? Y avait-il encore un souffle de liberté qui pût la soulever contre ses oppresseurs? Pouvait-elle espérer une de ces paroles de consolation propre à soutenir l'âme humaine à moitié écrasée sous le poids de tant de maux?

Une chose certaine, c'est que cette consolation ne pouvait plus venir des anciens dieux. C'était en vain qu'on se prosternait devant leurs autels: les oracles restaient muets, et s'ils parlaient encore, on criait à l'imposture. Les dieux

Digitized by Google

n'étaient plus qu'un vain nom qui n'éveillait plus ni foi ni espérance. Leur culte avait une racine commune avec la nationalité, et quand la vigueur et la liberté des peuples s'évanouirent, les dieux tombèrent avec les peuples. Ils perdirent toute leur importance au moment où transplantés loin du sol natal, cessant d'être en rapport avec l'histoire, ils ne furent plus que des signes malsains de la superstition. Les différents dieux nationaux que les Romains avaient placés dans leur panthéon, exprimaient bien le sentiment politique et religieux de l'Empire envisagé dans son ensemble; c'était une reconstitution extérieure de l'unité divine au moyen des conceptions imparfaites et diverses que les hommes s'en étaient faites; mais combien était grande encore la distance qui séparait cette intuition ébauchée de la croyance à un seul Dieu! Bien plus, ces dieux se bornaient mutuellement; réunis, ils dévoilaient d'autant mieux ce que leur divinité avait d'incomplet et de fini; le destin dont la menace occulte les avait toujours dominés commençait à s'accomplir.

Les philosophes dans leurs écoles avaient enseigné d'abord en secret que les dieux de la superstition antique, loin de mériter des hommages, étaient dignes de tous les mépris. Mais alors cette vérité avait cours chez tous les hommes dont l'esprit avait eu quelque culture, et le peuple la répétait après eux. Les esprits les plus distingués s'accordaient à dire que quiconque cherchait de bonne foi la science et la vérité, ne pouvait croire aux dieux; mais qu'il était d'une bonne politique de les maintenir pour l'amour du peuple et de l'État. Qu'arriverait-il si une superstion si salutaire, qui constituait le lien intime du droit et des mœurs, de l'État et de la religion, cessait d'être respectée? N'y avait-il pas

Digitized by Google

lieu de craindre un bouleversement de tous les rapports?

Ce bouleversement avait déjà commencé. Il n'était plus possible d'enchaîner la foule au culte de ces dieux, après qu'ils avaient perdu leur caractère national; il n'était plus possible, à l'aide de ces idoles, de donner satisfaction à ce besoin inné de l'homme qui l'oblige à se sentir à l'unisson avec la puissance infinie. Cette impuissance de l'ancien culte était un des symptômes les plus douloureux d'une époque où la fragilité de tout ce qu'on avait tenu pour éternel devenait de jour en jour plus évidente, et où l'homme se trouvait en présence de calamités qui défiaient tous les moyens de guérison connus.

Et cependant toutes les aspirations de l'âme appelaient un remède; il fallait le trouver n'importe où. Dans son angoisse la foule s'attachait convulsivement à chaque signe qu'elle ne comprenait point, et poursuivait de ses hommages toutes les images trompeuses que la faiblesse d'esprit lui faisait entrevoir. Elle se réfugia près des autels des dieux inconnus de l'orient, dont les noms étranges semblaient annoncer un pouvoir nouveau: Isis, Sérapis, Mithra, les divinités syriennes accorderaient peut-être le salut qu'on ne pouvait pas obtenir des anciens dieux. On se fit initier à de dangereux mystères, à d'obscures superstitions qui excitèrent à un haut degré la curiosité, et l'attrait du secret donna une tension nouvelle aux nerfs fatigués. A l'aide de vaines formules et de pratiques puériles, on espéra expier les crimes et désarmer la puissance supérieure dans la main de laquelle on se sentait.

Dans le ressort de la vie ancienne, nulle force ne pouvait donner ce qu'on cherchait, la cessation des maux, le salut, la réconciliation. L'âge des créations de l'art était passé

Digitized by Google

depuis longtemps, et la beauté de la forme n'avait plus sa vertu, depuis que le sentiment qui l'avait créé s'était évanoui ; elle ne pouvait rien pour celui qui périssait faute de pain et d'air libre. La littérature ne jouait pour ainsi dire qu'avec la forme, s'épuisant sur les belles conceptions d'autrefois ; elle essayait en vain de les rajeunir, sans parvenir à tirer de nouvelles idées de son propre fonds ; les hommes à la recherche de la science se détournèrent pleins de dépit du stérile enseignement des rhéteurs et des grammairiens. Ce qu'ils avaient trouvé ils n'osaient pas le nommer de son vrai nom, et l'eussent-ils fait, cela eut servi de peu. Les uns pouvaient voir le salut dans les lois d'une nature purement mécanique, les autres dans un doute raisonné, les troisièmes dans une sorte d'idéal de moralité, les quatrièmes dans l'alliance de pensées mieux approfondies avec les superstitions populaires, mais tout cela résultait d'un système échafaudé scientifiquement, et supposait des recherches et une intelligence au-dessus du niveau commun. On ne pouvait pas attendre du peuple qu'il se plongeât dans des méditations de doctrines, pendant que la maison qu'il habitait menaçait de s'écrouler sur sa tête.

Ainsi ce temps redoutable était venu, ce temps dont les poètes avaient recueilli et exprimé l'obscur pressentiment, où les dieux même devaient retourner dans l'antique chaos. Il fallait que le monde fût envahi par une grande pensée qui ne fût pas l'apanage d'un seul peuple, mais de tous, où l'homme pût se plonger de nouveau tout entier comme dans une onde rédemptrice, se retrouver lui-même et retrouver son éternel héritage.

C'est alors qu'éclata ce cri : « La paix soit avec vous ! » C'était la grande nouvelle que tout se régénère par la foi,

Digitized by Google

que la foi triomphe du monde par l'esprit de vérité, et que cet esprit rend libre. On vit apparaître ces hommes simples et obscurs qui n'avaient pour armes que le bâton du voyageur, dont les lèvres ne prononçaient que le salut pacifique, et non des paroles de commandement, mais qui savaient manier le glaive de l'esprit, capable de séparer la moëlle des os. C'est ainsi qu'ils entreprirent le combat contre la misère morale, contre l'oppression tyrannique, contre le désespoir qui étouffait la vie. Jamais aucune parole n'a transformé le monde plus tranquillement, ni plus puissamment que celle qu'ils annonçaient : tous ceux qui renaissaient en l'esprit avaient part au royaume de Dieu, dont la venue était proche. C'était reprendre possession de l'humanité entière, dans le gouffre de sa misère comme sur les hauteurs de sa destinée divine. C'étaient là des pensées éternelles assez profondes pour que les plus sages pussent les méditer, assez élémentaires pour être saisies par les simples. Quoi de plus populaire que ce qui était humain et en même temps divin ? L'irradiation de ces idées fit tomber toutes les barrières qui séparaient la vie à tous les degrés ; esclaves et hommes libres, Romains et Germains retrouvèrent en elles l'unité.

Le christianisme remplit le monde romain et fut reconnu comme puissance prépondérante. Ce n'était encore qu'un ferment, mais prétendre qu'il aurait dû d'un seul coup transformer toute la situation, c'est méconnaître toutes les lois du développement intellectuel. Voilà pourquoi on retrouve encore ces phénomènes repoussants de dégradation morale marchant de front avec l'orgueil sacerdotal, la participation de l'Église au gouvernement oppressif de l'État, le dépérissement de l'ancienne population. Mais la conscience se redressa avec

Digitized by Google

d'autant plus de hauteur dans cette parole imposante: « Vous avez été rachetés à grand prix, ne devenez pas les esclaves des hommes ! »

Car ce danger était à redouter avec l'Église de Constantin tout aussi bien qu'avec son gouvernement. Ce qu'il y avait de plus grave, c'est qu'on pouvait craindre qu'à toute cette génération le christianisme ne servît plutôt de châtiment que de rédemption, qu'au contact de l'Empire l'Église même ne perdît son caractère natif de pureté et de liberté, et que les idées d'affranchissement qu'elle apportait au monde n'aboutissent à des idées de compression. Il est vrai que la chose était impossible, mais les hommes qui en étaient aveuglés ou qui osèrent tenter ce crime de lèse-humanité, se chargèrent d'une responsabilité nouvelle et plus pesante, causèrent des maux infinis et coururent eux-mêmes à leur perte.

Lorsque Constantin fit profession de christianisme et s'allia avec l'Église, il fit ce pas parce qu'il reconnut en elle une puissance victorieuse qui, depuis trois siècles, combattait avec les armes de l'esprit le même adversaire qu'il essayait alors d'abattre politiquement. Pour l'Église, l'ennemi c'était le paganisme ; pour Constantin c'était un compétiteur païen à l'Empire ; la chute de l'un devait nécessairement entraîner celle de l'autre. D'un autre côté, par cette alliance l'Église militante devenait Église triomphante, ou pour mieux dire elle s'élevait au rang d'Église dominante de l'Empire. Les persécutions qu'elle avait éprouvées, les combats qu'elle avait soutenus en avaient fait un édifice solidement bâti, fortement relié dans toutes ses parties ; les fonctions qu'elle avait créées avaient pris à tous les degrés une importance considérable, mais nulles plus que celles de l'évêque ; il se

Digitized by Google

forma un sacerdoce retranché des fidèles et avec lui la hiérarchie. L'État de Constantin était une hiérarchie civile, elle devait être sacrée à l'égal de la hiérarchie ecclésiastique : alors seulement il pouvait se croire assuré du trône, quand il en aurait fait le point culminant de l'une et de l'autre, et que les fonctionnaires des deux ordres reconnaîtraient l'empereur pour leur chef commun. L'empereur païen étant en même temps souverain pontife, l'empereur chrétien voulut avoir une position semblable dans l'Église. Constantin se comparait volontiers aux évêques; lui aussi, disait-il, avait été ordonné par Dieu en qualité d'évêque. Son historien Eusèbe, évêque lui-même, l'appelle un évêque universel institué par Dieu, qui s'est donné pour mission d'exercer la surveillance sur tous les sujets et de les induire à se rendre agréables à Dieu. Mais ce rôle immense ne peut être rempli par un seul homme, parce qu'il présuppose une perfection personnelle impossible à trouver; en attendant, la visée seule eut des conséquences funestes pour la doctrine et la foi.

L'Église qui, lors des persécutions, avait défendu sa liberté au prix de son sang, commença par la sacrifier à ses amis, et par faire de ses protecteurs des maîtres. Puis l'Église triomphante redevint bientôt militante, non plus contre les ennemis de l'extérieur, mais contre ceux de l'intérieur; des partis s'étaient formés, pleins de haine les uns contre les autres, et la victoire même engendra le combat. Après que la doctrine eut fourni la preuve manifeste de son excellence par un succès soutenu pendant trois siècles, il s'éleva une dispute furieuse sur la manière dont on devait envisager la doctrine ; Arius et les décrets du concile de Nicée donnèrent le signal d'une scission profonde au sein de

Digitized by Google

l'Église. On fit dépendre la foi d'une formule qu'il fallut confesser de la bouche et de la main, si l'on tenait à avoir part aux bienfaits de l'Église orthodoxe. Pour la première fois, l'opposition entre l'orthodoxie et l'hérésie se montra au jour dans toute son âpreté; la majorité victorieuse éleva la prétention de représenter seule la véritable Église universelle; l'on ne se borna pas à exclure la minorité comme infidèle à la foi; la loi civile devait en faire justice, et le bras tout puissant de l'empereur s'armer contre elle.

Constantin n'avait guère besoin d'en être sollicité. Il devait saisir avec empressement chaque occasion de faire montre de son omnipotence en ces matières, car le trône de l'empereur orthodoxe, du protecteur souverain de la véritable Église, en recevait l'éclat de la majesté divine; la désobéissance, la résistance à ses ordres devenait un double crime. S'il avait besoin des évêques, à plus forte raison avaient-ils besoin de lui. Il apaisait leurs contestations, humiliait l'un par l'autre, en instituait d'autres que ceux qui avaient été élus; il convoquait des conciles qui délibéraient sous sa présidence, se mêlait d'articles de foi, se prononçait pour ou contre, et convertissait les décisions en lois de l'empire dont la moindre infraction était sévèrement punie. La révocation ou la dépossession menaçait celui qui se permettait de ne pas tenir compte des ordres que l'empereur avait rendus en faveur de la vérité. Son fils Constance, qui voulut unir l'Église dans le sens d'un semi-arianisme, écrivait au concile de Milan : « Ce que je veux doit être adopté comme une décision canonique. Vous obéirez ou vous serez des infracteurs de la loi impériale. »

Ainsi dans le domaine où la vérité qui rend libre devait régner exclusivement, la volonté despotique de l'empereur

Digitized by Google

s'imposait encore. Les évêques semblaient ne plus être que des fonctionnaires; ceux qui faisaient preuve de zèle et de souplesse furent l'objet de distinctions et de récompenses, tandis que ceux qui se montrèrent rétifs furent punis et expulsés de leurs siéges; il ne fut pas rare de voir les serviteurs de l'Évangile devenir les courtisans, les favoris, les flatteurs de l'empereur. Combien ces métropolitains, avides de gloire et de puissance, étaient loin de la pauvreté et des manifestations de la force et de la vérité qui distinguent l'âge apostolique! Faut-il s'étonner si tout en faisant la plupart profession extérieure du christianisme, les fonctionnaires civils de l'Empire ne se faisaient point reconnaître comme chrétiens aux fruits qu'ils portaient, s'ils restaient toujours, comme autrefois les fonctionnaires païens, les plus funestes instruments du despotisme? Et pouvait-il y avoir un pire despotisme que celui qui, se considérant à la fois comme le représentant de l'Église et de l'État, prétendait exercer de droit divin une puissance absolue, incompatible avec les facultés limitées de l'homme. L'Empire païen et idolâtre était tombé, mais à sa place avait surgi l'idolâtrie du césarisme papal, qui, elle aussi, réclamait des sacrifices d'autant plus révoltants qu'elle les exigeait au nom du christianisme.

Il y a lieu de s'applaudir que le christianisme ne fût pas commis à l'unique soin des Romains. Bien plus, leur mission ne fut complètement accomplie qu'après qu'ils eurent transféré aux Germains le nouvel esprit plus puissant que les formes de leur existence particulière.

Les premiers débuts du christianisme chez les Germains n'ont rien de l'éclat que la légende postérieure lui a prêté. Il s'introduisit dans leur pays, inaperçu et sans bruit, et

Digitized by Google

nulle tradition n'a conservé les noms de ceux qui les premiers sont venus annoncer la parole renouvelée. Ils appartenaient sans doute à la classe de ces hommes obscurs que la nécessité poussa partout les premiers vers la foi nouvelle, et les messagers de paix, les pêcheurs d'hommes de l'Évangile, auront suivi dans leur marche les grandes voies de communication des légions et du commerce. Les plus anciens remontaient certainement au premier siècle; vers la fin du second siècle, les fidèles formaient déjà des communautés dans les grandes villes du Rhin et du Danube. Irénée parle des églises fondées dans les provinces germaniques.

L'Italie dut être le foyer principal de la prédication ; pour l'ouest, il s'en établit un second dans la Gaule ; pour l'est, un troisième en Pannonie. Ces deux derniers tiraient l'un et l'autre leur origine de l'Orient. Sur le Danube, l'Église revêtit d'abord une forme bien arrêtée, grâce à l'influence immédiate de l'Italie ; si elle fut plus éprouvée par les persécutions, elle prit aussi une part plus grande aux victoires des chrétiens dans l'Empire. La bonne nouvelle pénétra jusque dans les carrières de Sirmium. En 294, quatre sculpteurs qui faisaient profession du christianisme, y travaillaient avec amour, créant obscurément tout ce que la fantaisie antique demandait à l'art, des feuilles et des fruits en relief, des bassins, même des statues d'Apollon et de la Victoire. La foi des artistes n'excluait pas le sentiment du beau ; tout ce qu'ils entreprenaient, ils le faisaient au nom du Seigneur. Cependant ils ne voulurent point sculpter un Esculape dont la superstition contemporaine attendait le plus de secours. Sur leur refus, on les enferma dans des cercueils de plomb et on les précipita dans le fleuve.

Dans le courant du quatrième siècle, à partir de

Digitized by Google

Constantin, les monuments qui portent des symboles du paganisme deviennent de plus en plus rares. Par contre, on voit apparaître, d'abord peu nombreux, les innocents symboles des chrétiens qui cachent un sens si profond : la colombe, le poisson, la croix, ou bien ces simples paroles d'adieu : « Qu'il repose en paix ! » Près de Mayence, on a trouvé l'inscription du tombeau de Lindis, fille de Valand et de Thudelinde ; les trois noms sont Germains. Sur une autre pierre, on lit le nom de Illoderic ; celui qui le portait était bien sûr un Franc baptisé. Les monuments de ce genre sont plus nombreux près des centres principaux de la vie romaine, à Cologne, à Trèves, et dans les environs.

Du temps de Constantin, les communautés chrétiennes paraissaient indépendantes les unes des autres, sous la direction de leurs évêques. Mais il s'en faut de beaucoup qu'elles puissent tout d'abord fournir des listes exactes de leurs pontifes ; ces listes n'ont quelque certitude que bien postérieurement. Ici encore, les provinces du Danube marchent en tête. Déjà avant la persécution de Dioclétien, on trouva dans la Norique l'évêque Victorin de Pettau, que Jérôme estimait comme un vaillant champion de l'Église et comme un homme fort savant. Il paraît avoir été d'origine grecque et avoir reçu une éducation grecque ; il chercha à rendre accessible à l'Église latine les œuvres des grands docteurs de l'Église grecque, tels qu'Origène, jusqu'à ce qu'il terminât ses jours par le martyre. Dix ans plus tard apparaissaient les églises rhénanes de Cologne et de Trèves qui, en sa qualité de métropole de la Belgique et de résidence de l'empereur, devait certainement renfermer le plus de chrétiens.

Digitized by Google

On doit aux actes des grands conciles du quatrième siècle les noms des premiers évêques connus de la Germanie occidentale. Ils prirent une part active aux débats si ardents de ces assemblées, qui donnèrent à la doctrine sa fixité; nulle ville ne leur était trop écartée, aucun voyage trop pénible. Au concile d'Arles, où les Donatistes furent condamnés, en 314, assistèrent les évêques Agritius de Trèves, et Materne de Cologne; à celui de Sardique, en 347, on rencontre leurs successeurs, Maximin et Euphratès; les actes mentionnent de plus les évêques de la Norique. Au concile de Sirmium, en 351, apparaît un troisième évêque de Trèves, Paulinus; à Rimini, en 359, Servatius de Tongres, le héros favori de la légende. Par contre, Mayence n'a pas encore d'évêque à produire; un peu plus tard, on voit, pourvus d'un siége, Lorch dans la Norique, Coire dans la Rhétie.

La position des évêques est encore des plus simples; ils sont élus par la communauté, par les citoyens de leur ville. Il n'est pas question d'une dépendance hiérarchique; Trèves, comme métropole de la province et comme résidence de l'empereur, jouit seule d'une certaine prépondérance. Les églises du Danube relevaient de celles dont elles avaient reçu l'Évangile, la Rhétie de Milan, la Norique d'Aquilée, la Pannonie de Sirmium. Partout ces évêques se rallièrent à l'enseignement orthodoxe le plus rigoureux et exercèrent leur action dans le sens de l'Église latine; ils se détournèrent de la dialectique et de la profondeur des Grecs, comme étant superflues ou périlleuses. Maximin, Euphratès et Servatius sont d'avance les champions de la doctrine de Nicée. Quand les partisans d'Arius prirent le dessus, sous le règne de Constantin, Paulinus de Trèves fut exilé en Phrygie.

Digitized by Google

Un illustre docteur de l'Église d'Orient, exilé en Occident, exerça une grande influence sur cette marche des idées. Pendant près de trois ans, de 336 à 338 qu'Athanase vécut à Trèves, il se montra l'infatigable adversaire d'Arius. Pendant son séjour, les communautés se multiplient, de nouvelles églises se forment, les fidèles se rassemblent dans les temples avant qu'ils ne soient achevés. Dans cette ville livrée à tous les plaisirs, l'aspect sévère d'Athanase fit une impression profonde, qui aida fort à donner à ses écrits leur autorité. Il est vrai qu'on voit déjà poindre l'enseignement ascétique, aux yeux duquel le triomphe sur le monde ne s'obtient que par le détachement du monde. Ce furent précisément les hommes qui avaient poursuivi le plus ardemment les honneurs et l'éclat, que, par son contraste même, l'application exclusive aux choses de l'esprit subjugua le plus complètement ; ils rejetèrent avec mépris les biens d'où ils avaient jusque-là fait dépendre le bonheur.

Un jour que la cour s'était rendue au cirque, à Trèves, Pontitianus, ami d'Augustin, accompagné de quelques-uns de ses amis, fit une promenade dans les jardins hors la ville : c'étaient tous des fonctionnaires, de grands dignitaires de l'Empire. Deux d'entre eux qui s'étaient écartés de leurs compagnons, arrivèrent à l'improviste auprès d'une hutte où demeuraient quelques hommes inconnus, de ceux, est-il dit, qui sont pauvres par l'esprit. Poussés par la curiosité, ils entrèrent et virent un livre sur une table ; l'un d'eux s'en saisit et y commença une lecture : c'était la vie de saint Antoine d'Athanase. Le grand personnage en fut profondément ébranlé : « Pourquoi servons-nous? s'écria-t-il, notre espérance la plus haute n'est-elle pas de devenir au palais les confidents de l'empereur? Mais dans cette position

Digitized by Google

quelle instabilité, quel danger! Je puis être ici un confident de Dieu, et à partir de ce moment je le serai! » Son compagnon éprouva le même sentiment du néant des choses humaines. L'un et l'autre engagèrent les amis avec lesquels ils se promenaient à retourner seuls à la cour, où pour leur part ils ne voulaient plus aller. Ils quittèrent les insignes de leur dignité et bâtirent une maison où ils résolurent de se consacrer exclusivement à la contemplation.

Même la gloire des armes perdit tout son attrait devant le prestige de la nouvelle foi. Martinus, fils d'un vétéran de la Pannonie, refusa d'entrer au service quand il eut atteint l'âge légal, parce qu'il nourrissait la pensée d'un autre service plus élevé. Il fut obligé de prêter le serment militaire, et fit partie pendant quelques années de la garde du palais de Constance, puis de Julien. Quand ce dernier voulut passer le Rhin près de Worms, il fit faire une distribution extraordinaire aux troupes. Martinus refusa sa part en disant: « Je t'ai servi jusqu'ici, ô César; mais dorénavant je serai un soldat du Christ. » Il fut aussitôt chassé des rangs et congédié. Il reçut dans la Gaule la consécration sainte, et commença dès lors la lutte contre le paganisme des campagnes, où il détruisit les idoles et les arbres des sacrifices, et prêcha la pénitence aux pécheurs. Il devint ensuite évêque de Tours et fonda un monastère sous la discipline la plus sévère.

Ce fut donc parmi les Romains et parmi les Germains qui l'étaient devenus, que le christianisme prit d'abord une forme fixe; puis il passa chez les tribus restées libres. C'était le dernier bien et le plus précieux qu'ils pussent acquérir de leurs ennemis. Il s'agissait seulement de savoir si la forme romaine ne serait pas un obstacle à la conversion.

Digitized by Google

Le libre Germain pouvait être tenté de refuser ce qui lui venait de la main de l'ennemi ; les anciens Romains avaient menacé son indépendance, les nouveaux attentaient à ses dieux. Quoiqu'il ne semble point que les églises du Rhin et du Danube aient envoyé des missionnaires dans l'intérieur du pays, le christianisme ne pouvait manquer d'exercer son influence sur les populations les plus rapprochées. Arnobe, qui écrivit son livre contre les païens vers l'an 300, parle déjà de chrétiens qui vivaient chez les Alémans, et soixante-dix ans plus tard, le prince aléman Rando conduisit une partie de la population chrétienne de Mayence en captivité au-delà du Rhin. La renommée des grands docteurs de l'église d'Italie passa le Danube et parvint jusque chez les Marcomans ; un voyageur en avait entretenu leur reine Fritiguilde. Sur sa demande, l'évêque Ambroise de Milan lui envoya une lettre qui renfermait les points essentiels de l'enseignement. Pleine du désir d'en apprendre davantage de la bouche même du docteur, elle courut à Milan, mais en arrivant elle apprit sa mort survenue en 397.

L'opposition entre les deux races était encore trop forte. Ce n'est pas le monde romain si détesté qui pouvait servir de transition efficace entre la nouvelle doctrine qui se répandait sur le monde, et les libres éléments de la société germanique; ce rôle échut à l'esprit si souple de la Grèce et à sa langue qui n'avait pas le tort d'être celle des maîtres. C'est par là qu'on gagna d'abord en Orient un peuple entier, les Goths, qui étaient devenus plus redoutables que tous les autres réunis.

Du moment que le christianisme commença à fouler le sol de la Germanie, sa tâche se modifia. Les Romains traînaient à leur suite une civilisation vieille de plusieurs

Digitized by Google

siècles, avec les plaies et les avantages qui lui étaient propres ; les Germains se trouvaient, au début de la vie, tout pleins encore de l'exubérance et de la vigueur primitive de la nature ; les uns avaient beaucoup à oublier, les autres beaucoup à apprendre ; il s'agissait d'un côté de ranimer une force en défaillance, de l'autre de maîtriser une force presque indomptable. L'élément morbide s'éteignit, et l'élément sain devint l'agent et le support de l'idée qui devait transformer le monde.

Ce fut par une coïncidence providentielle que les Germains sauvegardèrent leur liberté, au moment même où l'Orient entendit proclamer cette grande parole que l'homme doit devenir libre en Dieu. Ils étaient alors dans le monde ancien le seul peuple libre et susceptible de civilisation, ils avaient pour remplir leur mission une base intérieure, une préparation qui témoignait en faveur de leur haute destinée. Par sa nature morale, par la pureté de ses mœurs, par son culte flottant et dépourvu de tout parti pris, la nation était moins éloignée du christianisme que les Romains, avec leur religion dégénérée de la forme et les doutes dissolvants de leur civilisation. C'était encore une foi populaire aussi éloignée de la superstition vide de pensée que de la sagesse raffinée de l'incrédulité. Il existait encore des affinités secrètes entre les Germains et leurs dieux.

Tacite dit des Germains : « Renfermer les dieux dans l'enceinte d'un temple ou leur donner une ressemblance humaine est, à leur avis, incompatible avec la grandeur des choses célestes. Ils leur consacrent des forêts et des bosquets, et le nom des dieux ne leur sert qu'à désigner ce mystère qu'ils ne contemplent que dans les terreurs respectueuses de leur foi. » Ce passage ne rappelle-t-il pas ces

Digitized by Google

paroles que l'apôtre Paul adressa comme un nouveau message au peuple le plus éclairé de la terre, aux Athéniens : « Dieu, qui a créé le monde, ne demeure pas dans les temples œuvre de nos mains? » Et encore : « Nous vivons, nous agissons, nous sommes en lui. Il ne faut pas que nous pensions que la divinité soit semblable aux images d'or, d'argent et de pierres créées par la pensée humaine. » C'est dans ces émotions intérieures que se cache le Dieu qui veut être adoré en esprit et en vérité. L'antique théogonie conservait encore des traits particuliers qui semblaient aussi bien des pressentiments du monothéisme que des traces d'une tradition primitive. Après la destruction des Ases, Vœluspa annonça une nouvelle création et un empire éternel : « Alors le Puissant se rend à cheval au conseil des dieux, le Fort d'en haut qui dirige tout, qui promulgue des ordonnances éternelles. » La question mystérieuse par laquelle la voyante termine plusieurs de ses oracles : « Savez-vous ce que cela signifie? » trouva sa réponse dans le christianisme. Le plus grand philologue de l'Allemagne a remarqué avec beaucoup de profondeur que le mot de Dieu, *Gott,* de l'origine la plus reculée, est commun à tous les dialectes germaniques; toujours le même dans le cours des temps; n'ayant que faire d'un article déterminatif, le nom de l'être unique et immuable persiste et ne change pas.

Il y avait dans la vie et dans la foi des Germains bien des points qui pouvaient passer pour des pressentiments du christianisme.

D'abord, à la tête de leur olympe, ils avaient une trinité : Wuotan, Thounar et Zio. La légende lombarde n'a pas encore oublié au huitième siècle que de toute ancienneté e premier a reçu les hommages des divers peuples d'origine

Digitized by Google

germanique : c'est l'Odin du nord, et le rang qu'il a toujours occupé dans cette trinité prouve que c'est à lui qu'appartenait la puissance suprême. Il est le reflet primitif du Dieu un, tout-puissant, créateur. Le grand nombre de ses noms ne suffit pas à exprimer toute la signification de son être : ni la langue des hommes, ni même la langue des dieux ne peuvent y parvenir ; on l'appelle le Père de la victoire, le Père universel. « Un seul nom ne m'a jamais suffi depuis que je voyage parmi les peuples, » dit Odin en parlant de lui-même, et lui seul a conscience de l'origine de chacun de ces noms. Sa nature immatérielle se révèle dans le nom de Wuotan, air, mouvement, esprit ; il est le père des dieux et des hommes, celui qui engendre et qui conserve. La moisson des champs, la victoire dans le combat, l'enthousiasme du chantre, tous les biens proviennent de lui. Il fait participer les hommes aux plus précieux des dons, aux bénéfices du souhait, que l'on représente encore dans des temps bien postérieurs comme puissance créatrice, avec l'idée de salut et de béatitude. C'est de Wuotan que tout ce qui est tient sa substance et sa forme, son essence et sa beauté. C'est lui qui dirige les mondes, il trône sous la voûte céleste ; de sa fenêtre il abaisse son regard vers la terre ; il fait aller son char sur la route étoilée de Wuotan. Sur la terre, les hommes reconnaissent ses traces dans la montagne de Wuotan *(Wuotansberg)*, dans la forêt de Wuotan *(Wuotansholz)*, dans la maison de Wuotan *(Wuotanshaus)*, dans le champ de Wuotan *(Wuotansfeld)* ; ces noms de lieux sont des plus fréquents et démontrent l'universalité de son culte.

Certaines faces particulières de sa toute-puissance forment les attributs des deux autres dieux. Thounar, Donar, le

Digitized by Google

Thor du nord, a la nature pour domaine. Il régit le tonnerre, l'éclair, le vent, la pluie, le ciel sans nuage et la récolte des fruits. Il est le dieu protecteur des paisibles travaux des champs et lutte sans cesse contre les forces ennemies de la nature. Il voyage sur le nuage noir dans le char du tonnerre traîné par des boucs; il enfonce son marteau dans le rocher qui tremble, ou frappe à la tête le fier géant. Il veille au maintien des traités et des limites; son marteau protège la propriété et sanctifie le mariage. Les hautes montagnes, les chênes puissants lui sont consacrés, les montagnes du tonnerre *(Donnersberg)* rappellent encore longtemps son souvenir.

Zio, le dieu de la guerre et des batailles, est également un fils de Wuotan. Il est honoré sous des noms divers : les Germains du nord l'appelaient Tyr, quelques tribus de la haute et de la basse Allemagne Eor, les Saxons Saxnos, et vers la fin, à ce qu'il paraît, Irmin ; c'est lui qu'ils figurèrent sur la fameuse colonne connue sous le nom d'*Irminsaul.* Eor signifie glaive, de même que *Chérou* ou *Hérou;* Saxnos est le compagnon du glaive, le porte-glaive ; pour le dieu de la guerre la conquête était sainte. Rien que ce grand nombre de noms prouve l'extension de son culte. Un peuple guerrier devait invoquer de préférence le dieu des batailles ; il lui prêta son arme favorite, le glaive de pierre ou la massue.

Un trait qui caractérise la vie orageuse et pleine d'accidents des Germains du continent, c'est la rapidité avec laquelle s'est obscurcie la figure de Balder, du dieu brillant, que dans le cercle des Ases le destin voue à mourir pur et innocent d'une mort imméritée, et que toutes les larmes de la terre ne peuvent racheter de Hel. Quant à la déesse

Digitized by Google

Nerthus, c'est la force mystérieuse de la nature qui réside et qui agit dans les profondeurs de la terre et des eaux, dans la plante et dans son fruit ; elle est la terre, la mère commune, fertile, créatrice, pacifique. Dans une île écartée se trouve un bocage où jamais aucun profane n'a pénétré, et tout auprès un lac; c'est là que la déesse cache sa demeure, elle parcourt le pays sur un char sacré dirigé par son prêtre et traîné par des vaches. La paix de Dieu règne en tous lieux tant que dure le voyage ; on laisse reposer les armes, on cache le fer, toutes les expéditions sont suspendues, et pour recevoir la déesse, chaque maison s'orne et se met en fête. Quand elle est lasse de voyager parmi les mortels, on plonge les chars et les ustensiles dans les flots pour les purifier du contact de l'homme, et les esclaves qui ont prêté leurs services pour cette immersion sont précipités dans la profondeur des eaux. Un voile impénétrable cache l'essence de la déesse. C'est l'Isis de Tacite, son char est le navire sur lequel elle parcourt le pays, un symbole du réveil de la nature, quand au printemps la terre ouvre son sein ramolli, que le fleuve se débarrasse de la glace qui l'enchaînait, et que les forces mystérieuses qui donnent la vie se réveillent dans les bois et dans les champs.

Mais les dieux sont soumis à leur destinée; elle les domine comme une puissance supérieure, sans que rien puisse détourner ses obscurs arrêts. De même que le passé, l'avenir leur échappe; les Nornes seules en ont connaissance: ce sont les déesses du destin dont le nom révèle les attributions, Urdr, Werdandi et Skould, c'est-à-dire le devenu, le devenant et le devant être. Elles sont établies près de la fontaine d'Urdr, à la racine du frêne du monde. C'est d'elles que Vœluspa dit : « Elles jettent les sorts, elles déterminent

Digitized by Google

la vie afin d'ordonner les destinées des générations humaines. » Les Walkyries sont proche parentes des vierges attachées au service d'Odin, qui couronne la victoire; il les envoie aux héros morts en combattant pour les introduire dans son palais.

De même que la race des héros sait qu'elle est issue des dieux, elle croit fermement qu'après une vie consacrée par les combats et la victoire, elle retourne dans la demeure d'Odin et est de nouveau reçue dans la communion des dieux. Ils sont plus faibles que les dieux; cependant leurs forces sont suffisantes pour prendre part au combat contre les puissances qui s'efforcent d'arracher le monde aux dieux et aux hommes. Eux aussi ont pour mission de dompter les forces brutales et destructives et de les soumettre à un pouvoir régulateur. C'est le désir et le bonheur suprême de succomber dans cette lutte, car ce n'est qu'au prix de cette mort glorieuse qu'on est admis dans le palais des dieux, dans le paradis des combattants *(Walhœll)*, le lieu de réunion de tous ceux qui ont péri dans le combat. Tous ceux qui meurent de vieillesse ou de maladie descendent sans gloire dans le royaume de Hel, dans le pays obscur et froid des ombres, où ils sont retenus sans pitié et privés de toutes les joies dans des vallées mélancoliques. Celui qui meurt plein de gloire n'est l'objet d'aucun regret, d'aucune plainte, car il continue de vivre chez les dieux; chez les hommes il a l'honneur qu'on se souvienne de lui.

C'est ainsi qu'Odin rassemble tous les braves autour de lui. Vienne le temps de la dernière lutte cosmique, du crépuscule des dieux, quand la race des géants vaincus brisera ses fers et que toutes les forces ennemies recouvreront leur liberté, alors Odin aura besoin des forces et de l'aide de

Digitized by Google

tous ceux qui l'entourent. Les dieux s'apprêtent au combat avec leurs héros; ils remporteront la victoire, mais ils mourront. Longtemps à l'avance la voyante prédit la destruction du monde: « Le soleil devient noir, la terre est engloutie par la mer. Les claires étoiles tombent du ciel, des tourbillons de feu enveloppent l'arbre du monde qui nourrit toutes les choses; des flammes ardentes lèchent le ciel »; le vieux monde périt dans un vaste embrasement. Telle était l'ancienne conception, qui se combina plus tard avec des idées chrétiennes. « Alors nul parent ne viendra en aide au parent », est-il dit dans un poème religieux du neuvième siècle, dont l'auteur chante le dernier jour et le combat contre l'Antechrist et contre l'éternel ennemi du genre humain; « les fleuves se dessèchent, la mer s'évapore, l'incendie consume le ciel, la lune tombe, tout le globe terrestre est en feu. » Mais la voyante du nord voit aussi comment de ce combat naît une nouvelle race de dieux impérissables et un monde nouveau.

Ainsi se clôt le cycle de la théodicée germanique, exprimant les idées les plus profondes par des images pleines de hardiesse, de mouvement et de grandeur. Ce serait faire injure à l'esprit moral du peuple de n'y voir que l'observation des révolutions de la nature. Ce qui caractérise ces doctrines, c'est l'idée d'une puissance morale régulatrice et éternelle. Telle est la foi qu'elles expriment. Le combat n'est pas pour les héros un vain jeu où les forces brutales sont seules en action; c'est le premier de leurs devoirs, la lutte contre les ennemis des dieux, une préparation à la dernière bataille qui décidera du sort du monde. La mort ne met fin ni à la vie ni à l'obligation morale, et c'est précisément la perpétuité de l'une et de l'autre qui constitue

Digitized by Google

la récompense des grandes actions accomplies sur la terre; en même temps le poëte glorifie le héros.

De même que l'héroïsme, la poésie est d'origine divine. Il entre du sang des dieux dans le nectar germanique, source de la sagesse et de la poésie. A quiconque en a goûté, cette boisson transmet la faculté de voir le passé et l'avenir, le poëte devine la pensée des dieux; comme eux il crée des choses immortelles; il est voyant, chantre, créateur. Sa vertu dérive d'Odin et de sa fille Saga, et les corbeaux d'Odin volent tous les jours sur la terre et lui font part des événements qui surviennent: ce sont la faculté de penser et le souvenir. Même la harpe dont le poëte accompagne ses chants est inventée par les dieux; le chant célèbre leurs louanges et la gloire des héros; il devient récit et histoire. On chante le chant des héros quand l'hériban marche au combat, et par l'imagination chaque brave se range parmi les héros de l'ancien temps.

Enfin il faut faire remarquer qu'il n'existait pas de caste sacerdotale pour dominer le peuple à la façon des druides. Les prêtres étaient des fonctionnaires publics chargés de représenter le peuple devant les dieux et ce n'est que dans ce sens qu'on peut concevoir leur action sur les familles. Chez les Germains, le père de famille, l'homme libre remplit les fonctions sacerdotales auprès de son propre foyer; il lui appartient d'invoquer les dieux et d'annoncer leur volonté. Ainsi la liberté personnelle apportait une restriction essentielle au rôle du sacerdoce. Il ne possède pas une sagesse cachée; il ne contemple pas les choses célestes de plus près que le commun des mortels; il ne prétend pas être un intermédiaire indispensable. La liberté donne à l'homme le droit de se mettre directement en rapport

Digitized by Google

avec les dieux; l'homme libre est un homme complet. La domination des prêtres était impossible; elle était en contradiction avec les caractères fondamentaux de la nature germanique. Sur ce point le principe chrétien trouvait sa pleine application: « Vous êtes tous de naissance sacerdotale. »

Sincère, plein de vigueur, simple dans sa foi, tel nous apparaît le Germain dans toutes ses manifestations. Il est vaillant et violent, sauvage et sanguinaire, capable des plus grand efforts, mais il est en même temps méditatif, son intelligence est repliée sur elle-même, songeuse, fortement attachée à ses radicaux — si l'on peut employer cette expression, — et malgré cela il est flexible, curieux d'apprendre, susceptible de se soumettre à la supériorité de l'esprit. Mais ce portrait a ses ombres inévitables; les lacunes, les défauts, les vices se développent parallèlement avec les avantages de sa nature. On pouvait la faire dévier, l'obscurcir, mais non l'anéantir, parce qu'elle était l'héritage divin de la nation.

Au cinquième siècle, après que des guerres furieuses leur eurent fait perdre la liberté primitive, Salvien rendait encore hommage aux meilleures mœurs des Germains, quoiqu'ils vécussent les uns comme hérétiques en suivant une loi erronée, les autres comme païens d'après la loi naturelle. « Chez les Goths et les Vandales, dit-il, la famille et les liens du sang ont encore leur valeur; ceux qui sont de la même race s'aiment. Les Goths ne tolèrent aucun débordement parmi eux; les Vandales, les plus chastes et les plus retenus des Barbares, sauvegardent le mariage par l'extrême sévérité des lois; les Francs sont de mauvaise foi, mais ils exercent l'hospitalité; les Alémans sont enclins

Digitized by Google

à l'ivrognerie, mais gardent la fidélité; les Saxons sont farouches, mais purs, les Gépides cruels, mais tous ensemble ils sont plus justes que les Romains. » C'était un dessein plein de fierté et digne des Germains, que la légende et l'art ont exprimé de diverses manières, de ne vouloir servir que le chef le plus puissant: telle a été la marche de tout le développement national. D'abord ces hommes libres marchèrent au combat à la suite de leurs princes; puis ils apprirent à connaître la gloire du nom romain et s'inclinèrent devant la splendeur de l'empereur, du maître du monde, comme il arriva au Goth Athanaric devant Théodose, quand il s'écria: « En vérité, l'empereur est le dieu de la terre! Celui qui lève la main contre lui mérite d'expier son crime par son propre sang! » A la fin ils devinrent les champions et les leudes du plus grand chef, qui ne leur fit pas faire la conquête du monde, mais qui les en fit triompher, et qui les mit en possession d'une part de son impérissable empire.

Parmi le butin que les Goths firent dans leurs incursions en Asie-Mineure, figure le christianisme. Quand, en 262, ils ravagèrent la Galatie et la Cappadoce, entre autres prisonniers de guerre ils emmenèrent de nombreux chrétiens, qui commencèrent aussitôt à prêcher l'Évangile à leurs maîtres. De vainqueurs qu'ils étaient, les Goths passèrent à l'état de vaincus et adoptèrent la nouvelle doctrine. Les relations pacifiques qu'ils eurent plus tard sur le Danube avec l'Empire, eurent pour effet de la répandre plus rapidement. Au commencement du quatrième siècle, la communauté gothique avait pris assez d'extension pour former une province ecclésiastique ayant à sa tête l'évêque Théophile qui, à Nicée, donna son suffrage contre Arius.

Digitized by Google

Cependant les sectes avaient fait irruption à la suite du christianisme; les opposants indigènes se liguèrent avec les intrus. Les hérétiques s'efforcèrent à l'envi d'arracher à la confession triomphante de Nicée ce sol encore à moitié vierge. L'arianisme compta bientôt de nombreux adhérents, et après l'an 350 la doctrine monacale du syrien Audius fit également son apparition. Mais aux hérétiques comme aux catholiques le culte national se montra également hostile, parce que sous toutes les formes le christianisme paraissait une manifestation de l'influence romaine et que la perte de la liberté semblait devoir nécessairement accompagner la chute des anciens dieux. La jeune Église germanique reçut le baptême du sang. La première persécution du roi Athanaric fut dirigée contre les Ariens, sans aucun doute parce que c'était le parti le plus nombreux. L'empereur Constance, tout dévoué à l'enseignement d'Arius, créa en faveur des persécutés un état indépendant en Mésie, dans les environs de Nicopolis, non loin de l'Hémus. C'est là que vécut le rameau connu sous le nom de petits Goths, pauvre peuple qui, rassuré sur sa foi et voué au soin de ses troupeaux, semble avoir de bonne heure perdu l'antique habitude des armes. La formation d'un parti de Goths chrétiens sur le territoire romain n'était pas sans danger pour Athanaric; même les chrétiens qu'il comptait parmi ses sujets lui parurent ligués avec ses ennemis; de là une seconde persécution plus sanglante que la première. Un auteur contemporain, Epiphanes, dit avec beaucoup de justesse: « Par haine contre les Romains, le roi des Goths voulut extirper jusqu'au nom de chrétien. »

Dans leurs annales, les Goths et les Romains ont marqué l'année 370 comme une année sanglante. Un calendrier

Digitized by Google

gothique contemporain porte pour un certain jour la commémoration de ceux qui ont été persécutés et martyrisés chez les Goths; un autre mentionne « les martyrs qui ont été brûlés avec leurs évêques dans leurs églises. » Ces mots expriment dans leur simplicité un sentiment impersonnel bien fait pour toucher; il n'est pas possible de transmettre à la postérité avec moins de prétention le souvenir de luttes difficiles couronnées de succès. Athanaric disposa sur un char analogue à celui de Nerthus une idole qu'il fit passer devant les huttes et les tentes où demeurait son peuple; et tous ceux qui refusèrent de s'incliner ou qui exprimèrent de la répugnance à manger les viandes des sacrifices, furent signalés comme chrétiens. Ceux qui firent profession de l'être furent chassés des villages, et on les poursuivit comme des bêtes fauves à travers les bois et les ronces, les précipitant dans les fleuves ou les poussant dans les flammes. La tradition a conservé le souvenir d'un humble chrétien du nom de Saba, qui voulut se réfugier sur le territoire romain pour y célébrer la pâque; mais un homme lui apparut avec une figure resplendissante et lui ordonna de retourner sur ses pas. Cette apparition le ramena vers ses persécuteurs. Quand il eut célébré la pâque avec ses coréligionnaires, Athanaric surprit la communauté, et Saba, chargé de liens, fut jeté dans le fleuve. « Je vois, s'écria-t-il, ce que vous ne pouvez pas voir! Je vois debout devant moi ceux qui vont me faire partager leur gloire! »

La foi nouvelle pénétra profondément ces jeunes âmes; les sentiments chevaleresques qui les poussaient autrefois au combat, les poussèrent maintenant à la souffrance qui elle aussi faisait appel à toute leur vaillance. Les pères de

Digitized by Google

l'Église orthodoxe attestent unanimement que les Barbares ont su mourir glorieusement pour leur foi. La haine des sectes religieuses et des partis politiques se tut devant la rage du paganisme.

Il n'est pas possible de parler du christianisme des Goths sans prononcer le nom de Wulfila ou Ulphilas. Dans sa dignité si simple, il est le type du propagateur populaire de la foi, en qui se résument tous les mérites de l'âge apostolique.

Les ancêtres de Wulfila faisaient partie d'une troupe de prisonniers chrétiens enlevés vers 262 dans un village près de Parnasse en Cappadoce. Il y avait plus d'un demi-siècle que ces familles vivaient sur la rive septentrionale du Danube où elles s'étaient peu à peu confondues avec les Goths, quand Wulfila vint au monde ; il grandit sous l'influence des souvenirs chrétiens et grecs. A l'âge de trente ans il fut sacré évêque, « afin qu'il pût diriger et instruire, punir et édifier le peuple des Goths ; » c'est ainsi que s'exprime un de ses disciples. C'est à l'arianisme que revient l'honneur d'avoir formé cet apôtre national ; cependant on ne sait rien de positif sur la manière dont ses doctrines sont parvenues jusqu'à lui. Quand la première persécution éclata, il conduisit les Goths convertis au-delà du Danube ; il était, comme Moïse, le libérateur et le prophète de son peuple ; comme lui, il l'arracha des mains de Pharaon et des Égyptiens et traversa la mer Rouge pour le mener dans la Terre promise. Il vécut tout un âge d'homme, au milieu de ses ouailles, dans la nouvelle patrie qu'il leur avait procurée, et se montra chef dévoué, mais plein de mansuétude de l'église arienne ; il mourut à Constantinople, fidèle à cette confession à laquelle, peu avant sa mort,

Digitized by Google

il avait encore rendu un dernier témoignage par son testament, et fut enterré avec pompe, universellement regretté de ses amis et de ses ennemis.

Son action s'étendit bien au-delà des bornes de la vie. Il est vrai que sa prédication pour laquelle il employait indifféremment le grec, le latin et le goth, cessa de se faire entendre à son peuple. D'après son disciple Auxentius, il prêchait sans relâche qu'il ne devait y avoir qu'un troupeau du Christ, une vigne, une demeure, un temple, une communion des saints ; il rejetait toutes les sectes quel que fût leur nom. Ce qu'il a écrit dans les trois langues pour expliquer l'Écriture et résoudre certaines difficultés du dogme, s'est perdu, mais on possède encore le plus important de ses travaux, monument impérissable du génie germanique : sa traduction de la Bible. Les témoignages s'accordent à dire qu'il l'avait traduite en entier à l'exception des livres des Rois. Ce fut le testament authentique qu'il confia à son peuple ; on ne put plus désormais lui enlever sa foi et ses croyances, car ce livre était pour ses études, pour sa doctrine, pour toute sa civilisation, le rempart le plus solide.

Jusque-là la langue gothique n'avait servi que pour la guerre et les relations. Ce n'était pas une langue écrite ; aucune plume et surtout aucune plume savante ne l'avait encore assouplie.

Au contact des Grecs et des Romains, les Goths avaient déjà reconnu la possibilité d'employer comme écriture leur alphabet runique, mais il ne paraît pas qu'il ait suivi d'un pas égal le développement de la langue, parce que les signes dont il se composait rappelaient encore trop de souvenirs païens pour se prêter à l'usage de chrétiens

Digitized by Google

nouvellement convertis. Le plus grand service littéraire que Wulfila ait rendu, c'est d'avoir créé un alphabet qui n'avait pas cet inconvénient et qui répondait exactement à l'emploi qu'il devait en faire. Cet alphabet se base sur l'application des lettres grecques aux sons gothiques, et quand elles sont impropres à les exprimer, il emprunte de nouveaux signes à l'alphabet latin et aux runes. Cette combinaison de trois anciens alphabets nationaux pour en faire un nouveau tout aussi national, répond parfaitement au point où en était arrivé le développement général de la civilisation et en particulier le développement de la civilisation germanique. Chez les Goths, aucune écriture n'aurait pu prendre racine à moins de se rattacher aux runes mystérieuses consacrées par l'antique religion.

Wulfila marque le début de la vie chrétienne chez ces Germains, et le tumulte des guerres qui suivirent ne parvint plus à l'amoindrir. La possession d'une bible nationale eut pour conséquence la prédication et l'adoption d'une liturgie dans la langue populaire. On sait les honneurs que les Vandales rendirent plus tard à la Bible ; ils la substituèrent à leurs idoles et s'en firent un palladium quand ils allaient à la guerre. Il est possible que les Goths leur en aient donné l'exemple. « La main que la poignée du glaive avait rendue calleuse, les vainqueurs plus habitués à tirer leurs flèches, s'assouplissent pour manier le style et la plume ; les cœurs avides de combats se convertissent à la douceur chrétienne ! » C'est Jérôme qui se sert de ces images. Transporté par la grandeur de cette révolution, ce père de l'Église s'écrie encore : « C'est maintenant que se réalise la prédication d'Isaïe : Ils transformeront leurs glaives en socs de charrue et leurs lances en faucilles. Les loups

Digitized by Google

vivront avec les agneaux et le léopard se couchera près des béliers ; un petit enfant conduira à la fois des veaux et de jeunes lions ! »

Mais ce temps que l'œil extatique du prophète avait entrevu, était bien loin d'être arrivé. Ce fut alors seulement que commença la lutte; elle sortait même directement de la nouvelle doctrine. L'arianisme passa des Goths aux Germains congénères de l'est, et ce fut avec ces derniers seulement qu'il disparut. Il fallut le concours de diverses circonstances pour que cet enseignement devînt pour les Germains la porte par laquelle ils entrèrent dans le christianisme. La première, c'est que, du temps où l'Evangile leur fut connu, les Goths étaient géographiquement rapprochés des pays où l'arianisme était dominant; la seconde, c'est leur opposition politique contre les Romains, chez qui l'enseignement orthodoxe poussait à leurs dernières limites les conséquences de la victoire qu'il avait remportée sous Théodose. La haine nationale et la haine religieuse s'excitèrent et se fortifièrent mutuellement. Puis il y avait dans l'arianisme quelque chose qui attirait les Germains. Quand Wulfila et ses disciples confessaient leur foi dans le Père, seul Dieu incréé, dans le Fils qu'il a engendré, créateur de tous les êtres, et dans l'Esprit saint, serviteur du Fils, qui lui obéit en toutes choses, comme celui-ci au Père et que le Fils a promis d'envoyer à ceux qui croiraient en lui, cette gradation des forces divines comblait l'abîme qui séparait l'homme de Dieu. Il y avait une affinité entre elle et les idées naturelles que les peuples se faisaient de leur antique Olympe, et de même que la Trinité rappelait les trois principales divinités païennes, la doctrine d'Arius rapprochait du trithéisme. Thor et Balder étaient aussi les fils

Digitized by Google

d'Odin, du père universel ; c'était en eux surtout que se manifestait sa puissance, son action fécondante. Si Balder, le dieu lumineux, en butte à de lâches trahisons, est condamné à périr et à descendre chez Hel, il en est de même du Christ, qui écrase le vieux serpent, comme Thor, dans le dernier combat cosmique, tue le grand dragon. C'est parce que ces peuples étaient plus frappés de l'opposition qui sépare l'homme de Dieu, qu'ils ne sentaient la possibilité de la réduire peu à peu par un rapprochement de plus en plus intime entre l'esprit de l'homme et l'esprit de Dieu, qu'ils essayèrent de combler la distance en subordonnant les personnes divines les unes aux autres. L'arianisme était un moyen terme entre la religion naturelle de la nation et la religion idéale de l'humanité.

Libres et malgré cela susceptibles de suivre une direction, pleins d'ardeur pour la guerre et en même temps poussés vers la civilisation, très capables d'excitation intelligente, tels nous apparaissent ces Germains encore tout pleins de la jeune vigueur de la nature et déjà gagnés au christianisme. Tels ils se montrent en présence des trésors immatériels de l'antiquité que la Grèce recèlent dans son sein. Même les auteurs les plus fiers des lumières de la civilisation contemporaine hésitent et ne savent s'ils doivent donner à ce peuple le nom de Barbare. Ils semblent deviner que l'avénement des Germains allait mettre fin à l'ancienne opposition entre la Grèce et Rome d'une part, et les Barbares de l'autre.

(*Historisches Taschenbuch* de Fréd. de Raumer, année 1864.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Roland imité en vers français par F. Ragon, traducteur des *Lusiades*. (Paris, Hachette, 2 vol.)

La *Revue de l'Est* a déjà annoncé ce livre. Il vient d'être terminé par un second volume et nous saisissons cette occasion pour dire encore quelques mots de l'œuvre nouvelle de M. Ragon, déjà connu d'une manière fort honorable par sa traduction des *Lusiades*.

Doit-on traduire un poëte en vers ou en prose? C'est une question qui a été souvent discutée. Avec des langues dont la versification est moins embarrassée d'entraves que la nôtre, avec l'italien, l'espagnol, l'allemand, on peut rendre assez exactement non-seulement les pensées, mais même l'aspect rhythmique des poëtes étrangers, et il est bien évident qu'ils ont tout à gagner à des travaux de cette sorte. Notre langue, à nous, offre beaucoup moins de ressources et on a dit que nous ne pouvions guère espérer une réussite que si nous nous attaquions seulement à des fragments. C'est bien un peu ce qu'a fait M. Ragon. Il a considérablement réduit l'*Orlando* sans cependant altérer la marche du poëme. De courtes analyses en prose remplacent les passages qu'il n'a pas jugé à propos de traduire et relient ses vers. Cette disposition, qui peut sembler étrange au premier abord, ne manque pas d'habileté. Le goût — cette chose qui serait moins indéfinissable si elle était plus immuable — se modifie de siècle en siècle et n'est plus aujourd'hui ce qu'il était à l'époque où l'Arioste charmait la cour de Ferrare. *Roland furieux*, dans son vaste ensemble, pourrait bien effrayer le lecteur pressé et blasé de nos jours ; ce lecteur, au contraire, ne sera pas épouvanté par l'aspect de deux jolis petits volumes et dès qu'il les aura ouverts, les vers élégants et faciles de M. Ragon achèveront bien vite de le rassurer entièrement.

Digitized by Google

M. Ragon, donnant son œuvre comme une imitation, ne s'est naturellement pas astreint à cette fidélité dont Barthelemy, dans sa traduction de l'*Enéide*, et M. Ratisbonne, dans celle de la *Divine comédie*, ont fourni d'heureux modèles. M. Ragon n'a pas cherché à rendre vers par vers les passages qu'il a reproduits et n'a pas voulu copier l'octave italienne. Outre qu'elle serait dans notre langue d'un emploi très-difficile, elle fatiguerait par le retour monotone des deux vers à rimes plates qui la terminent. Musset les a supprimés, ces deux vers, — sans doute pour ce motif, — tout en prétendant dans *Namouna* — qu'il se servait du rhythme de Pulci — qui est aussi celui de l'Arioste. Mais ce rhythme, essayons de le faire connaître *de visu* à ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiers avec l'idiome du beau pays *dove'l si suona*.

Je prends le début du chant XXVIII — au hasard — et vais tâcher de calquer la forme de la stance italienne :

O Dames! — et vous qui les estimez tant —
N'allez pas prêter l'oreille à cette histoire
D'un hôte grossier, à ce conte insultant
Que les gens de sens ne voudront jamais croire.
Ne l'écoutez pas, au nom du ciel!.... pourtant
Un si vil récit n'atteint pas votre gloire,
Le peuple ignorant, c'est un de ses besoins,
S'entretient le plus de ce qu'il sait le moins.

Donne, e voì che le donne avete in pregio,
Per Dio, non date a questa istoria orecchia,
A questa che l'ostier dire in dispregio
E in vostra infamia e biasmo s'apparecchia;
Benche nè macchia vi può dar nè fregio
Lingua si vile; e sia l'usanza vecchia
Che'l volgare ignorante ognun riprenda,
E parli più di quel che meno intenda.

Il eût été certainement impossible d'employer longtemps un tel rhythme sans sacrifier tour à tour, et souvent peut-être tout à la fois, l'élégance que doit aimer un poëte et l'exactitude que doit

Digitized by Google

ambitionner un traducteur. M. Ragon a adopté les bons vieux alexandrins rimant deux à deux. Il est à l'aise avec ce rhythme, et comme preuve voici la manière dont il a rendu les vers que j'ai essayés de traduire sans leur ôter leur aspect originel :

Nobles dames, et vous admirateurs discrets
D'un sexe dont la terre adore les attraits,
Ne vous offensez pas d'une histoire profane
Qu'ainsi que la vertu la vérité condamne.
Un hôtelier bavard par un conte effronté
Ne peut de votre honneur souiller la pureté ;
D'ailleurs, vous le savez, le vulgaire imbécile
Toujours prête à la fable une oreille facile.

Je ne sais si M. Ragon n'aurait pas avec succès croisé les rimes, cela eut mis un peu de variété dans ces alexandrins à marche pompeuse. Quant au vers de dix syllabes, le nouveau traducteur de l'Arioste a bien fait de ne pas l'employer ; avec sa césure au quatrième pied il gêne l'expression de la pensée ; avec la césure au cinquième il a trop l'air d'une valse. Mais le vers de onze syllabes — qu'on n'en juge pas sur l'échantillon que j'en ai donné, — pourquoi ne pas l'essayer? N'y trouverait-on pas les qualités des vers de dix et de douze syllabes, sans leurs défauts.

Au reste, M. Ragon avait en main une arme qu'il connaît bien et qu'il manie bien, et je comprends qu'il n'ait pas songé à la changer. Si j'avais plus de temps et plus d'espace, je mettrais volontiers sous les yeux du lecteur de nombreux passages de l'œuvre que je ne peux faire connaître aussi bien que je le voudrais. Je ferais ensuite une certaine place à une critique de détails, je dirais à M. Ragon qu'il fait sans assez de scrupules rimer trop fréquemment des participes et des adjectifs, qu'il alourdit quelquefois la pensée de l'Arioste comme dans la traduction de ce passage, par exemple :

Ben mi si potria dir : Frate tu vai
L'altrui mostrando, e non vedi il tuo fallo,
Io vi rispondo che comprendo assai,
Or che di mente ho lucido intervallo.

Digitized by Google

Mais toi, qui hautement contre l'amour déclames,
N'as-tu jamais commis le péché que tu blâmes,
Me direz-vous. Hélas! dès ma jeune saison
J'ai trop senti d'amour le dangereux poison,
J'ai le désir ardent, j'ai la ferme espérance
De ne pas être loin du jour de délivrance.

Ici ce ne sont plus seulement des rimes plates... M. Ragon emploie avec trop de facilité le vieux vocabulaire poétique, les périphrases surannées, et quand il a besoin d'allonger un vers, il n'hésite pas à y faire, bon gré mal gré, entrer des épithètes qui n'ont d'autre mérite que de lui donner la taille voulue. Mais je deviens horriblement pédant. Pour continuer de même je concluerai en citant Horace :

Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis,
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura.

Ce qui veut dire qu'après tout si cette imitation ou traduction de *Roland Furieux* n'est pas exempte de quelques taches, — que c'est le triste métier du critique de signaler — elle est en général écrite avec élégance, avec facilité ; que de très nombreuses pages y révèlent un vrai talent ; qu'elle offre une lecture fort agréable, et qu'elle met à la portée de ceux qui n'entendent pas la langue italienne et, avec une partie de ses charmes poétiques, une des œuvres les plus célèbres et les plus amusantes de nos voisins d'au-delà des monts. — Tant de choses en moins de trois vers ! Vous voyez que pour la concision le latin vaut bien la langue turque, telle que la parlait Covielle.

BLUMGARTEN.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Où sommes-nous? au Kamtchatka, au Groënland, au pôle nord? La géographie n'est qu'une faiseuse d'histoires; elle ment haut la main en disant que nous habitons une région tempérée... tempérée par la cheminée ou par le poële, soit; mais grelotter au mois de juin, cela passe la permission. Je parle du Kamtchatka et autres régions glacées, mais il est clair que je les calomnie; elles ont un été, au moins, un été authentique, et nous n'en avons pas. Passe pour le mois de mai, il est convenu depuis longtemps qu'il n'est doux et clément que sous la plume des poëtes. Mais le mois où l'on se baigne devrait-il être le mois où l'on se chauffe? Pour moi, sans vergogne aucune, j'écris ces lignes frileuses à côté d'un bon feu. Ennemi du préjugé, je ne me règle pas sur le calendrier pour obtenir la température que j'aime, je ne consulte que le thermomètre. Mais vous verrez qu'au jour où cette chronique paraîtra les sept soleils luiront. C'est une des malices ordinaires de l'astre-roi. Au risque des contrastes, j'en accepte l'augure!

*
* *

Froid à part, le mois de mai a été bien rempli; l'alternance bisannuelle ramenait l'exposition des beaux-arts. Ce memento serait incomplet si je n'en disais quelques mots. Elle a été ce qu'on pouvait raisonnablement espérer : ni trop en dessus, ni trop en

Digitized by Google

dessous d'une bonne moyenne ; seulement l'installation laissait à désirer. La salle des pas-perdus de la Cour impériale n'est pas favorable aux exhibitions artistiques, la lumière y est mal distribuée. Quelques œuvres sont forcément sacrifiées parce qu'elles sont placées à contre-jour ; il en est, il est vrai, qui gagnent à être vues dans une ombre favorable et gagneraient plus encore à ne pas être vues du tout. Mais les produits de cette catégorie, il serait plus simple de les éliminer franchement. Quand la Société des beaux-arts messine se décidera-t-elle à cet acte de vigueur ? Au risque de passer pour un autoritaire, j'appelle, pour ma part, de tous mes vœux, la censure préalable. Je sais bien qu'on déblatère à plaisir contre les jurys de peinture ; mais on maudit toutes les polices avec le même entrain et pourtant quel état bien réglé pourrait s'en passer ? Allons ! Messieurs, un peu de courage : supprimez, non pas même ce qui est seulement mauvais — car dans ce qui est mauvais il y a parfois un mérite d'intention ou une espérance d'avenir — mais ce qui est grotesque et au-dessous de la critique, l'art sérieux s'en trouvera bien !...

*
* *

Ceci n'est pas un compte rendu du salon. L'espace m'est compté et je me restreins. Mais je puis et dois citer quelques apports qui ont fait sensation : en première ligne, les charmants pastels de M. Gratia, de Lunéville, qui sont lumineux et inspirés. M. Gratia a le don de la transparence et de l'idéal, il est vivant et poétique tout à la fois. M. Émile Michel est aussi un artiste qui pense et fait penser ; sa grande toile, la *chasse sur la falaise*, a un cachet de mélancolie grandiose qui fait rêver... le nuage parle et la mer au loin lui répond ; c'est harmonieusement peint et largement expressif. M. Devilly exposait cinq ou six toiles d'un mérite inégal qui ont largement droit à l'attention de la critique : son portrait du général Mangin, très énergiquement traité, arrête le regard ; il est franc de pose et d'une fidélité rare de reproduction. Le général

Digitized by Google

vit sous le pinceau de l'artiste. Un défaut de raccourci à la jambe du cavalier altère à peine l'effet général du tableau. Suivent deux ou trois toiles dont l'aspect n'est pas folâtre mais qui expriment bien l'inspiration habituellement mélancolique du peintre. M. Devilly n'est pas gai, si j'en juge par ses tableaux; mais il ne devrait pas mettre la nature entière à la livrée de sa tristesse; tout est sombre pour lui, même le ciel africain où il nous montre une lionne aux aguets. De la lumière! de la lumière! M. Devilly... au moins dans le pays du soleil!... Le *Don Quichotte,* dans la Sierra-Morena, est d'une inspiration à la fois touchante et spirituelle; le clair de lune n'est pas assez méridional, peut-être, mais en l'acceptant pour ce qu'il est, je le trouve très heureusement observé et rendu. Comme toujours, le paysage faisait le fond de l'exposition. Quelques toiles de cette catégorie étaient dignes de mention; je n'en aborderai pas le détail qui me conduirait trop loin. Je citerai seulement dans cette direction: MM. Pelletier, Fanart, Jaque, Kuvassey, Rosier; et comme peintres de genre: M. Pils dont les *Pifferari* ont un rendu énorme, Mlle Leclerc qui a fort joliment copié cette nudité qu'on appelle la *Source d'Ingres*, M. Arnoux dont l'*Enfant qui s'éveille* a de la grâce et de la vérité. Mais je me laisse entraîner...

Et tout résolument il faut que je me taise!...

*
* *

Pas avant d'avoir mentionné, en courant, quelques produits de l'exposition de sculpture. La *Jeune fille endormie,* de M. Pêtre, est d'un modelé harmonieux, l'expression reposée de la tête est très vraie et très réussie. Les statues de M. Carpeaux et leurs réductions accusent un talent très sérieux, un talent arrivé. La *Madeleine au désert*, de M. Chatrousse, est une simple terre cuite, de petite dimension, mais remarquable par le sentiment expressif. Notre concitoyen M. Lepetit exposait une série de ces sujets qu'il affectionne : soldats, chouans, bohémiens, exécutés avec une grande

Digitized by Google

habileté de main et une véritable inspiration. Je m'arrête décidément. Sans vouloir faire de compte rendu, pouvoir citer une douzaine de noms recommandables, et qui s'imposent à la mémoire, n'est-ce pas faire un éloge suffisant de l'exposition messine de 1869?

* *
*

Beaucoup de nos artistes en renom ont manqué à l'appel... M. Migette, entre autres, mais il a galamment réparé cette omission. J'ai à annoncer la bonne nouvelle qu'à l'hôtel de ville il expose — est-ce bien le mot propre? — une série de dessins et d'objets archéologiques se rattachant au passé local. On sait que M. Migette est l'un de nos érudits qui connaissent le mieux l'histoire de notre pays; il en a, on peut dire, reconstitué, avec le crayon, les principaux épisodes. Cette exhibition a donc un immense intérêt pour l'art et pour l'intelligence de nos annales. Je ne dis pas que l'accès en soit positivement public, je l'ignore, mais enfin il ne faut pas de bien hautes protections pour visiter ce sanctuaire et certainement il sera l'objet d'un pèlerinage artistique et historique. Ce n'est pas tout; M. Migette, au mérite d'avoir en quelque sorte fait revivre notre passé avec son crayon, ajoute l'intention formellement exprimée de faire don de cet ensemble d'œuvres au musée de notre ville. A l'admiration pour son talent joignons donc tous le sentiment d'une vive et juste gratitude pour sa générosité!...

*
* *

Pendant le mois de mai, le théâtre a lutté de son mieux contre les attractions de la foire si puissantes sur les cœurs de nos concitoyens. Il a fait appel à tous les talents nomades colportant de ville en ville l'art parisien. L'opéra et le vaudeville ont tour à tour, non sans succès, tenu leurs grandes assises sur notre scène. L'académie impériale de musique y a été représentée par Mlle Sasse et nous a valu une représentation très réussie de l'un des chefs-d'œuvre de

Digitized by Google

Meyerbeer. Mlle Sasse, dans la Valentine des *Huguenots*, a fait admirer une voix d'une puissance exceptionnelle comme étendue et comme largeur de sons. Tout le Metz élégant et dilettante a accepté le rendez-vous qu'elle lui avait donné. Seulement l'art qu'on prétend dans le marasme n'en est pas moins hors de prix pour peu qu'il ait une attache parisienne. Aussi, la surélévation du prix d'entrée n'avait permis qu'à un élite d'aller entendre la pensionnaire de M. Perrin. Est-ce pour cela qu'elle a eu la coquetterie de s'en tenir à une seule audition et de ne pas risquer la récidive? Une autre artiste de valeur, mais d'un ordre bien différent, l'a suivie de près sur notre théâtre. Plus modeste à la fois et plus prodigue, Mlle Scriwaneck a donné une série de représentations qui ont lutté avec des alternatives contre la voltige de M. Francisco et les danseuses du théâtre de la Gaîté. Mlle Scriwanek est un talent très apprécié; elle a cette netteté d'articulation et cette rondeur expressive qui sont le cachet ordinaire des artistes éminents. Elle a été fort appréciée, fort acclamée, fort couverte de fleurs; mais peut-être a-t-elle emporté de Metz plus de bouquets que d'écus. Un comique de haute volée, appartenant aussi à l'art parisien, M. Berthelier, lui a succédé dans les applaudissements du public messin; son domaine est celui de la charge au gros sel et il n'épargne pas les assaisonnements. Il a restitué ici la *Vie parisienne*, des auteurs de la *Grande Duchesse*, dans ses conditions de cocasserie les plus véhémentes, lisez si vous voulez les plus extravagantes. Mais, pour le moment, c'est le genre qui a le haut du pavé. On nous annonce tous les jours une réaction du goût ou plutôt du bon sens public contre cette exhibition de grotesques, et ce déchaînement de coq-à-l'âne qu'on appelle le théâtre d'Offenbach; mais la vérité est que l'engouement pour cette littérature des petites maisons dure toujours et que rien ne fait prévoir un changement dans les préférences du public. Il faut en prendre son parti. Après tout, le maëstro Offenbach dépose, suivant un mot célèbre, de l'excellente musique le long de ces puérilités ou insanités scéniques, et la sauce fait passer le poisson. La *Vie parisienne* a donc eu un

Digitized by Google

grand succès à Metz, grâce à M. Berthelier, il faut bien le constater, sauf à nous voiler le front. Voilà donc l'année théâtrale close sur ces billevesées de haut goût. Mais le théâtre à peine fermé s'est rouvert bien vite pour un autre comique voyageur. M. Brasseur a donné deux représentations devant une salle comble. Cette fois, ayant la pluie battante pour complice, il a triomphé de nos goûts de villégiature. Quelle victoire! Il est vrai que puisque nous avons l'hiver en été, c'est bien le moins que l'été nous accorde, par compensation, les plaisirs de l'hiver !...

*
* *

Le Metz intelligent et lettré a fait récemment deux pertes sensibles. M. Moïse Alcan a succombé, jeune encore, aux atteintes d'une longue et incurable maladie. M. Alcan n'était pas seulement un commerçant actif et un juge consulaire zélé, c'était encore un littérateur et un poëte. Il a pris part aux travaux de l'*Austrasie*, la première, l'aïeule vénérable de la présente revue. Il a publié, dans l'*Indépendant*, quelques feuilletons qui ne manquaient ni de style ni d'esprit; enfin, ses poésies sont estimées et il a donné le texte de plusieurs morceaux ou petits poëmes, mis en musique par nos compositeurs les plus autorisés. En rendant hommage au mérite de M. Alcan, la *Revue de l'Est* honore un de ses ancêtres.

*
* *

M. Faivre a également disparu de la scène messine où il a joué un rôle honorable et même, à certains égards, brillant. On peut dire qu'il a été enseveli dans sa gloire, car le renom lui était surtout venu dans ses dernières années où ses conférences publiques ont révélé sa valeur. Certes, depuis longtemps, M. Faivre était apprécié comme un cœur foncièrement honnête et un esprit très cultivé, mais il est incontestable que ses discours publics ont plus fait pour sa renommée que ses écrits. Tout le monde ne lit pas ce qui s'im-

Digitized by Google

prime dans une ville de province, mais la foule va à ces réunions où, au plaisir de voir et d'entendre, elle réunit le charme d'une audition plus ou moins réussie; la vogue est là et c'est tout dire. M. Faivre, excellent catholique mais esprit chercheur, s'est beaucoup occupé d'esthétique chrétienne. Ses vues étaient élevées, sa paraphrase religieuse risquée parfois, sa philosophie douce et attrayante. L'imagination qui, chez lui, régnait en maîtresse était tempérée cependant par les conseils de la raison et réglée par un savoir sérieux; elle a bien pu, néanmoins, lui jouer quelque tour, elle a pu s'égarer, par exemple, à travers les espaces célestes, en donnant de la vie future et des récompenses qu'elle aura pour les bons, des images que la fantaisie mystique pouvait accepter, non la tradition rigoureusement orthodoxe. Mais les intentions du pieux rêveur étaient toujours pures et ce qui a pu ressembler, sous sa plume, à une erreur ne lui a jamais été imputé à crime: bel hommage rendu à son cœur et à son caractère!... Mieux inspiré, peut-être, en jetant ses regards vers l'avenir d'ici-bas, il a donné sur les temps futurs des aperçus qui font honneur à sa verve, à son originalité, et même à son optimisme. Bon lui-même, il croyait toujours aux bonnes intentions des hommes. Quant à son style, il arrivait au charme et à la saveur par la simplicité et l'émotion. En somme, M. Faivre, mort à 70 ans — il était si blanchi qu'on le croyait plus vieux — laissera avec de vifs regrets une trace dans nos fastes littéraires et philosophiques.

25 juin. X.

Le Directeur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

METZ. — IMP. ROUSSEAU-PALLEZ RUE DES CLERCS, 14.

Digitized by Google

ANNEXIONS A LA FRANCE

I

Prise de possession de la ville de Sierck au nom du roi de France, le 2 septembre 1661.

Le manuscrit d'où est tirée la prise de possession de la ville de Sierck, par les commissaires du roi de France, se trouve déposé, grâce au zèle de M. Limon, maire, aux archives communales de la petite ville de Lixheim (Meurthe). Il forme un cahier cartonné de 111 feuillets in-folio. L'écriture en est très lisible; sur la première page on lit le nom du premier propriétaire : « Du cabinet de M. d'Affinicourt prévost de Lixheim. » Les nombreuses difficultés que ce chef de justice éprouvait à cause des habitants des villages situés dans les environs et devenus, par le traité de Vincennes, moitié Français et moitié Lorrains, avaient exigé de ce magistrat une copie exacte de cet important procès-verbal qui avait changé les qualités de tant d'individus et la juridiction de tant de lieux. On sait que, par ce traité, Charles IV de Lorraine, que le poëte Pavillon nommait si

Digitized by Google

plaisamment le *pauvre duc sans terre* [1], avait cédé au roi plusieurs localités importantes, telles que Sarrebourg, Phalsbourg, Dun, Jametz, Clermont, Moyenvic, Sierck avec trente villages, etc., en plus l'abbaye séculaire de Gorze et un chemin militaire pour aller de Metz en Alsace. Désormais, par suite de cette cession, aucune unité territoriale n'existait plus en Lorraine. C'était un acheminement lent, mais vigoureux, vers l'annexion complète du duché. La lecture du travail des commissaires du roi et du duc inspire une profonde pitié pour ce pays, alors totalement dévasté. On y voit des villages sans habitants, des maires, chefs de communauté, réduits à leur propre famille; quelques curés viennent de temps en temps se présenter pour prêter le serment de fidélité et pour montrer qu'un secours spirituel existe encore pour les malheureuses populations. Quelle différence avec l'état de Lorraine au moment de la cession par le fils du bon duc Léopold !

Le traité de Vincennes avait été le dernier acte politique du cardinal Mazarin. Presque mourant, il avait enveloppé Charles IV dans une foule d'artifices que les commissaires royaux surent commenter et rendre plus durs, malgré les efforts de leurs malheureux collègues lorrains, défenseurs, avec toute l'énergie du désespoir et du patriotisme, de la mission délicate qui venait de leur être confiée. Le Parlement de Metz, de son côté, n'enregistra, après vérification, les procès-verbaux des commissaires députés que le 22 avril 1664.

« Ce dernier traité, dit l'historien du Parlement de Metz, en rétablissant Charles IV dans ses états, devait

[1] Étienne Pavillon. *Poésies diverses*, t. II, p. 241. Amsterdam, 1747.

Digitized by Google

nécessairement apporter un grand changement aux attributions et au ressort du Parlement de Metz. Aussi quand le traité de 1661 fut envoyé à la Cour pour y être enregistré, il donna lieu à un examen sévère dont M. le conseiller Péricard fut chargé. Il ne fut enregistré, le 3 novembre, qu'avec des modifications et sous la réserve de faire des remontrances dans lesquelles le Parlement fit remarquer à Sa Majesté que le duc de Lorraine avait énoncé dans le traité jusqu'aux moindres villages qu'il cédait à la France, de manière à composer seize articles, tandis que la cession considérable qu'on lui faisait était exprimée en termes généraux et en quelques lignes. La Cour signalait surtout cette circonstance importante que les territoires cédés par le duc de Lorraine avaient pour la plupart appartenu de tout temps à la France.

« Le Parlement se croyait autorisé à faire de pareilles remontrances, car *il avait été institué,* disait-il, « pour » veiller continuellement à la conservation des droits de la » Couronne et empêcher les entreprises des princes. » Il combattait principalement *pro domo suâ.* Dans cette circonstance, son intérêt devait céder devant le besoin général de la paix : ces remontrances ne furent pas écoutées, elles ne pouvaient pas l'être, et le 5 janvier 1664 il dut enregistrer purement et simplement le traité conclu avec le duc de Lorraine. »

On pouvait dire avec raison que le cardinal Mazarin avait trouvé la France plongée dans les plus grands embarras, il la laissa à sa mort dans l'état le plus florissant. Ayant eu à soutenir tout à la fois des guerres civiles très opiniâtres et des guerres étrangères sans relâche, il ménagea le tout avec tant d'habileté, que les unes ayant fini par l'humilia-

Digitized by Google

tion de tous ses ennemis domestiques, il termina les autres par les deux traités de paix les plus glorieux et les plus avantageux que la France ait conclus jusqu'à cette époque, et après tout cela il laissa au roi des finances en meilleur ordre, et des armées plus fortes que l'on n'eût jamais vues [1].

Aussi Louis XIV se montra impatient de profiter des avantages qui venaient de lui être assurés. Il envoya deux commissaires faire reconnaître son autorité dans ses nouvelles acquisitions. Le maréchal de La Ferté Sennecterre, son gouverneur en Lorraine, et le comte de Brinon, lieutenant-général dans le pays, eurent ordre de leur prêter assistance.

Le premier commissaire était Jean-Baptiste Colbert, sieur de Saint-Pouange et de Villacerf. Maître des comptes, puis intendant de justice en Lorraine, dans le Barrois et les Trois-Évêchés, de 1658 à 1661, il avait, en cette qualité, séance au Parlement de Metz. *Les archives de Nancy* [2] nous donnent quelques renseignements sur l'intendant Colbert. Le 10 mai 1658, le Conseil de cette ville lui demande la permission de faire une levée de 14 francs sur chaque chef de famille. Le 18 décembre, l'intendant, « sur ce qui nous a été remontré que les revenus de la » ville estoient diminués par continuation de la guerre, » qu'il ne leur reste que fort peu pour satisfaire aux » grandes charges et dépenses qui leur surviennent suc-

[1] Remarques sur les lettres de Bolingbroke relatives au siècle de Louis XIV, par Voltaire. Dresde, 1755, p. XII.

[2] Résumé précieux des trésors historiques de cette ville fait avec le plus grand soin par M. Lepage, archiviste du département. 4 volumes. Nancy, 1865-66.

Digitized by Google

» cessivement depuis une longue suite d'années..... » accorde l'imposition.

Ce fut sans doute pour le remercier de cette faveur que la ville lui offrit soixante jetons d'or à ses armes et à celles de Nancy, ce qui ne fut accepté qu'après qu'il « aurait fait grandes résistances. »

M. de Colbert ne voulut pas rester débiteur de la ville de Nancy, il offrit à l'église de Saint-Epvre une châsse d'argent ciselée sur quatre pommes où étaient représentées quatre figures; la châsse contenait des reliques des saints Félix, Jenciane, Placide et Juvénal.

Le Parlement de Metz eut à lutter contre lui en 1659, relativement à divers objets et notamment en ce qui concernait la connaissance et la révision des comptes de la ville de Toul. Il mourut le 29 avril 1663.

Le second commissaire était le propre frère du grand ministre, M. Charles Colbert de Vandières, président au Conseil souverain d'Alsace. En 1656, conseiller au Parlement de Metz, nommé président en 1661, il fut reçu le 14 février 1662. Il quitta cette année la magistrature pour remplir les plus hautes fonctions diplomatiques : on le vit tour à tour intendant de Provence, ambassadeur en Angleterre, plénipotentiaire au traité de Nimègue, et enfin ministre d'État sous le nom de marquis de Croissi. Madame de Sevigné ne l'aimait pas et l'appelait *Figuriborum*[1]. Il mourut à 67 ans, en 1696. Le 6 septembre 1661, les affaires du roi exigeant sa présence en Alsace, il laissa son parent seul contre les commissaires lorrains. Ces derniers, abandonnés par leur souverain,

[1] M. Em. Michel. *Biographie du Parlement de Metz*, pp. 99, 100.

Digitized by Google

furent obligés, malgré leurs protestations, de laisser le commissaire français interpréter le traité à sa guise.

La plus ancienne mention de la famille Colbert en Lorraine est la nomination par le roi d'un de ses membres comme greffier du Conseil souverain établi à Nancy le 16 juillet 1634.

Le duc Charles IV, par patentes données à Bar-le-Duc en date du 26 avril, avait nommé pour commissaires le président de Gondrecourt et M. Florimond, baron d'Allamont, colonel de cavalerie, bailli du marquisat de Pont-à-Mousson[1]. Le président de Gondrecourt n'ayant pu remplir ses nouvelles fonctions à cause de son grand âge, le duc, étant à Paris, le remplaça par lettres du 13 juillet par « son tres » cher et féal conseiller et auditeur en la Chambre des » Comptes de Lorraine François Serre », qui assista courageusement le baron d'Allamont.

On voit quelques années plus tard, le 3 juin 1664, M. de Serre faire ses reprises au duc pour le tiers de la terre de Clevant[2], et le 6 février mettre les chartreux de Bosserville en possession de la terre et seigneurie de ce lieu. (H. Lepage. *Communes de la Meurthe.*)

Parmi les personnages qui furent aussi employés à l'exécution du traité de Vincennes, le comte de Brisacier, gouverneur de Sierck pour le Roi, mérite une mention spéciale. Il était chevalier, maréchal de bataille des armées, grand-bailli

[1] En 1674 on le retrouve en Franche-Comté, commandant un corps de 1,500 hommes. Le 24 décembre de cette même année, il se distingue au combat de Mulhausen, et le 29 du même mois il tient tête à Turenne au passage de l'Ill. Il comptait battre ce général dans cette affaire, où il eut son cheval blessé en chargeant à diverses reprises les Français. D'Allamont mourut, dit-on, de déplaisir de n'avoir pas été soutenu.

[2] Domaine situé commune de Custines (Meurthe).

Digitized by Google

d'Allemagne. Il avait épousé Nicolle-Françoise de Montby-Bornet, dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, née en 1630. Nicolas de Brisacier acheta, en 1655, pour 90,000 livres barrois de doña Isabella-Clara-Eugénie comtesse de Hombourg, veuve de Joachim de Lenoncourt, gouverneur de Thionville, le château de Hombourg sur la Caner avec la seigneurie en dépendant [1]. Il fut tué d'un coup d'arquebuse en défendant ce château, qui fut livré aux flammes le 29 juin 1677 [2]. Sa femme mourut à Hombourg le 19 juillet 1701. L'un et l'autre furent inhumés dans les caveaux de la chapelle castrale de l'église. Marie-Thérèse de Brisacier, leur fille unique, épousa Jacques-Gustave de Malhortye, marquis de Boudeville. Elle fit réparer l'aile du château en 1719; on y voit ses armes. En 1646, Brisacier, aide-de-camp de La Ferté-Sennecterre, contribua à la défaite de 200 hommes de la garnison d'Arlon venus au secours de Longwy.

Comme bailli d'Allemagne (le Saargau) pour le Roi, M. de Brisacier [3] fut chargé de la levée des contributions de guerre dans les cantons nouvellement annexés de son commandement. L'argent tardait souvent à rentrer, et le bailli dut souvent employer la violence pour faire payer les communautés. Les *Archives départementales de la Meurthe,* à Nancy, possèdent quelques lettres adressées par M. de Brisacier aux officiers de la ville de Fénétrange pour exiger d'eux le montant de la contribution de l'année 1656.

[1] Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle, par M. G. Boulangé. Metz, 1853, p. 35.

[2] Une inscription en forme de croix indique la place où il expira. (M. G. de Faultrier.)

[3] Parmi les membres de cette famille, on distingue un intendant des finances, un secrétaire des commandements de la Reine, un père jésuite, deux abbés de Flabémont, au diocèse de Toul, dont l'un supérieur des Missions, etc. (V. *Moreri,* les Tables de la *Gazette de France.*)

Digitized by Google

En transcrivant ces missives on verra dans quelle position misérable se trouvaient les malheureux habitants de la Lorraine allemande et avec quelle rigueur on faisait les exécutions militaires.

La première lettre datée de Sierck, du 12 mai 1656, se borne à avertir les officiers de Fénétrange qu'ils sont compris dans la levée des 930 rixdallers, employés pour payer les garnisons françaises établies dans le pays. Voici comment s'exprime le châtelain de Hombourg :

Messieurs,

Vous verrez par la copie ci-jointe que votre communauté, par ordre de M. l'Intendant, est comprise dans les 930 rixdallers pour subsistance de la dernière année courante des garnisons y dénommées; ainsy ayant donné asssignation aux sujets de votre bailliage de se rendre icy dans le 8e du mois prochain pour voir procéder à la répartition qui s'en fera ledit jour, j'ai voulu vous donner avis afin de vous y trouver aussi et quelques-uns de votre parti, faute de quoy sera passé outre à ladite répartition. Vous aurez donc à vous y conformer et consentir cependant. Ce présent porteur de Morhange à cet effet exprès étant.

De Brisacier.

A Messieurs les Officiers de Fénétrange.

Il est ordonné au maire de Morhange d'envoyer le paquet ci-joint à Fénétrange et d'en rapporter un récépissé dudit paquet. Je prie messieurs les officiers dudit lieu d'en payer l'exprès. »

Fait à Sierck le 12 mai 1656.

L'argent n'arriva pas. Brisacier fit enlever quelques habitants de la ville de Fénétrange. Une année après il

Digitized by Google

demandait de nouveau de l'argent. Ces deux dernières lettres sont une nouvelle preuve des calamités que souffrit le pays :

« Sur la plainte qui nous a été faite par les sujets prisonniers de la seigneurie de Fénétrange à Sierck au sujet de 650 francs, à quoy ladite seigneurie est cottisée pour sa cotte des contributions de Hombourg, Bitsch, Landsthul et Mussy des six premiers mois de l'année dernière, que nonobstant qu'ils aient été détenus audit Sierck depuis tantôt six mois et demi pour le payement de ladite somme de 650 francs, il n'y a été en aucune façon satisfait et qu'il nous plut envoyer enlever d'autres sujets de ladite seigneurie pour avancer ledit payement. Nous, ayant égard aux grands frais du passé et de l'avenir, donnons avis aux sujets de la seigneurie que si dans la fin de may prochain au plutôt, ils ne satisfont, tant au principal qu'aux frais des prisonniers détenus, ils seront courus et enlevés et ce jour pour tout délai.

Nancy le 22 avril 1657.

« Il est ordonné au maire de Morhange d'envoyer le paquet cijoint à Fénétrange et de rapporter un récépissé dudit paquet et je prie messieurs les officiers dudit lieu de payer l'exprès.

Fait à Sierck le 12 mai 1656.

De Brisacier.

A Mr Fierlance, gouverneur de Fénétrange.

Cette dépêche fut suivie d'une plus menaçante :

A Hombourg ce 18 may 1657.

Monsieur,

J'ai toujours attendu de vos nouvelles devant que d'entreprendre une seconde course, mais puisque je vois que l'on amuse ces pauvres gens qui sont prisonniers, vous pouvez vous assurer que jour sur

Digitized by Google

autre, ils auront mes gens sur les bras; je n'ai jamais vu de si grands coquins que les officiers de Fénétrange, vous dehors, si j'en pouvais tenir un, je lui ferais éprouver ce que c'est que la tour de Sierck [1]; je ne désespère pas que mes gens ne m'en amèneront quelques-uns. Cependant je vous prie de croire que je suis en votre particulier,

Votre très-humble et très-affectueux serviteur.

De Brisacier.

Pour les chevaux, il est impossible et de toute impossibilité de les retrouver, mais il sera fait bon de ce qu'ils ont été vendus.

A Mr de Fierlance, gouverneur de Fénétrange.

Comment finit cette malheureuse affaire? Parvint-on à satisfaire le gouverneur? Les bourgeois de Fénétrange furent-ils relâchés? Les archives de Lorraine ne contiennent plus rien sur ce malheureux incident. D'après le cahier du *Magistrat* de la ville de Fénétrange, le noble *(Junckler)* Paul Robert Fierlance était, en 1657, bailli pour MM. d'Havré. Il avait remplacé J.-J. Meyer et il fut remplacé, à son tour, par ce même individu l'année suivante.

II

Le nº 46 des « Plans et profils des principales villes des duchés de Lorraine et de Bar... dessinez sur les lieux et présentez au Roy par le sieur Beaulieu le Donjon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et l'un de ses ingénieurs », donne la carte à l'échelle d'une lieue du gouvernement de Sierck,

[1] En voyant les vues de Beaulieu, on peut se donner une idée de cette fameuse tour.

Digitized by Google

et le n° 48 représente une vue de « CIRK » prise de la rive gauche de la Moselle. Le château, qui ne communiquait avec la ville que par une seule porte, domine les maisons éparses le long de la Moselle. L'immense tour du guet surplombe à son tour le château. Derrière elle se trouvait le logement du gouverneur. Le ruisseau de Montenach traversait la ville qui n'était fermée que d'une simple muraille accompagnée de tours. D'après le plan qu'en donne Beaulieu, Sierck avait trois portes : celles de Trèves, de Thionville et de l'Horloge. Le dessin et le plan ci-dessus doivent remonter à quelques années avant 1659. Le plan est à l'échelle de 80 toises.

Après la prise de Thionville, le duc d'Enghien s'était rendu maître de Sierck, le 3 septembre 1643 ; cette place appartient depuis cette époque à la France. Louis XIV en fit démanteler les fortifications. On conserva cependant le château, dont le commandant, en 1744, était M. de Geisen, M. Larras de Tarjazet, major ; en 1746, on trouve des Robert, commandant, Damien Soucelier, major. Dans les dernières années du règne de Louis XVI : commandant, M. Kennedy ; major, M. Soucelier d'Itting.

L'ingénieur Beaulieu, outre les trois planches qui parurent dans l'ouvrage cité dessus et que feu M. Noël estime avoir été fait pour être vendu en détail [1], donna un « plan de la ville et du château de Sierck en Lorraine, assiégée et prise par l'armée du roi, commandée par monseigr le duc d'Anguien, général des armées du Roy

[1] Le savant lotharingophile (catalogue n° 3497) a pu réunir 63 feuilles, compris le titre avec quatre exemplaires ; les vues sont gravées par Cochin Perel, les cartes et plans par Van-Loon et par un artiste qui a pour monogramme un N et un D. La hauteur des planches est presque toujours de 107 millimètres, la largeur de 153.

Digitized by Google

en Flandre et Luxembourg, le 3e septembre 1643 ». Hauteur, 449 millimètres; largeur, 547.

Dans la description que donne M. J-.A. Schmitt[1] de cette gravure, on lit qu'à gauche se trouve « l'abbaye de « Perel », entre laquelle et la rive droite de la Moselle se développe le quartier du sieur d'Espenan. Ce nom se trouve écrit Petel (?) dans la carte de Jaillot et ne se trouve pas dans celle de Cassini.

N. Cochin a gravé une vue de « Sirck en Lorraine », au moment du siége de 1643[2].

Le château de Montclair, dont on fait mention dans l'extrait copié plus bas, s'élève au-dessus d'un promontoire formé par la Sarre, à peu de distance de la célèbre abbaye de Mettloch. Lorsque la plus grande partie de la rive droite de la Sarre fut cédée à l'archevêque-électeur de Trèves, le château démantelé ne fit plus partie du gouvernement des Trois-Évêchés; plus tard il revint en propriété à la France, lors des guerres de la République, et il fut compris dans le département de la Sarre. M. Constantin de Briesen, dans son ouvrage en allemand sur l'arrondissement de Merzig, parle longuement de ce château. Il a ajouté à son excellente notice une vue des ruines du castel, les blasons des familles qui en furent possesseurs et un plan réduit[3]. Sistrof et Fremesdorff, cédés par la Lorraine à la France, en vertu de l'article XI du traité de Vincennes, se trouvent sur la rive gauche de la Sarre. Sous l'Empire, ils furent du canton de Reling, arrondissement de Thionville. Les traités de 1815 les réunirent à la Prusse.

[1] Catalogue descriptif des estampes relatives à la guerre de Trente ans en Lorraine... (*Mém. de la Société d'Archéologie lorraine*. 1868, p. 336-337).

[2] Id., p. 338.

[3] P. 101 à 103, Saar-Louis, 1863. 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Louis XIV, au mois de novembre 1661, établit une prévôté royale à Sierck. Les appels allaient au bailliage de Thionville [1]. La coutume de Lorraine régissait la prévôté, dont la plus grande partie était du ressort spirituel de l'archevêché de Trèves. L'abbé de Bouzonville avait la collation de la succursale de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Laurent, sise au faubourg de Thionville. La paroisse était au village de Rüstroff. Dans ce dernier lieu il y avait un couvent de tertiaires de saint François. Le corps municipal se composait d'un maire (en 1789, M. de Schonen), d'un lieutenant, d'échevins, etc. Le maire était colonel de la milice bourgeoise, composée de quatre compagnies. Le château était gardé, au moment de la révolution, par un détachement d'invalides de Précy.

Mais il est temps de revenir au manuscrit de Lixheim et au procès-verbal de prise de possession qui fait l'objet du présent travail. Voici l'intitulé du manuscrit [2] :

REGLEMENT de la route fait par Messieurs les Comissaires députés par sa Majesté très chrétienne Louis quatorze et son Altesse sérénissime Charles Duc de Lorraine conclvd le 26 : Octobre mil six cent soixante & un en èxecution du traité fait au nom de sa Majesté par feû Mr le Cardinal Mazariny avec sadite Altesse sérénissime conclvd et signé le dernier Febvrier de laditte année 1661.

Nous Jean Baptiste Colbert, chevalier seigneur de Saint-Pouange, conseiller d'Etat du Roy en ses conseils d'Etat direction et finances;

[1] Par le traité de 1718 « les sujets lorrains résidans dans le district de Château-Salins étaient exempts du péage à Sierck, à Saarlouis et dans leurs dépendances » et réciproquement.

[2] L'original doit se trouver sans doute au ministère des affaires étrangères, à Paris. Des copies peuvent exister dans les archives des Cours impériales de Metz et de Nancy. En tout cas, la bibliothèque impériale a un manuscrit identique.

Digitized by Google

Et Nous Charles Colbert, aussi chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, prèsident en son conseil souverain d'Alsace et Intendant de la justice, police et finances audit pays, *commissaires députés par lettres patentes de Sa Majesté,* en forme de commission en date du 23 May dernier; signé: LOUIS, et sur le repli: *De par le Roy:* DE LAUSMÉNIE scellées du grand sceau, en cire jaune pour l'exécution du traité fait en son nom par feu Mr le cardinal Mazarini avec Son Altesse Sérénissime le duc de Lorraine, conclu et signé le dernier fevrier de la présente année mil six cent soixante et un;

Et Nous, Florimond d'Allamond, baron de Chauffour, colonel de cavalerie, gouverneur et bailli du marquisat de Pont-à-Mousson;

Et François Serre, seigneur de Clevant, conseiller et auditeur de la chambre des comptes de Lorraine, aussi commissaires par *sadite altesse* pour l'exécution dudit traité par lettres patentes de S. A. S. en forme de commission en date du 26e avril et 16e juillet derniers; signé: CHARLES, et sur le repli de celle du 26 avril, signé: RAULIN; et l'autre: MENGIN, et scellées du grand sceau de cire rouge. De toutes lesquelles commissions, copies seront insérées à la fin dudit procès-verbal pour satisfaire au désir desdites commissions, et travailler, en vertu d'icelles, à l'exécution dudit traité. Estant en la ville de Nancy, nous nous serions, pour ce sujet, plusieurs fois assemblés et en diverses conférences, notamment pour fixer l'estendue de la demi lieue de Lorraine que doit avoir de large le chemin cédé à Sa Majesté, pour le passage des troupes de France et des sujets de S. M. en Alsace, et nous n'estant pu demeurés d'accord, attendant que nous puissions terminer cette difficulté, pour ne pas perdre de temps, nous aurions trouvé à propos de commencer par l'exécution du cinquième article et du onzième article dudit traité, par lesquels il est porté que S. M. retiendra, demeurera saisie, et jouira effectivement de la place de Sierck, qui devait être rendue à S. A. S. par le traité des Pyrennées, comme aussi du nombre de trente villages, qui se trouveront dans les dépendances de ladite place, au choix de S. M., dont l'élection et le dénombrement se feraient incessamment par des commissaires de

Digitized by Google

S. M. a ce députés ; que sadite Altesse Sérenissime a cédé à S. M. la souveraineté et généralement tout ce qui peut lui appartenir dans les lieux Sistroff, Fremesdorff et Montclair, situés sur la rivière de Sarre avec leurs banlieues.

A l'effet de quoi, nous serions partis le dimanche 28e août 1661 et nous nous serions rendus en la ville de Sierck le lendemain 29, auquel lieu, nous aurions examiné ledit jour, et le lendemain 30e les mémoires et éclaircissements que l'un de nous commissaires aurait à devant pris sur les lieux sur l'état des villages, dépendant de ladite ville, du nombre des habitants et des commodités et avantages que l'on pourrait tirer pour le maintien des lieux et le service du Roy, et pris les sentiments du sieur Brisacier, gouverneur de Sierck, comme aussi de beaucoup de personnes intelligentes et connaissantes le pays comme des principaux manants et habitans de la prévôté de Sierck.

Et le mardy dernier dudit mois, Nousdits commissaires tant du Roy que de S. A. nous serions transportés au château de Montclair cédé au Roy avec les villages de Sistroff et de Fremesdorff par ledit article XIe dudit traité, auquel château nous aurions trouvé un commandant et dix soldats, qui y tiennent garnison, et qui nous ont dit y avoir été établis depuis environ un mois, par ordre du Roy, de laquelle place nousdits commissaires aurions pris possession au nom de S. M. en vertu des pouvoirs qui nous ont été donnés par notre dite commission.

Sur quoy, nous les dits commissaires de Son Altesse Sérénissime aurions déclaré que S. A. n'a entendu céder au Roy autre chose audit Montclair que ce qui peut lui appartenir, soit en souveraineté ou autrement.

Et par nous commissaires du Roy, a été dit que la possession que nous avions prise au nom de S. M. dudit chateau de Montclair est en conséquence de l'article XIe du traité qui doit être exécuté, selon sa forme et teneur, et qu'elle aura lieu sur tous les droits de proprieté et souveraineté généralement quelconques ainsi qu'ils ont été cédés par ledit article, protestant que ce disent au contraire les

Digitized by Google

commissaires de S. A. est une contravention audit article du traité, et qu'il ne leur appartient pas d'expliquer les articles du traité, mais seulement de les exécuter.

Et par nous commissaires de S. A. S. au contraire a été insisté à nos déclarations, comme étant icelles conformes aux termes et à l'intention du traité et ne pourront approuver ladite dépossession.

Le jeudi, premier septembre, nousdits commissaires nommés par le Roy aurions fait venir par devant nous les habitans des villages de Sistroff et de Fremesdorff, lesquels ont prêté serment de fidélité au Roy en nos mains, selon les formes ordinaires en tels cas requises et accoutumées. Après que nousdits commissaires de S. A. S. en conséquence de l'article XVIIIe du traité, les ont déchargés de celui qu'ils pouvoient avoir prêté à S. A. S. comme aussi de toutes subjections et obéissances quelconques ils étoient attenus envers S. A.

Et le même jour, après que nous susdits commissaires de part et d'autres aurions eu plusieurs conférences au sujet du choix que nous commissaires du Roy devont faire de trente villages de la dépendance de Sierk, énoncés en l'article V^e dudit traité, aurions choisy ceux cy-après spécifiés suivant qu'il en a été convenu avec les commissaires de S. A. S.

S'ensuit les déclarations desdits villages :

Niederkontz (Basse-Kontz) ; — Rettel, *haute justice* [1] ; — Oberkontz et Metrich, en ce qui appartient à S. A. S. Ces deux n'étant pris que pour un. S. A. n'étant pas seul seigneur. *Diocèse de Metz ;* — Malling, *haute justice ;* — Oudren et Breistroff, en dépendant, ce qui appartient à S. A. ; — Kerlingen (Kerling) ; — Lemestroff ;

[1] Le duc de Lorraine céda à la France par l'article VIII du traité de Paris, du 21 janvier 1718, 3,000 arpents du bois dit Kaldenhoven, canton de la « Thuilerie » où les habitants devenus français avaient des droits de marnage, chauffage et pâturage. Les 300 arpents de bois donnés par le duc Charles à la Chartreuse de Rhetel pour la moitié de son chauffage, étaient compris dans la cession. Le roi, de son côté, rendit le restant de la forêt. Il la détenait depuis 1661 ; il restitua aussi la forêt de Monneren, les droits des habitants réservés

Digitized by Google

— Kedingen (Kédange), *diocèse de Metz;* — Metzeresche, id.; — Hombourg, id.; — Budange, id.; — Aboncourt, id.; — Ober-Altroff, id., *haute justice;* — Bettlainville, id.; Saint-Humbert (Saint-Hubert), *diocèse de Metz;* — Hellingen et Weckringen (Helling et Weckring); — Kemplich, *diocèse de Metz;* — Monneren, id.; — Saint-François; — Sainte-Marguerite; — Mentzkerken (Montrequienne); — La Croix; — Kalembourg; — Laumesfeld et Hargarten, qui ne font qu'une communauté et en ce qui appartenoit audit lieu d'Hargarten à S. A. S.; — Kirsch et Kattweiller, qui ne font qu'une communauté; — Montenach; — Rüstroff; — Apach; — Ewendorff; — Marienflos et les autres de Bestroff et Rüdling que nous dits commissaires de S. M. avons dits être dépendants de Sierck [1].

Et par nous commissaires de S. A. S. a été soutenu que lesdites censes sont des finages à part, particulièrement celle de Bestroff, qui est une haute justice séparée et indépendante dudit Sierck: néanmoins ont été accordés au Roy outre et par dessus les villages ci dessus spécifiés.

Et ont dit les commissaires du Roy, qu'en cas que dans le nombre de villages ci dessus déclarés, il s'en trouve quelques uns dont la souveraineté n'appartienne pas à S. A. ou qu'elle lui soit disputée, ou qu'il n'en soit pas paisible possesseur, nousdits commissaires députés par le Roy, nous sommes réservés et réservons d'en faire choix de tels autres que nous jugerons a propos pour le service de Sa Majesté.

Sur quoy, nous dits commissaires de S. A. S. avons dit et soutenu que l'article ci dessus ne peut avoir lieu, que ce serait, que, pour faire naître des difficultés, puisqu'on a assez fait connaître aux sieurs commissaires de S. M. par les comptes a eux représentés de la recepte de Sierck et par les autres instructions qu'ils

[1] Stemer n'indique pas tous ces lieux; ils sont très difficiles à chercher sur la carte de Cassini et encore plus dans les statistiques et annuaires modernes. Ewendorff fut recédé, en 1718, à la Lorraine en échange de Frischingen.

Digitized by Google

en ont voulu tirer que lesdits villages sont de la souveraineté de S. A. S. suivant qu'il est dit cy dessus et par la connaissance aussi que le sieur Brisacier, gouverneur du lieu et autres officiers de S. M. en ont pu avoir depuis que le Roy les a possédés : la souveraineté ne leur ayant été disputée en quelque manière que ce soit et partant nous ne pouvons demeurer d'accord dudit article : le Roy pouvant aisément s'en conserver le droit et la possession.

Et par Nous, commissaire de S. M. a été persisté en ce que nous avons dit ci-dessus et déclaré que ladite ville de Sierck et les trente villages et cens ne sont cédés par S. A. à S. M. que pour en jouir aux mêmes charges et conditions, qu'il les a possédés cy devant et avec leurs finages et banlieux et non plus.

Et ajouté par les mêmes commissaires que ce qui a été cédé par S. A. S. par ledit traité doit être franc et quitte de toutes charges et hypothèques.

Et Nous, commissaires de S. A. S. avons persisté au contraire et soutenu que le Roy n'en pourra jouir que selon le droit que S. A. y avait : que les lieux, qui demeureroient à S. A. S. dépendant de l'office de Sierck, demeureront aussi déchargés de toute servitude, banalité et redevances, en quoi ils pourroient être attenus ci-devant au chateau, ville et recepte du dit Sierck, tant pour le passé que pour l'avenir.

Et par Nous commissaires de S. M. a été soutenu que le Roy peut et doit, en vertu dudit traité jouir de tous les droits et redevances quelconques appartenant au domaine de sa place de Sierck et des villages et censes ci-dessus déclarés, dont nous avons fait choix et protesté que la déclaration desdits commissaires de S. A. ne pourra nuire, ni préjudicier aux droits de S. M. ni aux particuliers auxquels il peut être dû.

Le vendredi, deuxième dudit mois, nous susdits commissaires de S. M. et S. A. aurions fait convoquer par devant nous, en l'hotel de ville dudit Sierck, les maires et gens de justice dudit lieu, lesquels y auraient comparu savoir : Mathieu Metzlingen, ancien échevin, Pierre Wénétrange, Claude Simon, Pierre Boudet, échevin,

Digitized by Google

Balthazard Bour, maire, Jean Leimerstroff, clerc juré, Jean Bourth, tabellion et greffier, Jean Menel, tabellion, Jean Brescht, sergent de la justice ordinaire, et Adam Kerschel, sergent de la prévôté.

Et après, Nous commissaires de S. A. S. en vertu du pouvoir à nous donné en vertu de nos commissions et en conséquence de l'article XVIII dudit traité, les avons déchargés du serment de fidélité, qu'ils pouvoient avoir prêté à S. A. S. Comme aussi de toutes les subjections et obéissances ez quelles ils étaient tenues envers S. A. S. Ils ont prêté entre les mains de Nous commissaires de S. M. le serment de fidélité au Roy et promis par icelui de bien et fidèlement exercer leurs charges, sous son autorité, *à la réserve dudit Boudet*, qui a refusé de prêter ledit serment, pour raison duquel refus, nous lui avons fait défense de s'immiscer a faire aucune fonction de ladite charge d'échevin et aux autres échevins et gens de la ville de l'y souffrir.

Et sur ce que les susdits maire et gens de justice, nous ont requis, qu'il nous plût les maintenir et les conserver dans les privilèges, franchises, exemptions, immunités attribuées à leurs charges, nous avons, par provision, ordonné qu'ils y seront maintenus et gardés et en jouiront, comme de passé sous le bon plaisir du Roy et jusqu'autrement par S. M. il en ait été ordonné.

Et ledit, Nous susdits commissaires de S. M. et de S. A. S. aurions aussi fait venir par devant de nous, audit Hotel de ville, les curés, maires et habitans tant de la ville de Sierck que des villages choisis de la dépendance d'icelle, où seraient comparus ceux de la ville de Sierck, ceux des lieux Rüstroff et Rüdeling de Lemestroff, de Helling, de Kemplich, de Monneren, de Saint-François, de Sainte-Marguerite, de Lacroix, de Kalembourg, de Laumesfeld, de Kirsch, de Montenach, de Breistroff, d'Apach, d'Evendorff, de Marienflos, de Kaltweiler, tous lesquels, après que nous commissaires députés par S. A. S. les avons déchargés du serment de fidélité qu'ils pouvoient avoir prêté, et des subjections et obéissances, ez quelles ils étaient attenus à S. A. ont prêté ez mains de nousdits Commissaires députés par le Roy le serment

Digitized by Google

de fidélité à S. M. selon les formes ordinaires et en tel cas requis et accoutumés.

Et encore le même jour, Nous susdits commissaires, tant du Roy que de S. A. S. nous serions transportés sur le grand chemin qui va de Sierck à Trèves, au dessous du village d'Apach sur et au-delà du ruisseau appelé Schinalbach, qui fait séparation du ban et village d'Apach avec celui de Perle ; auquel lieu nous aurions fait planter une borne de pierre, qui marque la séparation dudit village d'Apach, l'un de ceux cédés au Roy, par le traité de Lorraine et de celui dudit lieu de Perle, à laquelle borne, du côté de l'occident est gravé un écusson aux armes de France, et à la même borne, du côté de l'orient est gravé aussi une croix de Lorraine, laquelle borne, en notre présence et en celle des maires et principaux habitans desdits lieux d'Apach et de Perle, convoqués par nos ordres à cet effet: lequels ont reconnu que ledit finage d'Apach s'étendoit d'environ soixante pas au-delà de ladite borne en tirant vers Trèves, sur le grand chemin.

Le lendemain 3e du mois de septembre sont comparus par devant nous, commissaires susdits le sieur curé et les habitants du village de Montrequienne, lesquels ont prêté entre nos mains de même que ceux dénommés ci-dessus le serment de fidélité au Roy, après qu'ils ont été déchargez par nous commissaires de S. A. comme aussi des subjections et obeissances ez quelles ils lui étoient attenues.

Ledit jour, nous commissaires tant du Roy que de S. A. S. nous serions transportés sur le grand chemin qui va de Sierck au village de Kirsch, où étant à main gauche dudit chemin vis à vis la croix de Kirsch entre les bois de Perle et celuy de Rüstroff et plus approchant dudit bois de Rüstroff que de celui de Perle, avons fait planter une borne de pierre faisant séparation des bans et villages d'Apach et de Perle, sur laquelle borne est gravé du côté de l'occident un écusson aux armes de France et du côté de l'orient une croix de Lorraine, et icelle plantée en notre présence et en celle des maires et principaux habitans des villages d'Apach et de Perle.

Digitized by Google

Et environ 200 pas de laditte borne et tirant du côté de Kirsch, à main droite du chemin qui va de Sierck à Kirsch, a été plantée une petite pierre de roche à pointe de diamant, laquelle sert de borne pour servir de séparation aux bans et finages de Rüstroff cédé au Roy par le traité de Lorraine et de celui du village de Kirsch ; qui répond ladite pierre à une borne que nous avons fait planter cejourd'huy pour servir de séparation aux mêmes finages en tirant du côté d'occident au quart du bois sur laquelle borne est de même gravé du côté d'occident un écusson aux armes de France et de l'autre une croix de Lorraine, et ont été tant ladite pierre de roche et ladite borne plantées en notre présence et en celle des maires et principaux habitans desdits villages de Rüstroff et de Kirsch.

Et pour le surplus des bornes qu'il conviendra planter pour régler les limites des banlieux et finages des lieux cédés au Roy d'avec ceux qui demeurent à S. A. S. sommes convenus que lesdits endroits où elles devront être plantées seront reconnus par le sieur de Brisacier, gouverneur de Sierck, que nous dits commissaires du Roy avons dénommé pour cet effet, et par le sieur Forget, nommé aussi par nous commissaires de S. A. S. lesquels en feront dresser procès-verbal, les maires et gens de justice appelez ainsi qu'il est accoutumé de faire en semblable cas par iceux a nous rapporté être fait ce qui sera trouvé à propos tant pour la conservation des droits du Roy que de ceux de sadite Altesse

Et le lundi cinquième du mois de septembre nous commissaires deputés tant du Roy que de S. A. nous étant transportés à Hombourg, un des trente villages de la dépendance de Sierck choisis par nous commissaires du Roy, y aurions fait appeler par devant nous les curés, maires et habitans du lieu de Hombourg et ceux de Kédange, Budange, Metzeresche, Aboncourt, Ober-Altroff, Bettlainville, Saint-Humbert et Wekringen lesquels y ayant comparus, après que nous commissaires de S. A. les avons déchargé du serment de fidélité qu'ils pouvoient avoir prêté et des subjections et obéissance ez quelles ils étoient attenues à sa dite Altesse, ont prêté ez mains de nousdits

Digitized by Google

commissaires deputés par le Roy le serment de fidélité à S. M. selon les formes ordinaires.

En foi de quoy, nous avons dressé le présent procès-verbal et le tout, fait, rédigé par écrit par maître Jacques Boissot, pris pour greffier par nous Commissaires de S. M. et de maître Pierre Damoiseux, pris par nous Commissaires de S. A. S. qui ont signé avec nous soussignés.

Fait ez jour et an ci dessus dénommés.

Signé : COLBERT St POUANGE, COLBERT, F. SERRE, FLORIMOND D'ALLAMONT Boissot et Pierre Damoiseux, *Commis greffiers.*

ARTHUR BENOIT.

(*La fin à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

ENCORE SUR HAMLET,

A PROPOS D'HAMLET, ET A CÔTÉ D'HAMLET

Æternis minorem
Constitis animum!
HORACE.

II

M. Guizot, et après lui M. Mézières, ont en France écrit tous deux la vie de Shakespeare. Ils l'ont fait avec discernement et sobriété, rejetant toutes les anecdotes dénuées de vraisemblance, présentant comme admissibles celles qui, sans caractère authentique, étaient cependant probables, ne donnant comme certains que les faits à la fois probables et sérieusement attestés. Que résulte-t-il de leur travail? Que Shakespeare fut dès son enfance possédé de l'amour de l'art théâtral, qu'il vint tout jeune à Londres, se livra à sa passion avec activité et énergie, rencontra de vives oppositons et sut les combattre, eut le don de produire beaucoup et de lutter courageusement contre les dif-

[1] Voir la dernière livraison.

Digitized by Google

ficultés de la vie, essuya des dédains de la part des grands, et même des petits, éprouva l'injustice des hommes, ressentit vivement les persécutions souffertes par son plus zélé protecteur, se dégoûta assez promptement de la vie d'artiste dramatique, mais sut se créer une fortune suffisante pour aller chercher la paix dans sa ville natale; car si Shakespeare ne fut pas un sage, s'il eut quelques faiblesses faisant tache dans sa vie, il sut cependant, ainsi que Molière, se garder de la débauche et des folles prodigalités; surtout il ne lui vint jamais en tête de croire et de professer que les grands talents étaient incompatibles avec la moralité et une bonne administration de ses biens; il n'aurait certainement pas composé et publié le drame de nos jours, intitulé *Désordre et Génie.*

Il résulte encore des deux biographies dont nous parlons, que s'il ne vécut pas beaucoup avec sa femme, elle habitant Stratford, et lui Londres, toutefois une antipathie et une mésintelligence capables d'aigrir son caractère ou d'empoisonner son existence, ne régnèrent point entre eux. Elles régnèrent si peu, qu'il alla achever sa vie et mourir auprès de celle qu'il avait épousée par un amour romanesque, n'ayant lors de son mariage que dix-huit ans.

Parmi ses sonnets, un grand nombre sont écrits dans le genre larmoyant et remplis de plaintes. Ils accusent la destinée, lui-même, et les autres. On pourrait en tirer, et on en a tiré certaines conclusions. Mais, à nos yeux, ces sonnets n'ont pas une grande importance. Les récriminations contre la dureté du sort et des hommes, sont d'ordinaire le fond des poésies de ce genre ; et nous serions disposé à voir souvent, dans les lamentations en vers de Shakespeare, un tribut payé à la mode du jour autant que l'expression de véritables douleurs.

Digitized by Google

Enfin, de tout ce que nous savons d'admissible ou de positif sur ce grand dramaturge, on ne peut inférer, selon nous, qu'il fût atteint de cette maladie, mère des doutes énervants et des hésitations douloureuses, dont Hamlet est obsédé, sinon possédé, et qui, suivant la remarque de M. Mézières, provient de l'organisation du héros, bien plus que des circonstances dans lesquelles il se trouve placé. Mais, allégueront les personnes résolues à trouver dans Shakespeare les preuves d'une sorte d'hypocondrie non avouée, le propre de cette disposition morale n'est-il pas souvent de se dissimuler? Celui qui en est atteint ne prend guère le public pour confident. En présence des étrangers, de la foule, même de ses relations non intimes, il cache son mal; il affecte parfois la gaîté, une gaîté bruyante, incisive, celle du comédien qui, sur la scène, est obligé d'avoir un visage riant lorsque son cœur est dans l'amertume. *Spem vultu simulat premit alto corde dolorem.* Il peut même être homme d'action jusqu'à un certain point; la confiance lui manque plutôt que le courage. Un génie malfaisant combat sa volonté et entrave ses efforts, comme l'infernale déesse, dans le poëme de Virgile, paralyse ceux du vaillant rival d'Enée. Shakespeare, par la profession à laquelle il se trouvait enchaîné et qui l'entraînait malgré lui, ne devait, pas plus que Molière, dont l'âme avait aussi ses défaillances, s'abandonner à la mélancolie philosophique, et pratiquer cette abstention contemplative qui en est la conséquence. Il lui fallait avant tout vivre de la vie commune. Son existence ne pouvait être celle d'Héraclite ou de Pascal. Or, les faits et les confessions orales ou écrites manquant pour nous éclairer, n'est-ce pas d'après certaines phrases, certains mots de ses personnages, ou des œuvres littéraires

Digitized by Google

dans lesquelles il parle en son propre nom, que l'on peut juger ou du moins conjecturer ?

Une telle argumentation serait très logique ; mais, dans la question qui nous occupe, ne démontrerait rien, puisqu'elle s'exercerait à peu près dans le vide. Cependant c'est sur des hypothèses tout aussi téméraires que plus d'un auteur a fondé sa théorie de Shakespeare hypocondriaque et se peignant dans Hamlet. C'est sur des phrases et des lambeaux de phrases explicables de bien des façons, qu'il a échafaudé tout un système dont le réfutation est à la fois impossible est inutile. Cette petite digression terminée, revenons au prince de Danemark.

Au début du second acte, Hamlet, toujours à la faveur de sa démence simulée, badine et escarmouche en quelque sorte avec le vieux Polonius, avec Guildenstern et Rosencrantz, deux courtisans que le roi a députés près de lui pour le sonder. Puis tout à coup, sans que rien justifie cette effusion, il se livre avec ces derniers à un épanchement plein d'éloquence et de raison suivie comme si pour eux il ne tenait pas à paraître insensé. « Depuis quelque temps, j'ai perdu, sans en savoir la cause, toute ma gaîté. J'ai laissé là tous mes exercices habituels ; et en vérité, je me sens dans un tel état d'accablement, que la terre, cette belle création, me semble un promontoire stérile, que l'espace des airs, que cette superbe voûte du firmament, que ce comble majestueux et parsemé de clartés d'or, que ce magnifique pavillon, que tout cela, voyez-vous, me paraît simplement un amas immonde de vapeurs pestilentielles. Quel chef-d'œuvre que l'homme ! qu'il est noble dans son intelligence ! infini dans ses facultés, admirable et expressif dans sa forme et dans ses mouvements ! Comme il ressemble

Digitized by Google

aux anges par ce qu'il accomplit! à Dieu par ses conceptions! Il est l'ornement du monde, le prototype de la nature animée. Eh bien! à mes yeux, qu'est-ce que cette quintessence de la poussière? L'homme ne me plaît plus, ... ni la femme. » Certes, voilà un noble discours, mais la place en est-elle bien ici? Il est dans le caractère d'Hamlet; mais c'est avec un ami sûr et éprouvé, avec Horatio, par exemple, que le neveu de Claudius aurait dû ouvrir ainsi les plus intimes replis de son âme, et non avec Guildenstern et Rosencrantz; car, malgré ses démonstrations affectueuses, il ne paraît pas les avoir en grande amitié et se méfie d'eux. Pour les mettre en défaut et les éconduire, ne pouvait-il pas trouver un langage qui vînt moins du cœur? La vérité est que l'auteur n'a pu résister au désir de placer une belle inspiration. Le tort des écrivains non classiques est de ne savoir ni se régler ni se mutiler.

Nous n'insisterons pas sur les entretiens du prince avec les comédiens; il est évident que Shakespeare a mis ses idées sur l'art dramatique, et la mission des gens de théâtre, dans la bouche de son héros.

L'acte se termine par un long et célèbre monologue d'Hamlet commençant ainsi : « Dieu soit loué! maintenant, me voilà seul. Oh! quel être grossier et misérable je suis! N'est-il pas monstrueux que ce comédien, par une pure fiction, par le rêve d'une passion, puisse contraindre son âme à se conformer à son imagination, que tout son visage pâlisse par sa propre volonté, que ses yeux soient en larmes, sa physionomie troublée, sa voix brisée, et toute sa contenance en harmonie avec son imagination? Et tout cela pour rien, pour Hécube! Et que lui est Hécube? qu'est-il à Hécube pour s'attendrir sur elle? Que pourrait-il faire s'il avait un motif et un sujet d'émotions tel que le mien?... »

Digitized by Google

Ce morceau n'est pas un hors-d'œuvre; il est plein de vérité et d'à-propos. Peut-être a-t-il fourni aux critiques l'occasion d'accuser Hamlet d'être bon avant tout pour penser et philosopher, pour gémir et pour se plaindre comme une sorte de *Werther* du quatorzième siècle impropre à l'action. En effet, ce prince se reproche sa lâcheté, son inertie; il se blâme de rester là *à parler comme une femmelette, soulageant son cœur par des paroles,* quand il devrait agir et châtier le coupable; il se maudit pour sa faiblesse et sa mélancolie; amères paroles qu'on le verra s'adresser dans tous ses entretiens avec lui-même. Franchement, nous trouvons Hamlet injuste en cela; et nous démontrerons qu'il était plus homme d'exécution qu'il ne se le figurait. A force de parler de sa mollesse et de son hésitation, il a fini par se faire prendre au mot. S'il s'était ménagé davantage, l'idée ne fût pas venue au public, ou du moins aux critiques, de le traiter de discoureur et de rêveur inutile, et à Gœthe de le définir « une âme noble, mais trop faible pour accomplir l'acte qui lui est imposé. » [1] On serait en droit d'avancer que cette sévérité d'Hamlet pour lui-même, que cette crainte perpétuelle de manquer à sa mission, constituent sa véritable faiblesse morale. Au reste, elles résultent tout naturellement de sa soif de justice et de châtiment. Dans *Thyeste* de Sénèque, Atrée s'accuse aussi de lenteur et de couardise, parce qu'il ne s'est pas encore vengé de son frère. A la vérité, il ne se fait ce reproche qu'une fois, mais c'est en termes qu'il ne mérite pas. « Homme lâche et pusillanime, homme sans cœur, et, ce qui est le comble de l'opprobre pour un roi, homme qui ne sait pas se venger! peux-tu bien, après

[1] Wilhelm meister, liv. IVe ch. XIII.

Digitized by Google

tant de crimes, après tant de perfidies et de parjures de la part de ton frère, n'exhaler ton couroux qu'en vaines plaintes? Oui, toute l'Argolide devrait retentir du fracas de tes armes..... [1] »

D'autres personnages tragiques s'invectivent également, et dans le paroxisme de leur passion, gourmandent violemment leur lenteur. Mais Hamlet les dépasse de beaucoup; et, nous le répétons, son tort, suivant nous, est de se réprimander trop souvent plutôt que de ne pas agir assez. Mais pourquoi Shakespeare n'aurait-il pas voulu peindre en lui cette infirmité morale qu'on peut appeler la peur de la peur, et qui nous torture en nous faisant craindre de manquer de courage à l'heure du danger ou de l'accomplissement du devoir, infirmité qui semble au nombre de celles dont sont spécialement affectées les intelligences d'élite?

A la fin du deuxième acte, Hamlet exprime son intention de se servir des comédiens qu'on lui a amenés, et des surprises de leur art, pour pénétrer le mystère dont est enveloppée la mort de son père, et voir dans la conscience de son oncle. Au troisième acte, la scène ou plutôt le piége se prépare; puis Hamlet survient, déclamant son fameux soliloque qui débute par ces mots: *to be or not to be.* Aujourd'hui, ce monologue est considéré comme un des plus beaux morceaux, non-seulement du théâtre anglais, mais de tous les théâtres. Il frappe tous les lecteurs; il plaît à tous. Comment cela ne serait-il pas? Il est presque aussi émouvant que la dissertation dans laquelle l'*effrayant* [2] génie de Pascal semble remettre à la décision du sort la future

[1] *Atrée,* acte II, scène I.

[2] Epithète donnée à Pascal par Châteaubriand.

Digitized by Google

destinée de l'homme ; et il est plus accessible à l'intelligence du grand nombre. Tout être capable de penser ne se retrouve-t-il pas dans cette éloquente méditation? N'est-elle pas le résumé de tout entretien philosophique sur la plus grande question que l'homme puisse se poser? Sans la foi religieuse, une foi religieuse quelconque, nous ne pouvons guère arriver à une autre conclusion qu'Hamlet. La plupart des esprits sur ce point ne seront, par le raisonnement, conduits qu'au scepticisme; non pas au doute absolu de Pyrrhon et de Protagoras, mais à ce scepticisme tempéré qui nous paraît, à nous, le dernier mot de la pauvre raison humaine ; et qui, dans la plupart des questions, voit des probabilités plus ou moins fortes, mais peu de certitudes absolues. Cependant, après avoir reconnu tout ce que ce morceau renferme de grand et de fort, nous demanderons, comme tout à l'heure au sujet d'un autre passage, s'il est bien à sa place ici, dans la bouche d'Hamlet. Châteaubriand, parfois assez bon critique, remarque que le mot d'Horace, *non erat his locus,* est trop souvent applicable aux plus beaux endroits de Shakespeare; nous serions tenté, pour notre part, de le citer à propos du monologue d'Hamlet sur la mort. Hamlet a vu un esprit: il s'est longuement entretenu avec lui, il le reconnaît et en est convaincu ; comment alors peut-il avoir ces doutes sur l'âme, son immortalité et la rémunération des œuvres? De plus, il se demande si ce fantôme est bien l'âme de son père ou un démon qui veut le perdre: « Le démon, dit-il, a le pouvoir de prendre une forme qui lui plaît. Peut-être abuse-t-il, pour me conduire à la damnation, de ma faiblesse et de ma mélancolie; car il a grand pouvoir sur de tels caractères. » De pareilles croyances si nettement exprimées, si conformes aux doctrines

Digitized by Google

théologiques, ne rendent-elles pas peu probable chez lui un scepticisme aussi marqué? Ici, nous le croyons, l'auteur raisonnant en simple philosophe, comme il arrive à tout homme qui pense par profession, s'est laissé aller, plus encore que partout ailleurs, au plaisir de prendre son héros pour l'interprète de ses propres idées. La conclusion de ce monologue nous semble surtout exprimer une opinion personnelle de Shakespeare, opinion qu'il applique évidemment à toutes les circonstances, à toutes les déterminations possibles de la vie humaine; la voici: « La couleur native de la volonté s'évanouit devant la pâle teinte de la réflexion; à sa rencontre, des entreprises d'un essor rapide et élevé se détournent de leurs cours. » Ce blâme de l'abus de la méditation, abus parfois plus fatal que la témérité et l'illusion elle-même, est bien d'un esprit juste et pratique. Au reste, le tragique anglais a reproduit sa doctrine dans Macbeth: « Les discours, y est-il dit, jettent un souffle trop froid sur l'action. »

Lorsque l'oubli du précepte d'Horace a pour effet d'introduire des morceaux aussi remarquables que cette dissertation sur la mort, on peut le pardonner, tout en reconnaissant que, grâce à cette liberté d'allures, il est facile d'écrire des choses intéressantes, de créer des situations, de fournir des idées et des tableaux, et que le mérite des auteurs et des productions dites *romantiques*, est un peu amoindri par le privilége de leur école.

Qu'on nous passe encore une réflexion au sujet de cet immortel monologue. Hamlet, dans la mort, ne semble voir que deux choses: un repos, la fin de toutes ces misères qu'il compte et caractérise si éloquemment, ou bien un avenir de nouvelles souffrances dont la terreur réprime chez lui

Digitized by Google

toute pensée de suicide. Quant à un état de félicité au-delà du tombeau, il n'en parle même pas. Cependant l'idée d'un bonheur, récompense de nos belles actions, est naturellement inséparable de celle d'un état de douleur, punition de nos fautes. Nul doute que l'auteur, en le faisant raisonner d'une manière si peu logique et si incomplète, n'ait voulu donner la mesure de sa mélancolie, qui en toutes choses le rendait sensible uniquement aux aspects tristes et pénibles. Mais n'est-il pas assez extraordinaire que le prince danois du moyen âge retourne ainsi aux idées de l'antiquité homérique?

L'entretien d'Hamlet, d'abord avec Ophélia et ensuite avec Guildenstern et Polonius, nous semble au nombre des meilleurs dialogues de la pièce. La folie raisonnante, tantôt se jouant de ses interlocuteurs, tantôt disant de rudes vérités, sauf à écraser parfois, et injustement, ceux auxquels elle les dit, cette folie est on ne peut mieux simulée. Quoi de plus dur que les paroles d'Hamlet à Ophélia? Et pourtant comme elles plaisent par leur justesse! Quoi de plus profond, si l'on en retranche l'exagération commandée par la circonstance, que l'analyse morale d'Hamlet par lui-même? « Je suis passablement vertueux, et pourtant je pourrais m'accuser de telles choses qu'il vaudrait mieux que ma mère ne m'eût pas mis au monde. J'ai plus de péchés prêts à s'accomplir que je n'ai de réflexion pour y penser, d'imagination pour leur donner une forme, de temps pour les commettre .... Nous sommes d'insignes vauriens tous. » Que de vérités dans cette boutade misanthropique! Le meilleur d'entre nous n'est-il pas encore, en effet, un foyer actif de mauvaises pensées qui l'obligent à s'écrier avec le psalmiste: » *Si iniquitates observaveris domine, quis*

Digitized by Google

sustinebit? » Quand il analyse, nous ne dirons pas son âme, mais ses vertus elles-mêmes, peut-il être toujours satisfait de son examen? Ne trouve-t-il pas trop souvent, à côté de ces mérites, un défaut qui, s'il n'en est pas l'origine, en est en quelque sorte le suc nourricier, et qu'il lui faut réprimer sans cesse s'il veut jouer complétement son rôle d'homme de bien? Ses vertus sont peu de chose, et pour les mettre en déroute, il suffit parfois d'une faible épreuve venant en aide à des penchants répréhensibles. Le très paradoxal J. de Maistre a dit un mot bien sage quand il s'est écrié: « Je ne sais pas ce qu'il y a dans le cœur d'un scélérat, mais je frémis quand je mesure tout ce qu'il y a de perversité dans le cœur d'un honnête homme. » Tout philosophe un peu perspicace s'accordera sur ce point, nous le croyons, avec la doctrine théologique: il reconnaîtra que, contrairement à l'opinion du dix-huitième siècle, nous sommes loin de naître bons; que l'enfant a déjà bien des penchants vicieux, que la force seule et les occasions lui manquent pour égaler parfois en corruption, ou même en malignité, l'homme fait; de même qu'il manque seulement au chat et à la couleuvre la vigueur et la taille pour être aussi destructeurs, aussi redoutables que le tigre et le boa. Puissent les mères nous pardonner cette comparaison, et se rassurer en songeant que l'éducation, surtout celle de l'exemple, est là pour prévenir et modifier ces funestes développements!

Est-ce afin d'être conséquent avec sa profession de foi qu'Hamlet pousse le raffinement de la vengeance jusqu'à ne pas vouloir tuer Claudius pendant qu'il prie Dieu, dans la crainte, dit-il, de l'envoyer vers l'autre monde au moment où il se réconcilie avec le ciel? Son abstention a-t-elle un

Digitized by Google

motif autre que celui qu'il déclare, et se donne-t-il cette raison parce qu'il recule devant un assassinat traîtreusement exécuté, ou seulement pour se dispenser d'agir, comme le prétendent certains critiques décidés à ne voir en lui qu'un discoureur sans énergie? Nous n'agiterons pas cette question; nous accepterons simplement les paroles de ce prince, et nous leur laisserons le sens qu'elles paraissent avoir.

De la scène où l'on joue devant le roi et la reine une tragédie destinée à surprendre le secret de Claudius, et de celle où le fils vengeur de son père confond une mère coupable, scènes fort belles toutes deux, nous dirons peu de chose. Suivant nous, ces deux endroits montrent que le poëte n'a pas conçu Hamlet tout à fait aussi indécis, aussi faible que le répètent beaucoup de personnes. Il n'a point entièrement rejeté la légende danoise qui le représente avec un esprit rusé et un caractère capable d'agir. A peine, en effet, le jeune prince a-t-il été informé, par un moyen surnaturel, du meurtre de son père, qu'il se hâte de tendre aux coupables un piége pour les forcer à se trahir et à démontrer eux-mêmes la réalité du crime. A peine éclairé, il s'ouvre à sa mère, l'oblige à l'associer à son dessein, et tue d'un coup d'épée l'espion qui l'écoute, s'imaginant tuer le roi, le grand coupable dont le châtiment lui appartient, et se montrant en cela homme assez résolu. A la vérité, on demandera pourquoi, avec un dessein bien arrêté et prêt à être mis à exécution, il se résigne si aisément à se rendre en Angleterre. Nous répondrons que Shakespeare a suivi la légende en le faisant embarquer pour cette contrée, de même qu'il l'a encore suivie quand il raconte comment Hamlet, par une ruse peu conforme à sa générosité naturelle, mais

Digitized by Google

indiquant un esprit expéditif et prompt, a envoyé deux traîtres chercher en Angleterre la mort à laquelle ils le conduisaient.

La rencontre d'Hamlet et de Fortimbras passant avec son armée sur les terres danoises pour aller faire la guerre à la Pologne, nous semble une heureuse idée. Elle constitue ce qu'on appelle en langage dramatique un *repos*. Or, les *repos* produisent, dans une pièce, le même effet qu'un épisode bien choisi et bien raconté dans un poëme épique. C'est une sorte d'intermède, plus lié à l'action du drame que les divertissements de ce nom introduits autrefois dans les comédies; il délasse l'esprit du spectateur, et lui permet de prendre ensuite au sujet principal un intérêt nouveau et plus vif. Les *repos* manquent dans les tragédies classiques modernes, et nous semblent regrettables. Celui qui résulte de la rencontre de Fortimbras se rattache bien à l'action de la tragédie. Hamlet y trouve encore un motif d'aiguillonner sa résolution, toujours trop faible suivant lui. De plus, il nous montre sur un autre théâtre, et pour une autre cause, les passions destructives de l'humanité à l'œuvre, et l'homme méditant partout la perte de l'homme. Claudius a mis à mort son frère par ambition. Fortimbras et les Polonais, pour une vaine question d'honneur national, vont tuer et se faire tuer. La scène est animée d'une raillerie amère contre l'esprit de guerre et de conquête, tout à fait à sa place dans un drame aussi sombre. « Deux mille hommes et vingt mille ducats, se dit Hamlet, ne suffiront pas pour decider cette question puérile. Cela ressemble à ces pléthores produits par trop de calme et de bien-être, et qui, sans montrer nulle cause extérieure, font mourir un homme. » Ici évidemment Shakespeare parle par la bouche de son héros.

Digitized by Google

Nous arrivons aux passages peut-être les plus touchants du théâtre de Shakespeare, à la folie et à la mort d'Ophélia. Ces deux scènes figurent parmi les créations qui font époque dans l'histoire de la littérature, et qui, planant en quelque sorte au-dessus de toutes les autres fictions poétiques et romanesques, forment comme une pléïade de chefs-d'œuvre, merveilles de grâce, de pathétique et de vérité. Elles ont leur place à côté des adieux d'Hector et d'Andromaque dans Homère, du désespoir de Didion dans Virgile, de l'épisode de Françoise de Rimini dans le Dante, de la mort de Clorinde dans le Tasse, de celle de Virginie dans Bernardin de Saint-Pierre; à côté de certaines pages souverainement éloquentes d'Euripide et de Racine. Un des héros du roman de *Wilhelm meister* s'étonne et se choque presque des paroles inconvenantes, à son goût, qu'Ophélia chante dans sa folie et mêle à la plus émouvante des romances. Loin de condamner ici l'auteur, il faut admirer au contraire sa science des choses et son talent. Le propre de la démence est souvent de faire tenir à ses victimes un langage entièrement opposé à leur caractère et à leurs mœurs; contradiction désolante pour qui en a été spectateur. Rien donc ne peint mieux la folie d'Ophélia que ces paroles hardies et presque effrontées qu'elle vient chanter en public, et dont elle parsème ses discours incohérents. Et d'autre part, le poëte a si bien établi l'innocence de cette jeune fille, que jamais on ne songe même à sourire de ce chant si contraire à ses habitudes, chant qu'elle répète pour l'avoir entendu sans le comprendre, et qu'un instinct de chasteté lui faisait taire quand elle avait sa raison. Le charme de sa pudeur ne l'abandonne jamais et, comme une égide sainte, repousse tous les traits de malice ou de gaîté inopportune. La haine et la vengeance

Digitized by Google

de Laertes, la fourberie du roi qui anime celui-ci et s'en sert pour accomplir la perte d'Hamlet, forment, avec la touchante démence d'Ophélia, un de ces contrastes heureux que recherchent les auteurs de tous les temps et de toutes les écoles; ils réussissent toujours auprès des auditeurs.

La première partie du dernier acte a été, pour notre école romantique de 1825, l'objet d'une admiration toute spéciale. Sans être aveugle partisan de la littérature romantique, nous avouons aimer beaucoup cette conception. Elle est bien essentiellement anglaise. Nos voisins affectionnent en effet le tableau de la mort, et aussi, chose plus étonnante, celui de l'aliénation mentale. Ils sont comme heureux de décrire ces deux grandes misères de l'humanité, et s'en acquittent fort bien. Shakespeare s'est plu à peindre la mort et ses réceptacles dans *Hamlet* et dans *Roméo et Juliette*. Young a pris un cimetière pour théâtre de son poëme. L'aimable et gracieux Walter-Scott lui-même nous a conduits plusieurs fois à des scènes funèbres et dans le dernier asile du genre humain. Grey s'est immortalisé par son élégie du cimetière de campagne. L'élégant Th. Moore, dans son poëme du *Prophète voilé*, a décrit avec délices l'intérieur d'un charnier. Byron a été plus d'une fois magnifiquement inspiré par le spectacle et la pensée de notre fin. Tennyson, non content de décrire la mort aussi souvent qu'il l'a pu, a décrit également la démence, et non sans succès [1]. Ce goût des Anglais pour les peintures de ce genre, et les méditations sur le plus imposant, sinon le plus grand des phénomènes, ne manque pas de noblesse. Quelles que soient les opinions religieuses et philosophiques de l'homme, il

[1] Dans le poëme fort remarquable intitulé : *Maude*.

Digitized by Google

nous semble digne de lui d'accueillir l'idée du trépas, de la regarder en face et sous toutes les faces, de s'essayer ainsi à traiter en quelque sorte d'égal à égal avec cette puissance souveraine et mystérieuse que la Bible, traduisant les angoisses de l'homme, a nommée le *roi des épouvantements*, qu'Héraclite définissait, avec une mélancolique résignation, l'un des deux grands mouvements alternatifs de la nature.

Donc, la scène des fossoyeurs et leur mauvaise dialectique, écho de celle des écoles du temps, leur théologie, leurs chansons et leurs plaintes contre les priviléges du rang et des richesses, priviléges sensibles jusqu'au cercueil et même après, et tant que le retour de l'homme à la poussière ne s'est pas accompli par la dispersion complète, tout ce *réalisme* nous plaît assez. Nous goûtons (qu'on nous pardonne de parler ainsi de nous), nous goûtons les sarcasmes d'Hamlet, les digressions sur les destinées triviales et burlesques des restes d'Alexandre et de César. Ce développement essentiellement romantique du trépas et de ses œuvres nous attire; mais nous n'en aimons pas moins à voir dans une belle œuvre classique, la mort présentée sous son aspect le plus noble, et telle par exemple qu'elle s'offre dans le *Mithridate* de Racine, accomplissant sa tâche la plus élevée, la plus capitale, au moins à nos faibles yeux; c'est-à-dire enlevant un monarque au vaste génie, au cœur indomptable, « l'éternel ennemi de Rome et du repos, » l'interrompant dans ses desseins, triomphant de sa volonté, sans abattre sa grandeur, au moment où il va marcher sur le Capitole et « .... en faire disparaître la honte de cent rois, et la sienne peut-être. »

Le dénouement de la pièce, assez imprévu et compliqué, est si fécond en funérailles qu'on serait enclin à le trouver burlesque. Mais les magnanimes excuses qu'Hamlet adresse

Digitized by Google

à Laertes, naguère offensé par lui, ses paroles héroïques à l'heure où il pressent que sa destinée va s'accomplir, et celles qu'il prononce au moment de sa mort, préviennent les pensées railleuses. Puis tout, dans cette conclusion, respire l'accomplissement d'une justice suprême, terrible, frappant le coupable avec l'innocent, et pour ainsi dire à travers l'innocent; justice cruelle et incomplète, comme l'est celle qui s'accomplit ici-bas par les événements et les hommes. Suivant certains auteurs, ce dénouement renfermerait la morale du drame; et Shakespeare aurait voulu montrer les terribles conséquences de la faiblesse et de l'hésitation. Si Hamlet, disent-ils, avait frappé plus tôt un criminel, cette hécatombe humaine n'aurait pas eu lieu. Elle doit lui être imputée. Nous ne demandons pas mieux que d'admettre cette conclusion, qui peut bien être la plus juste. Et cependant, si Shakespeare n'avait pas voulu faire autre chose qu'un dénouement bien tragique, bien sanglant, conforme au goût du peuple anglais! ou s'il avait voulu consacrer cette grande vérité qu'il y a ici-bas une demi-fatalité; que si l'homme peut quelque chose, et beaucoup même pour son succès et sa destinée, il y a néanmoins, outre la volonté providentielle, des puissances inconnues (les anciens leur élevaient des autels), puissances désignées sous les noms vagues de *nature, fortune, hasard,* avec lesquelles il lui faut compter, et qui ruinent ses entreprises *par un gravier,* suivant le mot de Pascal; qu'ainsi nos plus sages et nos plus savants calculs échouent parfois, tandis que nos témérités les plus folles ont leur jour de triomphe. *Quid quisque vitet nunquam homini sat cautum est in horas*, a dit le poëte latin. On objectera que la conduite d'Hamlet ne peut être qualifiée d'habile combinaison. Et pourquoi cela?

Digitized by Google

Supposez qu'elle eût abouti à une heureuse issue, aurait-on le droit de lui refuser des éloges? Cette temporisation d'Hamlet était-elle essentiellement une faute? Nullement. Le fait d'attendre et de combiner savamment n'aurait-il pas pu amener au contraire une bonne conclusion, ou laisser place à un incident inattendu et favorable qui eût tout tranché, et aux yeux des hommes converti l'inaction de ce prince en patience avisée?

Hamlet réfléchissait trop, dites-vous. Soit. Mais, et M. Guizot en fait la remarque[1], il ne perdait pas son but de vue; il avançait tout en philosophant; il touchait au triomphe quand il se prit dans un piége impossible à prévoir. Avec un peu de bonne volonté on peut trouver sa méthode très habile, et même démontrer que Shakespeare la trouvait telle. Que d'entreprises réussissent par la lenteur, par une tactique expectante, souvent même par l'abstention! En politique comme en médecine, comme il est souvent avantageux de ne pas agir! Les autres font votre affaire pendant que vous ne faites rien. Voyez! Qui recueille la succession de Claudius et d'Hamlet? Fortimbras, celui qui s'amusait à guerroyer contre la Pologne. En bonne politique, ce roi de Norwège n'aurait-il pas dû profiter de la mort du souverain légitime de Danemark, du crime de Claudius et de la situation d'Hamlet, pour s'immiscer, sinon à force ouverte, du moins insidieusement, dans les affaires de ses voisins et accroître sa puissance à leurs dépens? Les règles ordinaires de la politique l'y obligeaient. Il n'en fait rien, et les événements, les actions des autres, le servent mieux qu'il ne se serait servi lui-même. Il devient roi de Danemark,

[1] *Vie de Shakespeare*, en tête de sa traduction.

Digitized by Google

sans efforts et sans compromettre sa conscience. Il y a là un enseignement. Ne serait-il pas aisé de soutenir que Shakespeare a voulu avant tout et surtout nous le faire voir et comprendre? M. Guizot semble l'avoir pensé lorsqu'il a dit : « Tous les autres personnages, dont la méditation n'a ni troublé, ni affaibli les facultés, et qui jouissent de tout leur bon sens, ne réussissent pas mieux qu'Hamlet dans ce qu'ils se proposent. Leur savoir-faire ne les place pas au-dessus de lui ; et les hommes pratiques ne sont pas plus avancés que celui qui vit dans le monde théorique... c'est que telle est l'intention de la pièce ; chaque scène, encore plus que chaque personnage, est destinée à faire ressortir le vide et le néant des choses de ce monde. » Nous ajouterons ceci aux judicieuses remarques de M. Guizot : En montrant à Fortimbras, qui survient en ce moment, la vaste curée faite par la mort, Horatio, l'ami d'Hamlet, lui dit : « Vous allez apprendre des actions impures, sanguinaires et dénaturées; des justices dues au hasard, des meurtres fortuits, des morts accomplies par la ruse et par la violence; et, en dernier résultat, des projets qui par méprise retombent sur la tête de leurs auteurs. » Eh bien! ces graves paroles ne révéleraient-elles pas la vraie morale de la pièce et que l'intention principale de Shakespeare était de prouver l'impuissance des combinaisons humaines? *Æternis minorem conciliis animum.*

Et puisque nous avons parlé de Fortimbras, nous ferons encore une remarque au sujet de ce prince. Il nous semble avoir une meilleure idée d'Hamlet que les critiques et les interprètes de Shakespeare. En ordonnant ses funérailles, il s'exprime en ces termes : « Si Hamlet eût vécu, il eût mérité ces honneurs par sa royale conduite. » On répondra,

Digitized by Google

sans doute qu'un homme du caractère d'Hamlet, un rêveur à l'esprit malade et nuageux ne pouvait pas vivre, ni surtout régner. En êtes-vous bien sûr, dirons-nous? Le trône opère des transformations. Tel qui, avant d'y arriver, pensait trop, ou pas assez, ou mal, et faisait force maladresses et sottises, sitôt que les circonstances l'eurent porté au souverain pouvoir, a bien gouverné. Tel autre a gouverné, sinon avec une véritable habileté, du moins avec éclat et bonheur. En tout cas, l'éloge donné par Fortimbras nous semble l'hommage secret rendu par Shakespeare lui-même a son héros de prédilection; prédilection fondée, suivant nous, car il est difficile de refuser sa sympathie à cette nature généreuse par ses sentiments, éminente par son intelligence, pure par ses goûts et ses instincts, hardie devant la mort, timide devant les incertitudes de la conscience et la responsabilité, mais non pusillanime; malheureuse par elle-même et par les circonstances, et dont les fautes ont leur origine dans le seul excès de la pensée et de la sagesse spéculative.

Cette affection du poëte pour son héros, n'est-elle pas indiquée encore dans les dernières paroles qu'il lui fait dire, quand le fleuret empoisonné de Laertes l'a frappé mortellement: « O mon Dieu! Horatio, je laisserai donc après moi un nom flétri, si les choses demeurent ainsi ignorées... consens à mener encore une vie pénible dans ce monde pour raconter ma déplorable destinée... Je ne pourrai vivre assez pour savoir les nouvelles d'Angleterre; mais je prédis que l'élection se portera sur Fortimbras. Je lui donne ma voix mourante. Ainsi, raconte-lui les circonstances qui ont plus ou moins agi..... le reste, dans le silence!... »

La haute intelligence de Shakespeare avait compris que

Digitized by Google

bien souvent un échec inévitable, une mort prématurée, ont perdu de nobles caractères dans l'opinion, en mettant le boisseau sur la lumière qui allait jaillir de leurs actes ou des circonstances, et faire ressortir leurs vertus et leur génie ; et il semble avoir voulu, par ces dernières paroles, révéler et justifier Hamlet aux yeux de l'avenir. Toutefois, de cette prédilection bien marquée et pleine de sollicitude pour le neveu de Claudius, pourrait-on inférer que ce personnage étrange, moitié Oreste moitié Pascal, soit, en quelque sorte, l'effigie de Shakespeare reproduite dans un miroir dramatique? Non, certainement non; voilà notre dernier mot.

M. Gervinus, savant et judicieux Allemand, s'est beaucoup occupé d'Hamlet. Il croit que le caractère de ce héros ne représente aucunement celui du poëte anglais, qu'il n'est même pas le préféré de Shakespeare. Suivant lui, Henri V, homme d'action et d'énergie, est son personnage favori. Dans Hamlet, M. Gervinus, ainsi que Freiligrath, voit comme une personnification de l'Allemagne qui, dit-il, pense trop et n'agit pas assez. Il reproche beaucoup à sa patrie de penser trop. En cela, nous le trouvons bien sévère. La pensée est le plus beau privilége de l'homme, et ne pas savoir toujours sur certains points en régler l'usage, nous semble au moins le défaut des grands esprits : n'en abuse pas qui veut. Sans doute, en prenant sans cesse pour sujet d'étude et de méditation les choses immatérielles, on court risque d'errer; mais errer ainsi n'est-ce pas, suivant la magnifique expression de C. Delavigne, faire comme l'aiglon qui s'égare en cherchant le soleil [1]? D'ailleurs, l'Allemagne

[1] *Messénienne sur Napoléon.*

Digitized by Google

est-elle si malheureuse pour avoir beaucoup pensé et peu agi? Un Germain, restant chez lui, occupé de la culture de ses riches campagnes; en hiver, se délassant auprès de son poële, en été, sous une treille, entre sa pipe et sa bouteille de bière ou de vin du Rhin, et accompagnant tout cela de méditations et de dissertations, un Germain vivant ainsi a-t-il une existence inférieure à celle de l'Anglais ou du Français? L'Allemagne, dit-on, n'a guère joué le premier rôle en Europe. Mais les premiers rôles sont-ils toujours si enviables? Elle n'a jamais fait de conquêtes, et ses guerres ont souvent été malheureuses, ses capitales prises plusieurs fois. La France, qui agit tant, a-t-elle toujours triomphé? Sa capitale a-t-elle ignoré toujours les humiliations de la conquête? Mais l'Allemagne est encore enveloppée dans les langes féodaux, elle n'a fait que des pas bien lents vers la liberté et vers l'égalité. Cela est vrai dans une certaine mesure. Et la France, elle, a fait des pas gigantesques vers ces deux buts; mais comme elle fait de temps à autre d'énormes sauts de côté et même en arrière, il s'en suit que, en liberté du moins, elle n'est pas très avancée. En résumé, en pensant trop, l'Allemagne a été assez heureuse matériellement, pas trop malheureuse moralement. De plus, elle n'a guère contribué aux malheurs des autres; qu'elle continue donc comme elle a commencé. Et puis, de cet abus de la pensée n'a-t-il jailli pour elle aucune gloire? De cette atmosphère un peu ténébreuse que la philosophie entretient autour d'elle, n'est-il pas sorti des lumières vives et fécondes qui la placent au premier rang?

Enfin, cette race que vous appelez stationnaire, inactive, l'est-elle réellement? Voyez! elle se répand par ses émigrations; elle fonde des colonies en tous lieux, dans le

Digitized by Google

Nouveau-Monde comme dans l'ancien, sans bruit, sans tapage, sans flotte, sans canons, par le travail seul et le bon ordre, avec la patience et le bon sens de l'israélite. Tandis que les autres nations s'étourdissent et se hachent à coups de boulets, prennent et perdent des provinces et des villes, et recueillent beaucoup de gloire et de horions, l'Allemand plante sa tente sans rien dire, s'établit et prospère. N'a-t-il pas à son goût assez de liberté chez lui ? Il va s'installer et multiplier aux États-Unis. Éprouve-t-il le besoin de la vie élégante et toute moderne? Il se fixe parmi nous, au sein de nos villes brillantes. Lui faut-il du soleil? Il ira fonder une petite Germanie en Espagne ou en Afrique : et toujours il trouve le moyen de vivre, de gagner, de faire sa fortune et même de la conserver. Le Français, en se remuant beaucoup, arrive-t-il à de meilleurs résultats? Vous dites que la nation allemande n'agit pas, dites seulement qu'elle n'agit pas à votre manière.

Voilà, sans doute, une longue digression et des considérations peu à leur place; mais comment avoir longtemps des rapports avec Hamlet sans prendre l'habitude de se répandre à droite, à gauche, et de philosopher plus que de raison ? Nous prierons le lecteur, supposant que nous en ayons un, de nous excuser si, par hasard et contre notre intention, en divaguant de la sorte, nous avons émis dans cette étude des pensées déjà exprimées par d'autres, ou si nous avons laissé subsister de notables lacunes pour ne pas avoir étudié suffisamment les pensées des autres.

Au terme de ce long entretien, nous nous apercevons qu'il nous reste à conclure, à résumer notre opinion sur la valeur de ce drame. Voici ce que nous croyons pouvoir dire : Au point de vue de l'art dramatique, même de l'art de

Digitized by Google

Shakespeare, *Hamlet* n'est pas une des meilleures tragédies de cet écrivain; elle est inférieure à *Macbeth,* à *César* et à mainte autre. Toutefois, elle mérite la vogue qu'elle a eue dès le commencement et qu'elle a toujours conservée. Elle frappe l'imagination par l'étrange, le barbare, le surnaturel; elle captive l'intelligence par la profondeur des idées. Elle est essentiellement la pièce des penseurs, des philosophes, de ceux qui consentent à voir les choses telles qu'elles sont, ou du moins telles qu'elles se présentent; la pièce des hommes plutôt que celle des femmes; et néanmoins elle peut plaire à ceux qui demandent, avant tout, aux jeux scéniques, des émotions et des spectacles. Le succès de cette œuvre est dû, en partie, aux mêmes causes que celui des tragédies de Sénèque auprès de nos aïeux, succès que ces compositions retrouveraient peut-être auprès de nous si nous consentions à les lire. Mais *Hamlet* a un grand avantage sur le théâtre de Sénèque : l'avantage de l'originalité. L'auteur latin imite toujours et emprunte partout; il imite Sophocle et Euripide; il imite Lucrèce, Virgile, Horace. Dans *Hamlet* Shakespeare ne fait aucun emprunt; il doit tout à lui-même et ne ressemble à personne, autant du moins qu'il est donné à l'homme de ne pas ressembler à l'homme.

H. GOMONT.

Digitized by Google

SUR LA POÉSIE POPULAIRE [1]

IV

M. Dumont, juge à Saint-Mihiel, publie une œuvre de longue haleine, intitulée les *Ruines de la Meuse*. Le tome troisième, qui est consacré à la seigneurie d'Apremont, contient une chanson populaire dont nous nous empressons de nous emparer. Elle a trait à la décadence de cette illustre maison et était très en vogue à Saint-Mihiel et dans les environs de cette ville :

Un père a marié Manon (*bis*)
Avec le baron d'Apremont.
Court et bon tourlourette
Court et bon tourlouron.

Mais le baron d'Apremont
A pour tout bien une maison.
Court, etc.

A pour tout bien une maison
Avec un troupeau de moutons.
Court, etc.

[1] Voir la livraison de Janvier-Février de la *Revue de l'Est*.

Digitized by Google

Avec un troupeau de moutons.
Le feu a pris à la maison.
Court, etc.

Le feu a pris à la maison,
Les loups ont mangé les moutons,
Court, etc.

Les loups ont mangé les moutons,
Les cornes sont restées au baron.
Court, etc.

Les cornes sont restées au baron,
On les a mises sur sa maison.
Court, etc.

On les a mises sur sa maison;
Tous ceux qui les verront diront:
Court, etc.

Tous ceux qui les verront diront:
Voilà les armes du baron.
Court et bon tourlourette
Court et bon tourlouron [1].

M. Dumont remarque que ce que les ignorants vassaux avaient pris pour des cornes, devaient être les queues de lions qui se dressaient noblement sur les armoiries du baron, en souvenir sans doute de quelque action héroïque.

TH. P.

---

[1] *Les Ruines de la Meuse*, t. III, p. 81. (Nancy, Collin. Paris, Derache).

Digitized by Google

UN PORTRAIT D'ÉGINARD

DÉCOUVERT DANS UN MANUSCRIT DU IXe SIÈCLE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE METZ

La bibliothèque de la ville de Metz possède un manuscrit dont personne ne s'est occupé jusqu'à ce jour [1]. C'est un petit in-quarto composé de quatre-vingt-cinq feuillets en parchemin, de $0^m,22$ de largeur sur $0^m,29$ de hauteur, tous réglés à la pointe. Quelques-uns de ces feuillets sont atteints de piqûres de vers et même de taches de moisissure. C'est qu'il compte des années ce vénérable manuscrit, qui date du milieu du neuvième siècle, de la fin du règne de Louis-le-Débonnaire. Il se compose de huit cahiers de quatre feuilles repliées en deux, d'un cahier de trois feuilles et d'un cahier de quatre feuilles, dont une a été recollée et une autre coupée par moitié. Ces onze cahiers ont été reliés en veau, au siècle dernier. Sur le premier feuillet, vers 1650, on a écrit ces mots : *Liber sci Arnulphi*, tandis que dès le dixième siècle, au bas du feuillet 85, on avait écrit : *Liber sci Arnulphi. Si quis istum abstulerit, anathema sit, amen.*⁘.

[1] Bibl. de Metz. Cabinet des manuscrits. N° 306, ancien fonds E. 99.

Digitized by Google

Ce livre est entièrement consacré à raconter la vie, la mort de saint Marcellin, prêtre de Rome, et de saint Pierre, son exorciste, qui, sous Dioclétien, subirent le martyre dans la Forêt-Noire et qui furent inhumés près de la voie Lavicinia, aux portes de la ville éternelle, par les soins d'une pieuse femme appellée Lucilla.

Le pape Damase qui, enfant, avait recueilli les détails du martyre de la bouche du bourreau, résuma le récit de leur martyre dans une dizaine de vers qu'il fit graver sur leur tombe.

Constantin fit élever une basilique en l'honneur de ces confesseurs de la foi chrétienne, quand il ordonna d'inhumer auprès d'eux sa mère, la pieuse Hélène, dans un sarcophage de porphyre [1]. Cette église devint le centre d'une paroisse, et parmi les personnages qui figurent à un synode, présidé par Grégoire-le-Grand, nous constatons la présence d'Albinus, prêtre de saint Marcellin et saint Pierre, et le pape prononça même une homélie, dans cette basilique, le jour de la fête de ses saints patrons. C'est à cette époque que l'on fait remonter la légende qu'un moine composa en l'honneur de cette fête. Il amplifia l'épitaphe du pape Damase et y ajouta le fait de la propagande religieuse que ces saints firent dans leur prison. Elle fut telle qu'ils convertirent le geôlier Arthemius, sa sœur Candide et une jeune fille, Pauline, qu'ils débarrassèrent du démon. Deux jours après le supplice des saints martyrs, ils volèrent eux-mêmes à la mort en se déclarant chrétiens, enflammés qu'ils furent par cet exemple.

En 735, Grégoire III fondait une seconde église en

[1] Anastase, *Vie du pape saint Sylvestre.*

Digitized by Google

l'honneur de saint Marcellin et de saint Pierre, au centre de Rome. Elle était toute ronde, à l'inverse de la basilique qui était rectangulaire. Peut-être celle-ci tombait-elle en ruines? Il semble qu'elle fut négligée et presque abandonnée, puisqu'en 827 un étranger put s'emparer des restes des deux martyrs; c'était un Allemand, nommé Ratleius, qui avait été aidé dans son pieux larcin par une dame de Rome, nommée Deusdona. Ce vol de reliques était toléré par les mœurs de l'époque, on trouvait sans doute que la fin justifiait les moyens.

L'entreprise était faite aux frais d'un haut personnage de la cour de France, qui se nommait Éginard. Il était né, vers l'an 770, sur les bords du Mein, de parents nobles et avait reçu les premiers éléments d'instruction dans l'abbaye de Fulde où il se révéla comme un excellent calligraphe. On a conservé même six chartes rédigées par Éginard et se terminant par ces mots significatifs : *Ego Einhart scripsi.* La plus ancienne date du 19 avril 788, la plus récente est du 12 septembre 791. L'abbé Baugulf conduisit ce prodige de vingt ans à la cour, en 791, et il le fit admettre au nombre des jeunes gens qui servaient l'empereur [1]. En 796, Théodulf, évêque d'Orléans, un des prélats lettrés de l'époque et bon courtisan, dans une description poétique de la cour d'Aix-la-Chapelle, nous montre Éginard occupé à écrire et à réunir des matériaux pour raconter l'histoire de son temps. Il compte parmi les courtisans en 803; il était devenu secrétaire de l'empereur et chargé de la direction des travaux publics. En 806, il commence à jouer un rôle

[1] Ermolde-le-Noir parle de ce *puerile decus*, et cite même un personnage qui aurait été placé, dans la même condition, à la cour du prince des Gascons, *Caroli nutrimine fretus.*

Digitized by Google

politique. Charlemagne venait de faire le testament par lequel il divisait son empire entre ses trois fils. Il avait lu, à Worms, cet acte de dernière volonté rédigé en très beau latin par le fameux Alcuin qui s'en vante. Puis ayant obtenu l'adhésion des représentants de son vaste empire, Charlemagne avait envoyé Éginard à Rome présenter ce partage national à l'agrément du pape.

En 813, Ermold nous apprend qu'Éginard était arrivé à être le premier des conseillers de l'empereur, et il nous dit que c'était de l'amour que Charlemagne avait pour lui. Dans l'assemblée de cette année, Éginard se jeta aux pieds du souverain, baisa l'empreinte de ses pas chéris, dit Ermold, et après avoir comparé Charlemagne à César, après avoir dit que le bruit de sa gloire retentissait jusqu'au pôle, dans l'univers entier, il l'engageait à s'adjoindre à l'empire son fils aîné, le roi d'Aquitaine, Louis, que ses contemporains appelèrent, en latin, « le pieux, » mot que la postérité s'est obstinée à traduire en français par cet autre mot « le débonnaire. »

Ce jeune prince n'oublia pas ce service : Éginard devint le précepteur de son fils Lothaire et l'ami de Louis. Celui-ci étant devenu empereur, un de ses premiers actes, le 11 janvier 815, à Aix-la-Chapelle, fut de donner, dans l'Odenwald, le vaste domaine de Michlinstat situé sur le Mein, à celui qu'il nomme son fidèle Éginard et à son épouse Imma [1].

Dans ce domaine de Michlinstat, Éginard et sa femme trouvèrent une petite basilique en bois, et au milieu de prairies deux villages habités par des serfs et quelques

[1] Cartulaire de Lauresheim.

Digitized by Google

colons. Ces deux villages s'appelaient, l'un *Mulhenheim superior* (le Moulin-d'en-Haut), l'autre *Mulhenheim inferior* (le Moulin-d'en-Bas). Éginard et sa femme firent élever, à Michlinstat, une *cella* dont ils firent leur résidence d'été, parce que chaque hiver il fallait se rendre à la cour.

Le 12 septembre 821, Éginard et Imma son épouse se rendirent au monastère que venait de consacrer, en l'honneur de saint Nazaire, à Lauresheim, sur la Wildgratz, Chrodegand, évêque de Metz, et là ils donnèrent à précaire, au couvent, la *cella* de Michlinstat, s'en réservant la jouissance leur vie durant, et stipulant la même réserve pour un de leurs fils, si Dieu leur en envoyait. Leur vœu fut exaucé et ils eurent un fils qu'ils appelèrent Vussin. Remarquons cette date de la donation pieuse que firent Éginard et sa femme, au mois d'octobre 821.

Dans la chapelle du palais de Thionville, réduction de celle d'Aix, allait se célébrer le mariage de Lothaire, fils aîné de l'empereur, au milieu de l'assemblée de tous les grands de l'empire. Thégan (qui en qualité de chorévêque de Trèves a dû assister à la cérémonie) nous apprend que ce fut ce mariage qui fut l'origine de la discorde qui éclata entre Lothaire et son père, parce que (comme le disent les annales de Fulde) ce fut à l'occasion de cette union que Louis fit entre ses enfants un partage qu'il devait annuler quand lui survint un enfant de la nouvelle impératrice Judith.

Éginard avait cherché à user de son influence pour calmer son élève, qu'irritait étrangement le second mariage de son père. Voyant l'inutilité de ses efforts et sentant l'orage gronder, Éginard se retira à Michlinstat avec sa femme, menant tous deux une vie ascétique, vivant, suivant son

Digitized by Google

expression, comme frère et sœur. Louis-le-Pieux lui donna plusieurs abbayes à diriger et Éginard, prenant le titre d'abbé, employait son temps à visiter ces couvents quand sa charge de secrétaire ne le retenait pas à la suite de l'empereur. Mais il se sentait toujours attiré par le calme de la *cella* de Michlinstat. En 825, il démolit la petite chapelle en bois et la remplaça par une vaste basilique qu'il orna des marbres les plus variés; deux ans furent employés à construire ce bel édifice. C'est alors qu'Éginard eut la pensée d'envoyer à Rome son *notarius* (son sténographe) Ratleius, pour obtenir des reliques à mettre sous le maître-autel de la basilique de Michlinstat. Nous avons vu de quelle manière il accomplit sa mission. Éginard était dans son abbaye de Saint-Bavon, à Gand, au mois d'octobre 828, quand il reçut une lettre de son notaire qui lui annonçait ce qu'il avait fait. Les porteurs de reliques étaient déjà arrivés à Strasbourg; pendant qu'ils descendaient le Rhin, Éginard accourut et bientôt eut lieu la dédicace de la basilique, sous le vocable de saint Marcellin et de saint Pierre l'exorciste.

De toutes parts les malades d'accourir pour honorer ces reliques et de nombreuses guérisons émerveillèrent la foule. Pour satisfaire aux demandes de ses amis, Éginard envoya de ces reliques notamment à Saint-Médard de Soissons, à Utrecht, à Valenciennes, à Saint-Bavon de Gand. Partout leur présence fut signalée par des guérisons miraculeuses.

En 830, Éginard eut la pensée de mettre par écrit ces événements extraordinaires, en vue, dit-il, de combattre la dépravation des mœurs de son temps et d'exalter la toute-puissance de Dieu; puis il convertit en vers la légende de saint Marcellin et de saint Pierre l'exorciste.

Digitized by Google

En 836 il composait un poëme sur la Sainte-Croix, le *libellus de adorandâ Cruce*, qu'il communiqua à un jeune moine de l'abbaye de Fulde, qui devait être plus tard Lupus, le fameux abbé de Ferrières. Éginard pensait aussi aux choses mondaines. Lui qui avait été élevé à la cour de Charlemagne et honoré de son amitié, il se fit un devoir, avant de mourir, de transmettre à la postérité les faits et gestes de la vie publique et de la vie privée de Charlemagne, dans deux écrits connus, l'un sous le titre d'*Annales*, et l'autre sous celui de *Vita Caroli magni*. Loup de Ferrières lui a décerné un brevet de loyauté, disant que nul n'avait écrit l'histoire carolingienne avec plus de fidélité ni plus d'indépendance. Éginard est d'autant plus digne de foi quand il raconte des petits scandales de cour, qu'il est certain qu'il vécut dans l'intimité du grand empereur et même, dit-on, devint son gendre à la suite d'une aventure romanesque qui défraie encore en ce temps les veillées des paysans sur les bords du Rhin [1].

Que l'aventure soit vraie ou fausse, il semble démontré que l'épouse d'Éginard était la fille de Charlemagne.

Imma vint à mourir au printemps de 836 et Lupus, écrivant à Éginard une lettre de consolation, ne parle de la défunte que dans les termes les plus respectueux. Il la nomme *venerabilem conjugem* et *nobilissima femina;* ce dernier terme ne se donnait qu'aux personnes de sang royal. Éginard lui-même passe un acte avec une abbesse d'Argenteuil et la qualifie de *nobilissima abatissa*. Ce qui confirme notre preuve et ce qui n'a pas encore été remarqué,

[1] On montre à Dausenau sur la Lahn, près de Nassau, une tour octogonale appelée tour d'Éginard. C'est là, dit-on, que ce grand personnage expia sa folie de jeunesse.

Digitized by Google

c'est la donation de Michlinstat faite par Louis-le-Débonnaire; si cet empereur n'avait eu en vue que de récompenser son fidèle, il aurait mentionné simplement Éginard dans la charte. Mais la donation est faite non-seulement à celui-ci, mais encore à son épouse Imma. Or, pourquoi donc cette générosité? C'est que la donation était faite surtout à la femme d'Éginard, c'est-à-dire la sœur naturelle de l'empereur. C'était tellement bien là sa manière de voir que dans l'acte de partage fait à Aix-la-Chapelle, en 817, Louis-le-Débonnaire prévoyait le cas où ses fils ne laisseraient que des enfants naturels de leurs concubines et il avertissait de leur faire des libéralités.

Une autre preuve aussi convaincante que celle tirée de la donation de Louis-le-Débonnaire, c'est l'affection toute particulière que Charlemagne avait vouée à Éginard, et qui était plus que de l'amitié au rapport d'Ermold-le-Noir.

Enfin une preuve plus caractéristique c'est une affirmation d'Éginard lui-même. Voyant éclater une rupture entre l'empereur et son fils aîné Lothaire, Éginard, que Judith accusait de pousser à la révolte, écrivit une lettre où sentant que son influence de précepteur faiblissait, il chercha à se prévaloir près de son ancien élève de son titre d'oncle. Il lui dit en terminant que s'il intervient dans ce débat, c'est inspiré par l'esprit de famille, comme un oncle à l'égard de son neveu. *Quæ propter admonendam censui neptitatem vestram.*

Une lettre écrite par Éginard, de 816 à 817, à l'impératrice Hermingarde, prouve que déjà à cette époque il était soupçonné de contribuer aux querelles de la famille impériale. Et après le mariage de Lothaire, nous voyons

Digitized by Google

Louis forcer Éginard à accompagner la nouvelle impératrice Judith à Compiègne, et Éginard, dans la crainte de froisser Lothaire par cette conduite, lui fit envoyer des eulogies.

Comme disent les Bollandistes, Éginard ne pouvait être l'oncle de Lothaire que parce qu'il avait épousé la tante de celui-ci, attendu qu'il n'est encore venu à l'idée de personne d'imaginer qu'Éginard était le frère de l'impératrice Hermingarde ou de l'empereur Louis-le-Pieux.

Des écrivains, chagrins de voir Éginard s'allier à Charlemagne, ont imaginé de changer le mot *neptitatem,* qui les gêne, en celui de *pietatem,* qui ne signifie rien dans la bouche d'Éginard à son élève, et les manuscrits sont là qui protestent contre cette correction arbitraire. Enfin dans une lettre qu'à l'article de la mort l'évêque de Worms Berward adresse à Éginard, il se recommande aux prières d'Imma qu'il appelle sa sœur chérie : d'où l'on conclut qu'Imma n'était pas la fille de Charlemagne. Ceci ne prouve rien du moment qu'on n'indique pas quels étaient les parents de l'évêque de Worms. L'expression de frère, de sœur, était du reste un terme d'affection admis entre hommes et femmes du même âge chez les carolingiens, et entre personnes d'âges différents, on se traitait de vénérable et de fils. Ainsi Théodulf écrit à la princesse Giselle :

> **Gisla, favente Deo, venerabile suscipe donum**
> **Quod tibi Theodulf dat *pater* ecce tuus.**

Nous avons une lettre d'Éginard à une femme noble du nom de Blithrud Bima qu'il appelle sa sœur. Il la prie d'affranchir un serf de Mackesbach qui s'est enfui dans le péristyle de l'église Saint-Marcelin et Saint-Pierre pour

Digitized by Google

épouser une femme libre. Aussi nos écrivains, si ardents à mutiler les textes, transforment Bima en Imma, et font de cette Blithrud la femme d'Éginard.

Enfin une chronique rédigée à Lauresheim en 911, peu d'années après la mort d'Éginard, dit formellement qu'Imma était une fille de Charlemagne, et le moine déclare tenir ce renseignement des anciens du couvent, ce qui était très-possible, puisqu'il y avait à peine quatre-vingts ans d'écoulés depuis la mort d'Éginard arrivée vers 844.

L'abbaye de Lauresheim avait été consacrée par Chrodegand, évêque de Metz, sous le vocable de saint Nazaire dont il avait rapporté le corps d'Italie avec ceux de saint Gorgon et saint Nabor. Chrodegand conduisit à Lauresheim des moines du pays messin ; et depuis, ce monastère n'a cessé de se distinguer par des travaux littéraires. C'est là qu'Érasme a trouvé les plus vieux manuscrits connus de Tite-Live, Ammien-Marcellin et Virgile. Ce couvent a composé un cartulaire qui comprend 4,000 chartes.

C'est au milieu des moines de Lauresheim qu'Éginard a passé les dernières années de sa vie et qu'il a composé ses œuvres, surtout les annales dans lesquelles la vie publique de Charlemagne est mise en relief. On suppose qu'il n'a fait que refondre le travail de ces moines puisque son travail diffère tellement peu des *Annales de Lauresheim,* que Pertz a publié ces deux textes en regard l'un de l'autre.

La chronique de Lauresheim (qu'il faut bien se garder de confondre avec les annales) non-seulement nous dit qu'Imma était la fille de Charlemagne, mais elle nous raconte dans un style imagé et en fort bon latin de quelle façon eut lieu ce mariage.

Pendant qu'Éginard était à la cour de Charlemagne comme

Digitized by Google

sténographe de l'empereur, il inspira une violente passion à Imma. Cet amour fut bientôt partagé, les jeunes gens n'osaient le déclarer de peur d'offenser le souverain. Mais, dit le moine qui avait lu son Virgile et savait faire des calembours par à peu près, *amor improbus omnia vincit.* Éginard se dirige une nuit vers l'habitation de la jeune fille, il pousse la clanche, on lui permet d'entrer. Ils sont seuls et il se passe une scène analogue à celle marquée par Virgile entre Didon et Énée dans la grotte. Quand l'aube parut et qu'Éginard voulut sortir, il fut effrayé de la quantité de neige accumulée sur le sol et il craignit que ses pas d'homme ne le trahissent. Tout à coup la jeune fille trouve un expédient, elle reçoit sur son dos Éginard et le porte jusque devant son logis. Mais Charlemagne a aperçu ce manége, et partagé entre l'admiration et la douleur il se contient. Le lendemain matin Éginard se présente au conseil; fléchissant les genoux il demande d'être envoyé en mission, ce qui lui est accordé. Il se retire. Charlemagne se tourne vers ses conseillers et leur dit : « Que pensez-vous que je doive faire de ce serviteur qui a osé séduire une de mes filles? » Les uns proposent de le punir en secret, d'autres penchent pour l'exil ou pour une peine infamante. « Non dit Charlemagne, quel que soit mon chagrin de tout ceci, je veux plutôt diminuer qu'augmenter l'infamie dont s'est couverte ma fille. Je la marierai de suite à son séducteur. » Éginard est introduit; on amène Imma dont le visage se couvre de rougeur, son père met la main de la jeune fille dans celle du secrétaire et il déclare lui donner en dot un certain nombre de domaines et des vêtements précieux.

C'est pour se conformer à cette pensée que Louis-le-Débonnaire donna le domaine de Michlinstat à Éginard et à Imma.

Digitized by Google

Tel est le récit du moine de Lauresheim qui prétend tenir ces faits de la bouche des anciens du monastère. Et la peinture, la poésie, la musique s'en sont emparés et ont ainsi rendu populaires les noms d'Imma et d'Éginard [1].

Des écrivains modernes, de leur autorité privée, ont déclaré ce fait inventé à plaisir. M. l'abbé Clouet suppose, lui, que c'est sans doute quelque anecdote scandaleuse de la cour d'Allemagne que le chroniqueur des bords du Rhin avait mise avec embellissement sur le compte d'une des filles de Charlemagne, que l'abbé Clouet accorde avoir été, dit-on, aussi belle que peu austère. Du moment qu'on admet que ce fait a pu se passer à la cour d'un Othon, on reconnaît à plus forte raison qu'il a pu s'accomplir à la cour de Charlemagne. Éginard s'est chargé de nous apprendre que l'empereur avait voué à ses filles légitimes une affection tellement jalouse, qu'il ne pouvait pas se passer de leur société et n'avait pas voulu les marier. Et ce qui confirme cette assertion, c'est que dans deux descriptions des fêtes de la cour nous voyons figurer les cinq filles légitimes de l'empereur faisant cortége à leur père, même pour une partie de chasse :

Circumdet pulchrum proles charissima regem,
Hinc astent pueri circumstent indè puellæ,

dit l'évêque d'Orléans Théodulf en 796.

Le grand argument employé pour accuser d'invention le chroniqueur de Lauresheim, c'est qu'il est le seul écrivain

[1] Tableau de M. Camus. — *Emma et Éginard ou la vengeance de Charlemagne,* poëme par Millevoie. — *Éginard et Emma,* drame représenté à la Gaîté, par Planche Valcourt. — *La Neige ou le nouvel Éginard,* opéra comique d'Auber.

Digitized by Google

qui fasse mention de cette aventure romanesque et qu'il n'est pas un contemporain.

Cet argument n'en est pas un, car s'il était admis, il resterait beaucoup de choses à démontrer en histoire ; ainsi Reginom ne devrait pas être cru puisqu'il avoue *relatione percipere ex patrum auditû*. Pour suspecter la fidélité de ce récit il faudrait d'abord établir son invraisemblance. Or, par ce que nous savons des filles légitimes de Charlemagne, l'anecdote a très-bien pu s'accomplir. On sait que Hrothrude, qui étudia le grec avec le diacre Paul Warnefried et un eunuque byzantin par qui elle fut fiancée avec l'empereur Constantin, on sait que cette princesse ne fut jamais mariée, ce qui ne l'empêcha pas de donner le jour à un jeune homme appelé Louis qui devint abbé de saint Denys [1]. De son côté Bertha, qui ressemblait tant à son père et était une espèce de virago, eut deux enfants avec Angelbert, abbé de saint Riquier. Ces deux enfants furent Nithard l'historien et Harnid. Or, comment le sait-on? Par Nithard seul, puisque tous les autres écrivains donnent toujours à Berthe le titre de *puella* et à Engelbert celui d'*abbas* avec le surnom d'*Homérus*.

Seul Éginard en parle à demi-mots quand il dit que Charlemagne, qui fut heureux en toutes choses, ne le fut pas du côté de ses filles ; mais l'empereur, dit-il, feignait de ne rien aperçevoir de leur conduite et semblait n'en avoir jamais rien entendu dire. En 806, quand l'empereur fit son testament, aucune de ses filles légitimes n'était encore mariée, puisqu'il les autorise à se marier, après sa mort, ou à entrer dans un couvent et de choisir des défenseurs parmi leurs frères. Éginard dit formellement que jusqu'à

[1] Hincmar. Annales, 867.

Digitized by Google

la mort de Charlemagne, en 814, aucune de ses filles légitimes n'était mariée. Nous savons par l'auteur de la *Vie de Louis-le-Pieux* que le premier usage que ce prince fit de son autorité fut d'envoyer au couvent, malgré le testament impérial, ses amoureuses sœurs pendant qu'il fit emprisonner les complices de ces augustes débordements; à quelques-uns il fit crever les yeux, déclarant qu'il ne voulait pas voir se renouveler les scandales d'Hiltrude, la fille de Charles-Martel, qui se laissa enlever par Odilon, le duc des Bavarois.

Ainsi les amours d'Imma et d'Éginard sont donc bien dans les mœurs de la cour carolingienne. Mais, dit-on, Éginard n'en parle pas. Était-ce bien à lui à en parler? Imma ne figure point parmi les filles de Charlemagne indiquées par lui. Mais si Imma est la même personne que Blithrud Bima, de la lettre d'Éginard, elle aurait donc porté deux noms? Oui, Éginard cite une Hiltrud comme fille de la reine Fastrad; Hiltrud ou Blitrud pourrait bien être le même nom avec une variante d'aspiration.

Remarquons enfin que hors de ses lettres Éginard, dans aucun de ses écrits, ne parle de son épouse Imma, et sans le cartulaire de Lauresheim nous ne saurions pas qu'elle figurait dans la donation faite par Louis-le-Débonnaire. Éginard n'en dit pas un mot dans le récit de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre, et cependant par une lettre il reconnaît que, jusqu'à sa mort, elle était près de lui l'aidant à administrer leur domaine de Michlinstat.

Éginard a donc bien été le gendre de Charlemagne et on comprend comment, à la fin de sa vie, il ait été entraîné par un sentiment de reconnaissance à écrire la vie de son

Digitized by Google

beau-père. Il craignait, dit-il, l'oubli pour les actions de son maître et de son père nourricier; il écrivait surtout parce que personne n'était mieux instruit que lui des particularités de la vie intime du héros.

Jusqu'à la Révolution, Trèves conserva un exemplaire de l'ouvrage d'Éginard, écrit au neuvième siècle. Au treizième siècle se voyait aussi à Metz un exemplaire de la *Vie de Charlemagne*.

Gauthier nous apprend dans son *Mappemonde* que Charlemagne

Molt ama la philosophie
Et sot assiez d'astronomie
Si con raconte sa vie
Qui es à Mes en Lohereine
Où il parfu mainte semeinne
Car molt amoit le lieu et l'estre
Encore i a de ses joiaus [1]
En l'esglise riches et biaus
Qu'il i donna come preudons
Car molt ama Deu et ses nons
Et se penna toute sa vie
D'amener en France clergie.

[1] Voir *Séjour de Charles IX à Metz* (Mém. hist. Sorbonne, 1865). Le chapitre de Saint-Paul offrit au roi de France une croix, provenant de Charlemagne, qui renfermait une parcelle de la vraie Croix. — Voir *Description de deux vêtements historiés, du septième et du huitième siècles, de l'ancien trésor de l'abbaye de Saint-Arnould* (Mém. arch. Sorbonne, 1865). L'abbaye de Saint-Arnould avait reçu de Charlemagne une chape, et la cathédrale un manteau, une bible et un évangéliaire. Ce dernier travail a été l'objet de vives critiques de la part de M. J. Corblet, dans sa *Revue de l'art chrétien* (décembre 1866), sous cette singulière rubrique : *De quelques erreurs dans un mémoire lu à la Sorbonne, par M. Ch. Abel.* Une des critiques porte sur ce que j'ai prétendu que la chape était comprise dans les *varia ornamenta* qu'un chroniqueur du douzième siècle affirme avoir été donnés à l'abbaye de Saint-Arnould, par Charlemagne et Hildegarde. M. Corblet dit magistralement : « Si le chroniqueur eût voulu indiquer des

Digitized by Google

Gautier dit nettement qu'il est Messin, dans un autre exemplaire de son *Mappemonde,* revenant sur les libéralités de Charlemagne :

Si com l'on trouve en sa vie
Qu'à Mes en Loheregne gist
Dont cil est qui cest livre fist.

Dans un autre manuscrit, Gautier se donne comme moine de l'abbaye de Saint-Arnould, prétendant que c'est dans

étoffes et des ornements d'église il se serait servi assurément du mot *paramenta* ». Que M. Corblet soit dans le vrai pour la Picardie cela est possible, mais je le prierai d'indiquer les chartes du pays messin où il a trouvé le mot *paramenta* employé dans le sens qu'il indique. On trouve dans l'inventaire de l'église de Beauvais, de 1464, par exemple, « les *paremens* de draps pour le chœur de leglise, » mais à Metz on aurait dit *les cortines*. Enfin, l'auteur de la *Vie de Louis-le-Débonnaire* nous montre ce prince priant l'évêque de Metz, Drogon, de faire apporter ses *ornamentis regalibus,* savoir : les anneaux, les armes, les vases, les livres et les vêtements sacrés pour en faire la distribution.

Vers 825, Bernard, évêque de Worms, étant à l'article de la mort, écrit à Éginard pour lui annoncer qu'il envoie à l'église d'Utrech son *pallium* afin que les religieux ne l'oublient pas dans leurs prières. De même, en 893, Dodon, évêque de Verdun, déclare donner *ad altare* de l'église Saint-Pierre, de sa ville, *unum sacerdotale vestimentum auro ornatum planetam scilicet... Pallium quoque unum.*

Éginard parlant de la façon dont il prépara, en 828, la basilique à recevoir les reliques, ne se sert pas du mot *paramenta,* mais bien de *palleia sicut in Francia mos est superposito ligneo culmine linteis ac sericis palleis ornandi gratiâ contexîmus.*

En 587, sainte Radegonde prenant le voile dans l'abbaye Saint-Médard, de Soissons, *ponit in altari gemmas et ornamenta cingulum.* L'année précédente, des voleurs s'étaient introduits dans les cryptes d'une des basiliques de Metz, et, poussés par Gontran, avaient dépouillé le cadavre d'une jeune femme de l'or et des *ornamenta* qui l'enveloppaient.

Nous pourrions multiplier nos citations.

Enfin, la bibliothèque de Lille possède un dictionnaire roman-latin qui montre que le mot *ornamenta* avait, au moyen âge, une acception des plus larges comprenant même les pupitres des chantres.

Digitized by Google

ce couvent qu'il a trouvé les éléments de son ouvrage qu'il terminait le 9 mars 1247 :

A Saint Ernol une abbeie
De moines noirs qu'est establie
Droit devant Mes en Loheraine
Trovai l'estoire mult ançaine
De latin l'ai mis en romans
Por faire entendre à laies gens
On ix jors de mairs l'ai parfai
M. cc. ans xl. et vij.

Nous n'avons plus à Metz cette *Vie de Charlemagne,* par Éginard, que consultait Gautier au milieu du treizième siècle [1]. Elle a suivi sans doute, à Paris ou ailleurs, quantité de manuscrits de l'époque carolingienne, qui se voyaient encore, au dix-septième siècle, dans la bibliothèque de la cathédrale de Metz et de plusieurs de nos monastères du pays messin. Nous avons seulement conservé d'Éginard un manuscrit qui contient le récit, en prose latine, de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre, suivi de leur martyre, en vers latins.

Ce sont ces deux compositions d'Éginard qui constituent le manuscrit dont nous avons commencé plus haut la description. Il s'agit de la compléter. La translation des reliques occupe les soixante-quatorze premiers feuillets, et le poëme du martyre va du feuillet soixante-seize au feuillet quatre-vingt-quatre. La légende comprend le bas du

[1] L'abbaye Saint-Mathias, de Trèves, conserva la *Vie de Charlemagne,* par Éginard, jusqu'à la Révolution. Ce précieux manuscrit, consulté par P. Louis Courrier et respecté par les Français, est aujourd'hui dans la bibliothèque de Vienne en Autriche.

Digitized by Google

feuillet quatre-vingt-quatre et se termine au recto du feuillet quatre-vingt-six.

De quelle époque ce manuscrit date-t-il ? Nous avons un excellent point de repère pour le dater : c'est un autre manuscrit de Metz dont on connaît l'âge ; on lui a donné le nom de sacramentaire de Drogon. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris [1]. Dans une étude comparée de ces deux manuscrits, nous avons trouvé des mots similaires tels que *(Christum)* — *Xrm* — *beati* — *tribus* — *salutare* — *virginitate ;* l'écriture en est identique.

Drogon étant mort à la fin de l'année 855, le sacramentaire qui a été fait pour lui ne remonte donc pas au-delà de cette année. Nous avons, par le fait, la date du manuscrit d'Éginard d'une façon incontestable. Il a été composé vers l'an 850.

Ce manuscrit offre cette particularité que le feuillet soixante-quinze n'a pas été employé par l'écrivain qui l'a passé pour copier le poëme sur le feuillet soixante-seize. Remarquons une chose essentielle à noter, c'est que le feuillet soixante-quinze laissé en blanc était tracé de même que les autres pour recevoir de l'écriture, il fait partie du même cahier que les feuillets soixante-onze à soixante-dix-huit. C'est donc avec intention que le calligraphe du neuvième siècle a laissé ce feuillet pour continuer sa copie.

Or, sur ce feuillet qui fait corps avec la copie de la translation et du poëme, nous remarquons un dessin tracé à la pointe, repassé à l'encre, et portant même trace d'un lavis pour simuler les ombres. Ce dessin fait évidemment partie

[1] Voir Paléographie de M. de Wailly — Miniatures de manuscrits du neuvième siècle, par le comte de Bastard.

Digitized by Google

intégrante de l'ouvrage. Ceci s'induit à priori de la position qu'il occupe dans le manuscrit. Cette induction se confirme par la réflexion et l'examen. En effet, ce dessin représente un homme imberbe à longs cheveux tombant sur le cou, vêtu d'une tunique et d'un manteau flottant derrière l'épaule gauche. Il est tourné à gauche, la figure vue de trois quarts. Il fléchit légèrement les deux genoux et porte à la hauteur de son front une charte qu'il étale en dirigeant les yeux vers le ciel. Ce dessin est resté à l'état d'esquisse. Le bras gauche n'est pas achevé. Les pieds sont nus, la rotule est indiquée par un petit cercle.

Les cheveux indiqués par des lignes parallèles sont séparés par une raie au milieu du front. Les yeux sont grands et allongés, le regard est empreint d'une charmante douceur, la bouche petite et pincée accuse une certaine fermeté.

Ce dessin nous semble être un portrait. En effet, ce n'est pas un Jésus-Christ, il n'est ni barbu ni nimbé ; ce n'est pas un évangéliste; ce n'est pas un ange, il n'a point de nimbe autour de la tête, il n'a point d'ailes sur le dos. Ce n'est pas un prêtre ni un évêque, il n'a ni étole ni pallium. Ce n'est pas un moine, sans cela il porterait la tonsure. Ce n'est pas un guerrier, il n'en a pas le costume. C'est donc un laïc, et de plus, un noble, puisqu'il est *crinosus ;* il est à tout crins, il est de la race des francs chevelus.

J'arrive à l'attitude du personnage. Il fléchit les genoux d'une façon singulière. Il est à demi-affaissé sur lui-même, tout en exposant aux regards une feuille de parchemin. Or, il était d'usage de représenter de la sorte les fondateurs d'églises et de couvents. Montfaucon nous a même conservé une miniature qui représente Charlemagne pieds nus,

Digitized by Google

un genou en terre, offrant à Dieu sa chapelle d'Aix. Ce dessin est donc le portrait d'un donateur, d'un constructeur d'établissement religieux, d'un bienfaiteur.

Nous avons établi que notre ouvrage avait été écrit vers l'an 850. Il nous reste à démontrer que ce dessin, ci-inclus, est bien de la même époque. Pour quiconque est un peu familiarisé avec les miniatures des manuscrits carolingiens [1] il est facile de retrouver dans notre esquisse ce qui caractérise les portraits du neuvième siècle : la figure ovale, la longueur des yeux, l'exagération des doigts, les oreilles carrées, le nez triangulaire, les pieds crispés, les cheveux plaqués, les plis des vêtements à peine accentués. Mais de même que l'écriture caroline a encore conservé un cachet de l'écriture romaine, de même les artistes carolingiens s'inspirent du souffle de l'art antique dans l'agencement des draperies, dans la pose de leurs modèles. Les vêtements sont ondulés, ils n'ont pas cette contenance raide et anguleuse qui doit caractériser, plus tard, les miniatures du dixième siècle où l'on voit les personnes prendre ces poses impossibles qui frisent la désarticulation des membres pour arriver ensuite, au douzième siècle, à garder la rigidité d'un homme étendu sur son tombeau.

Notre portrait a de la vie, il a de la physionomie et on sent notre personnage vivre et agir sous ses vêtements ondoyants. Le manuscrit nous fournit une preuve matérielle que ce dessin est du même temps que l'écriture, et avec un

[1] Nous renvoyons le lecteur au bel ouvrage du comte de Bastard, resté inachevé, les *Miniatures de manuscrits;* à l'*Histoire de l'art,* par d'Agincourt; au *Moyen âge et Renaissance,* de MM. Lacroix et Serré; à l'*Histoire de France,* de MM. Charton et Bordier; à l'*Histoire des beaux-arts,* par M. Labarte; et aux *Évangiles* de Techner.

Digitized by Google

peu de patience on peut assister, en quelque sorte, à la création de notre dessin.

Comme nous avons étudié de très près ce monument carolingien, nous avons remarqué que le long des marges on avait tracé à la pointe, et parfois à la plume, des croquis représentant une tête remarquable, portant un diadème triangulaire (folio 62, v°) ; un homme assis, portant aussi un diadème triangulaire, avec la tête d'un courtisan, incliné de droite à gauche (fol. 37, v°) ; un courtisan incliné de même, mais presque en buste et tendant la main droite (fol. 47, v°). Ces croquis, tout grossiers qu'ils sont, ont un air de parenté incontestable avec la miniature, très connue, qui représente Louis-le-Débonnaire entre ses deux conseillers [1]. L'analogie avec le portrait de l'empereur est bien plus grande pour le personnage assis, enveloppé de draperies à la romaine, tenant les deux mains levées devant la poitrine (fol. 29, v°). Enfin, sur la feuille de garde de la fin on remarque un personnage nimbé, bénissant de la main droite et serrant le livre des Évangiles contre sa poitrine. Ce dessin à l'encre, dont la tête est d'une exécution plus que médiocre, rappelle les miniatures d'un évangéliaire de Metz, du neuvième siècle [2].

Il en est de même du personnage assis, qui bénit des deux mains, avec le livre des Évangiles sur la poitrine (fol. 28, v°).

Enfin, aux folios 12 et 13, on remarque le même personnage les mains liées derrière le dos. Il rappelle ces guerriers enchaînés, que les miniaturistes carolingiens placent parfois contre les colonnes de leurs canons de

[1] Bibliothèque impériale de Paris. Évangéliaire n° 5927, ancien fonds Colbert, 797.

[2] Bibliothèque imp., *Miniatures de manuscrits*, par le comte de Bastard.

Digitized by Google

calendrier. De même nous voyons, aux folios 32 et 33, l'esquisse d'un sujet analogue ; ce sont ces petits enfants qui portent un cartouche à inscription et que les artistes plaçaient au sommet des canons, aux deux angles inférieurs de leurs frontispices triangulaires.

Quelle est la date de ces croquis, dont quelques-uns sont grotesques? Nous avons déjà répondu, par l'analogie, qu'ils datent du neuvième siècle. Mais pour les gens difficiles nous avons une preuve invincible : au folio 15 on a tracé, à la pointe, une main droite et un bras sortant d'une manche, ce qu'en style héraldique on devait, plus tard, appeler un *dextrochère*. On retrouve cette étude de main aux folios 20, 67 v°, 22, mais sur une plus petite échelle; au folio 15 les plis de la manche s'étendent jusque dans le texte: ce qui prouve que le dessin est antérieur à l'écriture. Aux folios 32 et 33 la preuve est plus nette, parce que le pied droit du petit garçon, au cartouche, a été recouvert avec l'écriture par le mot *mercatores* et par celui de *frigidæ*. Or, pour écrire ces deux mots on a gratté le pied que recouvrait le trait de la pointe : l'encre est partie mais le trait est resté. Donc le dessin ici est antérieur à l'écriture, donc ce dessin est bien du neuvième siècle. Enfin, c'est encore plus visible pour le saint bénissant (fol. 2, v°) dont le bras droit, la cuisse, le pied et le piédestal sont recouverts des fins de lignes : *Hic — setle — pago porciano.*

Nos esquisses sont donc bien une œuvre du neuvième siècle, et pour quelques-unes on ne peut nier qu'elles ne soient antérieures au manuscrit.

Continuons nos recherches. Au folio 9 v° on voit un personnage debout, tourné à gauche, à peine ébauché à la pointe; mais il est facile de reconnaître la même attitude

Digitized by Google

que celle de notre portrait. L'artiste a voulu voir de quelle façon il pourrait représenter un homme qui montre quelque chose : les pieds sont nus et de la main droite deux doigts seuls sont allongés en l'air.

Une fois la pose trouvée, notre peintre messin a cherché la tête à donner à son personnage. Le folio 85 v° nous montre plusieurs études de tête, au-dessus de l'une d'elle est écrite cette phrase significative : *Hic est follus follaris.* Nous trouvons d'autres études de tête au folio 35 v°, au folio 27, au folio 76, au folio 68, et même des études d'yeux au folio 38. Enfin, au sommet du folio 75 nous voyons le premier projet de la tête que se proposait de faire notre artiste. Il a dessiné un trois quart géométriquement avec des segments de cercle, puis il y a placé les yeux, le nez, la bouche, le menton et l'oreille. C'est bien la même main qui a tracé les croquis précédents. Notre artiste a abandonné cette esquisse de tête pour en faire une autre plus au centre de la page, et il a composé le portrait que nous voyons aujourd'hui. Au bas se voit un personnage nimbé, assis sur un pliant, en train d'écrire, dans l'attitude que les miniaturistes du moyen âge donnent aux évangélistes, aux pères de l'Église, notamment saint Grégoire-le-Grand, saint Jérôme. Comme il ne s'agit dans le manuscrit ni d'Évangiles ni de traité de théologie, il est à croire que ce dernier croquis n'est qu'une étude antérieure au manuscrit. Ce qui le prouve, c'est qu'au folio 22 nous retrouvons le même motif d'un personnage nimbé, tourné à gauche, assis sur des coussins, avec l'écritoire de la main gauche, rédigeant sous l'inspiration de Dieu représenté par une main bénissante.

Nous avons démontré que ce dessin dont nous nous

Digitized by Google

occupons est un portrait et un portrait exécuté au neuvième siècle. Il nous reste à démontrer que c'est le portrait d'Éginard. Ce portrait fait partie intégrante de notre manuscrit, matériellement et moralement. Il fait corps matériellement puisqu'il est tracé sur la moitié d'une feuille de parchemin qui n'est pas rajoutée mais qui constitue le dixième cahier. L'autre moitié de cette feuille est couverte d'écriture.

Ce portrait est précisément placé entre deux écrits, savoir: la translation des reliques de saint Marcellin, de saint Pierre et la passion rhythmée de ces mêmes saints. Ces deux ouvrages sont sortis de la plume d'Éginard. Et Mabillon a trouvé dans la bibliothèque de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, un vieux manuscrit renfermant ce poëme précédé de ce titre qui ne laisse aucun doute sur l'attribution de sa paternité : *Incipit rythmus Enhardi viri eruditissimi de passione Christi martyrum Marcellini et Petri.*

Les Bollandistes dans leurs *Acta sanctorum* [1], sous la date du 2 juin, ont reproduit ce poëme en avant de la légende dont il est une amplification, et ils les ont fait suivre de la translation des reliques.

Il est remarquable que notre manuscrit n'a qu'un titre, il est très singulier. C'est une espèce de dédicace se référant à tout ce qu'Éginard a écrit en l'honneur de Dieu et des deux martyrs auxquels notre écrivain avait voué une prédilection particulière.

[1] Juin. T. I, page 170 à 209.

Digitized by Google

Voici cette dédicace écrite en petites capitales rouges carolingiennes :

✠ VERIS VERI DĪ CVL
TORIBVS ˢ ET IHV
XTĪ DNI NOSTRI ˢ
SCORVMQVE EIVS
NON FICTIS AMA
TORIBVS ◦
EINHARDVS PECCATOR.

Après avoir fait appel aux vrais adorateurs du vrai Dieu et de Jésus-Christ Notre Seigneur, et aux amateurs non déguisés de ses saints, Éginard, le pécheur, indique dans une préface le but moral de son ouvrage, puis il entre en matière en scindant son récit en plusieurs livres. Ce qui est marqué par des cartouches bleus. Le mot *explicit*, qui se trouve à la fin, est d'une autre encre et d'une autre main plus récente. Vient le dessin de la même encre que le manuscrit et du même temps, et qui représente un homme faisant hommage à Dieu d'une œuvre pie. Puis paraît le poëme sur le martyre de Marcellin et de Pierre l'exorciste, sans titre, comme une suite du même travail. Il était d'usage chez les calligraphes de donner le portrait de l'auteur de l'œuvre qu'ils transcrivaient. C'est ainsi qu'on a tant de portraits supposés du pape saint Grégoire. Donc notre copiste messin a pu avoir la même pensée. A priori, quand on voit un portrait au milieu d'un ouvrage d'Éginard, on a le droit d'induire que c'est cet écrivain qu'on a voulu représenter. Mais l'induction devient un certitude quand on remarque que l'attitude donnée à ce portrait ne peut se rapporter qu'à Éginard. On a représenté un laïc noble, à

Digitized by Google

demi-incliné et faisant hommage à Dieu d'une œuvre pie. Or, précisément, qu'est-ce qu'Éginard a fait dans tout le livre dédié *veris veri dei cultoribus?* Il le dit lui-même dans sa préface, il n'a composé sa translation et son *rythmus* que pour célébrer la sainte personne de Dieu, *ad conlaudandam Dei omnipotentiam.*

Ce n'est que de cette façon que l'on pouvait représenter Éginard pour se conformer à la pieuse pensée que lui inspirait son ouvrage.

On saisit alors le sens de ce dessin. Cette feuille de parchemin étalée entre les doigts devait sans doute répéter la dédicace *veris veri cultoribus dei,* etc. Ces pieds nus, cette attitude de suppliant, cette robe de bure, ce manteau ascétique sont là pour commenter la qualité de *peccator* qu'Éginard accolle à son nom. Notre dessin représente donc Éginard venant de composer son éloge de saint Marcellin et de saint Pierre l'exorciste.

Ce portrait est-il ressemblant? Nous n'oserions l'affirmer, puisque c'est le seul que l'on connaisse jusqu'à ce jour, et cependant remarquons que l'artiste s'est repris à plusieurs fois pour faire la tête du personnage.

Les contemporains nous disent peu de choses de l'original. Par les vers de Théodulf, évêque d'Orléans [1], par une épigramme d'Alcuin [2], nous savons qu'on l'appelait à la cour *Nardus* et même *Nardulus,* à cause de sa petite taille et de

[1] *Nardulus* huc illuc discurrit perpetue gressa
Reo magne et parvi pectoris antra colit
Nardus et Ercambold si conjungantur Osulfo
Pinguior hic illo est hic est quoque tenuior illo.

[2] Non spernas *Nardum,* lector mi, corpore parvum,
Nardule, dic lector pergens, tu *Nardule* tu salve.

Digitized by Google

sa petite poitrine. Walafried Strabon va même jusqu'à le traiter d'*homulus*, Mais ce diminutif d'homme était, au dire de Strabon, un artiste très-habile, ce qui lui a valu le surnom de Beseleel, nom d'un architecte fameux de l'antiquité. C'est sous ce nom que Théodulf en parle dans une pièce de vers adressée à Angilbert qui, lui, avait pris le nom plus sonore d'Homère.

L'évêque d'Orléans nous montre Éginard toujours en route comme la fourmi, tantôt composant des livres, tantôt en faisant copier, tantôt présidant à la confection des flèches de l'armée.

Charlemagne le chargea de la direction des travaux publics de son empire. Éginard prit une large part à la construction du palais et de la basilique d'Aix-la-Chapelle. Il est l'ancêtre de nos ingénieurs des ponts et chaussées. Il fit jeter sur le Rhin, en face de Mayence, un pont de bois qui est cité pour une merveille par les contemporains. Il en est fait même mention dans la *vita metrica* de saint Eigil, abbé de Fulde, par Candide. Ce moine nous apprend que la tête de ce pont était défendue par un *castrum ingens* qui a laissé son nom à Castel. Éginard passe aussi pour avoir étudié la jonction du Rhône et du Rhin à l'aide d'un canal alimenté par les eaux de la Moselle.

Éginard avait en outre la parole très-facile, et Ermold-le-Noir nous a conservé le discours que ce conseiller prononça en 813, à Aix-la-Chapelle, pour décider Charlemagne à s'adjoindre son fils comme empereur. Le poëte nous donne Éginard comme le plus savant des conseillers de l'état *prior doctus consiliis*. Il le dépeint comme doué d'un esprit sagace et d'une bonté très-active.

Walafried-le-Louche nous dit qu'Éginard était l'homme

Digitized by Google

le plus savant de son temps. Sigebert de Gemblours, qui n'a pas connu les écrits d'Éginard sur saint Marcellin et saint Pierre, nous apprend qu'il composa un abrégé du Psaultier gallican, en retranchant les vers qui contenaient des prières.

Notre portrait nous montre un homme à physionomie intelligente. Le front est haut, le regard est empreint de rêverie.

Éginard était poëte, comme nous le voyons par les vers que lui inspira la légende de saint Marcellin et de saint Pierre. Il composa en outre un *libellus de vera Cruce* qui ne nous est point parvenu. Aussi portait-il dans l'école du palais le nom forgé du grec de Calliopus pour montrer que Calliope, la muse de l'éloquence et de la poésie, avait présidé à sa naissance.

Non-seulement Éginard était séduisant de langage, mais en dépit de sa petite taille il était séduisant de sa personne, il était beau de visage. L'amour qu'il inspira à Imma le prouve. Et ceci concorde avec notre portrait qui nous représente une belle tête d'homme aux traits réguliers, à la figure ovale, à l'expression langoureuse.

Nous avons démontré que notre manuscrit et que notre dessin sont une œuvre du milieu du neuvième siècle, que ce dessin est un portrait et que ce portrait se rapporte à l'auteur du manuscrit qui est Éginard. Nous avons démontré que ce portrait d'Éginard cadre avec les renseignements laissés par les contemporains sur le physique de notre auteur.

Reste une dernière question à se faire. En admettant que ce fût Éginard que le moine calligraphe de saint Arnould ait voulu représenter, ce portrait est-il une représentation exacte de notre personnage? n'est-ce pas plutôt un portrait de fantaisie? N'ayant jamais vu d'autre portrait d'Éginard

Digitized by Google

je ne me hasarderai pas à le donner pour très-ressemblant. Il est évident que ce n'est pas une photographie. Mais s'il est établi qu'Éginard a dû être connu du calligraphe, on peut en tirer l'induction que son portrait n'était pas une œuvre d'imagination.

Éginard à cause de sa fonction de sténographe impérial suivait le souverain partout en hiver, époque où les grands du royaume étaient appelés à la cour pour délibérer sur les capitulaires, à voter au champ de mai les préparatifs de guerre à entreprendre lors de la belle saison.

C'est en 790, qu'à l'âge de vingt-un ans Éginard fut attaché au service de Charlemagne. En cette même année l'empereur vint à Metz organiser une école de chant. Éginard, qui cite ce fait, dut être de la suite de l'empereur et ce fut l'occasion de son premier séjour dans Metz [1].

En 805, la cour vint résider à Thionville dans le palais où, en mai 783, était morte la pieuse reine Hildegarde. On y rédigea des capitulaires. Éginard y était nécessairement, ainsi qu'en 806, lorsque Charlemagne lui fit rédiger cet acte de partage qu'Éginard devait ensuite emporter à Rome.

Dix ans après, Louis-le-Pieux revenait à Thionville, comme nous l'apprend une charte donnée par lui le 3 des ides de juillet 816. Éginard devait être alors de la suite de l'empereur. Il en fut de même lorsqu'en 821 Louis-le-Débonnaire vint à Metz donner une charte à l'abbaye de Sainte-Glossinde, quand, revenu de chasser dans les Vosges, il se rendit au palais de Thionville où il avait convoqué les dignitaires de l'empire pour approuver des modifications apportées à la loi salique.

[1] Nous avons conservé de la musique de ce temps, écrite lors de la constitution de l'école de chant de Metz.

Digitized by Google

Éginard nous apprend que l'empereur vint en 828 à Thionville pour y organiser une armée dont il destinait le commandement à Lothaire, son fils aîné.

C'est à partir de cette époque qu'Éginard perdit Imma et qu'il se retira des affaires publiques, se vouant entièrement à l'étude. Éginard continua à conserver des relations avec le pays mosellan, comme le prouvent deux lettres écrites par lui à un personnage messin auquel il donne les titres de prêtre de Dieu, de seigneur saint et vénérable et de très-révérend abbé.

Dans la première lettre, Éginard écrit qu'il a eu à héberger assez de temps un pauvre diable appelé Éburon, et qui est à la fois le proche parent et le fidèle de celui auquel il écrit. Ce malheureux a été tout à coup obligé de se sauver en hâte à Metz et Éginard n'a pas voulu le laisser partir les mains vides et sans un mot de recommandation. Il lui donne donc cette lettre dans laquelle on voit qu'Éburon était un émigré qui était du parti de Lothaire et qui se cachait pour ne pas être empoigné par ses ennemis politiques qui ne lui auraient pas fait quartier.

Dans la seconde lettre, Éginard prend de nouveau en main la cause d'Éburon qui est arrivé à Metz, mais que tout le monde fuit comme un homme très-compromettant. Il prie qu'on vienne en aide à ce malheureux de toutes façons.

Éginard appelle à la fois celui auquel il écrit abbé et évêque, disant qu'il sait qu'il porte un de ces titres, mais qu'il ne sait pas lequel. Cette réflexion nous éclaire sur le nom de ce personnage. Ce ne peut être que le beau-frère d'Éginard, le frère consanguin d'Imma, Drogon, frère naturel de l'empereur, et que celui-ci avait fait tonsurer de force en 818, ainsi que Hugues et Théodoric, autres enfants

Digitized by Google

naturels de Charlemagne. Drogon, élevé à Luxeuil, était devenu abbé du monastère de Saint-Arnould, près de Metz.

C'est là qu'en 823 le peuple et le clergé de cette ville allèrent le chercher pour le nommer évêque, malgré son jeune âge. Il n'avait que vingt-trois ans. C'était, on le sent bien, une candidature officielle. C'est à cette élection d'abbé et d'évêque qu'Éginard faisait allusion. Ce prélat avait hérité de Charlemagne du goût des beaux-arts. C'est lui qui se fit faire ce beau missel qu'on appelle de son nom le sacramentaire de Drogon, et qui est un des chefs-d'œuvres de nos artistes messins du milieu du neuvième siècle. C'est le même calligraphe qui est l'auteur de notre manuscrit d'Éginard, on y retrouve la même main qui a copié la translation et la passion rhythmée. Peut-être est-ce le même auteur qui a fait les miniatures et les dessins. Cet artiste, vraisemblablement un moine de saint Arnould, a du voir Éginard quand il vint à Metz à diverses reprises, et s'il n'a pas fait une photographie, il n'a pas fait un portrait de fantaisie. Il est à présumer qu'il a fait quelque chose d'approchant de son modèle. Quoiqu'il en soit, notre portrait d'Éginard reste comme un monument inédit de l'art messin du neuvième siècle, c'est ce qu'il nous a paru surtout intéressant d'établir.

CH. ABEL.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'*apôtre saint Paul*, étude historique, par M. Trognon. — Paris, Charles Douniol, rue de Tournon, 29.

Une des plus intéressantes études auxquelles on puisse se livrer est bien certainement celle des premiers temps de l'Église. Il est impossible de remonter aux débuts du christanisme sans apercevoir quelque chose de surnaturel dans la rapidité, si peu probable, de sa triomphante extension. Saint Paul fut l'un des plus actifs ouvriers de la foi nouvelle. Comme le remarque M. Trognon dans la première page du livre dont j'ai à parler : « L'immensité de ses travaux et de » leur résultat confond l'imagination, il faut pour se l'expliquer » y reconnaître la coopération surnaturelle et constante de la » Providence; on ne peut pas ne pas se dire que de telles choses » accomplies sans miracle seraient de tous les miracles le plus » extraordinaire. » De cette conviction résultait pour l'écrivain l'obligation de s'appuyer sur les saintes Écritures et de voir le doigt de Dieu dans la vie de ce grand saint, de ce persécuteur devenu apôtre et martyr, de cet homme doué de tant de fermeté, de tant d'éloquence et dont la conversion, au bout de dix-sept siècles, devait amener celle d'un sceptique anglais, de Georges Littleton, ramené à la foi par la méditation du miracle du chemin de Damas.

Les quelques lignes que je citais tout à l'heure suffiront pour prouver que M. Trognon a écrit son livre en fervent catholique, mais il n'a point — il le déclare lui-même dans quelques mots

Digitized by Google

d'avertissement — « les prétentions d'un exégète, moins encore » celles d'un théologien; il n'a jamais étudié les langues sémitiques, » il a lu seulement quelquefois en grec, plus souvent en latin, le » Nouveau Testament, et il lui a paru que le texte des Actes des » Apôtres, attentivement rapproché de celui des Épîtres de » saint Paul, fournissait la matière d'un récit qui pouvait n'être » pas sans nouveauté et sans intérêt pour un certain nombre de » lecteurs. Il a essayé de faire ce récit et rien de plus. »

Et, ajouterai-je, il a réussi à faire ce qu'il essayait. M. Trognon, d'un style simple, précis, élégant, a parfaitement raconté cette grande mission de saint Paul, de laquelle paraît dater le nom de *chrétien*, et son œuvre, il a eu raison de le penser, n'est pas sans nouveauté, je ne dirai pas pour un certain nombre, mais pour beaucoup de lecteurs. En général, dans le monde, même dans le monde lettré, on ignore trop l'histoire du christianisme et la littérature sacrée. Cette littérature — s'il n'y a pas inconvenance à employer ici cette expression,— que de choses elle offre à l'admiration et qui seraient citées partout si elles avaient été dites par Démosthènes ou Cicéron! Je ne vois rien de plus beau que le début du discours que, debout dans l'Aréopage, saint Paul adressa aux Athéniens : « Athéniens, je vous vois en toutes choses religieux jusqu'à l'excès. En effet, comme en passant je regardais les statues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel portant cette inscription : *Au dieu inconnu.* Ce Dieu, que vous adorez sans le connaître, est celui que je vous annonce. Ce Dieu qui a fait le monde et tout ce qui est dans le monde, étant le maître du ciel et de la terre, n'habite pas dans les temples bâtis par la main des hommes... » Saint Paul, profondément instruit, doué d'une grande éloquence, était bien l'homme propre à être mis en contact avec la civilisation païenne, et une chose très remarquable c'est l'influence qu'à Rome il exerça sur Sénèque. Le philosophe latin, dans plusieurs pages, semble réellement le disciple de l'apôtre. Ce ne sont pas là des idées platoniciennes, ce n'est pas un vague reflet du christianisme, c'est la pensée même de saint Paul. Ainsi le moraliste païen parle de la

Digitized by Google

chair dans l'acception chrétienne du mot et en opposition avec l'esprit, et reproduit une phrase de l'épître aux Galates. Bien d'autres ressemblances, que je ne puis indiquer ici, semblent prouver que Sénèque avait une connaissance particulière de l'enseignement de saint Paul. « Inférer de là, dit M. Trognon, de la » possibilité de relations personnelles qui aïent existé entre eux » n'a rien que de légitime, mais conclure de la possibilité à la » certitude et d'une rencontre qui a pu n'être qu'accidentelle et » passagère à une étroite amitié, c'est aller beaucoup trop loin. » On est allé beaucoup plus loin encore, on est allé jusqu'à croire à l'authenticité d'une prétendue correspondance du philosophe et de l'apôtre et même jusqu'à baptiser Sénèque sans s'inquiéter des libations que, mourant, il fit à Jupiter libérateur.

Je n'ai pu analyser le livre de M. Trognon, le faire rapidement ce n'eût été que recommencer une sorte d'article biographique écrit bien des fois; le faire avec les développements nécessaires pour laisser entrevoir tout ce qui appartient à l'auteur, c'eût été dépasser de beaucoup des limites que je ne dois pas franchir. Je veux, du moins, en empruntant quelques lignes à la conclusion de M. Trognon, rendre cette notice, trop brève, un peu plus complète. « C'est lui (saint Paul) qui, en vertu d'une prédestination toute » spéciale, a fait sortir le christianisme de l'étroite enceinte de la » société juive pour le répandre dans le monde; c'est lui qui a été » particulièrement appelé à en faire la religion universelle, la reli- » gion de l'humanité, au lieu d'être celle d'une portion du peuple » d'Israël, selon les tendances exclusives de l'Église de Jérusalem. » Sa naissance, son éducation, son zèle fanatique pour le judaïsme, » remplacé par un zèle aussi éclairé qu'intrépide pour la vérité » une fois reconnue, les qualités de son intelligence et celles de » son cœur, tout faisait de lui l'instrument propre, le *Vase* » *d'élection* que le Sauveur avait désigné pour la consommation » de son œuvre. »

Digitized by Google

L'art et la vie de Stendhal. — Paris, Baillière, 1 vol. in 8°.

Voici un beau volume dont, disons-le en passant, l'exécution typographique fait grand honneur à un imprimeur messin, M. Nouvian, l'œuvre d'un de nos concitoyens, un travail de longue haleine qui révèle un esprit orné, studieux et chercheur. J'aurais la satisfaction la plus vive à ne dire que du bien de ce volume, mais malheureusement il n'en peut être ainsi. M. Collignon est l'adversaire de toutes mes croyances, de presque toutes mes idées — nous ne serions guère d'accord que sur la décentralisation, — et ma conscience crierait si je ne protestais pas contre des doctrines que je regarde comme aussi fausses que funestes.

M. Collignon se pose en athée et en matérialiste.

Je suis catholique; de quelle manière m'y prendre pour rendre compte d'un livre de chaque ligne duquel je vois s'élever une provocation ? Vais-je essayer de réfuter des doctrines exprimées souvent d'un ton qui cherche à être cassant et ironique ? Vais-je appeler à mon aide philosophes et théologiens, entamer une discussion pour laquelle me manquerait l'espace et surtout l'autorité ? Le meilleur moyen ne serait-il pas de m'éloigner le moins possible de la partie littéraire du livre, tout en protestant encore une fois contre des principes d'ailleurs si crûment exprimés qu'ils ne peuvent faire beaucoup de mal ? Il est peu d'hommes qui ne reculent épouvantés devant une profession de foi d'athéisme et de matérialisme.

Il y a un grand intérêt à étudier attentivement, profondément un écrivain distingué, à examiner non-seulement ses œuvres mais à pénétrer dans son caractère, dans le détail de sa vie. Il ne faut pas cependant qu'un éloge de ce genre prenne des proportions trop considérables. Plus de 500 pages sur Beyle, c'est beaucoup ; c'est bien plus que Pétrarque n'a pu fournir à M. Mezières. Mais comment M. Collignon a-t-il pu arriver à ce nombre effrayant de feuillets ? Disciple de M. Sainte-Beuve, il a pris à la lettre le petit questionnaire rédigé par le maître. Lorsque l'on s'occupe d'un écrivain on a

Digitized by Google

à se demander : Que pensait-il en religion ? Comment était-il affecté du spectacle de la nature ? Comment se comportait-il sur l'article femme ? sur l'article argent ? Était-il riche ou pauvre ? Quel était son régime ? (Brillat-Savarin avait écrit plus gaîment : Dis-moi qui tu manges, je te dirai qui tu es). On voit que nous arrivons presque à Noël d'Argonne qui eût reconnu un poëte élégiaque, un poëte lyrique et un poëte comique, à des choses que M. Sainte-Beuve, malgré son esprit d'analyse, ne se fût pas soucié d'approfondir. Avec un pareil interrogatoire, on touche évidemment à tous les sujets qu'on a envie d'aborder. Ce n'est donc pas sur Beyle ou Stendhal — le lecteur sait que ces deux noms désignent un même homme — que M. Collignon a écrit 500 pages, c'est à propos de Beyle. L'intérêt dont je parlais tout à l'heure disparaît ; on perd de vue l'écrivain qu'on espérait mieux connaître, et l'on ne se trouve plus que dans la société de son commentateur occupé à frapper d'estoc et de taille sur la religion, le mariage, la société, l'éducation. Stendhal n'est plus qu'un motif à toutes ces improvisations d'un ton souvent déclamatoire et que, quand l'orateur perd haleine, viennent corroborer d'interminables citations de MM. Taine et About.

Stendhal pouvait cependant fournir le sujet d'une étude attachante. Il fut l'un des esprits les plus originaux de la littérature de la Restauration. Il eut une action marquée sur Balzac, une certaine influence sur le talent de M. Mérimée, son ami. De son vivant, il ne jouit pas de la célébrité qu'il méritait ; mais, avec une sorte de seconde vue, il prévoyait que vers 1860 plus de justice lui serait rendue. S'il eût prévu de même ce gros livre dont il devait donner le prétexte, eût-il été fort reconnaissant envers M. Collignon ? Je n'en sais rien. M. Collignon ne cherche pas — c'est une justice à lui rendre — à faire Stendhal beaucoup plus beau que nature. Ce personnage ventru, au teint rougeaud, à la tête ornée d'un faux toupet, aux favoris teints, affichant près des femmes des prétentions surannées, cachant ses œuvres sous des pseudonymes qui semblent indiquer plus de timidité que de modestie ; ce gros vieux homme à bonnes fortunes qui ne voyait dans la vie qu'une chose : le plaisir, ce

Digitized by Google

n'est pas là un être fort sympathique. Je me demande si cette personnification des doctrines chères à M. Collignon n'est pas tout à la fois leur plus rigoureuse condamnation. Voilà donc ce qu'elles produisent ces doctrines, la recherche des satisfactions personnelles, l'indifférence pour autrui, l'égoïsme, en un mot. Qu'une société composée toute de Stendhals serait une belle chose! Adieu alors à tous les sentiments généreux, aux sacrifices, à l'idée du devoir, à l'amour des hommes, à ce qui fait la société, à ce qui élève les caractères, à ce qui rend la vie possible enfin. Et Stendhal, lui, était sous certains rapports remarquablement doué, l'esprit pouvait encore faire amnistier des défauts qui, chez d'autres, se montreraient dans toute leur laideur et toute leur brutalité.

Vraiment, quand on contemple ce que peuvent produire les principes prônés par M. Collignon, on se sent bien content de n'avoir pas *l'esprit assez ouvert aux derniers résultats de la sience* pour nier Dieu, et comme *le vulgaire et les bonnes femmes* de croire encore à l'immortalité de l'âme. M. Collignon la nie carrément; il croit seulement à ce bruit, bien vite évanoui, que les applaudissements de quelques lecteurs font sur la tombe d'un écrivain de mérite. « Si faible, dit-il, que paraisse cette immortalité en regard de l'éternité qui nous est promise par les prêtres, il y a pourtant la différence de la vérité à l'erreur, de la proie à l'ombre, et je me hâte de dire que c'est encore une récompense assez noble pour encourager nos efforts et pour soutenir toute une vie. »

Mais, hélas! que peu d'auteurs peuvent compter sur cette récompense réservée aux bonnes œuvres..... littéraires! Crédulité pour crédulité, j'aime autant croire tout bonnement à l'immortalité de l'âme.

TH. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Il faut avouer que cette Revue ne paraît pas avec une régularité exemplaire, ainsi notre dernière livraison est arrivée à nos abonnés grosse de quatre mois. Ce défaut d'exactitude a des inconvénients de diverses espèces parmi lesquels on a pu remarquer le manque d'à-propos des phrases frileuses de la dernière chronique. Cette chronique, lorsque notre confrère l'écrivait, il faisait un ciel d'hiver, mais lorsqu'elle vit le jour, ce jour était éclairé par un beau et chaud soleil. Un soleil auquel on a fait cependant trop d'honneur. On a pu rencontrer sur l'Esplanade des ombrelles protégeant des teints masculins, tout comme si l'on eût été à Nice, flâner sur la promenade des Anglais. C'était trop de flatteries envers le blond Phébus. Aussi qu'est-il arrivé ? Ah! s'est-il dit, voilà des gens qui se contentent de peu de chose, je n'ai pas besoin de me gêner beaucoup à leur endroit et je vais garder ma chaleur et ma lumière pour de meilleures occasions. Et le brillant roi du jour le fit comme il le disait et rengaîna une partie de ses rayons pour nous donner une température dont les habitants du Midi ne voudraient pas pour leur mois de décembre. De rechef nous eûmes un ciel comme celui qui avait attristé notre confrère et qui n'avait commencé à se réchauffer un peu qu'en l'honneur des courses. Ces courses, puisque courses il y a, ont prouvé que si pour faire un civet il faut un lièvre, il n'est pas tout à fait nécessaire pour faire des courses d'avoir des

Digitized by Google

chevaux. Il y avait de charmantes toilettes sur les estrades, beaucoup de fashionnables commissaires ornés des insignes de leur haute dignité; on s'est généralement amusé et l'on n'a pas trop songé à regretter que les prix ne fussent pas plus disputés. Voilà une institution bien décidément acclimatée parmi nous. Si plus tard les chevaux manquent tout à fait, on les remplacera par des vélocipèdes; les dames pourront toujours montrer leurs jolies robes et les hommes les admirer.

Comme fêtes en plein air, nous avons encore eu deux concerts au profit de bonnes œuvres. L'un d'eux aurait pu avoir un caractère particulier, mais les membres de la société de Saint-Hubert, non contents de sonner de la trompe comme un cor d'harmonie, de sonner *droit comme un bâton*, ainsi que le disait un chasseur émérite à un débutant de ma connaissance, n'ont pas attaqué de vrais airs de chasse, ces fanfares si belles, si originales, le *Lièvre*, la *Royale*, le *Changement de forêt*, l'*Hallali*, et nous ont fait de la musique artistique. Que ne prenaient-ils alors le magnifique morceau composé par Rossini et qui fut si brillamment sonné par les premières trompes du siècle, Bertin, Thiberge, Tellier et Baptiste?

La société de tir a fait du bruit aussi, c'était son devoir; je ne dirai pas qu'elle a fait beaucoup de bruit pour rien, car de nombreux prix ont été distibués aux habiles concurrents.

Au théâtre, r'ouvert pour trois soirées, on a vu Madame Ugalde dans la *Périchole*, et le docteur Epstein, le fameux prestidigitateur qui escamote tout, excepté le succès.

Il y a à Metz une fontaine de plus qui paraît devoir devenir une source de discussion. Une jeune fille est venue se camper devant le café du Heaume pour faire ses ablutions. Elle est exactement dans le costume de la Vérité sortant de son puits. Elle est belle, du reste, et fait honneur à son père, notre habile sculpteur M. Pêtre; mais, réellement, on ne se montre pas ainsi en public. Quand on est dans cet état, on reste dans son cabinet de toilette ou l'on entre dans un musée. Nous ne sommes pas en Italie où une belle princesse,

Digitized by Google

de date récente, répondait à quelqu'un qui s'étonnait qu'elle eut consenti à servir de modèle à Canova : « Bast ! l'atelier était bien chauffé, je n'ai pas eu froid du tout. »

NIERMAND.

27 août.

Le Directeur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

Metz. — Typ. ROUSSEAU-PALLEZ.

Digitized by Google

ANNEXIONS A LA FRANCE[1]

II

Prise de possession de l'abbaye et de la terre de Gorze.

L'abbaye de Gorze, dont la mense abbatiale, d'après l'*Almanach royal de 1789,* rapportait 45,000 livres, n'existait plus en 1661. En 1603 elle avait été sécularisée par le pape Clément VIII et ses biens unis à la nouvelle église primatiale de Nancy. Le primat était Louis-Alphonse de Lorraine (1659-1687), chevalier de Malte, abbé commendataire de Royaumont, un des héros du siége de Candie. Pour dédommager le duc de Lorraine de la perte d'un bénéfice aussi important, le roi consentit à lui donner les revenus de l'abbaye de Notre-Dame de l'Isle-en-Barrois[2] de l'ordre de Cîteaux, dont le premier abbé commendataire avait été M. Antoine de Sève, nommé par Louis XIII, et qui mourut, selon Dom Calmet, en 1662. Nicolas François, frère de Charles IV, lui succéda.

[1] Voir la dernière livraison.

[2] Commune du canton de Vaubecourt (Meuse).

Digitized by Google

Les moines de Gorze avaient été remplacés par des chanoines ; mais l'abbé conservait toujours sa juridiction sur eux, de même que sur le curé, qui, comme doyen, présidait le chapitre. Il prêtait serment sur les saints Évangiles de conserver les droits et immunités qui lui étaient confiés et entre autres de maintenir le privilége de ne relever que du Saint-Siége. Le titre d'abbé de Gorze, depuis la réunion, ne fut plus porté que par des grands seigneurs mitrés. Le prince Egon de Furstemberg y fut nommé en 1661 ; en cette qualité il était conseiller d'honneur au parlement de Metz. Il ne put obtenir les bulles pour l'évêché de cette ville. M. Nimsgern donne le texte des *Coustumes générales de la terre et seigneurie de Gorze*. Elles ne furent pas homologuées par le parlement de Metz, qui, en 1664, ordonna leur suppression et l'introduction des coutumes de Metz.

Le surlendemain de leur départ du château d'Hombourg, les Commissaires se rendirent à Gorze, où ils commencèrent leurs opérations par le procès-verbal suivant :

« Et le 7e du mois de Septembre 1661, nous, sieur de Saint Pouange, l'un des Commissaires députés par S. M. pour l'exécution du traité de Lorraine, en l'absence du Sieur Colbert de Vandière, notre collègue, qui a été obligé de s'en aller en Alsace, pour affaires concernant le service du Roy et nous sieurs baron d'Allamont et Serre députés de S. A. S. ayant jugé à propos de continuer pour l'exécution de l'article VIII dudit traité portant que S. A. S. a renoncé et renonce en tant que besoin serait en faveur de S. M. à tout droits et prétentions de souveraineté sur l'Abbaye de Gorze. Laquelle souveraineté appartiendra, sans contrôle à l'avenir, à S. M. en l'estat qu'elle était en 1631, avant les mouvements, tant

[1] V. le manuscrit déposé à la bibliothèque de la ville de Metz, n° 215.

Digitized by Google

suivant les anciens droits et prétentions de S. M. qu'en temps qu'il serait nécessaire en vertu de la présente cession et que conséquemment appartiendra à S. M. la disposition et collation de ladite Abbaye et de tout ce qui en dépend nonobstant faits au contraire par qui ce puisse être même de la réunion de la dite Abbaye à d'autres bénéfices, consent pour cet effet, sa dite Altesse que ladite Abbaye soit à présent distraite de l'église de Nancy à laquelle elle avait été réunie, et cependant que le présent possesseur reconnaisse le Roy pour son souverain; Au fait de la d. église comme en considération de la dite distraction. S. M. Consent que la dite Abbaye de l'Isle sise dans le Barrois soit réunie à lad. église de Nancy, et à la diligence et à la réquisition qu'en pourra faire S. A. S. en cour de Rome et conséquemment que la disposition et la collation de la d. Abbaye et de tout ce qui en dépend lui en demeure; promettant S. M. de lui donner tous actes nécessaires pour y faire apparoir son contentement comme S. A. S. le sien à S. M. en temps que besoin seroit de la distraction de la d. Abbaye de Gorze de l'église de Nancy.

Nous nous serions transportés audit lieu de Gorze, ou étant nous susdits Commissaires du Roy en présence des commissaires de S. A. aurions autant que besoin serait, en vertu des pouvoirs à nous donnés par notre commission, pris au nom de Sa Majesté la possession de tous les droits de souveraineté et autres que S. A. S. pouvait prétendre et avait sur ladite Abbaye de Gorze et tout ce qui en dépend et nous ayant représenté par les sieurs Du lys et Roger lieutenant et procureur généraux de la d. Abbaye et terre de Gorze un registre auquel est registré un arrêt du parlement de Metz du 26e Novembre 1633 et un procès-verbal fait et dressé en exécution dudit arrêt par les Srs Mengin [1] et Lallouette conseillers en ladite Cour et Commissaires députés par icelle en date des 26, 27 et 28 desdits mois et an, par lequel ils auraient ordonné aux Sieurs

[1] Sans doute Mengin, conseiller du 13 septembre 1633, magistrat très instruit, qui était avant avocat au parlement de Paris. — Charles Lallouette du Bac était protestant. (V. M. Em. Michel. Biographie du parlement de Metz).

Digitized by Google

doyen, Chanoines et Chapitre dudit Gorze et aux habitants de la dite terre de Gorze de relever les appellations qui seront interjetteiz des justices des lieux qui en dépendent en ladite cour de parlement de Metz avec déffense de les relever ailleurs et en aucune autre justice, sons les peines portées audit arrêt et ayant reconnu par ledit procès verbal que les dits sieurs Mengin et Lallouette avaient ordonné aux dits doyen, Chanoines et Chapitre de Gorze de faire les prières ordonnées pour le Roy a leurs messes canoniales et paroissiales, ce que néanmoins ils ont discontinué de faire depuis 25 ans et plus et que les commissaires de la dite Cour n'avoient pas fait prêter le serment de fidélité au Roy, ni aux Sieurs du Chapitre, ni aux habitants et subjets de ladite terre, ce que nous aurions jugé à propos de faire : et pour cet effet, les aurions fait convoquer par devant nous à Cejourd'huy, neuf heures du matin, ou seroient comparu pour ledit Chapitre Mes Nicolas Martin, doyen de l'église collégiale dudit Gorze et curé dudit lieu, [1] Mes Claude Picard, Nicolas de Gourcy et Charles Pariset, chanoines, Nicolas Guillaume et Maurice Roussel clercs bénéficiers, autrement appelés demi-Chanoines, faisant la plus grande et la plus sacrée partie dudit Chapitre, lesquels ont prêté le serment de fidélité au Roy et punis ainsi que nous leur avons ordonné de prier Dieu tant en leurs messes paroissiales que canoniales pour la santé et prospérité de S. M. et d'y exciter le peuple aux prônes des dites messes canoniales.

Et le même jour sont aussi comparus par devant nous commissaires susdits les Officiers majeurs de la ville de Gorze et abbaye et terre; savoir : les sieurs Charles Dulys, escuyer, lieutenant général; Jean Vauvier, grand gruyer, Luc Lebehugnon, clerc juré et Benoit Tomblau, haut sergent, comme aussi les maire et gens de justice ordinaires dudit Gorze, les sieurs : Jean Vauvier, maire et échevin; Mangin Chardin, maître échevin; Jean Regnier, échevin et greffier; Nicolas Laurent, échevin; Étienne Chanasse, échevin,

[1] La cure avait été unie au doyenné par le cardinal Charles de Lorraine.

Digitized by Google

et Nicolas Duménil, sergent, lesquels ayant charge et représentant le corps de la communité dudit Gorze ont aussi prêté entre nos mains le serment de fidélité au Roy, selon les formes ordinaires et sur ce que les dits sieurs Dulys, Roger et autres officiers majeurs, ci-dessus dénommés, nous ont requis qu'il nous plaît les maintenir dans les priviléges, franchises et immunités attribués à leurs charges ; comme aussi à ceux qui appartiennent à ladite abbaye et aux sujets de la dite terre de Gorze, nous avons ordonné qu'ils y seraient maintenu, le tout par prévision et sous le bon plaisir du Roy, jusqu'à ce que par Sa Majesté il en ait été autrement ordonné.

Et sont de même comparus par devant nous, les Maires et habitans des villages ci après nommés dépendant de la dite terre de Gorze, savoir :

Ceux de Novéant, par Pierre Maillard maire, et Fremy Pompery commis de la ville dudit lieu.

Ceux de Dornot, par Claude Collesson maire, et Fremy Alexandre greffier.

Ceux d'Onville [1], par Cuny Gerard maire, et Remy Esselin l'un des habitans dudit lieu.

Ceux de Waville [2], par François Claye maire, et Mengin Navette, échevin.

Ceux de Saint Julien, par Urbain Georgin maire, et Esselin Georgin échevin.

Ceux de Dampvitoux, par Demange Delezay maire, et Nicolas Vincent échevin et greffier.

Ceux de Champs, par Marin Ferry maire, et Thiebault Lemoine l'un des habitans.

Ceux de Sponville, par Allouet Dion, maire.

Ceux de Vionville, par Goury Labriet, maire dudit lieu.

[1] Cette localité avait un relai de poste aux chevaux dit d'Espagne, formant la communication de la Franche-Comté avec le Luxembourg. De semblables relais existaient à Toul et à Rozières-en-Haie.

[2] V. une *Notice sur l'église de Waville*, par M. G. Boulangé. Metz, 1853.

Digitized by Google

Ceux de Rezonville, par Didier Drolan, maire.

Ceux de Saint Marcel, par Didier Bruger, maire.

Ceux de Tronville, par Thomas Borrin, maire de la portion dudit lieu qui appartient à Monsieur l'abbé de Gorze, lequel nous a dit que ledit village appartient à trois seigneurs; que ledit abbé de Gorze en est le souverain; que chacun des dits seigneurs y a son maire, qui ne font néanmoins ensemble qu'un corps de justice, que les sieurs de Lambertye et de Ficquelmont sont seigneurs en partie dudit village et que chacun des dits seigneurs a ses sujets à part et séparés.

Ceux de Jouville, par Simon Parant, l'un d'iceux, lequel a déclaré que le dit village dépendait par moitié indivise de la terre de Gorze, et que l'autre moitié appartient à S. A. et dépend de la prévoté de Preny.

Ceux de Hagéville, par Paul le Sevre maire, et Jacquemin Mauvais échevin, qui nous ont dit que le village dépend pour les deux tiers par indivis de la terre de Gorze et de l'autre de S. A. et de la prévôté de Preny.

Ceux d'Arnaville, par Jean Collin maire, et Demange Boulanger lesquels nous ont dit que dudit village un tiers seulement dépend de ladite terre de Gorze, dans lequel tiers ils ne sont que cinq habitans et les deux autres tiers appartiennent à S. A. et dépendent de la prévoté de Preny.

Ceux de Villecey, par le sieur Billon député dudit lieu et communauté lequel nous a déclaré aussi que le tiers dudit village seul dépend de la terre de Gorze dans lequel tiers ils ne sont que cinq habitans et les autres tiers appartiennent à S. A. et dépendent de la prévôté de Preny.

Et ceux de d'Ollée, par François François maire dudit lieu lequel a déclaré que la moitié du village seulement dépend de la terre de Gorze et appartient au sieur abbé dudit Gorze et que l'autre moitié appartient aux héritiers de feu sieur de Sorin, auquel elle a été vendue par le feu marquis de Blainville à faculté de réachat.

Tous lesquels ci dessus dénommés aux noms et comme ayant

Digitized by Google

charge des habitants et communautés desdits ont aussitôt prêté le serment de fidélité au Roy selon les formes ordinaires et en tel cas requis et accoutumé.

Et à l'égard du village de Moncheux la Grande et autres lieux qui dépendent de ladite terre de Gorze, qui en sont éloignés et qui sont situés tant en Lorraine qu'ès environs de Vic, nous avons réservé de faire prêter le serment au Roy, jusqu'à ce que nous approcherions desdits lieux, en faisant borner le passage que Sa Majesté s'est réservé en Lorraine pour faire passer ses sujets et ses troupes de France en Alsace.

Sur quoy, nous Commissaires de S. A. S. avons déclaré aux Maires et habitants desdits lieux de Jouville et de Hagéville, que les serments qu'ils viennent de prêter au Roy, ne les déchargent en façon quelconque de celui qu'ils ont prêté à S. A. S. ne préjudicient à ses droits ; à laquelle appartiennent par indivises en propriété et souveraineté, la moitié du village de Jouville et le tiers du village de Hagéville et autres de son duché de Lorraine, contre un Sieur abbé de Gorze, pour l'autre moitié audit Jouville et les deux tiers à Hagéville : étant à remarquer ainsi qu'il a été déclaré que les dits maires et gens de justice ont toujours été nommés et établis dans leurs charges conjointement par les officiers de la prévôté de Preny et par ceux dudit sieur Abbé de Gorze, ainsi qu'il a été déclaré et dit présentement par les officiers susdits nommés de la dite terre de Gorze et que les appelations qui s'interjetaient de leurs sentences se jugeaient souverainement au lieu de la Chaussée, appartenant à S. A. S. par des Commissaires de sa part et d'un du sieur Abbé de Gorze, à laquelle justice souveraine se disait : « Entre cour de la Chaussée », sinon depuis que le Roy a eu attaché au parlement de Metz les appelations, tant de la Lorraine que de la dite terre de Gorze, pendant que Sa Majesté a joui des Etats de S. A. S. et d'aultant que la dite Entre Cour se trouve supprimée au moyen que toutes les sentences de la dite terre de Gorze sont demeurées audit parlement de Metz et que l'on fait par là une séparation de souveraineté, partout demandent lesdits Commissaires de S. A. S. aux

Digitized by Google

dits sieurs Commissaires de S. M. il soit fait séparation et division des sujets desdits villages de Jouville et Hagéville pour y être des maires établis l'un de la part de S. M. et l'autre de la part de S. A. S. en chacun desdits lieux pour être les uns sous la souveraineté du Roy, les autres sous celles de S. A. S. suivant le partage qui en sera fait avec égalité, de même pour les rentes domainiales à qui elles sont dues, déclarant nous Commissaires de S. A. S. n'avoir rien à dire, à l'égard des villages d'Arnaville et de Villecey attendu que S. A. y a la justice et ses sujets séparés de ceux du sieur de Gorze; déclarons au surplus, nous dits Commissaires de S. A. à l'égard de la moitié du village d'Ollée appartenant ci-devant au feu marquis sieur marquis de Blainville, que la souveraineté appartient à S. A. S. pour ladite moitié qui est présentement possédée par les héritiers du feu sieur Sorin.

Et par nous dits Commissaires du Roy, a été soutenu qu'il n'est pas nécessaire de faire aucun partage des dits villages, ni d'établir d'autres maires que ceux qui y sont à présent, ou autres tel qu'il plaira au Roy de nommer d'autant que S. A. n'ayant cédé par l'Art. VIII dudit traité à S. M. qu'en tant que besoin seroit tout droit et prétention de souveraineté et autres qu'il pouvoit avoir sur l'abbaye de Gorze et ce qui en dépend, il est à présumer qu'il a entendu céder à S. M. lesdits droits et portions de souveraineté qu'il pourroit prétendre sur les villages de Jouville et Hagéville, autrement il se trouverait qu'il n'aurait rien cédé du tout à S. M. par ledit article, d'autant qu'il n'avait aucun droit de souveraineté sur la dite abbaye de Gorze, mais seulement desdits villages mi-partis es tri-partis ci-dessus nommés, et quant à ce qui regarde l'Entre Cour, il n'est pas nécessaire d'agiter cette question en ce moment d'autant que c'est une juridiction qui a été supprimée par l'établissement du parlement du Roy.

Et par nous commissaires de S. A. a été répliqué qu'on ne prétend pas faire subsister cette Entre cour, puisque le Roy, pour ce qui le regarde en a autrement disposé, mais seulement conserver les droits qui appartiennent à S. A. à cause de son duché de

Digitized by Google

Lorraine, indépendamment de l'abbaye de Gorze, comme sont ceux de la propriété et de la souveraineté de la moitié par indivis avec ladite abbaye audit village de Jouville et d'un tiers audit village de Hagéville : l'on demeure d'accord même de tous les principaux officiers de ladite abbaye, outre la déclaration du maire et habitants de Jouville et Hagéville; et sans parler, plus avant, des titres et documents, qui sont dans la Chambre des Comptes de S. M. que la moitié de Jouville et le tiers de Hagéville lui appartiennent en tout droit de propriété et de souveraineté contre l'Abbaye de Gorze. Il faut inférer que n'étant pas une dépendance de ladite Abbaye, S. A. ne les a pas aliénés par ledit traité; il est véritable de dire qu'il n'a pas seulement cette Entre Cour à la Chaussée, qui est un lieu appartenant à S. A. où les appelations des sentences des maires et gens de justice communs se vidaient. Mais il y avait aussi une Entre Cour à Novéant, composé d'un député de S. A. d'un du Seigneur évêque de Metz et d'un autre du sieur abbé de Gorze, qui jugeaient souverainement toutes les appelations qui ressortissaient des gens de justice de la terre de Gorze; ce qui fait connaître que S. A. avait quelques droits de souveraineté sur l'abbaye de Gorze et quand il en aurait eu aucun, il est à considérer que S. A. par ledit traité a renoncé seulement aux droits qu'il pouvait avoir et en tant que besoin serait les a cédés et transportés et rien plus. Et par là on ne peut pas dire qu'il ait abandonné, ni aliéné aucune chose de son domaine, ni de ce qui lui appartient à cause de son duché de Lorraine : Insistent par là lesdits sieurs commissaires de S. A. à ce qu'il soit procédé, dès à présent, audit partage et division puisque cela vient à faire en exécution de leurs commissions et de celle des sieurs commissaires de S. M. et l'on ajoute encore pour dernière raison que les habitans de Jouville et Hagéville ont toujours payé avant la guerre et pendant la guerre les aides et conduits à la recette de Preny, ce qui est une marque indispensable et sans contredit, qu'ils sont de la souveraineté de Lorraine indépendamment de l'Abbaye de Gorze pour les parts ci-dessus.

Et par Nous Commissaire de Sa Majesté a été persité à ce que

Digitized by Google

nous avions dit ci dessus touchant les difficultés en question : Sommes demeurés avec les Commissaires de S. A. que les officiers qui sont établis aux lieux de Jouville et d'Hagéville demeurant dans leurs charges et en feront les fonctions, ainsi qu'il ont fait ci devant jusqu'à ce que S. M. soit informé de ces difficultés et qu'elles soient réglées avec S. A. ou ses commissaires.

Et par Nous, commissaire de S. M. a été soutenu pour ce qui regarde le village d'Ollée, que S. A. n'y a aucun droit de souveraineté, étant ledit lieu un franc aleuf enclavé dans la terre de Gorze, de la seigneurie duquel lieu d'Ollée ne se trouvera pas qu'il en ait été fait aucune reprise, ni foi et hommage à S. A.

Fait les jour et an et lieu ci dessus.

COLBERT St POUANGE. FLORIMOND D'ALLAMONT. F. SERRE.
Boiset et P. Damoiseux.

En 1718, pour terminer ces diverses prétentions, le roi céda au duc de Lorraine les villages d'Arnaville et d'Ollée; par contre il reçut en toute souveraineté ceux de Villecey, Hagéville et Jouville.

III

Prise de possession de Mars-la-Tour.

Le village de Mars-la-Tour, du canton de Gorze (Moselle), était situé sur la route militaire de Verdun à Metz. L'opportunité d'avoir le passage libre ne dut pas échapper au cardinal et cette localité fut cédée avec Harville, Labeuville et Mézeray, par l'article XVIII du traité. Le château dont M. de Ficquelmont parle ne fut plus habité dès le commencement du dix-huitième siècle. En 1735, il était le refuge de gens de très petites conditions, des bergers, des

Digitized by Google

marquaires, etc... L'antique manoir est aujourd'hui en partie démoli, ses fossés sont comblés... L'église collégiale est ruinée, le latéral du côté droit sert de grange [1].

Par suite du mariage, en 1703, de Catherine-Louise, chanoinesse de Remiremont, fille et héritière de Louis-René de Ficquelmont, avec François comte des Salles, cette dernière famille devint maîtresse de la seigneurie de Mars-la-Tour.

« Et le même jour 7 septembre 1661, Nous susdits commissaires, députés du roy et de S. A. nous sommes transportés au village de Mars-la-Tour, cédé au Roy, par le traité de Vincennes; ou étant nous aurions trouvé le sieur Ficquelmont, lequel nous aurait dit qu'il est seigneur haut-justicier moyen et bas pour les trois quarts de la dite terre et seigneurie de Mars la Tour, et les sieurs de Gournay, de Froville et de Lambertye de l'autre part; que le Chateau dudit lieu appartient à lui seul et que l'église collégiale du village est située sur la portion de ladite seigneurie. Que du dit lieu de Mars la Tour dépend un hameau situé sur le ban et finage dudit lieu appelé Bouzonville composé seulement de deux maisons, duquel il est seigneur pour les trois quarts et les sieurs de Gournay pour l'autre quart.

Sur quoy, Nous dits commissaires députés par le Roy, en présence des sieurs commissaires de S. A. avons, du nom de S. M. et ce conformément à l'article IX dudit traité prit possession de tous tels droits de souveraineté et autres que S. A. pouvait avoir et prétendre sur la dite terre et seigneurie de Mars la Tour et ses dépendances, et ordonné au dit sieur de Ficquelmont que dans trois mois prochains il ait à reprendre de S. M. pour ce qu'il lui appartient en ladite terre et ce qui en dépend et lui faire les foi et hommages sous les peines portées par les ordonnances.

[1] V. *Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour*, par M. Paul de Mardigny, avec planches. — Nimsgern, *Histoire de la ville de Gorze*. Metz, 1853, p. 217.

Digitized by Google

Avons de plus ordonné à Jean Richone, maire du sieur de Lambertye et Vaultrin Husson, maire du sieur de Gournay, qui se sont présentés par devant nous, qu'ils aient à avertir promptement les sieurs de Lambertye et de Gournay, qu'ils aient à faire dans le dit temps de trois mois prochains les pareilles reprises à S. M. pour ce qui leur appartiennent en la dite terre de Mars la Tours et ses dépendances sous les mêmes peines.

Et à l'instant sont comparus par devant nous les maires, gens de justice et habitans dudit lieu de Mars la Tour par Bernardin Genoit maire du dit sieur de Ficquelmont, et Vaultrin Husson, maire du sieur de Gournay; Christophe Antoine, greffier, Gerard Noel, Humbert le sergent, Jean Watelet, et François Boulanger, habitans, lesquels tant pour eux que comme au nom et ayant charge du reste desdits habitans de Mars la Tour, après nous dits Commissaires les avons déchargés du serment de fidélité qu'ils pourraient avoir prêté à S. A. et des subjection et obéissance auxquels ils étaient attenus, ont prêté ez mains de Nous dits commissaires députés par le Roy le serment de fidélité à S. M. selon les formes ordinaires et en tels cas requis et accoutumés.

Et le 8e dudit mois et an, Nous dits commissaires du Roy pour marque que la souveraineté de Mars la Tour appartient à S. M. avons fait planter une borne de pierre sur l'un des côtés de laquelle est un écusson aux armes de France sur le grand chemin de Mars-la-Tour à Verdun à 400 pas ou environ dudit village, à l'endroit d'une pièce de terre appelée la Corvée de Cardon.

Fait les jour et an et lieu susdits.

COLBERT St POUANGE FLORIMOND D'ALLAMONT F. SERRE.

Boissot et Damoiseux, commis greffier.

Et ledit jour huitième septembre 1661, nous dits Commissaires de S. A. et de S. M. nous sommes acheminés au bourg de Marchéville et serions passés par les villages de Beuville et Harville, cédés au Roy avec Marcheville et le village de Mezeray par l'article X dudit traité de Lorraine, où étant aurions fait venir par devant nous

Digitized by Google

le sieur Nicolas Bouteiller, prévot du comté dudit lequel nous aurait dit que le sieur Renault de Gournay, Baillif de Saint Miehl est comte dudit Marcheville, en est seul seigneur, haut justicier, moyen et bas de la plus grande partie du village de Mezeray et du reste en sont seigneurs les sieurs de Chanay (?)[1], de Marcheville, d'Abocourt, de la Lance (?), et la dame Bourgeois de Villers, que ledit sieur Comte de Marcheville est encore seigneur haut justicier de la moitié du village d'Harville, mais seulement par concession de S. A. en l'an 1653, à vie seulement et les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Verdun de l'autre moitié.

Sur quoy nous dits Commissaires députés par le Roy, en conséquence dudit article dixième du traité de Lorraine et en vertu du pouvoir à nous donné par notre Commission avons, au nom de S. M., en présence des Commissaires de S. A. pris possession de tous les droits de souveraineté et autres que sa dite Altesse avait et pourrait avoir à prétendre sur les dits lieux, terres et seigneurie du bourg de Marcheville, La Beuville, Harville et banlieux d'iceux et ordonné audit Bouteiller d'avertir incessamment ledit s^r^ comte de Marcheville que dans trois mois prochains à compter de cejourd'huy, il ait à reprendre de S. M. pour ce qui lui appartient èsdits lieux de Marcheville, terre et seigneurie et banlieue d'icelle et de lui en faire les foi et hommage sous les peines portées par les ordonnances.

Ensuite de quoy, nous aurions fait appeler par devant nous les curés, officiers, maires, gens de justice et habitans desdits lieux de Marcheville. La Beuville, Mezeray et Harville[2] lesquels auraient comparu savoir : ceux de Marcheville par le R. père Barthelémy Marck[3], religieux minime, curé dudit lieu; le sieur Nicolas de Bouteiller, prévot; Pierre Audier, maire ; Gille Petit, clerc juré et greffier, Jacques Jacquinot et Nicolas Varin habitants.

[1] Chennay?

[2] Tous ces villages sont aujourd'hui du département de la Meuse, canton de Fresnes-en-Woëvre, diocèse de Verdun, archidiaconé de la Woëvre.

[3] Il y avait un couvent de minimes à Marchéville.

Digitized by Google

Ceux de La Beuville par Me Robert Collin curé dudit lieu, Clesse François, maire; Christophe François, lieutenant de maire; Nicolas Wuillaume, greffier, Jean Boucher, sergent; François Bruyer et Nicolas François, habitans.

Ceux de Mezeray par Me Nicolas Roxin, curé dudit lieu; Didier Maillet, maire ; et Pierre De Hault, Collin, l'un des habitans.

Et ceux d'Harville par Me Nicolas Deruet, curé dudit lieu; François Collignon, maire et Toussaint Le Receveur, lieutenant de maire.

Tous lesquels susnommés tant pour eux et en leur nom qu'au nom et ayant charge des autres habitans et communauté des susdits lieux après que nous commissaires de S. A. les avons déchargés du serment de fidélité qu'ils pouvaient avoir prêté à S. A. comme aussi des subjection et obéissance, ont prêté ès mains de Nous dits commissaires du Roy, le serment de fidélité selon les formes ordinaires et en tels cas requis et accoutumé.

Et à l'instant ledit sieur Collignon, maire d'Harville [1], nous a dit qu'à environ 500 pas dudit lieu, il y a un petit village outre appelé Moulotte, deux des maisons duquel sont baties sur le ban d'Harville, l'une appartenant au sieur Clairet et l'autre au sieur Jean La Rioche qui y font leur résidence, que ledit Moulotte est de la paroisse d'Harville, que de tout temps lesdits lieux de Moulotte, Pareid, Villers et Harville n'ont composé qu'une communauté et n'ont eu qu'un maire qui résidait, par année,.dans chacun desdits lieux, ont toujours payé toutes charges conjointement, quoique les finages desdits lieux soient néanmoins à part et séparés et a aussi dit que le grand chemin de Verdun à Metz passant par le finage dudit Moulotte, il doit suivre la nature du finage d'Harville et appartenir à Sa Majesté.

Sur quoy, Nous dits Commissaires de S. M. avons déclaré aux dits Commissaires de S. A. qu'encore que ledit lieu de Moulotte

[1] La carte de Jaillot marque une prévôté à Harville, relevant du chapitre de la cathédrale de Verdun.

Digitized by Google

ne soit pas expressément spécifié par les articles dudit traité, néanmoins qu'étant bati, parti sur le finage d'Harville et de la paroisse dudit lieu et le grand chemin de Verdun à Metz, passant par le finage dudit Moulotte il doit suivre la nature du finage d'Harville et appartenir à Sa Majesté.

Et par Nous commissaires de Son Altesse Sérénissime a été soutenu, au contraire, que la propriété et souveraineté sur les village, ban et finage de Moulotte demeure à S. A. sans contredit, et sans que le Roy, en conséquence dudit traité puisse rien prétendre. Pour mettre la chose hors de toute difficulté, c'est bien assez que l'on demeure d'accord que Moulotte est un village, non pas un petit village ou hameau, comme l'on veut dire, ainsi qu'il sera représenté cy après, que le dit village de Moulotte a son finage et banlieue séparés de tous les autres villages, même de celui de Harville, que Harville a de même le sien et que quoique par l'article dudit traité il soit porté que S. A. S. seulement cède au Roy la propriété qu'il peut avoir sur Mezeray, Harville, La Beuville et Marcheville avec leurs banlieux, de sorte qu'ayant sa banlieue et lesdits lieux de Marcheville, La Beuville et Mezeray, chacun le sien, séparé et distinct de tout autre; l'on ne peut pas prétendre par les termes dudit traité d'autres villages qui n'ont pas été cédés et dont il n'est fait aucune mention par icelui; mais pour donner plus d'éclaircissement à cette affaire et faire voir le peu de fondement de la prétention, il faut observer qu'il y a quatre villages, qui ont néanmoins chacun leur banlieu et finage, bois usuaires communaux, séparés l'un de l'autre, qui sont régis par un même maire que l'on appelle le maire du grand ban de Pareid, savoir : Pareid, Harville, Moulotte et Villers, à chacun desdits villages, il y a un lieutenant de maire particulier; les habitants de chacun village portent leurs charges et impositions séparément, ce qui a été observé non pas seulement dans la guerre, mais en tout temps, pour la levée des aides et conduits et autres impositions, qui se faisaient sur la province et bien éloigné que Moulotte soit un petit village ou hameau pour vouloir le faire dépendre de Harville, ce qui ne peut être,

Digitized by Google

néanmoins, puisqu'il en est séparé par leur finage et banlieue, c'est que Moulotte est un plus grand village et un finage de plus grande étendue que Harville lequel était composé de plus de trente habitans, avant les guerres et de dix huit à vingt charrues et à Harville beaucoup moius.

Et nous dits Commissaires de Son Altesse, avons fait voir aux sieurs Commissaires de Sa Majesté par une copie des rôles de la levée des conduits qui s'est fait sur la Lorraine et le Barrois que Moulotte était de 21 conduits, ce qui faisait le nombre susdit de 30 habitans en plus: Harville n'était point taxé à la moitié ainsi l'on voit de toutes parts que Moulotte ne peut être pris pour une dépendance de Harville, de dire que la paroisse soit située à Harville et de dire que Moulotte est une annexe, cela ne conclut rien non plus: parce que particulièrement dans la contrée de la Woivre, qui est fort bonne et fertile, à cause de son territoire, les villages n'étant point éloignés les uns des autres, il y a plusieurs villages que l'on annexe à une paroisse, et cela ne confond pas leur banlieu. S'il y a deux maisons bâties sur le village de Harville au bout du village de comme on le dit, il ne faut pas chercher plus grand témoignage de la séparation des bans; c'est ce qui viendra a disputer lorsqu'on fera la séparation des banlieues; mais, des à présent, l'on dit que les habitans des dites maisons, que l'on veut prétendre n'être point de Moulotte, sont membres de la communauté du dit village, ont leurs parts et usuaires communaux et paient de même les charges du dit village, et l'on met ainsi en fait, comme il est aisé de la reconnaître dès à present, que le grand chemin de Verdun n'est point de passer par Moulotte et qu'il n'y a point de passage sur la rivière qu'à Harville; n'ayant d'autre chemin d'Harville à Moulotte, que pour passer d'un bien à un autre: s'il faut néanmoins passer une partie du finage de Moulotte pour suivre le dit chemin: Son Altesse ne l'empêche point, pourvu que l'on suive les grands chemins: et comme sur des terres qui lui appartiennent; partant, persistent dans leurs fins et conclusions, et ajoutent encore que si la prétention des Commissaires de Sa Majesté devait avoir lieu, il

Digitized by Google

faudrait, par une même Conséquence, que S. A. abandonne les prétentions qu'il a sur le village de Pareid et Villers, offrant, dès à présent nous Commissaires de S. A. de faire preuve de tous les faits ci-dessus et en cas que le sieur Commissaire de Sa Majesté n'en soit suffisamment instruit et éclairé !

Et par Nous dit Commissaire du Roy, a été persisté à ce que nous avions dit touchant le dit lieu de Moulotte, que n'étand qu'un hameau dépendant de la paroisse de Harville et n'y ayant qu'un même maire, et même qu'une partie des maisons situées sur le finage du dit Harville, et le grand chemin passant par le dit finage de Moulotte, cela ne peut pas être contesté, déclare, en outre, que les dits siens Commissaires de S. A. ne lui ont donné aucun éclaircissement valable pour lui faire voir que ledit Moulotte était composé de 30 habitans avant la guerre, comme ils le disent, et quand bien cela serait que non, ce n'est point une raison suffisante pour dire que le dit hameau de Moulotte ne doit point appartenir au Roy.

Et par nous commissaires de S. A. a été persisté dans nos fins et dits, qu'il ne faut pas s'arrêter à la déclaration du maire d'Harville, étant icelle contraire à la vérité et suspecte par le désir qu'il avait lui et ses co-habitans de se servir de l'occasion pour joindre ledit Moulotte à leur communauté [1].

Et le lendemain 9e dudit mois de septembre 1661, Nous commissaires de S. M. et Nous commissaires de S. A. S. nous sommes transportés sur les bans et finages de Mezeray, Pareid et Harville, les deux premiers cédés à S. M. ou nous aurions fait appeler les Maires et gens de justice pour nous donner connaissance des confins et limites de leurs banlieues et faire séparation desdits villages de Mezeray, Harville contre celui de Pareid ; lesquels comparants, savoir : François Grand Gérard, maire de Pareid, Renaud Joly, lieutenant en la justice, François Leloup et François Beausset, tous

[1] Le traité de Paris, de 1718, remit le village de Moulotte sous la souveraineté de la Lorraine.

Digitized by Google

habitans de Pared et de Didier Moillot, maire de Mezeray et après avoir pri leurs serments et nous ayant tous montré d'un commun accord et consentement.

Premièrement : Lesdits de Mezeray et de Pareid, les lieux ou aboutit leur finage à la main droite du chemin qui va dudit Harville à Pareid, nous avons en leur présence fait mettre et apposer une pierre borne faisant face du côté d'Harville ou sont un écusson aux armes de France et de l'autre côté qui regarde le village de Pareid et autres villages de Lorraine un écusson à la croix de Lorraine et environ 80 pas plus loin de l'autre côté du chemin et à quelques vingt pas dans les terres labourables, il a été aussi dressé une autre pierre borne séparant le ban de Harville de Mezeray et de Parey, qui aboutissent tous en cet endroit.

Cela fait, nous Commissaires susdits nous sommes acheminés au village de La Beuville ou ayant convoqué les maires et gens de justice dudit lieu et iceux de la Tour en Voivre et iceux s'étant présenté, savoir :

Classe François, maire, Christophe François, lieutenant, Thomas Alexandre, Jean Petit Jean admodiateur, Sebastien Sergent, et leur ayant fait commandement de nous montrer les confins de leurs bans et finages, ils nous ont conduit le long du grand chemin qui va de La Beuville à Mars la Tour, et étant parvenu à l'entrée d'un petit bois dit le Cugnot ; lesdits maires et gens de justice de La Beuville et de La Tour en Voivre, après avoir prêté serment entre nos mains, ont dit et déclaré unanimement la séparation de leurs bans et finages être en cet endroit à l'entrée dudit bois, du côté de La Beuville, ou nous avons aussi fait poser sur ledit chemin à la gauche et au quart du bois une pierre de borne où sont d'un côté les armes à l'Écu de France, faisant face sur le finage de La Beuville et de l'autre côté un écusson à la Croix de Lorraine faisant aussi face sur le finage de La Tour pour marque et séparation des ban et limite de La Beuville, lesdits maires et gens de justice tous assemblés, ils nous ont montré et fait voir à quelques cinquante pas du passage de la Rivière le long du grand chemin tirant à Mars la Tour, un

Digitized by Google

fossé qu'ils nous ont dit être la séparation de ce côté là dudit ban de La Beuville, d'avec celui de La Tour où nous avons pareillement fait planter une pierre borne.

Et le même jour étant retourné à Marcheville, avons été conduit par le sieur Nicolas Bouteiller, prévot et Petit Gillet, clerc dudit lieu sur le chemin qui va de Marcheville à Saulx ayant aussi fait appeler les maire et gens de justice et quelques uns des anciens habitans de Saulx, Savoir :

Jean Brechin, maire, Jean Roussel, Sebastien Mary, Jean Licot, Jean Brehain l'ainé et Nicolas Varin, après serment par eux prêté en présence des dits prévôt et clerc juré, nous ont lesdits maire, gens de justice et anciens habitans de Saulx fait démonstration du lieu qu'ils ont affirmé faire séparation de leur ban d'avec celui de Marcheville, [1] qui est à l'endroit d'un petit pont sur un ruisseau qui est entre Marcheville et le moulin qui appartient au sieur comte de Marcheville, où nous avons fait planter une pierre borne avec l'écu de France regardant devers Malzéville et de l'autre côté un écusson à la croix de Lorraine, faisant face sur le finage de Saulx. Le dit abornement ainsi fait pour marque de la souveraineté du Roy sur les dits lieux de Marcheville, Mezeray, La Beuville et Harville et leurs bans cédés à S. M. par S. A. par ledit traité et de séparation avec les États de son Altesse.

Fait les an et jour et lieu que dessus.

COLBERT St POUANGE. FLORIMOND D'ALLAMONT. F. SERRE.
Boissot et P. Damoiseux, commis greffiers.

ARTHUR BENOIT.

(*La suite à la prochaine livraison*).

[1] Le comté de Marcheville était venu à Renaud de Gournay, par suite de son mariage avec Louise d'Apremont. Leurs enfants furent Henri de Gournay, comte de Marcheville, bailli de l'évêché de Metz et ambassadeur de Louis XIII, et l'évêque de Toul. (Calmet, *Maison du Chatelet*, p. 159.)

Digitized by Google

LA POÉSIE POPULAIRE EN SICILE

Sui Canti popolari Siciliani studio critico di Guiseppe Pitrè. — *I Canti popolari di terra d'Otranto.* — *Proverbi e Canti popolari Siciliani,* par le même. — *La Storia nei canti popolari Siciliani saggio* di Salvatore Salomone Marino. — *Canti scelti del popolo Siciliano posti in versi italiani ed illustrati,* da L. Lizio-Bruno. — *Nuove effemeridi Siciliane.*

L'Italie accorde depuis plusieurs années une savante attention à sa poésie populaire. Les plus intéressantes découvertes sont la récompense de ces recherches. On avait pu être tenté de croire que cette contrée si riche en poëtes érudits n'avait rien à montrer comme poésie populaire, et voilà que l'on trouve partout des preuves que dans ce beau pays on fait des vers à peu près comme M. Jourdain faisait de la prose. On connaît les recueils de Tommaseo, Marcoaldi, Nigra, Tigri. On connaît un peu moins, en France, la collection de chants siciliens de Lionardo Vigo. C'est ce livre, un autre *canzoniere* de Salomone Marino et des poésies inédites qui ont fourni à M. Guiseppe Pitrè les matériaux des intéressantes études dont je veux dire quelques mots, en m'aidant encore d'une brochure de M. Salomone Marino, et d'une traduction de chants siciliens en vers italiens, de M. Lizio-Bruno.

Les poésies populaires sont nombreuses en Sicile, elles ne me semblent pas, comme caractère général et comme forme, différer beaucoup des chants toscans et de ceux des envi-

Digitized by Google

rons de Rome ; plusieurs d'entre elles sont même ou l'original ou la copie — je n'ai pas à décider cette question — de quelques-unes des jolies stances connues aux environs de Florence sous le nom de *Rispetti*. On peut toutefois remarquer dans beaucoup de chants siciliens quelque chose de plus ardent que dans les autres inspirations analogues de l'Italie, et supposer que celles de ces inspirations où le sentiment est le plus exalté, où l'expression est le plus colorée, ont leur origine dans l'île de feu, l'*isola di fuoro*. Si les chants siciliens ont plus d'éclat encore que les autres poésies populaires italiennes, on devine quel contraste ils offrent avec les couplets rustiques que moi-même j'ai récoltés dans les campagnes du Pays-Messin et qui d'ailleurs se retrouvent dans presque toute la France. Chez notre peuple, il faut bien l'avouer, la pensée est vulgaire, l'expression plate, point de métaphores, point d'hyperboles ; la naïveté, parfois un sourire narquois, sont les plus grands mérites de nos improvisations rustiques. En Sicile il y a abus de ce qui nous manque. Là, la passion inspiratrice, quelle qu'elle soit, est violente, la pensée est vive, et pour la rendre, les comparaisons grandioses, gigantesques, les images colossales, les mots pompeux foisonnent dans la bouche du poëte populaire. Que l'on compare les chants d'amour nés dans les deux pays. Dans nos villages lorrains, c'est à peine si l'amant semble avoir regardé sa maîtresse, tant il parle peu de sa beauté, tant il cherche peu à la peindre. Rien de respectueux, aucune tendance à idéaliser ne se mêlent à ses sentiments d'un réalisme ingénu. L'amour n'est guère pour lui qu'un sujet à gaudriole, ou s'il s'élève et se purifie, il arrive à l'église et à la mairie et donnera lieu tout à l'heure à ces chansons si nombreuses où une pauvre femme raconte ses soucis pendant que son mari est à boire au cabaret.

Digitized by Google

En Sicile, l'amant ne trouve point assez de paroles pour rendre l'admiration que lui inspire celle qu'il aime. Il accumule en son honneur tout ce qu'il a pu apprendre, tous les noms les plus pompeux, toutes les choses les plus illustres, toutes les exagérations les plus étranges [1]. Quand sa belle naquit ce fut l'octave du Seigneur, le pape la baptisa des eaux du Jourdain, son nom retentit à Rome et à Marseille. Naples se réjouit de sa naissance. Les trois rois d'Orient vinrent lui apporter des présents; trois aigles s'envolèrent pour annoncer au monde sa venue. Dieu lui-même l'envoya des sphères célestes pour consoler le monde. — Une poésie lyrique de Dante offre quelque chose d'analogue. — Ses cheveux, d'un or filé par les anges, tombent jusqu'à ses pieds; son front est un diamant, ses yeux sont des étoiles, ses sourcils des arcs-de-triomphe, ses lèvres du corail, sa peau c'est la soie d'Amalfi; la rose lui donne l'incarnat, le miel la douceur, la canelle le parfum, la palme la majesté. Le soleil, comme dans Pétrarque, est jaloux de son éclat. Quant à la lune — les poëtes ont toujours été affriandés par la lune, dit Châteaubriand — elle ne peut être comparée à la belle sans pareille que chante un amoureux sicilien :

La lune est blanche, vous êtes un peu brune,
Elle est d'argent, vous êtes d'or,
Elle reçoit la lumière, vous la donnez,
La lune décroît, vous croissez toujours,
Elle s'éclipse, vous ne vous éclipsez jamais,
Vous triomphez de la lune :
Belle, c'est soleil et non pas lune que vous vous appelez.

[1] L'amant est ici pris d'une manière générique. Il ne s'agit ni d'un seul amour, ni d'une seule belle, et c'est de morceaux différents que sont tirées les pensées et les comparaisons dont on va lire l'analyse.

Digitized by Google

L'amant voudrait se changer en colombe, en rossignol, pour se poser sur l'épaule de sa maîtresse, se faire un nid dans ses cheveux et lui murmurer à l'oreille de douces paroles ; il voudrait devenir une abeille pour aller chercher un peu de miel sur la bouche adorée.

L'amour fait tout oublier à ses heureuses victimes, tout, jusqu'au *Pater* et à l'*Ave* qu'on n'oublie jamais. L'amant brûle d'un feu que ne pourraient éteindre ni les neiges, ni les mers. Il lui semble qu'il n'a plus son cœur, et trois chirurgiens faisant son autopsie et celle de sa maîtresse trouvent deux cœurs à celle-ci.

Quand on aime ainsi on est facilement jaloux. *Genus acutum et suspiciosum*, a-t-on dit des Siciliens. La jalousie leur inspire presque autant de chants que l'amour. Que de douces plaintes, de soupçons, de reproches ; que de querelles suivies de raccommodements comme dans le charmant dialogue d'Horace et de Lydie ! Mais quand la réconciliation n'a pas lieu, quel changement de ton, et comme la satire, la satire âpre, violente, remplace tout à coup les tendres chansons des sérénades d'autrefois !...

La satire se mêle aussi aux chants sur le mariage dans lesquels les haines de belles-sœurs et les querelles de brus et de marâtres, ont, comme partout, un rôle important... Mais nous ne pouvons suivre exactement, et même en les abrégeant beaucoup, toutes les curieuses pages que trace M. Pitrè. Laissons de côté l'amour et ses dépendances : espoirs, oublis, trahisons, brouilles, raccommodements, mariages, et des captifs des belles passons à des prisonniers dont le sort est plus à plaindre. Les chants des condamnés sont très populaires en Sicile, en Calabre, à Naples, très rares en Corse, et manquent entièrement en Toscane, en Lombardie et dans la Vénétie.

Digitized by Google

Voici deux de ces chants de prisonnier que M. Lizio-Bruno a recueillis dans la citadelle de Messine :

O mères qui avez des filles au couvent,
Non, ne les pleurez pas, car elles sont bien gardées,
Pleurez pour ceux qui sont dans les prisons,
Car ils sont privés de leur liberté.
Quand sonne la cloche de l'Angelus,
Ils vont enchaînés quatre à cinq ensemble ;
Ils vont criant : ô Vierge Marie,
Donnez-moi la mort où la liberté !

O fleur de mon âge, je suis en prison,
Sans liberté, sans aide,
Abandonné des amis et des parents,
Une amante que j'avais m'a trompé,
Mais je ne suis que détenu, je ne suis pas condamné,
Le jour viendra où je sortirai ;
Je sortirai comme un serpent venimeux,
Qu'ils prennent gardent à eux ceux qui m'ont trahi !

Les poésies religieuses ne font pas défaut en Sicile. Elles y existent en très grand nombre et parmi elles les chants inspirés par la Vierge tiennent une place considérable. Les saints y sont aussi l'objet d'une foule de vers. Cette foi ardente n'a pas, du reste, mis les moines à l'abri de traits satiriques lancés par des poëtes populaires et qui hérissent aussi quantité de proverbes peu révérencieux.

Les poésies pieuses n'ont pas l'éclat des chants érotiques. M. Pitrè pense — et l'observation est intéressante — que ceux-ci ont retenu une grande partie de l'élément arabe, qui a laissé tant de traces dans sa patrie, et qui naturellement devait être antipathique aux poëtes qu'inspirait le christianisme. Quelques-uns des chants pieux de la Sicile paraissent remonter à une origine érudite, tels sont des

Digitized by Google

vers sur la Vierge que M. Pitrè cite dans une autre partie de son livre et qui rappellent une pensée de saint Augustin. M. Pitrè pourrait trouver la même idée exprimée par un vieux poëte espagnol, Gonzalo de Berceo, par un troubadour Pierre de Corbian, par Rutebeuf et dans le vieux poëme italien *la Spagna :*

Si come el vetro non si rompe e spezza,
El fiore non perde l'alimento e frutto,
Cosi fu'il corpo suo di tanta altezza,
Che per virtù di Dio fu netto tutto.

C'est une hymne du douzième siècle qui a pu répandre la comparaison qu'a redite le poëte sicilien :

Ut vitrium non læditur,
Sole penetrante, etc.

Les poésies morales semblent aussi avoir souvent en Sicile une inspiration plus érudite que populaire, citons-en un exemple :

La rose qui de tous est flairée
Perd le parfum et change de couleur
De sorte qu'elle est délaissée,
Que celui qui l'admirait la repousse
Et la beauté qui est tant estimée
Quand elle est possédée par un seul amant
Quand à tous elle se montre agréable
Perd son prix et n'a plus de valeur.

La femme, objet d'apothéoses dans un si grand nombre de vers, est, dans d'autres chants, en butte à de vives attaques :

La femme est le démon incarné, elle est venue sur terre pour tenter l'homme, si tu ne veux pas être damné dans l'éternité, fuis les femmmes, toi qui m'as entendu.

Digitized by Google

Juvénal n'a pas plus mal mené les femmes que ne le fait la muse rustique sicilienne. Mais elle ne cite pas Juvénal qu'elle ne connaît pas sans doute, elle s'appuie sur Cicéron, qui, chose bizarre, est resté très populaire en Sicile. Pourquoi? *Chi lo sa?* Peut-être, dit M. Pitrè, pour avoir pris la défense des Siciliens contre Verrès. S'il en est ainsi, les Siciliens sont bien le peuple le plus reconnaissant de la terre. Au reste, saint Thomas et saint Augustin sont aussi fort célèbres parmi le peuple de Messine et de Palerme.

La satire politique, la satire bourgeoise a, comme on le pense bien, inspiré plus d'une fois les poëtes de l'île de Feu, et c'est l'objet d'un chapitre qui m'arrêterait, si je n'étais pressé d'arriver à des pages où l'auteur recherche quels souvenirs historiques offrent les chants dont il s'occupe. Quelques-uns d'entre eux paraissent remonter au roi Guillaume, fils de Robert Guiscard, ou du moins être de peu postérieurs à son règne. Ce prince avait par une loi permis au mari outragé de punir par la mort sa femme coupable et le complice de celle-ci. Une allusion à cette loi est faite dans des vers que cite M. Pitrè. D'autres vers, et ceux-ci d'une date moins discutable, ont été inspirés par les Vêpres Siciliennes et ont, peut-être, fait partie d'un poëme aujourd'hui perdu. Dans ce vieux chant il est fait allusion au fameux mot *Ciceri* que les Français prononçaient mal, ce qui décélait leur origine étrangère, comme on le sait. Je doute davantage de la date d'une pièce qui, suivant M. Pitrè, serait contemporaine de l'empereur Michel VI. (1056-1057), davantage encore de vers qui remonteraient à l'invasion arabe. Ce n'est pas, d'ailleurs, un étranger qui peut être apte à juger de telles questions; il lui est seulement permis de se méfier un

Digitized by Google

peu d'un certain amour-propre national. Il paraît, du reste, au dire d'hommes compétents, que le dialecte sicilien a peu changé et qu'il est encore aujourd'hui tel qu'au treizième siècle.

Les allégations de M. Pitrè se trouvent d'ailleurs confirmées par celles de son ami M. Salvatore Salomone Marino dans une intéressante brochure: *La Storia nei canti popolari Siciliani*. Suivant l'auteur, la poésie populaire sicilienne est la seule en Italie qui conserve la tradition et l'histoire. Le Piémont, la Ligurie, la Lombardie, la Vénétie n'ont point de chants historiques. — C'est M. Marino qui parle et certains chants recueillis par le chevalier Nigra me sembleraient pouvoir contredire son opinion, touchant le Piémont du moins. — Quant aux légendes nombreuses dans ces provinces, la Sicile en possède par milliers en vers et en prose. J'interromps encore ici M. Marino pour témoigner le regret que ces légendes, innombrables selon lui, ne soient pas publiées. M. Marino, du reste, reconnaît qu'en Sicile les chants purement historiques sont rares, mais qu'on en trouve beaucoup qui, par un vers, une parole, touchent aux événements, aux lois, aux coutumes du temps passé, chants modifiés si l'on veut par la transmission orale, mais qui, à partir de Léon l'Iconoclaste, des Sarrasins, des Normands, arrivent jusqu'à nos jours. M. Marino voudrait disposer chronologiquement, en discutant et en établissant leurs dates, toutes ces poésies portant l'empreinte de tel ou tel siècle, chercher l'histoire comme le désirait Tommaseo, non-seulement dans d'évidentes réminiscences historiques, mais encore dans la langue et le caractère de ces poésies. Tout en avouant qu'une pareille étude me semble offrir de graves difficultés,

Digitized by Google

qu'elle fait forcément une part bien grande aux hypothèses, je reconnais que M. Marino me paraît doué des qualités propres à une pareille entreprise. Il me parait avoir le tact, l'érudition qui peuvent guider dans l'examen et l'appréciation des chants populaires ; il sait d'un vers, d'un mot, tirer des inductions plausibles. C'est ce que prouvent les commentaires dont il éclaircit quelques chants siciliens. Un de ces chants, reproduit aussi par M. Pitrè, roule sur l'affaire de Sciacca, *il caso di Sciacca,* lugubre épisode qui a vivement frappé les Siciliens auxquels il a fourni une expression proverbiale. Deux Siciliens se disputent, « ils font grand bruit pour rien, ils s'échauffent et ne veulent pas finir leur querelle ; un homme d'âge et d'expérience intervient : Allons, dit-il, de pures niaiseries vous voulez faire une affaire de Sciacca. » Quel est l'événement qui a causé une pareille impression ? M. Marino nous l'apprend. Un baron appelé Perollo était seigneur de Sciacca, il avait pour ennemi le comte de Luna di Caltabellotta. Tous deux avaient hérité de haines qui remontaient à près d'un siècle. Le comte de Luna, à la tête d'une bande de malandrins, vint attaquer le château du baron, s'empara de Perollo après trois jours de combat, le tua, pilla et brûla Sciacca où il ne laissa que des ruines. Après cet acte barbare, le comte se réfugia à Rome, près de son oncle Clément VII, mais il ne put obtenir sa grâce de Charles-Quint, alors maître de la Sicile, et se précipita dans le Tibre.

Cette affaire de Sciacca eut lieu en 1527, et la pièce fort courte que rapportent nos deux auteurs, elle n'a que huit vers, doit être contemporaine de l'événement. Un autre sombre épisode paraît avoir aussi causé en Sicile une grande émotion. C'est la mort de la fille de Pietro La Grua

Digitized by Google

Talamanca, seigneur de Carini. Elle aimait Vincenzo Vernagallo, baron d'Asturi, et fut tuée par son père, le 4 décembre 1563. Pourquoi? C'est ce que je saurai quand MM. Pitrè et Marino auront achevé de retrouver et auront publié les chants épars dans lesquels est, paraît-il, conservé le récit de cette triste aventure. La pièce suivante semble être un fragment de cette légende, et ce serait dans la bouche de Vernagallo qu'il faudrait placer ces paroles :

Elles sont fermées les fenêtres, ah! malheureux!
Où se montrait ma belle déesse!
Elle ne s'y montre plus comme elle avait coutume,
Cela veut dire qu'elle est au lit et malade.
Sa mère se met à fenêtre et dit : Infortuné!
La belle que tu cherches est enterrée.
Si tu ne crois pas à ma parole,
Va-t'en à San Francisco sous la dalle.
O sépulture qui terrifie les hommes,
Comme tu as terrifié tout mon être!

J'aurai un peu plus loin à parler de nouveau de la légende d'où sont tirés ces vers.

Il y a des choses, des noms, des pays que la poésie populaire affectionne particulièrement. Dans beaucoup de nos chants rustique français, il est fait mention de la Flandre, de l'Angleterre, de Londres. Pour la Sicile, autres sont les préoccupations, c'est Marseille, c'est Rome, c'est l'Orient qui reviennent souvent dans les inspirations populaires de l'île de Feu. C'est à Rome que le pèlerin va demander le pardon de ses fautes, c'est à Rome qu'est le palais dont l'amant veut faire cadeau à sa belle, c'est de Rome qu'il attend les dispenses pour son mariage, c'est à Rome qu'est le peintre auquel il veut demander le portrait de sa bienaimée. Les poëtes populaires siciliens parlent

Digitized by Google

aussi souvent de l'Esclavonie. En Esclavonie ils placent les trois sources dont les eaux confondues deviennent un philtre amoureux. Le Sultan apparaît au Sicilien comme le type de la toute puissance. Les réminiscences chevaleresques sont peu nombreuses dans les chants qu'examine M. Pitrè. Dans l'un d'eux cependant, la fée Morgane est citée. Dans un autre il est question de l'épée de Roland :

La tu biddizza e le spada d'Orlannu.

Quelques chants siciliens conservent la trace d'anciens usages, du baptême par immersion, de l'habitude de placer une femme prise des douleurs de l'enfantement dans un fauteuil de forme particulière appelé *Bancu*, des cérémonies usitées jadis à l'occasion des noces. Dans les poésies siciliennes les personnages de la Bible se mêlent à ceux de la mythologie, aux sorcières, aux enchanteurs. Les nombres impairs, comme partout dans les productions analogues, y apparaissent fréquemment, trois, neuf. Un amant veut faire trois fois le tour du monde; un autre que son cœur soit divisé en trois parties, trois docteurs font son autopsie, trois fontaines d'amour coulent, trois roses pendent à un rosier, trois ans le prisonnier est privé du soleil, trois jours s'arrête à Palerme le voyageur qui ne peut supporter trois choses : l'amour, l'absence et la jalousie :

Amuri, luntananza e gilusia.

Une jeune Sicilienne a été baptisée dans neuf fontaines, elle veut que neuf torches éclairent la cérémonie de ses noces, neuf sont les fées qui lui obéissent, neuf sont les sœurs qui la servent. Dante avait remarqué l'influence que le nombre neuf avait sur la destinée de Béatrice et s'était

Digitized by Google

livré à ce sujet aux observations les plus subtiles. En tête des *Siete Partidas*, Alphonso X s'efforce de prouver toute la bonté du nombre sept. Il cite les sept cieux, les sept jours de la semaine, les sept métaux, les sept arts, le chandelier à sept branches, les sept ans que Jacob passa chez Laban, les sept sacrements, etc. On peut sans doute faire remonter à une origine érudite le goût de la poésie populaire pour ces nombres impairs qui, disait-on, plaisaient aussi aux dieux.

Quels furent les auteurs de tous ces chants curieusement examinés par M. Pitrè? La poésie populaire en Sicile est restée anonyme comme partout et par les mêmes raisons. Sur ses origines, notre auteur combat l'opinion d'un critique italien, M. Imbriani, qui voit dans les chants du peuple italien les débris d'anciennes épopées dont l'élément épique serait tombé dans l'oubli et dont les inspirations lyriques auraient seules survécu. M. Imbriani cite à l'appui de son opinion quelques *rispetti* toscans qu'on retrouve dans un vieux poëme dont la donnée est connue dans notre ancienne littérature, grâce au roman intitulé: *Histoire du très vaillant chevalier Paris et de la belle Vienne, fille du Dauphin.* La légende de la princesse de Carini, la fille de Pietro La Grua Talamanca dont j'ai parlé il y a deux ou trois pages, fournit aussi des arguments à cette opinion qui, d'ailleurs, me semble fort contestable et que je ne puis examiner avec tous les développements nécessaires. Je ne puis davantage accompagner pas à pas M. Pitrè dans les détails qu'il donne sur la nature et le rhythme des divers chants siciliens, sur le *canzona* qui n'est autre que la stance appelée en Toscane *rispetto*, sur les *ciuri* distiques ou tercets nommés ailleurs *fiori*, fleurs, sur les *arii*

Digitized by Google

ou *arietti*, chansons de rhythmes différents, sur les *storii* qui ont un caractère épique, sur les *orazioni* qui sont des légendes pieuses. Trop de pages se sont déjà remplies sous ma plume pour que je songe à analyser l'étude à laquelle plus loin donne lieu la poésie populaire sicilienne comparée à la poésie populaire des autres contrées de l'Italie. Je dirai seulement, et c'est ce que j'ai déjà indiqué, je crois, au commencement de cet article, qu'en Italie comme en France on rencontre des inspirations presque identiques, à de grandes distances les unes des autres.

Depuis la publication de l'intéressant volume trop rapidement analysé ici, M. Pitré a continué ses études sur la poésie populaire comparée. Il a recherché les analogies qui existent entre les chants siciliens et ceux de la terre d'Otrante, et a trouvé matière à bien des rapprochements. Parmi ces chants de la terre d'Otrante, il en est un qui exprime d'une manière touchante et étrange la douleur d'une mère ayant perdu sa fille :

— A présent qu'on t'a mis sous terre, ma petite,
Qui t'arrangera ton petit lit ?
— La noire mort me l'arrangera,
Dans une nuit bien grande.
— Qui t'arrangera tes oreillers
Afin que tu dormes mollement ?
— La noire mort me les arrangera
Avec de dures pierres.
— Qui t'éveillera, ma fille,
Quand le jour sera haut.
— Ici-dessous on dort toujours,
Toujours la nuit est obscure.....

Les analogies sont nombreuses entre les chants de la terre d'Otrante et ceux de la Sicile et à cela il n'y a rien

Digitized by Google

de surprenant. Ce qui est singulier, c'est qu'on retrouve en Sicile un chant enfantin, dont M. Pitrè a, dans une revue de Palerme [1], signalé la ressemblance avec notre ronde,

Voulez-vous savoir comment,
Comment on plante l'avoine,
Mon père la plantait ainsi,
Puis se reposait à demi, etc.

Au reste, sur les bords du lac de Côme et en Catalogne on rencontre à peu de chose près le même chant naïf.

M. Pitrè n'a pas borné ses études à la poésie populaire, il s'est aussi occupé des proverbes de sa patrie, des proverbes qui apparaissent si fréquemment les mêmes dans des contrées fort éloignées les unes des autres. Son essai, que terminent quelques chants inédits, n'est du reste que la promesse d'un travail plus complet.

De pareilles études ont bien préparé M. Pitrè pour l'exécution d'un nouveau recueil de chants populaires, dont il nous fait espérer la prochaine publication et que nous attendons avec une vive impatience.

Ce ne sont plus seulement les critiques, les archéologues en littérature, qui s'intéressent aujourd'hui aux chants populaires. Ce sont les poëtes eux-mêmes, ils mettent à honneur de traduire les inspirations trop longtemps négligées de leurs humbles confrères et de leur rendre hommage dans des pages enthousiastes, comme celles que M. Lizio-Bruno a placées en tête de sa traduction, déjà plusieurs fois citée dans cet article :

« De cette poésie, qui, inspirée par la beauté de nos

[1] *Nuove Effemeridi Siciliane*, vol. I. Dispensa VIII, p. 391.

Digitized by Google

campagnes, par la limpidité de notre ciel, est inspiratrice à son tour, qui jaillit de la bouche des rudes et ignorants campagnards, comme une eau limpide des rochers sauvages et qui remplit d'étonnement les lettrés; de cette poésie qui ne connaît point de préceptes, mais qu'on ne sait point faire dans les écoles; de cette poésie non artificielle, non fardée, odorante, virginale, comme les fleurs des prés, il faut que s'approche celui qui veut faire passer dans ses œuvres cette chaleur, ce mouvement, cette grâce, qui constituent la véritable beauté de la poésie [1]. »

Et M. Lizio-Bruno est allé lui-même à cette source. Il a reudu en harmonieuses stances italiennes un heureux choix de chants populaires siciliens, les uns inédits, les autres empruntés à Vigo. Nous ne sommes plus au temps où quiconque avait reçu un peu d'instruction, entendait la langue *del bel paese dove 'l si suona,* où Madame de Sévigné prenait plaisir à lire dans l'original, les octaves du Tasse et de 'Arioste. La langue italienne a cependant encore assez d'admirateurs en France, pour que quelques-uns de nos ecteurs soient en état d'apprécier le talent de M. Lizio-Bruno, t c'est pour ceux-là que je transcris quelques pièces tra- uites avec autant de fidélité que de facilité.

O bella il nome tuo dicesi Nina,
Ed io sempre vorrei Nina chiamare;
Con l'acqua onde te lavi la mattina,
Ti metti i fiorellini ad innaffiare :
Spunta la rosa in su la verde spina,
Spunta una bella rosa da odorare;
Il fisico ne trae la medicina,
L'apresta agli egri e li fa risanare.

[1] *Canti scelti del popoli siciliano,* p. IX.

Digitized by Google

Deh fatti a la finestra, o tronco d'oro,
Chè 'l tuo bel guardo mi dona la vita,
Se' bella e non ti cambio per tesoro,
Nè pur per una nave dì moneta.
Sei bella, ed io per te ne languo e moro,
E ti trarrei con una calamita.
Sola tu dèi venir quand'io mi moro,
Chè al tuo venir mi ridarai la vita.

O bella che m'infiammi questo core,
E la boccuccia tua come rubino:
Ed i tuoi denti son, mio dolce amore,
Dell' avorio più candido e più fino.
Son la tue chiome lucenti qual oro,
E chi te l'annodó fu un Serafino
Che dirò dé begli occhi, o mio tesoro?
Tu mi sembri una stella in sul mattino,

Bella, del vostro piè m'innamorai,
Quando alla veglia vi vidi ballare;
D'una mano il grembial sospendi e fai,
Cento belle movense così care!
Se a me sposa tu fossi, io giurerei,
Che mai sempre a ballar te condurrei.

Pour ceux de mes lecteurs qui ne comprennent pas ces gracieux vers, je reproduirai la traduction française qui les accompagne dans le recueil de Lizio-Bruno :

Belle, ton joli nom est Nina,
Et Nina je voudrais toujours répéter,
Avec l'eau où tu te laves les mains
Tu vas arroser les petites fleurs.
Une rose croît parmi les épines,
Une jolie rose digne d'être adorée;
Le pharmacien en fait un spécifique
Et le donne aux malades pour les guérir.

Digitized by Google

Mets-toi à la fenêtre, ô rameau d'or,
Ton beau regard me donne la vie,
Tu es si belle que je ne te changerais pas pour un trésor,
Ni même pour un navire d'argent.
Tu es belle et c'est pour toi que je languis et meurs
Je t'attirerais avec un aimant.
Toi seule doit venir quand je mourrai,
Car ta présence me rappellera à la vie.

Je me suis épris de votre pied,
Un soir que je vous ai vu danser;
Avec l'une de vos petites mains vous releviez le tablier
Et que de grâces vous aviez dans vos mouvements!
O mon Dieu! si vous étiez ma femme
Je voudrais vous conduire toujours au bal!

Des notes intéressantes accompagnant les textes siciliens donnés par M. Lizio-Bruno, indiquent tantôt des variantes, tantôt des parallèles empruntés à d'autres contrées de l'Italie, à la Toscane surtout, tantôt enfin des traits analogues tirés des œuvres de poëtes érudits qui, dans ces rencontres avec les poëtes populaires, n'ont pas toujours le dessus.

Je n'ai pas craint d'entrer dans d'assez longs détails sur les chants siciliens, le sujet m'a paru devoir être neuf pour beaucoup de lecteurs. Ils me pardonneront, je l'espère, cette excursion lointaine où j'ai suivi d'excellents guides dont j'aurais voulu avoir le temps de reproduire plus complétement les appréciations et les recherches.

Cte DE PUYMAIGRE.

Digitized by Google

UNE LETTRE DE RABELAIS

Notre compatriote J. Le Duchat a intercalé l'indication suivante dans son édition de Rabelais : « A Metz on montre encore en » Ju-rüe la maison qu'occupa Rabelais pendant un assez long » séjour » t. IV, p. 311, note 7.

Cette note, écho de la tradition locale négligée par les biographes, n'est pas sans importance pour nous autres Messins qui, ne serait-ce que pour faire mentir une injuste opinion et un sot adage, pouvons être fiers d'avoir donné asile à l'immortel auteur de Gargantua et de Pantagruel.

Aussi m'accordera-t-on, je pense, qu'une lettre de Rabelais, écrite à Metz, datée de Metz, venant par suite corroborer le dire de Le Duchat, aurait une grande valeur pour notre bonne cité.

Ce monument autographique existerait d'après le *Journal des savants* de 1842, p. 45, où M. Libri l'a fait connaître pour la première fois.

Voici cette lettre. Elle est adressée au Cardinal du Bellay.

« Monseigneur,

» Si, venant icy, M. de Saint-Ayt eust eu la commodité de vous » saluer à son partement, je ne feusse de présent en telle nécessité » et anxiété, comme il vous pourra exposer plus amplement. Car » il me affermoit que estiez en bon vouloir de me faire quelque » aulmosne, advenant qu'il se trouvast homme seur venant de par

Digitized by Google

» deça. Certainement, Monseigneur, si vous ne avez de moy pitié, » je ne sache que doibve faire; sinon, en dernier désespoir, me » asservir à quelqu'un de par deça avec dommage et perte évidente » de mes estudes. Il n'est possible de vivre plus frugalement que » ie fays, et ne me sauriez si peu donner de tant de biens que » Dieu vous a mis en mains, que je..... en vivotant et me entretenant » honestement, comme i'ay fait jusques à présent, pour l'honneur » de la maison dont i'estois issu à ma departie de France. » Monseigneur, je me recommande très-humblement à vostre bonne » grâce, et prie Notre-Seigneur vous donner en parfaite santé très- » bonne et longue vie.

» De Metz, ce 6 février.

» Votre très humble serviteur,

» François Rabelais, médecin. »

En 1845, M. Bégin reproduisit la précieuse supplique. (*Mém. de l'Acad. de Metz*, XXVIe année.) Il indiqua, p. 77, qu'elle se trouvait à la bibliothèque publique de Montpellier dans un manuscrit in-f°, n° 24, provenant du Président Bouhier. « Nul doute, ajouta- » t-il, que le bienfaisant prélat n'ait aussitôt secouru Rabelais..... » de cette époque commence même à dater sa prospérité. Peu » après, il quitta la chambrette obscure et basse... que l'on voit » encore au-dessus de l'ancienne porte d'entrée d'une *chapellotte* » dédiée à saint Genest en Jurue ; chambrette louée six livres par » le sacristain. (*Inventaire des receptes de la chapellote de Saint-* » *Genest en Jeurue.*) »

On ne connaissait, il est vrai, ni la date de la lettre, ni l'époque ou les causes du séjour, mais on pensait que ces points restés obscurs finiraient par être élucidés ; on remettait, il le fallait bien, les détails, ou mieux la chose sérieuse, au lendemain : le lendemain se fit longtemps attendre.

M. Rathery, le premier, chercha à débrouiller ce mystère. Dans la notice biographique placée en tête d'une excellente édition de Rabelais (Paris, Firmin Didot, 1857, 2 vol. in-12), il s'exprime ainsi

Digitized by Google

p. XLI : « La maladie et la mort de François Ier portèrent une » atteinte au moins momentanée aux franchises de l'esprit français » personnifié dans Rabelais et au crédit de ses protecteurs. Le roi » tomba malade au commencement de février 1547 et mourut le » 31 mars suivant. Or deux lettres latines récemment retrouvées, » l'une de Rabelais lui-même datée du 6 février, l'autre de Jean » Sturm, recteur du gymnase de Strasbourg, à la date du 28 mars, » s'accordent à représenter Rabelais comme fugitif nécessiteux et » attendant à Metz quelques secours du cardinal du Bellay, à qui » toutes deux sont adressées. Voici le passage de la lettre de » J. Sturm relatif à Rabelais. « Tempora etiam Rabelesum ejecerunt » e Gallia φεῦ τῶν χρονῶν. Nondum ad nos venit, Metis consistit, ut » audio, inde enim nos salutavit. Adero ipsi quibuscumque rebus » potero, cum ad nos venerit. » Celle de Rabelais donne de sa » position une idée plus fâcheuse encore. »

Partant de là, les éditeurs mirent bravement à la lettre de Rabelais — lettre écrite en français et non en latin, comme il es dit par erreur dans la notice biographique — la date de 1547 ; ils ajoutèrent que cette lettre avait été publiée par M. Libri, d'après un manuscrit de la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier; que ce manuscrit, portant le n° 409, provenait du président Bouhier et contenait des lettres adressées au cardinal du Bellay par ses contemporains.

Cette opinion et ces détails furent reproduits dans *Rabelais, sa vie et ses ouvrages*, par M. P.-L. Jacob bibliophile (Paris, Ad. Delahays, 1858), p. 173 et suivantes.

Enfin, partageant la manière de voir de ses érudits devanciers, M. Ph. Charles publia dans le *Journal des débats*, n° du 17 juillet 1859, un article d'où j'extrais le passage suivant : « Il (Rabelais) » revint, avec une belle et bonne bulle dans sa poche, exercer la » médecine à Narbonne, à Castres, à Lyon et à Paris; publia » *Pantagruel;* et, voyant Dolet pendu, Marot exilé, l'université » irritée, la Sorbonne furieuse, leur opposa, selon sa coutume, les » prélats et les princes dont il disposait; se fit donner par eux un

Digitized by Google

» privilège spécial et resta clos et couvert. François Ier mort, il » pressent l'orage et le péril, s'enfuit à Metz, comme Voltaire s'en » allait à Mayence, se sauve jusqu'à Rome, où il se cache sous la » robe du cardinal du Bellay. »

Tout cela est bien dit, mais est-ce bien exact? La mort de François Ier arriva le 31 mars de l'année 1547; si cet événement est la cause déterminante du séjour à Metz de Rabelais, comment ce dernier se trouvait-il déjà dans nos murs le 6 février, date de la lettre? Quant à l'université et à la Sorbonne, elles ne devinrent, l'une irritée, l'autre furieuse, que bien après 1547; car c'est en 1551 seulement que le procureur-général Gilles Bourdin, s'appuyant sur un arrêt du Parlement rendu le 1er mars et sur la censure des docteurs, défendit la vente des trois premiers livres de Pantagruel, les seuls publiés alors. Enfin, on ne voit pas trop quel favorable abri Rabelais aurait trouvé à Rome sous la robe du cardinal du Bellay puisque le prélat, suivant M. Rathery (p. XLII de la notice biographique), se serait démis de toutes ses charges et aurait cédé la place au cardinal de Lorraine peu après l'avènement de Henri II.

Le mot de l'énigme n'était pas trouvé. N'importe, ces objections bien fondées ne touchaient en rien au gros de la question. On resta donc convaincu que pour une raison ou pour une autre Rabelais avait habité Metz, mais enfin qu'il l'avait habitée.

Et cependant l'instant de la déception n'était pas éloigné.

M. le comte de Puymaigre voulut, un beau jour, à l'occasion d'un discours qu'il allait prononcer comme Président de notre Académie, donner un coup de lime à cette nouvelle dent d'or.

Il remonta au point de départ, écrivit à Montpellier et de la réponse put conclure que la lettre se trouvait en effet dans cette ville, non à la bibliothèque publique comme l'avait dit M. Bégin, mais à la bibliothèque de la faculté de médecine; qu'elle occupait le folio 34 du ms. coté H 24 et non 409, ainsi que l'avaient indiqué MM. Burgaud des Marets et Rathery (t. II, p. 593) et M. P.-L. Jacob (p. 177 en note); QU'ELLE N'ÉTAIT PAS AUTOGRAPHE; que

Digitized by Google

le tout se bornait à une copie faite non par le président Bouhier mais par Jean Bouhier, père du président.

D'un autre côté, l'*Inventaire des receptes de la chapellotte de Saint-Genest* était introuvable : il ne figurait sur aucun répertoire local, et personne, ici, n'avait connaissance de ce document.

On peut juger du désappointement qui suivit cette première démarche.

Tout cependant n'était pas perdu.

Dans le monde savant, on se rappelait la lettre adressée par Jean Sturm au cardinal du Bellay, et représentant, comme on a vu, Rabelais réfugié et malheureux à Metz. L'original de cette missive portait la date du 28 mars 1546 (1547 n. st.), d'après M. P.-L. Jacob, p. 174; et se trouvait à la bibliothèque de Strasbourg, recueil Delamarre, n° 8584, suivant l'indication donnée par M. Rathery à la p. XLI de la notice biographique. C'était précis et de nature à lever tous les doutes.

M. de Puymaigre alla de nouveau aux renseignements ; il reçut la réponse suivante : « Il n'existe point de fonds Delamarre à la » bibliothèque de Strasbourg et les numéros des manuscrits qui y » sont conservés ne vont pas au-delà de 6000. C'est d'un fonds de » la bibliothèque impériale de Paris qu'il s'agit... Il existe dans » ledit fonds parisien une lettre de Jean Sturm au cardinal du Bellay; » il n'y est point fait mention de Rabelais, mais d'un certain » Raboletus chassé pour cause de religion et attendu à Metz où il » paraît ne pas être arrivé. »

Cette réponse fortifiait, en la modifiant, l'indication de M. Rathery; elle jetait de plus un jour nouveau sur la question en signalant un fait resté inaperçu jusqu'alors et dont la vérification semblait bien facile. Il y avait eu, en effet, un fonds De La Mare (et non Delamarre) à la bibliothèque impériale : ce fonds était démembré, mais l'on savait de bonne source que le manuscrit 8584 du fonds latin en avait fait partie; on était autorisé à croire que ce manuscrit renfermant des lettres adressées à Rabelais, pouvait aussi contenir des documents relatifs à ce même personnage.

Digitized by Google

Il restait donc à compléter les renseignements envoyés de Strasbourg.

M. de Puymaigre s'adressa à Paris d'où il lui fut répondu que le n° 8584 contenait des lettres à la vérité, mais qu'elles étaient toutes de 1515 à 1525; qu'enfin la lettre de Jean Sturm n'était portée sur aucun inventaire. (*Souvenirs littéraires du pays messin*, par M. le comte de Puymaigre, Président de l'Académie impé riale de Metz. Metz, F. Blanc, 1865, note 25, p. 34 et s.)

La campagne se terminait par un désastre.

Heureusement que nous pouvions invoquer de salutaires consolations. Le père du président Bouhier avait dû être un copiste sincère; l'*Inventaire de la chapellotte Saint-Genest* faisait probablement partie de la collection de M. Bégin, collection dispersée aujourd'hui; enfin la lettre de Jean Sturm n'était pas une chimère, elle était trop connue pour n'avoir pas réellement existé.

J'avoue toutefois que, malgré ces belles raisons, la présence de Rabelais à Metz me semblait au moins fort problématique.

J'avais d'ailleurs fait, à cette occasion, et pour mon propre compte, une contre-enquête dont le résultat avait été complétement négatif. Je m'étais dit : si Rabelais a écrit au cardinal du Bellay, il est probable que ce dernier lui a répondu ; or du Bellay a laissé une grande quantité de lettres citées ou relatées dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, et dans les *Lettres et Mémoires d'Estat* de Ribier. Peut-être trouverai-je dans ces recueils la réponse annonçant l'envoi des secours demandés. Je cherchai, mais je cherchai en vain. Aussi, depuis longtemps, les diverses circonstances de ce récit étaient-elles pour moi des faits dispersés et confondus dans les incertitudes de l'histoire, lorsque le hasard me fit rencontrer, il y a quelques années, une indication manuscrite qui dissipa sur-le-champ mes hésitations et mes doutes. Je venais de lire à la partie supérieure de la page 1813 du troisième volume des *Observations séculaires* de Paul Ferry (ms. 108 de la bibliothèque de Metz) la note suivante, disposée sur deux lignes à peine séparées et d'une écriture microscopique : « Rabelais aux

Digitized by Google

» gages de la ville de 120 livres par an, 1547, est congédié. —
» V. les comptes de la ville. »

Paul Ferry, célèbre ministre protestant de Metz au dix-septième siècle, a composé différents ouvrages, notamment les *Observations séculaires*, immense compilation devant servir à la rédaction d'une histoire générale de notre ville. C'est un guide sûr; Paul Ferry ne cite jamais de mémoire ou d'après des on-dit, il ne procède que par voie de confrontation rigoureuse, pièces en main. La sincérité de son œuvre est à l'abri du plus léger soupçon. On comprend pourquoi j'admis sans hésiter que le séjour de Rabelais à Metz était désormais hors de contestation. Je m'empressai d'envoyer ma petite trouvaille au directeur du journal *l'Amateur d'autographes* qui eut l'obligeance de l'insérer dans le n° 103 (1er avril 1866) de sa modeste mais utile publication.

Je voulus aller plus loin. Je tenais à compléter ma découverte en la présentant accompagnée de l'extrait des comptes dont parle Paul Ferry.

A cet effet, je me rendis aux archives municipales où je compulsai, tout d'abord, les registres du Receveur de la Cité. Le portefeuille C 30 a pour titre : COMPTES DU RECEVEUR DE 1525 A 1566. Là, pensai-je, devait se trouver la preuve que je cherchais, et, tout en dénouant les cordons qui maintiennent la couverture, je me disais, une fois de plus, que l'œuvre de P. Ferry est une mine aussi précieuse qu'inépuisable... Mon enthousiasme fut de courte durée: les comptes du Receveur sont incomplets et présentent une malencontreuse lacune de 1538 à 1551. Cet insuccès ne me découragea pas; tout chercheur est habitué à pareille déconvenue, puis les archives n'avaient pas dit leur dernier mot.

Les *Acquits de comptes* ne pouvaient, il est vrai, m'être d'aucun secours : les quittances délivrées à la ville n'ayant été conservées qu'à partir de 1565. Aussi je passai rapidement devant ces vénérables corps d'écriture et, plein de confiance, j'allai droit aux *Comptes des Trésoriers*. Cette fois ma réserve entrait en ligne.

Digitized by Google

D'après son titre le carton 187 (*olim* 127) me semblait recéler l'objet de mes recherches. Ici encore les apparences étaient trompeuses, le titre aussi fallacieux que celui du portefeuille 30 : les rôles de 1536 à 1549 font défaut ! A bout de ressources, je me mis à consulter le catalogue, un peu à l'aventure, je l'avoue; et je repris bientôt confiance quand je vis que les pièces concernant les pensionnaires de la cité au seizième siècle — orateurs, médecins, etc., — se trouvaient dans le carton 94-95 (*olim* 65). Je courus à ce carton. La liasse 40 attira particulièrement mon attention ; elle porte la suscription : MÉDECINS DE LA CITÉ. J'ouvris avec émotion ce dossier croyant enfin toucher au port. Après avoir parcouru différentes pièces sur parchemin, j'arrivai à un factum sur papier daté de 1535. C'était une convention intervenue entre la ville et un pauvre diable de médecin nommé Collignon qui, pour le modique traitement de 18# par an, se mettait à l'entière disposition des échevins. Je me plaignais intérieurement de la parcimonie de nos magistrats, et me flattais de voir Rabelais mieux rémunéré. Amère déception ! la pièce suivante était de 1601 ! Elle accordait à un autre médecin nommé Georges Bertin, un traitement annuel de 205#. Croyant à une erreur de classement, je repris les pièces du dossier, les unes après les autres : la lacune n'était que trop réelle. O Rabelais ! m'écriai-je dépité, l'éclat de ton nom serait-il la cause de ces vides regrettables ? tes obscurs collègues devraient-ils à leur seule médiocrité une place dans nos Archives ?

J'étais battu. Je rencontrai dans les comptes municipaux de cette époque quantité de poussière dont j'absorbai, sans me plaindre, une bonne partie. Ce fut là tout ce que je retirai de mes explorations. Et cependant, j'aurais bien voulu savoir à quel titre Rabelais recevait un traitement, et surtout pourquoi il avait été congédié : congédié, le mot est dur, mais il y est. Le joyeux pensionnaire s'était-il permis quelque dangereuse espièglerie ? Avait-il causé un scandale de la nature, par exemple, de celui qui émut si fort, quelques années auparavant, les bons cordeliers de Fontenay-le Comte et valut au facétieux novice une si rude correction ? S'occu-

Digitized by Google

pait-il trop de ses travaux littéraires et pas assez de ses malades? — Je suppose qu'il était médecin stipendié. — Autant de questions sans réponses. Le fait qui avait motivé la sévère mesure devait pourtant être grave, car Rabelais alors n'était plus un inconnu. Sa réputation comme médecin, surtout sa renommée littéraire grandissant chaque jour, lui permettaient de compter sur l'indulgence de la municipalité. N'est-ce pas à cette époque qu'il mûrissait, écrivait peut-être le quatrième livre de Pantagruel, publié pour la première fois en 1552? Dans ce IVe liv. ch. LIX, Rabelais parle du Graoully; ce n'est là, j'en conviens, qu'un souvenir de notre cité, mais ce souvenir, on va le voir, ne datait pas de loin. Tout le monde a lu (ch. VI de ce IVe liv.) l'amusante négociation de Panurge avec Dindenault pour acheter un mouton. Panurge cherche à tenter le marchand et lui montre *son esquarcelle pleine de nouveaulx henricus*. Ce dernier terme, dont l'importance a échappé aux commentateurs, donne la date de la rédaction du IVe liv., car les *henris*, monnaie d'or frappée par Henri II seulement, furent émis, pour la première fois, en vertu d'une ordonnance du 31 janvier 1548 (1549 n. st.); une seconde émission eut lieu en 1551. C'est donc vers 1549 ou 1551 que ce passage du Pantagruel fut écrit, c'est-à-dire à une époque presque contemporaine du séjour de son auteur à Metz. (V. Lettre de M. Cartier adressée de Lussault (près Amboise), le 15 octobre 1847, à M. de la Saussaye, et insérée dans la *Revue numismatique*.

La lettre du 6 février est-elle également de cette époque? C'est peu probable. Rabelais s'y dépeint dénué de toutes ressources. Or, en 1547, nous le savons maintenant, il recevait un traitement de 180 livres quand un de ses collègues se contentait de 18 livres et touchait encore ce modeste salaire en 1551. (Portef. C. 30, cah. 13.)

Puis Rabelais, je le répète, avait un nom; son œuvre faisait grand bruit et devait lui rapporter quelques bénéfices. A moins de supposer chez ce *nugarum pater*, comme dit Estienne Pasquier, des habitudes ruineuses de dissipation et d'intempérance — ce qui,

Digitized by Google

après tout, ne serait pas déraisonnable — on ne voit pas trop comment le médecin stipendié, l'auteur de Gargantua et de Pantagruel, aurait pu être réduit à un tel état de détresse.

D'un autre côté, cette lettre du 6 février est-elle réellement de lui ? Si, comme l'a écrit à M. de Puymaigre le correspondant bien informé de Strasbourg, errait alors dans notre pays un certain *Raboletus*, personnage parfaitement obscur dont parle seule la lettre problématique de Jean Sturm, quoi d'étonnant que, trompé par une quasi-ressemblance de nom, le père du président Bouhier ait inexactement traduit une pièce probablement écrite en latin, suivant l'usage d'alors? Ce ne serait pas la première bévue de ce genre qu'on pourrait relever.

Les autographes de Rabelais sont d'ailleurs de la plus grande rareté. Les seules traces certaines qu'on ait conservées de son écriture sont deux inscriptions latines écrites et signées par lui sur le registre de la faculté de médecine de Montpellier, et un *ex-libris* inscrit en tête du traité imprimé de Theophraste, *De suffructibus herbis*, conservé à la bibliothèque impériale. A l'aide de ces documents, les paléographes concluent que l'écriture de Rabelais appartient à la bâtarde renouvelée du seizième siècle, qu'elle est anguleuse, tracée par une main lourde, inaccoutumée à la régularité et à la rapidité des expéditions. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, p. 463. — *Journal des Débats*, 19 mars 1847.)

Les copies du temps ne sont pas moins rares que les autographes. On ne connaît jusqu'ici que celle du 6 février et une autre beaucoup plus importante — elle a 7 pages — qui, mise en vente en 1839 au prix de 600 fr. (*Bulletin du bibliophile*, octobre 1839, n° 1944 bis), était, en 1847, entre les mains de M. Feuillet de Conches, après avoir passé dans la collection de M. Aimé Martin. Elle devint, à cette époque, le point de départ de singulières méprises.

Cette lettre — son prix en est la preuve — était, avec la plus entière bonne foi, considérée comme autographe par le vendeur et par les acheteurs successifs. Avec non moins de bonne foi,

Digitized by Google

M. P. Lacroix *(Bibliophile Jacob)*, signala dans le *Journal des Débats* (13 mars 1847) la ressemblance que l'écriture de cette lettre présentait avec un manuscrit de la Bibliothèque royale (ancien fonds de Baluze) contenant le cinquième livre de Pantagruel. Il en conclut que ce livre était bien de Rabelais et écrit par lui, contrairement à l'opinion commune qui attribuait ce cinquième livre, paru cinq ans après la mort de Rabelais, à un continuateur anonyme, ainsi d'ailleurs que semble l'indiquer le fameux quatrain placé au début des premières éditions. Poursuivant le cours de ses comparaisons et sur les indications de M. Champollion-Figeac, M. P. Lacroix attribua également à la main de Rabelais une chronique des sept premières années du règne de François Ier, qu'il avait antérieurement, dans le supplément de la biographie universelle, attribuée à Barillon, secrétaire du cardinal Duprat; un mélange de vers latins et enfin des lettres envoyées de Rome par le cardinal du Bellay en 1539. (*Journal des Débats*, *loc. cit.*)

Grand émoi, comme on pense, dans le monde savant. Le 19 mars M. P. Paris répondit qu'il admettait la similitude existant entre la lettre de M. Feuillet et les manuscrits indiqués par M. P. Lacroix, mais qu'il se refusait à voir dans la lettre Feuillet un autographe de Rabelais. Les documents cités, disait-il, sont d'une écriture bien régulière, bien formée, qui accuse sous tous les aspects a main d'un copiste vulgaire, et appartiennent à la calligraphie rançaise de la seconde parue du seizième siècle, comme le premier manuscrit venu de ce temps-là, pourvu qu'il soit tracé par une main habile. Au contraire, l'écriture de Rabelais — le registre de Montpellier en fait foi — accuse une fort médiocre légèreté dans la main (*Journal des Débats*). Contester l'authenticité de la lettre Feuillet, c'était nier les découvertes de M. P. Lacroix. M. Lacroix tenait à son opinion; il riposta et dans le *Journal des Débats* (21 mars) et dans le *Bulletin de l'alliance des arts* (10 mai, 10 août 1847) dont il était le directeur, mit en cause l'Ecole des chartes. L'Ecole répondit, soutint et corrobora l'opinion de M. P. Paris (2e série, t. III, pp. 359, 453, 536). Bref, on

Digitized by Google

s'anima de part et d'autre et de l'aigreur on passa aux gros mots. Aujourd'hui que l'irritation est apaisée, il reste démontré que M. P. Paris avait raison : la lettre Feuillet n'est qu'une copie du temps.

Je dirai un mot des autographes faux de Rabelais, fabriqués de toute pièce, texte et invention. Le prix élevée de la lettre de M. Feuillet, la querelle que je viens de raconter, excitèrent la cupidité et la verve des faussaires. Bientôt quatre grandes lettres de Rabelais apparurent tout à coup sur le marché. Cette fois, les faussaires n'avaient pas eu la main heureuse. La première lettre — je ne parlerai que de celle-là, les autres offrant les mêmes traces de supercherie — est adressée à du Bellay et datée de Rome 28 mars 1538. Or, Rabelais, revenu de Rome l'année précédente, enseignait alors l'anatomie à la faculté de Montpellier (*Dictionn.* de MM. L. Lalanne et H. Bordier, p. 228). Ce n'est pas tout; Rabelais y parle du cardinal *Brundezy* (lisez cardinal de Brindes, J. Aleander) envoyé à *Vincène* (lisez Vicence) pour *principier* le concile; le reste à l'avenant. (V. également MM. Burgand des Marets et Rathery, t. II, p. 595). Cette grossière mystification n'empêcha pas la pièce d'être adjugée, le 4 février 1847, au prix de 421 francs. (L. Lalanne et H. Bordier, p. 228, note 4.) Il faut donc être en garde contre toute lettre manuscrite de Rabelais. Celle du 6 février restera pour moi en quarantaine historique jusqu'à nouvel ordre. Je souhaite à ceux qui voudraient lui délivrer une franche patente de ne rencontrer aucune des difficultés parfois agaçantes qui m'ont arrêté si souvent dans le cours de mes investigations.

VICTOR JACOB.

Digitized by Google

UNE PRÉFACE OUBLIÉE

Tout le monde connaît cette méthode nouvelle de faire apprendre la géographie par l'étude et la reproduction de la carte du canton natal. L'excellent esprit qui conçut le premier ce procédé d'enseignement, savait que toute science qui se démontre sur place, à l'aide des objets mêmes sur lesquels elle porte, acquiert un caractère d'évidence, une force de persuasion qui se transmet même à ceux de ses domaines que l'on ne peut étudier que de loin, dans les livres ou dans les écoles, et que les idées en reçoivent une netteté, une rectitude, une précision, qui profitent à toutes nos facultés.

La même méthode est applicable à d'autres branches de nos études, témoin l'*Aperçu géologique* du canton de Guebwiller, de M. le docteur Eug. Dürrwell, dont le succès fait vivement désirer que l'ingénieux auteur publie au plus tôt sa botanique élémentaire, conçue sur le même plan et dans le même esprit de vulgarisation que son premier essai.

Ne pourrait-on pas en faire autant pour l'enseignement de l'histoire, toutes les fois du moins que le lieu qui nous a donné le jour et où se passe notre vie, possède quelques éléments d'annales? Si restreint que soit l'horizon, il n'en

Digitized by Google

a pas moins ses perspectives, et souvent elles permettent d'entrevoir les grands aspects des destinées humaines. Le sol natal inspire une curiosité légitime, universelle; ne faut-il pas en tenir compte et tâcher de s'en servir pour le progrès de la vérité, plutôt que de laisser le peuple satisfaire cette curiosité par des traditions malsaines, par des légendes ridicules, où souvent le passé ne projette que ses ombres?

L'histoire n'est pas une abstraction de la raison pure; ce n'est pas non plus l'observation des phénomènes vivants qui se produisent dans l'humanité. Son domaine propre, ce sont les faits inanimés du passé, et son unique source d'informations, les témoignages fournis par les hommes et les lieux, les textes et les monuments. Aussi la certitude historique ne peut-elle pas se comparer à celle qui résulte des sciences mathématiqnes ou naturelles, et à ce point de vue on comprend que des esprits rigoureux n'accordent pas toujours à l'histoire l'estime à laquelle elle a le droit de prétendre dans une société aussi vieille que la nôtre. Mais que de convictions l'homme, borné par le temps et par l'espace, n'est-il pas réduit à se former sans autre preuve que le témoignage? Si l'unique bénéfice de l'histoire était de nous rendre le contrôle des témoignages plus familier, ce mérite devrait suffire pour nous porter à l'étudier.

L'abbé Fleury, Daunou, les maîtres de tous ceux qui s'occupent d'études historiques, ont fixé les règles d'après lesquelles on doit peser la valeur des témoignages écrits, selon qu'ils se rapprochent ou s'écartent du temps où le fait a réellement eu lieu, selon que le témoin a l'esprit et le jugement plus ou moins libres. Souvent sur le même point les contemporains les plus dignes de foi varient, et si

Digitized by Google

l'histoire doit avoir un caractère positif, il faut savoir faire son choix entre des versions différentes. A cette appréciation préside une faculté particulière de notre intelligence, évidemment acquise et qui constitue la critique historique.

La société ne s'est point formée d'un premier jet. De même que dans le sol qui nous porte on peut reconnaître des couches successives, correspondant à autant de périodes géologiques, l'étude nous fait découvrir pour chaque âge historique un ensemble de faits et de doctrines qui se sont affirmés dans les institutions, dans les idées, dans les mœurs, et dont la tradition est loin de se perdre sous les couches supérieures. Le caractère de chaque évolution est de se croire, de se prétendre irrévocable et définitive, parce que chacune est légitime à son heure, parce que chacune a saisi plus complètement les aspects nouveaux qu'amène, à un moment donné, le renouvellement de toutes choses. Mais nulle formule n'est pour l'esprit humain une demeure définitive, une barrière infranchissable, et si vaste que soit le symbole, l'intelligence ne tarde pas à s'y trouver à l'étroit. Elle le brise alors pour s'engager dans les éternelles voies du doute et de l'angoisse où, depuis Job, l'homme n'a pas cessé de gémir et de maudire, jusqu'à ce que, dans un éclair soudain, il voie de plus près la vérité resplendissante dont les lueurs lointaines l'avaient attiré.

De là deux tendances contraires : l'une qui se prévaut de la tradition, qui s'y fixe et l'étreint ; l'autre qui ne voit dans la tradition qu'un point d'appui pour s'élever plus haut : *Excelsior !* De là deux manières d'envisager les faits : l'une qui les interprète au point de vue de la stabilité, l'autre au profit du mouvement qui nous emporte vers l'évolution nouvelle. Pendant que les uns analysent le fait

Digitized by Google

avec la patience attentive d'observateurs en quête de la théorie future, les autres, imbus de l'esprit des évolutions antérieures, pèsent sur le fait nouveau de tout le poids de l'organisme social auquel ils appartiennent; on le mutile, on le travestit, et tantôt s'armant des témoignages obtenus contre lui par une sorte de piété envers le passé ou par l'oppression des consciences et des esprits, tantôt invoquant l'autorité de la chose jugée et du fait accompli, on fausse, on nie, on retranche de l'histoire tout ce qui peut fournir des éléments à un enseignement contraire. C'est là ce qui produit dans un grand nombre de circonstances un écart fâcheux entre les faits et l'apparence; au lieu du fond réel des choses on n'en a plus que la forme officielle.

Pour se mettre en état de discerner les méprises de l'historien ou les artifices du convenu, nul exercice de l'intelligence ne me paraît plus efficace que l'étude de l'histoire locale. L'histoire générale ne peut s'écrire en vue de l'enseignement de manière à rendre tout le monde juge du fait. Les détails où elle entre sont en petit nombre, souvent choisis de manière à flatter des systèmes particuliers, et il suffit d'une idée préconçue pour fausser les vues d'ensemble aux yeux de lecteurs peu habitués à reconnaître le vrai par eux-mêmes.

Il n'en est pas de même de la modeste histoire du lieu natal. Ces ruines que le temps a accumulées, comparées aux créations que chacun se souvient d'avoir vu naître, attestent d'abord les grands changements qui se sont produits dans le cours des siècles, et quand l'historien vient affirmer que l'humanité se meut, *e pur si muove;* quand dans une monographie dont le caractère est exactement circonscrit, à l'aide de documents dont personne ne peut

Digitized by Google

contester l'authenticité, il expose les modifications successives survenues dans le droit, dans les mœurs, dans les croyances, dans les institutions, dans l'état des personnes, dans le régime de la propriété, nulle allégation, nulle insinuation ne prévaudra contre la sincérité de ses récits. L'esprit de système est, j'ose l'affirmer, désarmé devant l'histoire locale; la vérité perce en dépit de tous les efforts contraires. Parmi les études dont nos antiquités sont l'objet, combien n'en pourrait-on pas citer qui, s'inspirant de visées de parti, de préjugés dogmatiques, de recherches spéciales, aboutissent à des conclusions forcées contre lesquelles protestent jusqu'aux faits triés par l'auteur, et qu'il allègue sans presque se douter qu'ils vont à l'encontre de sa thèse? Non, la vérité et la justice n'apparaissent pas dans l'histoire comme rangées sous une bannière unique, d'âge en âge elles se sont abritées sous d'autres tentes, et les idées, les institutions qui ont éclairé et sauvegardé un jour la société humaine, si elles étaient obstinément maintenues, pourraient un autre jour la mener à sa perte. La civilisation est semblable au *primum mobile* des anciens cosmographes, cette sphère qu'ils supposaient se mouvoir par delà la région des étoiles fixes : elle marche, tourne, se précipite et se joue de la sphère inférieure immobile pour laquelle la fixité est la loi de l'univers.

Pour nous, nous reconnaîtrons cette loi du progrès incessant, et ce progrès sera d'autant plus rapide et assuré que nous en aurons une notion plus claire. L'étude de l'histoire locale y contribuera pour sa part en vulgarisant les grandes lois de la perspective historique, en arrachant de nos yeux ce prisme qui donne une couleur uniforme aux événements de tous les temps, en dissipant cette erreur qui

Digitized by Google

nous fait croire que ce qui est aujourd'hui a toujours été, et que sa forme est immuable et sacrée au point de nous interdire le moindre effort, la moindre aspiration qui viserait à modifier pour le perfectionner le milieu où nous vivons.

Envisagée sous cet aspect, l'étude de l'histoire locale est donc plus qu'un moyen de redresser notre entendement; à l'égal de la grande histoire elle doit préparer ou compléter notre expérience personnelle de la vie; par l'histoire locale surtout nous aurons conscience de la part que nous prenons à l'histoire générale.

Il n'appartient pas à l'homme de réaliser l'idéal et d'atteindre l'infini. Il ne les poursuit pas moins d'une recherche pleine d'audace et de douleurs. L'histoire en porte le témoignage: qu'est-elle si ce n'est le récit des efforts de l'humanité pour introduire de plus en plus dans les faits les attributs de l'infini moral? ces notions que Dieu nous révèle et qu'il ne peut révéler au monde que par l'homme, pour en faire le continuateur de sa création: la vérité, la justice, la sagesse, l'harmonie?

Oui, quand nous verrons le passé sous ce jour, nous n'hésiterons plus à croire à la bonté de Dieu; le mal ne nous apparaîtra plus comme une tache qui la ternit: il ne sera plus pour nous qu'un accident, qu'un écart passager dans la vie des peuples comme dans celle des individus. Oui, Dieu a permis que le mal se produisît, mais il ne remonte pas jusqu'à lui. Stérile de sa nature, il a beau troubler l'organisme social, tôt ou tard la Providence l'élimine, par la force des choses, par la réaction des lois qui assurent la conservation de ce qui est, par l'effort intelligent de l'homme qui sait où le porte sa destinée. Pour en

Digitized by Google

avoir la preuve, inutile de recourir aux grands exemples de l'histoire; il suffit de voir tomber autour de soi ces institutions fondées sur de vieilles injustices, infectées d'une erreur, d'un vice originel, et qui, même avec toutes les apparences de la grandeur et du succès, n'en sont pas moins impuissantes à s'élever moralement et à se dégager du germe fatal qui leur a été une fois inoculé.

Mille exemples rendront évident pour nous que tout acte contraire au développement du bien exige nécessairement une expiation, jusqu'à ce que la réparation s'ensuive. L'enchaînement des causes et des effets est si rigoureux, que rien au monde ne peut détourner de nos destinées les conséquences du mal qu'un seul y a introduit, si ce n'est notre volonté et notre énergie personnelles, aidées de la lente action du temps. La réparation découle d'une loi inéluctable: qu'elle s'accomplisse sur l'auteur du mal ou sur ses arrière-neveux, tôt ou tard elle s'impose fatalement.

A chacun donc la responsabilité de ses œuvres. Il est vrai qu'elle est plus ou moins directe: mais ne plaignons pas ceux chez qui rien, ni la fortune ni la position, n'en affaiblit la portée. Instruments plus parfaits entre les mains de Dieu, pourvu que leur intelligence soit pénétrée de quelque lumière, ils rendront plus exactement les accords de l'infini. Pour eux, il est vrai, le combat est plus rude; ils ressentent plus immédiatement les suites de leurs déterminations mauvaises, les effets de l'éternelle logique. Mais par les tristesses mêmes de la réalité, la vie présente les rapproche de Dieu; ils conçoivent mieux les rigueurs de sa justice, et quand ils voient le mal se propager de génération en génération, comme les ondulations successives d'un lac, et continuer ses ravages pendant des siècles

Digitized by Google

encore après qu'il s'est manifesté pour la première fois, ils ne croiront plus que la mort de l'homme solde tous ses comptes: à leurs yeux, le premier agent indéfiniment responsable doit, même au-delà de la tombe et parallèlement avec nous, souffrir du mal dont il est l'auteur.

De tout temps l'égoïsme et l'ignorance ont créé des foyers d'où le mal se répand dans tous les sens, avec une intensité variable, et il est certain que nos efforts individuels ne peuvent les étouffer simultanément. S'il ne met le temps de compte à demi dans sa défense, l'homme isolé est un être bien faible, et avant d'avoir atteint le but, le temps lui échappe. Aussi la sagesse nous commande de nous résigner. Acceptons le mal qui nous atteint comme un enseignement que Dieu nous donne; ne résistons pas, ne nous aigrissons pas contre ses leçons. Le plus sûr moyen de nous racheter, c'est d'envisager le mal sans nous laisser abattre et sans récriminer. La résignation à subir les causes d'une faute, quel qu'en soit l'auteur, ne nous empêche point de réagir vigoureusement contre le mal et de la réparer autant qu'il dépend de nous. Il ne peut être circonscrit et supprimé qu'en faisant largement prédominer les principes contraires, et si le mal ne se réprime pas sur l'heure, par son essence même, nous sommes tenus, de par la justice infinie, de faire valoir à notre tour la cause de Dieu, les droits légitimes du bien.

Jetons donc abondamment autour de nous les semences du vrai, du bon, du beau, du juste, dussions-nous même ne pas en recueillir personnellement le bénéfice. L'homme ne vit pas seulement dans le présent: il a ses racines dans le passé, et ses rameaux ne fleuriront, ne porteront tous leurs fruits que dans l'avenir. Si loin que la société humaine

Digitized by Google

remonte, tant qu'elle durera encore, nous sommes tous solidaires les uns des autres. Si nous ne jouissons pas de la plénitude des biens moraux et matériels que Dieu a dispensés au monde, c'est que l'horizon borné de nos pères ne leur a pas permis d'en faire entrer tous les éléments dans la trame de nos destinées. Tâchons d'avoir un meilleur compte à rendre aux générations qui nous suivront. L'intelligence de l'histoire nous facilitera l'accomplissement de ce devoir; elle nous rendra légers les efforts et les sacrifices, parce qu'elle crée en nous une force incomparable, assez puissante pour transporter des montagnes: la certitude que le but où nous tendons est conforme à la tradition morale de l'humanité.

Puisse le lecteur bienveillant ne pas juger trop ambitieuses ces réflexions que me suggère la vieille affinité de l'histoire et de la morale, et puisse-t-il trouver qu'elles ne sont pas hors de propos en tête de cette petite histoire de Murbach et de Guebwiller!

Thann, février 1864.

X. MOSSMANN.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Les Grandes Dames. — Les Parisiennes, par M. Arsène Houssaye.

Je ne viens pas jeter, au nom de la morale, la moindre bouteille d'encre sur les jolies statuettes de M. Arsène Houssaye. Son livre est d'un homme de beaucoup d'esprit, et mérite à ce titre tous les égards. Il a été accueilli par le public avec un empressement que bien des raisons pourraient expliquer; il sera lu sans doute avidement par les étrangers, qui chercheront dans ces peintures délicates et et un peu maniérées l'image de la société parisienne. La critique aurait mauvaise grâce, en face de cette œuvre légère, à détourner gravement les yeux, comme certains rigoristes intolérants à qui la liberté déplaît dans les arts comme ailleurs. Elle a le droit cependant, sans méconnaître les qualités aimables de l'écrivain, sans même crier au scandale, mot dont il est si facile d'abuser, de faire ses réserves sur quelques parties du livre.

M. Arsène Houssaye nous introduit dans cette société du *higt life* qui tient à l'aristocratie par la naissance, par la fortune, par la distinction des manières, et au demi-

Digitized by Google

monde par la frivolité des goûts et la légèreté des mœurs. Il connaît à merveille tous les détours du pays qu'il nous fait parcourir; il a beaucoup vu, beaucoup retenu. Dans la compagnie d'un tel guide, on fait un voyage agréable, mais un peu long. Franchement, M. Arsène Houssaye abuse de la permission qu'ont les auteurs d'être amoureux de leur sujet. Eh quoi! huit grands volumes, une œuvre aussi magistrale, *monumentum ære perennius,* pour nous raconter les aventures assez vulgaires, en somme, des héros et des héroïnes qui promènent dans la grande avenue leur fastueuse inutilité! Est-ce que leurs faits et gestes, leurs costumes, les bons mots qu'ils n'ont pas dits, ne tiennent pas une place assez large dans les chroniques de chaque jour? Est-ce que les Brantômes de la presse parisienne n'ont pas assez pratiqué de brèches au mur proverbial qui cachait, assez mal du reste, des secrets trop faciles à deviner?

Et voyez la conséquence! Comment avouer que des personnages à qui vous faites l'honneur d'un portrait en pied, sont le plus souvent fades et insignifiants? Pour justifier l'intérêt qu'il prend à ses modèles et qu'il réclame pour eux, le peintre est obligé de les surfaire; il leur prête des mérites qu'ils n'ont jamais eus, et dont probablement ils ne soucient guère. Ainsi, tous les héros que M. Arsène Houssaye nous présente — excepté les maris, dont nous reparlerons — sont doués d'une intelligence supérieure, de l'esprit le plus fin, le plus délicat, le plus profond. Conception des plus bienveillantes, mais que la réalité contredit. De tels hommes ne se résigneraient pas à mener, au sein d'une voluptueuse Thébaïde, l'existence molle et inactive de MM. Sancta-Cruz et d'Aspremont. Ils ne vivraient pas aussi complètement

Digitized by Google

étrangers au grand mouvement intellectuel dont Paris est le centre. Ils consentiraient à ne rien être, d'accord ; mais, à ne rien faire, non. L'égoïsme et l'amour du plaisir n'expliquent pas leur engourdissement. Les égoïstes et les voluptueux, quand ils sont gens de valeur, font marcher de front le travail et le plaisir. L'oisiveté leur pèse ; le besoin d'agir et de lutter les talonne. Allons, vos héros sont des petits-crevés perchés sur des échasses. En face des types de femmes (je ne parle pas de celles que l'auteur sacrifie résolument pour relever par le contraste le mérite des autres), la critique peut hésiter davantage. Elle a devant elle un personnage essentiellement *ondoyant et divers,* dont on peut dire avec justice beaucoup de bien et beaucoup de mal. Aussi se ferait-elle scrupule de reprocher à M. Arsène Houssaye un optimisme trop décidé, quand il appelle notre estime et nos sympathies sur ses élégantes réfractaires. Peut-être les types n'en sont-ils pas assez variés ; ce sont presque toujours des Lavallière qui ne persévèrent pas dans le repentir. Peut-être un moraliste sévère, au récit de leurs aventures, fera-t-il cette réflexion : « Mais, si les » femmes que vous ornez de tous les dons de l'esprit et du » cœur s'écartent ainsi de la ligne droite, quelle vie peuvent » bien mener les autres ? » Enfin, ne chicanons pas trop. Les seuls personnages que l'auteur maltraite sans pitié, ce sont les maris. C'est d'eux que vient tout le mal ; ils n'ont que trop mérité tout ce qu'il leur arrive. Aussi n'occupent-ils pas longtemps la scène ; ils y paraissent tout juste assez pour se rendre odieux, puis cèdent la place. Le plus pressé de tous est un comte espagnol, qui part le lendemain de ses noces, emportant les regrets de sa femme..... et ses diamants. Les infortunes du mari semblent

Digitized by Google

du reste chose si clairement prévue, si naturellement admise, que tout se passe à peu près comme dans le *Chandelier* d'Alfred de Musset : le véritable trompé, ce n'est pas le mari, mais son premier suppléant.

Il est vrai que, en toute occasion, les personnages font preuve d'une exquise distinction de sentiments, de langage et de manières. Tout est gracieux, coquet, pimpant. Nous sommes presque ramenés aux beaux jours de la *carte de Tendre*, seulement on voyage et l'on arrive plus vite. Les soupirants sont de parfaits Céladons, moins la patience. C'est une pastorale d'un nouveau genre, l'idylle dans la corruption. Les loups, cette fois, ne manquent pas; mais ce sont des loups polis, délicats, bien élevés; on prend leur parti contre les chiens. Les adultères, les meurtres, les empoisonnements ont fort bon air. Quand une héroïne succombe, on pense au vers de Molière :

La chute en est jolie, amoureuse, admirable.

Ce sont de jolis assassinats, de mignonnes perfidies, des petits amours de crimes. La justice humaine, bien entendu, n'intervient jamais; elle n'est pas poétique, elle gâterait tout. Ajoutez que tout cela se passe dans de splendides hôtels, décorés avec une somptuosité du meilleur goût, ce qui n'est pas loin de sembler à l'auteur une circonstance atténuante. En racontant les fredaines de ses hauts personnages, M. Arsène Houssaye éprouve un attendrissement qui va presque jusqu'à la componction. Ce n'est plus la compassion profonde, sérieuse, philosophique, de M. Alexandre Dumas fils; ce n'est plus l'impitoyable clairvoyance, la brutale franchise de Balzac : c'est une

Digitized by Google

aimable indulgence qui excelle à revêtir de couleurs sentimentales et romanesques ce que Musset appelle

Les éternels péchés dont pouffaient nos aïeux.

Je ne veux pas, toutefois, être injuste pour nombre de pensées fines, délicates, profondes même, que Larochefoucauld, Vauvenargues, mais plus souvent Champfort, n'auraient pas désavouées. C'est du marivaudage, si l'on veut, mais du marivaudage rajeuni par une sensibilité plus vraie et par d'heureuses hardiesses; quelque chose comme un des premiers romans de Georges Sand, *Lélia,* par exemple, mis en madrigaux. Il y a tant de jolis détails qu'on oublie presque les défauts de l'ensemble, et qu'on remarque à peine combien est mince le fil, j'allais dire le ruban, de l'intrigue. Quelques scandales récents — qui sont arrivés, — des *trucs* de mélodramme, de spirituelles réflexions, voilà le fonds de l'ouvrage. Dans un roman en huit volumes on voudrait une composition plus serrée. Je sais bien que toute l'action semble se mouvoir autour de certains personnages qui ont un rôle dans chaque aventure, et dont la présence donne au récit une apparence d'unité. Mais leur intervention n'est pas amenée avec assez de naturel; on sent qu'à la rigueur on s'en passerait et que les événements n'en suivraient pas moins leur cours. Aussi leurs allées et venues perpétuelles vous produisent-elles plus d'une fois l'impression que vous éprouvez dans une promenade publique de province, où vous voyez les mêmes visages, les mêmes toilettes, passer et repasser devant vos yeux. Vous les regardez d'abord avec curiosité; vous admirez quelquefois, vous souriez plus souvent; puis, ce retour monotone des

Digitized by Google

mêmes objets vous laisse froid, et, en fin de compte, vous impatiente.

Encore un coup, je ne veux rien ôter au mérite de l'ouvrage de M. Arsène Houssaye. Je redoute seulement cette excessive complaisance que montre parfois la littérature pour les vices à la mode. Elle en devient ainsi la complice involontaire; elle les excuse et les propage; car, s'il est vrai que la société fait la littérature à son image, on peut dire que la littérature le lui rend bien. Sans doute, les personnages que M. Arsène Houssaye nous présente, dépouillés des qualités brillantes qu'il leur prête trop obligeamment, existent et font du bruit dans le monde; ce n'est pas une raison pour les mettre sur un piédestal. Ne leur donnons pas une si haute idée de leur importance; gardons-nous surtout de dire que « *ce sont les quatre ou cinq hommes de Paris qui méritent d'être regardés* ». Vraiment, c'est trop nous rabaisser à nos propres yeux et aux yeux des étrangers. Si l'on en croyait quelques-uns de nos romanciers, la nation française serait en grande partie composée de gentillâtres devenus sourds et aveugles depuis la grande secousse de 89, de bourgeois idiots, et de prolétaires animés d'instincts sauvages. Certes, nous n'en sommes pas là; mais, à force de l'entendre dire, certaines gens finiraient par en croire quelque chose, et, dès lors, il n'y aurait plus besoin de se gêner avec nous. M. Arsène Houssaye n'est pas du nombre de ceux qui nous calomnient aussi résolument; toutefois, il ne fait pas notre éloge quand il semble nous donner ses Werther de coulisses et ses beaux ténébreux du bal de l'Opéra pour l'élite de Paris. Grâce à Dieu, nous avons mieux que cela, et Paris peut offrir autre chose à l'admiration du monde. La génération qui est

Digitized by Google

arrivée, dans ces dernières années, à l'âge viril, est taillée sur un autre modèle : elle n'est ni molle, ni blasée, ni surtout indifférente à ce qui se passe. Elle n'est pas composée tout entière, je le veux bien, de puritains et d'anachorètes, mais elle écoute, elle pense, elle travaille ; elle mérite et veut que l'on compte avec elle.

A. JACQUET.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Bourkard Zink et sa chronique d'Augsbourg, notice par Edouard Fick, — Genève, impr. J.-G. Fick, 1868, in-16, 110 pages.

Sous ce titre l'habile et déjà célèbre imprimeur de Genève vient de publier un extrait de l'une des chroniques des villes allemandes dont l'Académie de Munich a entrepris la publication sous les auspices du roi Maximilien II. Ce petit livre est un tableau de plus dans la curieuse galerie créée par M. Fick et qui comprendra bientôt les types divers auxquels on reconnaît le moyen âge. Bourkard Zink a plus d'une analogie avec Thomas Platter, seulement au lieu de la carrière des lettres et de l'enseignement, cette existence vagabonde aboutit aux affaires publiques et au commerce. Dans la chronique de Zink, la vie bourgeoise et municipale est prise sur le fait; c'est bien ainsi qu'on l'entrevoit à travers la poussière des archives. Seulement ici les scènes s'animent d'elles-mêmes : sous la plume éminement française de M. Fick, ces récits allemands gardent leur physionomie naïve et réelle, le style, l'impression et l'enveloppe de ce joli volume ajoutent encore à la couleur locale.

Être de son temps et comprendre le passé, c'est vivre doublement. Quoi de plus curieux que l'existence d'une de ces grandes communes au moyen âge? Qui nous rendra cette société au cadre élas-

Digitized by Google

tique, toute vouée au travail, où nul n'était classé à l'avance, où l'humilité des débuts n'empêchait point d'arriver aux honneurs, à la considération, à la fortune, où l'homme tirait sa meilleure valeur de l'exemple des anciens, de la solide éducation de l'expérience, de la modération des goûts, de la simplicité des mœurs, où l'oisiveté répugnait tant que les premiers rentiers ont été qualifiés officiellement de fainéants *(müssigdenger, die wo müssig gehn.)*

L'histoire d'Augsbourg au quinzième siècle, telle que Zink nous la raconte dans sa chronique, offre beaucoup d'analogie avec celle de nos propres cités. De même que la maison d'Autriche convoitait les villes impériales de la haute Alsace, les ducs de Bavière menaçaient sans cesse Augsbourg et déchaînaient contre l'industrieuse commune une noblesse sans foi, aussi avide que cruelle. De même que Mulhouse, Augsbourg cherche son appui chez les confédérés suisses, qui devaient à leur vaillance et à leur esprit de justice un prestige universel. Ce fut pour venir à bout de ces grands redresseurs de torts que la noblesse et l'empereur lancèrent les Armagnacs contre eux. Zink consacre à cette expédition quelques pages qui nous intéressent plus particulièrement. Notons encore (p. 92) un passage relatif au coton de Chypre dont Augsbourg s'approvisionnait à Venise.

Malgré les richesses qu'ils amassaient, ce n'était certainement pas une existence commode que celle de ces bourgeois. La lutte était journalière, le danger incessant: la féodalité n'était même pas l'ennemi qu'ils avaient le plus à craindre. Bien plus redoutable était la maladie: qui pouvait déloger la peste, quand elle venait s'abattre sur une de ces villes populeuses, resserrée dans ses remparts, sans air, sans soleil et sans lumière? Il y a quelque chose du fatalisme turc dans la tranquille résignation avec laquelle Zink enregistre la mort des siens. Aux coups qui les frappent, comme aux calamités publiques, il ne voit qu'une cause: l'ire de Dieu, pour parler comme Montaigne. Cette pensée est l'une de celles qui reviennent le plus souvent sous sa plume, et rien n'est plus touchant que de le voir faire remonter aux péchés des hommes le froid qui, pendant l'hiver, fait périr les oiseaux.

Digitized by Google

Pour un critique, c'est une bonne fortune de pouvoir noter chez M. Fick une faute d'impression: *albo notetur lapillo!* Je lui signale, à la page 42, une date de 1552 qu'il faut certainement diminuer de cent ans.

X. MOSSMANN.

Le Directeur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

METZ. — IMP. ROUSSEAU-PALLEZ RUE DES CLERCS, 14.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNEXIONS A LA FRANCE[1]

IV

Prise de possession de la route de Metz en Alsace en 1661.

I. — De Solgne a Héming.

Louis XIV, par l'article XIII du traité de Vincennes, devenait le maître de la souveraineté de la côte de Delme et de tous les villages situés sur le chemin qu'il convoitait, pour laisser toute liberté à ses soldats et à ses sujets de passer de Metz en Alsace, sans toucher à aucune terre lorraine. La largeur à donner à cette route fut encore une source de nouvelles difficultés entre les commissaires. On devine facilement quel fut celui qui l'emporta : le conseiller Colbert obtint de nouveau satisfaction. Les vexations des malheureux commissaires lorrains durèrent jusqu'au dernier jour de leur travail, et ce ne fut que par le traité de Paris, près de cinquante sept ans plus tard, que la Lorraine reçut

[1] Voir la dernière livraison.

Digitized by Google

quelques équivalents en échange de ce que la ruse et l'habileté du commissaire royal avaient pu lui enlever, après de longues contestations.

La route suivie par les commissaires suivait à peu près le tracé de l'ancienne voie romaine ; elle passait par les stations de *Ad duodecim* (Delme), *Decempagi* (Tarquimpol) et *Ponte Saravi* (Sarrebourg). Les épaves du peuple roi ne manquent pas dans ce parcours d'une vingtaine de lieues. Il y a quelques années, les postes télégraphiques indiquaient au loin la direction de cette grande voie stratégique.

Presque toute la baronnie de Viviers [1], dont le duc Charles IV avait hérité de sa mère née princesse de Salm, était passée aux mains des Français. Le duc en avait fait présent à sa fille Anne, qu'il avait eue de la princesse de Cantecroix et elle l'avait apportée en dot à son mari François Marie de Lorraine, prince de Lislebonne, seigneur de Ville-Mareuil-en-Brie, de Fougerolles, comte de Champlettes, etc., gouverneur pour le duc du duché de Bar et en même temps lieutenant-général des armées du roi. Il avait alors 37 ans et était veuf de Christine d'Estrée. Le sang du roi Henri IV ne coulait pas en vain dans ses veines ; car il s'était déjà distingué aux combats de Nordlingen, Lerida, Lens, Condé, etc. Ayant acquis, en 1665, la principauté de Commercy, il en prit le titre. Son fils était général-major au service de l'Autriche, lorsqu'il fut tué en 1702 à la bataille de Luzara. « Sa bravoure toute lorraine n'était pas moins grande que celle de son père; on voit encore à Bon-Secours les drapeaux turcs enlevés par lui à la tête des impériaux ; ils sont attachés à la voûte de cette église et teints

[1] Beaulieu donne le plan du château de Viviers.

Digitized by Google

de son sang [1]. » Un autre frère de ce jeune prince était tombé à la bataille de Nerwinden. M. de Lislebonne mourut en 1694 et sa femme en 1720. La même année que le prince était obligé de reconnaître la suzeraineté de la France, la ville de Nancy lui offrait un beau crucifix en bois de Sainte-Lucie, sculpté par le lorrain Chassel et orné du cadre du même bois. Quelques seigneurs et quelques abbés furent aussi obligés de se reconnaître vassaux du grand roi. Aucune protestation n'était admise et des peines sévères étaient encourues contre les réfractaires.

En considérant les cartes de Cassini et de l'État-Major, on voit quelles lignes droites suivirent les Commissaires. La première [2], partant de l'auberge *à la Grâce de Dieu*, traverse la côte de Delme, espèce de promontoire dominant les bassins de la Seille et de la Nied et va jusqu'à l'embranchement d'une autre droite [3], qui tombe perpendiculairement près de Chambrey sur la route de Nancy à Vic, et est désignée sur la carte de l'état-major sous le nom de *vieille route de France dite aussi de la Reine*. Les ruines du manoir féodal de Chambrey la gardait d'un côté; simple chemin rural, elle traverse les anciens bois dit du Roi et des Anes. Cette première partie de la route était tout entière dans le Saulnois, district limité vers les Vosges par le Saargau *(Pagus Saroinsis.)* Ces deux pays étaient compris pour le spirituel dans l'évêché de Metz, et le temporel de l'évêque y avait ses plus belles possessions.

A Lezey, la route de Strasbourg fut abandonnée. Il fallait bien s'emparer de Juvelize, de Donnelay, d'Ormange et

[1] Dumont. *Histoire de la ville de Commercy*, t. II, p. 201.

[2] Aujourd'hui route impériale de Metz à Strasbourg.

[3] Ban de Fresnes en Saulnois.

Digitized by Google

créer ainsi une nouvelle communication parallèle à celle de Moyen-Vic à Azoudange. On ne pouvait trop prendre et on s'y prêtait si facilement!

Dans un travail qui a paru récemment dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, notre compatriote M. Schmidt, de la Bibliothèque impériale, est entré dans de longs détails à ce sujet.

Mais reprenons notre Mémoire.

Et le 10e d'Octobre de la dite année. Nous dit sieur de saint Pouange, commissaire député par Sa Majesté, en l'absence du sieur Colbert de Vandières et nous dits : F. d'allamont et F. Serre commissaires députés par Son Altesse Sérénissime, en continuant à procéder à l'exécution du dit traité en exécution des pouvoirs qui nous ont été donnés par nos dites commissions, après plusieurs et diverses conférences, contestations et remises, tant ez lieux cédés au Roi ci devant mentionnés; où nous avons été assemblés que depuis notre retour en ville de Nancy, au sujet de fixer la demi-lieue de Lorraine que doit contenir le chemin que S. M. s'est reservé dans les états de Son Altesse pour le passage de ses sujets et de ses troupes en Alsace; Ayant nous dit commissaire de Sa Majesté, en conséquence des ordres du Roy que nous en avons reçus en date du 20 juillet et 10e Août dernier que la demi lieue fut fixée et réglée à 2000 toises de six pieds de Roy chacune, ou qu'il en fut fait une ès environs de Nancy, une autre au commencement du dit passage et une autre ès environs de Phalsbourg, où finit la Route et nous dits Commissaires de S. A. ayant soutenu, au contraire, que la demi lieue serait réglée et fixée sur celle des environs de Nancy, comme étant la ville capitale de la Province, qui doit donner la loy à tout le reste, étant d'ailleurs véritable que ce sont celles de toute la province les mieux réglées et les plus certaines pour fixer la demi lieue de Lorraine qui se doit donner par S. A. pour le passage en exécution du dit traité, que d'en vouloir faire une commune de celle des environs de Delme, de

Digitized by Google

celle des environs de Nancy et de Phalsbourg. Cela serait contraire aux termes du traité, qui se fait entendre par les termes demi lieue de Lorraine en tout endroit. Que quand on voudra parler d'une demi lieue de Lorraine, cela ne sera pas Solgne, ni la côte de Delme, qui sont lieux particuliers pour donner la loi à celles de la province, qui sont lieux éloignés de villes, et ou les lieues ne se comptent que de la distance d'un village à un autre et selon les dires des paysans qui les forment à leur fantaisie avec beaucoup d'inégalité de distance et même discordant entre eux, n'y ayant autre fondement que l'erreur. Pour ce qui est de Phalsbourg, il est assez connu que c'est ès quartier d'Allemagne, [1] et que quoique depuis quelques années il ait été annexé à la Lorraine; les peuples n'ont rien changé à l'égard des mœurs et de leur façon d'agir : le langage y est demeuré comme auparavant et la supputation des lieues qui sont lieues d'Allemagne et qui sont exclues par les termes du dit traité et non pas lieues de Lorraine et quoiqu'une lieue de Lorraine prise de celles des environs de Nancy et même de celles d'une ville à une autre, comme celles de Nancy ou Pont-à-Mousson, à Nomeny, à Vic, à Toul et autres lieux, ne porte pas plus de 3200 toises, néanmoins que pour mettre cette affaire hors de contestations et terminer ces différends, ils en accordent jusqu'en 3500, qui est 1750 pour la demi lieue.

Ces contestations auraient duré, sans en pouvoir demeurer d'accord et vuider cette difficulté jusqu'au mercredi 7e du dit mois que Son Altesse étant en la ville de Vézelize [2] nous aurait envoyé le sieur Mengin secrétaire de ses commandements pour nous prier de sa part de nous rendre près d'Elle et qu'y étant, nous pourrions terminer toutes les difficultés qui ont arrêté jusqu'à présent l'exécution du dit traité, et Nous y étant rendu avec le sieur Serre l'un des commissaires.

[1] La ville de Phalsbourg était comprise dans le Westrich (V. le *Westrich*, par M. Louis Benoit. Nancy, 1861.)

[2] Le duc vint souvent habiter la petite capitale du comté de Vaudémont; les comptes de la ville en font foi.

Digitized by Google

Nous sus dit sieur de Saint Pouange ayant conféré avec sa dite Altesse pendant deux heures au sujet des dites difficultés, nous serions convenu et demeuré d'accord que la demi-lieue que doit contenir le passage que Sa Majesté doit prendre contiendra 2000 toises en toute sa longueur et qu'il serait arpenté et aborné de cette sorte par arpenteurs jurés, qui seraient dénommés et pris tant par Nous commissaires tant de la part du Roy que de Son Altesse Sérénissime; à l'effet de quoy le 10e jour du présent mois nous nous serions transportés au chateau de Secourt [1] et le lendemain à Buchy [2] qui est limitrophe et plus proche et attenant le village du Pays Messin, depuis lequel ledit chemin doit commencer et continuer jusqu'à Phalsbourg inclusivement suivant les articles XIII, XIV, XV et XVI dudit traité où nous aurions fait trouver Abraham Beaucaire, arpenteur juré de la ville de Metz, dénommé par nous Commissaire de S. M. et Nicole Thiébault. Aussi arpenteur juré, demeurant en la ville de Marsal, dénommé et choisi par nous Commissaires de S. A: desquels nous aurions pris et reçu les serments par lesquels ils nous ont permis de bien et fidèlement faire la livraison et arpentage du dit chemin et ensuite nous nous serions acheminé audit village de Solgne, cédé au Roi, ou étant, nous commissaire du Roy, en présence des commissaires de S. A. et en vertu des pouvoirs à nous donnés par notre commission, avons pris possession au nom de Sa Majesté de la souveraineté dudit Solgne et de ce qu'en dépend en vertu de l'article XIII dudit traité.

Et avons fait venir par devant nous les maire et habitans dudit lieu, savoir : Pierre Noël maire, Claude Condé, Claude Noël, Jean Adam et Claude Derdain, fermier du sieur baron de Saint-Boingt seigneur dudit lieu, desquels après que nous Commissaires de S. A. les avons déchargés du serment de fidélité qu'ils pouvoient avoir

[1] Secourt, mairie, canton de Verny (Moselle). La ferme de Bérupt en dépend.

[2] Buchy, mairie, canton de Verny (Moselle). Le duc de Nemours y établit son quartier-général en septembre 1844, lors du simulacre du siége de Metz.

Digitized by Google

prêté à S. A. ensemble des subjection et obéissance esquelles ils lui étaient attenues, ont prêté ès mains de nous dits commissaires de S. M. le serment de fidélité à S. M. selon les formes ordinaires et en tel cas requis et accoutumé et avons ordonné audit Derdain d'avertir incessament le baron de Saint-Boingt[1] son maître qu'il ait à reprendre et à faire les foi et hommage à S. M. pour la seigneurie de Solgne et ce qui lui appartient et ce dans trois mois à compter de ce jourd'hui, sous les peines portées par les ordonnances.

Et nous ayant le dit Pierre Noël Maire déclaré que les habitans dudit lieu de Solgne ont toujours payé au sieur Duvivier une redevance de dix quartes d'avoine et dix gros en argent, bonne monnaie, par chacun, pour droit de sauvegarde et ce droit ne pouvant appartenir qu'à un Souverain, comme effectivement il s'en paye à S. A. par la plus grande partie de ses sujets, Nous susdits Commissaires du Roy avons fait défense auxdits habitants de Solgne de le payer cy après qu'à celui qui sera proposé par Sa Majesté pour en faire la recette et ce par provision et jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en ait été autrement ordonné.

Sur quoy nous susdits commissaires de S. A. S. avons dit que les dits lieux de Solgne et Ancy[2] sont fiefs mouvants de la baronnie de Viviers et étaient arrière fiefs du duché de Bar non mouvant, laquelle baronnie de Viviers appartient présentement et dès auparavant ledit traité de l'exécution duquel il s'agit à monsieur le baron de Lislebonne et partant que c'est à lui d'agir pour la conservation de ses droits, S. A. S. n'ayant cédé au Roy par ledit traité que ce qui pouvait lui appartenir, qui est la souveraineté et rien plus.

Et par Nous commissaires du Roy a été soutenu que la susdite redevance appartenait à S. M. et non seulement parceque c'est un droit de sauvegarde, tel droit n'appartenant qu'à un Souverain,

[1] Saint-Boing, canton de Bayon (Meurthe); en 1667, Edme-Claude de Simianne, comte de Moncha, en était seigneur.

[2] Ancy-lès-Solgne, annexe de la mairie de Solgne.

Digitized by Google

mais encore qu'il appartient à S. M. par l'article XI du traité par lequel il est parlé par mots exprès : « que Sa Majesté jouira, en tout » droit de Souveraineté et propriété de tous les villages dénommés » audit traité pour ledit passage, ensemble de leurs dépendances et » domaines utiles qui ont ci devant appartenu aux ducs de Lorraine » et partant qu'il ne peut et ne doit être payé à autre qu'à celui » qui sera proposé par S. M. pour le recevoir, suivant que nous » l'avons cy devant ordonné. »

Et pour marque de la souveraineté du Roy, audit lieu de Solgne avons fait planter une borne de pierre près de la croix dudit village sur le grand chemin qui va dudit lieu à Metz, à l'endroit d'Ancy, à laquelle borne il y a du côté du chemin un écusson aux armes de France.

Et peu plus avant à cent pas dudit grand Chemin ou environ, à l'opposite de Solgne est le village d'Ancy lequel avec sa banlieue s'est compris dans les mille toises, qui devaient se prendre à la gauche dudit chemin et autant à droite pour ledit passage et d'autant que le finage d'Ancy aboutit sur celui de Luppy [1], qui est un village du Pays Messin, d'un côté et de l'autre sur celui de Solgne, dont la souveraineté de l'un et de l'autre appartient au Roy, il n'a été, pour cette raison, posé aucune borne, pour faire la séparation dudit lieu d'Ancy et de son finage, ayant été, par ce moyen, joint à celui du Roy à cause de son Pays-Messin.

Et ayant fait appeller les maire et habitans dudit lieu d'Ancy par devant nous, savoir : Abraham Toullon, maire, Didier Drouin et Clément Toullon, lesquels après que nous Commissaires de S. A. les avons déchargés du serment de fidélité et des subjection et obéissance, qu'ils devaient à S. A. ont prêté ez mains de nous commissaires du Roy le serment de fidélité à S. M. selon la forme requise et leur avons enjoint de se pourvoir à l'avenir, pour les appellations, qui seront interjetées des sentences qui seront rendues des gens de justice dudit lieu au Bailliage de Metz, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

[1] Luppy, mairie, canton de Pange (Moselle).

Digitized by Google

Et nous a dit ledit Abraham Toullon maire que le sieur Monchamps avocat à Metz et le sieur Danoy (?) bourgeois de Nancy sont seigneurs de la sixième partie du village et de ce qui en dépend et que le reste de la seigneurie appartient au sieur Vigneron intendant pour S. A. à Mussey et à messieurs les doyen, Chanoines et Chapitre de la primatiale de Nancy.

Que les droits seigneuriaux consistent en redevance de grains et argent.

Que ledit village relève de la baronnie de Viviers et était de l'office de Pont-à-Mousson.

Et à l'instant nous dits Commissaires du Roy avons ordonné audit maire dudit lieu d'Ancy d'avertir incessamment les dits seigneurs dudit village qu'ils aient à reprendre et à faire les foi et hommage au Roy, chacun pour ce qui lui appartient en ladite seigneurie et ce dans trois mois prochains, à compter d'aujourd'hui, sous les peines portées par les ordonnances.

Ce fait, Nous dits Commissaires de S. M. et de S. A. S. à la sortie dudit Solgne, avons fait arpenter les 1000 toises à droite dudit chemin allant de Solgne à Delme, lesquelles ont abouti à dix toises ou environ de l'église du prieuré de Belrup, [1] ou a été plantée une borne de pierre à gauche proche le chemin de harnais qui va de Secours au moulin de Belrup, à laquelle borne est taillé du côté de Solgne un écusson aux armes de France et de l'autre côté une croix de Lorraine, faisant face du côté dudit prieuré, portant à dix pas plus haut que ladite église et sur le finage dudit Belrup comme aussi de la partie du finage dudit Secourt pour marque de la séparation et de la souveraineté du Roy du côté de Solgne et de celle de S. A. sur ledit prieuré d'une partie du ban dudit Belrup, aboutit sur les finages de Solgne, Buchy et Vigny [2].

[1] Ancien couvent de religieuses de l'ordre des Prémontrés, ruiné depuis des siècles et dont l'abbaye de Salival du même ordre avait hérité. On en parle dès 1193. (Berup. — Bellus rivus. — Bellum-Stagnum. Belle-Etanche.) C'est une ferme maintenant.

[2] Vigny, mairie, canton de Verny (Moselle).

Digitized by Google

Et étant retourné vers le même grand chemin tirant vers Delme, étant à l'endroit dudit Secours, qui est à la droite dudit chemin, passant au travers dudit village, se seront trouvés les mil toises aboutir à 130 toises au dessus dudit village de Secourt ou a été plantée une pierre borne à laquelle est taillé un écusson aux armes de France faisant face du côté dudit village et de l'autre côté un écusson à la croix de Lorraine, faisant face sur le surplus du finage dudit Secourt qui demeure à S. A. et aboutit sur les finages de Vigny, Allémont [1], Raucourt [2] et de Belrup, au delà de l'étendue de ladite borne, et ce moulin étant demeuré avec le surplus dudit ban à S. A.

Ce fait, nous dits Commissaires du Roy et de S. A. avons fait venir par devant nous les curé, maire et habitans dudit lieu de Secourt, lesquels, savoir : M. Damien Mathieu, curé dudit lieu, Claude Breuville, maire, Gerard Thouvenet, Antoine Curin, Didier Lancelot, Nicolas Ploussard, Gaspard Besson et Gabriel Maison, lesquels tant en leur nom que comme ayant charge et pouvoir des autres habitans et communauté dudit lieu, ont prêté ès mains de nous dits Commissaires du Roy, le serment de fidélité à S. M. après que par nous Commissaires de S. A. ils ont été déchargés de celui qu'ils ont pu prêter à S. A. et des subjection et obéissance, èsquelles ils lui étaient attenues : lesquels maire et habitants nous ont dit que le sieur de Gournay, baillif de l'Évêché de Metz, est seigneur haut justicier et foncier pour sept parts dudit village, terre et seigneurie de Secourt et le s^r d'Artor (?) de la huitième partie et que de toutes les marchandises et denrées qui se vendent audit lieu de Secourt, il en a été toujours payé à S. A. l'impôt de six deniers par francs, ainsi qu'il se paye dans tous les autres lieux de Lorraine et de même pour les conduits.

Fait les jour et an et lieu ci-dessus.

COLBERT St POUANGE. FLORIMOND D'ALLAMONT. F. SERRE.

Boissot et Pierre Damoiseux commis greffier de la commission par les dits commissaires tant du Roy que de Son Altesse.

[1] Alémont, annexe de la mairie de Saint-Jure (Moselle).

[2] Raucourt, mairie, canton de Nomeny (Meurthe).

Digitized by Google

Et le 11e dudit mois d'octobre, continuant ledit chemin de la côte de Delme, étant parvenu à l'endroit du village de Haut Chatel, lequel à vue d'œil ne s'étant pas trouvé dedans la route que d'environ 400 toises ; puis à l'endroit d'icelui le village de Sailly [1], peu plus avant et au dessous de Haut Chatel d'environ 150 toises ; les deux villages dépendant du marquisat de Pont-à-Mousson ; néanmoins nous avons fait arpenter à l'endroit dudit Sailly, seulement d'autant que ledit lieu de Haut Chatel est proche dudit Sailly et moins éloigné dudit chemin que dudit Sailly, ainsi l'arpentage fait à l'endroit dudit Sailly aura lieu et peut servir pour valoir sur l'un et l'autre desdits finages ; étant sans difficulté que l'un et l'autre desdits villages tombant dans l'abornement des 1000 toises de l'arpentage, qui doit se faire présentement à l'endroit dudit chemin : à quoy a été procédé par les dits Beaucaire et Thiebault arpenteurs ci devant nommés et les 1000 toises se sont trouvés aboutir au delà de l'église dudit Sailly et à 223 toises en delà aussy du château où il a été posé aussi une borne partageant ledit ban faisant face : l'écu de France du côté de Sailly et du Haut Chatel et l'écu à la croix de Lorraine sur le surplus dudit ban de Sailly, celui de Haut Chatel étant entièrement compris dans les 1000 toises et enfermé entre celui de Secourt, Magny, Flin et Vulmont.

Et de l'autre côté, à la gauche dudit chemin et à l'endroit desdits lieux de Sailly et de Haut-Chatel n'excédant pas de ce côté-là les mille toises aboutissant sur les finages de Solgne et Moncheux [2], qui appartiennent au Roy, le premier en vertu du traité, le second, comme dépendant de la terre de Gorze, il n'a été planté aucune borne.

Ce fait, avons fait venir pas devant Nous les habitants des dits lieux de Sailly et de Haut-Chatel, qui ont comparu, savoir : ceux de Haut-Chatel, par Jean Norroy dit Mareuil, receveur pour le sieur

[1] Sailly, mairie, canton de Verny (Moselle).

[2] Moncheux, mairie, canton de Verny (Moselle).

Digitized by Google

marquis de Sablonnière audit lieu, Claude Adam, maire, et Jean Adam, greffier, et ceux dudit Sailly par Claude Basselin, maire, lesquels tant en leur nom, que comme ayant charge et pouvoirs du reste des habitants dudit lieu de Haut-Chatel, ont prêté le serment à S. M. au cas requis en les formes ordinaires, ayant été en même temps, déchargés par Nous dits commissaires de S. A. S. de celui qn'ils avoient pu avoir prêté à S. A. et des subjection et obéissance auxquelles ils lui étoient obligées et attenues.

Et nous ont dit lesdits maire et habitans que ledit lieu de Haut-Chatel appartient à trois seigneurs, savoir au sieur de Sablonnière pour un quart et demi, dans le grand ban et pour le tout au ban Aubriot, sa part consistant en la moitié de la totalité de la seigneurie; le sieur de Gennert, seigneur pour un quart et demi dans le grand ban, et les sieurs du chapitre de l'église cathédrale de Metz pour l'autre quart aussi dans le grand ban, qu'ils disent être un franc-alleu enclavé en Lorraine et que le sieur marquis de Sablonnière, et seigneur haut justicier et foncier dudit Sailly même de maisons appelées le ban de Moncheux.

Après quoy, nous commissaires de S. M. avons ordonné au sieur Mareuil receveur audit Haut-Chatel de donner incessamment avis aux dits de Sablonnière, de Gennert et chapitre de Metz, qu'ils aient à reprendre et à en faire les foi et hommage à S. M. pour ce qui leur appartient à chacun desdits seigneurs de Haut-Chatel et Sailly, et ce dans trois mois prochains, sous les peines portées par les ordonnances; à quoi faire il s'est volontairement chargé.

Avons aussi ordonné aux maire et habitants desdits lieux de Sailly et de Haut-Chatel et de se pourvoir ci-après pour les appellations qui seroient interjetées des sentances de gens de justice des dits lieux, savoir: en cas de crime, au Parlement de Metz et pour le civil au bailliage de la ville de Metz, le tout par prévision et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté.

Et nous dits commissaires de S. A. S. avons dit que ledit village de Sailly et celui de Secourt sont de même nature et qualité que

Digitized by Google

celui de Solgne et ainsi étant fiefs mouvant immédiatement de la baronnie de Viviers et arrière fiefs du Barrois non mouvant.

Fait les jour et an esdit lieux.

COLBERT St POUANGE. FLORIMOND D'ALLAMOND. F. SERRE.

Boissot. Pierre Damoiseux commis greffier avec paraphe.

Et le 12e du présent mois d'octobre, Nous commissaires du Roy et de S. A. S. étant plus avant à l'endroit dudit chemin de la tour qui est au devant de Vulmont, à la droite dudit village dépendant de l'office de Pont-à-Mousson, il a été arpenté depuis ledit chemin tirant droit à la tour et où ont fini les 1000 toises au-deça de ladite tour vers le chemin de la côte de Delme, où a été plantée une borne en pierre comme celles ci-dessus; les armes de France faisant face vers ledit chemin et l'écu à la croix de Lorraine regardant ladite tour. Ladite borne mise sur le chemin qui va de Vulmont au chemin de la côte de Delme, de quoi, ce qui est depuis ladite borne du ban dudit Vulmont jusqu'audit grand chemin de la côte de Delme appartient au Roy et depuis la même borne en tirant à ladite tour et ledit village demeurant à S. A. comme auparavant.

Cela fait, Nous sieur de Saint-Pouange, commissaire de S. M., aurions déclaré aux sieurs d'Allamond et de Serre, commissaires députés par S. A. qu'encore que S. A. ait par ledit article XIII cédé à S. M. la souveraineté du chemin de la côte de Delme, la vérité est que néanmoins la souveraineté appartient au Roy, étant de notoriété publique, que ledit chemin de la côte de Delme est situé d'une part sur le territoire du village de Foville [2], qui est du Pays Messin et sur les territoires de Liocourt, Alaincourt, Puzieux, Lemoncourt et Delme, dépendant du marquisat de Nomeny et ban de Delme lequel marquisat et ban de Delme en dépendant, est fief mouvant de l'évêché de Metz, dont la souveraineté appartient au

[1] Cette tour est indiquée dans Cassini. Vulmont, mairie, canton de Verny (Moselle).

[2] Foville, mairie, canton de Verny (Moselle).

Digitized by Google

Roy, et de l'autre côté ledit chemin de Delme, est situé sur le territoire du village de Xocourt [1], qui est un village dudit marquisat de Nomeny et sur ceux de Moncheux la Grande et Juville [2], qui sont du pays messin et de la terre de Gorze, souveraineté du Roy, et portant que nous ne pouvons, sans blesser les droits de Sa Majesté, restreindre ledit chemin de la côte de Delme et le borner par la demi-lieue de Lorraine ; au contraire, nous persistons pour que et au nom du Roy que la souveraineté que ledit sieur duc de Lorraine s'est attribué sur ledit chemin de la côte de Delme pour le céder à S. M. ne pourra lui nuire ni préjudicier, ni à sa souveraineté sur ledit chemin et sur les territoires et villages de Liocourt, Alaincourt, Puzieux, Delme, Xocourt, Moncheux, Juville, Foville et autres qui sont du marquisat de Nomeny, du ban de Delme, du Pays Messin et de l'abbaye de Gorze et de part et d'autre dudit chemin de la côte de Delme et qu'en conséquence de ladite souveraineté appartient au Roy, sa Majesté a et aura droit de faire passer ses sujets et troupes sur ledit chemin de la côte de Delme et dans les villages ci-dessus nommés, dans ceux de Craincourt, Saint-Martin, Aulnoy, Abocourt, Chenicourt, Manocourt, Thezey, Fossieux et Monhoué sur la Seille [3], qui sont aussi dudit marquisat de Nomeny et contigus des villages de Liocourt, Alaincourt et Puzieux, sans contredits dudit seigneur duc de Lorraine, ni de qui ce soit, et portent qu'il était inutile d'y poser et planter des limites.

Nous commissaires de S. A. au contraire, que le marquisat et

[1] Les registres de l'État civil de presque toutes ces localités sont postérieurs à l'année 1661 ; on peut cependant citer ceux de Delme qui remontent à 1649, ceux de Chambrey à 1651, de Tincry à 1652, de Juvelize à 1659, de Jallaucourt à 1620, de Fossieux à 1660.

[2] Tous ces villages sont du canton de Delme (Meurthe).

[3] Craincourt, Aulnois, Fossieux, canton de Delme (Meurthe).

[4] Abaucourt, Chenicourt, Manoncourt (Thezey), Saint-Martin, canton de Nomeny (Meurthe).

[5] Manhoué, canton de Château-Salins (Meurthe).

Digitized by Google

ban de Delme en dépendant, appartient en toute souveraineté à S. A. le Roy l'ayant assez reconnu par ledit traité, puisqu'il a reçu de S. A. la cession de la souveraineté du passage de la côte de Delme, qui fait partie dudit marquisat, dans l'étendue dudit passage se trouvent les villages de Liocourt, Alaincourt, Puzieux, Xocourt, Lemoncourt et Delme attachés à ladite côte de Delme et aussi par les reprises que S. A. en a fait au Roy en exécution dudit traité qu'ainsi l'abornement se doit faire sur lesdits lieux et finages, conformément audit traité et de même que sur ceux de Solgne, Secours, Sailly, Haut-Châtel et Valmont et partant requérons ledit sieur commissaire de Sa Majesté d'en faire faire l'arpentage par les sieurs Beaucaire et Thiebault, leurs arpenteurs communs et l'abornement dans sa distance de mille toises, qui se doivent prendre à droite et à gauche du chemin de ladite côte; à faute de ce, protestant le faire faire du chef de S. A. par ledit Thiebault seul, l'un des arpenteurs dénommés, de sa part et de faire mettre et poser des bornes aux endroits où ledits mille toises aboutiront, ce qui aura même force que si le tout était fait par lesdits arpenteurs conjointement et du consentement dudit sieur commissaire de S. M. et l'article XIII dudit traité exécuté selon sa forme et teneur et sans que S. M. puisse rien entreprendre au-delà, non plus que sur les villages de Craincourt, de Aulnois et autres lieux ci-devant dénommés et dépendant du marquisat de Nomeny, étant aussi sous la souveraineté de S. A. déclarant nousdits commissaires de S. A. n'avoir rien à dire relatif aux villages de Moncheux, Foville et Juville.

Et par nous, sieur de Saint-Pouange, commissaire de S. M. a été dit que jamais aucuns ducs de Lorraine n'ont joui de la souveraineté du marquisat de Nomeny, les appelations desdits lieux qui en dépendent, ayant toujours ressorti au baillage de l'Evêché de Metz à Vic, que dans toutes les impositions qui se sont faites de tout temps sur les terres dépendants de l'Évêché de Metz, lesdits marquisats de Nomeny et ban de Delme ont toujours été compris et les habitans d'iceux payés leur cote part entre les mains des receveurs commis comme les autres habitans des autres lieux dudit

Digitized by Google

évêché, alors qu'il a été nécessaire d'assembler les États dudit Évêché pour le bien public. Ledit seigneur de Lorraine y a toujours envoyé des députés comme premier vassal dudit Évêché, à cause dudit marquisat de Nomeny et ban de Delme, comme aussi ont toujours fait ceux qui ont été seigneurs de Nomeny et celui qui a été le dernier envoyé dudit Seigneur Duc de Lorraine a été le sieur de Juvrecourt, fondé de sa procuration. Ce qui se justifiera, quand besoin sera, ne pouvant le seigneur Duc y prétendre plus de droits que lui et ses devanciers ducs de Lorraine et autres qui ont joui de la seigneurie dudit marquisat de Nomeny et ban de Delme en ont eu ci-dessus; ce qui est expressément porté par l'article XIX dudit traité, auquel pour ce chef il faut se conformer, qu'il jouira même des places, villes et pays, qu'il a autrefois possédé dépendant des Trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun, comme en jouissait le duc Henri, lors de son décès, et qui pouvait lui appartenir à titre de concession, échange et acquisition et ainsi ledit feu duc Henri n'en a jamais joui que comme seigneur et relevant de l'évêché de Metz, ni le seigneur duc de Lorraine avant les guerres dernières.

Il est sans contredit, qu'il ne peut pas y prétendre plus de droits et que ce qu'objectent lesdits sieurs commissaires, qu'il en est souverain, n'est pas soutenable, non plus que ce qu'ils disent et en quoi, ils veulent fonder le prétendu droit de souveraineté audit seigneur duc de Lorraine sur les lieux qui se trouvent sur la côte de Delme et autres dudit marquisat et ban de Delme, en ce que le Roy en a pris la cession par l'article XIII dudit traité, ce qui ne peut avoir été, et le seigneur Duc avoir cédé à sa S. M. sur ledit chemin de la côte de Delme et dans la demi lieue que le passage doit contenir, ce qu'il n'avait et ne lui appartenait pas, non plus que la souveraineté de l'abbaye de Gorze et lieux qui en dépendent, des villages de Chambrey, Gremecey[1], Burthécourt[2], Ormange[3],

[1] Chambrey, Gremecey, canton de Château-Salins (Meurthe).

[2] Burthecourt, château et fermes, commune de Vic (Meurthe).

[3] Ormange, ferme, commune de Gélucourt, franc-aller et métairie à l'abbaye de Haute-Seille, bien avant 1187.

Digitized by Google

Azoudange [1] et autres spécifiés dans ledit traité, esquels ni lui, ni aucun de ses prédécesseurs n'ont jamais eu aucuns droits quels ils soient, étant iceux nuement dépendant de l'Évêché de Metz, dont la souveraineté appartient à S. M. de même que celle de la dite abbaye de Gorze, sans que cela reçoive aucune difficulté et ainsi il se voit apparemment qu'il n'a rien cédé en tous les dits lieux, puisqu'il n'y avait aucun droit, non plus que sur le marquisat de Nomeny et ban de Delme, et à l'égard de ce qu'ils allèguent lesdits Commissaires de S. A. qu'ils feront de son chef arpenter par ledit sieur Thiebault leur arpenteur mille toises que doit contenir à droite et à gauche ledit chemin de la côte de Delme sur les lieux qui dépendent du marquisat de Nomeny et ban de Delme, et y ferait planter des bornes aux dits mille toises aboutissant ; ce qu'ils ne peuvent ni ne doivent, nous commissaires de S. M. protestons, en cas qu'ils l'entreprennent, que cela sera une contravention audit traité, de laquelle nous donnerons avis à S. M. et cependant attendu qu'il ne se doit faire aucun arpentage et abornement pour ledit passage qu'avec nous, en notre présence, et de notre consentement, nous protestons aux dits Commissaires, en cas qu'ils fassent faire aucun arpentage ou planter aucune borne sur ledit marquisat de Nomeny et ban de Delme, de faux, de nullité, de les faire arracher et de faire châtier ceux qui y sont employés suivant la rigueur des ordonnances.

Et par nous, commissaires de S. A. a été persisté à nos dires et déclarations cy-dessus, touchant les droits de souveraineté de S. A. a sur ledit marquisat et ban de Delme, et ont dit ne pouvoir rien alléguer, ni rien proposer davantage pour l'éclaircissement desdits droits, puisque le sieur commissaire du Roy oppose la force et l'autorité de Sa Majesté à tout ce qu'ils pourraient faire et alléguer pour la conservation et manutention desdits droits : protestent néanmoins que ce qu'ils ont dit et déclaré ci-devant touchant l'arpentage et l'abornement qui doit se faire de 1000 toises de part et

[1] Azoudange, canton de Réchicourt (Meurthe).

Digitized by Google

d'autre sur ledit chemin de la côte de Delme ponr la demi-lieue du passage cédé en souveraineté à S. M. par S. A. sur lesdits lieux de Liocourt, Alaincourt, Puxieux, Xocourt, Lemoncourt et Delme et dans l'étendue de la demi-lieue, en exécution dudit article XIII, auront le même effet comme si effectivement ledit arpentage et abornement avait été fait, sans se déporter de le faire faire, si après il est trouvé majeur.

Et par nous, commissaire de S. M. a été persisté en ses dires, déclarations, protestations ci-dessus, que nous ferons arracher toutes les bornes qui y seront posées et plantées.

Et ledit jour douzième dudit mois, étant arrivés à Delme, en continuant le village de Tincry, dépendant de la baronnie de Viviers, étant à la gauche dudit chemin à l'opposite de la croix de pierre qui est sur le chemin, à l'entrée dudit Delme, ayant jugé, par l'avis même dudit arpenteur qu'il convenait toiser depuis ledit chemin à la gauche de celui tirant audit village de Tincry par l'arpentage qu'ils en ont fait en notre présence; les mille toises de ce côté ont abouti à 84 toises approchant de la première maison dudit Tincry, où il a été posé une borne sur le chemin qui va de Delme audit Tincry les armes à l'écu de France taillées sur icelles tournées du côté de Delme et celles à la croix de Lorraine du côté dudit village de Tincry; ladite borne faisant séparation dudit finage, duquel appartient au Roy, ce qui est depuis icelle du côté de Delme et ce qui est de l'autre côté demeurant à Son Altesse.

Ensuite continuant ledit grand chemin qui va de Delme à Château-Salins, à l'endroit du village de Donjeux, dépendant de la baronnie de Viviers, qui est éloignée dudit chemin que d'environ 200 pas.

Nous commissaires de S. M. avons fait planter une borne sur ledit chemin proche d'une croix qui s'y est trouvée, en pierre avec l'écu de France, seulement faisant face du côté de Viviers, pour marque de la souveraineté du Roi sur ledit chemin, depuis laquelle borne les mille toises ont été arpentées, à la gauche dudit chemin, tirant droit à Viviers et où elles ont abouti, à être plantée une autre

Digitized by Google

borne pareille, faisant face du côté dudit chemin, l'écu taillé aux armes de France et l'autre à la croix de Lorraine faisant face vers Viviers, laquelle borne porte aussi sur celle mise sur le ban de Tincry, pour séparation dudit finage de Viviers, dont appartiendra au Roy, ce qui est aux armes de France et l'autre côté demeure à Son Altesse Sérénissime.

A la droite dudit grand chemin a été posée ladite borne à l'écu de France seulement, s'étant trouvé ledit village de Donjeux [1] à 200 pas dudit chemin comme a été dit ci-dessus; étant compris, sans difficulté, dans les 1000 toises qui doivent se prendre pour ledit chemin. Ledit village avec son finage est demeuré au Roy, en droit de souveraineté et en exécution du traité.

En ayant fait venir par devant nous, lesdits curé, maire et habitans du village dudit Donjeux, savoir: Me Augustin Nicolas, curé dudit lieu, Jean-Pierre Maire et Mengin Coëffard, habitant, après que nous susdits commissaires les avons déchargés du serment de fidélité qu'ils pouvaient avoir prêté à S. A. ensemble des subjection et obéissance qu'ils lui devaient, ont prêté le serment ès mains de nous commissaire de S. M. de fidélité au Roy, en tel cas requis et accoutumé.

Et nous ont dit que Monsieur le prince de Lislebonne, à cause de sa baronnie de Viviers, est seigneur haut-justicier dudit lieu, qu'il est collateur de la cure et que les dîmes se partagent entre les sieurs du chapitre de la cathédrale de Metz, les chanoines de Saint-Pierre-aux-Images, le sieur Abbé de Saint-Arnould de Metz et le curé dudit village.

Sur quoy, Nous commissaires du Roy avons ordonné au sieur d'Apvril [2] ayant charge des affaires de mondit sieur de Lislebonne qui s'est trouvé présent, lorsque ledit arpentage a été fait, d'avertir

[1] Donjeux, canton de Delme (Meurthe).

[2] En 1667, Eloi d'Avril, seigneur de Benamenil en partie, lieutenant au bailliage de Nancy et sa femme Marie Gauthier, fondent dans l'église de Viviers une confrérie du Rosaire. (T. C. *Lorraine*).

Digitized by Google

ledit sieur prince de Lislebonne de reprendre et de faire les foi et hommage à S. M. pour la seigneurie dudit Donjeux et ce dans les trois mois prochains sous les peines de l'ordonnance.

Et avons ordonné auxdits habitans dudit lieu de Donjeux de se pourvoir ci-après pour les appelations, qui seront interjetées des sentences des gens de justice dudit lieu en cas de crime au parlement de Metz, et pour les causes civiles au bailliage de l'évêché de Metz à Vic ; le tout, par provision, jusqu'à ce que par S. M. il en ait été autrement ordonné.

Fait les jour et an et lieu susdit.

COLBERT St-POUANGE. FLORIMONT D'ALLAMOND. F. SERRE.
Boissot. P. Damoiseux, Commis greffier avec paraphe.

Et le 13e dudit mois sur ledit grand chemin plus avant, nous dits commissaires de S. M. et de S. A. nous étant transporté au village de Laneuveville dépendant de la baronnie de Viviers, à gauche dudit grand chemin et distant de 150 pas environ, nous avons fait arpenter les 1000 toises, qui se doivent prendre du côté dudit village depuis ledit chemin par les arpenteurs ci-dessus nommés et a été plantée une borne de pierre sur le village de Laneuveville [1], au-delà de la fontaine dite Gros-Chêne, à l'opposite dudit village, sur une éminence où ont abouti les 1000 toises, laquelle borne porte sur celle mise sur les finages de Viviers et Tincry ci-dessus mentionnés et fait séparation dudit village de Laneuveville d'entre ce qui en doit appartenir au Roy avec ledit village contre le reste dudit ban, qui demeure à S. A. Laquelle borne portant comme les autres ci-dessus l'écu de France d'un côté, la croix de Lorraine de l'autre, et de l'autre côté dudit chemin à la droite est aussi le village d'Oriocourt, aussi dépendant de ladite baronnie de Viviers, lequel s'est trouvé compris dans la distance de 1000 toises et un peu plus haut

[1] Laneuveville-en-Saulnois, canton de Delme (Meurthe). La carte de Cassini marque le signe de haute justice à une seule branche, près de ce village d'Oriocourt, village du même canton ainsi que Viviers.

Digitized by Google

est le ban de Bazoncourt[1], ou ci-devant il y avait une cense, laquelle est présentement ruinée. Et à l'égard desdits bans d'Oriocourt et de Bazoncourt, qui aboutissent sur ceux de Laneuveville, de Donjeux, de Lemoncourt, de Sallaucourt et de Fresne, partie desdits d'Oriocourt et Bazoncourt qui sont contiguës s'étant retrouvé dans ladite distance de 1000 toises et partie hors et au-delà d'icelle pour la difficulté de faire l'arpentage et abornement desdits 1000 toises.

Nous Commissires en cette qualité, sous le bon plaisir de S. M. et S. A. S. sommes convenus que le dit ban d'Oriocourt et de Bazoncourt appartiendrait à S. M. à la réserve du bois des dits lieux d'Oriocourt et Bazoncourt, qui confinant au ban de Jallaucourt demeurera à Son Altesse.

Ce fait, nous avons fait venir par devant nous les dits curés maires et habitans des dits villages d'Oriocourt et Laneuveville, qui ont comparu, savoir : ceux de Laneuveville par Thierry, Maurice, Maive, Jean Grand Mengin et Mengin Grand Mengin, habitant, et ceux d'Oriocourt par Daniel Pierson, maire, et Claude Gerardin, maitre-échevin, lequel tant en leur nom, que comme ayant charge des autres habitans des dits lieux ont prêté ès mains de nous dit Commissaire le serment de fidélité à Sa Majesté, en tel cas requis et accoutumé, après qu'ils ont été déchargés de celui qu'ils pouvoient avoir prêté à S. A. par nous commissaires de S. A. comme aussi des subjection et obeissance esquelles ils lui étaient attenues.

Lesquels maire et habitans de Laneuveville nous ont dit que le dit village est de la paroisse de Fonteny, qui est un autre village de la baronnie de Viviers, que les droits seigneuriaux des dits lieux consistent en certaines redevances, qui se paient à Viviers, pour avoir chacun la permission d'avoir un petit four, au lieu d'un four

[1] Le catalogue Emmery cite un pied-terrier de cette cense et M. H. Lepage dans ses *Communes de la Meurthe*, donne des dénombrements de Bassoncourt dès 1469. Cassini n'indique pas cette cense seigneuriale dépendance de la mairie d'Oriocourt,

Digitized by Google

banal, en corvées de charrue et de bras, et doivent chacun trois poules par an, que les dîmes du dit bien appartiennent à Monsieur de Lislebonne à cause de la baronnie du dit Viviers, et qu'ils en doivent donner sept quartes de blé et autant d'avoine au sieur Rousselot de Nancy et au prieur de Saint-Christophe de Vic aussi quatres quartes de blé et autant d'avoine.

L'aide de Saint-Remy, les conduits et les impôts se paient aussi à Viviers par les habitans de Laneuveville, et ceux d'Oriocourt nous ont aussi dit que le sieur de Pittance est seigneur haut justicier et foncier de la cense de Bazoncourt, qui est ban joignant celui du dit lieu.

Que les droits seigneuriaux consistent en grains, argent et autres menues redevances.

Ce fait, nous avons ordonné au sieur d'Apvril, d'avertir incessament ledit seigneur prince de Lislebonne et au dit Pierron, maire d'Oriocourt les dit sieur d'Apvril qu'ils aient à reprendre et faire les foi et hommage à S. M. pour les seigneuries d'Oriocourt et de Laneuveville et de ce qui leur appartiendra en icelles, et ce, dans trois mois prochains, à compter de ce jour, sous les peines portées par les ordonnances.

Et en outre avons ordonné aux dits habitans d'Oriocourt et de Laneuveville de se pourvoir ci après pour les appelations qui seront interjetées des sentences des gens de justice des dits lieux, en cas de crime au parlement de Metz, et pour les causes civiles au bailliage de l'Évêché de Metz à Vic, le tout prévision et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté.

Fait les jour et an et lieu ci dessus.

COLBERT st POUANGE. FLORIMOND D'ALLAMOND. F. SERRE.

Boisset et P. Damoiseux, Commis greffier avec paraphe.

Et le 14e du dit mois d'octobre 1661, nous commissaires du Roy et de S. A. continuant le long dudit grand chemin, étant arrivé en deçà de la cense de Bazoncourt, sur ledit grand chemin, avons mis et posé une borne, laquelle coupe le dit chemin et indique celui

Digitized by Google

du passage donné à S. M. du côté du village de Fresnes, [1] pour tirer droit à Chambrey, Gremecey et Burthecourt, où doit se faire un pont pour y prendre le passage sur la ville; la d^e borne regardant du côté où est l'écu aux armes de France ledit village de Fresnes et de l'autre côté qui coupe ledit grand chemin l'écu à la croix de Lorraine, et le surplus les bois du village de Laneuveville.

Et après lad^e borne, ayant quitté le grand chemin, en a été plantée une autre au finage de Coutures, éloigné dudit grand chemin de Metz à Chateau-Salins de 240 toises; laquelle dernière borne répond à la précédente, l'écusson de France du côté de Fresnes et la croix de Lorraine du côté dudit grand chemin de Chateau-Salins.

Plus avant sur le dit grand chemin de Nancy à Chateau-Salins sur le ban de Coutures proche du bois de Four, au lieu dit A la haie de Rup de Poncey a été posée et plantée une autre borne, traversant ledit chemin, l'écusson de France du côté de Fresnes et celui à la croix de Lorraine du côté de Coutures et Chateau-Salins; laquelle borne répond d'un côté à la précédente et l'autre tirant vers la Seille à une qui s'est trouvée à la lisière des bois des Salines et de Chateau-Salins, faisant réparation en ces endroits des bans de Coutures et de Chambrey; laquelle borne marquée de la croix de Lorraine du côté du finage de Coutures et d'une crosse du côté du ban de Chambrey, tirant à la Seille.

Et sur le chemin de Chambrey à Salonnes a été aussi plantée une autre borne, traversant ledit chemin ou aboutissent les finages de ces deux villages l'écusson de France regardant vers Chambrey et la croix de Lorraine vers Salonnes.

Et avons nous commissaires de S. A. déclaré que les bois des Salines, Château-Salins, Salonnes et Domaine utile qui pourraient être compris dans ledit passage, appartiennent à S. A. lui demeurant en propriété comme auparavant et en conséquence dudit traité.

[1] Fresnes-en-Saulnois, Coutures et Salonnes, canton de Château-Salins (Meurthe). Les habitants de Fresnes avaient, comme tous les villages avant la Révolution, beaucoup de biens communaux; l'hospice de Vic y possédait une ferme.

Digitized by Google

Et nous Commissaire de S. M. avons déclaré ne l'empêcher, en conséquence de l'article VI dudit traité, pourvu que ces bois et domaines ne soient pas dépendants des lieux qui sont spécialement cédés et dénommés dans le traité : de l'autre côté, ledit passage a été fermé par une borne, qui a été mise à l'entrée du bois de Jallaucourt à Fresnes, sur le chemin où est la séparation de ces deux villages et d'autant que le ban de Fresnes s'étend plus avant en d'autres endroits à la gauche de Jallaucourt et que d'ailleurs, il y aurait quelque chose à prendre, suivant l'arpentage, qui s'est fait dans le bois de Jallaucourt; il a été accordé pour éviter cette confusion de bans et pour forme de compensation, après avoir le tout bien vu et considéré que ce qui dépend du ban de Fresnes au delà de ladite borne, demeurera comme auparavant ban de Fresnes pour appartenir au Roy, avec ledit village de Fresnes, qui est aussi compris dans ledit passage; de même que les bois de Fresnes, qui sont sur le même finage et pour ce dépendant de Chambrey et de Gremecey, et ceux de Bioncourt et de Jallaucourt, demeureront chacun en leur finage, comme auparavant.

Et par nous, commissaires de S. M. a été protesté que la cession faite au Roy par l'art. XIII dudit traité du village de Chambrey, Gremecey et Burthecourt et de leurs banlieues ne pourra nuire, ni préjudicier à S. M. attendu que S. A. n'a jamais eu aucun droit de souveraineté, ni autres quels ils soient esdits lieux de Chambrey, Gremecey et Burthecourt, et partant il ne lui a rien cédé par led. article, étant lesdits villages et dépendances nuement dépendant de l'Evêché de Metz.

Sur quoy, nous commissaires de S. A. avons déclaré n'avoir rien à dire là dessus, d'autant que ce n'est plus une affaire à examiner, puisque S. A. ne peut rien prétendre.

Ce fait, avons fait venir le curé, maire et habitants de Fresnes, qui ont comparu, scavoir, ledit curé nommé M. Julien Maurice et lesdits habitants par Urbain Cousin, leur maire et Gérard Frican, habitant, lesquels tant en leur nom que comme ayant charge et pouvoir des habitants dudit lieu ont prêté le serment de fidélité au

Digitized by Google

Roy, en mains de nous commissaires de S. M. après qu'ils ont été déchargés de celui qu'ils avaient pu prêter à S. A. par nous commissaires de S. A. ensemble des subjections et obéissance esquelles ils lui étaient attenus.

Et nous ont dit lesd. habitants que le chapître de l'église cathédrale de Metz est seigneur haut justicier et foncier dudit village, qui était de la recepte et office d'Amance et du bailliage de Nancy.

Que les dimes appartiennent pour les deux tiers aux Sieurs dudit chapitre de Metz, et en doivent donner le quart au prieur de Saint-Christophe de Vic [1]; l'autre tiers appartenant au curé dudit lieu.

Qu'ils paient une redevance annuelle de dix quartes d'avoine à la baronnie de Viviers, pour droit de sauvegarde et qu'ils paient aussi plusieurs d'avoine, chapons, poulets et autres à la recepte d'Amance, l'aide Saint-Remy, les conduits et les impôts.

Sur quoy, avons ordonné audit Cousin, maire, d'avertir incessamment les sieurs du chapitre de la cathédrale de Metz, qu'ils aient à reprendre, et à faire les foi et hommages à S. M. pour lad. seigneurie de Fresnes dans trois mois prochains à compter de cejourd'hui et sous les peines d'ordonnance.

Et avons ordonné aux dits habitants de Fresnes de se pourvoir comme les villages précédents au parlement de Metz et pour les causes civiles au bailliage de l'Évêché de Metz à Vic, le tout par provision et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par S. M.

Fait les jour et an et lieu ci-dessus.

COLBERT St POUANGE. FLORIMOND D'ALLAMONT. F. SERRE.
Boissot et P. Damoiseux, greffiers.

Et le 15e dudit mois d'octobre et an, nous dits commissaires du Roy et de S. A. nous sommes acheminés vers le village de Lezey, cédé au Roy et celui de Donnelay par l'art. XIII et attendu que

[1] Une auberge et une statue colossale — une des curiosités de Vic — sont tout ce qui reste de ce prieuré, auquel M. l'abbé Pierson vient de consacrer une intéressante monographie.

Digitized by Google

depuis le pont, qui doit se faire sur la Seille pour ledit passage jusqu'à Lezey; ce sont toutes terres qui appartiennent au Roy, estant de l'Évêché de Metz; par lesquels lieux de Lezey et de Donnelay, se doit continuer le chemin accordé pour ledit passage; dans la distance dudit chemin de Lezey et Donnelay par l'arpentage qu'il s'est fait des 1000 toises sur la gauche, s'est trouvé compris le village de Juvelize [1] et une partie de son finage et celui de Lezey, suivant l'abornement qui en a été fait par une borne posée à 80 toises dudit Juvelize au coin des jardins sur le chemin qui va de Juvelize à Dieuze, laquelle borne traversant et coupant ledit chemin et allant répondre à une borne posée sur une éminence dans les terres du finage de Juvelize à 150 toises de la susdite et du côté de Marsal, va répondre au coin du bois du Haut de Tring, traversant ledit bois par où aboutit le finage de Marsal et allant sur ceux de Moyen-Vic et de. . . . . et les deux bornes faisant du côté de la croix de Lorraine vers l'autre partie du finage dudit Juvelize et celui de Marsal, qui demeure à S. A. suivant que les d. bornes sont plantées.

Après quoy, nous commissaires avons fait venir le curé, maire et habitants du village de Lezey, qui ont comparu, savoir M. Allain Remarel, curé et pour les habitants Pierre Simon maire, Pierre Pasquier m^e échevin, Demange Pascal et Nicolas Laurent habitants, lesquels pour eux et pour les autres ont de même que ceux des villages ci dessus prêté le serment de fidélité au Roy ès mains de nous dit commissaire de S. M. après qu'ils ont été déchargés de celui qu'ils ont prêté à S. A. par nous commissaire de S. A.

Lesquels maire et habitants nous ont dit que le village était de la recepte et office d'Einville, et du bailliage de Nancy.

Le sieur abbé de Haute-Seille [2] est seigneur haut-justicier et foncier dudit lieu pour les deux tiers et le s^r de Chardogne pour l'autre tiers.

Les grosses et menues dimes appartiennent toutes au curé dudit lieu.

[1] Lezey, Donnelay et Juvelize, canton de Vic (Meurthe).

[2] Abbaye de l'ordre de Cîteaux, commune de Cirey-sur-Vezouze (Meurthe). L'abbé de Salival nommait à la cure de Lezey.

Digitized by Google

Ce fait avons ordonné audit maire de donner incessamment avis aux sieurs abbé de Haute-Seille et de Chardogne, qu'ils aient à faire leurs reprises, foi et hommage au Roy dans trois mois prochains à compter de cejourd'huy pour ce qui leur appartient à chacun en ladite seigneurie sous les peines portées par les ordonnances.

Et auxdits habitants de se pourvoir comme les autres villages ci-dessus au Parlement de Metz et pour les causes civiles au bailliage de l'Évêché de Metz à Vic; le tout par provision et jusqu'à ce que par S. M. il soit autrement ordonné.

Et pour marque de la souveraineté du Roy audit Lezey et sur ladite route, avons fait planter une borne sur ledit chemin à cent pas ou environ dudit village, à laquelle borne est aussi taillé un écusson aux armes de France seulement, qui regarde le chemin.

Avons fait venir par devant nous les habitants dudit Juvelize, savoir, Nicolas Hamant, maire, Claude Admant, doyen, Simon le Germain et Florentin, habitants dudit lieu, lesquels tant pour eux que pour les autres habitants ont prêté le serment de fidélité au Roy, en la manière ci-dessus dite et après qu'ils ont été déchargés de celui prêté à S. A. par nous commissaires de S. A. S.

Et nous ont dit que S. A. est seigneur dudit lieu, haut justicier et foncier, prévôté et office de Marsal et qu'ils paient à ladite recepte de Marsal les redevances domaniales, les aides généraux, qui sont les conduits et les impôts.

Et sur ce nous dits commissaires de S. A. avons dit qu'à l'égard des droits domaniaux; ils sont à S. A. comme cy-devant en vertu de l'article XVI dudit traité.

Et par nous, commissaires du roy avons dit n'empêcher suivant ledit article, que les bois, terres et domaine utile dudit Juvelize

[1] Le curé en 1622 se nommait Sébastien Collin. Les plaids annaux se tenaient à Juvelize pour ce lieu, la Bourrache et le ban d'Hublange. Beaucoup de cantons de ce village ont des noms allemands. Cette remarque peut se faire pour d'autres villages des environs. D'après M. Lepage, le ban de Guéblange comprenait aussi Hublange.

Digitized by Google

appartiennent à S. A. à charge par luy d'en prêter les foi et hommage au Roy ainsi qu'il est porté par ledit article.

Fait les jour, an et lieu cy dessus.

COLBERT. St POUANGE. F. D'ALLAMONT. F. SERRE.
Boissot et Pierre Damoiseux.

Et le 16 dudit mois et an, nous commissaires du Roy et de S. A. nous serions transportés au village de Donnelay, ou dès notre arrivée, avons fait arpenter depuis ledit chemin à la gauche dudit village et aurions fait planter une borne pareille que ci-dessus proche du chemin de Marsal à Gueblange, sur le ban de Heublange, finage de Juvelize, proche d'une haie, laissant ledit chemin à sa gauche, auquel lieu les 1000 toises ont abouti, l'écusson de France vers Donnelay [1] et la croix de Lorraine vers ledit chemin, ladite borne correspondant à la dernière mise sur une éminence au ban dudit Juvelize, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus.

Et avons fait venir par devant nous les curé, maire et habitants dudit Donnelay ; savoir, Me Nicolas Collin, curé et pour les habitants Jean Abraham, maire, Claude Léonard, m^e échevin; Humbert Crantenoy, premier échevin et Jean Gudier, échevin; iceux tant pour eux que comme ayant charge et pouvoir du reste de la communauté, ont prêté le serment ci-dessus spécifié et après avoir été déchargés de celui prêté à S. A. S. par nous commissaires de S. A.

Et nous ont dit que S. A. était seigneur haut justicier dudit village et de ses dépendances, qu'il est en même temps seigneur foncier, que ledit village est de la prévôté et office de Marsal, qu'ils paient tous les ans à S. A. une taille de cinq francs et demi et que les droits seigneuriaux consistent en grains, argent et quelques autres menues redevances; nous avons ordonné auxdits habitants de relever

[1] Le roi nommait à la cure. Le curé, qui s'intitulait seigneur du village, dut renoncer à ce titre. A la révolution, Donnelay s'est accru du ban de Bru, dépendance de la baronnie de Marimont, ancienne dépendance du comté de Réchicourt.

Digitized by Google

pour le cas de crime au Parlement de Metz, et pour les causes civiles au bailliage de l'Évêché de Metz à Vic ; le tout par provision et jusque par S. M. il en soit autrement ordonné.

Passant plus avant le long dudit chemin étant à l'endroit du village de Gélucourt, avons fait arpenter la distance, qu'il y a de ce chemin audit village, et par l'arpentage qui en a été fait, ledit village s'est trouvé compris dans la distance de 1000 toises, comme aussi l'église du lieu, qui est au-dessus et la borne à 40 toises au-dessus de ladite église sur le chemin qui va de Gelucourt [1] à Dieuze au lieu dit La Pierrière de Gis [2] ; laquelle borne répond d'un côté sur la précédente posée sur le ban de Heublange, tirant vers Gueblange à l'endroit dudit village de Donnelay et de l'autre côté sur une partie du village d'Assenoncourt au-dessus dudit village, tirant vers ledit chemin, et à l'égard dudit chemin, depuis lesdits villages de Lezey, Donnelay et Gelucourt, jusqu'au bout des villages tant de finages et lieux de Donnelay et Gelucourt sur ledit chemin n'a été fait aucun abornement à la droite, d'autant que les finages desdits villages aboutissent sur ceux de Ley, Marimont et Maizières [3], qui sont de l'Évêché de Metz, et que lesdits lieux de Lezey, Donnelay et Maizières ne s'étendent pas à 1000 toises de largeur de ce côté.

Sur le même chemin et plus avant est la cense de Krafftel [4], de la souveraineté de Lorraine, présentement abandonnée et ruinée, laquelle avec les héritages en dépendant de part et d'autre dudit chemin s'est trouvé comprise dans l'étendue dudit passage.

Depuis laquelle cense de Krafftel, aboutissant sur le grand chemin qui va à Azoudange; ce sont toutes terres dépendant de

[1] Gelucourt et Gueblange, communes du canton de Dieuze (Meurthe). Assenoncourt est du canton de Réchicourt. Les actes de l'état civil de la paroisse de Gueblange concernaient aussi en 1662 celle de Gelucourt.

[2] Platrière (*Gyps*, plâtre). Le nom du village de Gueblange en vient.

[3] Ley, Maizières, du canton de Vic, Marimont, château et fermes, commune de Bourdonnay, même canton.

[4] Krafftel, ferme, commune de Gelucourt (Meurthe). Fief relevant du bailliage de Sarrelouis.

Digitized by Google

l'Évêché de Metz, comme aussi lesdits Azoudange et Gondrexange[1], que nous dits commissaires de S. M. avons dit avoir été cédés à S. M. et dénommés audit traité, quoique S. A. n'y ait aucun droit et partant nous promettons comme nous avons déjà fait ci-devant pour ce qui regarde les villages de Chambrey, Gremecey et Burthecourt, que ladite cession ne pourra nuire, ni préjudicier à S. M.

Et sur ce, nous avons fait venir par devant nous, les habitants dudit Gelucourt, lesquels ont comparu par Nicolas Gabriel, Maurice Robinet, Demange Bastien et André Didiercourt, lesquels tant en leur nom, que comme ayant pouvoir des autres habitants ont prêté entre nos mains le serment de fidélité au Roy, après qu'ils ont été déchargés de celui qu'ils avaient prêté à S. A. par nous commissaires de S. A.

Et nous ont dit que S. A. est seigneur haut justicier, et le sieur Langus (?) commandeur de la Commanderie dudit Gelucourt, seigneur foncier dudit lieu. Auxquels habitants dudit Gelucourt, nous commissaire de S. M. avons ordonné de relever les appelations des sentences des gens de justice dudit lieu, savoir en cas de crime au parlement de Metz, et pour les causes civiles au baillage de l'Évêché de Metz à Vic, le tout par provision et jusqu'autrement par S. M. il en soit ordonné.

Fait les jour, an et lieu ci-dessus.

COLBERT St-POUANGE. G. D'ALLAMONT. F. SERRE.
Boissot et P. Damoiseux.

ARTHUR BENOIT.

[1] Gondrexange, canton de Réchicourt (Meurthe).

Digitized by Google

LE LIVRE DE SINDIBAD

Ricerche intorno al libro di Sindibad per Domenico Comparetti, socio corrispondente del R. Istituto lombardo di scienze e lettere, professore nella regia Università di Pisa. — Milano, 1869[1].

Par une de ces singulières transmissions si fréquentes dans la littérature du moyen âge, la fiction d'origine orientale dont je veux parler d'après les recherches d'un savant italien, se rattache aux contrées dont la *Revue de l'Est* a eu pour but principal de s'occuper.

Au douzième siècle, vivait dans l'abbaye de Haute-Selve ou Haute-Seille qui, distraite du diocèse de Toul, faisait alors partie de celui de Metz[2], un moine appelé Dom Jean. Ce moine dédia à Bertram, évêque de cette dernière ville, un livre, écrit en latin, intitulé *Du roi ou des sept sages*[3].

[1] Tiré à part des *Memorie* del Istituto lombardo.

[2] *Dolopathos*, publié par M. Ch. Brunet et M. de Montaiglon (Jannet, 1856), p. XII.

[3] Dom Martène a donné la dédicace de ce livre, on y lit: « Ego autem ad columnam firmam lucernamque ardentem ac lucentem in caliginoso loco, vestram dico sanctitatem, me totum conferens, non quidem ut vos per me firmior aut clarior reddamini, sed ut ego per vos et clarior et melior efficiar, præsens opusculum de *Rege vel septem sapientibus* editum, primitias similiter ingenioli mei vestræ paternitati transmisi et ut a vestræ Minervæ regula corrigatur et a vobis auctoritatem mutuet ac patrocinium. » *Veterum scriptorum et monumentorum... amplissima collectio*. T. I, col. 949, éd. de 1624. Voir sur l'abbaye de Haute-Selve. D. Calmet. *Notice de Lorraine*. T. I. p. 555.

Digitized by Google

La fable dont s'était emparée Dom Jean rappelait un peu par sa donnée principale l'histoire d'Hippolyte. Faussement accusé par sa belle-mère, un jeune prince est condamné à mort par son père. Les apologues que débitent sept sages et que la marâtre combat par des récits d'une application différente, font tour à tour passer de la mort à la vie et de la vie à la mort le jeune prince dont l'innocence finit par être reconnue. Ce cadre offrait une large place à des nouvelles variées qui arrivèrent à nos trouvères, à Boccace, à leurs nombreux imitateurs et dont l'une finit par donner à Molière le sujet d'une des scènes les plus plaisantes de Georges Dandin, celle où Angélique feint de se jeter dans un puits [1].

Des critiques ont douté toutefois que l'œuvre latine d'où sont dérivées de bien nombreuses imitations en prose et en vers, et qui porte cependant le titre de l'œuvre de D. Jean, soit bien l'œuvre de celui-ci. MM. Brunet et A. de Montaiglon croient cette œuvre perdue [2], et s'appuient sur cette observation : Herbers qui écrivit en vers français Dolopathos prétend l'avoir traduit de Dom Jean. Or, Dolopathos offre des différences considérables avec la rédaction du *Livre des sept sages* telle que nous le connaissons, il en change la donnée générale, et n'en reproduit que quatre nouvelles. M. Loiseleur Deslongchamps semble avoir fait à cette objection une réponse anticipée en disant avec beaucoup de raison : « On sait que pour les poètes des douzième, trei-

[1] *Roman des sept sages de Rome*, publié par Le Roux de Lincy à la suite de l'*Essai sur les fables indiennes* de Loiseleur Deslongchamps (Paris, Techener, 1838), p. 35. *Li romans de Dolopathos* (Paris, Jannet, 1856), p. 377. *Decamerone* Gior. VI, novella IV.

[2] V. aussi *Histoire litt. de France*, t. XIX, p. 809.

Digitized by Google

zième, quatorzième siècles, traduire c'était imiter en se donnant toutes les libertés possibles[1]. »

Au reste, quand bien même le doute de MM. Brunet et de Montaiglon deviendrait une certitude, on pourrait affirmer que le livre de Dom Jean ne s'écartait pas beaucoup de la donnée indiquée sommairement tout à l'heure, donnée qui eut une vogue immense en Europe, mais qui fut modifiée de bien des manières ; tantôt les noms de lieux et de personnes ont été changés ; tantôt on n'a pris au *Livre des sept sages* que le cadre ; d'autres fois on y a placé de nouveaux épisodes ; d'autres fois encore on a laissé de côté la fiction principale pour s'emparer seulement des fables et des contes qu'elle contenait et qu'on a renoués par une intrigue nouvelle, ou même débités sans chercher à les relier.

Ces imitations si nombreuses — parmi lesquelles on remarque surtout le roman en vers de Dolopathos où à l'élément oriental est venu se joindre une légende probablement née dans le Nord, l'histoire *du Chevalier au Cygne* tant répétée et qui en Espagne a rempli de nombreuses pages de *la Gran Conquista de Ultramar,* — ces imitations n'ont pas occupé M. Domenico Comparetti. Elles sont assez connues maintenant pour que le docte italien se soit borné à les indiquer en masse et ait cherché ailleurs le sujet de son intéressante dissertation.

M. Comparetti fait remarquer que les livres ayant pour base commune la fiction devenue si populaire dont il fait l'objet de ses investigations, se divise en deux groupes principaux : au premier appartiennent les textes orientaux et quelques textes en langues européennes qui en dérivent

[1] *Essai sur les fables indiennes*, p. 87, note 1.

Digitized by Google

immédiatement; au second, à peu près toutes les œuvres que je viens de rappeler tout à l'heure. Les textes orientaux ont tant d'éléments communs qu'en les confrontant on s'aperçoit aisément qu'ils se rattachent à une même origine. Les textes occidentaux diffèrent, au contraire, et s'éloignent du livre prototype à tel point qu'on ne peut expliquer ces dissemblances que par la transmission orale et non par la disparition de certaines œuvres intermédiaires dans lesquelles se seraient peu à peu altérée la donnée primitive.

Au reste, le groupe européen a aussi de son côté produit des traditions orales; c'est d'elles que provient un récit encore aujourd'hui répandu en Hongrie. Quoique la source de ce récit soit certainement une version occidentale, il a, suivant M. Comparetti dont j'analyse les appréciations, éprouvé de tels changements, que, si nous étions au moyen-âge et qu'un moine ou un trouvère voulût se l'approprier, le compléter, en faire un motif à des exemples et des nouvelles, ce livre rajeuni différerait autant des textes occidentaux que des textes orientaux. M. Comparetti revient à ces derniers textes qui ont été négligés depuis le livre de Loiseleur Deslongchamps, livre écrit à une époque où, faute de connaissances préliminaires suffisantes, des travaux de cette nature ne pouvaient avoir l'importance qu'on leur souhaiterait et que des études plus approfondies, des découvertes récentes permettent de leur donner aujourd'hui.

Les diverses productions orientales fondées sur la fiction qui eut un si long succès appartiennent à des temps et à des dialectes différents, mais proviennent d'un même livre dont aucune d'elles n'est toutefois la traduction fidèle. M. Comparetti pense qu'il faut d'abord rechercher dans ces versions diverses quels sont les éléments originaux, quelles

Digitized by Google

sont les interpolations, et que ce travail peut amener à découvrir ce que fut la forme du livre principal, de celui dont il est question chez les écrivains arabes du dixième siècle sous le titre de *Livre de Sindibad,* car M. Comparetti n'entend pas remonter jusqu'à la fiction indienne prototype, mais seulement à l'œuvre qui dut servir de base à toutes les versions aujourd'hui connues et reproduisant la donnée orientale.

Ces versions sont : 1° *Syntipas*, texte grec traduit du syriaque par Michel Andreopoulos et empruntant son titre au nom du précepteur du jeune prince. 2° *Les Paraboles de Sandabar* traduites de l'arabe en hébreu. 3° Le Sindibad-nāmeh, poème persan inédit écrit vers 1375. 4° La huitième nuit du Tuti-nāmeh de Nachschebi, poète mort en 1329. 5° *Les Sept vizirs,* texte arabe qui fait partie de quelques-unes des rédactions des *Mille et une nuits*. 6° Une traduction espagnole d'un texte perdu, traduction signalée déjà par M. de los Rios dans son *Historia critica de la literatura española* et publiée pour la première fois par M. Comparetti, sur une copie due aux soins du savant écrivain espagnol. Cette dernière œuvre intitulée : *Libro de los engannos et assayamientos de las mugeres* (Livre des tromperies et ruses des femmes), fut faite en 1252 par ordre de l'infant D. Fadrique, frère du roi D. Alfonso le Savant.

Ces six versions constituent un groupe distinct auquel n'appartiennent pas deux textes orientaux, *Les Dix vizirs* et les *Quarante vizirs,* qui se rattachent cependant au livre de Sindibad mais en forment une branche nouvelle.

C'est à l'aide de ces six versions postérieures au dixième siècle, époque où il est parlé du *Livre de Sindibad,* que par un patient travail de comparaison, M. Comparetti est parvenu

Digitized by Google

à reformer le récit que devait offrir le livre original écrit en sanscrit. Ici je traduis le résultat des recherches du savant professeur de l'Université de Pise.

« Il y avait dans l'Inde un roi ayant nom Kurush. Il était puissant, sage, juste et aimé de ses peuples ; étant déjà avancé en âge il n'avait pas eu de fils de ses femmes, et la pensée de ne pas laisser d'héritiers le rendait triste. Une nuit une de ses femmes le voyant affligé lui en demanda la raison, il la lui dit ; elle lui conseilla de prier. Il le fit et eut un fils. L'enfant né, le roi rassemble les astrologues pour qu'ils en tirent l'horoscope. Ils trouvent qu'à vingt ans le prince sera menacé d'un malheur. A sept ans le prince est confié à des maîtres ; à treize ans il ne savait encore rien. Le roi réunit les sages en conseil, ils déclarent que le meilleur maître est Sindibad. Le prince étudie pendant six autres années dont moitié sous Sindibad, mais inutilement, à dix neuf ans et demi il n'avait rien appris. Le roi réunit de nouveau les sages. Sindibad offre d'instruire le prince en six mois, sous peine de la vie ; il demande seulement au roi qu'il promette de ne pas faire à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît à lui-même. Après une discussion entre Sindibad et les sages qui ne croient pas que celui-ci puisse tenir sa promesse, l'offre est acceptée et les conventions sont écrites ainsi que la date du jour et l'heure où le prince devra être ramené. Sindibad l'emmène avec lui, fait bâtir un palais sur les murs duquel il écrit tout ce qu'il est possible de savoir et se renferme avec son élève en l'isolant de tout le monde.

» Avant l'expiration du terme fixé, le prince a tout appris. Le roi demande de ses nouvelles, Sindibad répond que le lendemain il l'amènera. Avant de le faire, Sindibad interroge

Digitized by Google

les astres et voit que le prince est en danger de mort s'il parle avant sept jours. Sindibad se cache; le prince se rend à la cour, grande fête, cour plénière. Le prince reste muet, on cherche Sindibad, on ne le trouve pas. L'un attribue le silence du prince à un breuvage que lui aurait donné Sindibad pour développer son intelligence, l'autre à la timidité.

» Une des femmes du roi dit que lorsque le prince était enfant il se confiait volontiers à elle. Elle propose de le conduire dans sa chambre et de l'engager à parler. Elle n'y réussit pas, elle lui dit alors qu'il est temps qu'il règne à son tour, que son père est vieux; elle propose de le tuer d'accord avec le prince et de se marier ensuite avec celui-ci.

» A cette offre le prince entre en colère, il oublie son dessein de ne pas parler et s'écrie : Dans sept jours je pourrai te donner la réponse que tu mérites. La femme se voyant compromise veut obtenir la mort du prince avant que ne se passent les sept jours, elle arrache ses vêtements et pousse des cris en accusant le prétendu muet d'avoir voulu lui faire violence.

» Le roi condamne son fils à mort. A cette nouvelle les sept sages se réunissent et se décident à intercéder. Un vizir se présente au roi et avec deux récits fait suspendre l'exécution pour ce jour-là. Le lendemain, la femme va trouver le roi et avec un récit fait confirmer la sentence, mais un autre vizir la fait de nouveau suspendre, grâce à la moralité de deux contes. Les choses continuèrent ainsi jusqu'au septième jour dans lequel la femme se voyant sur le point d'être découverte ordonna d'élever un bûcher et s'y plaça pour y périr. Mais le roi l'apprenant l'en fait arracher et décide que son fils mourra. Le septième sage, alors,

Digitized by Google

à l'aide de deux apologues, fait suspendre l'exécution, et ainsi arrive le huitième jour dans lequel il est permis au prince de parler. Il envoie de bonne heure une femme appeler le premier des vizirs. Il lui raconte tout, lui dit sa reconnaissance pour lui et ses compagnons, promet de les récompenser, le prie d'aller trouver son père et de lui annoncer qu'il parle. Le roi, à cette nouvelle, fait appeler le prince. Le roi s'assied sur son trône, cour plénière, le prince se présente, lui rend hommage, et, interrogé par son père, lui apprend la menace des astres et les perfidies de la femme. Il demande que tous les sages soient appelés ; avec eux vient aussi Sindibad.

» Le roi demande à celui-ci le motif de son absence. Sindibad s'explique. Mais, dit le roi, il pouvait se faire que j'ordonnasse la mort de mon fils, et si je l'eusse fait, à qui en aurait été la faute? A moi, à mon fils, à la femme, ou à Sindibad? Chacune de ses questions trouve son défenseur. Sindibad prétend que personne n'a dit juste. Le roi interroge le prince qui répond avec le conte des *Hôtes empoisonnés* et demande qui fut coupable : la servante, le serpent, l'oiseau ou le maître de la maison [1]. Ces quatre opinions sont tour à tour défendues par quatre sages. Sindibad trouve encore qu'aucun n'est dans le vrai. Le prince résout le problème en disant que dans ces circonstances il ne fallait rien attribuer qu'au destin.

» Tous admirèrent sa sagesse. Sindibad affirme qu'il

[1] Un homme ayant plusieurs amis à dîner envoie chercher du lait par sa servante, elle le rapporte dans un vase découvert placé sur sa tête. Au-dessus d'elle passe un aigle tenant un serpent ; il le presse tellement dans ses serres, que le reptile perd son venin qui tombe dans le lait. Le maître de la maison et ses convives le boivent, tous meurent empoisonnés.

Digitized by Google

n'avait plus rien à lui enseigner et que personne ne pouvait être plus sage que lui. Le prince fait observer cependant qu'il connaît trois personnes encore plus sages que lui, et débite trois contes... Le roi ordonne que la femme soit amenée ; elle avoue tout. Il interroge sa cour pour savoir ce qu'il doit faire d'elle. Les uns proposent diverses mutilations, d'autres la mort. Alors la femme raconte l'apologue du renard [1]. Le roi demande au prince de prononcer. Celui-ci repousse la condamnation capitale et la remplace par une peine moins grave.

» Suit un entretien entre le roi, Sindibad et le prince. Beaucoup de principes moraux y sont exposés et l'on trouve-là un conte par lequel Sindibad répond au roi qui lui demande à quoi est due la sagesse de son fils. Le roi couronne le prince publiquement et se retire dans la solitude pour y servir Dieu. »

Telle était la marche du livre dont M. Comparetti a réussi à donner l'analyse en confrontant les six versions que nous avons précédemment indiquées. Cette analyse est entrecoupée par l'indication de tous les points communs et des différences que présentent les six ouvrages précités. De cette manière, M. Comparetti met sous les yeux du lecteur tous les éléments qui ont servi à cette curieuse reconstitution qu'un excellent juge, M. G. Paris, a déclaré *définitive* [2].

Traduire ces preuves m'eût conduit trop loin, je n'ai pu en montrer que le résultat en regrettant de ne pas laisser voir le patient et judicieux travail qui le produit. Je veux du moins essayer de résumer rapidement ce que l'auteur dit ensuite des six versions employées par lui. Les plus

[1] Cet apologue a été passé dans le *Libro de los engannos*.

[2] *Revue critique*, n. du 20 novembre 1869, p. 328.

Digitized by Google

fidèles reproductions du texte primitif sont: *Syntipas* et *el Libro de los engannos*. Ce dernier livre, sauf un récit oublié sans doute par un copiste négligent, donne les mêmes contes que *Syntipas*, il y en ajoute un dont s'est emparé Bandello. *Les Paraboles de Sandabar* suppriment sept des récits connus et en donnent quatre nouveaux. Dans le Sindibad-nāmeh, six contes sont remplacés pas d'autres. Nachschebi, auteur de Tuti-nāmeh, ne reproduit que six des récits de *Syntipas*. Dans les *Sept Vizirs*, six contes primitifs ont été laissés de côté, neuf nouveaux ont été insérés. Les contes du livre de Sindibad ont, du reste, peu de valeur, ils sont bien inférieurs à plusieurs de ceux qui furent ajoutés aux imitations orientales subséquentes, ou intercalées dans les nombreux livres occidentaux dérivés de cette antique fiction et dont *novellieri* et trouvères ont fait largement leur profit. Parmi les récits que contiennent et *Syntipas* et *el Libro de los engannos*, j'en remarque cependant deux, l'un qui est devenu la nouvelle VI de la septième journée du *Decameron* [1]; l'autre, bien souvent redit, qui a fourni le sujet d'un de nos fabliaux: *le Chien et le Serpent* [2].

Le second chapitre de la dissertation de M. Comparetti est consacré à l'examen de *Tuti-nameh*, auquel on avait attribué une date trop reculée. Le troisième et dernier chapitre contient des recherches sur *Syntipas*, dont M. Comparetti arrive à déterminer l'âge par de savantes inductions, sur les *Paraboles de Sendabar*, et se termine par quelques

[1] Il se trouve aussi dans *Hitopadesa* (Paris, Jannet, 1855), p. 102; dans la *Disciplina clericalis*, conte IX; dans un de nos fabliaux, *Fabliaux* de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 160, édit. de 1781, etc., etc.

[2] *Hitopadesa*, p. 203, *li Romans des Sept sages*, p. 17, *Dolopathos*, p. 168, *Fabliaux* de Legrand d'Aussy, t. III, p. 168, etc., etc.

Digitized by Google

détails sur le *Libro de los engannos,* imprimé pour la première fois, comme nous l'avons dit.

Cette publication très intéressante pour la question qu'a si bien traitée M. Comparetti, l'est aussi pour l'histoire de la littérature castillane. *El Libro de los engannos* est une preuve de l'influence que la littérature arabe commença à exercer en Espagne sous le règne d'Alfonso-le-Savant, dont les œuvres, de même que celles de son fils, Sancho-le-Sévère, offrent tant de traces de l'action exercée par l'Orient. Juan Manuel, neveu du premier de ces rois, cousin du second, put trouver dans *el Libro de los engannos,* un modèle qu'il surpassa et de beaucoup en écrivant le *Livre du comte Lucanor,* un des meilleurs recueils de contes et d'apologues qu'ait produit le moyen âge.

Peut-être s'attendait-on à nous voir revenir au livre dont nous parlions au début de cet article, à *de Rege et septem sapientibus*. Mais s'il nous a paru curieux de pouvoir rattacher à nos contrées des études faites sur une ancienne fiction orientale, nous n'avons pas l'intention d'examiner en quoi les versions occidentales de cette fiction peuvent se rapprocher ou s'éloigner de l'œuvre primitive. Les principales transformations que subit en Europe la donnée du *Livre de Sindibad* sont connues, les éléments d'une confrontation existent dans l'*Histoire littéraire de la France,* t. XIX, dans le *Dolapathos,* publié par MM. Brunet et de Montaiglon; dans l'*Essai sur les fables indiennes,* de Loiseleur Deslongchamps; dans le *Roman des sept Sages,* publié par Le Roux de Lincy; dans les *Compassionevoli avvenimenti d'Erasto,* cte. Nous n'avons donc pas eu le projet d'entreprendre ici une comparaison qui, au point de vue lorrain, ne devrait un réel intérêt qu'à la certitude de pos-

Digitized by Google

séder le texte de Dom Jean [1]; nous avons voulu simplement indiquer un excellent travail où le côté le moins exploré d'une question littéraire fort curieuse se trouve, pour la première fois, remarquablement élucidé, qu'annoncer une œuvre digne en tous points de l'auteur de *Virgilio mago ed innamorato* [2]. Mais aux éloges que mérite si bien M. Comparetti, je suis obligé de joindre l'expression d'un regret. Son œuvre n'a paru que dans les *Memorie* de l'Institut des sciences et lettres de Milan. Nous voudrions qu'une publicité moins restreinte la mît à la portée de tous ceux dont ce genre de recherches excite l'intérêt.

Cte DE PUYMAIGRE.

---

[1] Le manuscrit du livre de D. Jean existait du temps de D. Martène à l'abbaye d'Orval. Qu'est-il devenu? C'est ce que se demandent aussi MM. Ch. Brunet et de Montaiglon, ils témoignent de plus le désir de voir les érudits allemands faire des recherches à ce sujet. Pourquoi les érudits allemands? Ces perquisitions seraient plutôt du ressort des savants belges dans le pays desquels s'élevait la célèbre abbaye, détruite par le général français républicain Loison.

[2] Celui qui écrit ces pages se propose de donner de ce remarquable ouvrage, qui a paru dans *Nuova Antologia*, une traduction faite avec l'assentiment de l'auteur et d'après un texte revu et complété par lui.

Digitized by Google

UNE LETTRE DE RÉMISSION

DU ROI LOUIS XVI

Tout ce qui concerne le règne de Louis XVI excite un grand intérêt. C'est surtout lorsque l'on découvre quelques nouveaux traits de sensibilité et de philantropie de la part de ce vertueux souverain, dont les intentions furent si pures et dont les actes furent si mal interprétés, que l'on se sent pénétré d'une vive émotion. Nous n'hésitons pas à signaler un document inédit, perdu dans des paperasses ayant appartenu au district de Dieuze, et revêtu de la signature de ce monarque bienfaisant. C'est une simple lettre de rémission. Que de pensées tristes inspire la vue de ce parchemin qui rappelle le souvenir de ce roi qui faisait le bien pour faire le bien et pour lequel le droit de grâce était véritablement une des belles prérogatives du pouvoir! Ici la bonté naturelle de Louis XVI n'avait pas besoin d'être fortement stimulée. Un dragon, pour empêcher, dans un cabaret de Dieuze, une rixe entre deux soldats d'infanterie et des bourgeois, voulut arracher son fusil des mains du garçon de l'établissement. Malheureusement, dans la lutte, l'arme chargée fit feu et alla tuer à quelques pas de là un enfant. Le soldat arrêté

Digitized by Google

allait peut-être subir une condamnation capitale, lorsque de nouveaux rapports sur cette affaire permirent au Roi de faire grâce. C'est la lettre royale sur cette affaire que l'on va lire :

Rémission à Jean Claude Lallemand.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE

A tous présent et avenir, SALUT. Nous avons reçu l'humble suplication de Jean Claude Lallemand, Dragon au Régiment d'Orléans prisonnier ès prisons de Dieuze fesant proffession de la Religion Catholique Apostolique et Romaine.[1] Contenant que le six octobre dernier étant en la ville de Dieuze et après avoir bu dans un Cabaret avec les nommés Gerard et Jobrock soldats au Régim^t^. Roial infanterie, il serait survenue une dispute entre led^t^. Gerard et un garçon d'auberge, que plusieurs particuliers survinrent dans la dispute et tombèrent à coups de bâton sur le supliant et ses camarades, que Gerard avait été prendre son fusil et se mettait en devoir de s'en servir pour sa deffense, mais le supliant en craignant les malheureux effets cherchat a arracher ce fusil des mains de Gerard, et comme il l'avait entre ses mains, le garçon d'auberge qu'il craignait qu'il n'en fit usage voulut lui arracher, le supliant fit des efforts pour le retenir et dans cet intervale le fusil partit au hasard et fut malheureusement atteindre un jeune homme d'environ dix ans, qui en fut tellement blessé, qu'il en est mort sur le champ. Dans ces malheureuses circonstances, la justice du lieu ayant informé, le supliant fut arrêté et conduit en prison. Ce triste évenem^t^ lui fesant craindre la rigueur des Lieux, il nous a humblem^t^ fait suplier de lui accorder nos Lettres de grâce, Remission et Pardon qui lui sont

[1] Les feuilles matricules des hommes portaient : *né dans la paroisse de.....* D'où est venu l'expression militaire de *paroissien*. La religion catholique était alors la religion de l'Etat.

Digitized by Google

nécessaires. A CES CAVSES voulant préferer la miséricorde à la rigueur des lois, de notre grâce spéciale pleine puissance et autorité Roiale Nous avons aud^t Lallemand quitté remis et Pardonné et par ces présentes signées de notre main, quittons, Pardonnons et remettons le fait tel qu'il est ci dessus exposé avec toutes peines et amendes corporelles civiles et criminelles qu'il peut avoir pour raison de ce encoureu envers nous et Justice, mettons au néant tous decrets deffauts coutumaces sentences jugements et arrets qui peuvent s'en être ensuivis le mettons et restituons en sa bonne renommée et en ses biens non d'ailleurs confisqués, satisfaction préalablement faite à la Partie Civile si fait n'a été et s'il y écheoit, imposons sur ce sillence perpétuel à notre procureur général ses substituts présens et avenir et à tous autres. SI DONNONS EN MANDEMENT au Bailly de Dieuze ou son lieutenant général Criminel et autres nos off^rs et justiciers qu'il appartiendra, que du Contenu en ces présentes ils fassent jouir et user led^t Lallemand pleinem^t et paisiblem^t, cessant et fesant cesser tous troubles et emp^t contraires. A la charge par le supliant de se mettre en Etat de vous presenter ces présentes dans le delay de trois mois pour leur enthérinem^t a peine d'être déchu de l'Effet d'icelles. CAR TEL EST NOTRE BON PLAISIR, et affin que ce soit chose ferme et stable a toujours nous avons fait mettre notre scel a ces d. présentes. DONNÉ a Versailles au mois de janvier L'an de grâce mil sept cent soixante seize et de notre Règne le deuxième. LOUIS. »

En marge : « *Ce quarante six livres treize sols,* » et plus bas : « *Aumosne trois livres. 79^tt* »

Le sceau en cire verte, de la grandeur d'un écu de six livres, porte les armes de France en creux, avec la légende écrite à rebours : « *Sit nomen Domini benedictum.* » Il tient par deux cordons en soie verte et rouge passés dans quatre trous. La hauteur de cette lettre écrite sur parchemin est de 50 centimètres sur 61.

Digitized by Google

Au verso :

PAR LE ROI. *Saint Germain,* [1]

Dans l'angle gauche :

« *Registrées au greffe du grand Bailliage royal de Dieuze par le premier greffier commis en icelui soussigné, ce sept mars mil sept cent soixante et seize en exécution de la sentence rendue Cejourd'hui.* CARREAUX [2] *Pro Deo.* « *Papier d'enregistrement deux sols.* »

Dans l'angle droit :

« Visé : HUE DE MIROMENIL. [3]

Enfin dans l'angle droit inférieur, on lit :

M. PIDANSAT DE MAIROBERT. [4]

[1] M. le comte de Saint-Germain, ministre secrétaire d'Etat du département de la guerre, demeurant à l'arsenal. Il fit supprimer la peine de mort contre les déserteurs.

[2] Le bailliage présidial de Dieuze était un des plus anciens du pays. En 1775, le comte de La Marche en était bailli et M. Royer lieutenant-général. La maréchaussée y était représentée par un exempt et quatre cavaliers. Il y avait un maire royal et un corps de l'hôtel-de-ville, sans compter les officiers de la gruerie et de la saline, importante exploitation entretenant de nombreux employés et une foule d'ouvriers ; ce sont peut-être de ces derniers qui intervinrent dans la rixe du cabaret qui eut une issue si fatale. La ville de Dieuze est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Meurthe.

[3] L'ancien premier président au parlement de Rouen Messire Armand-Thomas Hue de Miromenil, garde-des-sceaux, donne le sceau les jours qu'il indique, soit à Paris, soit à la Cour. » (*Almanach Royal.*)

[4] Mathieu-François Pidansat de Marobert, écuyer, nommé conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France en 1764 ; né le 20 février 1727, fils de François-Pierre et de Nicole Picarpat, demeurant à Paris, rue Saint-Pierre, quartier Montmartre ; en 1765 il avait un fils et deux filles religieuses. C'est l'auteur des anecdotes sur Madame la comtesse Dubarry, (*Calendrier de la Noblesse.*)

Digitized by Google

Les régiments de dragons, avant la Révolution, formaient un corps à part sous les ordres d'un colonel-général, dont le dernier fut le duc de Coigny. Ils étaient armés, comme de nos jours, du sabre, du pistolet et du fusil. La dépense d'un dragon se montait annuellement à 503 francs, mais il était obligé d'acheter à ses frais tous les objets d'équipement.[1] La première mise d'un officier s'élevait à 1258 fr. 16 sols; le casque et l'aigrette coûtaient 56 liv. ; [2] la redingote avec le capuchon, 82 fr. Le maréchal de Saxe, dans ses *Rêveries,* avait fortement préconisé le capuchon pour les troupes en campagne ; le costume qu'il désirait voir adopter se rapproche beaucoup du costume actuel des zouaves. Chaque dragon recevait tous les mois une demi-livre de tabac c'était Louis XV qui avait jugé à propos de faire à ses troupes cette libéralité moyennant une redevance minime [3]. Si le dragon s'était bien conduit au corps il recevait un congé (ou *cartouche*) sur papier blanc ; s'il était réformé, le congé était sur papier vert, et sur papier jaune s'il s'était mal conduit. Cette différence injurieuse fut une des causes de la révolte des troupes, au commencement de la Révolution.

Une des belles fêtes des dragons était la bénédiction de

[1] La culotte de daim coûtait 18 liv., celle de mouton, 7 liv. 10 s. Le dragon devait avoir trois chemises, deux cols, une paire de guêtres noires, deux paires de souliers, deux paires de manchettes de bottes, quatre mouchoirs, un sac à poudre et la houpe, deux paires de bas, etc. (*Manuel du dragon*, Paris, 1781, p. 274.)

[2] On conserve à la bibliothèque de la ville de Versailles le casque du Dauphin, fils de Louis XV ; la crinière était une magnifique chevelure de femme. Le musée de la même ville possède le portrait de ce prince en costume de colonel du régiment de son nom.

[3] La livre était estimée 12 sous.

Digitized by Google

leurs guidons. Après la cérémonie, les porte-guidons venaient se mettre aux pieds du célébrant, qui était assis et leur donnait l'accolade. Puis le régiment rentrait au quartier, la baïonnette au fusil, et les trompettes, au lieu de sonner la marche sonnait au drapeau. [1]

Chaque régiment portait un autre nom; celui d'Orléans était le 9e de l'arme. Il avait, en 1775, le comte de Pont-Saint-Maurice pour colonel. L'intervention de ce brave gentilhomme, tout nous porte à le croire, sauva le malheureux dragon de son régiment, qui recourut à la bonté du Roi, et permit ainsi au monarque de donner une preuve nouvelle de cette bonté d'âme, que quelques-uns taxèrent de faiblesse, lorsqu'éclata la terrible tempête dans laquelle devait disparaître une antique monarchie.

A. Benoit.

---

[1] V. Discours prononcé dans l'église Métropolitaine d'Auch, pour la bénédiction des guidons du régiment du Roi — Dragons, le 28 septembre 1781, par M. de Noë, évêque de Lescar. (*Recueil* de ses différens ouvrages, Londres, 1801, p. 1.)

Digitized by Google

LE MYTHE DE PROMÉTHÉE

DANS LA LITTÉRATURE

Le mythe de Prométhée est sans contredit un des plus célèbres de l'antiquité. C'est une de ces larges expressions de la pensée humaine qui semble pouvoir trouver son application dans tous les âges et se traduire facilement dans toutes les langues, un thème vaste et grandiose qui laisse le champ libre à toutes les interprétations et se prête même à des thèses tout à fait contraires. Ce Titan qui se révolte contre les dieux du vieux monde et leur annonce leur chute prochaine, serait, aux yeux de quelques-uns, la figure de la science ou de la sagesse humaine, qui, au moyen du feu, dompteur des métaux, a créé les arts, et qui, luttant sans cesse contre la nature, se trouve engagée dans la guerre éternelle des éléments jusqu'à ce qu'elle parvienne à unir les contraires, à établir l'équilibre et l'harmonie dans le mouvement désordonné des choses. Pour d'autres, Prométhée est une allégorie de la succession des religions dans l'histoire de l'esprit humain, une image de la crise qui fait passer l'humanité dans une ère nouvelle. Le dieu ancien a fait son temps; un dieu nouveau, souffrant d'abord sous la persécution des tyrannies, se prépare, au sein même de son

Digitized by Google

supplice, à se transfigurer et à régner à son tour. Pour d'autres encore, la pensée fondamentale du mythe qui nous occupe, telle surtout qu'elle se déroule dans le drame d'Eschyle, c'est le fait général et permanent de l'histoire de la société grecque, c'est-à-dire la résistance des *Jones* ou *Pélasges* à l'invasion d'un peuple exotique, résistance qui, en se prolongeant, devait se transformer en une lutte intellectuelle, d'où naquit la philosophie au contact de la religion. Suivant d'autres, enfin, le mythe grec serait une espèce de prophétie analogue à celles qu'on attribuait aux sibylles; l'inspiration païenne aurait pressenti et même prévu le christianisme. Tertullien n'avait-il pas dit, en présentant le fils de Dieu aux païens: « Voici le véritable Prométhée, *ecce verus Prometheus* » [1].

Le récit d'Hésiode, qui, le premier chez les Grecs, a traité cette admirable légende de l'humanité, se distingue tout à la fois par sa simplicité et sa naïveté; pour ce poëte moraliste, comme pour Eschyle, qui s'est permis quelques additions hardies à la tradition primitive, le fils de Japet est le rusé contempteur des dieux, l'impie ravisseur du feu céleste et en même temps l'instituteur du genre humain, le propagateur des arts et des secrets de l'Olympe [2]. Hésiode s'est

[1] Les deux passages, ou plutôt les deux phrases incidentes de Tertullien, sur lesquels on s'appuie, n'ont pas précisément le sens qu'on leur donne. Diodore de Sicile (I, 19) en donne une simple explication historique: Prométhée, c'est le roi d'une partie de l'Égypte; il est tourmenté par les inondations du Nil, alors appelé Aétos (aigle); Hercule fait rentrer le fleuve dans son lit où il le contient par des digues. De là l'histoire connue de l'aigle qui dévore Prométhée et que vient tuer le fils de Jupiter, dont la force ne connaît pas d'obstacles. Il n'y a rien là, comme on voit, qui ait trait à notre sujet.

[2] *Heures et jours*, v. 50 et suiv.

Digitized by Google

surtout proposé, dans la théogonie[1], de célébrer la victoire remportée par la révélation religieuse sur les instincts matériels de l'homme; aussi, changeant à son gré les relations que la fable avait établies entre les divers acteurs qu'il met en scène, raconte-t-il que du Titan Japet, frère de Saturne, et de son épouse Clymène, fille de l'Océan, sont nés le robuste et patient Atlas, l'audacieux Ménétius, le rusé et industrieux Prométhée et l'imprudent Épiméthée. Jupiter foudroie Ménétius et le précipite aux abîmes; il condamne Altas à soutenir le ciel de sa tête et de ses bras; quant à Prométhée, il le surprend un jour cherchant à le tromper, et le punit de sa supercherie en enlevant le feu à la terre. Un bœuf dépécé était à partager entre les dieux vainqueurs des Titans et les hommes; le fils de Japet « mit, dit Hésiode, d'un côté la bonne viande grasse enveloppée dans la peau, et de l'autre rien que les os, recouverts, avec une astucieuse dextérité, d'une blanche couche de graisse. Alors le père des dieux et des hommes lui adressa cette piquante parole: « Fils de Japet, illustre prince, que tu as mal fait les parts! » Et comme l'adroit Prométhée, souriant de sa ruse qu'il croyait réussie, invitait le glorieux Jupiter à choisir, celui-ci, indigné à la fin, enleva les couvertures trompeuses, vit les os blancs et dit au Titan: « Fils de Japet, le plus sage des sages, ô mon ami, tu n'as pas encore oublié les ruses de ton métier. » Prométhée, toujours habile à jouer le souverain des dieux, dérobe au ciel un rayon de soleil qu'il cache dans la tige d'une plante et rend ainsi aux mortels l'élément bienfaisant. Alors Jupiter irrité envoie Pandore à Épiméthée, qui a l'imprudence de l'accueillir en dépit des conseils de

[1] *Théogonie*, v. 507 et suiv.

Digitized by Google

son frère, et qui ouvre ainsi la porte à tous les maux qui ont assailli le genre humain. Prométhée est enchaîné à une colonne, et l'aigle du maître de l'Olympe, attaché à ses flancs, lui ronge jour et nuit le foie jusqu'au moment où Hercule tue l'oiseau vorace et délivre l'infortuné à son supplice. « Ainsi, ajoute Hésiode en terminant, nul ne trompe l'esprit pénétrant de Jupiter, nul ne lui échappe. Le fils de Japet lui-même, l'excellent Prométhée, n'a pu se soutraire aux atteintes de son courroux redoutable: tout habile qu'il était, il est tombé dans les liens d'une invincible nécessité. »

Il serait difficile de voir dans ce récit d'Hésiode autre chose qu'un symbole; il est évident que le poëte a voulu, par ce mythe essentiellement hellénique, nous offrir une image de la civilisation naissante au sein de la société primitive. Le feu que Prométhée apporte aux hommes, ce sont les premières connaissances que les hommes ont pu s'approprier, et qui ont amené leur développement intellectuel, moral et politique ; c'est l'emblème des sciences et des arts qui ont produit peu à peu l'épanouissement de la civilisation. Mais le développement de la civilisation entraîne à sa suite toutes sortes de vices, de dangers et de malheurs ; la mollesse, la fourberie, la débauche, la prodigalité et l'amour du faste sont les conséquences inévitables des progrès accomplis par la société dans la voie des inventions, de l'extension de ses relations et de l'accroissement de ses besoins. C'est alors que l'homme est amené à faire un retour sur les temps passés ; il se prend à regretter la simplicité, la frugalité, la tempérance d'autrefois ; il se représente comme un âge d'or celui où l'ignorance le préservait encore des maux qui sont nés à la suite du nouvel état de choses. Ces

Digitized by Google

regrets se transmettent d'une génération à l'autre ; nous les trouvons exprimés par les principaux représentants de la pensée antique, depuis Hésiode jusqu'à Strabon, qui s'est complu à retracer le tableau de la vie des Scythes, chez lesquels il avait cru retrouver le bonheur et la simplicité de mœurs que les Grecs avaient perdus avec l'âge d'or. Ces idées associèrent naturellement les commencements de la civilisation à celui de l'apparition des maux parmi les hommes, et ces deux traditions continuant à s'offrir à l'imagination sous la forme mythique, la fin de l'âge d'or fut regardée comme la conséquence du larcin commis par Prométhée. Toutefois ce larcin n'a pas provoqué immédiatement la venue des maux qui se sont appesantis sur la terre ; cette funeste catastrophe n'en a été que la conséquence indirecte. Aussi le fils de Japet n'est-il pas encore la personnification de cette ardeur inexpérimentée des mortels, de ce génie imprudent qui prépare l'instrument de sa propre ruine ; il est encore l'esprit prévoyant et prophétique ; il a ravi au ciel le feu qui doit assurer la supériorité de l'homme, mais il pressent les terribles conséquences qui peuvent résulter du présent qu'il a fait aux hommes, et il donne à son frère Épiméthée le conseil de ne point accepter la femme que les dieux lui envoient. Celui-ci ne tient pas compte de cet avertissement, car les charmes de Pandore l'ont aveuglé ; d'ailleurs il n'a pas la prévoyance de Prométhée, il n'acquiert l'expérience qu'après que le mal est arrivé, ainsi que son nom l'indique.

Une seconde tradition, moins ancienne et qui n'a pour garants que des poëtes et des mythologues plus récents [1] et

[1] Apollodore I, 7. Ovide, *Métam.* I, 81 suiv. Claudien, *Eutr.* II, 490 suiv.

Digitized by Google

des monuments d'une date peu reculée [1], fait de Prométhée non-seulement le vulgarisateur des arts, mais encore le créateur des hommes, statues d'argile, d'abord muettes et insensibles, qu'il alluma et illumina du feu du ciel. Hésiode et les Tragiques ne disent rien de cette tradition [2]. Au reste, c'est une chose digne de remarque que la pauvreté des traditions helléniques sur un sujet aussi important que la création du genre humain. Soit que l'on consulte les monuments, les poëtes et les philosophes, il est rare qu'on y voie le Dieu suprême se livrant, comme dans la Genèse, au grand acte de la création. Toutes les anciennes cosmogonies ou théogonies, celles qui sont attribuées à Hésiode, aussi bien que celles qui portent le nom d'Orphée, s'accordent sur ce point que, sous la première dynastie céleste, celle d'Uranus et de Ghé, il n'existait que des puissances célestes et terrestres, ou, comme on l'a dit plus tard, des dieux et des Titans. L'homme, comme dans la Genèse et dans les cosmogonies orientales, y est représenté comme le dernier-né de la création, et il ne fait sa première apparition que sous la

[1] Sarcophage du musée Pio-Clémentin, — bas-reliefs de la villa Pinciana, de la ville d'Arles, — lampe et urne du Capitole, — plusieurs pierres gravées, — médaillon d'Antonin-le-Pieux, — peinture antique de la bibliothèque du Vatican, etc.

[2] Même silence chez Aristophane qui a mis Prométhée sur la scène. Dans la fameuse révolte des oiseaux contre les dieux, ce poëte ne pouvait manquer de faire accourir le vieil ennemi de Jupiter; mais, conformément au génie comique, l'échappé du Caucase n'est, dans la cité de Néphélococygie, qu'un cabaleur craintif, une sorte de Thersite olympien. Aristophane a soin de rappeler à cette occasion, d'une façon fort burlesque, le grand bienfait de Prométhée: « C'est à toi, lui dit un mauvais plaisant, que nous devons de pouvoir faire des grillades. » Mais, de la création des hommes, de ce mythe qui cependant prêtait singulièrement à la parodie, pas un mot.

Digitized by Google

seconde dynastie, celle de Saturne et de Rhée [1]. Les Hellènes, pas plus que les Aryas de l'Inde, leurs parents, n'ont une notion bien arrêtée de l'œuvre cosmogonique. Placés en présence d'une nature qui charme plus l'imagination qu'elle n'élève la pensée en la remplissant du sentiment de l'infini, ils ne célèbrent guère l'œuvre de Dieu dont ils font eux-mêmes partie; ils ont de la création le même genre de conception que les Aryas : ce sont les Titans, c'est-à-dire les forces de la nature, qui ont créé l'homme et les êtres, et qui apparaissent en même temps comme les premiers hommes. Peu à peu les personnifications des forces de la nature disparurent pour ne laisser après elles que des personnages purement humains, en sorte que le problème de la création s'obscurcit de jour en jour davantage, et ne trouva plus pour solution dans l'esprit des Grecs que des fables puériles. On eut recours à l'idée d'une génération spontanée, dont on trouvait l'agent dans le soleil; on imagina que les premiers hommes, nés sans pères, étaient sortis de chênes éclatés ou du limon échauffé par les feux tropicaux; et même, faute d'arriver à une conception satisfaisante, on déclara que l'homme avait toujours existé [2]. Ce sont les philosophes qui commencèrent à agiter le grand problème de l'origine de l'homme, et qui hasardèrent les premiers essais d'une Genèse, tout en adoptant l'opinion du vulgaire répétée par les poëtes, que l'homme est né de la terre. Platon lui-

[1] Hésiode raconte que la première race d'hommes, celle de l'âge d'or, fut créée par les habitants de l'Olympe, et la troisième race, celle de l'âge d'airain, par Jupiter. C'est de là que ce dieu a reçu le nom de père des dieux et des hommes que lui donnent si souvent Homère et Hésiode, et celui de *hominum sator atque deorum*, qu'il reçut chez les Romains.

[2] Platon, *Lois VI*.

Digitized by Google

même retombe à tous moments dans la matérialité des cosmogonies sidérales et élémentaires, issues des religions de l'Orient ; dans son système des trois sexes, il établit que les hommes ont été produits par le soleil, les femmes par la terre et les androgynes par la lune [1]. Dans son *Protagoras* il admet la collaboration bizarre de Dieu et de Prométhée et même d'Épiméthée, et dans son *Timée*, où cependant il s'efforce de démontrer la nécessité d'un ouvrier unique et suprême pour l'arrangement de l'univers et la formation des hommes d'après un type éternel idéal, il refuse à la divinité le pouvoir de rien créer. Aussi, malgré ces belles pages du *Timée* et quelques autres pages d'Aristote [2], tout aussi remarquables, on peut affirmer que la Grèce n'est point arrivée à se dégager entièrement des liens du panthéisme asiatique ; elle n'a fait que l'amoindrir, sans parvenir jamais à le vaincre, ni même à l'égaler. L'hellénisme, en effet, est bien loin d'offrir la franchise et la grandeur panthéistique des religions de l'Inde ; il serait difficile d'y retrouver, par exemple, une fable semblable à celle de l'arbre de vie dont il est parlé dans le Boun-Dehesch, « arbre formé de deux corps humains, homme et femme, arbre qui a cru en hauteur, portant pour fruit dix espèces d'hommes [3]. » Les opinions indécises de la Grèce sur la création ne sont, pour le dire en un mot, qu'un moyen terme fort timide entre le naturalisme de l'Orient et le système d'un Dieu créateur de la Genèse.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur la signi-

[1] Platon, *Banquet*.

[2] Arist., *Métaph.*, IX, 5.

[3] Anquetil-Duperron, *Zend-Avesta*, t. II, p. 376.

Digitized by Google

fication du mythe de Prométhée ; je n'entends pas non plus rechercher les analogies nombreuses qu'il offre avec les idées védiques [1] ; un tel travail dépasserait de beaucoup les limites que je me suis assignées. Je veux tout simplement indiquer ce qu'il a pu être pour les anciens et en particulier pour Eschyle. Cependant, avant d'aborder le chef-d'œuvre du grand tragique athénien, j'ai pensé qu'il serait intéressant de voir comment cette fable a été comprise et interprétée dans les différents temps.

Sophocle et Euripide ont aussi traité à leur manière le grand sujet de Prométhée, et rien ne paraît plus naturel. Les Athéniens qui, on le sait, donnaient le nom de ce Titan aux sculpteurs, aux potiers, à tous ceux qui pétrissaient l'argile, ont dû être tout particulièrement disposés à le comprendre et à en saisir la profondeur. Le grand civi-

[1] Il y a dans la légende de Prométhée des traits tout à fait conformes aux idées védiques ; dès-lors nous pouvons y voir un anneau détaché de la chaîne qui liait les croyances de l'Europe à celles de l'Asie. Ce feu que le Titan dérobe au ciel et qu'il cache dans la tige de la plante narthex, rappelle le feu du sacrifice que le prêtre Areja tire de l'Aranie et qu'il se représente comme dérobé aux cieux. Les nombreux hymnes en l'honneur d'Agnè que renferme le Véda, sont tous remplis d'images ayant une curieuse analogie avec la fable racontée par Hésiode. Le personnage de Prométhée a, en effet, comme Agnè, le caractère d'un héros ou d'un dieu-prêtre ou pontife ; il est, comme lui, l'ami des hommes, connaissant tout particulièrement leurs besoins. Les deux frères, Prométhée et Épiméthée, semblent être les deux jumeaux de l'hymne à Agnè, *jumeau du passé, jumeau de l'avenir ;* Prométhée donne la vie au corps, parce que, comme le dit Véda, il est *la vie de tous*. Agnè est, comme Prométhée, considéré parfois comme le premier homme, l'enfant de Manou, l'invincible chef des races humaines, mais il est aussi l'égal des dieux et semble même les détrôner ; c'est alors un véritable Titan. Il lutte par ses rayons contre ceux du soleil. Agnè est encore représenté comme ayant été enchaîné, puis délivré de ses chaînes, etc.

Digitized by Google

lisateur avait même obtenu des honneurs divins dans l'Attique, le bourg de Colone, immortalisé par un admirable chœur de Sophocle, lui était en partie consacré [1]; dans les jardins d'Académus, illustrés par les enseignements de Platon, son culte se confondait en quelque sorte avec celui de Vulcain et de Minerve, qui étaient également regardés comme ayant donné aux hommes les arts et l'industrie avec toutes leurs merveilles. Là s'élevait un autel qui lui était consacré, point de départ de ces courses solennelles, appelées lampadophories, et si souvent rappelées par les poëtes, où, en mémoire du don inappréciable que Prométhée avait fait aux humains, des jeunes gens, appartenant sans doute aux corporations des potiers et des forgerons, se disputaient l'honneur d'arriver les premiers au Céramique, le quartier des potiers, sans avoir laissé éteindre le flambeau qu'ils portaient. On lit dans un fragment de Ménandre qu'à Athènes le supplice de Prométhée formait le sujet d'un grand nombre de peintures [2], parmi lesquelles il convient sans doute de ranger le fameux tableau de Parrhassius, que l'on voyait dans le temple de Minerve, et qui a donné lieu à une histoire étrange racontée par Sénèque le rhéteur et reproduite par Michel-Ange, celle du prisonnier olynthien que le peintre aurait crucifié de ses propres mains, afin de saisir avec plus de vérité l'expression de l'agonie [3].

[1] OEd. à Col., V., 56.

[2] Sur un assez grand nombre de lampes antiques d'origine grecque, on y voit Prométhée tenant un flambeau à la main et se livrant à une course précipitée.

[3] Sénèq. Controv. 34. Il convient de ne pas oublier que Sénèque, dans ce passage, n'a voulu que donner des exemples de déclamation, et qu'il n'y a

Digitized by Google

Dans la *Comédie des Oiseaux* d'Aristophane, le personnage mystérieux venu tout exprès de l'Olympe pour assister les habitants de Néphélococygie de ses conseils, n'a pas plutôt soulevé le voile qui avait jusqu'alors dérobé ses traits à tous les regards, que l'Athénien Pisthéthéros, le fondateur de la nouvelle cité, lui dit d'un ton très familier, comme s'il se fût adressé à une vieille connaissance : « Ah ! c'est toi, mon cher Prométhée ! » (V. 1490).

Le mythe de Prométhée a pénétré également dans la littérature latine. Chez Horace et Virgile il sert à exprimer l'indignation du poëte au sujet des audaces de l'industrie qui ont rendu les hommes impies et méchants, où le premier étonnement de l'homme cherchait à s'expliquer la disparition de l'âge d'or et l'apparition simultanée des progrès de l'industrie et des vices [1]. Le vieux poëte Accius, on le sait, a reproduit dans une rude et énergique imitation le Prométhée d'Eschyle, et s'il fallait en croire certains critiques, Varron, Tébériance et même Mécène auraient traité ce même sujet sur la scène latine. Mais les travaux qu'ils citent étaient-ils bien des tragédies ? n'étaient-ce peut-être pas des traités mythologiques ou des satyres ? On ne saurait rien affirmer à cet égard. Il serait en tout cas inté-

probablement de vrai dans toute cette histoire que l'existence du tableau en question. D'ailleurs la prise d'Olynthe n'eut lieu qu'en 347 avant Jésus-Christ ; il y a tout lieu de croire que Parrhasius n'était plus alors de ce monde, s'il est vrai qu'il eut avec Socrate l'entretien raconté par Xénophon, et qu'il a peint, dans la 84e Olympiade, le combat de Lopithax et des centaures sur le bouclier d'Hercule.

[1] Audat Japeti genex Ignera fraude mala gentibus intulit. (Hor. Od. I, 3.) Pauca tamea suberunt priscae vesligia fraudis, genue tentari Tethym ratibus, etc. (Virg., Eclog. IV.) D'après ces poëtes, tout le tort serait du côté de Prométhée et des hommes.

Digitized by Google

ressant d'apprendre jusqu'à quel point ce mythe essentiellement hellénique a pu se prêter au caractère éminemment militaire et positif des Romains, et s'il a été reproduit par ces écrivains avec les changements qu'il avait reçus, depuis Eschyle, de la poésie, des arts et de la philosophie.

Ce qui est certain, c'est que la fable de Prométhée reparaît de temps à autre et en divers lieux dans l'histoire de la poésie moderne. C'est tout d'abord l'Espagnol Caldéron qui, dans son drame intitulé la *Statue de Prométhée,* s'est appliqué à exprimer la lutte des deux principes contraires de notre être, en interprétant avec un rare bonheur la différence de nature et d'instinct que la tradition déjà avait confusément établie entre Prométhée et Épiméthée, et sur laquelle Platon avait tout particulièrement insisté. Les drames sacrés de ce poëte métaphysicien, qui croyait naïvement à l'existence réelle des entités créées par la scolastique du moyen âge, sont encore fort peu connus en France ; il ne sera donc pas sans intérêt de nous arrêter quelques instants à cette composition où la subtilité des allégories semble le disputer à la bizarrerie des situations.

Comme la plupart des pièces de Caldéron, la *Statue de Prométhée* est divisée en trois journées. Au commencement de la première, Prométhée vient de réunir autour de lui les montagnards du Caucase, parmi lesquels on remarque surtout Épiméthée, qui se présente sous les dehors d'un chef guerrier armé de l'arc et des flèches, et Merlin, le gracioso de la pièce, espèce de paysan bouffon, qui est accompagné de sa fiancée, nommée Libia. Prométhée, dans un discours fort long, tout farci de réflexions métaphysiques et de descriptions interminables, leur apprend comment, tandis que son frère Épiméthée, d'un caractère

Digitized by Google

entièrement différent du sien, devenait chasseur et guerrier au milieu des montagnes qui l'avaient vu naître, il a été amené à se livrer de bonne heure à l'étude et à la méditation et à visiter les principales contrées de l'Asie et surtout la Syrie, où, grâce à l'enseignement fécond des Chaldéens, des horizons tout nouveaux se sont déroulés à ses regards. De retour dans son pays, il n'a plus eu qu'une pensée, celle d'arracher à la barbarie ses compatriotes qui avaient croupi jusqu'alors dans une complète ignorance de toutes choses; mais ses intentions généreuses ont été méconnues et au lieu de l'accueil qu'il attendait, il n'a rencontré que railleries et injures, et c'est alors qu'il est venu s'ensevelir dans la solitude de cette grotte, se livrant exclusivement à l'étude des choses divines. Pour rendre à Minerve, la déesse de l'inspiration scientifique, un culte digne d'elle, il vient de modeler une statue qui reproduit fidèlement ses traits. « Vous allez la voir, dit-il en terminant, j'ai hâte de lui consacrer les rites de la religion à la place de vos règles politiques. Vous vous empresserez sans doute d'ériger un temple et un autel à la sage et chaste déesse, et vous la supplierez de veiller sur vos destinées. » Prométhée découvre alors à tous les regards une statue qui reproduit, en effet, les traits de Minerve, et la foule aussitôt de crier au miracle. Épiméthée prend alors la parole au nom de tous et fixant ses regards émus sur la statue: « Prométhée, dit-il, que ton génie soit grand, personne ici ne le conteste, et si quelqu'un osait le nier, cette statue serait là pour lui donner un éclatant démenti. Si nous refusons de nous soumettre à ton empire, ainsi que tu sembles le désirer, c'est que les deux lois qui nous régissent et qui sont destinées à réprimer le vol et l'homicide, nous ont suffi jusqu'à ce jour; mais nous

Digitized by Google

sommes tout prêts à accepter les rites religieux que tu nous proposes, et à consacrer à Minerve, non point dans cette grotte où n'ont jamais pénétré les rayons du soleil, mais en un lieu moins sauvage, un temple qui surpassera de beaucoup en richesse et en élégance celui dans lequel nous avons adoré jusqu'ici Kronos, notre grande divinité. « Merlin appuie vivement les paroles du chef guerrier, et Libia entonne le chant suivant : « Venez, habitants du Caucase, venez célébrer cette fête ; accourez tous du haut de vos montagnes et du fond de vos vallées, venez admirer ce chef-d'œuvre de la statuaire, où la nature se trouve si merveilleusement unie à ce que l'art a jamais produit de plus parfait !

Au même instant des bruits étranges se font entendre dans le lointain et sont répétés à l'envi par les échos du Caucase. Un vieillard se précipite sur la scène, c'est Timanthes, le digne représentant de la sagesse ; il annonce qu'un animal monstrueux s'approche de ces lieux, semant partout l'épouvante. Tandis que l'effroi glace tous les cœurs, Épiméthée seul a conservé toute sa présence d'esprit ; ce monstre sera la première victime dont le sang coulera sur l'autel de Minerve, et il s'éloigne en toute hâte avec Prométhée pour combattre ce nouvel ennemi.

Merlin et Libia sont restés seuls sur la scène. « *Libia :* Tu ne vas pas avec eux, Merlin ? — *Merlin :* Non, Libia. — *Libia :* Pourquoi ? — *Merlin :* Parce que je n'ai nulle envie, pour cette bête féroce, de me priver de la vue de tes charmes. — *Libia :* Tu trembles comme une poule ! — *Merlin :* Que veux-tu dire ? Je suis seul ici pour protéger tes jours ; qu'elle vienne, cette bête cruelle, et tu verras comme je te défendrai !

Les voix qui n'ont pas cessé de se faire entendre malgré

Digitized by Google

l'éloignement se rapprochent tout à coup : *Libia :* Voici le moment de tenir ta promesse ; la voilà qui vient de ce côté ! — *Merlin* : Que dis-tu ? — *Libia :* Eh bien ! défends-moi. — Place-toi devant moi, répond Merlin, tu vas être témoin d'une action héroïque et glorieuse. — Devant toi ? — Mais oui, afin que je puisse te défendre, ne faut-il pas que je voie d'abord si la bête a l'intention de te dévorer ? »

La bête féroce apparaît en effet, et Prométhée, qui l'a suivie de près, la menace déjà de ses traits, quand elle se dépouille tout à coup de sa toison et se montre aux regards surpris du Titan sous la forme d'une déesse vêtue de la même manière que la statue. « Que veux-tu de moi ? lui demande Prométhée. — Je suis Minerve, répond-elle, je t'aime pour tout ce que tu as fait pour moi ; demande-moi ce que tu voudras, je te promets de te l'accorder. — Si je savais ce que renferment les sphères célestes, je te dirais l'objet de mes désirs. — Les merveilles du ciel, répond la déesse, sont si éclatantes, que tu serais en ce moment incapable de les apprécier ; mais si tu as le courage de pénétrer avec moi dans l'Alcazar doré, tu pourras apprendre ce qu'il renferme. » Le courage de Prométhée s'enflamme : « Puisque tu te montres inaccessible à la peur, ajoute Minerve, arrache cet arbre avec ses racines, nous nous en servirons pour escalader le ciel. Prométhée obéit et tous deux s'envolent sur ce char improvisé.

Épiméthée, après le départ de son frère, éprouve une tristesse qu'il ne peut surmonter ; subjugué par les charmes de la statue, il paraît disposé à renoncer à la gloire des armes, qui a été jusqu'ici l'objet de son ambition, pour rechercher un genre de vie plus élevé, plus spirituel. Pendant qu'il se livre à ses réflexions, tout à coup retentissent

Digitized by Google

à ses oreilles les accents d'une musique guerrière, et devant lui se dresse la déesse Pallas, qui lui reproche son ingratitude et l'invite à ne pas se laisser ainsi aller à des influences qui répugnent à son caractère : « Minerve, ma sœur, lui dit-elle, enlève son disciple au ciel ; réponds par l'injure à ses séductions. Le héros que Pallas a choisi pourrait-il se transformer en un admirateur de Minerve ? Réduis donc en poussière cette statue de la déesse si tu ne veux m'avoir pour ennemie. — Comment peut-on exiger, dit Épiméthée après que Pallas s'est éloignée, que je devienne l'ennemi de mon frère, que je détruise cette statue si belle, pour laquelle je donnerais ma vie? N'y aurait-il pas quelque moyen de plaire à Pallas sans offenser Minerve ? »

On voit déjà apparaître la pensée du poëte. Prométhée, qui n'est plus le Titan de la tradition, enchaîné par ordre de Jupiter, mais un homme qui s'est donné la mission d'éclairer ses semblables, est pour Caldéron la partie intelligente de notre être, Épiméthée la partie animale et secondaire. L'un est l'âme, l'autre la chair, et ce dualisme se continue dans le ciel et divise Pallas et Minerve. La guerre va éclater entre ces deux éléments, entre l'esprit et la matière, entre l'homme et la bête. Cette pensée, qui ne manque pas de grandeur, le poëte la poursuit avec non moins de persévérance que d'éclat et de bizarrerie.

Tandis qu'Épiméthée se concerte avec Timanthes sur les moyens d'échapper à la dure nécessité de détruire la statue dont il est amoureux, Apollon apparaît tout à coup suspendu à l'une des extrémités de la frise, chantant ses propres louanges dans un style où la science ne cesse pas de se mêler à la poésie ; il est suivi de Minerve et de Prométhée. La déesse demande à son élève ce qui l'a surtout frappé

Digitized by Google

parmi les merveilles qu'il vient d'admirer. Prométhée, que toutes ces merveilles n'ont point étonné parce qu'elles lui avaient déjà été révélées par la science, demande à Minerve comme une grâce qu'il lui soit permis de dérober un rayon au soleil pour le donner à la terre : « Celle qui a donné la science aux nations, ajoute-t-il, ne doit-elle pas aussi leur donner la lumière? » Le consentement ne se fait pas attendre, et Prométhée, après avoir récité un couplet tout scientifique sur les évolutions du soleil, sur l'écliptique et le zodiaque, s'avance vers Apollon et ravit un rayon à son char lumineux : « Apollon, s'écrie-t-il, pardonne-moi cette offense, et toi, Minerve, songe que c'est pour te le consacrer que je dérobe ce rayon. »

Ainsi finit la première journée. L'allégorie ne pourrait être plus transparente : c'est l'intelligence qui, avec l'aide de la science, dérobe au ciel la lumière de la vérité.

Au commencement de la seconde journée, Épiméthée s'est glissé dans la grotte avec l'intention d'enlever la statue et de la dérober à tous les regards. Merlin l'accompagne, comme Léporello accompagne don Juan aux pieds de la statue du commandeur, et l'interrompt à chaque moment par ses facéties et ses objections bouffonnes. Tandis que tous deux s'avancent à tâtons au milieu de l'obscurité, Prométhée entre dans la grotte sans être aperçu de son frère, qui s'étonne seulement de la clarté qui a succédé aux ténèbres, et place le rayon dans la main droite de la statue, en disant : « Je te consacre ce rayon de soleil ; je veux qu'on le voie dans ta main pour que les habitants de ces contrées sentent leur foi s'accroître, t'attribuent ce bienfait et t'élève un temple où je couvrirai tes autels de sacrifices qui ne cesseront point. » Il s'éloigne de nouveau bientôt après, et

Digitized by Google

Épiméthée et Merlin, restés seuls, ont pu enfin s'approcher de la statue, objet de leur convoitise; ils s'apprêtent déjà à la saisir, lorsqu'elle leur crie : « Arrière, sacriléges, craignez de me toucher ! » Merlin tremble de peur et raisonne à sa façon; Épiméthée, plus surpris qu'effrayé, se hasarde à déclarer son amour, mais la statue ne comprend rien à ses propos galants et il sort de la grotte, frappé de stupeur et continuant de se livrer à ses réflexions sur « ce feu qui est comme un glaçon et n'en brûle pas moins ! »

La statue vient d'apparaître à l'entrée de la grotte, au moment où Prométhée accourt, suivi des bergers auxquels il veut faire admirer sa précieuse découverte. Il la prend pour la déesse elle-même ! « O ciel ! quelle merveille, s'écrie-t-il, que vois-je ? Minerve sacrée ! — Qu'entends-je ? lui répond la statue étonnée, moi, Minerve sacrée ! — Pourquoi t'offenses-tu de mon amour ? lui demande Prométhée ; pourquoi t'es-tu emparée de ce rayon dont j'avais fait présent à ton image ? — De quel rayon, de quel image veux-tu parler ? que se passe-t-il en moi ? — Je l'avais mis dans la main de ta statue pour t'honorer ; pourquoi l'as-tu pris, pourquoi es-tu irritée contre ton fervent adorateur ? » Tout ce passage respire à la fois la grâce et la grandeur ; le rayon a passé dans le sein de la statue et lui a fait une âme ; elle s'éveille à la vie, elle prend Prométhée pour une illusion. Enfin, éclairée par les paroles de celui-ci, en même temps que par une voix intérieure qu'elle ne peut définir, elle s'écrie avec le chœur : « Qui donne les sciences donne la voix à l'argile et la lumière à l'âme ! » Épiméthée, Timanthes, Merlin, Libia, des groupes de bergers sont accourus dans l'intervalle ; tous s'étonnent de voir, pour la première fois, une clarté inconnue briller au milieu des ténèbres, avant

Digitized by Google

que naisse l'aurore : « Bien certainement, dit Merlin, la nuit vous fait la cour, madame la statue, car elle ne nous empêche pas de vous voir. » Les bergers sont en adoration devant le mystérieux bienfait. Tout à coup de nouveaux cris se font entendre : « Guerre ! guerre ! aux armes ! » Aussitôt la scène change, la statue s'éloigne en toute hâte, tout le monde a disparu et la Discorde vient occuper la scène, suivie bientôt après de Pallas, qui lui fait part de ses griefs et l'invite à servir sa vengeance.

Les bergers et les bergères arrivent en foule pour célébrer la fête de Minerve ; ils sont suivis de tous les personnages marquants de la pièce. Pendant qu'au milieu des chants, des danses et des pointes de Merlin, chacun vient déposer son offrande sur un rocher qui sert d'autel : Libia des fleurs, une bergère des perles, une autre des oiseaux, la Discorde, vêtue en villageoise, offre à son tour une urne, « dans laquelle, dit-elle, il y a plus que dans l'écho, l'air, l'eau et la terre. » La statue remercie les villageois et se dit indigne de leur culte. A peine a-t-elle cessé de parler, qu'un débat inattendu s'élève entre les deux frères ; c'est la présence de la Discorde qui les excite à leur insu. Qui l'emportera de l'esprit et de la matière ? A qui sera cette statue, cette Pandore, qui est l'image de l'humanité ? Épiméthée provoque son frère au combat : « Je ne sais pas combattre, répond Prométhée, je sais penser. » La statue veut les apaiser, et pour distribuer entre tous les dons qu'elle a reçus, elle ouvre l'urne dorée, et il en sort aussitôt une fumée qui effraie tout le monde. La Discorde se montre alors et dit : « Pour punir ce vol sacrilége et ce culte sacrilége, je vous ai fait présent de ces dissensions : toi, Épiméthée, tu aimeras ce que tu as abhorré ; toi, Prométhée, tu abhorreras ce que

Digitized by Google

tu as aimé. » Puis elle disparaît, laissant derrière elle le trouble et la confusion. La terre paraît ébranlée jusque dans ses fondements, les ténèbres se répandent partout et la frayeur gagne tout le monde. Prométhée, dont la raison est troublée, s'éloigne en proie à un violent désespoir, après avoir repoussé avec horreur la statue qui lui offrait de le suivre aux autels de Minerve et était restée sourde aux pressantes instances d'Épiméthée. Au milieu des éléments déchaînés, le chœur reporte ses pensées vers le ciel : « Grâce, dieux souverains, s'écrie-t-il ; pitié, cieux souverains ! »

La troisième journée s'ouvre au milieu des mêmes cris qui ont terminé la précédente, puis on voit arriver Apollon et Pallas, qui méditent l'extermination de tous les adorateurs du feu et de Minerve et célèbrent à l'avance leur victoire. Minerve paraît à son tour, et un débat très vif s'engage entre les deux sœurs. On dirait un dialogue de Lucien, où le dieu de la lumière, toujours de l'avis de celle qui a parlé en dernier lieu, se chargerait du rôle comique. Minerve et Pallas se défient au combat, comme tout à l'heure les deux frères, et Apollon, ne sachant comment les apaiser, prend le parti de s'en aller sans avoir rien résolu.

Tandis qu'Épiméthée convie les bergers à un sacrifice qu'il se propose d'offrir à Pallas, Prométhée annonce une solennité toute semblable en l'honneur de Minerve. Agité tour à tour par le regret, le doute et le désespoir, il maudit le moment où la pensée lui est venue de faire une statue, le moment où Minerve l'a enlevé dans les régions célestes, le moment où il a ravi le feu avec lequel il a animé l'œuvre de ses mains ; il ne désire qu'une chose, c'est que le Caucase lui serve de tombeau. Tout ce morceau est admi-

Digitized by Google

rable ; tout y est grand, le style aussi bien que la pensée. L'homme de génie souffre les tourments qui s'attachent à ses créations ; c'est la condition imposée aux esprits d'élite qui devancent leur siècle, de ne rencontrer le plus souvent sur leur chemin que le malheur ou le désespoir. En Espagne, plus que dans aucun autre pays, le génie a été accueilli par la défiance et par l'envie ; Colomb et Cortez sont morts dans l'exil, et Balboa a péri sur l'échafaud. Cependant Minerve s'attache aux pas de Prométhée qui ne reconnaît plus sa voix, qui ne croit plus à elle ; elle le protégera malgré lui.

C'est en vain qu'Épiméthée, qui est rentré dans la grotte, s'efforce de faire partager sa passion à la statue, ses propos séducteurs n'ont pas un meilleur succès que les bouffonneries de Merlin. Pendant qu'il se consume en vaines paroles, la vraie Minerve a pris un instant la place de la statue ; pour redoubler la perplexité d'Épiméthée, celle qu'il croit être la statue disparaît et il se trouve seul avec celle qu'il prend pour Minerve et qui l'accable de reproches et d'injures bien faits pour lui faire comprendre qu'elle n'est pas une divinité. Épiméthée, interdit de tant de prodiges, cède la place à Prométhée, qui, par une méprise toute semblable à celle de son frère, croit parler à la déesse et lui demande pardon. La pauvre statue, qui aime Prométhée, lui ouvre ses bras ; Prométhée, sur qui les sortiléges de la Discorde agissent encore, la repousse avec horreur. Elle lui demande la cause de cette agitation qui l'étonne : « Je ne le sais pas moi-même, répond-il. Si je te contemple comme une divinité, je t'adore ; j'aime ta beauté, je vénère ta sagesse, j'admire tes merveilles, mais je hais la réunion de tous ces attributs ; il y a un autre moi qui sans moi commande en moi plus que moi-même. » Ces paroles ne rappellent-elles

Digitized by Google

pas celles que Molière a prêtées à Sosie ? Elles les ont peut-être inspirées.

Cependant la lutte devient plus ardente entre les deux partis, et un combat à outrance va peut-être s'engager, quand la Discorde accourt et propose aux adversaires de s'en remettre non au sort des armes, mais à la décision des lois qui régissent la naissante république. Prométhée a commis un vol, il doit recevoir son châtiment ; qu'on l'enferme dans une prison obscure, ainsi le désire Jupiter ; que la statue soit détruite, telle est la satisfaction due à Apollon. Ce n'est qu'à de telles conditions que les habitants du Caucase pourront éviter les conséquences redoutables du maître des dieux. Prométhée accepte cet arrêt et le peuple se déclare unanimement contre lui et la statue ; ils devront l'un et l'autre expier leur forfait sur la cîme du Caucase. Cependant Minerve, après avoir tenté en vain d'arracher Prométhée aux mains de Pallas, est allée demander sa grâce à Jupiter. En attendant, tout se prépare pour le supplice ; les deux victimes vont périr et Épiméthée s'apprête déjà à donner le signal de l'exécution, lorsque tout à coup on voit apparaître Apollon apportant le pardon du coupable. Le chœur entonne un hymne d'actions de grâces, et Prométhée, revenu à la raison, épouse Pandore. La pièce se termine par des chants et par les facéties et le mariage de Merlin.

Je me garderai bien de faire de longues observations sur cette composition de Caldéron. Son étrangeté pourra d'abord étonner plus que tout le reste ; mais, dans ces derniers temps, nous avons vu assez de choses étranges, qui n'avaient aucun sens, pour ne pas nous montrer trop sévère à l'égard de cette énorme bizarrerie du dramaturge espagnol, qui renferme un sens très élevé. Il a rapproché

Digitized by Google

avec une grande hardiesse les fables différentes que l'antiquité nous a léguées sur Prométhée, Épiméthée et Pandore, mais il a élagué la pensée de la révolte et le blasphème qui y dominent; il a substitué à cette pensée, qui ne pouvait venir à un Espagnol du dix-septième siècle, une idée vraiment chrétienne. Au lieu de faire sortir des rochers du Caucase une protestation hautaine contre les dieux du passé, il nous a donné le spectale de cet antagonisme de l'esprit et de la matière que le christianisme a consacré; il nous a retracé la lutte intéressante du génie aux prises avec la nature et de l'intelligence avec les sens dont elle s'efforce de secouer le joug. Cette œuvre, puissante par la conception, n'est pas moins surprenante sous le rapport de la forme: faire tenir une pensée si élevée avec un cadre si étroit, mêler les dieux, les hommes, les bouffons sans que la poésie y perde trop, est un effort au-dessus des facultés ordinaires; il ne fallait rien moins que le génie pour y réussir.

Dans notre époque si profondément agitée, la figure de Prométhée a repris toute son audace, toute sa candeur. Ce ne sont plus les récits moraux d'Hésiode sur l'invention du feu et la création de Pandore, ce sont les blasphèmes prophétiques qu'Eschyle y a ajoutés qui occupent désormais les méditations des poëtes. Il y a plus, on a fait de ce mythe, qui au fond ne peut être qu'une légende mythologique et non un symbole, un mythe contemporain de nos querelles théologiques et philosophiques; les adversaires du dogme chrétien se sont posés en Titans destinés à clore le passé et à ouvrir une ère nouvelle à la foi humaine, de même que le Christ avait clos le paganisme et ouvert l'ère moderne qui devait aller jusqu'à notre

Digitized by Google

immortelle révolution de 1789[1]. Milton déjà avait emprunté au grand tragique athénien quelques-uns des traits avec lesquels il a peint l'orgueil indomptable de son archange déchu et les nobles douleurs de Samson, dans le personnage duquel il s'est représenté lui-même « captif, pauvre, aveugle et jouet de ses ennemis. » Le Prométhée d'Eschyle a surtout inspiré un des plus grands génies de notre siècle. Qu'est-ce, en effet, que lord Byron, sinon l'écho du Prométhée tragique? La révolte et le blasphème allaient si bien à son âme orgueilleuse; l'apparence d'impiété qui recouvre les idées d'Eschyle devait surtout convenir à son esprit sceptique et ironique; son court fragment sur Prométhée semble avoir été écrit sous leur inspiration[2].

[1] Une telle pensée attribuée à Eschyle serait, ce me semble, un véritable contre-sens. Le Prométhée de son drame n'entend nullement renverser un dieu ancien et usé; au contraire, c'est un dieu nouveau, un usurpateur qu'il maudit et dont il prédit la chute. Dès les premiers vers qu'il prononce il a soin de le dire. Il le dit dès le début à tous les éléments qu'il convoque au spectacle de ses souffrances: « Voyez quelles tortures vont me déchirer et m'éppiser pendant des milliers d'années; voyez quel supplice le *nouveau* roi des dieux a inventé pour moi. — Tu resteras là, lui avait dit Vulcain prêt à le clouer, sur cette pierre, debout, sans sommeil, sans fléchir le genou; tu y pousseras de longs et inutiles gémissements, car le cœur de Jupiter n'est pas aisé à fléchir, et tout *nouveau* maître est rude » — « De *nouveaux* pilotes gouvernent l'Olympe, lui disent les Océanides, de *nouvelles* lois sont imposées arbitrairement par Jupiter, et tout ce qui était vénéré n'est plus. — Connais-toi toi-même, lui dit l'Océan qui cherche naïvement à le convertir au nouvel ordre de choses, fais-toi de nouvelles pensées puisqu'un *nouveau* maître s'est posé parmi les dieux. »

[2] Dans une lettre à Murray, il dit: « J'étais admirateur passionné du Prométhée d'Eschyle dans ma première jeunesse; c'était une des pièces du théâtre grec que nous lisions trois fois par an à Harrow... Le Prométhée m'est toujours tellement resté dans la tête, que je conçois facilement l'influence qu'il exerce sur tous mes écrits.... »

Digitized by Google

Après avoir décrit les services rendus par le Titan, après avoir rappelé son supplice et la menace lancée contre son bourreau, il ajoute : « Ton crime divin fut d'être bon, de diminuer par tes leçons la somme des misères humaines, d'apprendre à l'homme comment on puise des forces dans son âme. Bien que le ciel ait arrêté ton œuvre, tu nous as légué ce grand enseignement dans ton énergie patiente et la résistance de ton esprit invincible ; tu es pour les mortels le signe de leur force et de leur destin. Comme toi l'homme est en partie divin, onde trouble dont la source est pure... A tous les maux l'âme humaine peut opposer une conscience intime et profonde, qui est sa récompense au milieu des tortures ; elle peut défier les triomphes et faire de la mort une victoire[1]. » On peut même affirmer avec quelque raison que le Prométhée antique, tel que l'a développé Eschyle, a servi de modèle à Manfred et à tous ces héros de l'orgueil humain en révolte contre la Providence, auxquels la poésie de Byron a prêté, avec une si fière attitude, de si éloquents blasphèmes.

Le Faust de Gœthe, auquel on a comparé le Manfred de Byron, a des analogies évidentes avec Prométhée. Ne sont-ils pas tous deux les représentants de la science humaine ? Chez l'un comme chez l'autre, même mépris de la vie, même amour intense de la nature, même familiarité avec le monde des esprits. Faust veut se tuer en prenant du poison, Manfred en se précipant du haut des Alpes ; mais,

[1] « Vous moquez-vous de moi? dit Manfred aux esprits qu'il vient d'évoquer. Le pouvoir qui vous a fait descendre ici vous livre à moi... Esclaves, ne vous jouez pas de mes volontés ! Le souffle, l'esprit, l'étincelle du Prométhée, cette lumière de mon être, a l'éclat, la pénétration et la vivacité des vôtres, et quoiqu'enfermée dans l'argile, elle ne vous cédera en rien. »

Digitized by Google

comme tous les héros de Byron, celui-ci demande l'oubli pour échapper aux remords, au souvenir d'une passion criminelle, tandis que Faust commence par regretter sa jeunesse, la vie verdoyante et les plaisirs. Mais c'est surtout dans l'ébauche hardie d'un Prométhée qui est resté inachevé et dont l'énergique familiarité semble avoir dû procéder à la fois d'Eschyle et de Lucien, que le grand poëte allemand nous fait voir toute l'importance qu'il attachait à l'antique symbole grec. Cependant il m'a semblé que Gœthe n'a vu dans Prométhée que la révolte contre le maître invisible. Son Titan est un frère du cyclope Polyphème qui brave et appelle la foudre. Dans son ode intitulée *Prométhée*, il le représente occupé à son œuvre, les yeux attachés à la terre et y bornant sa destinée comme celle des hommes qu'il va créer.

« Cache ton ciel, ô Jupiter, sous la fumée des nuages! Imite l'enfant qui décapite les chardons; brise de ta foudre les cîmes des chênes et les crêtes des montagnes. Quoi que tu fasses, tu ne pourras point m'enlever ma terre, ma cabane que tu n'as pas bâtie, mon foyer dont tu jalouses la flamme.

» Quoi de plus misérables que vous autres dieux! Vous nourrissez à grand'peine votre majesté des odeurs des offrandes, des souffles de la prière, et vous péririez s'il n'y avait point ici-bas des enfants et des malheureux assez insensés pour mettre leur espoir dans votre puissance.

» Quand je n'étais point encore un homme, que je ne connaissais ni mon origine ni mon but, j'ai aussi tourné mon œil errant vers le soleil; j'ai cru qu'il y avait là-haut une oreille pour entendre mes plaintes, un cœur comme le mien pour avoir pitié de l'opprimé! Mais qui m'a aidé

Digitized by Google

contre les Titans? Qui m'a sauvé de la mort et de l'esclavage? O cœur saint et enflammé, n'est-ce pas toi seul qui as tout accompli? Et cependant, jeune et trompé, tu remercias celui qui dormait là-haut?

» Moi t'honorer! pourquoi? As-tu jamais allégé le fardeau de l'esclave? As-tu essuyé les larmes de l'affligé? Qui a fait de moi un homme, sinon le temps tout puissant et le destin, tes maîtres comme les miens?

» Crois-tu que je doive haïr la vie et me retirer dans les solitudes, parce que toutes les fleurs de mes rêves n'éclosent pas? Non, je suis assis ici, façonnant les hommes à mon image, une race qui me sera semblable pour pleurer, pour jouir, pour être heureux et pour te mépriser. »

Le sentiment du scepticisme moderne efface de cette interprétation du mythe la grandeur que d'autres poëtes ont su lui conserver.

Un des amis et contemporains de Byron, Schelley, a entrepris de refaire à sa manière la trilogie du vieux poëte grec dans un drame lyrique en quatre actes, auquel il donna le nom de *Prométhée;* dans cette composition nuageuse et sauvage, plus philosophique que dramatique, plus savante qu'émouvante, d'un archaïsme de forme vraiment prodigieux, où l'on pourrait se croire en pleine Grèce, l'énorme variété de connaissances théologiques, cosmogoniques, scientifiques et historiques, n'est égalée que par le souffle profondément humain qui l'anime. Schelley, au lieu de suivre la tradition, réagit avec audace contre le préjugé antique, le dogme consacré. Il révise avec soin cette vieille et inique procédure qui a condamné le Titan et glorifié son ennemi; il restitue à ce noble vaincu son vrai caractère et le sens réel de sa mission. Froissé de voir, dans la

Digitized by Google

donnée du poëte grec, le champion des hommes réconcilié avec leur oppresseur, il repousse comme une impossibilité, dans ce type qu'il nous présente d'une haute perfection morale, une telle défaillance. Il prête à Prométhée ses propres sentiments : « J'aimerais mieux, dit-il dans sa préface, être damné avec Platon et Bacon, que d'aller au ciel avec Paley et Malthus. » Schelley eût mieux aimé rester éternellement attaché sur le rocher du Caucase, avec un vautour attaché à ses flancs, que de siéger dans l'Olympe en compagnie de Jupiter. Il entoure d'une singulière auréole la figure du persécuté de Jupiter ; chez lui nulle ambition, nulle envie, nul esprit de vengeance ; au milieu des plus affreuses tortures, il ne fait pas entendre une seule parole de haine contre son bourreau et s'empresse de désavouer toutes les malédictions involontaires que la douleur a pu lui arracher. La Terre lui rappelle ces cris de colère, dont il n'a aucun souvenir. *Prométhée :* « Ai-je dit cela, ô ma mère ? — *La Terre :* Tu l'as dit. — *Prométhée :* J'en ai un sincère repentir ; ce sont là de vains mots. Le chagrin rend momentanément aveugle et injuste ; j'étais insensé. Je désire ne voir souffrir jamais aucune chose vivante. »

Et cependant son supplice est intolérable et sa plainte bien amère ! Elle revêt parfois des accents d'une énergie étrange et d'une vérité saisissante, au prix desquels pâlissent même les fameuses imprécations de Philoctète dans le chef-d'œuvre de Fénelon. Prométhée adresse, lui aussi, à toute la nature ses lamentations désolées. « ..... Ni repos, ni trêve, ni changement, ni espoir ! Je souffre encore, je souffre toujours ! J'invoque la terre : prières superflues ! Les montagnes restent insensibles et ne s'émeuvent pas ; elles sont trop lointaines ! J'invoque le ciel qui me touche, qui

Digitized by Google

pèse sur mon front, et le soleil dont les rayons atteignent le monde entier ; mais ils ne m'entendent pas, ils ne me voient pas ! L'Océan, calme et irrité, réfléchit tranquillement là-bas la voûte du firmament aux couleurs changeantes, aux lambris étoilés, mais ses vagues sont lourdes et ne me répondent pas. O Terre, ô ma mère, souffrir éternellement, souffrir toujours, toujours !...

Nous apercevons tout d'abord le Titan enchaîné sur les rochers neigeux du Caucause indien, invoquant, au milieu de la nuit, un dieu supérieur à tous les dieux, à tous les démons, à tous les esprits, un dieu unique, dont la puissance est le principal attribut. Et, tour à tour, les volcans, les nuages, les forêts, les tourbillons répondent à cet appel de Prométhée et lui font entrevoir sa délivrance prochaine. Nous écoutons aussi le chœur des esprits, des génies du ciel et de la terre, les chants des faunes, des heures, des échos, des furies. Toutes les voix de la nature, toutes les notes de la création, toutes les symphonies du monde se font entendre dans ce majestueux concert. Vient ensuite la Terre, mère du supplicié, qui plaint son fils et cherche à le consoler. Le Titan est troublé par des visions qui lui sont odieuses ; tandis que l'image de Jupiter plane sur le lieu de son supplice, et que Mercure et les Furies se joignent à elle pour ajouter à ses tourments, les filles de l'Océan, Asia, Panthéa et Jone s'efforcent d'adoucir ses douleurs et de conjurer la colère du maître des dieux. Schelley a donné au chœur des développements considérables ; voulant prêter une voix à toutes les puissances de la nature, il a été amené à recourir à une sorte de fantasmagorie métaphysique et à inventer une mythologie encore plus compliquée que celle des Grecs. Aussi les Océanides jouent-elles, dans son drame, un rôle

Digitized by Google

beaucoup plus important que dans celui d'Eschyle. Deux d'entre elles, Asia et Panthéa, occupent le second acte presque en entier avec leurs conversations sur le principe et l'origine du monde; ce sont elles qui vont chercher dans les profondeurs de la terre le véritable dieu de l'univers, dont elles implorent l'appui en faveur de Prométhée. Ce dieu est une pure création de Schelley; il l'a appelé Démogorgon, c'est-à-dire l'ouvrier de l'univers. Cette puissance aveugle et souveraine se rend aux désirs des Océanides qui célèbrent, par avance, le changement de temps et l'ère nouvelle qui va commencer pour le monde.

Au troisième acte, Jupiter est assis au plus haut des cieux sur son trône, entouré des autres divinités; il s'enivre de sa puissance et chante lui-même ses propres louanges. Tout à coup Démogorgon arrive, porté sur le char des Heures; il en descend et ébranle le trône de Jupiter. Le roi de l'Olympe effrayé s'écrie : « Forme redoutable, qui es-tu? Parle! — Je suis l'éternité, répond Démogorgon. » Et il le précipite dans les abîmes; c'est en vain que Jupiter s'efforce de le fléchir, il est englouti dans l'Océan. Ce qui fait surtout l'originalité du drame, c'est sa conclusion, c'est la hardiesse de son dénouement, hardiesse téméraire et naïve peut-être, mais de cette témérité qui n'appartient qu'au génie, de cette naïveté particulière aux âmes élevées. Le despote une fois détrôné, tous les opprimés se relèvent, toutes les têtes courbées par la tyrannie se redressent, tous les mensonges s'évanouissent, tous les dieux disparaissent, tous les fanatismes s'enfuient effrayés, tous les cachots s'ouvrent, toutes les chaînes se brisent, tous les autels se renversent, tous les trônes s'écroulent, tous les esclaves aspirent à longs traits l'air fortifiant de la

Digitized by Google

liberté. Plus d'antagonisme, plus de haines, plus de guerres, plus de sceptres, plus de tiares, plus de glaives, plus de formules. Le passé s'anéantit devant un radieux avenir; sur les ruines du vieux monde apparaît un monde régénéré, qui n'est que parfums, lumière, harmonie, dont l'amour est le seul roi, et sur lequel Prométhée, délivré par le bras tout puissant d'Hercule, s'élève éblouissant et majestueux, soleil nouveau d'un nouvel univers.

Au dernier acte, il y a un curieux dialogue entre Panthéa, la Terre et la Lune, qui est un prodige de lyrisme et de hardiesse poétique; il faut remonter jusqu'à l'auteur du *Natura rerum* pour trouver exprimées avec une telle éloquence les plus hautes vérités de la philosophie et de la science. Schelley a même quelque chose de plus grand que Lucrèce. Celui-ci propose une certaine indifférence épicurienne, un scepticisme non équivoque, qui ne laisse pas que de communiquer à ses beaux vers une teinte de froideur et de monotonie. Du haut d'un rivage élevé, à l'abri de tout péril, il lui est doux de contempler d'un œil sec les efforts impuissants des navigateurs battus par l'orage; ce spectacle le ravit et l'enchante [1]. Schelley, au contraire, est plein de foi, d'enthousiasme, d'affection ardente pour tout ce qui vit. Au lieu de contempler avec une joie suave les suprêmes tentatives des naufragés, il affronte les vagues et se précipite au milieu de la tempête. Il y a dans son cœur des tendresses infinies pour tout ce qui souffre, des vaillances illimitées pour tout ce qui lutte. Rien ne devait plus sourire à sa verve et tenter son génie que la légende de ce glorieux

[1] Suave mari magno turbantibus æquora ventis. — E terra magnum alterius spectare laborem.

Digitized by Google

révolté, qui porte et portera toujours peut-être le poids d'une réprobation imméritée. Dans ce combat perpétuel entre les deux principes qui se disputent le gouvernement du monde, Prométhée est pour lui le représentant de la vérité contre la formule, de la justice contre l'iniquité, de la liberté contre l'oppression, de la science contre l'ignorance, de l'humanité contre la terrible fiction qui l'écrase. Il est le symbole du droit, du progrès, de la libre pensée, du dévouement et de l'amour; c'est le type le plus humain et en même temps le plus élevé qu'ait jamais connu notre esprit; il est le précurseur de Socrate, de Vanini, de Galilée.

En France, où, dans ces derniers temps, M. Edgar Quinet retrouvait dans le mythe de Prométhée le type de la liberté de penser et de la civilisation opprimée par le pouvoir arbitraire, il s'est trouvé, au dix-huitième siècle, un poëte, Lefranc de Pompignan, qui a fait sur le même sujet une composition lyrique dirigée contre la philosophie ou plutôt contre Voltaire, à qui il donne le nom de Prométhée. Thémis elle-même accuse son fils: « Tes arts, lui dit-elle, ont pris la place et des lois et des dieux. » Prométhée ne tient aucun compte de ce reproche, et, tout en servant les humains, il continue de braver les dieux. Mais tout à coup, au moment où sa statue est couronnée dans une sorte d'apothéose, la foudre éclate et tombe sur les trophées, la ville est en feu, les édifices s'écroulent. Pourquoi ne le dirais-je pas, cette allégorie prophétique m'a semblé médiocre et sans verve. Pour attaquer l'abus des arts, il aurait fallu transporter dans un tel sujet l'éloquente âpreté de Rousseau. Au reste, une telle interprétation n'a rien qui doive nous étonner; nos poëtes du dix-huitième siècle, de même que ceux du siècle de Louis XIV, condamnés en

Digitized by Google

quelque sorte à la stricte et matérielle imitation de l'art grec, ont dû négliger cette tradition de Prométhée, qui dépasse de beaucoup les paraboles ordinaires de la Grèce, et qui est autant la propriété d'une époque à venir que l'expression d'un âge qui a disparu. A peu près à la même époque que Lefranc de Pompignan, un poëte italien, Métastase, faisait une analyse sèche, courte, petitement railleuse, du drame de Prométhée. Ce Titan orgueilleux, tel qu'Eschyle le représente, personnification énergique de l'humanité conviée au ciel par l'infini de sa pensée, clouée néanmoins sur la terre où elle se consume en vaines aspirations, ce symbole d'une misère éternelle et sublime n'a pu grandir un instant la pensée de Métastase. Une chose l'étonne, c'est que Prométhée puisse discourir librement et longuement malgré la situation peu commode où il se trouve, « en dépit de son clou dans le sein. » Il rappelle avec une étrange indifférence que cette victime de Jupiter a annoncé la chute de son bourreau et qu'il a dit que celui-ci serait remplacé par un autre dieu. Eh quoi! la Grèce, jeune encore, protestant déjà contre ses dieux héréditaires, ce fait si expressif, immense dans la conscience religieuse de ces temps, n'a pas même inspiré une réflexion élevée au poëte italien du dix-huitième siècle? Les révolutions ont remué en tous sens le sol de l'Italie; les peuples, attirés par ses charmes irrésistibles s'y sont rués à plaisir; tous y ont laissé l'empreinte brutale de la conquête, et la voix avait manqué aux poëtes pour ces grandes détresses. Il était temps qu'Alfieri, Foscolo, Manzoni et d'autres jettent leur cri de colère à la vue de cette patrie vieillie dans les outrages; que cette terre fatiguée de produire, mais non épuisée, et sur laquelle la grande ombre de Dante n'a cessé de planer, inspirât à

Digitized by Google

ses nobles enfants des chants qui fussent dignes de son passé et de son avenir. Non, certes, l'Italie n'est pas morte, son alliance avec le ciel subsiste, et sa jeune poésie a déjà donné tort aux faibles et timides accents de Métastase.

M. Edgar Quinet, fidèle au génie positif de notre pays, s'est constamment appuyé sur la tradition; lorsqu'il s'est cru obligé d'y suppléer, c'est à l'histoire même du genre humain et aux formes réelles du passé qu'il a emprunté l'action et les images de son *Prométhée*. Non-seulement il a été plus sage et plus vrai que Schelley, il me semble encore qu'il a été plus profond; il ne s'est pas borné, comme lui, à exploiter le côté métaphysique de son sujet, il a voulu en développer les passions. Aussi n'a-t-il pas envisagé seulement Prométhée comme le représentant de l'esprit humain, il lui a fait jouer un rôle tout personnel et l'a considéré comme un homme de génie se débattant contre les obstacles que la nature lui oppose. Il a vu en lui l'individu d'abord, l'humanité ensuite; il a ainsi composé son œuvre de deux cercles concentriques qui tiennent l'un dans l'autre.

Le mythe de Prométhée renferme trois symboles: le feu apporté aux hommes, le supplice de Prométhée et sa délivrance par Hercule. Le poëte français a suivi cette division toute naturelle, qui avait fourni à chacun des trois grands tragiques grecs le sujet d'une trilogie; mais sauf le plan de la seconde partie, à peu près conforme à celui d'Eschyle, c'est le seul point de rapport qu'il offre avec ses devanciers. Ce ne sont, en effet, ni les mêmes idées, ni la même poésie. Eschyle, par exemple, et sans doute comme lui Sophocle et Euripide, n'avait vu dans Prométhée que l'inventeur des arts et il avait subordonné à cette donnée toute simple l'éco-

Digitized by Google

nomie de sa première pièce. Le Prométhée de M. Quinet est bien aussi, il est vrai, un Titan révolté contre les dieux de l'Olympe; mais en élevant ce mythe à une plus haute puissance, en faisant de son héros la personnification de l'humanité même, il a tout à la fois compliqué son idée métaphysique et élargi la sphère de ses conceptions poétiques. C'est ainsi que le drame s'ouvre par une pièce imposante que le spiritualisme des Grecs n'aurait peut-être pas tolérée sur le théâtre.

Le Titan est à l'œuvre, entouré d'un nuage et seul sur la terre « encore humide des eaux du déluge », recueillant le limon primitif au bord de l'Océan. Autour de lui sont des ébauches à moitié terminées; d'autres figures humaines sont éparses dans sa caverne; des peuple d'argile, hommes, femmes, rois, prophètes, privés encore de vie, apparaissent immobiles sur la cîme des monts et à travers le feuillage des forêts. Ces figures qui attendent la vie, c'est le genre humain. Le grand ouvrier s'excite à cette vue :

Courage! l'œuvre avance! à la face des cieux
Cette argile vivra comme vivent les dieux.
Sous mes doigts je la sens qui fermente et s'anime;
De mes pleurs de Titan qui tombent dans l'abîme
J'ai deux fois arrosé le limon des humains.....
Mais dans un corps d'argile un esprit immortel,
Une âme qui vivrait d'un rayon de leur ciel,
Qui pourrait, par leurs noms, comme moi les connaître,
Les aimer, les haïr, les surpasser peut-être?....
Non, jamais de grands dieux, fabricateurs de nains,
Ne pétriront cette âme en leurs avares mains.

Il y a dans ces vers, les plus beaux peut-être qui soient tombés de la plume de l'auteur, une heureuse imitation d'une belle pensée de Thémistius; ce rhéteur a dit dans un

Digitized by Google

de ses discours, en parlant de Prométhée, qu'il a pétri l'argile humaine, non avec de l'eau, mais avec des larmes. Mais pourquoi E. Quinet, contrairement à toutes les cosmogonies, place-t-il la création de l'homme après le déluge?

Le rôle de Prométhée se dessine fièrement tout d'abord dans ces vers. Les dieux n'ont fait que la terre, les plantes, les animaux, mais Prométhée s'est réservé la plus belle part de la création en façonnant la race humaine en dépit des dieux. Parmi ces statues qu'il appelle à la vie, il en est une surtout sur laquelle il concentre toute sa sollicitude, c'est celle d'une vierge géante, qu'il appelle Hésione, qui sera sa compagne et qui n'est, suivant la belle expression du poëte, qu'un redoublement de son âme. Le Titan l'anime d'une parole de vie et met en elle toute son âme; puis il l'entretient de la haine des dieux, de la lutte qu'il soutient contre leur puissance jalouse, de la dure condition qu'ils ont faite à l'homme, de ses courtes joies, de ses longues douleurs, de sa perpétuelle inquiétude, de la mort enfin, et il lui demande après cela si elle veut, à ce prix, devenir la mère des humains. Hésione, dans sa naïveté et tout enivrée de sensations qui la troublent, accepte sans hésiter le rôle qui lui est offert; elle s'éprend du bonheur de vivre, elle craint même déjà de mourir. Rien de plus gracieux assurément et en même temps de plus touchant que ces vers dans lesquels elle exprime ses premières impressions :

O vallons, ô montagnes,
Ruisseaux, grottes, salut! Et vous, fleurs, mes compagnes,
Aisément je me fie aux mêmes cieux que vous.
Pourquoi craindre les cieux?.....
Sur vos tiges déjà voudriez-vous mourir?
Oh! dites, qu'il est doux de vivre et de fleurir,
Qu'auprès de la colombe il me reste une place,
Que la mousse des bois tressaille quand je passe.

Digitized by Google

Elle craint déjà de mourir :

> Qui ? moi ? quitter le monde où ton regard me suit ?
> Fermer déjà les yeux à ta douce lumière ?.....
> Insensé qui craindrait les dons de Prométhée,
> Et qui, brisant les bords de la coupe enchantée,
> Refuserait sa lèvre à la source des joies !

Seulement il m'a semblé qu'ils seraient mieux à leur place dans la bouche de la Pandore d'Hésione, que les divinités de l'Olympe avaient ornée de toutes les perfections. Si j'ose dire ma pensée sur cette fiction, c'est que l'idée de ce colosse féminin ne me semble pas heureux ; le gigantesque nuit à la grâce.

Dans les scènes suivantes, Prométhée a profité du sommeil des Cyclopes pour ravir le feu dans les forges de Lemnos, et ce feu lui sert pour animer les statues qu'il a façonnées de ses mains. Elles commencent à vivre, à sentir et à parler ; leur voix, faible d'abord, acquiert insensiblement plus de force et de netteté. Le monde intellectuel, moral et religieux, grandit et se développe avec toutes ses lois, tous ses mystères, toutes ses harmonies. L'homme s'érige en roi de la création ; il agit et pense à la face des dieux, contre les dieux, avec toute l'audace et toute la puissance du Titan qui l'a créé. Les Cyclopes, à leur réveil, sont témoins de ce spectacle grandiose et prophétisent, dans un chant cosmogonique, les futures destinées de l'univers.

M. Quinet, dans le second drame de sa trilogie, s'est inspiré évidemment du chef-d'œuvre d'Eschyle, et cependant nulle part, peut-être, il ne s'est montré plus original. En effet, aux menaces prophétiques que le Titan profère contre les dieux de l'Olympe, il a cru devoir mêler l'annonce de la loi nouvelle, faire du blasphémateur de Jupiter le héraut pré-

Digitized by Google

curseur du Christ. Les Cyclopes ont entraîné Prométhée sur le sommet du Caucase, ainsi l'a voulu Némésis chargée de veiller à l'exécution de l'arrêt de Jupiter; ils ont osé murmurer contre la barbarie des dieux nouveaux, et la déesse de la vengeance, pour les punir de leur compassion, les a précipités pour toujours aux abîmes. Prométhée, resté seul, ne songe qu'aux grandes choses qu'il a faites. L'Océan vient compatir à ses souffrances ; ce n'est plus l'Océan d'Eschyle, c'est-à-dire un Titan pleurant sur le sort d'un Titan, mais le représentant des instincts aveugles de la matière ; aussi quand Prométhée lui répond que le véritable vautour c'est la tristesse qui ronge le cœur, ce dieu qui ne voit que la souffrance physique du malheureux ne comprend rien à un pareil langage. Les nouvelles qu'il lui apporte l'affligent profondément; ces hommes qu'il a créés, qu'il a comblés de ses bienfaits, pour lesquels il souffre maintenant, l'ont oublié ! Les deux interlocuteurs ne parviennent pas à s'entendre, on le comprend ; l'un est l'image du chaos, l'autre l'esprit de l'ordre, le prophète de l'avenir. Prométhée reste donc seul après avoir effrayé l'Océan par la prédiction de la chute de ces dieux de la matière, aux pieds desquels l'univers est prosterné. Mais avant que sa prophétie s'accomplisse, que de douleurs lui sont encore réservées ! La plus grande sera causée par l'impossibilité où il se trouvera de secourir Hésione, l'épouse qu'il s'est donnée, et que saisie par la mort elle l'appellera en vain du fond de la vallée. Les Sibylles accourent vers Prométhée ; inhabiles à expliquer les présages qui se font voir au milieu des calamités qui affligent l'espèce humaine, elles en demandent le sens à Prométhée. Sa réponse les indigne autant qu'elle les effraie, car il leur dit que c'est le signe de la mort des dieux.

Digitized by Google

Il leur prophétise même clairement les mystères de Golgotha :

Le croiriez-vous? mes yeux voient un autre Caucase.....
Sur le tombeau d'un dieu, vierges jetez des fleurs.
O supplice inconnu! source immense de pleurs!
Quel convive a d'absinthe empli ce large vase?
Près des maux que je vois, ah! que sont mes douleurs?
Quel est sur la sainte colline
Cet autre Prométhée à la face divine?
Le monde à Jupiter l'a-t-il sacrifié?
Son père, quel est-il? Dites, quel fut son crime?
Est-ce un Titan esclave, un dieu crucifié?
O prodige! il bénit l'univers qui l'opprime.....

Les Sibylles lui montrent, comme preuve de l'éternité de Jupiter, le messager aîlé de ce dieu qui descend en ce moment sur le Caucase; c'est Mercure, qui presse Prométhée de nommer le dieu qu'il a annoncé et dont Jupiter est menacé. Mais le Titan reste sourd aux séductions comme aux menaces, et l'univers s'embrase tout à coup sous les foudres du maître de l'Olympe. Prométhée va gémir maintenant sous une morsure encore plus cruelle que celle du vautour; vaincu par la douleur, il commence à douter de lui-même et de l'avenir, il se met à célébrer le néant. Mais les Sibylles lui répètent ses prophéties pour le soutenir et le consoler; elles marquent, aux yeux du poëte, la transition du monde antique au monde nouveau. Prêtresses du polythéisme, elles furent, on le sait, adoptées par le culte chrétien qui leur a témoigné son respect dans ses chants et dans les peintures des temples. Elles célèbrent donc tout ensemble la fin du paganisme et l'aurore d'une religion nouvelle; les défaillances du doute et les pressentiments de la foi se mêlent dans leur bouche; leur sein, rempli du passé et de l'avenir,

Digitized by Google

se livre éperdûment aux inspirations qui le partagent; elles finissent même par invoquer le maître encore inconnu du monde nouveau.

Nous savons par les mythologues et par les monuments de quelle manière les anciens avaient dénoué le grand drame de Prométhée. Ils ne pouvaient délivrer le Titan qu'à la condition de donner un démenti formel à Jupiter, qui avait juré de retenir le ravisseur du feu céleste éternellement enchaîné sur le Caucase, et un autre démenti à Prométhée qui avait annoncé que ses fers seraient brisés par un dieu nouveau, vainqueur de Jupiter. Il a semblé à M. Quinet que la fable du Caucase ne pouvait, dans le système païen, se clore que par un expédient peu sérieux, et par conséquent par un sophisme indigne de l'art, selon lui. Tant que le dieu prophétisé par le Titan ne paraissait pas, tant qu'une étoile nouvelle ne brillait pas au ciel pour les bergers et pour les mages, le supplice n'avait aucune raison de finir. Le Christ, en un mot, lui paraît le seul rédempteur possible de Prométhée.

Cette idée, il faut en convenir, si elle n'est pas conforme aux idées anciennes, n'en a pas moins une grande valeur poétique; voyons comment l'auteur l'a réalisée et menée à bonne fin. Dès l'ouverture de l'acte, deux archanges, Michel et Raphaël, descendent du ciel et s'arrêtent sur le Caucase. Ils n'ont pas reçu la mission expresse de délivrer Prométhée; ils le rencontrent sur son rocher, ils le plaignent; ils apprennent de sa bouche la cause et les détails de ses souffrances. Ce récit, plein de naïveté et de grandeur [1], le poëte,

[1] Ce devrait être proprement l'avant-scène du poëme en général. Ce morceau est beau et mérite d'être lu :

Le monde était désert, l'homme n'était pas né, etc., etc.

Digitized by Google

on le voit, l'a rejeté, à la manière homérique, dans cette troisième partie du drame, tandis qu'il devait lui servir d'avant-scène. Le prisonnier reçoit en retour une bonne nouvelle, les dieux olympiens ne sont plus! Prométhée ne peut d'abord y croire, car il a trop souffert; alors Raphaël, au nom du Christ, commande aux fers du captif de se briser, et Michel tue le vautour qui le dévorait. Il est libre enfin, et porté de ciel en ciel aux pieds du Très-Haut.

J'avouerai que cette délivrance de Prométhée m'a paru une invention un peu froide. Je me serais plutôt attendu à rencontrer une scène plus saisissante, plus idéale; il m'eût semblé plus digne du Fils de Dieu que l'air agité par ses ailes invisibles, quand il remonte au ciel, eût suffi pour faire tomber les chaînes du prisonnier et le porter au séjour céleste à la suite des saints de l'ancienne et de la nouvelle alliance. Une telle scène semblait indiquée par la tradition chrétienne.

Au reste, la délivrance de Prométhée par la vertu du Christ n'est pas l'unique sujet de cette troisième partie. Prométhée apparaît, dès le début du poëme, comme l'emblème de l'activité sociale et religieuse de l'âme humaine; aucun personnage ne se prêtait donc mieux que lui à l'expression des sentiments d'attente, de curiosité, d'espérances prématurées et de découragements mortels dans lesquels le temps présent est en quelque sorte enchaîné. Le poëte a indiqué que le ciel chrétien n'est encore pour Prométhée qu'un lieu de transition, une halte sublime. Sa blessure inguérissable reste toujours saignante; on devine qu'il laissera bientôt échapper de nouveaux souhaits, de nouveaux blasphèmes; que sa chaîne sera bientôt rivée à un autre Caucase; qu'il aura besoin d'un nouveau rédempteur, et que, délié encore, il atteindra un autre ciel.

Digitized by Google

Est-il besoin d'ajouter que l'auteur d'Ashavérus, en donnant au mythe de Prométhée toute l'extension possible, lui a prêté des propositions infinies qu'il n'a pas dans la fable antique, qu'il a rompu son unité et lui a ravi sa physionomie virginale et primitive? Le mythe, tel que l'antiquité nous l'a légué, et surtout tel qu'il a été développé par Eschyle, est complet en lui-même et présente un fort beau sens; il a d'ailleurs le mérite d'être tout à fait dans la mesure de la science païenne. Je n'y vois pas ce que M. Quinet appelle une tragédie insoluble dans le système du paganisme; au contraire, il me semble que ce drame historique et religieux tout ensemble se déroule et se dénoue très naturellement dans son cadre grec. La pensée qui l'a conçu l'achève et le complète aussi bien que la théologie de cette époque et de ce pays le comportait. L'intervention du christianisme n'était donc pas nécessaire, et si elle n'était pas nécessaire, elle était illogique. Du moment que les dieux païens n'avaient pas laissé Prométhée sur le rocher du Caucase, il était parfaitement inutile de faire intervenir les deux archanges pour opérer sa délivrance.

Cependant il importe de dire à la louange du poëte français que tous les poëtes modernes qui se sont emparés du mythe de Prométhée, Caldéron, Gœthe, Fall, Byron, Schelley, ont apporté dans cette refonte les idées et les préoccupations contemporaines, sans avoir à beaucup près, pour agir ainsi, des motifs aussi élevés. Dans le poëme de M. Quinet, l'alliance des deux croyances, païenne et chrétienne, constitue le sujet même et le but du poëte; c'est précisément un Prométhée chrétien qu'il nous présente. En mêlant les deux cultes, il a prétendu rapprocher dans l'art ce qui s'est réellement touché dans l'histoire. L'instinct

Digitized by Google

poëtique du moyen âge, en sanctifiant Virgile et les Sybilles avait déjà pressenti l'existence de quelques voix demi-chrétiennes, sœurs de Daniel et d'Isaïe prophétisant le Christ au sein de l'antiquité païenne. A ces précurseurs avoués des idées évangéliques, M. Quinet a voulu joindre la grande figure de Prométhée ; c'était son droit de poëte, et l'orthodoxie même la plus vigoureuse ne saurait l'en reprendre. Autre chose est la poésie, autre chose est le dogme. La poésie peut être religieuse, chrétienne même, sans être précisément orthodoxe. L'*Enfer* de Dante, le *Paradis perdu* de Milton et la *Messiade* de Klopstock, n'étaient possibles qu'à la condition de changer, de transformer, d'agrandir, au moins dans le sens poétique, la plupart des vérités que l'Église enseigne.

N'avais-je pas raison de dire, en commençant, que le mythe de Prométhée est un de ces thèmes vastes et grandioses qui se prêtent aisément à tous les développements imaginables. On peut, en effet, y retrouver selon le point de vue auquel on se place pour l'apprécier, soit l'expression de la révolte et du blasphème contre le ciel, soit un blâme infligé à la science humaine qui, dans son orgueil inspiré, croit pouvoir se suffire par sa propre vertu ; soit l'annonce d'une ère nouvelle, où les progrès des lumières amèneront infailliblement à leur suite la chute des anciens dieux ; soit enfin un souvenir plein de regret d'un âge d'or, dont le genre humain s'est éloigné chaque jour davantage à mesure que l'industrie a enfanté ses merveilles, et que, par une fatale coïncidence, la fraude et tous les maux se sont abattus sur la terre,

Macies et nova febrium terris incubit cohors.

(HORACE).

Digitized by Google

Ou bien est-ce tout simplement une histoire se reliant tout naturellement à la constitution même du paganisme, une de ces histoires *divines*, vraisemblables pour quiconque se place au point de vue des anciens, un drame tout naturel d'habileté, de jalousie et de vengeance, puisque ce Jupiter n'était pas tout puissant, parfait, créateur? Ne serait-ce pas aussi l'expression poétique, allégorique de cette pensée profonde, que la raison méconnue et persécutée, représentée par Prométhée, obtiendra enfin une satisfaction légitime le jour où elle aura pour elle la force représentée par Hercule?

Combien d'autres explications se présenteraient encore, et avec elles de nouvelles questions, de nouvelles conjectures. Si nous voulons sortir de ce labyrinthe et apprendre quel a pu être pour les anciens le sens de cette légende, la plus haute, à coup sûr, de l'antiquité, et quels ont pu être les développements qu'elle a reçus chez eux sans en être altérée, c'est à Eschyle qu'il faudra nous adresser; le poëte athénien a répandu sur son *Prométhée enchaîné,* qui restera un témoignage éclatant de la liberté de la pensée humaine, une telle largeur de vues, une intelligence si profonde de la fable, que nous sommes assurés d'avance d'en retrouver chez lui l'expression la plus complète. Il appartenait à cet homme héroïque, qui avait célébré l'indépendance de son pays et les victoires de la Grèce sur l'Orient, de chanter aussi l'émancipation de l'esprit et les progrès de la raison.

Eschyle a connu, cela est certain, les fragments relatifs à la légende de Prométhée, tels qu'Hésiode les a reproduits; comme le poëte d'Askrac, il est parti d'une idée fondamentale que nous retrouvons, du reste, au fond de toutes ses

Digitized by Google

conceptions à la fois poétiques et théologiques sur l'origine du monde. La Grèce ne croyait point et ne pouvait croire à l'éternité de ses dieux; engagés dans le monde, ils devaient en partager les vicissitudes. Ils eurent donc nécessairement une histoire : des dieux antérieurs avaient existé et régné, qui, détrônés par d'autres, avaient dû leur abandonner la place. Hésiode, s'emparant de cette conception, sentit que la loi du monde était le changement, la succession ou plutôt le développement et le progrès. La succession des générations divines, qui procèdent peu à peu du chaos et représentent symboliquement les grandes phases de la création du monde dans l'espace et dans le temps, telle est la donnée fondamentale de la théogonie, comme la guerre des Titans et des dieux de l'Olympe en est l'action principale et en forme le nœud. Mais si Eschyle s'est emparé du récit d'Hésiode pour ce qui concerne les rapports de Jupiter avec Prométhée, il a cru devoir toutefois omettre certains détails qui, sans doute, répugnaient à son sens religieux; il n'est nullement question dans son drame des imprudences d'Épiméthée et de la boîte de Pandore, ni de la légende relative au sacrifice de Mécone, où le nouveau maître des cieux joua le rôle de dupe. D'un autre côté, l'auteur du *Prométhée enchaîné* s'est inspiré en même temps des traditions religieuses particulières à l'Attique, où le Titan était adoré comme l'esprit familier des ouvriers pour les travaux desquels le feu est indispensable, comme le patron de tous ceux qui travaillaient l'argile et l'airain et aux yeux desquels il existait des rapports intimes et mystérieux entre Prométhée, Minerve et Vulcain [1]. Les rapports avec Jupiter, tels qu'Eschyle les

[1] C'est au milieu du Céphise, selon la tradition athénienne, que Deucalion,

Digitized by Google

admet, reposent sur la doctrine nettement exposée par Hésiode de la fondation d'une dynastie nouvelle fondée par Jupiter avec l'appui de Prométhée. Le point capital et culminant du conflit qui s'élève entre le maître des dieux et le Titan, c'est le larcin du feu céleste qui déjà, dans le récit d'Hésiode, met le comble à la culpabilité de Prométhée, mais qui, chez Eschyle, est déterminé par de tout autres motifs, puisque dans son drame il est fait mention de la « vertu bienfaisante du feu », conformément aux croyances qui avaient cours dans l'Attique, et que précisément à cause même de cet acte sacrilége, Prométhée y est représenté comme l'ami, le sauveur du genre humain, dont l'existence avait été jusqu'alors assez semblable à celle de la brute. Il y a plus, le « ravisseur prévoyant du feu » est un dieu véritable, un dieu au même titre que Jupiter, Vulcain, Mercure, et tous les autres dieux de l'ancienne dynastie, et non point un homme agissant comme individu ou comme représentant de l'humanité. Il n'est pas, comme on le disait généralement, le fils de Clymène, c'est-à-dire d'une mortelle illustrée [1] par ses relations adultères avec le maître de l'Olympe, mais le fils de l'antique Thémis, de la titanesse qui a vu naître tous les dieux, la personnification de la justice et de l'ordre au sein des forces aveugles de la nature. De plus, Eschyle me semble avoir entrevu une seconde chose, toute divine, que ni Hésiode, ni personne n'avait soupçonnée et qui était le vrai motif pour lequel Prométhée

fils de Prométhée, transforma les pierres en hommes, c'est-à-dire que la race de Prométhée se multiplia. C'est là que Prométhée, d'un coup de hache, fendit la tête de Jupiter et en fit sortir Pallas tout armée.

[1] Κλύω (être en réputation). Audire.

Digitized by Google

s'était perdu. Dans Hésiode, le vol du feu, le bienfait du Titan, est un tour de malice; Prométhée veut y faire pièce à Jupiter. Chez Eschyle, au contraire, il a eu compassion des misères de l'homme, et cette compassion le divinise et fait presque de lui un dieu au-dessus des autres dieux.

E. GOGUEL.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Le Directeur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google